762 c
A

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS
DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME ONZIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PARIS
LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI.

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE

IMPRIMERIE DE NOEL TEXIER
A PONS (CHARENTE-INFÉRIEURE).

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE,
OU
RÉCUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME,

Faisant suite au DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE, *qui paraissait avec* PRIVILÉGE DU ROI, *avant la révolution;*

Suivi du *Catalogue général des Chanoines Comtes de Lyon*, depuis l'an 1000, jusqu'en 1788;

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME ONZIÈME

A PARIS,
CHEZ L'AUTEUR, RUE DE LA VRILLIÈRE, N°. 10.
1817.

Réimprimé en 1875,
A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,
3, Quai Malaquais.

CS
587.
S2
1872
E.11

LIBRARY
NOV 1 5 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

Le succès d'un ouvrage n'est pas douteux, lorsqu'en moins de deux ans, on le voit s'élever à son onzième volume; le *Nobiliaire* peut donc être considéré comme l'histoire propre des familles nobles de France; les mémoires qui y sont introduits, sont le véritable exposé des services que chacune d'elles a rendu à la patrie et au souverain; la garantie de ces mémoires se rencontre, d'abord dans les preuves matérielles que j'ai soin d'exiger, et à défaut de celles-ci (ce qui est on ne peut pas plus rare), dans la moralité et dans la responsabilité même de la famille qui a fourni l'article. Car, après les désastres d'une révolution aussi longue que celle que nous avons éprouvée, et lorsque les lois les plus terribles ont ordonné l'anéantissement total des titres de noblesse, il est par fois impossible d'exiger qu'on produise les actes originaux qui ont été détruits en vertu de ces mêmes lois, il faut donc que l'écrivain s'en rapporte à la notoriété publique, et au dire de la famille, qui prend dès-lors sur elle-même de prouver ce qu'elle avance. Mais dorénavant, lorsque ces cas arriveront, je me servirai de cette expression: *selon la tradition de famille*, ou *selon la notoriété publique*; de cette manière, on sera fixé sur le plus ou moins de confiance qu'on devra accorder au fait mentionné.

L'histoire de chaque famille est de la plus grande

utilité pour les diverses provinces du royaume et pour l'histoire générale; c'est une pépinière de matériaux qui doivent servir un jour à l'élévation d'un grand édifice, et tel siége, tel combat, tel évènement qui nous paraissent de peu d'importance dans la narration qu'en fait aujourd'hui une famille, seront cités plus tard dans l'histoire même de la province, avec tout l'éclat et tout l'intérêt qu'ils peuvent inspirer. *Mézeray*, le *P. Daniel*, *Vély*, le *président Hénault*, n'ont fait paraître sur la scène que quelques familles de France, parce qu'ils n'ont connu que celles qui entouraient le trône et qui remplissaient les grandes charges de l'état; mais s'ils avaient eu sous les yeux tous les faits historiques qui appartenaient aux gentilshommes répandus et fixés dans les diverses provinces du royaume, ils auraient grossi leur histoire d'une infinité de traits, qui auraient honoré la noblesse, en instruisant la postérité. Ainsi rien n'est plus utile que d'établir l'histoire des familles, et celles qui négligeraient d'en fournir les moyens, sont non-seulement coupables envers elles-mêmes, mais encore envers la chose publique ; je dis, envers elles-mêmes, parce que tout chef de maison a des devoirs à remplir, et que le premier de tous, est de rappeler les hauts faits de ses ancêtres, afin d'en faire honorer la mémoire, et de fournir à ses enfants les plus beaux exemples à imiter; je dis, envers la chose publique, parce que c'est de la réunion de toutes les histoires privées et domestiques, que se forme l'histoire générale; et que l'amour de la patrie et du souverain, doit décidément porter à enrichir celle-ci de tous les matériaux qu'on peut offrir.

Le Nobiliaire est, d'ailleurs, souvent consulté par les historiens du tems; et les auteurs de la Biographie universelle, et ceux de la Biographie moderne y ont puisé

tous les traits qui pouvaient honorer les familles nobles de France.

Il est à remarquer que ces onze premiers volumes sont en bonne partie composés des meilleures maisons du royaume, de noms illustres connus par leurs services et leur ancienneté, et l'on peut citer parmi un grand nombre de ces derniers, les maisons d'*Adhémard*, d'*Alès-d'Anduze*, d'*Alsace-Hénin-Liétard*, d'*Ambly*, d'*Anglade*, d'*Astorg*, d'*Aubusson-la-Feuillade*, d'*Avaray*, de *Bardon de Ségonzac*, de *Beauvoir-du-Roure-Grimoard*, de *Bec-de-Lièvre*, de *Belcastel*, de *Belvezer*, de *Béthune-Sully*, de *Béthune-Hesdigneul*, de *Beaupoil de Saint-Aulaire*, de la *Boessière-Chambors*, de *Bouillé*, de *Boubers*, du *Bourblanc*, de *Brancas*, de *Brancion*, du *Breil du Pontbriand*, de *Brosse*, de *Bruc*, de *Bryas*, de *Calvimont*, de *Caraman*, de *Castelbajac*, de *Casteras*, de *Castillon*, de *Chambray*, de *Chapt de Rastignac*, de *Charlus*, de *Charnacé*, de *Chasteignier*, de *Châteauneuf-Randon*, de *Clinchamp*, de *Cocherel*, de *Coetlogon*, du *Coetlosquet*, de *Coigny*, de *Cordoue*, de *Couasnon*, de *Courbon-Blénac*, de *Courtarvel*, de *Crillon*, de la *Croix de Sayve et de Saint-Vallier*, de la *Cropte de Bourzac et de Chantérac*, de *Cugnac*, d'*Escayrac-Lauture*, d'*Escars*, des *Escotais*, d'*Espinchal*, de *Foix*, de *Fontanges*, de *Fortia*, de *Francheville*, de *Ganay*, de la *Garde de Chambonas*, de *Gibon*, de *Gironde*, de le *Gonidec*, de *Goulaine*, de *Goussencourt*, de *Grave*, de *Grignan*, des *Guillaumanches du Boscage*, du *Hallay*, d'*Hanache*, de *Hénin-Liétard et de Cuvillers*, du *Houx*, des *Isnards*, de *Lancrau de Bréon*, de *Langlois du Bouchet et d'Estaintot*, de *Lescun*, de *Lestrange*, de *Loubens*, de *Lubersac*, de *Luscan*, de *Maille-Brezé*, de *Mauléon*, de *Mellet*, de *Molen*, de la *Vernède et de Saint-Poncy*, de *Montalembert*, de *Monthiers*, de *Mont-*

lezun, de *Montmorency*, avec toutes ses branches, telles que *Montmorency-Laval*, *Fosseux*, *Luxembourg*, etc.; de *Morangiés*, de *Moustier*, de *Narbonne*, de *Passac*, de *Poix*, de *Pontevès*, de *Preissac d'Esclignac*, du *Puy-Melgueil*, de *Quemper de Lanascol*, de *Rivière*, de *Rochefort*, de *Saint-Aignan*, de *Saint-Juéry*, de *Saint-Mauris*, de *Saint-Roman*, de *Salignac-Fénelon*, de *Sallmard*, de *Salperwick*, de *Tilly*, de *Tournon*, de *Toustain*, de *Tramecourt*, de la *Trémoille*, de *Trogoff*, de *Tudert*, de *Tulles de Villefranche*, d'*Ussel*, de *Valady*, de *Vallin*, de *Verdonnet*, de *Vioménil*, et une infinité d'autres maisons moins illustres, mais non moins distinguées par leurs services et leur dévouement à la cause de nos Rois.

J'ai fait, de mon côté, de grands sacrifices pour la noblesse, j'ai acheté tous les livres rares, tous les manuscrits précieux, tous les titres originaux que j'ai rencontrés, j'ai voulu sauver ainsi les débris d'un triste et malheureux naufrage, pour en former une espèce d'arche de salut, où chaque famille puisse, avec certitude, reconnaître ses premiers patriarches.

J'ai en outre réuni à mon cabinet, ceux de M. le comte de Waroquier, de M. de la Chesnaye-des-Bois et de M. Fabre, qui avaient tous des *priviléges du Roi*, pour faire paraître leurs ouvrages sur la Noblesse, avant la révolution, et j'ai au moins *deux cent mille titres originaux et pièces manuscrites* de la plus haute importance, qui intéressent toutes les familles du royaume, et qui sont à leur disposition.

Les titres, mémoires et lettres doivent être adressés, *franc de port*, à M. de SAINT-ALLAIS, rue de la Vrillière, n°. 10, près la Banque de France.

NOBILIAIRE UNIVERSEL

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE

LA CROPTE, en Périgord. La maison de la Cropte a toujours tenu un rang distingué dans l'ordre de la noblesse par son ancienneté, ses services et ses alliances; elle tire son nom et son origine de la paroisse de la Cropte (1), située dans le diocèse de Périgueux, où elle avait un château, connu sous le nom de *Fort*, ou *Forteresse de la Mothe*.

Le nom de la Cropte dérive du latin *crypta*, *cropta* ou *crota*, qui signifie grotte (2), caverne, souterrain, creux,

---

(1) On ne connaît en France que deux paroisses du nom de la Cropte; l'une est en Périgord, à trois lieues S. E. de Périgueux; on y compte 270 feux. L'autre est dans le Maine, au diocèse du Mans, sur la petite rivière de Vaize, à quatre lieues et demie S. E. de Laval; on y compte 165 feux.

(2) Un titre latin de l'an 1258, conservé autrefois dans les archives du chapitre de Saint-Astier, porte qu'Hélie de *Valbeio*, chevalier, rendit hommage à l'abbé et au chapitre de Saint-Astier, pour différents objets, entr'autres pour une *Cropte*, située dans Châteauvieux de Grignols. (..... *recognovit tenere*....

fosse et quelquefois rocher (1) ou maison. (Voyez le *Glossaire de du Cange*).

La maison de la Cropte était déjà connue au commencement du douzième siècle, et était partagée, avant l'an 1200, en trois branches principales; mais sa filiation suivie et prouvée par titres, ne remonte qu'à l'an 1271 (2). Ses premiers degrés sont presque tous formés de sujets décorés de la chevalerie, y compris Hélie Ier. de la Cropte, qui vivait sous le règne de Louis-le-Jeune. Elle a donné trois évêques à l'église; l'un, à Sarlat, en 1416; un autre, évêque et comte de Noyon, pair de France; et le troisième, à Aleth; deux abbés de Cadoin, dans le quatorzième siècle; plusieurs archidiacres et grands dignitaires à l'église de Périgueux, et un nombre considérable de personnages distingués dans l'état ecclésiastique; quatre chevaliers de Malte, dont un, dans le seizième siècle; plusieurs officiers-généraux, deux gouverneurs de Salces, et un grand nombre de militaires de tout grade. Elle a contracté des alliances illustres, dont une avec la maison de Savoie; Uranie de la Cropte épousa le comte de Soissons, frère aîné du prince Eugène, et Marguerite de la Cropte-de-Lencais fut mariée avec Gilles de la Tour-d'Auvergne, seigneur de Limeuil, de la maison des vicomtes de Turenne et ducs de Bouillon; l'alliance qui donna pour mère à Fénelon Louise de la Cropte, est une des quatre que ces deux anciennes maisons ont

---

Croptam in Veteri Castro de Granholio). Une ancienne traduction de cet acte rend le mot *cropta* par *grotte.*

Le Roman de Garin dit :

Li destrier sont Léans el sousterrin.
En une crôte *que firent Sarazin.*

(1) Guillaume le Breton, parlant, dans le 10e. livre de sa Philippide, du château de *la Roche-du-Maine*, ou *du Moine (rupes monachi)*, s'exprime ainsi : *Dum tu conaris monachi subvertere crotam.* On lit dans une charte de l'an 1417 : *Quamdam crotam, seu fundamentum turris, sitæ in loco de sabrano, etc.*

(2) Cette filiation pourrait remonter plus haut, et se rattacher même au cartulaire de Chancelade, si on considère que Fortanier I de la Cropte, qui forme le troisième degré, devait être fort avancé en âge en 1271, puisque son arrière-petite-fille se maria 28 ans après, c'est-à-dire, en 1299.

contractées ensemble. On remarque parmi les autres, dont plusieurs sont réitérées, et toutes avec des familles d'ancienne chevalerie, celles d'Abzac-de-la-Douze et de Mayac, des Achards-de-Joumard, de Saint-Astier, d'Auberoche, d'Aydie, de Barrière, de Beynac, de Bourdeille, de Bruzac, de Campnhac, de Carbonnières, de Chabans, du Lau, de Durfort-de-Civrac, de Fayolle, de Flamenc-de-Bruzac, du Fleix, de Gaing-de-Montagnac, de Grimoard-de-Frâteaux, de Jaubert-de-Saint-Gelais et de Nantia, de Lentillac-Gimel, de Malvin-Montazet, de Martel-Marennes, des Martres, de Massin, de Montferrand, de Motes, de Neufville, de la Place-de-Torsac, de Pons-Saint-Maurice, de Portefoi ou Portafe, de la Porte-de-Floirac, de Prévôt-de-Sansac, de Raimond, de la Rochefoucauld, de Roffignac, de Salignac-de-Fénelon, de Seris, de Siorac, de Solmignac, de Taillefer, de Tiraqueau, de Vigier, etc. Elle a formé plusieurs branches, dont il n'existe plus aujourd'hui que trois, qui sont celles de Bourzac, qui est l'aînée, de Chantérac et de Saint-Abre.

Les plus anciennes notions que nous ayons sur l'existence de cette famille, sont tirées du cartulaire de Chancelade, et d'une charte de l'abbaye de Cluny, de l'an 1144, c'est à l'aide de ces deux monumens, que nous allons établir ses premiers degrés.

I. Hélie DE LA CROPTE, chevalier, vivait vers le milieu du douzième siècle. On ignore le nom de son père (1); mais on apprend par une charte, que sa mère, dont on ignore aussi le nom, avait été mariée deux fois, et qu'il était frère utérin de Pierre Urdimal, chevalier de Lardi-

---

(1) Nous verrons plus bas que les plus anciens sujets du nom de la Cropte, dont on ait connaissance, par le cartulaire de Chancelade, sont deux ecclésiastiques vivants entre 1129 et 1143, sous l'abbé Gerald I. Ils paraissent avec *le surnom de la Cropte*, à une époque voisine de l'origine des surnoms; et l'on sait que les ecclésiastiques n'avaient à cette époque ni titre, ni qualité pour prendre un surnom; par conséquent celui que portaient ceux-ci, était nécessairement le nom de leur père; et l'existence de ce père, qui jusqu'à présent nous est inconnue, doit dater de la fin du XIe. siècle, puisque deux de ses fils étaient majeurs entre les années 1129 et 1143.

malie (1). Il souscrivit quatre chartes de donations, faites en faveur des abbayes de Cluny et de Chancelade; la première, qui est datée du 9 des Calendes de novembre (24 octobre) 1144, est tirée d'un cartulaire de Cluny, dont la copie est conservée à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 5459, *fol.* 289. Elle porte que l'évêque de Périgueux confirma à cette abbaye le don que Rainaud, un de ses prédécesseurs, lui avait fait de l'église de Saint-Jean de Roncenac; on compte parmi les sept souscripteurs de cette charte, quatre archidiacres de l'église de Périgueux, qui sont: Pierre de Nanclar, Geofroy de Vern, Itier de Périgueux et Geofroy de Chauze, dont les signatures précèdent immédiatement celle d'Hélie de la Cropte. De trois autres chartes qu'il souscrivit et qui sont rapportées dans le cartulaire de Chancelade, celle qui paraît la plus ancienne, est une donation que Foucaud d'Ans et Boson, son neveu, firent à cette abbaye, entre les mains de l'abbé Hélie (entre 1143 et 1168), de ce qu'ils possédaient au Mas de Palers (*cartul. de Chancelade, fol.* 82); la seconde contient une donation, faite vers le même tems, par Hélie Essandos, de ce qu'il avait, au lieu appelé Combeprofonde (*ibid., fol.* 25, *verso*); par la troisième, tirée aussi du cartulaire de Chancelade (*fol.* 59), Guillaume Urdimal renouvela et confirma le don que Pierre Urdimal, chevalier de Lardimalie, son père et Foucher Urdimal, son frère, avaient précédemment fait à la même abbaye, d'un setier de froment, mesure de Périgueux, à prendre sur leur part de la dixme de la paroisse de Montagnac; Guillaume Urdimal fit cette donation dans le monastère de Chancelade, sur l'autel de Saint-Thomas, martyr (2), entre les mains de l'abbé

---

(1) La famille d'Urdimal, qui était fort ancienne en Périgord et qui a donné son nom au château de Lardimalie, fondit, dans le XIVe. siècle, dans la maison de Foucauld, par le mariage d'Alix Urdimal avec Bertrand de Foucauld, chevalier; cette dame devint héritière de Lardimalie, par la mort, sans enfants, de Pierre et Hélie Urdimal, ses frères.

(2) C'est Saint Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, qui fut martyrisé le 29 décembre 1170; il paraît, d'après cette charte, qu'on ne peut guères reculer au-delà de l'an 1180, que le culte de ce saint fut introduit et répandu en Périgord, peu d'années après sa mort.

Geraud II (entre 1168 et 1189), en présence de Pierre Urdimal, son père (1), et ses frères Foucher, Audoin de la Cropte, prêtre, Hélie de la Cropte, chevalier (2), Gerald de Vegonac, archiprêtre (de la Cité), Bertrand et Itier de Sauzet, Adémar de Condat, Gautier de la Roche, etc.

On ne connaît ni le nom de sa femme, ni le nombre de ses enfants ; mais on juge par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il fut père de:

II. Pierre DE LA CROPTE, Ier. du nom, vivait à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième ; il est connu par cinq donations faites à l'abbaye de Chancelade, dans l'intervalle de 1189, à 1217; la première, par Robert de Seneleus, du tems de l'abbé Pierre, entre 1189 et 1205 (*cartul. de Chancelade, fol.* 153); la seconde fut faite vers le même tems, entre les mains d'Etienne Dauriac, prieur de Chancelade, par Robert de Brolac et Sazie, sa femme, en présence d'Itier de Senelac (Senillac), Adémar et Hélie de Montacès et autres (*ibid., fol.* 169); la troisième, par Ranulfe de Chalannac (Chalagnac), et ses quatre fils, qui donnèrent une rente qu'ils percevaient sur les moulins de Perdus, leur portion du droit de pêche, etc.; on remarque parmi les souscripteurs de cette charte, Hélie de Charroux, chantre de l'église de Saint-Etienne, Ranulfe du Chadeuil, Bernard de Saint-Astier-d'Agonac, Aimeric et Gerald de Chamberlhac, Mathieu de Chabans et autres (*ibid., fol.* 131); la quatrième fut faite entre les mains de l'abbé Etienne (entre 1205 et 1217), par une dame, appelée d'Aimirix de la

---

(1) ..... *Videntibus et audientibus Petro, patre suo, et fratribus suis Folcherio, et Audoino de la Croptâ, sacerdote, et Heliâ de la Croptâ, milite* (*Cartul. de Chancelade, fol.* 59). Le sens de la charte, et le rapprochement des dates, indiquent assez que c'était de Pierre Urdimal, et non pas de Guillaume, son fils, qu'Hélie et Audoin de la Cropte étaient frères, c'est-à-dire, frères utérins, comme étant enfants de la même mère.

(2) La qualification de *chevalier*, qui est donnée ici à Hélie de la Cropte, et qu'il ne prend pas dans les actes précédents, fait présumer qu'il accompagna le roi Louis-le-Jeune à la croisade de 1147, et que ce fut en récompense des services qu'il rendit dans cette expédition, que ce titre honorable lui fut accordé.

Brande-d'Agonac, qui donna le droit qu'elle avait sur la borderie de la Malrachie, située à Rochairel, en présence de Pierre de Raimond, chapelain de Saint-Jean, Guillaume de Saint-Silain, etc. (*ibid.*, *fol.* 122) ; enfin, la cinquième fut faite aussi du tems de l'abbé Etienne, par Hélie Ranolf, chevalier de Bourdeille, lorsqu'il se fit religieux à Chancelade ; on compte parmi les témoins et souscripteurs de cette dernière charte, Guillaume de Saint-Silain, Hélie et Ebles, seigneurs de Bourdeille, Aimeric de Chamberlhac, Aimeric Pons, Pierre de Creissac, Raimond de la Barde, etc. (*ibid.*, *fol.* 121, *verso*).

On ignore l'année de sa mort, et aucun titre ne nous fait connaître le nom de sa femme, ni celui de ses enfants ; mais tout porte à croire qu'il fut père de Fortanier Ier. de la Cropte, chevalier, par lequel commence la filiation suivie ; il semble qu'on peut aussi mettre au nombre de ses enfants :

Alais de la Cropte, mariée à Etienne de la Cropte, de la branche de Thénon, dont elle était veuve en 1246, suivant un accord fait, en cette année, entre elle et Séguine de la Cropte, sa fille, d'une part, et un nommé Bernard Comte.

Le cartulaire de Chancelade nous a conservé les noms de plusieurs autres sujets du nom de la Cropte ; mais à l'exception d'Audoin, qui était frère d'Hélie, rien n'indique à qu'elle branche ils appartenaient ; voici leurs noms, rangés dans leur ordre chronologique :

1°. Itier de la Cropte, prêtre, chanoine et chapelain de l'église cathédrale de Saint-Etienne, est connu par trois donations faites à l'abbaye de Chancelade, dans lesquelles il est nommé comme témoin ; la première, par Gerald d'Angoulême, Guillaume, son frère, Raimond, leur neveu, et Pétronille de Saint-Astier, mère de ce dernier ; la seconde, par Etienne de Monlau, chanoine de Saint-Etienne, et la troisième, par Robert de Goyas, chevalier de Montagrier, et Hélie, son neveu. Ces trois chartes, comme beaucoup d'autres, n'ont pas de date précise ; mais comme elles ont été rédigées en présence de Geraud I, abbé

de Chancelade, elles doivent être placées entre 1129 et 1143;

2°. Arnaud de la Cropte, prêtre et chanoine de Chancelade, fut contemporain et peut-être frère d'Itier de la Cropte, ils souscrivirent ensemble la donation faite par Gerald d'Angoulême, entre 1129 et 1143;

3°. Hélie de la Cropte, chanoine et pénitencier de l'église de Saint-Etienne de Périgueux, pourrait être neveu des deux précédents, et frère d'Hélie de la Cropte, chevalier. Il souscrivit quatre chartes de donation en faveur de l'abbaye de Chancelade, dont l'une fut faite en 1161, par Olivier et Plastulphe des Arénes, frères, et par leurs neveux; et les trois autres, par diverses personnes, du tems des abbés Hélie et Geraud II, c'est-à-dire, entre 1143 et 1189;

4°. Audoin de la Cropte, prêtre et chanoine de Chancelade, frère d'Hélie de la Cropte, chevalier, fut témoin de six donations faites à Chancelade, sous l'abbé Geraud II (entre 1168 et 1189); on remarque parmi les témoins de ces diverses donations, Pierre Vigier, habitant de la cité de Périgueux, Pierre de Raimond, Arnaud de Saint-Astier et Pierre de Veyrines, chanoines de Saint-Astier, etc.

Vers le même tems, c'est-à-dire environ l'an 1150, vivait Pierre de la Cropte-d'Agonac, fils d'Hélie de la Brande (1), qui fit donation à Chancelade, de trois deniers et une maille de *forzatz* de rente, assise sur un jardin, situé au bourg d'Eyvirac, en présence de plusieurs témoins, dont deux sont nommés dans un acte de l'an 1153. Ici se terminent les renseignemens puisés dans le cartulaire de Chancelade, qui commence presqu'avec le douzième siècle et se termine vers l'an 1230. Ce monument, si précieux

---

(1) Pierre, fils d'*Hélie de la Brande*, s'appelait *la Cropte*, sans doute du nom de sa mère, et en vertu d'une substitution: ces exemples ne sont pas rares dans le XIIe. siècle.

pour l'histoire du Périgord, a péri dans la révolution, et sa perte est irréparable (1).

Branche de la Mothe-de-la-Cropte, éteinte.

La branche de la Mothe est regardée, avec raison, comme la première branche de la maison de la Cropte, puisqu'elle habitait le chef-lieu de la paroisse (2), dont

---

(1) Il existe des extraits assez étendus d'une partie de ce cartulaire, parmi les manuscrits de M. Leydet, conservés à la Bibliothèque du Roi; ces manuscrits sont précieux pour l'histoire du Périgord, par les recherches et la saine critique de leur auteur.

(2) La paroisse de la Cropte, située à trois lieues de Périgueux, a toujours été regardée comme le berceau de la maison de la Cropte, dont la branche aînée avait son château dans le bourg et y faisait sa résidence ordinaire. A peine reste-t-il aujourd'hui quelques vestiges de ce château, qui était fort ancien, et qui est connu, dans les titres, sous le nom de *Place forte*, ou *Forteresse de la Mothe*. Il y a lieu de croire qu'à l'époque de l'origine des surnoms, c'est-à-dire, dans le XIe. siècle, les premiers seigneurs de cette maison jouissaient du droit de seigneurie et haute justice, non-seulement sur le château et le fief de la Mothe, mais encore sur tous les bourgs et paroisse de la Cropte, puisqu'ils en ont adopté le nom, et l'ont transmis à leurs descendants; sans cela ils ne se seraient surnommés que *la Mothe*, suivant l'usage généralement reçu parmi l'ancienne noblesse, de prendre le nom de son fief. La justice de la paroisse de la Cropte passa dans la suite aux comtes de Périgord, qui en jouissaient dès le XIIIe. siècle, et en firent don à la maison de Périgueux, qui possédait déjà plusieurs fiefs et domaines dans cette paroisse, et en faisait hommage au comte Archambaud III, comte de Périgord, confirma, en 1293, les priviléges de cette maison, et donna à Pierre de Périgueux la justice haute, moyenne et basse de toutes ses terres et fiefs, et voulut que le tout relevât de lui, avec réserve du ressort d'appel. Enfin, Elie de Périgueux rendit hommage, le dimanche après l'Ascension 1302, au comte de Périgord, pour tout ce qu'il tenait ès paroisses de la Cropte, la Douze, etc. La maison de Périgueux s'étant éteinte dans le XIVe. siécle, une partie considérable de ses biens, entr'autres la terre de la Cropte, passa par succession dans la maison de Bourdeille, et y est restée jusqu'au 15 février 1480 (v. st.), que François, seigneur de Bourdeille, vendit à Antoine de Salignac, *les bourgs, lieu et paroisse de la Cropte, et fort de la*

elle a pris le nom. Ses premiers degrés n'étant pas assez connus pour établir une filiation suivie, nous ne la commencerons qu'à :

Geraud ou Gerard DE LA CROPTE, damoiseau de la paroisse de la Cropte, ne vivait plus en 1304. Il laissa, d'une femme dont le nom est ignoré, trois fils qui sont :

1°. Pierre de la Cropte qui suit :

2°. Raimond de la Cropte fit donation, par acte passé sous le sceau de l'official de Périgueux, le 3 des nones de mai 1304, à Pierre de la Cropte, son frère, de toute la part et portion qu'il avait dans la succession de ses père et mère et celle de Geraud, son frère, défunt ; il prend le nom de Raimond de la Cropte ou de *la Mothe*, dans un acte d'hommage, dont il fut témoin, et qui fut rendu, le mardi après le dimanche *Oculi mei*, 1326 v. st.), à Pierre de Périgueux, damoiseau, par Pierre de la Cropte, damoiseau, fils de feu Fortanier de la Cropte, chevalier de la paroisse d'Abzac ; il rendit lui-même hommage, le jour de la fête de Saint-Luc, évangéliste, 1327, à Fortanier de Périgueux, pour la maison qu'il habitait dans la paroisse de la Cropte, pour une autre maison contigue à celle-ci, avec les jardins et vignes en dépendants, et pour le droit qu'il avait sur les tenances de la Grave, de la Morelie, de la Becussie, de la Chesgeyne, sur les borderies de *Las Pradelas* et de *Las Rodas*, L'Oudoynie, etc., dans la paroisse de la Cropte ; sur les-

---

Mothe, situé dans la même paroisse, avec tout droit de justice, haute, moyenne et basse, maire, mixte et impaire, et tout ce qui en dépendait, pour le prix de cent livres d'or ; sous la réserve d'un hommage-lige et le serment de fidélité. Environ dix ans après, le 25 novembre 1490, le même Antoine de Salignac, qualifié chevalier, seigneur de Salignac (ou Salagnac), l'Arche, Terrasson et Tursac, maria Marguerite de Salignac, sa fille, avec Jean d'Abzac, fils du seigneur de la Douze, et lui donna, pour tenir lieu de partie de sa dot, *toute la terre, seigneurie et justice qui lui appartenait dans la paroisse de la Cropte, qu'il avait acquise de M. de Bourdeille.* Depuis ce temps, la terre de la Cropte a fait partie de celle de la Douze.

quels domaines Fortanier de Périgueux avait tout droit de justice haute et basse, sous le devoir d'une paire de gants blancs, et le serment de fidélité;

3°. Geraud de la Cropte, mort sans postérité, avant l'an 1304.

Pierre DE LA CROPTE, damoiseau, reçut, le 3 des nones de mai 1304, la donation que lui fit Raimond, son frère, de sa part de la succession de défunt Geraud de la Cropte, damoiseau de la paroisse de la Cropte, leur père, de celle de leur mère (qui n'est pas nommée), et de celle de Geraud, leur frère, défunt; il donna en récompense, à son frère, cent sols, monnaie courante; il vendit, le vendredi après Noël 1314, à Jean Courtois (*de Cortés*), bourgeois de Périgueux, cinq setiers de froment, mesure de Périgueux, et deux sols d'acapte, dûs par Pierre de Farge et Guillaume Geoffroy (ou de *Jaufre*), donzel, à raison d'un pré, appelé *lo prat gran*, situé dans la paroisse de Saint-Crépin-d'Auberoche, un autre pré dans la même paroisse, et une terre appelée *Deus Recotus*, le tout relevant du vicomte de Limoges.

Il est probable qu'il est le même que Pierre de la Cropte, qui faisait sa demeure à Périgueux, et qui fut consul de la cité, en 1322, 1332, 1335, et 1336. On trouve des lettres du roi Philippe-le-Long, datées de Paris, le 26 juin 1318, par lesquelles, sur le fondement des plaintes portées par Lambert de la Porte, bourgeois, *Pierre de la Cropte, damoiseau*, et autres citoyens, contre le consulat de Périgueux, ce prince en ordonna le séquestre, et chargea ses commissaires d'informer diligemment, non-seulement de ces plaintes et de leur objet, mais de la bourse au trésor commun, et qu'elle était la cause et l'autorité de son institution, etc. (*Mém. de Périgueux, imp. en* 1775, *suppl., pag.* 43). Il est qualifié damoiseau et citoyen de Périgueux (c'est-à-dire, habitant de la cité), dans un acte, daté du mercredi après la fête de Noël 1328, par lequel il donna, conjointement avec Hélie Plastulphe et Pierre Faure, une quittance de lots et ventes, à Itier du Chastanet, clerc et homme de loi, et lui accorda l'investiture de plusieurs pièces de terre, bois, vignes et bruyères, que ce dernier avait acquis dans leur fondalité, et dans la paroisse de Champsevinel. Il

est qualifié *consul de la cité de Périgueux*, dans le procès-verbal des titres, produits par les bourgeois de Périgueux, et envoyés en 1332, à la chambre des comptes de Paris (*Mém. de Périgueux*, *tom.* 2. *pag.* 217). Il fut témoin d'un hommage rendu, le mardi après la Saint-Martin d'hiver 1335, par Pierre de la Cropte, chevalier de la paroisse d'Abzac, à Fortanier de Périgueux, chevalier. Enfin, il est fait mention de lui dans un acte de prestation de serment, fait le lundi après la fête de Saint-Martin d'hiver 1336, par les officiers de la cité de Périgueux (*Mém. de Périgueux*, *pag.* 255). On ne connaît pas la suite de cette branche; mais on sait qu'elle s'éteignit dans le quatorzième siècle.

Branche d'Abzac, de la Peyzie et de Portafé.

III. Fortanier DE LA CROPTE, Ier. du nom, chevalier, fils ou petit-fils de Pierre de la Cropte, Ier. du nom, s'obligea, conjointement avec Hélie de la Cropte, donzel, son fils, par lettres, scellées à l'officialité de Périgueux, le 3 des ides (11) de juin 1271, de payer la somme de 3,000 sols, monnaie courante, à Agnès de Transelva, veuve de Guy de Barrière, donzel. Il émancipa Almios de la Cropte, sa fille, alors veuve de Pierre Vigier de Chignac, par acte passé sous le sceau de l'official de Périgueux, le jour des ides (15) d'octobre 1277, dans lequel il rappelle la constitution dotale que lui et Fine, sa femme, avaient faite à la même Almios, en la mariant. Il parvint à un âge très-avancé, et mourut avant l'année 1282.

Il avait épousé, vers l'an 1230 et peut être plutôt (1), Fine Vigier, fille d'Hélie Vigier, IIe. du nom, Viguier du Puy-Saint-Front de Périgueux (2), dont il eut au moins deux enfants, qui suivent :

---

(1) Cette alliance est connue par un extrait des titres du château de Caussade, conservé à la Bibliothèque du Roi: on en ignore l'époque précise, mais il semble qu'on peut la faire remonter à l'an 1230, et même plus haut, sur le fondement que Bertrande de la Cropte, arrière-petite-fille de Fortanier I, se maria en 1299, et qu'il ne faut pas moins de 70 ans pour placer trois générations, non compris le bisaïeul.

(2) La maison de Vigier était une des plus anciennes, des

1°. Hélie de la Cropte, IIe. du nom, qui suit;

2°. Almois de la Cropte, mariée à Pierre Vigier de Chignac. Son père et sa mère lui constituèrent, pour sa dot, 100 livres, monnaie de Périgord, les habits nuptiaux, et plusieurs fiefs, situés dans les paroisses de Saint-Crépin, d'Eyliac, de Bassillac, de Saint-Laurent et de Saint-Pierre de Chignac. Etant veuve, son père l'émancipa, par acte, daté du jour des ides (15) d'octobre 1277, dans lequel il prend la qualité de chevalier (1).

IV. Hélie de la Cropte, IIe. du nom, donzel, avait déjà succédé à son père, en 1282. Un acte du 3 des ides (11) de juin, dont le reste de la date est emporté, mais qui paraît être d'environ l'an 1280, porte qu'Agnès, fille de Gérald de Transelva, et veuve de Guy de Barrière, lui fit donation, et à Marguerite, sa femme, sœur et heritière du même Guy de Barrière, de tout le droit qu'elle pouvait avoir et prétendre sur la succession de son mari, à raison d'un legs de 100 sols, monnaie courante, que ce dernier lui avait fait, et qui devait lui être payé chaque année, sa vie durant, par le même Hélie de la Cropte, et par Fortanier de la Cropte, chevalier, son père; elle se réserve néanmoins la somme de 3000 sols, et celle desdits 100 sols, que les mêmes de la Cropte, père et fils, seront tenus de lui payer, comme ils s'y étaient obligés par lettres scellées à l'officialité de Périgueux, le 3 des ides de juin 1271.

---

plus étendues et des mieux alliées du Périgord; elle possédait en fief, de tems immémorial, la viguerie du Puy-Saint-Front de Périgueux, et en rendait hommage au chapitre de Saint-Front. Elle s'éteignit, vers la fin du XIVe. siècle, dans la maison de Cugnac, par le mariage de Jeanne Vigier, fille unique et héritière de Corborand II de Vigier, et d'Isabeau de Domme, avec Henri de Cugnac, a chevalier. Il y a eu plusieurs familles de ce nom, mais il est incertain si elles sortent toute de la même souche.

(1) La qualité de *chevalier*, que Fortanier I prend dans ses actes, fait présumer qu'il avait servi dans les guerres de Saint-Louis, puisque ce fut sous le règne de ce prince qu'il parvint à l'ordre de chevalerie, qui ne s'accordait, dans ces anciens tems, qu'à ceux qui réunissaient les services militaires aux avantages de la naissance.

Il donna quittance, le 18 des calendes de janvier (15 décembre) 1282, à Bertrand de Siorac, Donzel, d'une partie de la dot que ce dernier avait promise à Bertrande de Siorac, sa sœur, femme de Fortanier II de la Cropte, fils d'Hélie. On ignore l'année de sa mort, mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1299. Il avait épousé, vers l'an 1250, Marguerite de Barrière, sœur et héritière de Guy de Barrière, Donzel (1), suivant l'acte de donation, déjà cité, du 3 des ides de juin 1280, ou environ ; il en eut les enfants suivants :

1°. Fortanier de la Cropte, IIe. du nom, qui suit ;

2°. Lambert de la Cropte, recteur de l'église de Mons, fit son testament le 18 des calendes de janvier (15 décembre) 1318, par lequel il demanda à être enterré dans le cimetière des frères Mineurs de Bergerac; légua à leur couvent, une réfection, le jour de sa sépulture, le lit sur lequel il devait être porté, et vingt livres monnaie courante; fit des legs aux églises de Saint-Aubin, Saint-Anian, Verdon, Ste-Lucie, Pontroumieu, la Cropte, etc.; et légua des sommes d'argent à la sœur de Fortanier de la Barde, à la fille de Fortanier la Roche, chevalier, et à Hélène du Châlard, qui étaient probablement ses proches parentes; à Ranulfe la Chapelle, son neveu, et à Pierre et Lambert de la Cropte, aussi ses neveux; il institua son héritier universel, Lambert de la Cropte, chapelain de Verdon, son neveu; fit des legs à trois de ses nièces, religieuses à la Garde, et nomma ses exécuteurs testamentaires, Pierre de Marquessac, Raimond la Pradelle, Pierre de

---

(1) Barrière est une famille très-ancienne du Périgord, qui paraît avoir tiré son nom d'un château-fort, situé dans la cité de Périgueux, qui a été ruiné dans le XVIe. siècle, mais dont il existe encore des vestiges considérables. Cette famille a fini, vers le commencement du XVe siècle, dans trois frères, nommés Almaric, Archambaud et Roger de Barrière, qui n'ont laissé que des filles : les biens du premier ont passé dans les maisons d'Abzac, de la Douze et d'Estissac; ceux du second, dans la maison de Lur-Saluces ; et les seigneurs de Grimoard-de-Frateaux ont hérité de la succession du troisième.

la Cropte, recteur de Saint-Anian, Lambert de la Cropte, recteur de Verdon, et Pierre de la Cropte, damoiseau;

3°. N. de la Cropte, mariée à N. de la Chapelle (*la Capela*), fut mère de Ranulfe et d'Arnaud de la Chapelle, qualifiés neveux de Lambert de la Cropte, dans son testament de l'an 1318.

V. Fortanier DE LA CROPTE, IIe. du nom, donzel, donna quittance, le 18 des calendes de janvier (15 décembre) 1282, de partie de la dot de Bertrande de Siorac, sa femme, à Bertrand de Siorac, son beau-frère; il assista, le 13 des calendes de novembre (20 octobre) 1299, avec la qualité de damoiseau de la paroisse de Saint-Pierre de Chignac, au contrat de mariage de Bertrande de la Cropte, sa fille, avec Guillaume d'Auberoche, damoiseau. Il se rendit, en 1301, avec Guillaume de Beaulieu, Bertrand de Belet, Vigier de Chignac, et Raimond de la Mothe, damoiseaux, pleige ou caution de la dot de Marguerite, fille de Robert de Portafé, damoiseau d'Auberoche, et sœur de Géraud de Portafe, mariée à Arnaud de Sendrieux (*Sendreus*), damoiseau, et auparavant veuve de Géraud Vigier, damoiseau, et mère d'Arnaud Vigier. Il vivait encore en 1305, suivant un acte féodal de cette année, où ses fonds sont appelés en confrontation. Il avait épousé, avant l'an 1282, Bertrande de Siorac, sœur de noble Bertrand de Siorac, donzel de la paroisse de Siorac (1), près de Fontgauffier, qui lui constitua, pour sa dot, 5000 sols, monnaie de Périgord, des habits d'écarlate et des fourrures, comme on l'apprend par une quittance dotale de 1282. Les enfants provenus de ce mariage sont :

1°. Pierre de la Cropte, IIe. du nom; qui suit;

2°. Lambert de la Cropte, recteur et chapelain de Verdon, fut institué héritier universel par le testament de Lambert de la Cropte, recteur de l'église de Mons, son oncle, du 18 des calendes de janvier 1318. Il est qualifié recteur de l'église de Saint-Anian, au diocèse de Sarlat, dans le

---

(1) Siorac est un bourg, paroisse et château sur la Dordogne, qui a donné son nom à une famille noble et ancienne.

contrat de mariage de Marguerite de la Cropte, sa nièce, du dimanche après la fête de la nativité de la vierge, 1337, auquel il assista.

3°. Pierre de la Cropte, chapelain, ou recteur de l'église de Saint-Anian, fut légataire de Lambert de la Cropte, son oncle, en 1318.

4°. Bertrande de la Cropte, épousa, par contrat du 13 des calendes de novembre (20 octobre) 1299, Guillaume d'Auberoche *(de Albarupe)* (1), damoiseau de la paroisse d'Eyliac, fils de Raimond d'Auberoche, damoiseau. Fortanier de la Cropte constitua en dot à sa fille, la somme de 4000 sols, une fois payée, et 100 sols de rente, à l'ordonnance de messire Guillaume Laperonie, chevalier, sous le cautionnement de Pierre de Périgueux, de Pierre de Barrière, et de Hugues d'Abzac, damoiseaux, d'Hélie de Jaufre *(Gaufridi)*, chevalier, de Pierre de Saint-Crépin, et Guillaume de Beaulieu, damoiseaux.

5°. Fine de la Cropte,
6°. Marie de la Cropte,
7°. Esclarmonde de la Cropte,
} religieuses à la Garde, en 1318.

VI. Pierre DE LA CROPTE, IIe. du nom, chevalier, fut un des exécuteurs du testament de Lambert de la Cropte, recteur de l'église de Mons, en 1318; il ne prenait encore alors, que le titre de damoiseau; il prend la même qualité, et rappelle défunt messire Fortanier de la Cropte, chevalier de la paroisse d'Abzac, son père, dans un hommage qu'il rendit le mardi après le dimanche *Oculi mei* 1326 (v. st.), à noble homme Pierre de Périgueux, damoiseau; il reconnut par cet acte, tenir de lui, en emphytéose, ou en fief noble *(in feodum gentile)*, sous le devoir d'une paire d'éperons dorés, un nombre

---

(1) Auberoche est une ancienne châtellenie, dont le premier château ou forteresse fut bâti par Frotier de Gourdon, évêque de Périgueux, mort en 991. La famille de ce nom remonte, comme toutes les plus anciennes du Périgord, à l'origine de la chevalerie : elle est éteinte depuis long-tems.

considérable de mas et fiefs, situés dans les paroisses de la Cropte, de la Douze (1), en présence de Raimond de la Cropte ou de *la Mote*, de Pierre de la Cropte, autrement dit *Boni*, clerc, et de Jean Dupuy, recteur de l'église de la Cropte. Il acensa, le 14 des calendes de janvier (19 décembre) 1327, à Pierre Ebrard, clerc, une vigne située dans la paroisse de Saint-Pierre de Chignac, moyennant une rente annuelle de six deniers, monnaie de Limoges, et 18 livres, monnaie de Périgord, pour droit d'entrée, ou prise de possession. Il vendit, le jour des calendes (1) de juin 1335, à Renaud Ebrard, de la paroisse de Saint-Crépin, un pré appelé le *Grand Pré*, situé dans la même paroisse, sur le ruisseau du Manoire, joignant le pré de Fortanier de St-Crépin, damoiseau, pour le prix de 32 livres tournois, il prend dans cet acte, et dans les deux suivans, la qualité de chevalier de la paroisse d'Abzac. Il rendit, le mardi après la fête de St.-Martin d'hiver 1335, à Fortanier de Périgueux, chevalier, l'hommage des mêmes fiefs, et sous le même devoir qu'il l'avait rendu en 1326, à Pierre de Périgueux, auquel Fortanier, son fils, venait de succéder : les témoins de cet hommage sont Pierre de la Cropte, damoiseau, et Pierre Forestier. Il assista en 1337, au contrat de mariage de Marguerite de la Cropte, sa fille; et vendit, le jeudi après la fête de la Pentecôte 1338, à Etienne du Pleyssac, bourgeois de Périgueux, une rente assise dans la paroisse de Saint-Pierre de Chignac, pour le prix de 60 deniers d'or dits *de l'escut*. C'est peut-être de lui qu'il est fait mention sous le nom de *Crotte*, dans le compte de Barthélemi du Drach, en 1338 et 1339, fol. 280 et 287; il arrenta, par acte passé au lieu de la Payzie, le mercredi après le dimanche *Oculi mei* 1342 (v. st.) une pièce de pré, située dans la paroisse de Saint-Pierre de

---

(1) Comme les noms de ces mas et fiefs sont répétés dans plusieurs hommages, et qu'ils peuvent servir à marquer l'ancienneté des possessions et la différence des branches, nous avons jugé à propos d'en faire ici l'énumération : ce sont le mas Grimoart, le mas Claret, la moitié du mas Gerimenh, les mas Bossard, Aspre, de Frotier, les borderies de Leybrussie et de Laspredelas, les mas d'Affaus et de la Grave, les tenances de la Vieillerode, et de Faugeyrac, le mas Cornador, etc.

Chignac, sur le ruisseau du Manoire; enfin il déposa comme témoin, dans une enquête commencée à Saint-Crépin, le samedi avant la fête de l'Ascension 1343, par Gérard Vigier, contre Pierre, Jean et Etienne Froment. On ignore l'époque précise de sa mort, mais comme son fils rendit un hommage en 1350, on doit conclure qu'il était mort depuis peu. Il fut enterré dans l'église d'Abzac, devant l'autel de la Vierge, suivant le testament de son fils, de l'an 1367, dans lequel il est rappelé. Il laissa de sa femme, dont on ne connaît pas le nom :

1°. Fortanier de la Cropte, qui suit ;

2°. Gérald de la Cropte, bachelier-ez-lois, prêtre, chanoine et archidiacre de Double, dans l'église cathédrale de Périgueux, fut d'abord chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur d'Aubeterre ; fut ensuite pourvû par le Pape Innocent VI, d'un canonicat avec l'expectative d'une prébende dans l'église de Périgueux, par bulle du 20 janvier 1362 (*Arch. du Vatican*). Il fut nommé, quelque tems après, par Hélie, archevêque de Bordeaux, à l'archidiaconé de Double, dans la même église de Périgueux, vacant par la mort de Gérald de la Mothe ; mais cette nomination n'ayant pas été trouvée régulière, il fut relevé de l'irrégularité qu'il avait encourue, par le pape Urbain V, qui le nomma de nouveau, le 21 juin 1365. Fortanier de la Cropte, son frère, le choisit, en 1367, pour l'un des exécuteurs de son testament. Le pape Grégoire XI lui accorda en 1373, un indult pour le choix d'un confesseur, muni de tous les pouvoirs, pour l'assister à l'article de la mort (*Arch. du Vatic.*) ; il est mentionné dans plusieurs actes capitulaires de l'église de Saint-Etienne de Périgueux, des années 1372, 1373, etc. Il était official de l'église de Périgueux, en 1387, suivant le Journal de Pierre des Mortiers, collecteur des deniers du pape Clément VII (*Arch. du Vatic.*) ; il assista à la prise de possession de l'évêché de Périgueux, par Hélie Servient, le 1er. novembre 1385 ; et à l'entrée solennelle de l'évêque Pierre de Durfort, le 26 décembre 1390 (*Mém. de Périgueux, preuv., pag. 405*). Enfin, il fit son

testament, vers l'an 1394 (1), par lequel il légua à l'église de Périgueux, un drap d'or, garni de cinq autres pièces de drap, et fourré ou doublé d'un suaire de couleur rouge ; à messire Antoine de la Vaure, chanoine de l'église de Saint-Front-de-Périgueux, un bréviaire et un autre livre ; à Pierre Radulphe, prêtre, un bréviaire ; à la vicairie, fondée dans l'église de Saint-Pierre de Chignac, un missel complet. Il nous apprend que sa bibliothèque contenait plusieurs livres de droit et autres. Après sa mort, Guillaume Calhon, un de ses exécuteurs testamentaires, en vendit trois à Arnaud de Bernabé, bourgeois de Périgueux, pour le prix de quinze francs d'or ; le premier avait pour titre *Speculum juris ;* le second, qui était couvert d'une peau verte, était un des livres du Digeste, appelé *Infortiatum ;* et le troisième, dont on a omis le titre, était couvert, d'un côté, d'une peau verte, et de l'autre, d'une peau rouge. Il légua à Marie de la Cropte, sa nièce, huit tasses et six cuillers d'argent, une couronne d'argent doré, enrichie de pierreries et de perles, et autre vaisselle et joyaux d'argent, du poids de onze marcs, pour la doter ; il institua héritier universel Bertrand de la Cropte, clerc, son neveu (petit neveu) ; et nomma pour ses exécuteurs testamentaires, Guy de Bernard, chanoine de Périgueux, Guillaume Calhon, licencié-ès-lois et Etienne de la Vaure, chanoine de Saint-Front. On ignore l'époque précise de sa mort, mais il est probable qu'il mourut bientôt après avoir fait son testament, puisqu'on trouve des quittances des legs qu'il avait faits, dont l'une est datée du 23 mars 1394 (v. st.)

3°. Hélie de la Cropte fut un des exécuteurs testamentaires de Fortanier, son frère, en 1367 ; il est sans doute le même qu'un Hélie de la Cropte, clerc du diocèse de Périgueux, qui fut

---

(1) Ce testament ne se retrouve plus, mais il est cité et rappelé dans plusieurs actes subséquents, qui en rapportent différentes clauses.

nommé à un bénéfice dans le diocèse de Riez, en Provence, par le pape Innocent VI, le 25 juin 1359. *(Arch. du Vatican)*.

4°. Marguerite de la Cropte, épousa par contrat du dimanche après la nativité de la Vierge 1337, Guillaume de la Cropte, damoiseau de Thénon, fils de Gérald de la Cropte, chevalier; elle fut assistée par Pierre de la Cropte, damoiseau d'Abzac, son père, et par Lambert de la Cropte, recteur de Saint-Anian, son oncle, qui lui constituèrent 250 livres de *dot, le lit, habits et fourrures compétentes*, et dix livres de rente; en présence de religieux homme Guy du Luc *(de Lucho)*, infirmier du monastère de Terrasson, messire Bertrand d'Abzac et Gérald de Jaufre, chevaliers, Hélie de Beaulieu, Guillaume la Mote et Raimond Ebrard, damoiseaux.

N. B. Il paraît, par le testament de Fortanier III de la Cropte, de l'an 1367, que Marguerite n'était pas la seule fille de Pierre II; car le testateur appelle à la substitution de ses biens : 1°. les enfants de Guillaume de Beaulieu; 2°. Jean et Hélie de Graulet.

VII. Fortanier DE LA CROPTE, IIIe. du nom, damoiseau d'Abzac, fils aîné de Pierre II, chevalier, lui succéda au plus tard en 1350. Il fut témoin du testament de Guillaume de la Cropte, damoiseau de Thenon, daté du lendemain de l'exaltation de Sainte Croix 1348, par lequel le testateur déclare lui remettre tous les droits qu'il avait sur la dot de feu Marguerite, sa femme, sœur de Fortanier. Il rendit hommage, dans la maison ou couvent des frères mineurs de Périgueux, le mardi après la fête de Saint Barnabé, apôtre, l'an 1350, à Roger-Bernard, comte de Périgord, pour ce qu'il tenait tant en son nom et de son chef, que celui de sa femme, dans l'honneur (ou jurisdiction) d'Auberoche; en présence de noble homme Raimond de Vals, seigneur de Pellevezy, de Bertrand de Campnhac, chanoine de Saint-Front, etc. Il acensa, le mercredi fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe 1352, à Guillaume de Lobeyac, une maison et une pièce de terre contigues, situées dans la paroisse de Saint-Pierre de Chignac. Enfin, il fit son testament dans l'hospice de la Peyzie,

le 2 des ides (12) de janvier 1367 (v. st.), par lequel il déclare qu'il veut être enterré dans l'église d'Abzac, dans les tombeaux *(cum ossibus)* de défunt Pierre de la Cropte, chevalier, son père, et de sa mère (qu'il ne nomme pas), et demande que son corps soit présenté, auparavant, devant l'autel de Saint-Pierre de la paroisse de Chignac; fait plusieurs legs aux églises de la châtellenie d'Auberoche, aux couvents de Périgueux, Montignac, etc.; déclare avoir promis à Ponce de Neuville, sa femme, vingt livres de rente, qu'il assigne sur son hospice d'Abzac; légue à Jeanne, sa fille, huit livres de rente, ses habits nuptiaux, et trois cents livres, monnaie courante, de dot; à Catherine et Alais, ses autres filles, à chacune sept livres de rente, leurs habits nuptiaux, et deux cents livres de dot; laisse à Lucie, sa fille, cinquante florins d'or, en cas qu'elle se marie et mène une vie honnête, sinon, il la déshérite, *eô quia malam vitam duxit;* légue à Pierre de la Cropte, son fils, toutes les rentes ou les revenus qui lui sont dûs par les tenanciers de Blanzac, de la paroisse de Montagnac, et autres lieux au-delà du ruisseau d'Auberoche; institue son héritier universel le posthume dont sa femme est enceinte; s'ils sont deux, l'héritier sera au choix de ses exécuteurs testamentaires; les substitue l'un à l'autre, et Pierre, son fils, à tous les deux; si sa femme est enceinte d'une fille, il fait à cette dernière le même legs qu'à Catherine; il substitue à Pierre, son fils, ses filles, par rang de primogéniture, (Lucie exceptée); et à Alais, sa troisième fille, veuve de messire Hugues d'Abzac, chevalier, Guillaume d'Abzac, damoiseau, leur fils aîné, et audit Guillaume, Jean d'Abzac, leur fils puîné; il substitue à ce dernier les fils de Guillaume de Beaulieu; et à ceux-ci, Jean de Graulet et Hélie de Graulet; nomme exécuteurs testamentaires Gérald de la Cropte, archidiacre de Double, et Hélie de la Cropte, ses frères, Bertrand de Portafé, chevalier, et Hélie de Graulet, damoiseau; en présence dudit archidiacre, de Jean la Mespolède, prêtre, et autres.

Il avait été marié deux fois : 1°. avec Fine de Beynac (1), fille de Hugues de Beynac, seigneur de Co-

---

(1) La maison de Beynac, une des plus anciennes et des plus

marque, et de Jeanne de Suplessan, et sœur de Pons de Beynac, suivant un acte daté du lundi avant la fête de Sainte Catherine 1338, par lequel Jeanne de Suplessan, veuve de Hugues de Beynac, fit une donation à Pons de Beynac, seigneur de Comarque, son fils, de la somme de cent livres, pour lui aider à payer celle de cinq mille sols, donnés par ledit Pons de Beynac, à *Fine de Beynac*, sa sœur, lorsqu'elle contracta mariage avec *Fortanier de la Cropte*. Une note, qui n'est pas authentique, dit que ce contrat fut passé le même jour, au château de Comarque, paroisse de Sireuil. Il paraît qu'il n'eût pas d'enfants de ce mariage. Il épousa en secondes noces, Ponce de Neuville (1), qui lui survécut, et vivait encore au mois de septembre 1395; il en eut au moins cinq enfants, qui sont :

1°. Pierre de la Cropte, qui suit;

2°. Jeanne de la Cropte, dont on ignore le sort;

3°. Catherine de la Cropte, dont on ignore aussi le sort;

4° Alais de la Cropte (2), fut mariée deux fois :

---

illustres du Périgord, tire son nom du château de Beynac, situé sur un rocher escarpé, près de la Dordogne, au diocèse de Sarlat; le seigneur de Beynac était un des quatre premiers barons de Périgord; il disputait la préséance aux trois autres, et fondait ses prétentions sur un titre de l'an 1255, dans lequel Gaillard de Beynac, un de ses ancêtres, est qualifié *noble baron*. Cette ancienne maison a fini par deux filles, entrées dans les maisons de Beaumont du Repaire, et de la Garde Saint-Angel.

(1) La famille de Neuville, ou Neufville (*de Novavillâ*), est très-ancienne en Périgord; ses établissements étaient dans la châtellenie de Bruzac, et du côté d'Exideuil. On trouve dans la généalogie des seigneurs de Jaubert de Nantia, qu'Olivier de Jaubert, fils d'Aimar, damoiseau, assisté d'Audoin, chevalier, son oncle, épousa, par contrat du 5 des calendes de mai 1299, Agnès de Neuville, fille de Geoffroy de Neuville, chevalier. On croit que cette famille, ou plutôt cette branche, a fini dans la maison de Gaing de Linars, par le mariage, en 1419, de Catherine de Neuville, dame d'Oradour, avec Jean de Gaing, chevalier, seigneur de Linars.

(2) C'est ici le cas de réduire à sa juste valeur un article injurieux à la maison de la Cropte, qui se trouve dans la généalogie de la maison d'Abzac, imprimée dans l'Armorial général de M. d'Hozier, reg. 2, part. I, pag. 1. Il y est dit que : *Létice*

1°. à Pierre Vigier, damoiseau de la paroisse de Sainte-Marie de Chignac, dont elle n'eut qu'une fille, nommée Alpais Vigier, qui, dans un titre de l'an 1374, se qualifiait vigueresse du bourg de Chignac ; 2°. à Hugues d'Abzac, chevalier, de la paroisse de la Monzie de Montastruc, fils de Hugues Ier. d'Abzac, le même qui est cité comme témoin dans le contrat de mariage de Bertrande de la Cropte, fille de Fortanier II, avec Guillaume d'Auberoche, en 1299, et frère de Guy ou Guinot d'Abzac. Il ne provint de cette seconde

---

de la Cropte épousa Pierre d'Abzac, et qu'elle était sœur aînée des deux bâtards de la Cropte, qui, s'étant attachés dans la suite au parti de Charles V, en reçurent de grands biens, et ont laissé une nombreuse postérité. Le fait est qu'il n'existe, dans le XIVe. siècle, ni dans les siècles suivants, aucune trace d'une Létice de la Cropte, et que ce prénom venant de *Lætitia*, ne peut jamais être pris pour celui d'*Alais*, ou *Aloysie*, dérivé de Louise, ou de quelqu'autre nom. Ensuite, il n'y a pas eu, dans le XIVe. siècle, plus de *Pierre d'Abzac*, que de *Létice de la Cropte*. Les seigneurs d'Abzac, qui vivaient à cette époque, étaient Hugues et Guy, et le premier qui s'est appelé Pierre, est celui qui épousa Jeanne de Bourdeille en 1526, et testa en 1550. Quant aux deux bâtards, si tant est qu'il y en ait eu, ils ne peuvent être les frères d'Alais, puisque son père n'eut qu'un seul fils, dont la légitimité est prouvée. A l'égard de la dénomination de *bâtards*, nous savons qu'on appelait collectivement de ce nom, tous ceux qui servaient dans l'armée que forma le *bâtard d'Albret*, et qui fut détruite par l'armée du Roi, à laquelle se joignit un grand nombre de gentilshommes. Nous savons aussi que la dénomination de *bâtards* fut donnée aux bandes qui suivirent du Guesclin en Espagne. D'un autre côté, nous voyons dans une trève conclue à Limeuil, le 22 novembre 1354, entre les seigneurs de Beynac et de Castelnau, et leurs partisans respectifs, *Guillaume et Bertrand de la Cropte*, compris au nombre des partisans de ce dernier ; ils se trouvent rappelés tous deux dans le testament de Guillaume de la Cropte, fils de défunt Gérald de la Cropte, chevalier, en date du lendemain de l'exaltation de la Sainte-Croix, de l'an 1348. Le testateur laissa à Bertrand de la Cropte, qu'il nomma exécuteur testamentaire, tous les droits qu'il avait aux mas de Chabans et de Laval. L'un de ces deux individus appartient évidemment à la branche dite de Thenon ; on ne leur connaît aucune postérité ; et en supposant qu'ils fussent frères et bâtards, présomption que rien n'indique, on ne leur connaît point de sœur.

alliance, que deux fils, Jean et Guillaume d'Abzac, morts jeunes. Elle était veuve en 1362, et vivait encore le 15 juin 1364.

5°. Lucie de la Cropte, légataire en 1367, et deshéritée sous condition. On ignore sa destinée, et le sort de l'enfant posthume; il est probable qu'il ne vécut pas long-tems, puisque bientôt après l'an 1367, Pierre de la Cropte, recueillit l'héritage de son père.

VIII. Pierre DE LA CROPTE, IIIe. du nom, damoiseau, qualifié aussi écuyer, fut réduit à une simple légitime par son père, qui ne lui légua, par son testament de l'an 1367, que les rentes qui lui étaient dues par les tenanciers de Blanzac, ceux de Montagnac et des autres lieux situés au-delà du ruisseau d'Auberoche. La défaveur dont il fut l'objet par ce testament, ne pouvant pas être le fruit des instigations d'une belle-mère, puisqu'il était né du second lit, et que Ponce de Neuville était sa propre mère ; on ne peut en attribuer la cause qu'au parti que Pierre suivit à cette époque. On sait qu'alors les Anglais occupaient la Guienne, et qu'il y avait une guerre très-animée entr'eux et les partisans de Charles V. Sans doute, Fortanier de la Cropte, soit à raison de ses principes, soit à cause de son alliance avec les Beynac, qui étaient du parti français, était resté fidèle à son légitime souverain, tandis que son fils tenait pour les Anglais ; on voit en effet, dans les actes de Rymer (tom. 3, part. 2, pag. 113), un mandement d'Edouard III, roi d'Angleterre, du 1er. juillet 1366, pour payer au seigneur de Caupène, ou à *Pierre de la Cropte*, son procureur fondé, la somme de cent livres, pour la rançon du comte de Tancarville. A l'égard de la substitution, il paraît que Pierre la recueillit à défaut d'un posthume mâle, ainsi que le prouve un hommage qu'il rendit le lundi après le dimanche *lætare Jerusalem* 1367 (v. st.), à Archambaud V, comte de Périgord, pour ce qu'il tenait en l'honneur (ou jurisdiction) d'Auberoche, sous le devoir d'un marbotin d'or à muance de seigneur ou de ses héritiers ; en présence de messire Guillaume Pantène, Bernard du Buy, bachelier ès-droits et Jean de la Mote, damoiseau (*Arch. du château de Pau*). Il obtint du roi Charles V, des lettres de rémis-

sion, datées de Paris, au mois de mai 1380, pour avoir tué un varlet servant, nommé *Jean Rols*, qui lui avait donné un démenti, et l'avait frappé et blessé au bras d'un coup de couteau, devant le château d'Auberoche. (*Tres. des chart. rég.* 117, n° 69). Ces lettres prouvent que Pierre III était déjà revenu au service du roi de France, et qu'il servait dans ses armées ; elles rendent en même tems un témoignage honorable de sa conduite précédente. Le dernier monument qui fasse mention de lui, est le journal du voyage et livre de recette et dépense de Pierre des Mortiers, collecteur des deniers du pape Clément VII, en Guienne et en Gascogne, depuis l'an 1382, jusqu'en 1387 ; il y est dit que Pierre de Durfort ayant été élu évêque de Périgueux, après la mort d'Hélie Servient, arrivée le 12 mars 1387, chargea Pierre de la Cropte, écuyer, de se rendre auprès de la cour romaine (qui était alors établie à Avignon), pour demander la confirmation de son élection (1). Ce voyage a dû avoir lieu au printems de l'année 1387; puisque ce fut le 26 juillet que l'évêque prit possession (*Arch. du Vatican*). Il ne vivait plus le 27 mai 1395, suivant un acte qui sera rapporté à l'article de Marie, sa fille. Il avait épousé, avant l'an 1379 (2), Jeanne de Portafé, fille de messire Bertrand de Portafé, chevalier (3), dont il eut au moins quatre enfants qui sont :

---

(1) . . . *Item dictus Dominus electus, infrà terminum juris, misit ad curiam Romanam Petrum la Cropta, scutiferum, pro confirmatione obtinendâ; cui tradidi XXV, libras dictæ monetæ*

(2) Jean I, fils aîné de Pierre de la Cropte, est dit âgé de plus de 16 ans, dans un acte de 1395; il devait donc être né au plus tard en 1379.

(3) La femme de Pierre de la Cropte n'est nommée dans aucun des actes originaux que nous avons vus; mais un mémoire manuscrit, composé en 1514, sur la maison de la Cropte, par Jean Mosnier, prêtre, natif du bourg de Saint-Privat, et qui paraît avoir fait les affaires de la branche de la Cropte, qui possédait, à cette époque, le fief de Saint-Privat, contient ce qui suit : « Un nommé Pierre de la Cropte, par le tems qu'il vivait, » seigneur des maisons nobles de la Cropte et de Lanquais (la » propriété de Lencais n'appartenait pas encore à la maison de » la Cropte), fut marié avec Jeanne de Portafé, fille naturelle » et légitime de Bertrand de Portafé, chevalier ; et ledit Ber- » trand, fils naturel et légitime de Hugot de Portafé, aussi

1°. Jean de la Cropte, qui suit ;

2°. Bertrand de la Cropte, évêque de Sarlat, né vers l'an 1380, fut institué héritier universel par le testament de Gérald de la Cropte, archidiacre de Double, son grand-oncle ; il ne prenait alors que le titre de clerc. C'est en cette qualité d'héritier de son grand-oncle, qu'il reçut quatre quittances pour les legs, faits par ce dernier à différentes personnes ; la première, du 27 mai 1395, est de Marie de la Cropte, sa sœur, pour des tasses, des cuillers, une couronne d'argent, etc. ; la seconde lui fut donnée, le 22 octobre, même année, par Etienne de la Vaure, chanoine de Saint-Front de Périgueux, pour un bréviaire et un autre livre ; il reçut la troisième, le 26 octobre suivant, de Pierre de Radulphe, prêtre, pour un bréviaire ; enfin la quatrième lui fut donnée, le 22 février 1395 (v. st.), par Jean de la Mespolède, prêtre et chapelain de l'église de Saint-Pierre de Chignac, pour un missel. Il se qualifiait clerc, bachelier-ez-décrets, et étudiait le droit canon à Toulouse, lorsque le pape Benoît XIII le nomma, le 16 juin 1407, à la cure ou église paroissiale d'Auriac, en Périgord, vacante par la démission de Jean Vigier (*Arch. du Vatican*). Le même pape le nomma, le 17 mai 1408, à un canonicat et prébende de l'église de Saint-Front de Périgueux,

---

» chevalier ; et ledit Hugot, fils de Pétrone de Portafé, laquelle » fut mariée avec Guilhem de Goyas, chevalier, seigneur de » Montagrier. »

La famille de Portafé, établie dans la châtellenie d'Auberoche, était noble et ancienne. Gérald de Portafé, et *Turca*, sa femme, firent une donation à l'abbaye de Dalon, sur la fin du XIIe siècle. Robert de Portafé, damoiseau d'Auberoche, fut père de Gérald et de Marguerite de Portafé, mariée, en 1301, avec Arnaud de Sendrieux, damoiseau ; Fortanier II de la Cropte, damoiseau, fut un des pleiges de sa dot. Il paraît que Gérald de Portafé fut père de Hugues, chevalier, et aïeul de Bertrand, aussi chevalier, qui fut père de Jeanne. Le fief de Portafé (*de Portafide*), est situé dans la paroisse d'Eyliac, juridiction d'Auberoche.

vacants par la mort de Bernard de Chassarel (*ibid.*) Il adressa en 1409, une supplique au Souverain Pontife, pour solliciter sa nomination à l'archidiaconé-d'outre-Dordogne, dans l'église de Périgueux, qui vaquait alors, par le décès du même Bernard de Chassarel; cette supplique est datée de Perpignan, au diocèse d'Elne, le 17 mai 1409. Il succéda, en 1416, à Jean d'Arnaud (*Arnaldi*), évêque de Sarlat, mort à Paris, où l'avaient appelé des affaires de son diocèse, au mois de mai de cette même année; il fut élu par le chapitre de Sarlat, et comme le siége apostolique était pour lors vacant, David de Montferrand, archevêque de Bordeaux, confirma son élection, par ses lettres, datées de Bordeaux, le 22 septembre 1416; et le 15 octobre suivant, il fit son entrée solennelle à Sarlat, et prit possession de son évêché. Il fit bâtir l'église paroissiale de Tempniac, et reçut, en 1428, l'hommage de Jean de Ferriol. Il obtint, le 24 avril 1431, du pape Eugène IV, la permission de posséder plusieurs bénéfices en même tems, à raison de la modicité des revenus de son évêché; ce fut pour le même motif qu'il obtint, deux ans après, la réunion à la manse épiscopale de Sarlat, du prieuré conventuel de Saint-Cyprien-sur-Dordogne, dont les revenus avaient été tellement diminués par le fait des guerres qui régnaient alors en Périgord, et par les usurpations des laïques, qu'ils ne s'élevaient pas au-dessus de 60 l. tournois; la bulle qu'il reçut à ce sujet, est datée de Rome, le 30 juin 1433, et fut confirmée par une autre du 7 mars 1435 (*Arch. du Vatican*). Il fut nommé, avec nobles Jean de la Cropte et Bertrand d'Abzac, exécuteur du testament de noble Jean de Cugnac, le 27 août 1435, et fut choisi pour arbitre ou médiateur du différend, élevé entre les deux chapitres de Périgueux, au sujet des reliques de Saint-Front. Il donna, en 1446, à noble Ramon de Sireuil, les arrérages des rentes qu'il lui devait, à la charge de faire dire cent messes pour lui après sa mort, en présence de noble Jean de la Cropte, seigneur de la Faye; enfin, il mourut le 26 octobre de la même année 1446, après avoir

tenu le siége de Sarlat, environ trente ans; pendant lesquels il fit presque toujours sa demeure à a Roque-Gayac, ou au prieuré de Saint-Cyprien. Il signala son épiscopat par un grand dévouement au parti du roi de France, et fut l'un des plus puissans promoteurs de la ligue qui se forma alors contre les Anglais, en Guienne, et qui prépara la conquête de cette province (1).

3°. Hugues de la Cropte est auteur de toutes les branches actuellement existantes du nom de la Cropte. Son article viendra après la branche de Lencais.

4°. Marie de la Cropte, épousa, vers l'an 1395, Arnaud de Bruzac, damoiseau, fils de Hugues de Bruzac, damoiseau de Thenon, et de Marie de la Cropte; elle donna quittance, le 27 mai 1395, à Bertrand de la Cropte, clerc, son frère, d'un legs, que Gérald de la Cropte, archidiacre de Double, son grand-oncle, lui avait fait par son testament: elle était alors mariée, et est énoncée fille de défunt Pierre de la Cropte, damoiseau d'Abzac.

N. B. Mademoiselle de Lussan fait mention dans son histoire de Charles VI (*Tom.* 8, *pag.* 57), d'un David de la Cropte, que Bertrand, évêque de Sarlat, son frère, aurait mis en 1416, pour commandant à la Roque-Gayac, petite ville, servant de rempart à Sarlat. Nous ignorons où mademoiselle de Lussan a puisé ce fait; au reste nous n'avons jamais trouvé d'actes sur ce David, et nous croyons qu'il y a erreur dans ce nom. Il est probable que ce prétendu David n'est autre que David de Montferrand, archevêque de Bordeaux, qui doit avoir eu des relations, même temporelles, avec l'évêque de Sarlat, à

---

(1) Nous avons donné un peu d'étendue à l'article de Bertrand de la Cropte, pour suppléer au laconisme du *Gallia Christiana*, qui l'a traité trop superficiellement. Les savants auteurs de cet ouvrage se trompent aussi, en le disant issu de la maison de Lencais, et frère de Jean de la Cropte-Lencais. Son père Pierre III ni son frère Jean I, ne furent jamais seigneurs, ni même habitants de Lencais; ce fut Jean II, son neveu.

raison des terres qu'il possédait dans son diocèse, telles que Saint-Cyprien, Belvés, Bigaroque, etc.

IX. Jean DE LA CROPTE, Ier. du nom, damoiseau, né en 1378 ou 1379, avait déjà succédé à Pierre III, son père, à la fin de mai 1395. Il acensa, le 21 septembre 1395, à Pierre de Berbesso, le mainement de Boulazac, situé dans la paroisse du Change, mouvant de sa fondalité et domaine direct, lequel Etienne Thevet, et après lui, Hélie de Queyrel, avaient tenu de ses prédécesseurs, sous le devoir d'une émine de froment, mesure d'Auberoche, etc. ; il se qualifie, dans cet acte, *damoiseau*, fils de défunt Pierre de la Cropte, damoiseau d'Abzac, et se dit majeur de 16 ans (1). Il promit, le 23 septembre 1395, conjointement avec Ponce de Neuville, son aïeule, de racheter d'Arnaud de Bernabé, les trois volumes de droit, provenant de la bibliothèque de Gérald de la Cropte, archidiacre, que ledit Bernabé avait acquis, en lui rendant les 15 livres qu'ils lui avaient coûté. Il reconnut, le 22 novembre de la même année 1395, conjointement avec Ponce de Neuville, son aïeule, veuve de Fortanier de la Cropte, son grand-père, devoir à Guillaume Calhon, licencié-ès-lois, exécuteur du dernier testament de Gérald de la Cropte, archidiacre, la somme de 22 francs d'or, provenant d'un prêt, que ledit exécuteur lui avait fait, en cette qualité, sur les biens qui avaient appartenu au même Gérald de la Cropte ; laquelle somme devait être employée à acheter les habits nuptiaux de Marie de la Cropte, sœur de Jean I, et petite-fille de ladite Ponce de Neuville. Dans cet acte, qui est tiré du registre original d'Aimeric *judicis*, notaire, Jean de la Cropte rappelle son père, son grand-père, sa grand-mère, et se dit majeur de 16 ans. Il rendit hommage, le 26 décembre 1396, à Archambaud V, comte de Périgord, pour ce qu'il possédait en l'honneur d'Auberoche. Il fut témoin, avec Hélie de la Roche, damoiseau, d'une transaction passée le 3 juillet 1399, entre Jean de Foucaud, seigneur de Lardimalie, et Hélie Galhard, damoiseau de la paroisse de

---

(1) Cet acte et le suivant fixent les idées sur la naissance de Jean I. On peut donc la dater de l'an 1378 ou 1379.

Saint-Crépin. Il prêta serment de fidélité, en 1400, au duc d'Orléans, comme comte de Périgord, entre les mains de Renaud de Sans, son commissaire, et lui rendit hommage, à raison de la moitié de son hospice de Portafé (*de Portafide*) (1), et ses appartenances, situé en la châtellenie d'Auberoche, et pour les biens, cens et autres possessions qu'il avait en l'honneur de Montignac. La même année 1400 et peut-être le même jour, il lui rendit hommage à raison de son hospice d'Abzac, du mainement ou mas de la Payzie, situés dans la châtellenie d'Auberoche, et pour les autres biens qu'il possédait dans la même châtellenie. Il refusa, le 5 mars 1417 (v. st.), de remettre la place d'Auberoche à Guillaume de Saint-Aubin, lieutenant du capitaine de Montignac, malgré la sommation réitérée qu'il lui en avait faite, en vertu d'un mandement de monseigneur le duc d'Orléans, qui lui avait été signifié par Mondot Paute, capitaine de Bourdeille : Jean de la Cropte allégua pour prétexte de ce refus, qu'il avait reçu en garde le château d'Auberoche, de la part et du commandement dudit duc d'Orléans, qu'il y entretenait douze gentilshommes, et qu'il avait approvisionné cette place, de blé, de vin et autres choses, à ses dépens, après qu'elle eût été prise (2). Il servait, dès l'an 1418, en qualité d'écuyer, dans la compagnie d'Arnaud de Bourdeille, chevalier banneret et capitaine de cent hommes d'armes; suivant les revues passées à Agonac, le 12 décembre de cette année ; à Bergerac, le 1er. mai 1419, et à la Tourblanche, le 1er juillet 1420. On trouve compris dans ces différentes revues, Pons de Beynac, chevalier banneret, Aymar de Comarque, chevalier bachelier, etc. Jean et Guyon (ou Hugues) de la Cropte sont les premiers des quatorze écuyers de la compagnie du même

---

(1) On doit remarquer que Jean de la Cropte ne rendit hommage que pour la moitié de l'hospice de Portafé, qui lui était advenu du chef de Jeanne de Portafé, sa mère. Nous verrons plus bas que l'autre moitié échut en partage à Hugues de la Cropte, frère puîné de Jean, qui la transmit à ses descendants.

(2) « Lodit Joh respos que el avià près ladicha plassa d'Albarocha en garda.... en laqual plassa no avia blad, ni vy, ni » nulha provisio, quand ladicha plassa fut preguda, l'espacî d'un » mês, à sos propris despens, etc. »

Arnaud de Bourdeille, alors sénéchal de Périgord, pour le roi de France. Il fut nommé, le 26 juillet 1420, avec l'abbé de Brantôme, Hélie de Chabans et le seigneur de Bruzac, exécuteur du dernier testament et de deux codicilles du même d'Arnaud I, seigneur de Bourdeille, qui furent approuvés et ratifiés par le testateur, le 25 novembre 1423; on remarque, parmi les témoins, Hugues de la Cropte et Guillaume de Fayolle, damoiseaux. Il fut présent à la quittance donnée, le 27 novembre 1420, par Jean de Gontaut, seigneur d'Hautefort, de partie de la dot de Mathe de Beynac, sa femme. Il est fait mention de lui, et de Marguerite du Fleix, sa femme, dans la donation de la terre de Lencais, faite le 23 du mois de..... 1426, et renouvelée le 25 août 1428, à Jean II, son fils, par Marie de Bourdeille, dame de Lencais. Il est fait mention de lui, en ces termes, dans l'*Hist. manus. du Sarladois, par M. Tarde, chanoine de Sarlat, pag.* 80 : « En juillet 1426, les Anglais surpren-
» nent Saint-Quentin ; mais incontinent, Jean de la
» Cropte, frère du sieur évesque (de Sarlat), accom-
» pagné des habitans de la Roque-de-Gayac, où il était
» capitaine, et de soldats, pris à Sarlat, en passant, les
» alla attaquer, et avant qu'ils se fussent fortifiés, leur
» fit quitter la place ». (N. B. Il est incertain si ce fait doit être rapporté à Jean I ou à Jean II).

Il fut présent au testament de noble Tristan d'Abzac, seigneur de Badefol-la-Linde, du 28 avril 1431 ; et à celui de noble Jean de Cognac, du 27 août 1435, dont il fut nommé exécuteur, avec Bertrand, évêque de Sarlat, son frère.

Nous terminons à la date de 1435, les actes que l'on peut raisonnablement attribuer à Jean I de la Cropte, que les mémoires de cette famille confondent avec Jean II et Jean III, qui effectivement se sont succédés immédiatement jusqu'à François, frère cadet de Jean IV, qui ne vécut pas assez pour que l'on ait d'autres notions de lui, que le testament de Jean III, son père. Ce prénom de *Jean*, porté successivement par quatre aînés, est une suite de l'illustration qu'il avait reçue de Jean I, qui se distingua dans les guerres du commencement du quinzième siècle, et dont les descendants paraissent avec éclat dans le peu de monuments qui restent de l'histoire du Périgord, à cette époque. Un mémoire historique

manuscrit, sur les évêques et la ville de Sarlat, fait mention de lui, en ces termes, à la page 176 :

« Durant son siége de Bertrand de la Cropte, évêque » de Sarlat, Jean de la Cropte, son frère, était capi- » taine à la Roque-Gayac, qui était, en ces tems, une » petite ville bien close et très forte, dépendant de la » temporalité de l'évêché de Sarlat, laquelle ne fut » jamais prise par les Anglais, et fut toujours de bonne » intelligence avec Sarlat ». L'abbé des Côtes (1) assure que Jean de la Cropte tint l'abbaye de Brantôme en confidence, suivant l'usage de ce tems là. Si ce fait est vrai, nous devons supposer que cette occupation ne fut que momentanée, et dans la seule vue de soustraire cette abbaye au pouvoir des Anglais.

On présume, avec quelque espèce de fondement, que le changement d'armoiries qui se trouve entre l'ancien sceau de la Cropte et le moderne, eut lieu vers cette époque et du tems de Jean I. On voyait encore avant la révolution, les armes actuelles *de la Cropte*, sur la porte du château de Lencais, leur support était deux femmes nues et échevelées; la sculpture en était évidemment du quinzième siècle. Une partie des constructions du château est antérieure, et l'autre partie date du seizième siècle (2).

Nous ignorons la date de la mort de Jean I; mais nous supposons qu'elle ne précéda ou ne suivit pas de très-loin celle de l'évêque de Sarlat, son frère, arrivée le 26 octobre 1446. Il avait épousé, vers l'an 1400, Marguerite du Fleix (3), cousine-germaine de Marie de

---

(1) L'abbé de Château-Vieux-des-Côtes, curé du Bussy, au diocèse de Noyon, avait rassemblé, en 1769, quelques notes sur la maison de la Cropte; mais ses recherches ont été peu nombreuses, et ses matériaux sont incomplets.

(2) Ces mêmes armoiries se trouvaient encore, mais sans support, dans la salle de l'évêché de Sarlat, où l'on avait recueilli celles de tous les évêques de Sarlat.

(3) La famille du Fleix, *del Fleys*, *del Fleilh*, *de Flexu*, est très-ancienne en Périgord, et paraît tirer son origine et son nom de la paroisse du Fleix-sur-Dordogne, entre la Force et Sainte-Foi. Augier du Fleix (*de Fleilh*), fut témoin, en 1293, de l'acte par lequel Fergand, seigneur d'Estissac, émancipa Guntonnet, son fils. Eimeric du Fleix assista à un accord passé, en 1302,

Bourdeille, dame de Lancais, dont il eut Jean II de la Cropte, auteur de la branche de Lencais, qui suit :

Branche de Lencais, éteinte.

X. Jean DE LA CROPTE, IIe. du nom, surnommé le *Jeune* ou *Johannisso*, pour le distinguer de Jean, son père, damoiseau, seigneur de Lencais, etc., est connu depuis l'an 1423. Il devint seigneur du château et châtellenie de Lencais (1), en vertu de la donation que lui

---

entre le seigneur de Mussidan et le prieur de Sourzac. Augier du Fleix, damoiseau de Mussidan, fut nommé arbitre dans un procès entre Hélie de Saint-Astier, seigneur de Montréal, et Bertrand d'Estissac, damoiseau, en 1331. Le même Augier, ou son fils de même nom, était marié, en 1364, avec Marquése Prévôt, fille d'Hélie Prévôt, chevalier, seigneur de la Force. Il paraît que le père de Marguerite du Fleix était marié avec une tante de Marie de Bourdeille, puisque celle-ci l'appelle *sa cousine germaine*.

(1) Lencais est un bourg et paroisse du diocèse de Sarlat, situé à une demi-lieue de la rive gauche de la Dordogne, et à environ deux lieues et demie de Bergerac : on y compte 204 feux. Il donne le nom à un petit pays, composé de quatre paroisses, Lencais, Lencaisset, Saint-Aubin et Montmadalés, qui contiennent en tout 425 feux : il jouissait autrefois de plusieurs beaux priviléges ; ses habitants pouvaient faire transporter leurs vins à Bordeaux et les y vendre, sans payer aucun droit de douane et d'entrée, comme s'ils étaient bourgeois de cette ville ; ils n'étaient point sujets à la taille, ni logement de gens de guerre, etc. Le nom de Lencais a singulièrement varié dans son orthographe ; on le trouve écrit, dans un titre de l'an 1258, *Lincaysh ;* et dans un autre de 1262, *Linquayhs ;* en 1365, *Lencaych ;* et dans le XVe siècle, *Lencays*. Aujourd'hui on est partagé entre *Lencais* et *Lenquàis* ou *Lanquais ;* nous avons adopté le premier, comme offrant plus d'analogie avec l'ancien nom latin *Linicassio* ou *Linocassio*, employé, dès le IXe. siècle, dans le Martyrologe de Rhaban-Maur, archevêque de Mayence, et dans la Légende de Saint-Avit. La seigneurie de Lencais a été démembrée de la châtellenie de Beaumont, dont elle faisait partie en 1288, et a été possédée dans la suite par la famille de Mons. Gautier de Mons, chevalier, qu'on croit fils, ou petit-fils, de Bertrand de Mons, vivant en 1263, est mentionné dans des actes de 1319, 1340 et 1343 ; il fut père de Bertrand de Mons, qui rendit hommage à l'évêque de Sarlat en 1343

en fit, le 23 du mois de..... 1426, dame Marie de Bourdeille (1), sa tante à la mode de Bretagne, cousine-germaine de Marguerite du Fleix, sa mère, en présence du prieur de Pontroumieux, de Jean Rampnols, Guilhem de Pogol, Jean Robert, Jean Baturet, Arnaud Vaychier et de plusieurs autres, ses hommes du lieu de Lencais. Le 15 août 1428, Marie de Bourdeille renouvelant la donation précédente audit *Johannisso*, son neveu, le mit en possession du château de Lencais, et y ajouta, de plus, tout ce qu'elle possédait au lieu *et pouvoir* (ou juridiction) de Beaumont, au lieu et juridiction de Bergerac, et dans tout le diocèse de Perigueux, à Gensac et dans tout le diocèse de Bazas; au lieu et juridiction de Pestilhac, et dans tout le diocèse de Querci et d'Agénois, et dans toute la province de Bordeaux, avec la seigneurie haute et basse, cens, rentes, hommages, hôtels, moulins, terres, vignes, forêts, bois, landes, *albarédes*, *cazal*, *cyrriais*, eaux, ruisseaux, péchères, étangs, prés, ports, péages, leides, gages, etc.; cet acte fut passé par Raymond Vaquier, notaire public, en présence *de noble homme Jean la Cropte, père dudit Johannisso*, de vénérable et religieux frère Hélie Blanc, de l'ordre de Saint-François, de Guilhem de Pogol et de tous les hommes et habitans du lieu et paroisse de Lencais. La donatrice déclare dans cet acte, qu'elle avait proposé au seigneur de Bourdeille, son neveu, que s'il consentait à venir demeurer, avec elle, à Lencais, et qu'il voulut se

---

Celui-ci laissa, en mourant, un fils en pupillarité, nommé Gautier II, qui était sous la tutelle de Seguin Prévôt, en 1353. Le même, ou son fils de même nom, vivait en 1393 et 1394. Il avait épousé Marie de Bourdeille, dont il eut deux filles; Germaine, qui était l'aînée et sa principale héritière, fit son testament le 4 septembre 1416, par lequel elle institua sa mère héritière de la seigneurie de Lencais.

(1) Marie de Bourdeille était fille d'Archambaud, seigneur de Bourdeille, et de Gaillarde Vigier; son père lui légua, par son testament, en 1384, 25 livres de rente, 200 écus d'or, et la substitua à son second fils. Elle fut mariée deux fois: 1°. après l'an 1384, à Gautier de Mons, seigneur de Lencais, dont elle eut Germaine de Mons, qui, par son testament du 4 septembre 1416, institua sa mère son héritière universelle; 2°. à Pierre de Gontaut, seigneur de Badefol, qui testa le 9 décembre 1422.

charger de gouverner sa maison, ses affaires et ses hommes, elle lui ferait donation des biens ci-dessus spécifiés. La terre de Lencais ne fut pas la seule propriété dont il augmenta son patrimoine; les seigneurs voisins, soit pour sauver une portion de leurs biens, ou pour l'indemniser de ses frais, s'empressèrent de lui faire des donations; Jean de Foucaud, damoiseau, seigneur de Lardimalie, lui donna le 11 mars 1433, pour les bons et agréables services qu'il avait reçus de lui, sa maison noble, appelée la Frigière avec tous ses droits et appartenances, située au lieu d'Issigeac. Raymond de la Faye, damoiseau, lui fit don de l'hospice de la Faye, situé dans la paroisse d'Auriac, lequel lui avait été cédé par noble Guillaume de Royère : c'est ce que nous apprenons d'une transaction qu'il passa à Montignac, le 19 décembre 1438, avec Jean de la Sirventie, damoiseau de Montignac, qui lui céda par cet acte, tous les droits qu'il avait sur l'hospice de la Faye. Vers le même tems, Hélie de Sermet, veuve de noble Pierre de la Roque, et mère de François, lui fit donation du fief de Larcherie, dont il disposa quelque tems après, en faveur de Monot de la Cropte, son second fils. Il prend la qualité de *seigneur de la Faye* (1), et est nommé, avec plusieurs autres seigneurs, comme témoin de la capitulation de la ville de Domme, conclue le 14 septembre 1438, entre Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne, et Jean et Gantonnet d'Abzac. Il reçut, le 19 décembre 1442, de la part d'un nommé Pierre Combe, laboureur, un acte de déguerpissement et d'abandon d'une pièce de terre, située dans la paroisse de Saint-Félicien, au lieu appelé la Frigerie ou Frigière : ce dernier déclare *ne pouvoir plus la travailler à cause des guerres*. Il fut témoin, en 1446, d'une donation faite à noble Ramond de Sireuil, par Bertrand de la Cropte, évêque de Sarlat ; et fut témoin, la même année, avec Guy d'Abzac et Bertrand de Bruzac, d'une opposition faite par Jean et Antoine d'Hautefort, aux assises qu'on voulait tenir pour le comte de Périgord, aux bois et place de Grandval, qui fut reconnue dependre de la juridiction de Thenon. Un acte du 13 avril 1447, porte que

(1) Ceci semble indiquer que Jean I, son père, vivait encore en 1438.

Jean de la Cropte, approuvant les clauses de son contrat de mariage avec Jeanne *Granier*, entr'autres, celle par laquelle ils avaient promis de donner à leur fils aîné, l'hospice de Marcillac, ainsi que tous les biens et meubles qu'ils possédaient entre les rivières de Vezère et de Dordogne, fait donation à noble Monot de la Cropte, son fils, et de ladite Jeanne, de l'hospice de la Faye, et de toute l'hérédité qu'il a dans la paroisse de Tayac. Il assista, le 3 août 1447, avec Fortanier de Saint-Astier, Pierre Bordas et Gérald de Luziers, damoiseaux, à la prise de possession de l'évêché de Périgueux, par Hélie de Bourdeille ; et fut témoin, le 29 octobre 1447, avec Jean de Laurière, d'un acte passé entre noble Fortanier de Saint-Astier, damoiseau, et nobles Pierre et Bertrand de la Bertrandie.

Nous terminons ici les extraits des actes relatifs à Jean II de la Cropte, que les auteurs du *Gallia christiana*, Baluze et autres, confondent mal-à-propos avec Jean I, son père, et que les mémoires de la famille de la Cropte, ont tous confondus avec Jean III, son fils (1).

---

(1) Quant au premier point, il est prouvé par l'acte de donation de Marie de Bourdeille, que Jean I ne fut jamais seigneur de Lencais ; à l'égard de Jean II, il est prouvé qu'il était mort dès l'année 1451, époque à laquelle Monot de la Cropte, son fils, et de Jeanne Garnier, se rendit et fut reçu opposant à une sentence du juge de la vicomté de Turenne, qui ordonnait de saisir et mettre sous la main du vicomte, les héritages de François de la Roque, damoiseau, mort *ab intestat*, depuis peu d'années, et sans laisser d'enfants. Cette sentence est du 20 novembre 1451. La procédure continua en 1452 et 1453, et Monot, ayant prouvé dans sa défense, la donation faite *à feu Jean la Cropte, son père*, du fief de Larcherie, fut confirmé dans la jouissance de ce fief, par sentence du juge de la vicomté de Turenne, la même année 1453. Nous apprenons de plus, par un acte contenant une enquête datée du 3 mars 1477, que Monot de la Cropte étant venu à mourir, laissa Antonie, sa fille unique, mineure de 12 ans, qui eut pour tuteur *Jean de la Cropte, écuyer, seigneur de Lencais, son oncle, frère de Monot, et fils d'autre Jean de la Cropte, seigneur de Lencais.*

Une autre preuve de la mort de Jean II, avant 1451, résulte du traité fait au mois de mai 1451, entre Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, d'une part, et Jean de la Cropte, seigneur de Lencais, de l'autre *(voy. l'art. de Jean III)* ; il y est

On verra, dans les actes ci-dessous, les raisons qui nous ont déterminé à refaire la liste des premiers seigneurs de Lencais, et à admettre quatre *Jean* de suite, de père en fils, au lieu de deux, qu'on avait compté jusqu'à présent.

Il avait épousé, vers l'an 1423, Jeanne Garnier-de-Mehmont, ou Meymont (1) ; ainsi qu'il résulte d'un acte du 23 avril 1473, par lequel cette dernière, alors veuve *de noble homme Jean de la Cropte, seigneur, en son vivant, d'Abzac et de la Faye,* transigea avec noble homme Guibert *Granier*, seigneur de Mehmont (*de Mediomonte*), diocèse de Limoges, et de Saint-Saurin, diocèse de Cahors, son neveu, au sujet de la dot qui lui avait été promise, et qui consistait en cinq cents moutons d'or. Il

---

dit que *ledit Jean, âgé d'environ 16 ans, pour sauver ses héritages, fut contraint de soy subjuguer à l'obéissance des Anglois, où lesdits héritages étoient.* Ceci ne peut être applicable à Jean II, qui avait certainement plus de 16 ans à l'époque où Marie de Bourdeille le mit en possesion de tous les biens dont elle lui avait fait donation (1428, 1426). Puisque l'on voit par la déclaration de Jeanne Garnier, sa femme, qu'ils étaient mariés depuis 1423 ; donc, Jean II ne peut être celui qui traita le comte de Penthièvre ; ainsi, il était mort avant 1451. Nous jugeons qu'il l'était même avant 1450, et que ce fut Jean III, son fils, qui, à titre de successeur, rendit à Arnaud de Bourdeille l'hommage par lequel nous commencerons son article.

(1) Garnier, qu'on écrivait aussi *Granier, Grenier, etc.,* est une ancienne famille qui paraît originaire de la vicomté de Turenne, sur la frontière du Querci, où elle possédait un fief nommé Mehmont, ou Meymont (*de Mediomonte*), situé dans la paroisse d'Altilhac, au diocèse de Limoges, ou de Cahors. Les manuscrits de Gaignières font mention de Gérard Grenier, chevalier en 1253. Pierre Vigier, de la maison des seigneurs de Flomont et de Moissac, épousa, en 1287, Bisquorete Garnier, fille de Gérard Garnier, damoiseau. Raimond Garnier, damoiseau, rendit hommage au vicomte de Turenne, en 1334. Le même chevalier rendit au même vicomte un nouvel hommage en 1350. Guillaume *Granier* vivait en 1386 ; Jean *Granier* en 1430 ; Pierre Garnier, seigneur de Castelnau, en 1440 ; Pierre Garnier de la Sanche, en 1444 et 1464. Guillaume de Vassignac, damoiseau, avait épousé, avant 1477, noble Marguerite *Granier*. Pierre Garnier, seigneur de *Mediomonte*, rendit hommage au vicomte de Turenne, en 1454 ; et Guibert ou Guilbert, son fils, en 1478.

est dit dans cet acte, qu'il y avait plus de cinquante ans qu'elle avait épousé Jean de la Cropte (1423). Cette transaction fut passée en présence de noble et scientifique Me. Pierre de Pelisses, bachelier-ès-lois et procureur du Roi en la sénéchaussée de Périgord, etc. (Raimond Arnal, habitant de Montignac, était fondé de pouvoir de Jeanne Garnier).

Jean II de la Cropte eut de son mariage deux fils, qui sont :

1°. Jean de la Cropte, qui suit ;

2°. Monot (ou Raimond) de la Cropte, écuyer, seigneur de la Faye, de l'Herm, Larcherie, etc. Son père lui donna, le 13 avril 1447, l'hospice de la Faye, situé dans la paroisse d'Auriac, près de Montignac, et les biens qu'il avait dans la paroisse de Tayac ; et il hérita, à sa mort, arrivée quelque tems après, du fief de Larcherie, situé dans les juridictions de Limeuil et de Miremont. Il ne jouit pas paisiblement de ce dernier héritage, car la possession lui en fut disputée par les agens du vicomte de Turenne ; le procureur fiscal ayant fait saisir le fief de Larcherie, et l'ayant mis sous la main du vicomte, Monot y forma opposition et demanda main-levée. La procédure commencée dès l'année 1451, continua en 1452 et 1453. Voici la déclaration et les preuves de légitime possession que Monot produisit au procès, pour sa défense, par l'organe d'Adémar la Borie, son avocat : « Autrefois, Hélie dit Rulhos la » Roque, était seigneur, à juste titre, de l'hos- » pice de Larcherie, et de ses droits et apparte- » nances, situé dans l'honneur et juridiction de » Limeuil et de Miremont, et il le transmit à » Pierre la Roque, son fils, marié avec noble » Hélie de Sermet (1), dont provint noble Fran- » çois la Roque ; lequel étant venu à mourir

(1) Hélie de Sermet était fille d'Hélie de Sermet, damoiseau, et de Marquise la Fière, dame d'Alas ; elle fut mariée deux fois : 1°. à noble Hugues de Fages, damoiseau, seigneur de Fages ; 2°. à noble Pierre la Roque, seigneur de Larcherie, dont elle eut François la Roque, mort sans enfants.

» *ab intestat,* avant sa mère, et sans laisser de » postérité, cette dernière recueillit sa succes- » sion, et en jouit paisiblement pendant deux » ou trois ans, au bout desquels elle en fit dona- » tion *à feu Jean la Cropte,* lequel étant venu » à mourir, Monot, son fils, lui succéda dans » lesdits biens et héritages de Larcherie ; d'après » cela, il est clair que l'hospice de Larcherie, » avec tous ses droits et appartenances, ainsi que » tous les biens et hérédité de feu François la » Roque et d'Hélie de Sermet, appartiennent à » juste titre et de plein droit audit Monot, et » que c'était injustement que le procureur-fiscal » de Turenne avait fait saisir lesdits biens, etc. » Enfin Monot demande qu'il soit prononcé une sentence par le juge et la cour de Turenne, et offre de prouver, par témoins, ce qu'il avançait. A l'audience suivante, on procéda à l'audition des témoins ; enfin, par sentence émanée *de la justice* de la vicomté et sénéchaussée de Turenne, en 1453, Monot de la Cropte fut confirmé dans la possession de la seigneurie de Larcherie. Il y a apparence que ce procès ne demeura pas longtems assoupi, car nous trouvons dans une enquête du 3 mars 1477, que Pons de Larmandie, écuyer, Jean de Foucaud, seigneur de Lardimalie et Bardin Cotet, seigneur de Benayas, essayèrent de le troubler dans la possession de l'Herm et de Larcherie : les parties nommèrent, pour arbitres, nobles hommes Pierre Garnier, seigneur de Mehmont, Fortanier de Saint-Astier, Jean de Lostanges, seigneur de Sainte-Alvère, Golfier Bertin, seigneur de la Reymondie, et Guy d'Abzac, seigneur de la Douze, qui décidèrent que Monot de la Cropte aurait le quart des biens de Larcherie et de l'Herm, et la moitié, par indivis, du mas ou fazion de la Besse, située dans les paroisses d'Auriac et de Thenon ; cette sentence arbitrale fut ratifiée bientôt après par les parties. On a omis sa date, mais il paraît qu'elle a précédé de peu la mort de Monot, arrivée vers l'an 1459.

Il donna sa procuration, le 4 juin 1451, à

Antoine Valete, prêtre, et est mentionné dans des actes de 1454, 1455, etc. Il fut témoin, les 14 et 17 janvier 1457 (v. st.), et garant des conventions matrimoniales entre Bertrand et Jean de la Cropte, frères, damoiseaux, et Marguerite et Héliette de la Porte-de-Floirac, sœurs. Il vendit, en 1459, les droits et rentes qui lui appartenaient dans les paroisses de Saint-Yrier et de Manaurie ; et ne vivait plus le 3 juin de la même année.

Il avait été marié deux fois : 1°. vers l'an 1446 ou 1447, avec Jeanne Rebuffe, fille de Jean Rebuffe; 2°. avec Philippe Flamenc-de-Bruzac, fille de Jaubert Flamenc, seigneur de Condat, Puyguillem, Villars, Peyraux, etc., et de Catherine Adémar-de-Lostanges, et sœur de nobles Jean Flamenc, seigneur de Condat et de Puyguillem et Guillaume Flamenc, seigneur de Peyraux. Elle survécut à son mari, et se remaria en 1462, avec noble et puissant Hélie de Jaubert, seigneur de la Gilbertie-d'Allemans, alors veuf d'Isabelle Prévôt-du-Mas, qu'il avait épousée vers l'an 1450. Il eut de ces deux femmes, deux filles, qui sont :

Du premier lit :

A. Anthonie ou Antoinette de la Cropte, née vers 1448, suivant l'acte de partage des biens de Larcherie, du 16 décembre 1463, dans lequel il est dit, qu'elle avait alors environ 15 ans ; elle fut héritière universelle de son père, et mise sous la tutelle de noble Jean de la Cropte, seigneur de Lencais, son oncle, et de Jean Rebuffe; elle épousa noble Raimond Arnal ou Arnaud, du lieu de Montignac, dont les descendants prirent le nom de la Faye ; ils donnèrent ensemble une procuration à Antoine Marsac, le 15 décembre 1494 ; mais elle était veuve en 1498, et vivait encore en 1505 ;

Du second lit :

B. Anthonie ou Antoinette de la Cropte, avait, suivant un acte de 1475, pour tuteurs,

noble Jean de Laurière, seigneur de Lanmary, et Hélie de Montardit, seigneur de Lascoux ; elle épousa, par contrat du 3 septembre 1476, noble homme Guillaume d'Abzac, écuyer, seigneur de Mayac et de Limérac, cinquième fils de Guy d'Abzac, seigneur de la Douze, etc., et d'Agnès de Montlouis, Raimond Arnal, seigneur du noble hospice de la Faye, possédant les biens de feu Monot de la Cropte, lui fit, le 10 septembre 1482, l'assignation de 20 livres de rente sur certains fonds, situés dans la paroisse de Sengeyrac, pour partie de sa dot. Elle fut légataire, le 10 novembre 1485, dans le testament de Marguerite Flamenc-de-Bruzac, femme de noble homme Jean de Massau, habitant du lieu de Saint-Léon-sur-Vezère, sa tante maternelle, et vivait encore le 8 février 1511 (v. st.), lors du testament du seigneur de Mayac, son mari.

3°. Hélie de la Cropte, épousa Audoin de Jaubert, IIe. du nom, seigneur de Nantia et de la Tour, troisième fils de Bernard de Jaubert, damoiseau, seigneur de Montagrier, Montardit, la Gilbertie-d'Allemans, Feydit, Saint-Seurin, la Tour, Nantia, en Périgord, et Vigier de Blanzac, en Saintonge, et de Marie de Saint-Astier. Elle est mentionnée, avec son mari, dans un acte de 1475.

XI. Jean DE LA CROPTE, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Lencais, etc., que les généalogistes et les mémoires de la famille confondent avec Jean II, son père, naquit vers l'an 1424, succéda à son père, dans la partie des biens que celui-ci, par son contrat de mariage, avait assurés à l'aîné, et de plus, dans toute l'hérédité énoncée dans la donation de Marie de Bourdeille. Il n'avait que 16 ans, lorsqu'il fut contraint, pour sauver ses héritages, de se soumettre à la domination des Anglais, et de passer quelques années sous leur obéissance. Cette défection doit se rapporter à l'année 1440, ou environ, époque à laquelle les Anglais occupaient encore une grande partie du Périgord ; ils jugèrent sans

doute utile à leurs intérêts de se l'attacher par des grâces et des bienfaits ; car suivant un acte, conservé autrefois à la chambre des comptes de Paris, le lieutenant-général du Roi d'Angleterre lui fit donation du fort et des murailles de Couse, près de la Dordogne. Ce ne fut qu'en 1451 qu'il se détacha de leur parti et revint à son souverain légitime. Il rendit hommage, le 10 mars 1450 (v. st.) à Arnaud, seigneur de Bourdeille, au devoir d'une paire d'éperons, pour les biens qu'il possédait et les rentes qui lui étaient dues dans les paroisses de la Cropte et de la Douze. Le détail de ces objets est le même que celui qui se trouve énoncé dans l'hommage rendu en 1326, par Pierre II de la Cropte, damoiseau d'Abzac, à Pierre de Périgueux, aussi damoiseau, auquel le seigneur de Bourdeille avait succédé. Il fit un traité, le 1er. mai de l'année suivante, 1451, avec Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, lieutenant-général du Roi en Guienne, par lequel il fit serment d'être, à l'avenir, bon et loyal français ; en faveur de quoi le comte de Penthièvre lui promit de lui rendre le lieu et place de Lencais, *et tous autres héritages, étant au party français, à luy appartenants, et quelconques donations et confiscations que le Roy en eust faict. Item et tendra le Roy iceluy seigneur de Lencays et tous ses hommes et sujets en leurs terres, héritages, péages, leudes compris, coustumes, franchises et libertez, tout ainsy qu'ils en ont joy le temps passé,* etc. Et comme Jean de la Cropte, pour sauver ses héritages, avait dès l'âge de 16 ans, combattu pour les Anglais, et porté, ainsi que ses hommes et sujets, les armes contre son Roi, le comte lui en accorda une abolition entière, et renonça à une rente de 25 livres, assise dans les châtellenies de Ségur et d'Exideuil, qui avait appartenu à Jean de la Cropte, à cause de sa femme, et qu'il avait vendue au comte de Penthièvre ; ce dernier veut qu'il en jouisse, comme si jamais cette vente n'eût été faite. Ce traité, que le Roi Charles VII confirma, par ses lettres, données aux Montilz-les-Tours, au mois de février 1451 (v. st.), est inséré dans le *registre* 53 *du Trésor des Chartes, fol.* 826, et dans le *registre* 181, *n°.* 23. Ce prince lui donna, par ses lettres, datées du même lieu, le 24 janvier 1453 (v. st.), la capitainerie et gouvernement de la place de Beaumont en Périgord, sa vie durant,

aux gages de 50 livres tournois par an, en récompense des longs services qu'il lui avait rendus dans ses guerres. Ce fut à sa demande que le Roi accorda, le 16 mai 1457, une exemption d'aides aux habitans de la terre de Lencais, attendu (est-il dit) l'accord passé entre lui et le comte de Penthièvre et de Périgord. Il fit confirmer les priviléges des habitans de Lencais, par le Roi Louis XI, par lettres datées de Bordeaux, au mois de mars 1461 (v. st.). Il reçut, le 4 octobre 1462, une reconnaissance féodale pour une maison, et plusieurs autres héritages, situés en la ville d'Issigeac. Il fit un accord, le 16 décembre 1463, au nom de noble Anthonie de la Cropte, sa nièce, fille mineure de feu noble Monot de la Cropte, seigneur de la Faye, son frère, et se faisant fort de noble Jeanne *Granier*, mère dudit feu Monot, et tutrice de la même Anthonie de la Cropte, avec Aimeric de Comarque, écuyer, et Jean de Comarque, oncle et neveu, seigneurs de Beyssac, et y demeurant paroisse de Sireuil, au diocèse de Sarlat, au nom d'Hélis et de Mathe de Larmandie, leurs femmes, dames en partie de Larcherie, noble Pons de Larmandie, habitant du lieu de Miremont, paroisse de Mauzens, et Jean de Foucaud, seigneur de Lardimalie, et son fils, etc., par cet accord il fut nommé des arbitres pour terminer les différents qui s'étaient élevés entr'eux sur le partage des biens qui avaient appartenu successivement à feu Hélie la Roche, ou Roque, dit *Rulhos*, seigneur de Larcherie et de l'Herm, et à Pierre et François, ses fils et petits-fils : ces arbitres qui étaient noble homme Jean de la Serveantie, autrement Chapelle, de Montignac, et Jacques de Ferrières, habitant du repaire de la Salamonie, paroisse de Rouffignac, firent, le lendemain, 17 décembre, l'adjudication de ces biens, en présence de noble homme Jean de Montlouis, seigneur de la Barde, Jean Vilat, de Miremont, etc. ; ce qui fut approuvé et ratifié par les parties, le 18 du même mois. Il rendit hommage, le pénultième avril 1464, pour son hôtel de la Cropte, assis en la paroisse d'Abzac, châtellenie d'Auberoche, le repaire de la Payzie, etc. Il moyenna, en 1466, avec Pierre Vigier, seigneur de Paluel, un accord entre Richard de Gontaut, seigneur de Badefol, et l'abbaye de Cadoin ; et fut présent, le 7 avril 1467, à l'acte par lequel Jean de Gontaut, sei-

gneur de Cazals, tant pour lui que pour Richard, son père, confirma les priviléges et exemptions, accordés par ses ancêtres à la même abbaye de Cadoin. Enfin, il fit son testament, au château de Lencais, le 26 novembre 1467, par lequel il fit ses héritiers Jean et François de la Cropte, ses enfans (1). On ignore la date de sa mort, et le nom de sa femme; on sait seulement par le traité qu'il fit à Ségur le 1er. mai 1451, avec le comte de Penthièvre, qu'elle avait des biens ou des rentes, dans les châtellenies d'Exideuil et de Ségur, ce qui ferait présumer qu'elle était de la maison de Jaubert de Nantia, qui avait en effet, à cette époque, des possessions dans ces deux châtellenies; au surplus nous voyons dans les titres du tems, qu'il existait alors de nombreux rapports entre les familles de la Cropte et de Jaubert.

Jean III eut de son mariage les enfans suivans.

1°. Jean IV de la Cropte, fut institué héritier, avec François de la Cropte, son frère puîné, par le testament de Jean III, leur père, du 26 novembre 1467. Il fit hommage, le 2 décembre 1469 (2) à Charles duc de Guienne, pour raison des *châtel et châtellenie de Lencais*, de la paroisse de Lencais toute entière, des paroisses de Lencaysset,

---

(1) Ce testament n'est connu que par l'indication succinte qu'on en donne ici, qui est tirée d'un inventaire des papiers que le curé de la Cropte et le sieur Lalot déclarent avoir trouvés au château de la Douze, concernant la maison de Lencais, et qu'ils ont commencé de visiter, par ordre de madame de la Douze, le 12 novembre 1657, il a été ajouté en note, que ce testament fut envoyé en original à M. le président de Mesmes, qui le donna à l'abbé le Laboureur.

(2) Il est incertain si ce fut lui, ou son père, qui rendit cet hommage; l'année 1469 étant celle de l'investiture du duché de Guyenne en faveur du duc de Berri, frère de Louis XI. Sans cette circonstance, dans laquelle le nouveau seigneur exigeait l'hommage de tous ses vassaux, nous attribuerions avec confiance cet acte à Jean IV, comme nouvel héritier des biens de son père; et nous ne le mettons à son article, que pour marquer son existence. Il en est de même des lettres de confirmation de Louis XI, de l'an 1472. Cette transposition, d'ailleurs est très-indifférente à la filiation de cette branche de la famille de la Cropte, puisque c'est bien évidemment François, second fils de Jean III, qui l'a continuée, ainsi qu'il sera prouvé par les actes qui le concernent.

de Saint-Aubin et de Montmadalès, et de la seigneurie de ces paroisses; de deux hôtels nobles nommés de Mons, et de la Pradelle, ainsi que pour les rentes et possessions qu'il avait ès-paroisses de Beaumont, de Monsac, de Faux, de Verdon, de Mons, de Pontous, de Saint-Antoine, et de Pontroumieu, en la sénéchaussée de Périgord. Ce fut à sa demande, que le Roi Louis XI confirma, par ses lettres, datées de Saintes, au mois de mai 1472, les priviléges accordés (est-il dit) *tant par lui que par le feu Roi, son père, à son bien aimé Jean de la Cropte, écuyer, seigneur de Lencais, et à ses sujets, qui ont eu, et ont encore de présent plusieurs beaux et notables priviléges, droits, dons, libertés, franchises, exemplions, possessions, octrois, coûtumes et usances.* Sa Majesté ajoute que la seigneurie de Lencais est située dans les limites des pays qu'il avait donnés en partage au duc de Berri, son frère, qui étant venu à mourir, il aurait réuni toutes ses terres à la couronne (*Trés. des Chartes, registre* 197, n°. 336). Il vendit, le 25 avril 1473, à Richard de Gontaut, chevalier, seigneur de Saint-Geniés, sous la faculté de Rachat, une rente de 50 sols, en la paroisse d'Abzac, pour le prix de 50 écus d'or ; il est qualifié dans cet acte, *damoiseau seigneur de Lencais.* On ignore la date de sa mort ; il paraît qu'il mourut jeune, et sans alliance.

2°. François de la Cropte, qui suit ;

3° Catherine de la Cropte, mariée par articles sans date (mais avant l'an 1486), avec noble homme Guillaume Flamenc, écuyer, seigneur des hospices nobles de Peyraux, paroisse de Bersac, de l'Alboynie et de la Salle, paroisse de Saint-Rabier, fils de feu noble homme Jaubert Flamenc, écuyer, seigneur de Condat, Puyguilhem, du Vert, de Peyraux de la Salle, de l'Alboynie et de Motereulh, et de Catherine-Adémar-de-Lostanges ; elle est énoncée dans cet acte, fille de feu *noble homme Jean la Cropte, écuyer, seigneur en son vivant de Lencays, et sœur germaine de noble François la Cropte, écuyer, seigneur de ladite*

seigneurie, qui lui constitua pour sa dot, la somme de 1337 livres 10 sols, payable en divers pactes, qui furent réglés. Son mari la nomma, le 14 septembre 1487, tutrice de Marie, sa fille unique, conjointement avec noble François de la Cropte, son beaufrère, et Jean et Pons, dit Ponson de Souillac, ses cousins. Elle était déjà veuve le 16 juin 1489, suivant un accord qu'elle fit avec François de la Cropte, son frère, et se remaria le 21 septembre 1497, avec Jean Hélie de Pompadour, chevalier, seigneur de Châteaubouchet, qui était veuf de Philippe de Hautefort, et qui épousa en troisièmes noces, en 1500, Louise de Comborn.

4°. Françoise de la Cropte, épousa par contrat du 24 août 1483, Charles de Pons, écuyer, seigneur de Saint-Maurice de Clermont et de Mespoulet, échanson du Roi Louis XI, etc., fils d'Hélie de Pons, damoiseau, seigneur de Saint-Maurice et de Clermont, et de Beatrix Flamenc-de-Bruzac ; elle testa à Saint-Maurice, le 27 mai 1505.

5° Antoinette, ou Antonie de la Cropte, femme en 1480, de noble Bertrand de Solmignac, suivant une reconnaissance féodale, qu'elle reçut cette année.

XII. François DE LA CROPTE, chevalier, seigneur de Lencais, co-seigneur de Chassaigne, etc., succéda à Jean IV, son frère aîné, mort sans postérité. Il légua à l'abbaye de Cadoin, par acte du 1er. avril 1479, dans lequel il se qualifie *seigneur de Lencais, et héritier de noble Gautier de Mons*, le tiers de la terre de Castillonnès, le château des Seguinies, le mas de *Cousta*, pour la fondation d'un obit solennel, avec diacre et soudiacre, la veille de Saint-André. Cette fondation était encore acquittée avant la révolution, tous les ans à Cadoin ; on y priait Dieu pour toute la maison de la Cropte. Le Roi Louis XI confirma, à sa sollicitation, les priviléges des habitans de Lencais, par lettres données aux Montilz-les-Tours, au mois de février 1481 (v. st.). Il vendit, le 9 mai 1482, à noble *Pierre de Cassanea*, procureur de messire Bertrand, évêque de Sarlat, une maison noble,

communément appelée de la Fregière, située dans la ville d'Issigeac, pour le prix de 230 livres. Il assista, le 24 août 1483, au contrat de mariage de Françoise, sa sœur, avec le seigneur de Pons Saint-Maurice. Guillaume Flamenc, seigneur de Peyraux, le nomma par son testament du 14 septembre 1487, un des tuteurs de Marie Flamenc, sa fille unique, et son exécuteur testamentaire. Il acensa, le 16 juin 1489, conjointement avec Pons de Souillac, seigneur d'Azérac, co-seigneur de Saint-Rabier, et Catherine de la Cropte, agissans comme tuteurs de Marie Flamenc, fille de feu Guillaume Flamenc, seigneur de Peyraux, une pièce de terre, au territoire de Saint-Rabier. Reçut, le 17 juin, même année, avec les mêmes tuteurs, la reconnaissance de certaines maisons et jardins, situés dans la paroisse de Bersac. Donna sa procuration, avec les mêmes tuteurs, à Alzias Flamenc, seigneur de Romain, frère de Guillaume, seigneur de Peyraux; lequel, à la faveur de cet acte, fit un échange, le 21 juillet 1490, avec noble Arnaud de Saint-Giles. Fit un accord, le 9 novembre 1490, avec Catherine de la Cropte, sa sœur; fit confirmer les priviléges de Lencais, par le roi Charles VIII, à Laval, au mois d'octobre 1491 (*Trés. des Chart.*, *registre* 222, *n°*. 222), et par le Roi Louis XII, à Lyon, au mois d'août 1499 (*ibid*, *registre* 232, *n°*. 85), et donna quittance, le 12 septembre 1497, comme mari de Marguerite de Roffignac, à dame Marie d'Anlezy, sa belle-mère, veuve d'Antoine de Roffignac, chevalier, seigneur de Meaulce; il est qualifié dans cet acte, *noble et puissant homme*. Enfin il fit son testament le 29 novembre 1513, et vécut encore quelque tems, puisqu'il donna une procuration, le 8 septembre 1514, à Bertrand de la Cropte, et à Jean, curé de la Roquette, ses fils.

Il avait épousé, par contrat du 6 juin 1476, demoiselle Marguerite de Roffignac, fille de noble et puissant Antoine de Roffignac, chevalier, seigneur de Meaulce, ou Meauce, en Nivernois, et de Marie de Damas-Danlezy, qui lui constituèrent 2100 livres pour sa dot.

L'abbé des Côtes fait en ces termes l'éloge de François de la Cropte : « Il se joignit au ban et arrière-ban » des Bordelais, dont il eut le commandement ; et ayant » rassemblé ses vassaux, ses tenanciers et un certain » nombre de gens de condition, il aida à chasser les An-

» glais de la Guienne. Il mérita la bienveillance de son » Roi, et procura à ses vassaux la confirmation des pri- » viléges et immunités, qui leur avaient été ci-devant » accordés. »

Il laissa de son mariage huit enfants, qui sont :

1°. Bertrand de la Cropte, qui suit ;

2°. Jean de la Cropte, curé de la Roquette, fut témoin du contrat de mariage de Françoise, sa sœur, en 1506 ; et vendit en 1531, avec Jacques, son frère, à Raimond de Gontaut, seigneur de Bane, 16 pognéres et demie de blé, de rente, mesure de Beaumont, au village du Peyrou.

3°. François de la Cropte, transigea en 1518, avec Bertrand, son frère, et Marguerite de la Cropte, dame des Martres, sa sœur ; et lui fit donation d'un supplément de légitime, en 1527.

4°. Pierre de la Cropte, curé de Pésul, et protonotaire du Saint-Siége, fut fondé de procuration, le 25 août 1519, par Amanieu, cardinal d'Albret ; et en cette qualité, il vendit les châtellenies de Terrasson et de l'Arche, à René de Bretagne, comte de Penthièvre ; il fut témoin d'un acte de 1522, et vivait encore en 1531 ;

5°. Jacques de la Cropte, curé de Gassempy, vivait aussi en 1531 ;

6°. Françoise de la Cropte, fut mariée, par contrat du 18 décembre 1506, à Bertrand de Carbonnières, seigneur de Jayac, fils de Jean, et de Souveraine de Comborn. François de la Cropte, son frère, lui engagea, pour sa dot, le repaire d'Abzac, le 5 juillet 1511. Elle testa en 1547.

7°. Gilberte de la Cropte, épousa, le 27 avril 1516, noble Jean des Achards de Joumard, seigneur de la Brangelie, de Sufferte en partie, de la Double et des Holmes, fils de Bernard et de Catherine d'Aytz ; elle vivait encore en 1527 ;

8°. Marguerite de la Cropte, s'allia, par contrat du premier octobre 1517, à noble homme Hélie des Martres, écuyer, seigneur de la Salle de Périgord, au lieu de Saint-Léon-sur-Vézère, et coseigneur des château et seigneurie de la Roche-Saint-Christophe, fils de feu noble Jean des Martres. Elle vivait encore en 1527, suivant une

donationqu'ellefitàFrançoisdelaCropte sonfrère.

On trouve, vers le même tems, Antoine de la Cropte, l'un des 160 archers de la compagnie de 80 lances des ordonnances, sous monseigneur le comte de Saint-Pol, revue à Senlis, le 28 juin 1525 *(vol. 18 des titr. scell., fol. 1251)*.

XIII. Bertrand DE LA CROPTE, chevalier, seigneur de Lencais, d'Abzac, etc., fut institué héritier universel par le testament de son père, le 29 novembre 1513. Il fut nommé par le Roi, le 25 janvier 1514 (v. st.), commissaire pour la montre de la compagnie de cent Lances des ordonnances du Roi (original signé *Lancays*, et scellé de son sceau, ayant pour armes: une bande, accompagnée de deux fleurs de lys. (*Vol. 242 des titr. scellés*). Il transigea, le 20 novembre 1518, avec François, son frère puîné, qui demandait l'augmentation de sa légitime. Il avait reçu, le premier mai précédent, une donation de Pierre la Farge, d'Abzac, dans laquelle il est qualifié *noble et puissant homme, chevalier, seigneur de Lencays et du noble repaire d'Abzac*. Enfin, il fit son testament le 24 avril 1521, dans lequel il déclare que, *par le commandement du Roi, son souverain seigneur, il lui faut aller hors de sa maison et pays de Périgord, pour servir audit seigneur, en la guerre que entend faire contre le Roy d'Espagne, au recouvrement du royaume de Navarre, comme capitaine, et ayant la charge pour ledit seigneur*. Il est probable qu'il mourut dans cette expédition, car Jeanne d'Abzac, sa femme, était déjà veuve le 22 octobre 1522, suivant des lettres royales du même jour, par lesquelles elle requérait qu'il lui fût permis de jouir de ce que feu Bertrand, son mari, avait reçu de son mariage, des avantages à elle faits, et de la maison d'Abzac, juridiction d'Auberoche.

Il avait épousé, au mois de février 1515 (v. st.), demoiselle Jeanne d'Abzac, fille de noble et puissant homme Jean d'Abzac, chevalier, seigneur de la Douze, Reilhac, Vern et Sénillac, et de Marguerite de Salignac; étant veuve en 1522, elle se remaria avec le seigneur de Cauna, et eut de son premier mari une fille unique, qui suit :

XIV. Marguerite DE LA CROPTE, dame de Lencais, fille unique et héritière de Bertrand de la Cropte, était

sous la tutelle du seigneur de la Douze, son grand-père, dès le mois de novembre 1522. Désirant se mettre à couvert de l'enlèvement que l'on voulait faire de sa personne, du château de la Douze, où elle faisait sa résidence, avec Jeanne d'Abzac, sa mère, elle prit conjointement avec cette dernière, le 19 juillet 1531, des lettres à Bordeaux, contre Jean, Jacques et Pierre de la Cropte, ses oncles. Elle reçut une procuration de son mari, le 22 juin 1536 ; et fit, le 4 juillet suivant, une obligation de 2000 livres, à messire Pierre d'Abzac, seigneur de la Douze, qui avait emprunté pour elle, de Pierre du Bois, seigneur de Bridoire, cette somme, qu'elle voulait envoyer à messire Gilles de la Tour, seigneur de Lencais et de Limeuil, son mari, qui était alors à la cour ou à l'armée.

Elle avait épousé, par contrat du 21 novembre 1531, Gilles de la Tour, baron de Limeuil, vicomte de Turenne, qui possédait encore les seigneuries de Marsac et de Floyrac, peu distantes de Lencais, et la baronnie de Saint-Pierre, dans l'île d'Oleron. Elle testa le 15 juillet 1571, et son mari, le 10 août 1566. De leur mariage provinrent neuf enfants, quatre garçons et cinq filles : ces dernières sont entrées dans les maisons de Sardiny de Luques, de Roquefeuil, d'Avaugour et de la Marck, d'Aubusson et de Mellet de Neuvic. L'aîné des garçons, nommé Galiot de la Tour, chevalier, seigneur de Limeuil et de Lencais, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, mourut sans enfants en 1591, après avoir institué son héritier, Henri de la Tour, vicomte de Turenne, fils de François, son cousin-germain, par testament du 8 février 1588. La terre de Lencais a passé ensuite, par acquisition, à la maison d'Antin, qui l'a vendue, quelque tems après, à la famille de Gourgue, du parlement de Bordeaux, qui la possède encore.

Branches des seigneurs de la Mothe, Portafé, Chassaignes, Bourzac, Saint-Abre, Chantérac, etc.

IX. Hugues de la Cropte (1), Ier. du nom, écuyer,

(1) Hugues de la Cropte est aussi nommé *Hugot, Hugon,*

seigneur de Portafé, de Bosredon, de la Mothe-Saint-Privat, la Barde, Chantérac, et en partie de Chassaignes, troisième fils de Pierre III de la Cropte, damoiseau d'Abzac, seigneur de Portafé, la Peyzie, Bosredon, etc., et frère de Jean I et de Bertrand de la Cropte, évêque de Sarlat, devait être fort jeune lorsque son père mourut, et naquit au plus tard en 1395 ou 1396. Il eut en partage, dans la succession de ses père et mère, le fief de Portafé, qui venait de sa mère, le fief de Bosredon, et plusieurs rentes et domaines dans la châtellenie d'Auberoche. A l'exemple de ses ancêtres, il prit le parti des armes, et servait déjà en 1418, en qualité d'écuyer, avec Jean, son frère, sous la conduite de messire Arnaud, seigneur de Bourdeille, sénéchal de Périgord, chevalier banneret, et passa la revue à Agonac, le 12 décembre 1418 ; et à Bergerac, le premier mai 1419. Son frère et lui sont nommés les premiers des quatorze écuyers de la compagnie du même seigneur de Bourdeille, qui passèrent la revue à la Tourblanche, le premier juillet 1420, et le premier août suivant. (*Vol.* 18 *des titr. scell. fol.* 1270, *et tom.* 56 *des cheval. du Saint-Esprit, fol.* 5955). Il est qualifié damoiseau, et nommé comme témoin, avec Guillaume de Fayolle, du testament d'Arnaud, seigneur de Bourdeille, daté du 26 juillet 1420, ratifié par le testateur le 25 novembre 1423. Il fut présent à la quittance donnée, le 27 novembre 1420, par Jean de Gontaut, seigneur de Hautefort, d'une partie de la dot de Mathe de Beynac, son épouse. Agnès Ancher (*Ancheria*), sa tante, fille de défunt Michel Ancher, damoiseau de la paroisse de Grézignac lui fit donation, le 8 juillet 1430, de son hospice appelé de la Barde, situé à la Chapelle-Grézignac, avec ses appartenances; elle qualifie Hugues de la Cropte, *son très-cher neveu, maintenant mari de sa très-chère nièce Marie Vigier, fille d'Hélie Vigier, seigneur de Chantérac.* On ignore la date de sa mort ; on sait seulement qu'il ne vivait plus le 29 novembre 1448. Il fut enterré dans l'église de Saint-Privat, devant l'autel de la Vierge, suivant le testament de Bertrand, son fils, de l'an 1488.

Il avait épousé, au plus tard l'an 1427 (1), Marie

Gonon, Guono, Guyon, etc., qui signifient la même chose, et ne sont que des diminutifs ou dérivés de Hugues.

(1) On a cru devoir placer la date de son mariage à l'an

Vigier (1), dame de Chantérac, la Begonie, la Mothe, Chassaignes, etc., fille de noble Hélie Vigier, damoiseau, viguier de Siorac, seigneur de Chantérac en partie, etc., et de Marie de Thiac.

1427, ou environ, parce que Bertrand, son fils aîné, est dit âgé de 20 ans, dans un acte de 1448 ; il était né par conséquent en 1428.

(1) Marie Vigier était issue de l'ancienne maison de Vigier, dont une branche était établie à Chantérac, dès le XIIIe. siècle, et parait avoir une origine commune avec les Vigier de Frateaux, de Plas ou Ségonzac et de Beauronne. Pour donner une idée de l'ancienneté et de l'opulence de cette famille, nous insérerons ici l'extrait d'un Mémoire curieux, composé en 1514, par Jean Mosnier, prêtre, dont le témoignage est d'autant moins suspect, qu'il travaillait sur les archives mêmes de la famille de la Cropte, dont il avait géré les affaires, et qu'il avait connu la veuve et les enfants de Hugues de la Cropte.

« Mémoire que, aujourd'huy, samedy après Saint-Jacques, » 29 juillet l'an 1514, je, messire Jean Mosnier, prêtre, natif » du bourg de Saint-Privat, près Aubeterre, seneschaussée et » diocèse de Périgord, âgé de 50 ans et plus, étant serviteur » de la maison noble de la Mothe, paroisse dudit Saint-Privat, » jurisdiction de Ribérac, pour ce qu'ay veu et lu les trésors et » enseignements de noble homme Jean de la Cropte, seigneur » à présent des nobles maisons de la Bégonie, de la Mothe, » de Portafé, du Boisredon, et en partie de la terre, jurisdiction et paroisse de Chassaignes, ayant rentes annuelles ez » châtellenies de Ribérac, d'Aubeterre, de Monpaon, de Mussidan et d'Auberoche, ez jurisdictions de Chassaignes, du » mas de Montet, de Saint-Privat, de Bertric et de Burée, » en icelles, en trente paroisses ; ainsi que suis acertainé par sa » recepte et Terrier, lesquels ay eu en régime et gouvernement » par cy-devant, ay extrait la généalogie de ses prédécesseurs, » ainsi que m'est apparu par anciens anciennements de son trésor. Parlons, 1°. de ceux desquels il porte les armes, dans un » écusson, *deux fleurs de lys, un traversant entre deux.*

» Un nommé Pierre de la Cropte, pour le tems qu'il vivait, » seigneur des maisons nobles de la Cropte et d'Abzac, fut » marié avec Jeanne de Portafé, fille naturelle et légitime de » Bertrand de Portafé, chevalier ; et ledit Bertrand, fils naturel » et légitime de Hugot de Portafé, aussi chevalier ; et ledit » Hugot, fils de Pétronne de Portafé, laquelle fut mariée avec » Guilhem de Goyas, chevalier du lieu de Montagrier. *Item* » desquels Pierre la Cropte et Jeanne de Portafé descendirent » Jean la Cropte, l'aîné, seigneur, par succession, desdites

Marie Vigier étant veuve, se remaria, après l'an 1440, avec Guillaume de Chénevières (*de Chanabieyras*), damoiseau, seigneur de Lage et des Audonières (*de Audoynieras*), habitants de la paroisse de Nanteuil, près de Bourzac, nommé dans des actes de 1444, 1450, 1453

» maisons de la Cropte et *de Lencais* (Lencais est mis ici par » anticipation), Bertrand la Cropte, évêque du diocèse de » Sarlat, et Hugot la Cropte, *le Jeune*, lequel fut seigneur » dudit Portafé et Bosredon. *Item* ledit Hugot la Cropte fut » marié avec Marie Vigier, fille naturelle et légitime de Hélie » Vigier, écuyer, seigneur Vigier de Siourac; lequel Hélie » Vigier fut fils naturel et légitime d'Aymeric Vigier, et de » Marie Bégon, sœur des Bégons. *Item* ledit Aymeric Vigier » fut fils de Guilhem Vigier et de Mathenone Ymon, fille de » Maximine Ymon, sœur de Raimond Ymon, chevalier, seigneur de Chanteyrac. *Item* à cause dudit Ymon, par succession de testament, Marie Vigier succéda en la jurisdiction » de Chanteyrac, et des rentes qu'elle avait en la jurisdiction » de Ribérac, à cause de Mathenone Ymon. *Item* succéda ladite Marie Vigier, ez biens et rentes en ladite jurisdiction de » Ribérac, par testament et succession de Peyronne Bertrand, » mère de Raimond Aitz, et femme de Pierre Aitz, chevalier. » *Item* ladite Marie Vigier succéda, comme nièce d'Itier de » Thiac et des Bégons, ez biens et rentes de la Bégonie, de » la Mothe, et de plusieurs autres maisons et repaires nobles, » et de la jurisdiction de Chassaignes. Lequel Itier de Thiac, » comme cousin d'Aymeric Bégon, donzel, et de Yve de la » Porte, sa femme, par testament succéda ez biens susdits. » *Item* duquel Thiac était femme Rosette, fille d'Hélie de Siourac et de Borgie Brunet. *Item* ledit Aymeric Bégon était fils » d'autre Aymeric, chevalier, auquel fut femme Isabeau de » Mareuil, sœur germaine de Raimond de Mareuil, chevalier. » *Item* ledit Aymeric Bégon fut fils d'Olivier Bégon, chevalier, » auquel fut femme Mabilie, ou Mabille, fille de Pierre de Raymon, chevalier, seigneur d'Ozilhac. *Item* ledit Olivier fut » fils de Raimond Bégon, chevalier, lequel eut question avec » vénérable et religieux Gaillard de Chasteauneuf, prieur du » prieuré de Saint-Privat, à cause du cours des eaux de Saint-Privat et de Reynere; ainsi qu'appert par une enquête de » l'an 1464 (1466).

» Ezquels, par succession de tems, ont succédé nobles Bertrand et Jean la Cropte, comme héritiers de feu Hugot la » Cropte et Marie Vigier, leurs père et mère; lesquels sont » venus à division et partage; que ledit Bertrand est demeuré » sieur de la Mothe, de Portafé et de Chassaignes; et ledit

et 1457. Il est fait mention de Marie Vigier dans un accord du 30 juin 1459, dans lequel Jean et Audoin le Chabans, frères, viguiers de Siorac, l'appellent leur tante. Elle acensa, le 18 octobre de la même année, à Antoine et Jacques Rontés, frères, le mainement de la Blaretie, situé dans la paroisse de Chantérac. Enfin, elle fit son testament en 1476, et ne vivait plus le 15 avril 1477. De son premier mariage sont provenus quatre enfants, qui suivent :

1°. Bertrand de la Cropte, qui suit ;

2°. Jean de la Cropte, auteur de la branche de Chantérac ;

3° Catherine de la Cropte, mariée, du vivant de son père, à noble Raimond de Mourel ou Morel *de Mourello*, damoiseau, viguier de Salles; il lui fut constitué, en dot, une somme de deux cents écus d'or, suivant la quittance d'une partie de cette somme, que son mari et elle donnèrent, le jour de la fête de la chaire de Saint-Pierre 1453, à Marie Vigier et à Bertrand de la Cropte. Ils donnèrent une seconde quittance, le 5 novembre 1471. Il est dit dans l'acte de liquidation de cette dot, daté de Salles, au diocèse de Pé-

---

» Jean, sieur de la Barde et de la jurisdiction de Chanteyrac. » *Item*, auquel Bertrand succéda François la Cropte, etc.

» *Item*, à cause de Marguerite, femme dudit Bertrand la » Cropte, fille de la maison de Fleurac, en Saintonge, sont de » la consanguinité dudit la Cropte ; ceux de Fleurac de la » Porte, écuyers, Reymondie, Puycheny et Chaumont. *Item* » à cause de Marie Vigier, et de ses feus maris Hugot la Cropte » et Guillaume de Chenevières, sont de ladite consanguinité, la » Barde, Thiac, le Vigier de Salles, Marafy, Château-Mouron » et plusieurs autres. *Item* à cause de la Cropte, outre la con- » sanguinité susdite, Lencais, Fages, les Bastits, Nantiac, la » Faye, Mayac et plusieurs autres. *Item* à cause de Marguerite » de Caignac, mère susdite dudit seigneur, qui est à présent » sont de la consanguinité Larmandie, Cassaneul, Peuch-Martin, » Solminhac, la Barde, Virazel, la Peyre et plusieurs autres. » *Item*, à cause de Léonarde de Chabans, épouse à présent » dudit sieur de la Mothe, sont de la consanguinité, le Vigier » de Siourac, les Chabans, les Suffertes, Mas de Montet, » Lussac, Chabrelane et autres. »

rigueux, le 27 juillet 1468, qu'elle avait été assignée à ladite Catherine, lors de son mariage avec noble Raimond de Mourel, damoiseau, viguier de Salles, par défunt Hugues la Cropte, damoiseau, seigneur, en son vivant, de Portafé, et noble femme Marie Vigier, son épouse, dame de la Mothe, de Chantérac, etc., ses père et mère, et nobles Bertrand et Jean de la Cropte, damoiseaux, ses frères;

4°. Agnès de la Cropte, épousa, par contrat passé au château de Lencais, le 26 novembre 1448, Adémar de Chénevières *(de Chanabieyras)*, damoiseau, fils de noble Guillaume de Chénevières, de la paroisse de Nanteuil. Elle était âgée de dix-huit ans, et fut assistée de noble Bertrand de la Cropte, son frère, âgé de vingt ans, qui lui constitua en dot la somme de cent écus d'or, au coin du Roi de France, dont se rendirent cautions Jean de Jussac, autrement Malraffi, de la paroisse de Saint-Martial de Viveyrols, et Jean Faure, prieur de Nanteuil : la moitié de cette somme était due par Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux.

Branche des seigneurs de la Mothe, de Portafé et en partie de Chassaignes, connus depuis sous le nom de comtes de Bourzac.

X. Bertrand DE LA CROPTE, damoiseau, seigneur de la Mothe, de Portafé, et en partie de Chassaignes, était aussi seigneur des Bégons, des Ayts, des Ymons, de Villeterne, des Vigeries de Siorac, de Saint-André de Double, etc., comme il paraît par un acte de partage du 3 mai 1481, et par une transaction du 15 avril 1477. Il est l'auteur de la branche des seigneurs de la Mothe-Saint-Privat, (actuellement connue sous le nom des comtes de Bourzac), de laquelle sont descendus les seigneurs de Chassaignes, de Frampalais et de la Ménardie et Saint-Abre. Il naquit vers l'an 1428, suivant le contrat de mariage d'Agnès, sa sœur, du 29 novembre 1448, auquel il assista, et où il est dit âgé de vingt ans. Il est qualifié damoiseau, dans un acte du 16 janvier 144...

(*le reste de la date est emporté*); par lequel il fit, conjointement avec Marie Vigier, sa mère, alors veuve d'Hugues de la Cropte (*quondam uxor Hugonis, sive Guono Lacropta*), et remariée à Guillaume de Chénevières, un échange avec Guillaume Laporte, co-seigneur de Chantérac; par lequel ils lui cédèrent le mainement, appelé le Puy Saint-Astier, en toute justice, et reçurent en échange la portion que ledit Laporte avait dans le mainement de la Babinieyre, en la paroisse de Chantérac, aussi en toute justice. Il reçut aussi, avec sa mère, le jour de la chaire de Saint-Pierre 1453, la quittance d'une partie de la dot, constituée à Catherine, sa sœur. Il faisait sa demeure, en 1457, ainsi que Jean de la Cropte, son frère, au lieu de la Chapelle de Grézignac, suivant une acense qu'ils firent conjointement, le 11 octobre de cette année, à Jean Delclusel, habitant du lieu de Saint-Sulpice, près de Ribérac, de certains héritages, situés dans la même paroisse; en présence de noble homme Antoine de Chabans, damoiseau, seigneur de Siorac, d'Arnaud Foucher, prieur de Merlande, etc. Il transigea, le 1er décembre 1460, avec messire Pierre de Saint-Gelais, pour la seigneurie de Chassaignes. Il fit faire, le 1er avril 1466, tant en son nom, que comme fondé de procuration de Marie Vigier, dame de la Mothe-Saint-Privat, sa mère, une enquête touchant le repaire de la Mothe, qui avait appartenu autrefois successivement à Aymeric Bégon, écuyer, à noble homme Itier de Thiac, à Marie de Thiac, sa fille, enfin, à Marie Vigier, fille et héritière de cette dernière. Il fit un bail à rente, le 16 mars 1469 (v. st.), d'un pré situé dans la paroisse d'Allemans. Il obtint de Charles, duc de Guienne, des lettres de réintégration, datées du 27 juillet 1470, pour lui et pour Marie Vigier, veuve de *Gounon la Cropte*, sa mère, aux fins d'être rétablis dans la possession de certains immeubles, appelés la Fayoulie et la Bruille, dont ils avaient été dépouillés. Il transigea, le 15 avril 1477, avec Jean de la Cropte, damoiseau, son frère, demeurant à la Chapelle, près Grézignac, au sujet de la succession de Marie Vigier, leur mère, qualifiée dame de la Mothe, de Chantérac et de la Barde, veuve de noble homme *Gounon la Cropte*, et fille de noble homme Hélie Vigier; et au sujet des avantages que leurdite mère leur avait faits, lorsqu'ils

épousèrent les demoiselles de la Porte. Il reçut, le 22 mai 1478, pour lui et pour Jean, son frère, absent, un aveu et dénombrement de Guillaume *Pradeyrouly*, à cause de leur justice de Chassaignes. Il fut fait, le 21 août même année, une enquête, à sa poursuite et celle de Jean, son frère, contre les seigneurs de Ribérac et d'Aubeterre, et les abbés et chapitre de l'abbaye séculière et collégiale de Saint-Sauveurd'Aubeterre, touchant des biens, situés dans la seigneurie du mas de-Montet. Il transigea de nouveau, le 3 mai 1481, avec Jean de la Cropte, damoiseau, son frère, touchant la succession de leurs père et mère, dont il fut fait un partage ; Jean eut, dans son lot, Chantérac, avec toute la justice que sa maison avait en l'honnenr et paroisse de la Chapelle-Grézignac, etc.; et Bertrand eut, pour sa part, l'hôtel et maison noble de la Mothe, des Bégons, des Aytz, des Ymons, de Villeterne, le four à ban de Ribérac, et touts les droits qu'ils avaient en la juridiction d'Auberoche, à cause de l'hôtel noble de Portafé et de Bosredon. Les arbitres qui avaient été choisis pour faire ce partage, étaient nobles Pierre de Jussac, damoiseau, seigneur d'Argentine, Hélie de Montardit, seigneur de Lascoux (*de parietibus*), Olivier de Malet, seigneur de Chastillon, etc.

Enfin, il fit son testament, le 31 mai 1488, par lequel il demande à être enterré dans l'église de Saint-Privat, devant l'autel de la Vierge, lieu de la sépulture de ses père et mère; laisse à noble Marguerite *de Floyrac*, sa femme, l'administration de ses biens; rappelle ses enfants, qui étaient au nombre de sept ; légue à François, l'aîné, son repaire de la Mothe, avec les cens et rentes qu'il avait au lieu de Saint-Privat, outre ce qu'il possédait dans les paroisses de Saint-Martin et de Saint-Martial-de-Drône, et sa maison de Ribérac, le tout, ainsi qu'il était porté dans le contrat de mariage du même François, avec noble Marguerite de *Canhac*; veut que *Itier et Hélie, ses enfants soient entretenus aux écoles, afin qu'ils puissent devenir prêtres et célébrer messes et oraisons*, et nomme, pour ses exécuteurs testamentaires, nobles hommes Jean de la Cropte, son frère, seigneur de la Barde, et Jean de Chénevières, seigneur de Thiac et de la Chabaudie, son neveu, etc.

Il avait épousé, par contrat passé au lieu de la Chapelle, près Grézignac, dans la maison qu'habite Marie Vigier, dame de la Barde, sa mère, le 14 janvier 1457 (v. st.), demoiselle Marguerite de la Porte, fille de défunt noble Hélie de la Porte, seigneur de Fleurac, *(de Floyraco)*, et de dame Marie du Barry; elle fut assistée de sa mère et de noble Itier et François de la Porte, ses frères, qui lui constituèrent en dot, la somme de 500 écus d'or. Bertrand de la Cropte fut assisté de sa mère, alors femme de noble homme Guillaume de Chénevières, seigneur de la Mote ou de Lage et d'Audonières. Il se fit un double mariage, Jean de la Cropte, frère de Bertrand, épousa, par le même contrat, Héliette de la Porte, sœur de Marguerite; il fut convenu que si lesdits de la Cropte, frères, venaient à mourir avant leurs femmes, celles-ci auraient, pour récupérer leurs dots, leur recours sur les biens et hospices de Portafé et de Chantérac; ils donnèrent pour garants de leur promesse, Monot de la Cropte, seigneur de la Faye, et Raimond de Mourel, Viguier de Salles. Marie Vigier fait par le même contrat, ses deux fils, héritiers de tous ses biens, à l'exception du repaire de Thiac, situé dans la châtellenie de Bourzac et dans la paroisse de Nanteuil, dont elle avait disposé par son contrat de mariage, en faveur de noble homme Guillaume de Chénevières, son mari, et Adémar de Chénevières, frères.

Les enfants issus de son mariage, sont:

1°. François de la Cropte, qui suit;

2°. François de la Cropte, auquel son père légua par son testament, en 1488, tout ce qu'il possédait dans la juridiction d'Auberoche et dans les paroisses de Saint-André-de-Double, Saint-Sulpice, Vanxains, Allemans, Villetoureix, Bertric et Burée; on ignore son sort (1).

---

(1) Ce François de la Cropte, dont on ignore le sort, est peut-être le même qu'un capitaine la Cropte (par corruption *la Crote*), dont il est fait mention en un grand nombre d'endroits de l'Histoire du chevalier Bayard, *édit. de Paris, in-4°*, 1619, *pag.* 127, 129, 137, 146, 298, et 313. Il servait en Italie dès l'an 1508, et fut tué à la bataille de Ravenne, en 1512. Il avait un lieutenant qui s'appelait Bernard de Villars.

3°. Itier de la Cropte, prêtre, tuteur de Jean, son neveu, dès l'an 1503, assista à son contrat de mariage, en 1513;

4°. Hélie de la Cropte, prêtre;

5°. Antonie ou Antoinette de la Cropte, mariée par contrat du 13 septembre 1495, à noble homme Charles Micheau, fils de feu noble Yves-André, et d'Huguette Phélisonne. Elle eut, pour partie de sa dot, le repaire noble de Mirand, près d'Aubeterre, et l'hôtel de Villeterne et ses dépendances.

6°. Andrine ou Andrive de la Cropte, dont on ignore le sort;

7°. Souveraine *(Sobeyrane)* de la Cropte, épousa par contrat du 31 mai 1499, Pierre Nivard, d'Aubeterre.

XI. François DE LA CROPTE, damoiseau, seigneur de la Mothe Saint-Privat, en partie de Chassaignes, de Portafé, Bosredon, etc., fut institué héritier par le testament de son père, en 1488, et lui succéda bientôt après. Il protesta, le 2 mars 1489, contre les entreprises des seigneurs de Saint-Gelais, seigneurs ainsi que lui de Chassaignes. Il fit, le 6 mai 1490, l'acensement d'une masure, au profit de Huguette Biron. Il fit un bail à rente, le 17 décembre 1494, et est mentionné dans les contrats de mariage d'Antonie et de Souveraine, ses sœurs, des années 1495, et 1499. Il reçut les 16 et 17 février, et 11 mars 1500 (v. st.), des aveux et dénombremens de divers particuliers, à raison de sa terre d'Allemans, et ne vivait plus le 31 mai 1503.

Il avait épousé, avant l'an 1488, demoiselle Marguerite de Campniac (1), de la branche de l'Herm, et pro-

---

(1) Campniac, qu'on trouve aussi écrit *Campnhac, Canhac, Cagnac, Caignac, etc.*, est le nom d'une famille noble et ancienne du Périgord, qui paraît tirer son origine de la paroisse de *Campagnac*, près de Montclar; elle a possédé autrefois les terres du Peuch, de l'Herm, de Marzac, de Vieilleserre, de Romain, etc.; mais ses plus anciens établissements connus sont dans la châtellenie de Montclar; plusieurs titres des XIIIe. et XIVe. siècles en font mention, sous le nom de *Camnhac* et de *Campagnac*. Une de ses branches habitait un château situé sur

bablement sœur d'Hélie de Campniac, seigneur de l'Herm, nommé dans des actes de 1475, 1482, etc., et tante de Bardin de Campniac, écuyer, seigneur de Marzac. Elle était veuve, dès l'an 1504, et passa un acte, le 19 janvier 1504 (v. st.). Elle reçut, le 31 janvier 1509 (v. st.), en qualité de tutrice de Jean de la Cropte, son fils, la déclaration de deux journaux de terre aquis par Arnaud du Breuil; et le 31 janvier 1510 (v. st.), celle de trois journaux, acquis par Jean Basteille. Elle vivait encore, le 31 juillet 1513, suivant le contrat de mariage de Jean, son fils, auquel elle assista. On ne lui connait que deux enfants, qui sont :

1°. Jean de la Cropte, qui suit ;

2°. Jeanne de la Cropte, vivant en 1513, dont on ignore le sort.

XII. Jean DE LA CROPTE, écuyer, seigneur de la Mothe, de Portafé, de Bosredon, et en partie de Chassaignes, était dès l'an 1503 sous la tutelle d'Itier de la Cropte, prêtre, son oncle, et de Marguerite de Campniac, laquelle passait encore des actes en qualité de sa tutrice, en 1509 et 1510. Il reçut, le 28 octobre 1512, une reconnaissance de Jean de Chabans, et le 13 janvier 1513 (v. st.), la déclaration d'un journal de pré, acquis par un nommé du Moulin. Il rendit hommage, le 24 octobre 1541, au roi de Navarre, entre les mains de Rollet, bâtard d'Albret, à raison de son hôtel noble de Portafé, ou Portefoy, situé en la châtellenie d'Auberoche (*archives du château de Pau*); enfin il obtint, le 16 février 1543, un relief d'appel au parlement de Bordeaux. On ignore la date de sa mort, on sait seulement qu'il fut enterré, ainsi que sa femme, dans l'église de Saint-Privat.

Il avait été marié deux fois : 1°. par contrat passé à la Mothe, le 31 juillet 1513, à demoiselle Léonarde de Chabans, fille de Jean de Chabans, écuyer, Viguier de Siorac, et de Raimonde de Joumard (des Achards); sa dot qui était de 1500 livres, fut assignée sur les repaires de

---

les bords de la rivière de l'Isle, au-dessous de la cité de Périgueux, dans un local qui a conservé depuis, quoique le château ait été détruit, le nom de *Port de Caignac*.

Portafé et de Bosredon, et sur les rentes que la maison de la Cropte avait dans la juridiction et châtellenie d'Auberoche. On remarque parmi les témoins de ce contrat, nobles Charles de Sinhac, seigneur du mas de Montet, Goufier de Jaubert, seigneur de Cumont, Bernard de Joumard, seigneur de Sufferte, et Charles de Joumard, son frère, Jean Massin, seigneur du Château, et Louis de la Cropte, seigneur de la Barde, et co-seigneur de Chantérac. Il épousa en secondes noces, par contrat du 16 novembre 1538, passé au repaire de Sallebœuf, demoiselle Catherine de Grimoard de Frâteaux, fille de Guinot de Grimoard, damoiseau, seigneur de Frâteaux, et veuve de Jean de la Place, écuyer, seigneur de la Faurie, demeurant au noble repaire de Sallebœuf (1). Il laissa de sa seconde femme, au moins cinq enfants, qui sont :

1°. Louis de la Cropte, qui suit ;

2°. François de la Cropte, a fait la branche de la Meynardie et de Saint-Abre, qui sera rapportée ci-après ;

3°. François de la Cropte,
4°. Jean de la Cropte,
} morts sans postérité ; ils sont rappelés dans une transaction passée le 14 janvier 1566 (v. st.), entre Louis et François, leurs frères ;

5°. N. de la Cropte, mariée à N. de Lespinay, dont elle eut Foucaud et Françoise de Lespinay, que Louis de la Cropte qualifie ses neveu et nièce, dans son testament du 10 décembre 1586, et auxquels il lègue des sommes d'argent.

---

(1) M. de Lambertie lui donne dans ses notes la qualité de dame de la Cicôdière, de Château-Gaillard et *de Saint-Abre.*

Nota. M. le marquis de Lambertie, très-versé dans la connaissance des titres et généalogies, avait parcouru une grande partie des chartriers du Périgord et des provinces voisines, et y avait fait un ample recueil de notes sur un grand nombre de familles ; malheureusement tout le fruit de ses nombreuses recherches a péri dans la révolution.

XIII. Louis DE LA CROPTE, écuyer, seigneur de la Mothe Saint-Privat, de Chassaignes, et en partie de Cumont, de Sallebœuf, de Frampalais, du mas de Montet, de la Boissière, de Villeterne, de la Faurie, la Cour, etc., transigea, par acte passé au repaire noble de Bonnes, près le bourg de Siorac en Périgord, le 14 janvier 1566 (v. st.), avec François de la Cropte, son frère, au sujet des successions de feu Jean de la Cropte, leur père, Catherine de Grimoard, leur mère, et François et autre Jean, leurs frères; par cet acte, Louis céda à son frère, la métairie de la Meynardie, avec tout droit de fondalité, située dans la paroisse de Saint-Privat, juridiction de Ribérac. Il servit, en 1567, avec le même François, son frère, dans la compagnie de M. de Jarnac. Berbant, ou Brebant de la Place, seigneur de Sallebœuf, l'institua son héritier universel, par son testament du 25 mai 1567. Il rendit les foi et hommage, le 5 août 1579, à David Bouchard, seigneur et baron d'Aubeterre, à raison du lieu et repaire noble de Villeterne, relevant du château d'Aubeterre. Enfin, il fit son testament au château de Sallebœuf, le 10 décembre 1586, et ne vivait plus le 17 novembre 1588.

Il avait été marié deux fois : 1°. par contrat passé en l'abbaye de notre dame de Chancelade, le 17 mars 1566, (v. st.), à demoiselle Marguerite des Achards-de-Joumard, fille de feu Jacques des Achards-de-Joumard, écuyer, seigneur de la Brangelie et de Catherine de Montardit; en présence d'Antoine de Montardit, abbé de Chancelade, de Jean de Salignac, chevalier, seigneur de Saint-Projet et de Verteillac, de Jean de Grimoard, seigneur de Frâteaux, de Jacques et Bertrand de Jaubert, seigneur d'Allemans et de Bernard de X ans, écuyer, seigneur de Merlande.

Il épousa en secondes noces, par contrat passé en l'hôtel et maison noble de Torsac, en Angoumois, le 28 mai 1576, demoiselle Jeanne de Séris, fille de feu François de Séris, écuyer, seigneur du Bois, et de dame Jeanne Prévôt-de-Sansac (cette dernière) dame de Frampalais, de la Boissière et de la Mourellière, au diocèse de Tours; en présence de François de la Cropte, écuyer, seigneur de la Meynardie, etc.; elle fit son testament, au repaire de Sallebœuf, paroisse de Cumont,

le 8 janvier 1611. Les enfants issus de ce second mariage sont :

1°. René de la Cropte, qui suit :

2°. François de la Cropte, écuyer, seigneur de la Faurie, du Moulin-Neuf et de Villeterne, vivait en 1586 et 1611 ;

3° Louise de la Cropte, non mariée en 1586.

XIV. René de la Cropte, écuyer, seigneur de la Mothe, Chassaignes, Cumont en partie, Salleboeuf, la Faurie, la Cour, le mas de Montet, etc., fut institué héritier universel, par le testament de son père, en 1586. Jeanne de Séris, sa mère, alors veuve, obtint, le 17 novembre 1588, une sentence en la sénéchaussée de Périgord, contre les dames de Saint-Gelais ; il fut héritier, par acte du 9 septembre 1608, de Marguerite d'Ingrande, dame du Breuil et de Bonneuil, femme de François de Beaumont, chevalier, seigneur de Gibaut. Il donna quittance, le 2 septembre 1610, à ses beau-père et belle-mère, de la somme de 8000 liv., faisant partie de la dot de sa femme. Il fit un accord, le 6 janvier 1611, avec François de la Cropte, seigneur de la Faurie, son frère, au sujet d'une donation que leur mère leur avait faite, et qu'elle confirma par son testament du 8 janvier 1611, dans lequel elle lui légua tous ses biens meubles et immeubles, situés dans les provinces de Touraine, d'Anjou et de Poitou, et tous les biens et droits qu'elle avait en Périgord. Il assista, le 21 août 1616, au contrat de mariage de François de Jaubert, écuyer, seigneur de la Cour, avec Antoinette Mehée. Eut un procès en 1626, avec le même François de Jaubert, et Guy de la Roche-Jaubert, à l'occasion du décret de Cumont, du 28 août 1626 ; eut un autre procès avec le même, en 1638, pour des droits de sépulture, dans l'église de Cumont ; ce dernier prétendant qu'ils avaient été réservés par feu Robert de Jaubert, son père, par le contrat de vente qu'il fit de la terre de Cumont, le 5 mai 1600. Il fit, le 21 août 1641, un testament olographe et commun avec sa femme, qui fut ouvert, le 3 juillet 1658, et un codicille de même, le 24 avril 1649 ; et transigea, le 21 novembre 1650, comme héritier testamentaire de feu Antoinette de Séris, dame de la Charrière, sa tante, avec Jean-Pierre de la

Cropte, seigneur de Chassaignes et de Cumont, et Charles de la Cropte, seigneur de Frampalais, ses fils; il demeurait alors au mas de Montet. Il émancipa Jean-Pierre, son fils, par acte du 26 septembre 1650. On ignore la date de sa mort, mais il est probable qu'elle eut lieu peu de tems avant l'ouverture de son testament, qui fut faite le 3 juillet 1658.

Il avait épousé, par contrat passé au lieu noble de *Toursac*, ou Torsac, en Angoumois, le 15 août 1610, demoiselle Charlotte de Laplace, fille de noble Pierre de Laplace, écuyer, seigneur de Torsac, Valettes, Montgauguier et la Tour-Gernier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de dame Gabrielle Tizon-d'Argence, dont il eut treize enfans, cinq fils et huit filles, qui sont :

1°. Jean-Pierre de la Cropte, qui suit;

2°. Charles de la Cropte, chevalier, seigneur de Cumont, décédé *ab intestat*, avant l'an 1665.

3°. François, prêtre, curé de Cumont, chanoine de l'église cathédrale d'Angoulême, et seigneur de Sallebœuf, fit un partage avec ses frères, le 15 mai 1660; transigea, le 30 juin 1672, avec Jean-Pierre, son frère aîné; et fit, à sa mort, Elisabeth, sa sœur, son héritière.

4°. Louis de la Cropte, chanoine régulier de Saint-Antoine; plaida pour le prieuré de Saint-Privat, qu'il avait obtenu en cour de Rome, sous prétexte de la régularité de ce bénéfice;

5°. Charles de la Cropte, chevalier, seigneur de Frampalais, a fait la branche de Frampalais, qui sera rapportée plus bas;

6°. Gabrielle de la Cropte, dame de la Mothe, religieuse au couvent de Sainte-Claire d'Aubeterre, est connue par des actes de 1641, 1649 et 1658;

7°. Marie de la Cropte, religieuse de Sainte-Claire d'Aubeterre;

8°. Elizabeth, ou Isabelle de la Cropte, demoiselle de Chassaignes, transigea, le 10 octobre 1665, avec Jean-Pierre, son frère; et testa, le 2 mars 1718, en faveur de François-Isaac, son neveu;

9°. Hypolite de la Cropte, destinée à l'état religieux;

10°. Françoise de la Cropte fut mariée deux fois: 1°. par contrat du 12 juillet 1651, à François de Vaulx, chevalier, seigneur du Tranchard, la Farge, Boissal, et la Mothe Saint-Martial; 2°. par contrat du 28 septembre 1673, à Joseph de Raymond de Macanan, chevalier, marquis d'Ayran, seigneur de Vignolle et de Sallegourde, fils de Henri de Raymond, président au parlement de Bordeaux, et de Béatrix du Bournet;

11°. Marthe de la Cropte, religieuse de Sainte-Claire d'Aubeterre; ensuite religieuse de l'ordre de Fontevrault, et prieure du couvent de Boubon, en Limousin, décédée en 1727;

12°. Isabelle de la Cropte;

13°. Marie de la Cropte.

XV. Jean-Pierre DE LA CROPTE, chevalier, seigneur, comte de Bourzac, seigneur de Chassaignes, la Mothe-Saint-Privat, Cumont, Sallebœuf, le mas de Montet, la Cour, etc., né en 1615, fut institué héritier, par le testament commun de ses père et mère, du 21 août 1641; fut émancipé par son père le 26 septembre 1650, d'après une requête judiciellement faite devant le juge de Cumont; fit un accord, le 21 novembre suivant, avec René, son père, et Charles, seigneur de Frampalais, qui venait, ainsi que lui, d'être émancipé; et transigea, le 15 juillet 1658, avec Jean de Jaubert, seigneur de Combemural, au sujet des droits honorifiques dans l'église de Cumont; il fut convenu que ce dernier aurait deux places après le seigneur de la Cropte. Il transigea et fit un partage, le 15 mai 1660, avec ses frères et sœurs, savoir: François, curé de Cumont et seigneur de Sallebœuf, Charles, seigneur de Cumont, et Isabelle, demoiselle de Chassaignes; le même acte fait aussi mention de Charles, seigneur de Frampalais, Françoise, dame du Tranchard et Marie, religieuse. Il vendit, le 18 juillet 1664, à Hélie d'Arlot de Frugie, chevalier, seigneur de Sainte-Marie, les seigneuries de Cumont et de Sallebœuf, droit de justice haute, moyenne et basse, droits honorifiques, l'hommage sur le repaire de la Cour et sur celui de Sallebœuf, pour le prix de 120,000 liv. Il fit conjointement avec Isabeau de Jaubert de Saint-Gelais, sa femme, le 7 septembre 1665, un accord,

par lequel la terre de Saint-Severin resta à cette dernière. Il en fit un autre, le 10 octobre suivant, avec Isabelle de la Cropte, demoiselle de Chassaignes, sa sœur, au sujet des successions de leurs père et mère, et de Charles, seigneur de Cumont, leur frère, mort *ab intestat*. Fut maintenu dans sa noblesse, sur titres remontés à l'an 1448, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 20 avril 1667; transigea, le 30 juin 1672, avec François de la Cropte, seigneur de Sallebœuf, et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre d'Angoulême, son frère, au sujet des successions de leurs père et mère, et de Charles, seigneur de Cumont, leur frère. Il fit cession, ainsi qu'Isabeau de Jaubert de Saint-Gelais, sa femme, par acte du premier octobre 1678, de la moitié de tous leurs biens présens et à venir, à François-(Isaac) de la Cropte, comte de Bourzac, leur fils aîné; assista, le 11 octobre suivant, au contrat de mariage de Jean, seigneur de Saint-Paul, son fils puîné, et mourut le 6 novembre de la même année 1678, âgé d'environ 63 ans.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Vandoire, châtellenie de Bourzac, le 14 mai 1639, Isabeau de Jaubert Saint-Gelais, demoiselle de Saint-Severin, fille de défunt messire François de Jaubert Saint-Gelais, chevalier, seigneur de Saint-Severin, Allomans, etc., et de Suzanne de Raymond, chevalier, seigneur de Bourzac (1). Elle fit donation, étant veuve, par acte du 27 mars 1679, de tous ses biens et droits, à François de la Cropte, son fils aîné, en considération de son mariage; et mourut le jour de la Pentecôte, 21 mai 1679. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. François-Isaac de la Cropte, qui suit;

2°. Jean de la Cropte, chevalier, seigneur de Saint-Paul, a fait la branche de Chassaignes, qui sera rapportée ci-après;

---

(1) Isabeau Jaubert de Saint-Gelais était tante de Suzanne de Jaubert de Saint-Gelais, mariée, en 1668, à Adrien de Talleyrand, comte de Grignols, etc., trisaïeul de M. le prince de Chalais, pair de France.

3°. François de la Cropte, mousquetaire, tué au siége de Maestricht;

4°. Jean-Bonaventure de la Cropte, mousquetaire;

5°. Marie de la Cropte, fut mariée, par contrat du 23 novembre 1673, avec François du Lau, chevalier, seigneur de Boué, ou Boueyx, et de Meré, fils d'Isaac du Lau, chevalier, seigneur de Montardit, Allemans, Feydit, etc., et de dame Gabrielle de Jaubert Saint-Gelais. Elle fit son testament le 9 mars 1692, en faveur de dame Suzanne de Jaubert Saint-Gelais, comtesse de Talleyrand de Grignols, sa cousine-germaine; elle en fit un second le 4 novembre 1705, et un codicille, le 18 décembre de la même année;

6°. Catherine de la Cropte, religieuse professe au couvent de Sainte-Ursule de la Valette, fit deux testaments; le premier étant novice, le 30 décembre 1678, en faveur de sa mère; et le second le 21 novembre 1679, en faveur de son père;

7°. Suzanne de la Cropte, fut femme, en premières noces, de François de Gimel, seigneur de Lentillac, mestre de camp de cavalerie, et brigadier des armées du Roi, elle assista, sous le nom de *dame de Gimel*, au contrat de mariage de François de la Cropte, seigneur de Saint-Paul, avec Marie de Jusson, du 22 octobre 1705; et épousa, en secondes noces, N.... de Montagnac, seigneur de Rosières.

Il paraît, par un inventaire, qu'Isabeau de Jaubert, comtesse de Bourzac, fit faire, le 26 janvier 1679, après la mort de son mari, qu'elle avait une seconde fille religieuse, qu'elle ne nomme pas.

XVI. François-Isaac DE LA CROPTE, Ier. du nom, chevalier, seigneur, comte de Bourzac, seigneur de la Mothe Saint-Privat, de Vandoire, le mas de Montet, etc., né en 1651. Sa mère lui fit cession, par acte du 27 mars 1679, de tous ses biens, sauf l'usufruit. Il fut institué héritier universel par le second testament de Catherine de la Cropte, religieuse novice au couvent de Sainte-Ursule de la Valette, du 21 novembre 1679, et mourut au château de Vandoire, en Périgord, au mois de mars

1738, dans la quatre-vingt-septième année de son âge. Homme d'esprit et de plaisir, il était de la société intime du duc de Vendôme et contribuait au charme de la société par la facilité avec laquelle il improvisait des couplets, moins remarquables par leur correction, que par le trait et la grace.

Il avait été marié deux fois, 1°., le 20 janvier 1675, avec demoiselle Marie-Suzanne-Charlotte Tiraqueau(1), fille de haut et puissant seigneur, messire Jacques Tiraqueau, chevalier, seigneur, marquis de la Jarrie, baron de Denans, seigneur de Belleville, la Chassotière, l'Aubier, la Faye-Goujon, en Poitou ; capitaine d'une compagnie de gendarmes de monseigneur le duc d'Orléans, gouverneur des ville et château de Niort, et de haute et puissante dame Jacqueline de Maurienne. Ce mariage, à l'instar de plusieurs autres, dont l'histoire de ce siècle offre des exemples parmi des familles aussi distinguées, manquait de quelques formalités ; on jugea nécessaire d'y pourvoir, et il fut réhabilité, le 26 octobre 1688, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, avec la permission de M. le curé de Saint-André-des-Arcs, dans la paroisse duquel était situé l'hôtel de Rochefort, rue Christine, où ils faisaient leur demeure ; le contrat avait été passé, le 19 du même mois, devant deux notaires du châtelet de Paris, en présence de plusieurs de leurs parents, entr'autres, de Suzanne de Baudean-Parabère, maréchale, duchesse de Navailles, dame d'honneur de feue la reine, de mesdames la marquise d'Orléans-Rothelin, et la marquise de Pompadour-Laurière, cousines de la famille Tiraqueau. Enfin, le marquis de la Jarrie déclara, par acte passé à Paris, le 13 mai 1692, que, quoiqu'il n'eût pas assisté à la célébration du mariage de sa fille avec M. le comte de Bourzac, il avait été fait de son consentement tacite ; se désista, en conséquence, de toutes poursuites, et reconnut que François-Isaac de la Cropte de Bourzac, fils unique,

---

(1) Tiraqueau, *Tiraquellus* : ce nom, qui rappelle le souvenir d'un célèbre jurisconsulte, ami du chancelier de l'Hôpital et de tous les hommes illustres de son tems, est celui d'une famille de chevalerie, très ancienne et distinguée par ses services militaires, avantage qui n'ajoute rien à la gloire personnelle de ce fécond auteur.

issu de ce mariage, était naturel et légitime, et habile à lui succéder. Madame la comtesse de Bourzac mourut le 17 avril 1689.

Il épousa, en secondes noces, par contrat du 3 juillet 1692, demoiselle Marie-Anne de Vangangelt, fille de feu Gaspard Vangangelt et de Madelaine Verbecq, d'une famille originaire de Hollande.

Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. François-Isaac de la Cropte, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Jean-Charles de la Cropte, mort jeune;

3°. Jean-François de la Cropte, évêque et comte de Noyon, pair de France, né le 29 juillet 1696; fut fait docteur de Sorbonne, le 26 octobre 1726, et nommé abbé de Saint-Martial de Limoges, au mois d'octobre 1729. Il était vicaire-général de l'évêque de Limoges, quand il fut nommé à l'évêché de Noyon, le 28 août 1733 ; il fut sacré à Paris, dans la chapelle de Saint-Sulpice, le 7 novembre 1734, et se démit alors de l'abbaye de Saint-Martial. Il prit séance au parlement, en qualité de pair de France, le 9 mars 1739; fut un des prélats de la province de Rheims, qui furent députés à l'assemblée du clergé de France, en 1742 ; fut nommé, le 15 avril 1745, à l'abbaye de Saint-Quentin-du-Mont, près Péronne; fut élu, en mai 1762, un des présidents de l'assemblée-générale du clergé, à Paris. Enfin, il fit son testament le 21 janvier 1766, et mourut le surlendemain, 23 janvier, âgé de soixante-neuf ans et six mois ; son corps fut exposé pendant trois jours et inhumé dans la chapelle de Saint-Nicolas de l'église cathédrale, à côté de M. le comte de Bourzac, son frère. Nous caractérisons suffisamment les vertus et la charité de ce prélat, en disant que les deux dignes successeurs qu'il a eus, et les évènements qui ont eu lieu depuis cinquante ans, n'ont point encore effacé la mémoire de son épiscopat, ni altéré la vénération dont il était l'objet.

XVII. François-Isaac DE LA CROPTE, IIe du nom, comte de Bourzac, marquis de la Jarrie, baron de Denans, seigneur d'Audouin, Belleville, la Chassotière, la Faye-Goujon, la Faye-Lommoye, du Breuil, Vandoire, Chaumont; et encore, par succession de François de la Cropte, son cousin-germain, de Chassaignes, la Borde, Fontaut et des Vigueries de Siorac, et de Saint-André de Double, naquit le 24 septembre 1681, et servit, dans sa jeunesse, dans les mousquetaires. Il fut nommé premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le prince de Conti, le 19 août 1727; obtint, le 20 janvier 1733, la commission de mestre-de-camp-lieutenant du régiment de Conti; et fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ayant obtenu un brevet de colonel, du tems de la régence, et croyant que cette date devait lui être comptée, il regarda l'oubli que l'on fit de lui dans une promotion de brigadiers, comme un passe-droit; donna sa démission en 1743, mais n'en accompagna pas moins M. le prince de Condé dans ses campagnes, et se trouva avec lui au siége de Prague. Décéda à Noyon, au palais épiscopal, le 31 juillet 1758, âgé d'environ soixante-dix-huit ans, et fut inhumé le lendemain, en l'église cathédrale, et dans la chapelle de Saint-Nicolas.

Il avait épousé, par contrat du 28 février 1744, demoiselle Marie-Henriette des Achards-de-Joumard-de-Leger, lors mineure, et fille de feu Louis des Achards-de-Joumard, chevalier, seigneur, vicomte de Leger, la Conquête, le Maine, etc., et de dame Elisabeth de la Faye. L'acte de célébration du mariage, est du 11 avril suivant. Etant veuve et agissant comme légataire universelle de feu M. l'évêque de Noyon, son beau-frère, elle fit un accord, le 12 février 1767, avec Charles de Broglie, alors évêque et comte de Noyon. Elle mourut au palais du Luxembourg, à Paris, le 25 janvier 1787, âgée d'environ soixante-deux ans.

Il a laissé de son mariage quatre enfants, qui sont :

1°. Jean-François de la Cropte, chevalier, seigneur, marquis de Bourzac, a servi d'abord dans la compagnie des mousquetaires noirs; capitaine au régiment de Conti, cavalerie; breveté de lieutenant-colonel, ensuite colonel en second de la légion de Maillebois; chevalier de l'ordre royal

et militaire de Saint-Louis, etc.; épousa, par contrat du 27 février 1783, Marie-Françoise-Julie-Constance Filleul, veuve d'Abel-François Poisson de Menars, marquis de Marigny, dont il n'a pas eu d'enfants. Il est mort à Falaise, en Normandie, le 17 octobre 1804, après avoir fait toutes les campagnes de l'armée de Condé; il avait été présenté au Roi, et était monté dans les carrosses de Sa Majesté, le 14 avril 1783;

2°. Louis-François-Joseph de la Cropte, vicomte de Bourzac, qui suit;

3° Suzanne de la Cropte, née au mois d'avril 1745, fut reçue chanoinesse au chapitre de Bourbourg, en 1787; elle est morte naturellement dans le tems de la terreur;

4° Françoise-Elisabeth-Suzanne de la Cropte, mariée le 20 septembre 1768, à Louis le Pelletier de Mortefontaine, chevalier, seigneur, marquis de Montmeliant, seigneur de Mortefontaine, Stailly, Beaupré, Othis, etc., conseiller d'état et prévôt des marchands; morte à Paris.

XVIII. Louis-François-Joseph DE LA CROPTE, vicomte de Bourzac, né à Noyon, le 5 juin 1753, chevalier non profés de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et chevalier de celui de Saint-Louis, sous-lieutenant au régiment de Conti, cavalerie, en 1767; capitaine dans le même régiment, à la nouvelle formation de 1772; a fait plusieurs campagnes à l'armée de Condé, en qualité d'aide-de-camp du prince; colonel en 1798, et maréchal de camp, par brevet du 17 juillet 1816; il avait été présenté au Roi, et était monté dans les carrosses de Sa Majesté le 7 février 1783.

Il a épousé, le 29 août 1787, demoiselle Marie-Françoise-Roussel d'Epourdon, fille de Michel Roussel d'Epourdon, marquis de Courci, ancien colonel du régiment de Querci, infanterie, lieutenant pour le Roi des ville et château de Foix, et de dame Marguerite-Georgette-Roussel, de laquelle il a eu trois enfants, qui sont :

1°. Eugène-François-Isaac de la Cropte, né le 31 janvier 1789, successivement sous-lieutenant et lieutenant dans le 27e régiment de chasseurs à

cheval, capitaine, aide-de-camp du général comte de Spaar, officier supérieur dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, lieutenant colonel des chasseurs de l'Arriège, officier de la légion d'honneur ;

2°. Albert-Georges-François-Isaac de la Cropte, né le 5 janvier 1791, sous-lieutenant dans le 27°. de chasseurs à cheval, lieutenant dans le 1er. de hussards, capitaine aide-de-camp du général baron Fornier-d'Albe, membre de la légion d'honneur ;

3°. Joséphine-Adélaïde de la Cropte, née à Aix-la-Chapelle, fut tenue sur les fonds de baptême par monseigneur le prince de Condé, et par mademoiselle de Bourbon, sa fille.

Branche de Chassaignes et de Saint-Paul, éteinte.

XVI. Jean DE LA CROPTE, chevalier, seigneur de Saint-Paul, Chassaignes, la Borde, Miran, etc., deuxième fils de Jean-Pierre de la Cropte, comte de Bourzac, et frère puîné de François-Isaac I. Fut légataire d'une somme d'argent, dans le testament de Marie de la Cropte, dame de Boué, sa sœur, du 9 mars 1692 ; est nommé dans plusieurs actes, et ne vivait plus le 25 juin 1724.

Il épousa, par contrat du 11 octobre 1678, Marguerite de Chabans, demoiselle de Lavignac, fille de François de Chabans, chevalier, seigneur de Lavignac, de la Borde et Viguier de Festalens, et de dame Marie de la Faye; il ne prend dans cet acte que la qualité de *seigneur de Saint-Paul.*

De ce mariage sont provenus :

1°. François de la Cropte, qui suit ;

2°. François de la Cropte, chevalier, seigneur d'Auriac, demeurant au château de la Borde, paroisse de Festalens, mourut sans alliance.

XVII. François DE LA CROPTE, chevalier, seigneur de Saint-Paul, Chassaignes, la Borde, Fontaut, Miran, des Vigueries de Siorac, Saint-André et Saint-Sulpice, capitaine de dragons ; demeurait au château de

Fontaut, paroisse de Saint-Privat. Il transigea, ainsi que François-Isaac de la Cropte, seigneur d'Auriac, son frère, le 25 juin 1724, avec François-Isaac de la Cropte, leur oncle, comte de Bourzac, sur le partage des biens de Jean-Pierre de la Cropte et d'Elisabeth Jaubert de Saint-Gelais, leurs aïeul et aïeule ; et par cette transaction, le seigneur de Bourzac leur céda la terre et seigneurie de Chassaignes, avec ses dépendances, sous la réserve seulement des rentes qui avaient été cédées au feu seigneur de Puycheny, par contrat du 11 mai 1694.

Il épousa, par contrat du 22 octobre 1705, demoiselle Marie de Jusson, demoiselle de Fontaut, fille de Charles de Jusson, chevalier, seigneur de Fontaut, du Châtelard, et de défunte dame Françoise de la Cropte, de Frampalais ; elle y fut assistée de dame Elisabeth de la Cropte, femme de Léon de Saint-Astier, chevalier, seigneur du Lieu-Dieu, etc. De ce mariage sont provenus :

1°. François de la Cropte, né en 1707, fut reçu page du Roi, dans sa petite écurie, le 26 mars 1727, sur les titres qu'il produisit graduellement depuis l'an 1576. Il a été ensuite capitaine de dragons au régiment d'Orléans; et est mort avant son père.

2°. Elisabeth, demoiselle de Chassaignes ;
3°. Françoise-Augustine, demoiselle de la Cropte ;
4°. Marie, demoiselle de Fontaut ;

Elles se firent toutes religieuses au couvent des ursulines de la ville de Périgueux, du vivant de leur père, qui institua pour son héritier universel, le comte de Bourzac, son cousin germain.

Nota. La seconde (Françoise-Augustine) est morte à Périgueux, le 22 messidor, an VI, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Branche de Frampalais, éteinte.

XV. Charles de la Cropte, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Frampalais et de la Boissière, capitaine de

cavalerie, sergent de bataille, en 1561, lieutenant de Roi de la ville de Salces, en Roussillon, quatrième fils de René de la Cropte, seigneur de la Mothe, Chassaignes, etc.

Il épousa, par contrat du 16 mars 1642, Isabeau de la Cropte, fille unique de Charles de la Cropte, chevalier, seigneur de la Barde et de la Chapelle-Grézignac, et de Jeanne de Treven (*voyez la branche de Chanterac*). Il eut de ce mariage trois enfants qui sont :

1°. Charles de la Cropte, qui suit ;
2°. Jeanne de la Cropte, religieuse de l'ordre de Fontevrauld, au couvent de Fontaines ;
3°. Françoise de la Cropte, mariée par contrat du 30 novembre 1686, à Charles de Jusson, chevalier, seigneur de Fontaut, de Châtelard et des Seguinies, dont François de la Cropte, seigneur de Chassaignes, épousa la fille unique.

XVI. Charles DE LA CROPTE, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Frampalais, la Boissière, et la Barde, épousa, par contrat du 1er février 1673, Marie de Villedon, dame de la Borie, fille de Charles de Villedon, seigneur de Roncenac, et de dame Hypolite de Laplace, dont il eut quatre enfants, qui sont :

1°. Pierre de la Cropte, qui suit ;
2°. Marie de la Cropte, épousa Jean du Long, écuyer, seigneur de Vaux, Saintes et de la Croix, frère de Françoise, femme de Pierre IV de la Cropte;
3°. Marie-Anne de la Cropte, s'allia avec Théophile de Morel, chevalier, seigneur des Rebinières et de Vauzelle ;
4° N. de la Cropte, épousa 1°. N. Dumas, 2°. N. Seguin.

XVII. Pierre DE LA CROPTE, IVe. du nom, chevalier, seigneur de Frampalais et de la Barde, épousa demoiselle Françoise du Long, dame de la Rivière, décédée en 1757. De ce mariage sont provenus :

1°. Pierre de la Cropte, Ve. du nom, chevalier, seigneur de la Rivière ;
2°. Pierre-Théophile de la Cropte, capitaine au régiment de Conti, cavalerie, chevalier de Saint-Louis ;

3°. Pierre de la Cropte, vicaire-général de Noyon, doyen du Chapitre, enfin trésorier de l'église cathédrale de la même ville ; il quitta ces dignités à cause de ses infirmités ;

4°. Madelaine de la Cropte, demoiselle de Frampalais.

Branche de la Meynardie et de Saint-Abre.

XIII. François DE LA CROPTE, IIe. du nom, chevalier, seigneur de la Meynardie, et de Saint-Abre, 2e. fils de Jean de la Cropte et de Catherine de Grimoard de Frâteaux, transigea avec Louis de la Cropte, seigneur de la Mothe et Chassaignes, son frère aîné, le 14 janvier 1566 (v. st.), sur le partage des successions de feu Jean, leur père, Catherine de Grimoard, leur mère, et sur celles de François et Jean, leurs frères ; par cet acte, Louis lui céda la métairie de la Meynardie, située dans la paroisse de Saint-Privat, avec tout droit de fondalité. Sa femme et lui firent un testament mutuel, le 24 mars 1596.

Il avait épousé demoiselle Jacquette de Monferrand, fille de Jean de Monferrand, chevalier, de l'ancienne maison de ce nom, près de Bordeaux, et de dame Marguerite de Grignols, en Bazadois; elle vivait encore le 3 février 1614.

Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. François de la Cropte, qui suit ;

2°. François de la Cropte, *dit Francillon,* chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né en 1581 ; fit, suivant l'usage, des preuves testimoniales, qui sont datées de Toulouse le 2 juin 1598, devant Artus de Glandevés, commandeur de Caignac, Côme de Gabrial et Dalon, commissaires ; les témoins qui étaient messieurs d'Esparbès-de-Lussan, de Verduzan, de Miramont et Saint-Félix de Varennes, attestèrent, dans l'enquête qui fut faite à ce sujet, *que le présenté était âgé de 17 ans, et qu'il avait été baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Privat ; qu'ils avaient toujours ouï dire aux plus anciens de la noblesse dudit pays, qui avaient hanté et fréquenté les bisaïeuls paternel*

et maternel dudit présenté, qu'ils étaient nobles de nom et armes, et ancienne extraction, vivant en tout honneur avec la noblesse de leur tems, aux assemblées d'icelle, bans et arrières bans; (1)

3°. Jean de la Cropte, écuyer, seigneur du Chapdeuil, assista, le 3 février 1614, comme procureur fondé de Jacquette de Montferrand, sa mère, au contrat de mariage de François de la Cropte, son frère. Il donna quittance, le 5 février 1617, au même François, son frère, de son droit de légitime, sur la succession de ses père et mère, selon leur testament. Il mourut sans alliance;

4°. Jean-François de la Cropte, mort sans alliance;

5°. Isabeau de la Cropte, mariée par contrat du 9 février 1606, à Antoine du Châtenet, écuyer, seigneur de Salles;

6°. Marguerite de la Cropte, dont on ignore le sort;

7° Françoise de la Cropte, alliée par contrat du 6 mai 1606, à François de Vispon (ou Vispont), écuyer, seigneur de la Forêt, fils de François de Vispon, habitant du bourg de Badefol, en Périgord.

XIV. François DE LA CROPTE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Meynardie, Beauséjour, Saint-Abre, etc., fut institué héritier universel par le testament mutuel de ses père et mère, du 24 mars 1596. Jean de la Cropte, seigneur du Chapdeuil, son frère, lui donna quittance, le 5 février 1617, de son droit de légitime sur la succession de ses père et mère. Il fit son testament le 16 juin 1626.

Il avait épousé, par contrat du 3 février 1614, demoi-

---

(1) Si M. le comte de Boulainvilliers avait eu connaissance de cette enquête, et s'il se fût donné la peine de prendre de meilleures informations, il n'aurait pas avancé aussi légèrement qu'il l'a fait, dans le tome II de l'État de la France, page 135, que *le marquis de Saint-Abre, du nom de la Cropte, était issu d'un trésorier de France, à Limoges.*

selle Antoinette de Jousserand, fille de Pierre de Jousserand, écuyer, seigneur de Moy, en Poitou, et de dame Anne de Poypaille; elle apporta à son mari, la terre de Beauséjour, en Périgord, qu'elle avait eue par succession de Marguerite de Jousserand, sa tante, veuve de Claude de Candale, chevalier.

Les enfants issus de ce mariage, sont :

1°. François de la Cropte, chevalier, seigneur de Saint-Abre, Beauséjour et la Meynardie, fut donataire de la moitié des biens de sa mère, par acte du 6 mars 1638. Il fit un partage, le 30 octobre 1646, avec François de la Cropte, chevalier de Malte, son frère, faisant tant pour lui, que pour Jean de la Cropte, seigneur de Saint-Abre, René, seigneur du Sauzet, et Louise de la Cropte, ses frères et sœur, des biens délaissés par feu François de la Cropte et Antoinette de Jousserand, leurs père et mère. Il fut fait une licitation du fief de la Meynardie, le 7 novembre 1653, entre lui, au nom et comme ayant charge de Jean, seigneur de Saint-Abre, René, seigneur du Sauzet, et Louise, dame de Fénelon, ses frères et sœur, d'une part; et autre François de la Cropte, écuyer, seigneur de la Meynardie, en présence d'Antoinette de Jousserand, leur mère.

Il épousa, par contrat du 10 décembre 1643, Bertrande de Noalis, fille de Jean de Noalis, écuyer, seigneur de la Valade, et de Marguerite Roumy; et mourut sans enfants.

2°. François de la Cropte, reçu chevalier de Malte, en 1631, comme il paraît par la quittance des droits de sa réception, datée du 11 mai 1633, fut commandant du Cap-Français, en 1634; nommé au Grand-prieuré de Saint-Gilles; mais n'ayant point encore fait ses vœux, il quitta le parti de la religion, et épousa, en premières noces, demoiselle Marie de Taillefer-de-Mauriac, fille de François de Taillefer, chevalier, seigneur de Mauriac, etc., et de Marie du Marchais; et en secondes noces, par contrat du 2 août 1652, demoiselle Lidie de Calhières, veuve de Jean de Jusson, écuyer, seigneur du Châtelard; dont il eut une fille unique, qui suit :

Isabeau de la Cropte, dame de la Meynardie, mariée, par contrat du 16 février 1678, à Léon de Saint-Astier, chevalier, seigneur du Lieudieu, etc.;

3°. Jean de la Cropte, qui suit;

4°. Louis de la Cropte, mort sans alliance;

5°. René de la Cropte, seigneur du Sauzet, vivait en 1646 et 1653, etc.;

6°. Louise de la Cropte, mariée par contrat du 1er. octobre 1647, à Pons de Salignac, comte de Fénelon, vicomte de Saint-Julien, baron de Loubert, seigneur de la Mothe, Mareuil, etc. Provinrent de ce mariage, M. le comte de Fénelon et l'archevêque de Cambrai;

7°. Jeanne de la Cropte, morte sans alliance.

XV. Jean de la Cropte, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Abre, Beauséjour, comte de Rochefort, d'Aixe, en Limousin, et de Rochemeaux, en Poitou; lieutenant général des armées du Roi, et gouverneur de Salces, etc.; eut une compagnie de chevau-légers, dans le régiment des Roches-Baritaut, depuis Châteaubriant, à sa formation, le 24 janvier 1638; servit la même année, sous le duc de Longueville, à la prise de Blamont et de Lunéville; sous le comte du Hallier, en 1639, à la défaite de douze cents Lorrains, près de Morhange; à la prise du château de Moyen, en Bourgogne, sous le marquis de Tavanes, en 1640; en Catalogne, sous le comte de la Mothe-Houdancourt, en 1641, où les ennemis, qui marchaient au secours de Collioure, furent défaits; au secours de Lérida, de Flix de Mirabel, du cap de Quiers, en 1643; au combat du 15 mai 1644, où le comte de la Mothe fut battu.

Premier capitaine et major de son régiment, en 1645, il était de l'armée qui couvrait le siége de Roses, combattit à Liorens, où il fut blessé; servit au siége de Balaguier, au siége de Lérida, en 1646; se distingua beaucoup à l'attaque d'un couvent qui couvrait le quartier du comte de Chabot, devant Lérida, où les ennemis s'étaient fortifiés (*Gaz. de Fr. du* 8 *juin* 1646); au second siége de cette place, au secours de Constantin, en 1647; au combat sous Crémone, au siége de cette place, en 1648, et au siége de Tortose. On se tint, sur la défensive,

en Italie, en 1649. Passé en Guienne, en 1650, il était à la soumission de Bordeaux. Obtint le grade de maréchal de camp, par brevet du 14 août; leva un régiment de cavalerie, par commission du 24 septembre 1651; servait en Catalogne, lorsqu'on lui donna, sur la démission du sieur de Boissac, par provisions du 12 avril 1653, le gouvernement de Salces, qu'il conserva jusqu'à sa mort (*Manusc. de le Tellier*, *tom.* 19, *pag.* 178). Créé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 16 juin 1655. Employé à l'armée de Catalogne, il y servit jusqu'en 1658, et fut blessé au siége de Bergue, dans la même province. Le 13 mai 1657, il fit lever, aux Espagnols, le siége d'Urgel, qu'ils assiégeaient depuis dix jours, et commanda les troupes en Guienne, en 1658 et 1659. Son régiment fut licencié en 1660.

Employé à l'armée commandée par M. le prince de Condé, par lettres du 20 avril 1672; il était à la prise de Wesel, d'Emeric, au passage du Rhin; emporta, le 3 juin, l'épée à la main, le fort de la Lippe, près de Wesel; il joignit ensuite l'armée commandée par le maréchal de Turenne, sous lequel il marcha contre les Impériaux et les troupes de Brandebourg. Il donna quittance, le 28 juillet 1672, de la somme de 2,000 livres, à François le Maire, trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, pour les deux premiers mois de campagne de l'année 1672. Il était, en 1673, à la prise d'Unna, de Camen, d'Altena, de Zoest, de Xoester, de Bielefeld. Continua de servir sous M. de Turenne, qui, d'un côté, força l'électeur de Brandebourg à renoncer à ses alliances, à conclure la paix; de l'autre, repoussa les Impériaux jusqu'en Bohême. Employé sous M. de Turenne, par lettres du 5 avril 1674, il combattit avec la plus grande valeur, à la bataille de Sintzeim, entre Heildelberg et Hailbron, le 16 juin de la même année; eut la jambe cassée, dont il mourut quelques jours après, à la veille d'être élevé aux premiers honneurs de la guerre. Le comte de Rochefort, son fils aîné, fut tué à la même affaire (1). De Saint-Abre fut l'un des meilleurs

---

(1) Voici comment la Gazette de France, du 26 juin 1674, en rendit compte :

« ..... Voici d'autres braves, qui non-seulement se sont » autant signalés, mais qui, moins heureux, ne sont sortis du

généraux des armées de Louis XIV. Elève du grand Condé, dont il suivit la fortune (*Voyez les Mém. milit. du tems*). Le maréchal de Turenne ne l'aimait pas, mais l'employait : il fut tué en commandant son avant-garde.

Il avait épousé, par contrat du 22 décembre 1650, demoiselle Catherine de Salignac, dame d'Aixe, de Rochefort et de Rochemeaux, fille d'Achille de Salignac, comte de Rochefort, etc., et de dame Marguerite de Meilhars ; dont il eut cinq enfants qui suivent (1) :

1°. N.... de la Cropte, connu sous le nom de comte

» combat qu'avec des blessures considérables, ou ont été tués. » Les premiers sont le chevalier de Bouillon, les comtes de » Roye et de la Marck, maréchaux de camp ; le sieur de Saint-» Abre, le père, à la valeur duquel on doit attribuer le passage » si prompt de nos troupes au-delà du ruisseau qui a esté cause » en partie du gain de la bataille, y eut la jambe cassée proche » le genouil. Le major du régiment de Coulanges y eut aussi la » cuisse cassée.... Les tués, plus considérables, sont le sieur » de Coulanges-Chastelus, brigadier, etc. ; les sieurs de Par-» daillan, Gouffier et Giffart : capitaines de chevau-légers, de » Rochefort, fils aîné du sieur de Saint-Abre. » (*Voyez aussi le Dépôt de la guerre, l'Hist. Milit. de Louis XIV, et les Mémoires du tems*).

Il est fait mention en ces termes, de la mort de M. de Saint-Abre, dans l'Histoire du vicomte de Turenne, par M. de Ramsay (*in-4°., Paris*, 1735, *tom. I, pag.* 505). « M. de Turenne donna » le commandement de l'aile droite au marquis de Saint-Abre, » lieutenant-général, qui avait sous lui Beauvesé pour com-» mandant de la cavalerie, les comtes de Maulevrier et de » Roye ; pour maréchaux de camp, milord Douglas, le cheva-» lier du Plessis et du Piloy, pour brigadiers, auxquels se joi-» gnit le chevalier de Bouillon, en qualité de volontaire.

(*Ibid., pag* 508). « La bataille, avec les actions qui la pré-» cédèrent, dura près de quatre heures ; les Français y perdirent » Coulanges et Rochefort, deux mestres de camp, près de 180 » officiers subalternes, et environ 1100 soldats : le marquis de » Saint-Abre, le chevalier de Sillery et Beauvesé y furent » blessés à mort, etc. »

(1) Il en avoue sept, dans sa dernière lettre écrite à Louis XIV, et datée de Philisbourg, le 24 juin 1674. Quoique cette lettre ait déjà été publiée, nous avons jugé à propos de l'insérer ici de nouveau.

« Sire, mon fils et moi perdons la vie dans le même combat : » c'est finir dans les formes ; et je crois que V. M. sera con-» tente de l'un et de l'autre. Ma mémoire attend de recevoir

de Rochefort; reçu page en la grande écurie; fut tué à la même bataille que son père;

2°. Jean-Isaac-François de la Cropte, qui suit;

3°. Léonard de la Cropte, chevalier, seigneur de Serillac, a fait la branche du Cibiou, qui sera rapportée;

4°. N.... de la Cropte, chevalier de Saint-Abre, lieutenant des vaisseaux du Roi, fut fait chevalier de Saint-Louis, en 1694;

5°. N.... de la Cropte, religieuse à Puyberland, en Poitou.

XVI. Jean-Isaac-François DE LA CROPTE, (nommé aussi Jean-François-Marie), chevalier, marquis de Saint-Abre, seigneur de Rochefort, d'Aixe et de Rochemeaux, gouverneur de Salces, etc., mourut en 1727. Il avait épousé, par contrat du.... mars 1677, Marie-Anne de la Rochefoucauld-Bayers, dame de la Bergerie, en Saintonge, fille d'Antoine-Louis de la Rochefoucauld, marquis de Bayers et de la Bergerie, et d'Anne Garnier; elle vivait encore le 10 juin 1686, suivant un acte qui porte qu'elle était alors séparée de biens d'avec son mari.

Les enfants issus de ce mariage, sont :

1°. François de la Cropte, qui suit;

2°. Françoise de la Cropte, demoiselle de Saint-Abre, morte fille (1);

3°. Marie-Louise-Françoise de la Cropte, demoiselle de Rochefort, morte à Paris, le 19 août 1735, âgée de 55 ans, sans avoir été mariée;

4°. Louise-Marie-Françoise de la Cropte, demoi-

» les récompenses que ceux qui servent depuis moi ont déjà » obtenues. J'ai toute ma vie vécu comme une personne de » grand bien; mais cela n'a été qu'aux dépens de la bourse de » mes amis. Il me reste six enfants, qui ont les mêmes sentiments » que l'autre; j'espère que V. M. aura la bonté de ne les pas » abandonner au méchant état de mes affaires. Je puis assurer » V. M. que, jusqu'au dernier moment de ma vie, qui sera » apparemment demain, je mourrai de Votre Majesté, le très-» humble, etc. »

(1) On trouve un brevet du don des biens du sieur abbé Richer, aux demoiselles de la Cropte de Saint-Abre, en 1728. (*Mélang. du Cab. du Saint-Esprit, vol.* 538, *fol.* 9).

selle de Rochemeaux, épousa, le 26 janvier 1720, Charles Boucher, seigneur d'Orsay, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi et intendant de Limoges, mort le 14 août 1730, et sa femme, en 1754. De ce mariage provint François-Marie Boucher, mort sans alliance.

XVII. François DE LA CROPTE, IVe. du nom, comte de Saint-Abre, capitaine de cavalerie au régiment de Duras, cornette des chevau-légers de Bourgogne, le 17 septembre 1704, sous-lieutenant de la compagnie des gendarmes flamands, fut blessé à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709, et mourut sans alliance en 1716.

Branche du Cibiou, aujourd'hui Saint-Abre.

XVI. Léonard DE LA CROPTE, seigneur de Cérilhac, né le 18 novembre 1666, fut nommé lieutenant de vaisseaux de Sa Majesté, par brevet du premier janvier 1703; reçut, le 14 juillet 1707, une déclaration ou reconnaissance de la part de François de Noyer, avocat; et mourut, le 11 janvier 1719, âgé de cinquante-trois ans.

Il avait épousé en premières noces, le 16 novembre 1695, Jeanne du Reclus, dame du Cibiou (ou Sibiou), née le 12 février 1665, fille de François du Reclus, chevalier, seigneur du Cibiou et de la Valette, et de dame Catherine-Jacqueline de Salignac, morte le 26 novembre 1704. Il épousa en deuxièmes noces, Renée Dexmier, fille de Louis Dexmier, écuyer, seigneur du Roc et du Montet, et de Gabrielle Berland. Il laissa :

1°. Henri-Joseph de la Cropte, qui suit ;

2°. Henri-Joseph-Anne de la Cropte, né du 2e. lit, est auteur de la branche, ou rameau de Saint-Abre-Serillac, qui sera rapporté ;

3°. Marie-Françoise de la Cropte, demoiselle de Saint-Abre, née du second lit, épousa, par contrat du 17 février 1744, François des Achards-Joumard-Tison, marquis d'Argence, seigneur de Dirac, les Courrières, la Monète, etc., chevalier de Saint-Louis.

XVII. Henri-Joseph DE LA CROPTE, comte de Saint-

Abre, seigneur du Cibiou, etc., né le 12 mars 1702; transigea, le 20 avril 1755, avec Henri-Joseph-Anne de la Cropte, seigneur de Saint-Abre, son frère; et mourut le 13 mars 1765. Il avait épousé, par contrat du 20 février 1730, demoiselle Marguerite-Claude Garnier de Fontanon, fille d'Olivier Garnier, écuyer, et de dame Marie Boisseau; de ce mariage sont provenus trois enfants:

1°. François-Isaac de la Cropte, qui suit;
2°. Henri-Joseph de la Cropte, chevalier de Saint-Abre, seigneur de Loubignac, enseigne de vaisseau, mort sans avoir été marié, au mois de janvier 1811. Il avait émigré et fait la campagne de 1792 dans l'armée des princes français, et plusieurs de celles de l'armée de Condé;
3°. Marie-Louise de la Cropte, épousa, le 22 juillet 1765, Jean-Baptiste de Ribeyreyx, fils de François de Ribeyreyx, chevalier, seigneur de Salles, de Fontenilles et du Repaire, et de dame Suzanne de Robert.

XVIII. François-Isaac DE LA CROPTE, comte de Saint-Abre, seigneur châtelin du Cibiou, de Saran, le Bouchage, etc., capitaine au régiment de Poitou, né le 4 novembre 1732, et baptisé le 2 juin 1733; fut nommé lieutenant au régiment de Poitou, le 10 février 1756, et capitaine au même régiment, le 20 septembre 1758. Il transigea, le 10 juin 1775, avec Emery-Isaac-Louis de la Cropte, marquis de Saint-Abre, son cousin germain. Comparut à l'assemblée de la noblesse du Poitou en 1789, et fut nommé maître de la première compagnie noble d'ordonnance; sortit de France en 1791, avec Henri-Joseph, son frère, et André-Guy-Alexandre, son fils, et ils servirent tous trois dans l'armée de Condé, où il est mort; il épousa, le 28 avril 1772, demoiselle Marie-Thécle de Laurens-de-Gorce, fille de François de Laurens, écuyer, seigneur de Gorce, capitaine au régiment de Mortemar, et de dame Marie-Thécle Allet; dont il a eu cinq enfants, qui sont:

1°. André-Guy-Alexandre de la Cropte, comte de Saint-Abre, qui suit;
2°. Louis-Jules-Henri de la Cropte, né le 30 janvier 1782, chevalier de Malte, encore vivant;

3°. Marie-Louise-Thécle, baptisée le 30 août 1774, non mariée ;
4°. Marie-Rosalie, née le 15 août 1776, non mariée ;
5°. Marie-Jeanne-Thécle-Esther de la Cropte, née le 24 janvier 1779, non mariée.

XIX. André-Guy-Alexandre DE LA CROPTE, comte de Saint-Abre, né le 11 juillet 1773, chevalier de Saint-Louis, et breveté de chef d'escadron, a fait la plupart des campagnes de l'armée de Condé. Il a épousé, au mois de novembre 1810, demoiselle Marie Adélaïde l'Huillier, fille de N. de l'Huillier, seigneur de Rochepine, près de Marton, en Angoumois, dont il n'a qu'une fille :

Marie-Louise-Anne de la Cropte, née le 28 juillet 1812.

Branche, ou rameau de Saint-Abre-Sérillac, éteinte.

XVII. Henri-Joseph-Anne DE LA CROPTE, connu d'abord sous le nom de chevalier de Saint-Abre, appelé depuis son mariage, marquis de Saint-Abre, seigneur d'Aixe, de Rochefort, Rochemeaux et la Bergerie. Il entra fort jeune dans le service de la mer, et en fut tiré par sa tante, Louise-Marie-Françoise de Saint-Abre, veuve alors de charles Boucher, seigneur d'Orsay ; elle le maria à Gabrielle de Durfort-Civrac, et lui assura toute sa fortune, qui était composée des avantages que lui avait fait son époux, et de la succession de son frère et de ses sœurs, de qui elle fut la principale héritière ; ce qui donna lieu à la transaction entre les deux frères, rapportée ci-dessus, à l'article de Henri-Joseph de Saint-Abre, seigneur du Cibiou, de qui la branche subsiste encore. Il épousa, en 1744, demoiselle Marie-Gabrielle de Durfort-de-Civrac (1), morte en 1759, dont il eut les enfants suivants :

---

(1) Gabrielle de Durfort-Civrac était sœur de M. de Durfort-Civrac, qui, de son mariage avec N. d'Antin, a laissé un fils, colonel de cavalerie, mort à Pondichéri en 1792, et trois filles, la duchesse de Clermont-Tonnerre, la comtesse d'Ecquevilli, et la comtesse de Traci ; elle avait aussi une sœur, mariée à M. de Gramont, et qui mourut sans lui laisser d'enfants

1°. Emery-Isaac-Louis de la Cropte, marquis de Saint-Abre, comte de Rochefort, vicomte de Rochemeaux, baron d'Aixe, capitaine de cavalerie au régiment de Chartres ; transigea le 10 juin 1775, avec François-Isaac de la Cropte, comte de Saint-Abre, son cousin germain. Il est mort sans avoir été marié ;

2°. Emery-Isaac de la Cropte, chevalier de Malte, mort aussi sans alliance ;

3°. François-Isaac de la Cropte, abbé, mort au collége de Navarre ;

4°. Marie-Françoise de la Cropte, épousa, le 11 avril 1769, Louis-Guillaume-Angélique de Gouffier, marquis de Thoix, mestre-de-camp de cavalerie, ancien officier de gendarmerie ; elle est morte à Rochemeaux, sans enfants.

Branche de Chantérac.

X. Jean DE LA CROPTE, damoiseau, seigneur de la Barde, paroisse de la Chapelle-Grézignac, et co-seigneur de Chantérac, fils puîné de Hugues de la Cropte et de Marie Vigier, a fait la branche de Chantérac, qui subsiste encore. Il est nommé dans une foule d'actes, tantôt seul, tantôt avec sa mère, et Bertrand, son frère aîné. Il acensa, conjointement avec ce dernier, le 11 octobre 1457, des héritages situés dans la paroisse de Saint-Sulpice, près de Ribérac, à Jean del Clusel; il faisait alors sa demeure au lieu de la Chapelle-Grézignac. Il passa ainsi que son frère, en 1466, un acte avec Audoin Joumard, seigneur de Sufferte, qui en rappelle un autre en l'an 1449; transigea, le 15 avril 1477, avec le même Bertrand, son frère aîné, sur le partage de la succession de Marie Vigier, leur mère, et sur les avantages qu'elle leur avait faits lorsqu'ils se marièrent. Il transigea de nouveau avec le même, le 3 mai 1481; et les deux frères firent le partage de la succession de leurs père et mère, par la médiation des arbitres qui furent nommés à cet effet, et qui sont Pierre de Jussac, damoiseau, seigneur d'Argentines et Bouteille, Hélie de Montardit, seigneur de Lascoux, et Olivier de Malet, seigneur de Châtillon. Jean, qui était le cadet, eut pour

sa part la seigneurie de Chantérac, avec toute la justice que la maison de la Cropte avait en la juridiction de Saint-Astier, et la maison de la Barde, située à la Chapelle-Grézignac ; fut nommé exécuteur du testament de Bertrand de la Cropte, son frère, l'an 1488. Il fit un accord, le 6 mai 1489, avec noble Guillaume de la Porte, seigneur du Puy-Saint-Astier, par lequel il fut convenu que ce dernier resterait en possession du même fief du Puy-Saint-Astier, et que la seigneurie de Chantérac et les autres biens seraient partagés par moitié, sans y comprendre toutefois ce qui avait été donné par accord au comte de Périgord, et au chapitre de Saint-Astier. Il acensa quelques fonds de terre, le 8 juin 1490, conjointement avec Françoise de Joussineau, veuve de Guillaume de la Porte, co-seigneur de Chantérac, et tutrice de François de la Porte, son fils; donna procuration à Louis de la Cropte, son fils, le 17 septembre 1505 ; est mentionné dans des actes de 1509 et 1510, et fit son testament le 24 avril 1511, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de la Chapelle-Grézignac, et nomma ses exécuteurs testamentaires Guy de Chaumont, damoiseau, Jean Massin et Louis de la Cropte. Il avait épousé, par contrat du 17 janvier 1457 (vieux style), demoiselle Héliette, dite Liette de la Porte, fille de défunt noble Hélie de la Porte, seigneur de Froyrac, ou Fleurac, en Saintonge, et de Marie du Barry : il se fit un double mariage, car Héliette de la Porte était sœur de Marguerite, mariée par le même contrat à Bertrand de la Cropte, frère aîné de Jean.

Les enfants provenus de ce mariage, sont :

1°. Louis de la Cropte, qui suit ;

2°. Guillaume, *dit Guilhem* de la Cropte, clerc, destiné à l'église, mourut en 1525, suivant un mémoire de famille ;

3°. Marie de la Cropte, alliée à noble homme Guillaume de Roches, co-seigneur de Montagrier, ne vivait plus en 1511 ;

4°. Raimonde de la Cropte, mariée avant l'an 1511, à François Juliot, habitant de la ville d'Auberterre ;

5°. Philippe de la Cropte, mariée aussi avant 1511, à François du Monteil (*de Montilho*), habitant du lieu du Chapdeuil ;

6°. Jeanne de la Cropte, non mariée, testa en 1539, en faveur de Joseph de la Cropte, son neveu ;

7°. Marie de la Cropte, non mariée en 1511.

XI. Louis de la Cropte, écuyer, seigneur de la Barde, la Chapelle-Grézignac, et en partie de Chantérac, donna quittance, le 18 novembre 1497, de partie de la dot promise à Jacquette de Taillefer, sa femme ; et fit un accord l'année suivante, au sujet de la même dot, avec Bertrand et Charles de Taillefer, seigneurs de Mauriac, ses beau-père et beau-frère. Il fut institué héritier universel par le testament de son père de l'an 1511, et reçut plusieurs reconnaissances pour les fonds relevants de lui, en 1529 et 1535. On ignore la date de sa mort.

Il avait été marié deux fois, 1°, par contrat du 17 novembre 1497, à demoiselle Jacquette de Taillefer, fille de Bertrand de Taillefer, damoiseau, seigneur de Mauriac, et de dame Marguerite du Breuil; en présence de Guillaume de Montmoreau, Vigier de Salles, Jean de Chénevières, et Antoine de Turenne, damoiseaux; elle vivait encore le 5 septembre 1520. Il épousa en secondes noces demoiselle Jeanne de Sensac (suivant une preuve pour les pages, faite par M. d'Hozier). De ces deux mariages provinrent huit enfants, qui sont :

1°. Joseph de la Cropte, qui suit;

2°. Charles de la Cropte entra en religion ;

3°. Guy de la Cropte, fit, le 7 octobre 1569, un testament, qui est cité dans un arrêt du parlement de Bordeaux, du 2 septembre 1588 ;

4°. Guillaume de la Cropte, dont le sort est ignoré;

5°. Guilhonnet de la Cropte, fut tué après la mort de son père ; et Joseph, son frère aîné, poursuivit la punition de sa mort ;

6°. Jeanne de la Cropte, renonça à ses droits en faveur de Joseph, son frère ;

7°. Jeanne de la Cropte, } Religieuses.
8°. Marguerite de la Cropte, }

XII. Joseph DE LA CROPTE, écuyer, seigneur de Chantérac en partie, de la Barde, la Chapelle, et Vigier du bourg et paroisse de la Chapelle, châtellenie de Grézignac, et y demeurant, fut le principal héritier de

Louis de la Cropte, son père. Il s'obligea, par acte du 20 octobre 1542, envers Arnaud de Turenne, écuyer, seigneur de la Massoulie, faisant, tant pour lui que pour Jean de la Cropte, écuyer, seigneur de la Mothe Saint-Privat, Guillaume de Chaumont, écuyer, seigneur de Chaumont, et Aimeric Carrière, écuyer, seigneur de Montreton, lesquels étaient tenus tous ensemble *de faire le service du Roi*, pour le fait de son ban et arrière-ban, avec un archer; il fit, en 1546, acte de serment au Roi, à raison du ban et arrière-ban. Il fit son testament, le 3 août 1550, par lequel il institua Charles, son fils aîné, son héritier; et vécut encore plusieurs années, car on trouve plusieurs actes de lui, jusqu'en 1559. Il fit faire, le 12 juin 1551, un ajournement au syndic de l'église collégiale de Saint-Astier, pour venir à reconnaissance envers lui, de 6 livres de cire de cens, et lui en payer les arrérages. Fut compris avec sa mère et ses frères, dans un rôle du ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Périgord, du 2 septembre 1557, et reçut, le 10 janvier 1559 (v. st.), une reconnaissance pour une maison et un jardin, situés dans le bourg de Chantérac; il est qualifié dans cet acte, (*seigneur de Puyimbert et de Chantérac*). On ignore la date de sa mort (1); mais il ne vivait plus en 1573.

Il avait épousé, par contrat du 5 septembre 1520, demoiselle Jeanne de Bruzac, fille d'Arnaud de Bruzac, écuyer, seigneur de Leyteyrie et de Roulhas, habitant de la paroisse de Roulhas, dans la châtellenie de Montcuq, au diocèse de Sarlat.

Les enfants issus de son mariage sont :

1°. Charles de la Cropte, écuyer, seigneur de Chantérac, etc., partagea, le 11 avril 1573, avec Hugues et Arnaud de la Cropte, ses frères, les biens provenant de la succession de feu Joseph, leur père, et épousa, par contrat du dernier de février 1574, demoiselle Catherine de Larmandie, fille de feu Jean de Larmandie, seigneur

---

(1) Il est fait mention du *capitaine Chanteyrac*, dans le procès-verbal de la prise de la ville d'Agen, par les Huguenots, en 1562.

de Longa, et Grand-Castang, de qui il n'eut pas d'enfants. Il fit héritiers, par son testament, Charles et autre Charles de la Cropte, ses neveux, fils d'Arnaud, son frère, et ne vivait plus le 10 novembre 1586. Sa femme lui survécut, suivant un acte de 1586 ;

2°. Hugues de la Cropte, écuyer, seigneur du Château, dans la châtellenie de Ribérac, et en partie de Chantérac, épousa, avant l'an 1574, demoiselle Galienne (appelée aussi Matheline) de Massin, avec laquelle il vivait, le 15 juin 1574. Il est mentionné dans des actes de 1586 et 1588, et était mort avant le 29 avril 1604, laissant une fille unique, qui suit :

Marguerite de la Cropte, femme de Jean de Fayolle, écuyer, suivant un acte du 29 avril 1604 ;

3°. Arnaud de la Cropte, qui suit ;

4°. Guy de la Cropte, fit son testament, le 7 octobre 1569, et ne vivait plus en 1586.

5°. Annet de la Cropte, mort avant 1586 ;

6°. Anne de la Cropte, morte avant 1586 ;

7°. Léonarde de la Cropte, testa au mois d'octobre 1577, et avait cessé de vivre en 1586 ;

8°. Claire de la Cropte, morte avant 1586.

XIII. Arnaud de la Cropte, écuyer, co-seigneur de Chantérac, seigneur de Pouquet, la Chapelle-Grézignac et de la Barde, connu d'abord sous le nom de seigneur de la Chapelle, partagea, le 11 avril 1573, avec Charles et Hugues, ses frères, la succession de feu Joseph de la Cropte, leur père ; transigea, le 10 novembre 1586, avec le même Hugues, écuyer, seigneur du Château, son frère, sur le partage des biens de Charles de la Cropte, leur frère aîné, principal héritier de la maison de Chantérac, dont les enfants d'Arnaud de la Cropte étaient les héritiers universels testamentaires; et aussi, au sujet de la succession de défuntes Anne et Léonarde de la Cropte, leurs sœurs, etc. ; les parties avaient nommé pour arbitre Philibert de Bourdeille, chevalier, seigneur et baron de Montancés, la Rolfie et Borie-Porte, qui rendit sa sentence arbitrale, en présence de Jean de Fayole, écuyer, seigneur de la Jarte, et Antoine de

Solmignac, écuyer, seigneur de la Vigerie. Arnaud de la Cropte ne vécut pas long-tems après, suivant un arrêt du parlement de Bordeaux, rendu le 22 septembre 1588, en faveur de Marie Massin, sa veuve.

Il avait épousé, par contrat du 15 juin 1574, demoiselle Marie Massin, sœur de Galienne (ou Matheline) Massin, femme de Hugues de la Cropte, seigneur du Château. Ces derniers lui cédèrent, par cet acte, tous les droits qui pouvaient leur appartenir sur les maisons nobles de Chantérac, de la Barde et de la Chapelle-Grézignac, qui leur étaient advenus par le décès de Joseph de la Cropte, père d'Arnaud, qui céda, en récompense, à Hugues, son frère, tout le droit que Marie Massin, sa femme, pouvait avoir sur la maison noble du Château. Il laissa de son mariage les enfants suivants :

1°. Charles de la Cropte, qui suit;

2°. Charles de la Cropte, écuyer, seigneur de la Chapelle, épousa, en 1604, demoiselle Jeanne de Tréves (ou Tréven), dont il eut une fille unique :

Isabeau de la Cropte, mariée par contrat du 16 mars 1642, à Charles de la Cropte, seigneur de Frampalais ;

3°. Galienne de la Cropte, dame de Puyimbert, fit donation, le 23 septembre 1640, à ses petits-neveux et nièces, enfants de Louis-Joseph de la Cropte, son neveu, de tout le droit de légitime qu'elle avait sur les biens et succession de Charles de la Cropte, seigneur de Chantérac.

XIV. Charles DE LA CROPTE, chevalier, seigneur de l'Hôpital, Puyimbert, Landry, Chantérac, etc., transigea, le 29 avril 1604, conjointement avec autre Charles de la Cropte, seigneur de la Chapelle, son frère, et ses autres frères et sœurs, au nom de Marie Massin, leur mère ; avec Marguerite de la Cropte, et Jean de Fayole, écuyer, son mari, seigneurs du repaire du Château, et co-seigneurs de la juridiction de Chantérac ; au sujet d'un partage qui avait été fait entre leurs prédécesseurs, en 1588 : les parties nommèrent pour arbitres de leur différend, Louis de Lagut, écuyer, seigneur de Montardit, et co-seigneur de l'Isle, Jean de

Foucaud, écuyer, seigneur de Cubjac et de Vaux, Alain de la Faye, écuyer, seigneur de la Martinie, et co-seigneur de Ségonzac, etc. Il transigea encore, le pénultième de juillet 1614, avec le même Alain de la Faye, seigneur de la Martinie, et Marc, comte de Bardon, écuyer, co-seigneur de Ségonzac, pour des droits de justice des terres de Ségonzac et de Chantérac; et fit son testament le 15 septembre 1635, par lequel il ordonna que son corps fut enterré dans l'église de Chantérac, ès-tombeaux de ses père et mère. Il est encore fait mention de lui dans un acte du 7 mars 1637. Mais il avait cessé de vivre, le 3 juillet 1640.

Il avait épousé, par contrat du 29 avril 1600, demoiselle Isabeau d'Auzaneau, fille de défunt Jacques d'Auzaneau, écuyer, seigneur de Musset, et de Marie de Labat, sa veuve, alors femme de Mathurin de Cruzeau, écuyer, seigneur de Tirepeau, et petite-fille de feu Jean d'Auzaneau, conseiller du Roi, en la cour du parlement de Bordeaux, et président aux enquêtes de la même cour, et de dame Isabeau d'Andrault : elle vivait encore le 23 septembre 1640.

De ce mariage sont provenus dix enfants, qui sont :

1°. Louis-Joseph de la Cropte, qui suit;

2°. Jean de la Cropte, archi-prêtre de Chantérac, en 1640, fut légataire d'une somme de 2000 écus, par le testament de son père, en 1635; il est nommé dans un acte de l'an 1640, avec trois de ses sœurs, religieuses. C'est lui qui est le fondateur de la congrégation des prêtres de la mission de Périgueux; il était en grande relation avec Saint-Vincent de Paul, instituteur de la congrégation de Saint-Lazare; et mourut dans un âge avancé, le 20 août 1715;

3°. Alain de la Cropte, seigneur de Camarsac et des Combes, ne vivait plus en 1635. Il avait épousé, le 5 mars 1627, Marguerite d'Aydie, dame de Carles, dont il eut un fils unique, qui suit :

Alain-Jean de la Cropte (nommé aussi quelquefois Jean-Alain), baron d'Angois, seigneur de Carles, Pons et Camarsac, fut légataire de la somme de 2000 écus, par le testament de Charles de la Cropte, son aïeul,

en 1635. Il habitait le château de Carles, paroisse du Saillant, en Fronsadois, lorsqu'il épousa, par contrat du 23 juillet 1662, Antoinette-Olive de Chabans, demoiselle des Arras, fille de Gaspard de Chabans, chevalier seigneur de Chazerac, les Arras, Cadret, ou Cadreys, etc., et de dame Heureuse de Reyssac, habitant de la maison noble de Chazerac, située au bourg de Saint-Sulpice de Roumagnac, de laquelle il n'eut pas d'enfants; il vivait encore le 15 août 1668;

4° Charles de la Cropte, seigneur de la Mauzie, transigea avec ses frères et sœurs, le 23 septembre 1640;

5°. François-Paul de la Cropte, chevalier, seigneur de Beauvais, mestre de camp de cavalerie, en 1649, maréchal des camps et armées du Roi, en 1653, et lieutenant-général (1), était, suivant une note conservée à la bibliothèque du Roi, écuyer du grand Condé, et fut tué en duel en 16.. On croit que c'est de lui, sous le nom de *Chantérac le jeune*, dont il est parlé dans Dupleix, et dans les notes sur l'éloge de M. de Biron, sous Henri IV, tom 1, p. 158, n°. 2. Il épousa, par contrat du 23 décembre 1653, dame Charlotte-Marie de Martel, comtesse de Marennes, veuve de Pierre Acarie, seigneur du Bourdet et de Crasance, lieutenant-général de l'artillerie de l'Isle de France; et fille de messire Gédéon de Martel, chevalier, seigneur, comte de l'Isle et bailliage de Marennes, et de dame Elisabeth de la Mothe-Foulque; de l'avis, et consentement de Jean-Louis de Cardaillac, chevalier, seigneur de la baronnie de Saint-Féré et de Saint-Aigulin, en Saintonge, oncle

(1) François de la Cropte n'est pas compris dans la liste des lieutenants-généraux, ni même dans celle des maréchaux de camp, donnée par Pinard, dans la Chronologie militaire; cependant il prend la dernière de ces qualités dans son contrat de mariage de l'an 1653; et M. d'Hozier lui donne la première, dans l'*Arm. gén., reg. I, part. I, p.* 168.

de la future épouse, et d'Henri-Léonor de Cardaillac, chevalier, seigneur de Saint-Céré, son cousin-germain. De ce mariage provint une fille unique, qui suit :

Uranie de la Cropte de Beauvais (1), née en 1656, épousa, le 12 octobre 1680, en l'église paroissiale de la Folie-Herbaut, au diocèse de Chartres, le prince Louis-Thomas de Savoye, comte de Soissons, frère aîné du prince Eugène, alors âgé de 22 ans (2). Ce mariage, dont le contrat fut passé le 21 décembre 1680 (3), s'étant fait sans le con-

---

(1) Certains compilateurs d'anecdotes, préférant l'autorité de notes apocryphes à celle des renseignements positifs qu'ils auraient pu facilement se procurer ailleurs ; et des écrivains estimables du dernier siècle, trompés sans doute par la ressemblance des noms, ont avancé qu'Uranie de la Cropte, dont le père était connu sous le nom de M. de Beauvais, et qui s'appelait elle-même, dans sa jeunesse, mademoiselle de Beauvais, était de la même famille que MM. de Beauvais, seigneurs de Gentilly, près de Paris ; il y en a même qui ont prétendu qu'elle était fille de madame Beauvais, première femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, de qui il est parlé, ainsi que du baron de Beauvais, son fils, dans les Mémoires de Saint-Simon. La famille d'Uranie de la Cropte et celle de madame Beauvais, n'ont jamais eu rien de commun.

(2) Louis-Thomas de Savoye, né le 15 décembre 1658, et fils aîné du prince Eugène-Maurice de Savoye, lui succéda au comté de Soissons. Après avoir servi la France en qualité de maréchal, il se laissa engager, l'an 1695, par le duc de Savoye, à passer au service de l'empereur. L'an 1702, étant au siége de Landau, il y reçut deux blessures au bras, qui obligèrent de le lui couper. Il mourut neuf jours après cette opération, le 14 août, laissant de sa femme plusieurs enfants.

(3) Voici les noms et qualités que les parties contractantes prennent dans ce contrat de mariage, dont S. M. le feu roi de Sardaigne envoya, peu de tems avant la révolution, une expédition en forme, à madame la marquise de Chantérac : « Très-» haut et très-puissant sérénissime prince Thomas, comte de » Soissons, demeurant rue des Deux-Ecus, paroisse Saint-» Eustache, à Paris, fils de défunt très-haut et sérénissime prince » monseigneur Eugène-Maurice de Savoye, comte de Soissons, » gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en ses pro-» vinces de Champagne et de Brie, colonel-général des Suisses,

sentement de la comtesse de Soissons, sa mère, et de la princesse de Carignan, sa grand-mère, qui avaient formé leur opposition, le 9 août 1679, et contre un arrêt du parlement, qui défendait au comte de Soissons et à la demoiselle de la Cropte de passer outre ; ils réhabilitèrent leur mariage, étant majeurs, en l'église de Saint-Sulpice, à Paris, la nuit du 27 au 28 février 1683 ; et la cérémonie fut faite par François de Salignac de la Mothe-Fénelon, qui fut depuis archevêque de Cambrai. Le roi Louis XIV avait déjà accordé à la comtesse de Soissons, avant la réhabilitation de son mariage, le rang et les honneurs qui lui étaient dûs (1).

» et de très haute et sérénisssime princesse madame Olympe de » Manciny, à présent sa veuve, d'une part ; et très-haute et » sérénissime princesse madame Uranie de la Cropte, épouse » de sadite A. S. mondit seigneur comte de Soissons, demeu- » rant rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice, à Paris, » fille de défunt haut et puissant seigneur messire François-Paul » de la Cropte, chevalier, seigneur de Beauvais, etc., et » de haute et puissante dame Charlotte-Marie Martel, son » épouse, etc. »

(1) Louis XIV écrivit, le 25 décembre 1682, à M. l'abbé d'Estrades, son ambassadeur à Turin, au sujet du mariage rompu d'entre le duc de Savoye et l'infante de Portugal. S. M. ajoute à la fin de sa lettre : « Le comte de Soissons vint, il y a deux » jours, se jeter à mes pieds, et me déclarer son mariage avec » la demoiselle de Beauvais, me suppliant très-humblement de » vouloir bien permettre qu'elle jouit du rang et des honneurs » qui lui doivent à présent appartenir ; et comme l'âge de vingt- » cinq ans, qu'il a atteint, rend valable ce qu'il a fait, je n'ai » pu aussi lui refuser la grâce et en même tems la justice qu'il » m'a demandée. Vous vous en expliquerez dans ce sens à la » duchesse de Savoye, au duc, son fils, et aux ministres de » cette cour, au cas qu'ils vous en parlent ». (*Mélang. du Cab. du Saint-Esprit, vol.* 714, *fol.* 866).

Madame de Sévigné parle avec détail du mariage de la comtesse de Soissons, dans une lettre qu'elle écrivit au comte de Bussy, le 23 décembre 1682. (*Voyez le Recueil des Lettres de Bussy-Rabutin, Paris,* 1697, *tom. II, pag.* 11 ; *et l'édit. des Lettres de madame de Sévigné, par Grouvelle, t. VII, p.* 190, *Lettre* 692, *édit. de Paris, in*-12, 1806).

Elle était fille d'honneur de madame Elisabeth-Charlotte, palatine, duchesse d'Orléans, et obtint, le 6 mai 1697, un brevet de 12000 l. de pension annuelle. (*Mélanges*, *vol.* 555, *fol.* 555). Après la mort de son mari, elle se retira au monastère des dames religieuses de Bellechasse, faubourg Saint-Germain, à Paris, où elle mourut le 14 novembre 1717, âgée de 61 ans (1), laissant pour fils aîné Emmanuel, prince de Soissons, colonel d'un régiment de cuirassiers de l'Empereur, né en 1687, (*Mercure de novembre* 1717, *pag.* 217). Elle laissa aussi une fille, Louise-Victoire, dite mademoiselle de Carignan, née le 10 novembre 1686, qui recueillit, en 1736, la succession de son oncle, le prince Eugène, et épousa le prince de Saxe-Hildburghausen, le même qui, dans la guerre de 1740, commandait l'armée des cercles de l'empire Germanique.

6°. Catherine de la Cropte, mariée le 24 décembre 1631, à Alain de Belcier, seigneur du Verdier;

7°. Marie de la Cropte,
8°. Catherine de la Cropte,
9°. Jeanne de la Cropte,
} religieuses professes, en 1635;

10°. Madelaine de la Cropte, n'était pas mariée en 1635. Il paraît qu'elle épousa dans la suite, Jean de Bonnaire, chevalier, seigneur du Castella, que le seigneur de Beauvais appelle son oncle dans son contrat de mariage, en 1668.

---

(1) Cette noble demoiselle, que l'amour éleva au rang de princesse de la maison de Savoye, s'en montra digne par la pratique de toutes les vertus, et l'envie ni la malignité ne purent trouver de prétexte à attaquer sa réputation, à une époque où peu de femmes distinguées en furent à l'abri. Son mariage même ne produisit qu'une épigramme plus mauvaise que méchante; la voici :

Pauvre Uranie, hélas ! tu n'es pas assez sotte,
Pour quitter à regret le nom de ta maison,
En dépit du bon sens, sans rime et sans raison,
Un prince savoyard aujourd'hui te décrotte.

XV. Louis-Joseph DE LA CROPTE, chevalier, seigneur de Chantérac, Puyimbert, Pouquet, etc., est mentionné dans le testament de son père de l'an 1635, dans lequel ce dernier déclare lui avoir donné la moitié de ses biens en le mariant. Il transigea, le 23 septembre 1640, avec Charles, seigneur de la Mauzie, François, seigneur de Beauvais, et Madelaine de la Cropte, demoiselle de Beauvais, ses frères et sœur, sur le partage de la succession de Charles de la Cropte, leur père ; il est fait mention dans cet acte d'Isabeau d'Auzaneau, leur mère, encore vivante, ainsi que de Jean, archi-prêtre de Chantérac, leur frère, et de Galienne de la Cropte, demoiselle de Puyimbert, leur tante. Il fit son testament, à Paris, le 18 mai 1666 ; fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Pellot, commissaire, départi dans la généralité de Guienne, du 29 août 1667, et ne vivait plus le 15 août 1668.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Fontenilles, paroisse de Saint-Méard-de-Drôme, le 4 octobre 1627, demoiselle Marthe de Raimond, fille de Jean de Raimond, seigneur de la châtellenie de Bourzac, Vandoire, etc., et de dame Anne Guibourg, dont il eut huit enfants, qui sont :

1°. Charles de la Cropte, seigneur de Chantérac et de Pouquet, connu sous le nom du comte de Chantérac, est nommé dans un acte de donation faite en 1640, par Galienne de la Cropte, sa grand'tante ; il fut tué au siége de Candie, en 1669, sans laisser d'enfants de Suzanne Jaubert de Saint-Gelais, sa femme, fille de Gabriel Jaubert de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de St-Severin et d'Allemans. Du Verdier, dans son histoire des Turcs, parle de lui avec éloge, sous le nom de *comte de Chantérac*. « Les ennemis, dit-il, furent aussi » maltraités qu'à leur ordinaire, mais ils eurent » plus de sujet de se réjouir de la mort du comte » de Chantérac, gentilhomme volontaire français, » qui y fut tué, faisant l'arrière-garde, qu'ils n'eu- » rent sujet de s'affliger de la perte de deux cents » des leurs » ;

2°. Gabriel de la Cropte, devint l'aîné, par la mort, sans enfants, de Charles, son frère, et mourut lui-même sans postérité ;

3°. David-Françoisde la Cropte,seigneur de Beauvais, a continué la descendance ;

4°. Gabriel de la Cropte, abbé de Chantérac, chanoine et grand-archidiacre de Cambrai, doyen de Carennac, en Querci, était au séminaire de Saint-Sulpice, lorsque son père fit son testament en 1666. Il assista au contrat de mariage de David-François, son frère, en 1668. Fut institué héritier universel, par le testament d'Isabelle, sa sœur, du 23 juin 1703; fit le sien, le lendemain 24 juin; en fit un autre, le 20 juillet 1709, et vivait encore le 29 juillet 1710; il travailla avec beaucoup de succès dans les diocèses de Périgueux, Sarlat et Cambrai, du tems du grand Fénelon. (*Voyez la vie de ce dernier par M. de Beausset, évêque d'Alais*).

5°. Galienne ou Galhiane (nommée aussi Marie) de la Cropte, épousa, par contrat du 14 décembre 1664, reconnu le 13 février 1665, Geoffroi de Malvin, chevalier, seigneur, baron de Montazet, fils de Charles de Malvin, chevalier, seigneur de Montazet, Guissat, Bousseres, etc., et de défunte dame Eléonore de Vassal-la-Tourette, habitant du lieu de Guissat, en Agenois ; assisté de Jean-Louis de Vassal-la-Tourette, seigneur de Montvieil; elle était veuve en 1709, et vivait encore en 1711 ;

6°. Françoise de la Cropte, fut mariée par contrat du 12 juin 1674, à François Gauchet, chevalier, seigneur de Belleville, aide-major de la Citadelle du Havre, gouverneur du duché d'Aiguillon, et gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi. Elle était veuve le 29 juillet 1710.

7°. Anne de la Cropte, était novice dans un couvent de Sainte-Claire, suivant le testament de son père, de l'an 1666, mais elle ne fit pas profession ; elle habitait le château de Cruzeau, banlieue de Libourne, lorsqu'elle fit son testament le 29 mars 1720 ;

8°. Elizabeth, ou Isabelle de la Cropte, dame de l'Hôpital, fit un testament à Carennac, en Querci, le 23 juin 1703, en faveur de M. l'abbé de

Chantérac, archidiacre de Cambrai, son frère. L'ouverture de ce testament, qui était clos, fut faite le 29 juillet 1710, en présence de David-François, seigneur de Chantérac, de Gabriel, abbé de Chantérac, ses frères, et de mesdames de Montazet et de Belleville, ses sœurs.

XVI. David-François DE LA CROPTE, chevalier seigneur de Chantérac, Pouquet, Puvimbert, Beauvais, etc.; mestre de camp de cavalerie, devint principal héritier des biens de sa maison, par la mort sans enfants de ses deux frères aînés. Il assista, le 8 septembre 1668, au mariage de Suzanne Jaubert, de Saint-Gelais, avec Adrien de Talleyrand, comte de Grignols; et le 13 novembre 1684, à celui de François de Salignac de la Mothe-Fénelon, avec Elisabeth de Saint-Aulaire. Fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de la Bourdonnaye, intendant de Guienne, le 29 août 1703; fit un testament olographe, au château de Pouquet, le 20 novembre 1710; en fit un autre et un codicille aussi olographe, le 6 juillet 1715, et ne vivait plus le 26 août suivant.

Il avait épousé, par contrat du 15 août 1668, demoiselle Anne-Louise de Salignac, fille de François de Salignac, comte de la Mothe-Fénelon, vicomte de Saint-Julien du Lampon, baron de Loubert et Manot, seigneur de Boisse, Pericart, etc., et de défunte dame Anne du Lac de la Parède (ou Pérède), habitant du château de Fénelon, paroisse de Saint-Mondane; de l'avis, consentement, et en présence de plusieurs de leurs parents et amis, entr'autres de Gabriel de la Cropte, abbé de Chantérac, frère du futur époux, Jean de Bonnaire, chevalier, seigneur du Castella, son oncle, François d'Aydie, comte de Ribérac, Jean-Pierre de la Cropte, comte de Bourzac, Alain-Jean de la Cropte, seigneur de Carles et de Camarsac, Gabriel de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de Fontenilles, ses cousins germains. Et du côté de la future épouse, François de Salignac, évêque de Sarlat, Antoine de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon, et de Maignac, ses oncles paternels, François de Bouchard, marquis d'Aubeterre, et Marie de Pompadour, son épouse, Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, etc. Elle ne vivait plus le 20 novembre 1710. De son mariage sont provenus :

1°. François-David de la Cropte, tué en 1702, à la bataille de Luzara;

2°. Gabriel de la Cropte, qui suit;

3°. François de la Cropte, chevalier de Beauvais, seigneur de Cruzeau, capitaine, ensuite colonel au régiment royal des carabiniers; était en 1710, brigadier des armées du Roi, et chef de brigade du même régiment royal des carabiniers. Il partagea, le 26 mars 1714, avec son frère et ses sœurs, la succession d'Anne-Marie de Salignac, leur mère; et fit un accord, le 26 août 1715, avec ses frères et sœurs, au sujet de la succession de leurs père et mère. Il fit deux testaments, l'un, le 7 septembre 1716, et l'autre, le 17 décembre 1740, tous deux en faveur de Gabriel de la Cropte, son frère; et mourut sans alliance, à Pilsen, en Bohême, le 6 juin 1742, des suites d'une blessure qu'il avait reçue quelques jours auparavant;

4°. Marie-Brigitte de la Cropte, religieuse au couvent de Notre-Dame de Sarlat, vivait en 1715;

5°. Marie de la Cropte, religieuse au même couvent;

6°. Marthe de la Cropte, dite *de l'Ascension*, religieuse au carmélites de Bordeaux, en 1710; était prieure de Poitiers, en 1716;

7° Marie de la Cropte, épousa Raimond du Chazeau, écuyer, seigneur de la Reynerie, habitant du repaire noble de la Reynerie, paroisse d'Auriac-de-Bourzac, de qui elle était veuve, le 26 août 1715, et vivait encore le 17 décembre 1740.

XVII. Gabriel DE LA CROPTE, chevalier, seigneur, comte de Chantérac, seigneur de Beauvais, Lenclave, Pouquet, le mas de Montet, etc.; partagea, le 26 mars 1714, avec François, son frère et ses sœurs, la succession d'Anne-Marie de Salignac, leur mère; et fit un accord, le 26 août 1715, avec ses mêmes frère et sœurs, au sujet de la succession de leurs père et mère; fut institué héritier, par les deux testaments de François, chevalier de Beauvais, son frère, des années 1716 et 1740; rendit hommage au Roi, le 9 août 1717, pour la terre et seigneurie de Chantérac, mouvante du duché de Guienne; et fit son testament le 9 juin 1755.

Il avait épousé, par contrat du 6 mai 1712, demoiselle Françoise de Bourdeille, fille de Claude de Bourdeille, baron de Bourdeille, Brantôme et la Tourblanche, et de Marie Boutet. De ce mariage provinrent neuf enfants, qui sont :

1°. François-David de la Cropte, qui suit ;

2°. Henri-François de la Cropte, major des carabiniers, né le 18 octobre 1714, et baptisé le 22, par M. Clément, évêque de Périgueux; reçu page du Roi, en la grande écurie, le 17 septembre 1729 ; fut tué à la bataille de Crevelt, le 23 juin 1758 ;

3°. François-Martin de la Cropte, officier dans le régiment de Normandie, décédé sans alliance ;

4°. Henri-Joseph de la Cropte, baron de Lenclave, lieutenant des carabiniers, mort sans alliance ;

5°. Charles de la Cropte, évêque d'Aleth, fut d'abord chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Noyon, et vicaire-général du diocèse, ensuite abbé de Sery et grand-vicaire de Moulins, en Bourbonnais ; il était grand-vicaire du diocèse d'Autun, lorsqu'il fut nommé évêque d'Aleth, au mois de janvier 1762 ; il prêta son serment, le 24 juin suivant, et est mort en Espagne, durant la révolution ;

6°. Gabriel de la Cropte, dit le chevalier de Puy-Imbert ; cornette au régiment de Beauvilliers-Saint-Aignan, cavalerie, mort sans alliance ;

7°. Elizabeth-Françoise de la Cropte, demoiselle de Beauvais ;

8°. Marie-Angèle de la Cropte, } religieuses au couvent
9°. Antoinette de la Cropte, } de Notre-Dame de Sarlat.

XVIII. François-David DE LA CROPTE, marquis de Beauvais, seigneur de Chantérac, Pouquet, de mas de Montet, etc., enseigne de gendarmerie, et capitaine au régiment de Beauvilliers-Saint-Aignan, cornette des chevau-légers de la Reine, par brevet du 10 septembre 1744, ensuite mestre-de-camp de cavalérie, le 3 janvier 1747 ; fut institué héritier universel par le testament de son père, de l'an 1755, et mourut en 17.... Il avait épousé, par contrat du 30 juin 1741, demoiselle Hypo-

lite-Etiennette-Charlotte de Salignac de la Mothe-Fénelon, fille de Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur du Quesnoy, conseiller d'état d'épée, et ambassadeur de Sa Majesté auprès des états-généraux des Provinces-Unies, et de dame Françoise-Louise le Pelletier ; née le 9 février 1727, et morte à Périgueux, le 3 novembre 1806, âgée de 79 ans. Les enfants provenus de ce mariage sont :

1°. Gabriel-Louis de la Cropte, qui suit ;

2°. Louis-Charles de la Cropte, chevalier de Chantérac ;

3°. Marie-Jacqueline-Augustine de la Cropte-de-Chantérac, épousa, par contrat du 29 janvier 1765, Léonard d'Arlot, chevalier, seigneur de Cumont, fils d'autre Léonard, marquis de Frugie, et de Françoise de Jaubert; en présence de Charles de la Cropte, évêque d'Aleth, et d'Henri de la Cropte, chevalier de Lenclave, oncles de la mariée.

XIX. Gabriel-Louis DE LA CROPTE, chevalier, seigneur, marquis de Chantérac, capitaine dans le régiment de Royal-Piémont, cavalerie ; avait été cornette de la compagnie de Champigny, dans le régiment de cavalerie de monseigneur le Dauphin, par brevet du 8 mars 1762. Rendit hommage au Roi, devant le bureau des finances de la généralité de Guienne, le 13 janvier 1777, pour la terre de Chantérac, mouvante de Sa Majesté, à cause de son comté de Périgord.

Il avait épousé, par contrat du 18 août 1772, demoiselle Bonaventure le Blanc de Mauvezin, fille de Jean-Antoine le Blanc, chevalier, seigneur de Mauvezin, conseiller du Roi en la grand'chambre du parlement de Bordeaux, et de défunte dame Marguerite-Thérèse de Gombault. De ce mariage sont provenus :

1°. Jean-Antoine-Hypolite-Henri-Michel de la Cropte, qui suit ;

2°. Louis-Charles-Hypolite-Stuard de la Cropte de Chantérac, né le 28 octobre 1775, fut présenté, au commencement de l'année 1789, pour être reçu chevalier de justice de l'ordre de Malte, dans

la vénérable langue de Provence ; et a épousé, en 17....., N....., de la famille de Malhia, ou Mahlia, de Malte, dont il a cinq enfants.

XX. Jean-Antoine-Hypolite-Henri-Michel DE LA CROPTE, marquis de Chantérac, né au château de Chantérac, le 27 septembre 1773, a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé, jusqu'au licenciement, et est maintenant premier capitaine des chasseurs de l'Allier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de la Légion-d'Honneur.

Il a épousé, par contrat passé à Paris le 29 juin 1807 (le mariage célébré le 7 juillet suivant), demoiselle Jeanne-Henriette du Authier, fille de Henri, vicomte du Authier, ancien capitaine des gardes de monseigneur le duc de Penthièvre, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. De cette alliance sont provenus les enfants suivants :

1°. Marguerite-Henriette-Renée de la Cropte, née le 16 août 1809 ;

2°. Louise-Georges-Catherine de la Cropte, née le 3 mai 1811 ;

3°. Marie-Joseph-Audouin de la Cropte, né le 18 décembre 1812 ;

4°. Adélaïde-Joséphine de la Cropte, née le 13 mai 1815.

Branche de Corgnac, éteinte.

Nous présumons que la branche de Corgnac descend de celle dite d'*Abzac*, et qu'elle a dû être formée par Hélie de la Cropte, qui suit (1).

---

(1) Notre présomption se fonde sur ce que nous voyons clairement que la branche la Cropte, dite *de Thénon*, éteinte en la personne de Guillaume de la Gropte, qui, étant veuf de Marguerite de la Cropte, de la branche d'*Abzac*, dispose, par son testament de l'an 1348, de tous ses biens en faveur de son frère Hugues, abbé de Cadoin, de Marie, sa sœur, et de ses neveux du nom de Carretier, de Sainte-Foi, et du Verdier de Molières. Nous connaissons, d'un autre côté, la descendance des aînés de la branche dite d'*Abzac*, et nous rapportons à l'un des cadets,

VII. Hélie de la Cropte, IIIe. du nom, fils de Pierre II de la Cropte, fut nommé un des exécuteurs du testament de Fortanier III, son frère, daté du 2 des ides de janvier 1367 (v. st.)(1) ; il est probable qu'il est le même qu'Hélie de la Cropte, qualifié clerc du diocèse de Périgueux, qui fut pourvu d'un bénéfice dans le diocèse de Riez, par le pape Innocent VI, le 25 juin 1359. Il avait épousé N.... d'Ebrard, originaire de la paroisse de Saint-Crépin d'Auberoche, sœur de Mathe d'Ebrard, femme d'Hélie de Foucaud, damoiseau. De cette alliance sont issus :

1°. Fortanier de la Cropte, qui suit ;

Et peut-être :

2°. Pierre de la Cropte, prêtre, qui fut témoin d'une quittance, donnée à Nicosie, dans l'île de Chypre, le 11 juin 1371, par Bernard de Saint-Astier, chanoine de Nicosie, à Hélie, évêque de Paphos.

VIII. Fortanier, nommé aussi Forton de la Cropte, IVe. du nom, damoiseau, et capitaine de Corgnac, près de Thiviers, né vers l'an 1350, était, en 1386, un des 27 écuyers de la compagnie de messire Aymeri de Chabannes, chevalier-bachelier, et passa la revue à Saint-Jean-d'Angély, les 15 février et 15 décembre 1386 (*vol.* 148 *des Titr. scell.*, *fol.* 3330). Il fut un des premiers

---

ceux-ci, dont les prénoms successifs sont conformes à l'usage du tems, et dont il est vraisemblable que la filiation finit à Hélie IV. Cette supposition d'ailleurs est indifférente à notre travail sur la branche dite d'Abzac, continuée jusqu'à ce jour par différents rameaux sortis d'elle.

(1) Hélie est qualifié dans cet acte, *vénérable et discret homme, messire,* et son nom est placé immédiatement après celui de Gerald, son frère, archidiacre ; cette qualification indique qu'il était alors engagé dans la cléricature et prouve son identité avec Hélie de la Cropte, bénéficier en 1359. Nous savons d'ailleurs que Fortanier, que nous croyons son fils, était né vers l'an 1350, puisque dans une déposition qu'il fit en 1390, il se dit âgé de 40 ans. Pour concilier ces faits, il faut supposer qu'il se maria avant l'an 1350, et qu'ayant perdu sa femme quelque tems après, il entra dans l'état ecclésiastique : ces sortes d'exemples ne sont pas rares dans ce siècle.

témoins qui déposèrent, dans une information faite au mois de juin 1390, à la requête de Jean de Bretagne, vicomte de Limoges, sur une plainte portée par Jean Dupont, contre Guichard de Vaucocour. Il est nommé dans le testament de Mathe d'Ebrard, sa tante, veuve de Pierre de Foucaud, damoiseau, du 30 juin 1394. Déposa de nouveau, le 10 juillet 1403, dans une enquête concernant Golfier de Saint-Astier, seigneur de Montréal, dans laquelle il est qualifié damoiseau de la paroisse de Corgnac, et est dit âgé de 50 ans et au-delà. Il vivait encore en 1405, et fut père de :

IX. Bernard DE LA CROPTE, fut appelé à la substitution des biens de demoiselle Mathe d'Ebrard, par le testament de celle-ci, du 30 juin 1394, dans lequel il est énoncé fils de Fortanier de la Cropte, neveu de la testatrice. On croit qu'il fut père de :

X. Hélie DE LA CROPTE, IV°. du nom, qualifié *noble homme*, qui, agissant comme procureur de Jeanne Garnier ou Granier, femme de Jean II de la Cropte, seigneur de Lencais, tutrice d'Antonie de la Cropte, fille unique et héritière de Monot de la Cropte, seigneur de la Faye, rendit hommage, le 8 mai 1464, au seigneur d'Albret, pour l'hôtel de la Faye.

Nous ne connaissons pas la suite de cette branche.

Branche de Thénon, éteinte, dont on ne connaît pas la jonction avec les précédentes.

Etienne DE LA CROPTE, damoiseau de la paroisse de Thénon en Périgord, est le premier de cette branche, que l'on connaisse avec certitude ; il vivait au commencement du treizième siècle, et était mort avant l'an 1246, suivant un acte de cette année, qui le rappelle. Il avait épousé Alais de la Cropte, dont il paraît qu'il n'eut qu'une fille, qui suit :

Séguine DE LA CROPTE fit, conjointement avec Alais de la Cropte, sa mère, veuve d'Etienne de la Cropte, damoiseau de Thénon, un accord, en 1246, avec Bernard Comte. (*Arch. du château d'Hautefort*).

On trouve ensuite :

Hélie DE LA CROPTE, damoiseau de Thénon, est connu par plusieurs actes, depuis l'an 1278, jusqu'en 1302. Geraud de Faye, seigneur d'Hautefort, lui fit donation, en 1278, ainsi qu'à Gerald de la Cropte, des biens du mas de Laval, dans la paroisse d'Azérac. Il vendit une rente, en 1286, et reçut la reconnaissance d'une borderie, en 1302. On présume qu'il eut pour fils, ou plutôt pour petit-fils :

Hélie DE LA CROPTE, damoiseau, habitant de Montignac, vendit, le mardi après la fête de Saint-André, apôtre, 1347, à Raimond Capelle ou Chapelle, plusieurs rentes, au même lieu de Montignac, pour le prix de cinquante-cinq livres. Il avait épousé demoiselle Almois de Motes, suivant un acte de reconnaissance, daté du vendredi avant la fête de Sainte-Catherine de la même année. (*Arch. du chât. de Mouneix*). On ignore s'il a laissé de postérité.

Le premier de ces Hélie avait pour contemporain, et peut-être pour frère :

Gerald DE LA CROPTE, Ier. du nom, damoiseau de Thénon, reçut, en 1278, ainsi qu'Hélie de la Cropte, une donation que Geraud de Faye, seigneur d'Hautefort, leur fit de certains biens, situés au mas de Laval dans la paroisse d'Azerac. On juge, par le rapprochement des dates, qu'il peut avoir été père des enfants suivants :

1°. Gerald de la Cropte, qui suit ;

2°. Audouin de la Cropte est énoncé fils de Gerald, dans un acte du mois de juillet 1301.

3°. Pierre de la Cropte, religieux de l'ordre de Cîteaux et abbé de Cadoin, au diocèse de Sarlat, était déjà prieur de cette abbaye, en 1308, suivant une transaction passée, le jeudi après la fête de l'annonciation de la Vierge, de cette année, entre l'abbé Pierre de Conques et Guillaume de Cugnac damoiseau de la paroisse de Cabans ; il avait déjà succédé, en 1324, au même Pierre de Conques ; est nommé dans des actes de 1327, 1330, 1332; mourut au mois d'avril 1334, et eut, pour successeur, Hugues de la Cropte, son neveu ;

4°. Gérald de la Cropte, chapelain de Savignac, *ou Selvinhac*, au diocèse de Poitiers ; fut témoin d'une donation faite en 1342, par Guilaume de la Cropte, damoiseau de Thénon, à Hugues, son frère, abbé de Cadoin ;

5°. Séguin de la Cropte, est connu par des actes de 1332 et 1333 ;

6°. Adémar de la Cropte, damoiseau, acquit, en 1336, une rente de Poncet de Vernis ;

7°. Pétronille de la Cropte, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Périgueux, en 1331 ;

8°. N.... de la Cropte, femme de N.... Engelinard (*ou Angeliard*), et mère de Guillaume Engelinard, curé de Thénon, lequel fit son testament en 1371, en faveur de Marie de la Cropte, qu'il appelle sa cousine.

Gérald DE LA CROPTE, II°. du nom, qualifié d'abord donzel ou damoiseau de Thénon, ensuite chevalier, passa un acte, au mois de juillet 1301, avec Pierre de Fenestre, *dit Boni*, de la paroisse de la Cropte, au sujet des ténements *de la Fenestre et de Sargeyrac*, situés dans la même paroisse : cet acte fait mention d'Audoin de la Cropte, son fils. Fit en 1311, l'acquisition d'une rente, de Pierre et Bertrand la Roche, frères. Reçut, la même année, une reconnaissance ; et une autre, le 13 février 1313, de Pierre Labatut, pour toutes les maisons et terres, qu'il avait dans le ténement de Labatut. Passa des actes en 1318, 1319, 1323, 1328, etc. Se rendit caution, le samedi après la fête de Saint-André 1333, d'une somme de 130 livres, que Renaud de Born (de Faye), seigneur d'Hautefort et de Thénon, reconnut devoir à Hugues d'Abzac, chevalier. Acquit, en 1336, une rente d'Hélie et Aimar de la Barde, et prend la qualité de chevalier, dans l'acte d'émancipation de Guillaume de la Cropte, daté du dimanche après la nativité de la Vierge 1337. On ignore la date de sa mort, mais il paraît qu'il ne vivait plus au mois d'août 1342. Il eut d'une femme, dont le nom n'est pas connu :

1°. Guillaume, *dit Guilhem*, de la Cropte, qui suit ;

2°. Hugues de la Cropte, fut nommé abbé de Cadoin, après la mort de Pierre, son oncle, par

le pape Jean XXII, le 6 des calendes de mai (26 avril) 1334. Il était alors moine de Cadoin et diacre. Il est nommé dans des actes de 1335 et 1337. Guillaume de la Cropte, son frère, lui fit donation, à cause de mort, le mardi avant la fête de l'Assomption 1342, de tous ses biens meubles et immeubles, présens et avenir, à condition qu'il ne pourra pas les transporter en d'autres mains que celles de ses plus proches parents. Il fut, en 1348, un des exécuteurs du testament du même Guillaume, son frère; est nommé dans un *visa* de l'évêque de Sarlat, de la même année. Reçut, en 1349, une donation de Bernard du Breuil. Fit, en 1351, un échange avec Pierre de la Ville, par lequel il lui céda un jardin, sous la réserve d'un denier de rente. Fut nommé, en 1357, définiteur du chapitre général de son ordre. Comparut dans un acte de 1359, et mourut vers la fin du mois de septembre 1363, après avoir gouverné son abbaye près de 29 ans : Hélie de Bidot lui succéda;

3°. Marie de la Cropte, dont l'article viendra après celui de Guillaume, son frère;

Vers le même tems vivait Guilhot de la Cropte, à qui Guillaume de la Cropte légua un cheval, par son testament de l'an 1348.

On peut encore mettre au nombre des enfants de Gérald II, trois filles alliées aux familles de Carratier de Sainte-Foi, du Verdier-de-Moliéres, et de Chaumont : on l'infère de ce que leurs enfants sont qualifiés neveux de Guillaume de la Cropte, qui les appelle à ce titre, les uns au défaut des autres, à la substitution de ses biens, par son testament, en 1348.

Guillaume DE LA CROPTE, damoiseau de Thénon, fut émancipé par son père, le dimanche après la Nativité de la Vierge 1337. Fit une donation, le mardi avant la fête de l'Assomption de la Vierge 1342, à Hugues, son frère, abbé de Cadoin, et fit son testament, le lendemain de l'Exaltation de Sainte-Croix 1348, dans lequel il rappelle défunt Gérald de la Cropte, chevalier de la paroisse de Thénon, son père ; institue héritier

universel, son neveu, fils de Jean Carratier de Sainte-Foi ; lui substitua le fils de Gérald du Verdier de Moliéres (*del Verdier de Molieras*), à celui-ci Pierre de Chaumont, damoiseau. Remet à Fortanier de la Cropte, damoiseau, tous les droits qu'il a sur la dot de sa défunte femme, sœur dudit Fortanier, qui assista à ce testament, dont les exécuteurs furent Hugues de la Cropte, abbé de Cadoin, Fortanier, de Chaumont, Bertrand de la Cropte, et Etienne de Bualhac.

Il avait été marié deux fois, 1°. par contrat du dimanche après la Nativité de la Vierge 1337, à Marguerite de la Cropte, de la branche *dite d'Abzac*, qui fut assistée de Pierre de la Cropte, chevalier d'Abzac, son père, et de Lambert de la Cropte, recteur de l'église de Saint-Anian, son oncle, qui lui constituèrent pour sa dot, 250 livres, monnaie courante, 10 livres de rente, ses habits nuptiaux et des fourrures *compétentes;* en présence de Bertrand d'Abzac, et de Gérald de Jaufre, chevaliers, et d'Hélie de Beaulieu, de Guillaume de la Mothe, et de Raimond d'Ebrard ; il contracta une seconde alliance, le vendredi après la fête de Sainte-Catherine 1360, avec demoiselle Séguine de Rieucave, *ou Riocave* (*de Rivocavo*), sœur de Jean, et fille de Bertrand de Rieucave, damoiseau du diocèse de Bordeaux, qui lui constituèrent en dot, une somme de 400 florins d'or. Il mourut avant l'an 1364, sans laisser de postérité. Guillaume de la Cropte eut pour contemporain, et selon les apparences, pour parent, ami et compagnon d'armes, Bertrand de la Cropte, un des deux prétendus bâtards dont il a été fait mention dans une des notes précédentes, et sur lequel nous hasarderons quelques conjectures (1).

---

(1) Il n'est pas facile de décider à quelle branche Bertrand de la Cropte doit être rattaché ; le peu de monuments qui nous restent sur lui, donnent peu d'éclaircissements à cet égard ; il ne paraît pas appartenir à celle de Thénon, et ne peut pas être considéré comme frère de Guillaume, puisque celui-ci ne lui donne pas ce titre dans son testament. Nous croyons plus tôt qu'il doit se rapporter à la branche d'Abzac, et qu'il pourrait être un des fils puînés de Pierre II, chevalier, dont nous ignorons le nombre : 1°. parce que le prénom *Bertrand* est spécialement affecté à cette branche; 2°. parce qu'étant privés du testament de Pierre II, nous ne connaissons pas tous ses enfants;

Bertrand de la Cropte, vivait vers le milieu du XIVe. siècle ; Guillaume de la Cropte, damoiseau de Thénon, lui légua, par son testament de l'an 1348, tous les droits qu'il avait au mas de Chabens et de Laval, et le nomma un de ses exécuteurs testamentaires. Il est fait mention de lui dans un acte de l'an 1349, dans lequel un de ses près est appelé en confrontation. Enfin, il est nommé dans la trêve, conclue le 22 novembre 1354, entre les seigneurs de Beynac et de Castelnau ; il était, ainsi que Guillaume de la Cropte, du parti du seigneur de Castelnau. Le silence qui règne sur lui, dans les actes postérieurs à l'an 1354, et particulièrement dans le testament de Fortanier III, de l'an 1367, porte à croire qu'il ne vécut pas long-tems après ; peut être termina-t-il ses jours à la malheureuse bataille de Poitiers, en 1356, ou dans l'expédition du connétable du Guesclin, en Espagne.

Marie DE LA CROPTE, fille de Gérald II, fut légataire d'une somme de 300 livres, par le testament de Guillaume, son frère, en 1348, et devint ensuite sa principale héritière : elle épousa, avant l'an 1363, noble Hugues de Bruzac, damoiseau, avec lequel elle est nommée dans des actes de 1364, 1366, etc. Ils transigèrent conjointement, le dimanche après la fête de la translation de Saint-Benoît 1364, avec Pierre et Fortanier de Chaumont, frères, au sujet de la succession de défunt Guillaume de la Cropte, frère de Marie. Elle fut instituée héritière par le testament de Guillaume Angeliard, curé de Thénon, son cousin, en 1371, et vi-

---

3e. les notions que nous avons sur lui, sont, en le supposant de la branche d'Abzac, plus conformes à l'ordre des tems, puisqu'il ne paraît pour la première fois dans les titres, qu'en 1348, c'est-à-dire, après la mort de Pierre II. Le silence du testament de Fortanier III, son frère aîné, ne prouverait rien contre notre opinion parce qu'il pouvait, à l'époque de ce testament, ou avoir cessé de vivre, ou avoir des discussions d'intérêt avec son frère, qui auraient motivé son silence. D'après notre hypothèse, il serait non pas le frère, mais l'oncle de la prétendue *Létice de la Cropte,* dont nous avons parlé, si en effet il a existé une *Létice de la Cropte,* ailleurs que dans l'article dont nous avons démontré le peu de fondement.

vait encore, veuve, le 27 mai 1395. De ce mariage provinrent :

1°. Arnaud de Bruzac, damoiseau, marié en 1395, à Marie de la Cropte, de la branche d'Abzac, fille de Pierre III ;

2°. Marie de Bruzac, mariée en 1377, à Guillaume-Arramond de Bonneguise.

Cette famille de Bruzac du Bastit, différente de celle de Flamenc de Bruzac, a fondu dans la famille de Durand Laudonie, par le mariage, en 1622, de Peyronne de Bruzac, fille de feu Bertrand, seigneur du Bastit, avec Pierre Durand, écuyer, sieur de Laudonie.

Armes : D'azur, à une bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lys du même, l'une posée en chef, et l'autre à la pointe de l'écu.

VIEL DE MAISONCELLE, famille originaire de Normandie.

Charles-Augustin Viel, sieur de Maisoncelle, né à Vire, en basse Normandie, le 17 septembre 1769, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadron ; accompagna les princes français, frères de Louis XVI, dans leur émigration, et fit, sous leurs ordres, la campagne de 1792. En 1795, un de ces princes (monseigneur le comte d'Artois, maintenant Monsieur), passa en Angleterre pour diriger vers les royalistes de la Vendée, la malheureuse expédition de Quiberon : le sieur Viel de Maisoncelle eut encore l'honneur d'accompagner ce prince dans cette campagne, où un si grand nombre de gentilshommes périrent victimes de leur dévouement à leur Roi.

Son père, Charles-Augustin Viel, sieur de la Graverie, après avoir servi trente-cinq ans, se retira capitaine de cavalerie, et chevalier de Saint-Louis : son aïeul et bisaïeul avaient occupé des places distinguées

dans la magistrature. Son trisaïeul, Philibert Viel, fut le septième mousquetaire qui monta l'assaut au siége de Valenciennes, et força cette place de se rendre à Louis XIV ; il reçut la croix de Saint-Louis en récompense de cette belle action.

Ses aïeul et bisaïeul maternels, Jean-Baptiste et Guillaume-Hypolite de Boaisne de Camfort, d'une maison noble de Normandie : Guillaume-Hypolite était lieutenant-général d'artillerie, et l'autre commissaire provincial ; tous les deux chevaliers de Saint-Louis et de Saint-Lazare, et de Notre-Dame du Mont-Carmel. Ils durent toutes ces récompenses à leurs brillants services ; particulièrement Guillaume, qui eut plusieurs commandements de distinction, entr'autres au siége de Luxembourg ; l'artillerie qu'il y commandait démonta un grand nombre de pièces à l'ennemi, ce qui facilita beaucoup l'approche de cette place : il y reçut deux blessures. En Souabe, avec M. le comte de Coigny, il jeta un artifice dans une redoute, qui y fit un si bon effet, que les troupes y entrèrent l'épée à la main ; cela donna lieu à l'établissement d'une contribution dans tout le pays ; ayant mis depuis les forts de Saint-Malo en état de résister au bombardement dont ils étaient menacés, il fit sur les ennemis, un feu si terrible, qu'il les obligea de prendre le large et d'abandonner une galiote avec deux mortiers. Le feu ayant pris au fort Royal, et impatient de voir qu'on ne pouvait réussir à l'éteindre, il passa à la nage le trajet de mer qui se trouve entre la ville et le fort, et parvint par son intrépidité à faire éteindre le feu qui était près de gagner le magasin des poudres : il eut les deux jambes brûlées en cette occasion. Il garantit la ville de Limbourg, en y faisant entrer un convoi considérable, ce qui obligea les ennemis à en lever le siége. Il sauva de l'incendie un château-fort qui servait d'entrepôt pour toutes les munitions de guerres des villes de la Gueldres espagnole, et procura à la garnison de cette place une capitulation honorable, en menaçant les ennemis, s'ils montaient à l'assaut, de mettre le feu à quatre-vingt milliers de poudre qui étaient dans les souterrains. Et enfin au siége de Verviers, à la bataille de Cassano, en 1705, et de Calcinato, en 1706, et à plusieurs autres actions en Italie, où il a commandé avec la plus grande distinc-

tion, et se retira couvert de blessures honorables, après 32 ans de service.

Armes : D'azur à trois croix d'or, et un sabre d'argent posé en abîme. Ecu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins.

CEZAN ou CEZANE, maison fort ancienne de l'Armagnac, où l'on trouve Garcie de Cezan, fils de Jordan de Cesan, qui, le 13 mai 1484, épousa noble Clarmontine de Batz, fille de noble Oddon de Batz, seigneur de Batz, et d'une illustre famille de cette province. De l'Armagnac, une branche de la maison de Cezan, fut s'établir en Dauphiné, et de là, en Provence, et a fourni :

I. Pierre DE CEZAN-DE-SAINT-SAUVEUR, marié à Claudine de Chaude ; il fut père de :

II. Claude DE CEZAN, vivant en 1650, et marié à Madelaine Daumas, de laquelle il eut:

III. Vincent DE CEZAN, qui épousa : 1°. Elizabeth de Girard ; 2°. Claire-Rose Icard ; de cette dernière femme, il eut :

IV. Joseph-Claude DE CEZANE, qui épousa Marie-Anne Bardon, fille de Pantaléon Bardon, et de Marguerite Dieudé ; de ce mariage vinrent :

1°. Joseph, dont l'article suit ;
2°. Honoré DE CEZAN, marié à mademoiselle de Ferrari.

V. Joseph DE CEZANE, épousa Marguerite de Roure, de laquelle il eut :

VI. Jean-Baptiste-Joseph-Roch DE CEZAN, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine-aide de camp, né en 1779 ; il a épousé Marie-Henriette-Louise Whyte-Beckford, d'origine anglaise.

Armes: D'argent, à la fontaine de sable, jaillissante de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

THOUMINI DE LA HAULLE, famille originaire d'Italie.

I. Pierre-Adrien THOUMINI, seigneur de Sanomontuli, épousa, vers l'an 1570, noble demoiselle Marie-Madelaine Sinouwina. Il en eut :

II. Jean-Barthélemi THOUMINI, seigneur de Sanomontuli, qui fut fait capitaine de la garde de Clément VIII, par commission de l'an 1602, où il est qualifié de *très-noble et brave chevalier romain*. Il épousa noble demoiselle Geneviève Loudina, fille de Mathieu Loudina, écuyer de Sa Sainteté. De ce mariage est issu :

III. Adrien-Pascal THOUMINI, né en 1603, marié avec noble demoiselle Catherine-Françoise de Montiboni, fille de Philippe de Montiboni, seigneur des Acalsepia et de Moniori. De ce mariage sont issus.

1°. Barthélemi-Robert, dont l'article suit ;

2°. Jean Thoumini, né à Rome en 1620, qui débarqua à Saint-Malo, en 1640, et épousa en 1645, noble demoiselle Marthe Chevignan de l'évêché d'Avranches, en Normandie, fille de Pierre Chevignan, seigneur de la Blotière des Demaines et autres lieux. Il en eut Michel-Thoumini ;

3°. Marie-Françoise Thoumini, mariée à Rome, en 1640, avec Paul-Alexandre de Miraldine, chevalier romain, seigneur de Novalo et autres lieux.

IV. Barthélemi-Robert THOUMINI, épousa à Rome, en 1635, noble demoiselle Perpetue-Opportune de Pommoni, morte en 1647, fille d'Antoine Pommoni, capitaine des gardes.

V. Jean THOUMINI, second fils de Barthélemi-Robert, marié à Londres en 1654, avec noble Marie de Bekernek. De ce mariage sont issus :

1°. Paul-Mathieu Thoumini, marié en 1701, avec Craidle Bempkon. De ce mariage sont issus :

a. Paul-Frédérick Thoumini, marié à Londres en 1731, avec Adrienne-Julie Wano, fille de Pierre Wano, et de Marie Kionis. Il eut de ce mariage Philippe-Adrien Thoumini, né l'an 1734 à Londres ;

b. Anne-Souhy Thoumini ;

2°. Michel, dont l'article suit.

VI. Michel THOUMINI, épousa en 1676, noble demoiselle Anne-Olivier de Montviron, et mourut à Londres en 1685. De ce mariage sont issus :

1°. Jean Thoumini ;
2°. Julien, dont l'article suit.

VII. Julien THOUMINI, repassa en France en 1685, et épousa en 1690, Marie Oursin, dont sont issus :

1°. Michel Thoumini ;
2°. François-Louis Thoumini ;
3°. Jacques-Jean Thoumini, qui suit.

VIII. Jacques-Jean THOUMINI, épousa, en 1735, Catherine Desportes, fille de François des Portes, secrétaire du Roi. Il eut de ee mariage :

1°. François Thoumini, né l'an 1736 ;
2°. Jacques-Jean, mort en 1743 ;
3°. Ambroise-Félix, dont l'article suit ;
4°. Marie-Charles Thoumini ;
5°. Marie Thoumini.

IX. Ambroise-Félix THOUMINI, écuyer, sieur de la Haulle et de la Ginganière, major du château d'Angoulême, par commission du 3 novembre 1747, précédemment lieutenant du régiment de la Vallière, infanterie, le 2 avril 1735, ainsi qu'il conste d'un certificat d'Alexandre-Marie-Eléonor, prince de Saint-Maurice-Montbarey et du Saint-Empire, chevalier des ordres du Roi, du 17 septembre 1779, épousa en 1747 demoiselle de Raymond de Villognon, fille du défunt lieutenant de Roi, laquelle mourut sans enfants, en 1748. Ledit Ambroise-Félix épousa en secondes noces, en 1751, demoiselle Thérèse Lausi, dont il eut :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Ambroise ;

3°. Henri Thoumini ;
4°. Catherine Thoumini ;
5°. Marguerite Thoumini ;
6°. Catherine-Julie Thoumini.

X. Pierre THOUMINI, écuyer, sieur de la Haulle, né le 13 janvier 1753, épousa, en 1785, Marie Boulonnais, dont sont issus :

1°. Jean-Baptiste-Joseph, qui suit ;
2°. Célestin Thoumini ;
3°. Jérôme-Joseph Thoumini ;
4°. Et Sophie-Caroline Thoumini.

XI. Jean-Baptiste-Joseph THOUMINI, sieur de la Haulle, né le 31 mars 1786, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est capitaine de la légion de l'Aisne.

Armes : D'argent, à la croix de sable, cantonnée de quatre merlettes d'azur.

DE MOLEN DE LA VERNÈDE ET DE SAINT-PONCY, ancienne maison, originaire du Limousin, transplantée en haute Auvergne, où elle a possédé, pendant plusieurs siècles consécutifs, la terre d'Auriac, situé près la de ville de Blesle, ainsi qu'on le voit par la coutume d'Auvergne publiée par Chabrol. Elle prouve une filiation suivie depuis.

I. Jacques DE MOLEN, chevalier, seigneur de la terre et forêt de Molen, en Limousin, de Serre et d'Auriac, en Auvergne, qui vivait en 1250 et mourut en 1321. Il eut de sa femme, dont le nom est inconnu :

1°. André, dont l'article suit ;
2°. Eustache de Molen, comte de Brioude, en 1343, suivant un acte capitulaire de ce chapitre, de la dite année.

II. André DE MOLEN, chevalier, seigneur de Molen, en Limousin, de Serre et d'Auriac, en Auvergne, né en 1295, épousa en 1321, demoiselle N... d'Auriac, et

vint s'établir en Auvergne, où il mourut en 1384. Dans une transaction qu'il passa le 18 janvier 1322, avec Guillaume Foucher, seigneur de Saint-Irie, il est qualifié *Andreas à Molerus, aliàs de Molenco, miles dominus de Moleris, in diocœsi Lemovicensi, et de Serra et Auriaco diocesis Claromontensis.* On a de lui, outre la transaction de l'an 1322, un contrat d'échange fait en son nom par Gilbert de Molen, son fils, en 1383. Il fut père de :

1°. Gilbert, dont l'article suit :
2°. Reynaud de Molen, comte de Brioude, en 1369, suivant un acte capitulaire de ce chapitre, de ladite année.

III. Gilbert DE MOLEN, chavalier, seigneur de Serre et d'Auriac, né en 1340, épousa, en 1374, Jeanne de Rioms. Il prend la qualité de damoiseau dans une vente à St-Ilhier de Bars, du dernier décembre 1383, où son père est qualifié chevalier, seigneur de Serre et d'Auriac, y demeurant, *nobilis vir Gilbertus de Molenco, aliàs de Moleriis.* Il transigea conjointement avec Pierre de Molen, son fils, Dauphine de Lardeyrolles, épouse dudit Pierre, sur la banalité du four d'Antoing, avec les habitants dudit lieu, le 12 janvier 1414. Il fit son testament le 26 juillet 1442, en faveur de Pierre de Molen, son fils, à la charge d'acquitter ses fondations à l'église d'Auriac, et d'y faire graver ses noms, surnoms, armes et casque, sur le tombeau de ses ancêtres.

IV. Pierre DE MOLEN, Ier. du nom, seigneur de Serre et d'Auriac, né en 1380, épousa, en 1412, Dauphine de Lardeyrolles. Il transigea avec elle et Gilbert de Molen, chevalier, son père, sur les droits de banalité du four d'Antoing, dans le Lambran, en 1414, et mourut en 1445. De ce mariage sont issus :

1°. Martial de Molen de la Vernède, ainsi nommé dans le contrat de mariage de James, son frère puîné ;
2°. James, dont l'article suit ;

V. James DE MOLEN, chevalier, seigneur de Serre, né l'an 1420, épousa, le 22 juin 1440, Bonne de Montalais, fille de Jean de Montalais, et d'Alix de Montro-

gnon. Il rendit hommage pour sa terre et seigneurie de Serre, au duc de Mercœur, en 1471, et au comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, le 24 novembre 1483, et mourut en 1490. Ses enfants furent :

1°. Robert, dont l'article suit :

2°. Pierre de Molen, qui fit une acquisition de Tristan de Gironde, le 1er. mars 1511, tant pour lui que pour Robert de Molen, son frère aîné.

VI. Robert DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Serre, d'Auriac, de la Vernède, né en 1455, épousa, en 1500, Louise de Montlaur ; transigea conjointement avec Pierre de Molen, son frère, le 8 mars 1537, avec le prieur de la Voute, au sujet des dîmes inféodées du village de Serre, dans lequel acte ils sont nommés, fils de James de Molen, chevalier. Il fit son testament le 19 janvier 1530, en faveur de ses deux fils, et élut sa sépulture dans l'église d'Auriac. Il laissa :

1°. Laurent, dont l'article suit ;

2°. Antoine de Molen de la Vernède, qui fut gentilhomme de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, suivant un certificat du 1er décembre 1575. Il céda à Laurent de Molen, son frère, sa portion dans les biens paternels, par acte du 11 août 1555.

VII. Laurent DE MOLEN, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Serre, d'Auriac, de la Vernède, etc., né l'an 1510, demeura constamment attaché au parti de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), et le servit dans presque toutes les guerres de son tems. Il épousa: 1°. par contrat du 24 juin 1559, reçu par Matret, Valentine de Chavagnac, fille de Gabriel de Chavagnac, seigneur d'Aubepeyre; 2°. par contrat du 21 juin 1571, reçu par Brandon, notaire royal, Catherine de Gironde, pour la dot de laquelle il donna quittance le 10 janvier 1585. Elle lui apporta en dot la seigneurie de Bégoule ; elle était fille de François de Gironde, écuyer, seigneur de Gironde, de Bégoule et de la Bastide, et de Jeanne de Saint-Pol de Vassalier. Laurent de Molen acquit les dîmes d'Auriac, le 8 juin 1589. Il servit dans les guerres contre la ligue, et fut fait prisonnier, suivant un acte de notoriété du bailliage de Saint-Flour, du 19 avril

1583. Il fit son testament, le 18 septembre 1593, dans lequel il prend la qualité de noble homme Laurent de Molen, seigneur de la Vernède, Soustra, et en partie de Malepeyre, et énonça qu'il avait douze enfants, savoir :

Du premier lit :

1°. David, dont l'article suit;
2°. Isaac, auteur de la seconde branche rapportée ci-après;
3°. François, qui fonde la troisième branches, mentionnée en son lieu;
4°. Jean, *aliàs* Joseph de Molen de la Vernède, chevalier, qui épousa Lucrèce de Bouillé, dont il eut Philippe Molen de la Vernède, seigneur de Bégoule, qui épousa, le 12 septembre 1643, Anne de Chambaud, et forma la branche de Bégoule, éteinte.

Du second lit :

5°. Huit filles.

VIII. David DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Malepeyre et de Cistrières, né en 1560, épousa le 20 juin 1586, Antoinette de Mars, qui testa le 27 septembre 1627. Il mourut en 1630, et eut pour fils :

1°. Laurent, dont l'article suit;
2°. Pierre de Molen de la Vernède, seigneur de Chambon. Il avait épousé, le 3 février 1631, Jeanne Douarre, dont il n'eut point d'enfants.

IX. Laurent DE MOLEN, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Malepeyre, né en 1590, épousa en 1619, Françoise de la Salle. Il mourut en 1640, laissant de son mariage :

1°. Jean de Molen de la Vernède, seigneur de Cistrières, marié le 6 janvier 1660, avec Gasparde Vertami;
2°. Pierre, dont l'article suit:

X. Pierre DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Malepeyre et de Cistrières, en 1625; épousa 1°. en 1660, N... Silvain de Boissieux; 2°. le 15 no-

vembre 1663, Marguerite de Lusy; il mourut en 1698. Il eut de ce dernier mariage :

1°. Michel de Molen, chevalier, seigneur de Malepeyre et de Cistrières, né en 1665, marié en 1698, avec N... de Molen du Mont-de-Saint-Flours, mort en 1728. Il laissa Raimond de Molen, chevalier, seigneur d'Arfeuillette, de Malepeyre et de Cistrières, né en 1710, marié en 1751, avec Marie d'Oradour. Il est mort en 1789, laissant de ce mariage :

a. Barbe de Molen, née en 1752, mariée en 1773, à M. de Granval;
b. Catherine de Molen, née en 1755, a épousé le comte de Noyant;

2°. Jean, dont l'article suit :

XI. Jean DE MOLEN, chevalier, seigneur du Mas et de Saint-Just, né en 1666, épousa, en 1709, Claude de Faugières, et mourut en 1746, laissant :

XII. Henri DE MOLEN, chevalier, seigneur du Mas, de Saint-Just, de Brenat, etc., né en 1718, marié en 1745, avec Marguerite de Dienne. Il fut père de :

XIII. Raimond, comte DE MOLEN, du Mas, chevalier, seigneur du Mas et de Saint-Just, né le 26 juin 1760. Il a épousé, le 25 mars 1772, Marguerite de Roquelaure, dont sont issus :

1°. Jean-Louis de Molen, chevalier, né le 21 septembre 1778, marié en 1814, à N... de Romé de Frequenne;
2°. Victoire de Molen, née le 29 juin 1773, mariée à M. le comte de Dienne;
3°. Madelaine-Eulalie de Molen, née le 5 septembre 1774, mariée à M. le comte de Noyant.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Rochebrune et de Raimbaut, en Poitou.

VIII. Isaac DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Serre, second fils de Laurent de Molen,

chevalier, seigneur de Serre, d'Auriac et de la Vernède, et de Valentine de Chavagnac, épousa, par contrat du 17 mai 1591, Jeanne de Montvallat, dame de Rochebrune, fille de feu noble Giraud de Montvallat, seigneur du même lieu, et de Claude de Brison. De ce mariage est issu :

IX. Louis DE MOLEN DE LA VERNÈDE, écuyer, seigneur de Rochebrune et de Jalitoux, en Auvergne, de Raimbaut, en Poitou, qui s'allia, par contrat du 18 février 1645, avec Marie Galiote de Lostanges de Saint-Alvaire, fille de Louis de Lostanges de Saint-Alvaire, chevalier, seigneur, baron de Pailhé, et de Marie Fouchier. Il fut maintenu dans sa noblesse de race, par M. de Barentin, intendant de Poitiers, le 22 mars 1666. De son mariage sont issus :

1°. Emmanuel, dont l'article suit :

2°. Charlotte-Catherine de Molen de la Vernède, troisième femme, par contrat du premier juin 1674, de Florimont Hurault, seigneur de Saint-Denis, de Villeluisant, grand-maître des eaux et forêts de France, fils d'Anne Hurault, seigneur de Saint-Denis et de la Voue, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Marie Chauvel.

X. Emmanuel DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Rochebrune et de Raimbaut, fut maintenu dans sa noblesse de race, par Gilles de Maupeou, intendant de Poitiers, le 15 mars 1699. Il avait épousé, le 19 juin 1681, Blanchette-Elisabeth Adam de Beauchamp, fille de noble Blanchet Adam, seigneur de Beauchamp, et d'Elisabeth Thioux. De ce mariage vint, entr'autres enfants :

XI. Charles-François DE MOLEN DE LA VERNÈDE, écuyer, seigneur de Rochebrune et de Raimbaut, qui épousa, par contrat du 8 février 1694, Charlotte de Caulaincourt, fille de Henri de Caulaincourt, écuyer, seigneur de Presle et de Beaufief, et de feu Charlotte de Livron. De ce mariage sont issus :

1°. Henri, dont l'article suit :

2°. Françoise-Elisabeth de Molen de la Vernède,

mariée, le 11 août 1747, avec Jean-Baptiste-Gaspard de la Perrière, chevalier, seigneur de Tasnières, du Bouchet et autres lieux ;

3°. Jeanne de Molen de la Vernède, mariée à noble N.... Gaudin, écuyer, seigneur du Cluseau ;

4°. Hélène de Molen de la Vernède, mariée à N.... de Conti, écuyer.

XII. Henri DE MOLEN DE LA VERNÈDE, seigneur de Raimbaut, lieutenant au régiment de Piémont, infanterie, épousa N.... de Livron, dont postérité.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Poncy.

VIII. François DE MOLEN, chevalier, seigneur d'Auriac et de Serre, troisième fils de Laurent de Molen, Ier. du nom, chevalier, seigneur de la Vernède et des mêmes lieux, et de Valentine de Chavagnac, sa première femme, épousa, par contrat du 5 mars 1601, reçu par Comblat, notaire royal, Charlotte de Brezons, fille de Tristan de Brezons, seigneur de Massebeau. Elle testa le 3 octobre 1642, et son mari la même année. Il rendit l'aveu et dénombrement de sa terre d'Auriac à César de Vendôme, duc de Mercœur, le premier novembre 1640. Leurs enfants furent :

1°. N.... de Molen de la Vernède, seigneur de Fraissinet, marié avec Marie de Carbonnet, n'eut point de postérité ;

2°. Jacques de Molen, *aliàs* de la Vernède, seigneur d'Aurouze, d'Auriac, etc., né en 1602, mort en 1643. Il servit dans les guerres de son tems ; obtint la lieutenance de la compagnie de cavalerie du sieur de Dauvet ; fut major du régiment de Richelieu, en laquelle qualité il continua ses services jusqu'à la bataille de Rocroy, où il reçut un coup de feu au bras, dont il demeura estropié. Il avait épousé, par contrat du 10 mars 1638, reçu par Ferrand, notaire royal, Madelaine d'Aureille de Colombines, fille de Jean d'Aureille, chevalier, sei-

gneur et baron de Colombines, et de Jeanne de Beauclair. Il eut pour fils :

A. Jean de Molen de la Vernède, né le 13 février 1649, seigneur d'Auriac en 1666. Il servit en qualité de cadet dans le régiment des Gardes, compagnie de Pradelles, puis sur le vaisseau du commandeur de Bouillé, et enfin, en qualité de mousquetaire dans la compagnie de M. d'Artagnan. Il épousa, le 29 novembre 1672, Françoise de Belvezer de Jonchères, fille de François de Belvezer, IIe. du nom, chevalier, seigneur et baron de Jonchères, d'Oradour, de Malesvelhes, de Belvezer, de la Borie, de Pradelles, et de Françoise, *aliàs* Anne-Marie du Quesnel de Saint-Just ;

B. François de Molen de la Vernède, seigneur d'Auriac et de Grommières, marié avec Angélique du Fos. Il fut colonel du régiment de cavalerie de son nom, le 17 novembre 1695 ; brigadier des armées du Roi le 3 janvier 1696 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 20 février 1700 ; et fut tué à la bataille de Spire. Il laissa :

a. Claude-Joseph de Molen de la Vernède d'Auriac, capitaine au régiment Royal-Roussillon, cavalerie, qui rendit au Roi, le 3 juillet 1717, l'aveu et dénombrement de sa terre d'Auriac, et mourut sans postérité ;

b. Angélique de Molen de la Vernède, qui, après la mort de son père, devint héritière de la seigneurie d'Auriac, qu'elle porta à son mari Jean-François d'Aldebert, comte de Severac, seigneur de Saint-Martin des Plains ; et par le mariage de la fille du comte de Severac, avec le marquis de Simiane, la terre d'Auriac est tombée dans la maison de Simiane ;

3e. François de Molen, } nommés dans le testament
4e. Charles de Molen, } de leur père de l'an 1642 ;

5°. Louis, dont l'article suit;
6°. Henri de Molen de la Vernède, nommé dans le testament de sa mère, du 3 octobre 1642.

IX. Louis DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Serre, épousa, 1°. le premier janvier 1641, Françoise d'Escorailles; 2°. N....de Téraulle. Il laissa de sa première femme :

X. Jean DE MOLEN DE LA VERNÈDE, chevalier, seigneur de Saint-Poncy et de Luzer, qui épousa Angélique Arnaud de l'Espinasse, dont il eut :

XI. Louis-Etienne DE MOLEN, chevalier, seigneur de Saint-Poncy, d'Alleret, de Saint-Mary et de Luzer, qui épousa N.... du Bos, dont il eut :

1°. Amable-André, dont l'article suit;
2°. Antoine de Molen, chevalier de Saint-Poncy, capitaine d'infanterie au régiment de Guienne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort célibataire en 1779;
3°. Thomas de Molen, chevalier de Saint-Mary, ancien capitaine d'infanterie au régiment Dauphin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort célibataire en 1802;
4°. Louise de Molen de Saint-Poncy, qui épousa N.... de Lagat de Tanavelle; elle mourut à Blesle en 1780;
5°. Louise-Claudine de Molen de Saint-Poncy, qui fut la dernière abbesse du noble chapitre royal de Blesle, en haute Auvergne, et elle mourut au château de Bonnac, près de Blesle, en 1796.

XII. Amable-André, comte DE MOLEN, chevalier, seigneur de Saint-Poncy, d'Alleret, de Saint-Mary et de Luzer, né en 1730, fut officier de cavalerie au régiment de Picardie, et épousa, en 1750, Marie-Agnès de Saint-Héran; il mourut à Saint-Chéli, en Gévaudan, le 18 mai 1773; il laissa trois enfants, savoir :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Maurice de Molen, chevalier de Saint-Poncy, mort célibataire en 1774, étant alors au service du Roi, officier dans la marine royale au département de Brest;

3°. Louise de Molen de Saint-Poncy, née en 1759, élève de la maison royale de Saint-Cyr, vivante et en ce moment religieuse aux dames de la Visitation de Marvejols, en Gévaudan.

XIII. Pierre DE MOLEN, IIe. du nom, marquis de Saint-Poncy, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était, à l'époque de la révolution, qui a englouti toute sa fortune, chevalier, seigneur des terres de Saint-Poncy, Alleret, Lignerolles, Saint-Mary, Luzer, Besse, le Fayet, etc. Il est né le 8 avril 1754; a été nommé page de feue madame la Dauphine, née princesse de Saxe, à la fin de l'année 1766; est entré au service, sous-lieutenant de dragons au régiment Dauphin, le 10 juin 1769; et acheta, en 1788, une compagnie dans le régiment de Montmorenci, dragons. Lorsque la province d'Auvergne fut administrée par une assemblée provinciale, il fut élu syndic du clergé et de la noblesse dans le département de Brioude, fonctions qu'il remplit pendant trois ans, jusqu'à la fin de 1790. Lors de la convocation des états-généraux par S. M. Louis XVI, en 1789, le marquis de St-Poncy eut l'honneur d'être nommé secrétaire de la chambre de la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne, assemblée à Riom, et fut rédacteur du cahier et des vœux de cette chambre. Il émigra le 8 juin 1791; M. du Rosoi, auteur du Journal de Paris, ayant engagé, par la voie de son journal, dans la même année, les royalistes à se constituer ôtages pour la conservation des jours de Louis XVI, dès-lors si menacés; M. le marquis de Saint-Poncy, qui se trouvait alors auprès des Princes français en Allemagne, s'empressa, avec MM. le chevalier de Belsunce, le comte de la Rochelambert la Valette, le chevalier de la Porte et le chevalier de Pardaillan, d'écrire une lettre en son nom et au nom de ces messieurs, qui fut signée des cinq, à M. du Rosoi, le 27 juillet 1791, de Worms, et de lui mander que leur vie n'était plus à eux, mais toute au Roi, et qu'ils se tenaient prêts à partir pour Paris, à la minute même où il le leur indiquerait. M. du Rosoi ne fit point de réponse particulière à cette lettre, mais il inscrivit les noms des cinq ôtages dans son journal du 18 août 1791, en y ajoutant ce qui suit : « J'ai dû, par respect pour

» leur noble dévouement, nommer ces cinq ôtages; » mais nous ne souffrirons pas qu'ils quittent le poste » glorieux qu'ils occupent en ce moment; ils auront » ici cinq suppléants, qui s'honoreront de les repré- » senter. » Il n'est revenu se fixer en France que le 15 mai 1816. Il a fait la campagne de 1792, dans la coalition de la noblesse d'Auvergne, sous les ordres des Princes français, et a rempli, par la suite, avec zèle, tous les ordres qu'il en a reçus. Il a épousé, le 5 février 1782, Catherine de la Rochelambert la Valette, née le 24 mars 1759, fille de Henri Gilbert, marquis de la Rochelambert, chevalier, seigneur de la Valette, de Saint-Jean en Val, de Montfort, d'Ussan, de Vinzelles et autres places, ancien capitaine au régiment du Roi, infanterie, et de Louise-Marthe-Catherine d'Anterroche. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Alexandre-Marie, dont l'article suit;
2°. Thomas-Joseph de Molen, chevalier de Saint-Poncy, né le 17 avril 1787;
3°. Agnès-Virginie de Molen de Saint-Poncy, née le 25 février 1783, chanoinesse du chapitre noble de Blesle, puis mariée, en 1804, à N.... de Gay, baron de Planhol, seigneur de Salzuit; elle est morte en 1808.

XIV. Charles-Alexandre-Marie DE MOLEN, comte de Saint-Poncy, né le premier mai 1784, a épousé, au mois de mai 1812, Constance de la Faige, issue d'une noble famille, originaire de la province du Gévaudan. De ce mariage est issu :

XV. Pierre de MOLEN DE SAINT-PONCY, né le 31 décembre 1815.

Armes : D'azur, à trois sautoirs d'or, deux en chef et un en pointe.

DE LA PORTE, famille établie en Languedoc, et qui croit tirer son origine du Dauphiné. Plusieurs de ses membres prirent d'abord la qualité de *noble;* mais la fortune ne les ayant pas sans doute favorisés, ils se livrèrent à l'agriculture et à l'état de notaire, état qui était

censé déroger, d'après les statuts de la province du Languedoc, aussi cessèrent-ils de prendre la qualité de nobles, dès le commencement du 17°. siècle ; mais par ordonnance du 10 janvier 1817, S. M. Louis XVIII a conféré la noblesse pour lui et les siens, à M. *Etienne-Annet-Augustin de la Porte-Belviala*, conseiller à la cour royale de Nismes, ancien membre du conseil-général du département de la Lozère, etc., etc. Il était fils de Jean-Félix de la Porte, seigneur de Belviala et des Medes, et d'Elisabeth de Bodety.

Etienne-Annet-Augustin avait épousé en premières noces Marguerite de la Bastide, morte sans enfants ; et en secondes noces, il s'est marié avec Marie-Rosalie Hébrard, fille unique de Dominique Hébrard, avocat, ancien député aux états-généraux de 1789, et de Marie de la Porte d'Augnac.

De ce mariage sont issus six enfants, qui sont :

1°. Félix-Dominique-Auguste-Barthélemy ;
2°. Jean-Raymond-Casimir, nommé sous-lieutenant d'infanterie le 11 décembre 1816 ;
3°. Jules de la Porte ;
4°. Marie-Thérèse-Joséphine ;
5°. Hebda-Félicie de la Porte ;
6°. Elisa de la Porte.

Armes : D'azur, à la porte de sable ; au chef d'azur chargé d'une croix patée d'or, accostée de deux étoiles d'argent. L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

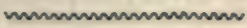

DE GALLWEY, famille ancienne, originaire d'Irlande, issue de l'ancienne maison de *Bourke*, dont la souche remonte à Robert de Bourke, qui vivait en 1066, accompagna Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre. Elle a pris, dans la suite, le nom de *Gallwey*, du nom de ce comté, dont Jean de Bourke fut gouverneur en 1400. Il fut autorisé, ainsi que sa postérité, à conserver ce nom. Cette famille vint se fixer en France, en 1688, époque de la révolution d'Angleterre. Jacques de Gallwey, qui l'y transplanta, quitta

l'Irlande, et sacrifia les immenses propriétés qu'il possédait dans ce royaume, à son attachement à son roi et à sa religion.

I. Richard DE BOURKE, Ier. du nom, écuyer, mort en 1387, avait épousé Moro O'Madden, fille de Morrogh O'Madden de Portumna, écuyer du comté de Gallwey. De ce mariage sont issus :

1°. Wick de Bourke ;
2°. Thomas de Bourke ;
3°. Jean, qui suit.

II. Jean DE BOURKE, Ier. du nom, fut gouverneur du comté de Gallwey, en 1400, dont il prit le nom, qu'il transmit à ses descendants. Il brisa ses armes, qui étaient *de gueules à la croix d'or*, en chargeant cette croix de *cinq étoiles* du même métal, ainsi qu'il résulte d'un certificat de Palous Westropp, écuyer, maire de la ville de Corke. Il épousa N....O'Conor, fille de N....O'Conor de Couaught, dont il eut :

III. Joffroy GALLWEY, écuyer, qui, en 1430, fut maire de la ville de Dundaugan, au comté de Corke. Il épousa Elisabeth de Courcy, fille de N.... de Courcy, baron de Kingsale, de laquelle il eut :

IV. Edmond GALLWEY, écuyer, maire de la ville de Dundaugan, qui épousa, en 1455, Marie de Lavallin, fille de Richard de Lavallin, maire de Corke. De ce mariage naquit :

V. Joffroy GALLWEY, IIe. du nom, de Dundaugan, écuyer, qui épousa, en 1502, Catherine Roche, fille de Maurice Roche, écuyer, maire de Corke, en 1483. Il eut pour fils :

VI. Guillaume GALLWEY, écuyer, maire de Corke, qui épousa Marguerite Skidy, fille de Richard Skidy, écuyer du comté de Corke ; dont il eut :

VII. Edouard GALLWEY, Ier. du nom, lequel prit pour femme Anastasie Coppinger, fille d'Etienne Coppinger, écuyer, du même comté de Corke. Il en eut pour fils :

VIII. Richard GALLWEY, IIe. du nom, de Dundaugan,

écuyer, marié avec Elisabeth O'Ronayne, fille de Jacques O'Ronayne, écuyer, maire de Corke, en 1575. Ils eurent pour fils :

IX. Patrice GALLWEY, écuyer, maire de la ville de Corke, qui épousa Honora Barry, fille de Jacques Barry de Kilbarry, écuyer, du même comté de Corke, et en eut :

X. Jean-More GALLWEY, écuyer, marié avec Catherine Mead, fille de Guillaume Mead, écuyer, maire de Corke, en 1632. Leurs enfants furent :

1°. Edouard, dont l'article suit ;
2°. Joffroy, qui fut marié avec Anastasie White, fille de Guillaume White de Bally Ana, écuyer, du comté de Corke ;

XI. Edouard GALLWEY DE LOTA, IIe. du nom, épousa : 1°. Hélène Goold, fille de Henri Goold de Corke, écuyer ; 2°. Catherine White, sœur aînée d'Anastasie, femme de son frère. Il fut père de :

XII. Jacques GALLWEY, Ier. du nom, écuyer, demeurant à Corke, qui épousa Marie Gould, fille de N.... Gould, écuyer de la ville de Said. Il fut père de :

XIII. Jacques GALLWEY, IIe. du nom, écuyer, qui, lors de la révolution de 1688, perdit, par confiscation, une grande terre dans la baronnie de Carbury, au comté de Corke, et une autre, dans le comté de Dublin ; et passa en France avec le roi Jacques, son souverain légitime. Il avait épousé Marie O'Mullan, fille de N.... O'Mullan, écuyer, de la ville de Corke, de laquelle il eut :

1°. Jacques, qui fut ecclésiastique en France ;
2°. Michel Gallwey ;
3°. Patrice Gallwey, qui fut capitaine de vaisseau au service du roi Georges I, et s'allia avec une fille de N.... de Creagh, écuyer, de la ville de Limerick ;
4°. Jean Gallwey ;
5°. Henri, dont l'article suit.

XIV. Henri GALLWEY DE BANTRY, au comté de Corke, écuyer, épousa Marie Malesphan, fille de David

Malesphan, écuyer, capitaine au service du roi Jacques II. De ce mariage est issu :

XV. André GALLWEY DE NANTZ, né à Enniskean, au comté de Corke, qui obtint du roi de France des lettres de naturalité, au mois de mars 1772, et d'autres lettres de Sa Majesté, du mois de décembre 1781, qui reconnaissent son ancienne extraction d'Irlande, et lui accordent en France les mêmes prérogatives, dont il jouissait dans sa patrie. Il avait épousé, par contrat de l'an 1747, Hélène Kavenach, dont sont issus :

1°. Henri-Jacques, dont l'article suit ;
2°. Patrice de Gallwey, qui périt lieutenant de vaisseau, à la bataille de Minden, en 1793, dans l'émigration.

XVI. Henri-Jacques DE GALLWEY, capitaine au régiment de Walsh, chevalier de Saint-Louis, émigra en 1791 ; il servit à l'armée commandée par monseigneur le prince de Condé, et fut nommé lieutenant-colonel au régiment de Berwick. Il est mort au château de Turbilly, dans lequel il était rentré ; et a laissé de son mariage avec mademoiselle de Fortier :

XVII. Patrice DE GALLWEY, né en 1790, aujourd'hui capitaine au 18e régiment de chasseurs, chevalier de la Légion-d'Honneur. Obligé par son âge de porter les armes, il a servi depuis 1808 jusqu'en 1814. Rentré dans ses foyers, lors du retour de Sa Majesté Louis XVIII, il fut rappelé, au mois de mars 1815, par l'usurpateur, mais fidèle à la cause légitime, il rejoignit l'armée royale de la Sarthe, commandée par M. le comte d'Ambrugeac, sous les ordres du général en chef M. le comte d'Andigné, pair de France, et ne quitta ses drapeaux, que lorsque le Roi eut ordonné le licenciement des armées royales de l'Ouest. Il se conduisit dans cette campagne, ainsi qu'on avait lieu de l'attendre de l'unique rejeton d'une famille honorable, connue par son dévouement pour ses rois et son zèle pour la religion. Il a épousé, le 5 février 1807, mademoiselle Virginie de Lucé.

Armes : D'or à la croix de gueules, chargée de cinq étoiles du champ. Casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu. Cimier : un chat accroupi et enchaîné. Devise : *Vincit veritas.*

D'HÉMERIC D'ESPONDEILHAN, famille ancienne, originaire de Provence, et fixée en Languedoc dans le dix-septième siècle.

I. Jean D'HÉMERIC, qualifié de *messire*, seigneur de Fourques, près d'Arles, sieur de Saint-Martin, de Cartauzières, de Villevielle, du Farrage, de Trintignan, conseiller du Roi, et magistrat au siége présidial de Béziers, épousa, en 1664, demoiselle Isabeau de Cambert, et obtint, en 1694, un arrêt de confirmation de noblesse. Il mourut la même année, ayant fait son testament le 30 avril 1690, nommé sa femme exécutrice de ses dernières volontés, et institué héritier Pierre d'Hémeric, leur fils aîné. Leurs enfants furent :

1° Pierre d'Hémeric, seigneur de Fourques et de Saint-Martin, né le 26 août 1665, convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse de Languedoc, les 7 et 9 avril 1692, et le 2 mai de la même année, assemblé à Carcassonne, où il servit sous M. le comte de Broglio. Il testa en faveur d'Aphrodise d'Hémeric, son frère puîné, et mourut sans postérité ;

2°. Gabriel, né en 1669, mort jeune ;

3°. Jacques, né en 1672, conseiller du Roi, mort sans postérité ;

4°. Jean, sieur de Cartauzières, né en 1675, capitaine au régiment de Marcelly, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

5°. Marc, sieur du Village, né en 1677, capitaine d'infanterie. Il fut tué en 1706, en commandant une attaque sous les murs de Turin ; sans postérité ;

6°. Joseph, sieur de Villevielle, né en 1678, prébendier à l'église cathédrale de Saint-Nazaire, à Béziers ;

7°. Antoine-Hiacinthe, sieur du Farrage, né en 1680, capitaine d'infanterie, tué à l'armée, dans une action, sans postérité ;

8°. Aphrodise, seigneur de Fourques et de Trin-

tignan, né en 1686, capitaine au régiment de Navarre, dont l'article viendra ;
9°. Augustin, né en 1688, mort jeune ;
10°. Claire, née en 1666 ;
11°. Marie, née en 1667 ;
12°. Jeanne, née en 1670 ;
13°. Isabeau, née en 1671, morte jeune ;
14°. Marquise, née en 1674 ;
15° Madelaine, née en 1679, morte jeune ;
16°. Marie-Anne, née en 1681, mariée avec noble... de Chauchard, capitaine au régiment de Franquières ;
17°. Isabeau, née en 1683 ;
18°. Madelaine, née en 1684.

II Aphrodise D'HÉMERIC DE TRINTIGNAN, seigneur de Fourques, né le 2 mai 1686, reçu, en 1699, à l'école royale des gentilshommes de Sorrèze ; entre au service en 1700, capitaine au régiment de Navarre. Il fut héritier de son frère aîné, Pierre, seigneur de Saint-Martin. Il se retira du service par suite des blessures qu'il y avait reçues ; et épousa, en 1725, Marie-Louise de Rives, fille de noble Jean-Raimond de Rives, seigneur de la Barthe et de Mazelet. De ce mariage vinrent :

1°. Jean-Pierre-Raimond, né en 1726, mort jeune;
2°. Antoine-Aphrodise de Trintignan, né en 1727, bénédictin ;
3°. Jacques-Louis d'Espondeilhan, né en 1734, dont l'article viendra ;
4°. Marie-Claire, religieuse à Sainte-Ursule, née en 1728 ;
5°. Jeanne-Madelaine, née en 1730 ;
6°. Isabeau, religieuse au couvent de Sainte-Ursule, née en 1740.

III. Jacques-Louis, co-seigneur D'ESPONDEILHAN, écuyer, officier aux grenadiers de France, a fait la guerre de sept ans. Il a été reçu en 1777, par la cour des aides et comptes de Montpellier, en qualité de noble, à prêter foi et hommage au Roi, lors de l'avènement de Sa Majesté Louis XVI à la couronne, et a promis de tenir de S. M. la moitié de la justice du lieu d'Espondeilhan, etc.; il a été convoqué, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de

la sénéchaussée de Béziers, où il a assisté. Il épousa, en 1771, demoiselle Constance de Cassan, fille de noble de Cassan, écuyer. De ce mariage vinrent :

1°. Marie-Louis-Guillaume-Benoît d'Espondeilhan dont l'article suit ;

2°. Marie-Joseph-Raimond-Aphrodise, chevalier, mort jeune.

IV. Marie-Louis-Guillaume-Benoît D'ESPONDEILHAN, né le 21 mars 1772, membre du collége électoral du département de l'Hérault, député à Paris, par la ville de Béziers, en mai 1814, pour complimenter Sa Majesté Louis XVIII sur son très-heureux avènement à la couronne, et à cette occasion, décoré par le Roi, de l'ordre du lis ; député par la même ville, auprès de S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, lors de son passage à Montpellier; capitaine de garde nationale en 1816; a épousé, en 1794, mademoiselle Mélanie Espic de Lirou, fille de noble Espic de Lirou, seigneur de Lirou, etc., président à la cour des aides et comptes de Montpellier. De ce mariage sont issus :

1°. Marie-Louis-Emilien d'Espondeilhan, né le 2 novembre 1797 ;

2°. Jules-Alexandre-Odo, né en 1800 ;

3°. Albine, née en 1803, morte jeune ;

4°. Marie-Joséphine-Elisabeth, née en 1807 ;

5°. Marie-Emilie-Albine, née le 29 janvier 1816.

Armes : D'azur, à l'hémérillon ou colombe d'argent, perché sur un tronc d'arbre d'or en pal.

Reconnues pour la maison d'Hémeric par ordonnance rendue le 13 septembre 1697, par MM. les commissaires-généraux, députés sur le fait des armoiries, et enregistrées à l'Armorial général, dans le registre coté *Languedoc*, en conséquence des droits et arrêts du conseil, du 20 novembre 1696.

Extrait du certificat donné à Paris par M. d'Hozier, conseiller du Roi, et garde de l'Armorial général de France.

MELLET (DE), en Périgord. Cette maison, distinguée par ses services et ses alliances, ne l'est pas moins par l'avantage qu'elle a d'avoir pris son nom de la terre de Mellet (1), située dans le diocèse de Périgueux; avantage qui caractérise l'ancienne noblesse, sur le principe généralement reçu en matière généalogique, que lors de l'origine des surnoms, dans le onzième siècle, n'étant permis qu'aux nobles de posséder des fiefs, eux seuls, conséquemment, ont pu en tirer leurs noms et les faire passer à leur postérité. La maison de Mellet prouve l'existence du sien, depuis l'an 1090; et sa filiation, présumée depuis 1273, est suivie depuis 1334. Elle a produit plusieur sujets recommandables, qui ont occupé des places distinguées à la cour et dans les armées. Jean de Mellet était pannetier de la reine de Navarre, en 1543; Magdelon de Mellet fut choisi par la reine Catherine de Médicis, pour accompagner en Pologne le roi Henri III, son fils; à son retour en France il fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, et fut tué à la bataille de Coutras, en 1587. Bertrand de Mellet, frère puîné du précédent, fut gentilhomme de la chambre du Roi de Navarre, et colonel d'infanterie; il commanda l'artillerie au siége de Rouen; se trouva à la bataille de Coutras, et fut tué au siége de Villebois. M. de Sully, dans ses Mémoires, et M. de Thou, dans son Histoire universelle, parlent avec éloge de ces deux frères. M. de Sully parle aussi d'une *dame de Neufvy*, qu'il ne désigne pas autrement, qui était attachée, ainsi que mesdames de Rohan, de la Guiche et de la Barre, à la personne de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, sœur du roi Henri IV. Charlotte de Mellet était première fille d'honneur de la reine Marie de Médicis, depuis 1613, jusqu'en 1630, etc.

---

(1) La paroisse de Mialet, appelée autrefois de Melet (en latin *de Meleto*), située à quelques distances des confins du Limosin, à 6 lieues et demie N. N. E. de Périgueux, est le chef-lieu de la terre de Mellet, qui a passé depuis long-temps, avec ses plus anciens titres, dans des mains étrangères.

Cette maison n'est pas moins distinguée par ses alliances ; on compte parmi les principales, celles qu'elle a contractées directement avec les maisons de Clermont-d'Amboise, de Grammont, de la Rochefoucauld, de la Tour-d'Auvergne, de Montesquiou-Montluc, du Maine-du-Bourg, d'Abzac-de-la-Douze, des Achards-de-Joumard, de Beauroire, de Fayolle, de Flamenc-de-Bruzac, de Foucaud, de Fumel, de Grimoard, d'Ingrande, de Lestrade, de Saint-Astier, de Taillefer, etc. Elle possède depuis près de trois cents ans, la terre de Neuvic, en Périgord, en vertu de la substitution, apposée au testament d'Annet de Fayolle, seigneur de Neuvic, du 17 avril 1532, par lequel le testateur institua Jean de Mellet, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, son héritier universel, à la charge par lui et ses descendants de porter ses noms et armes, c'est pour exécuter cette clause, que les seigneurs de Mellet ont toujours fait précéder dans leurs actes, leur nom, de celui de Fayolle, et ont écartelé leurs armes de celles de Fayolle.

Avant de donner la généalogie suivie de cette maison, on rapportera, par ordre chronologique, les noms des sujets qui ne se rattachent pas entr'eux par des degrés de filiation.

Bernard DE MELLET, fut un des seigneurs qui assistèrent à la fondation de l'abbaye de Tonnai-Charente, et à la donation que Geofroi de Tonnai-Charente en fit, l'an 1090, à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

Pierre DE MELLET ayant quitté le service de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, pour s'attacher à celui du roi de France, ses biens furent confisqués par le roi d'Angleterre qui en gratifia Robert de Gouiz, Robert d'Harcourt et Pierre de Prelles ; suivant trois ordres, émanés de ce prince, et adressés les 8 et 10 mai 1202, au sénéchal de Normandie, à Guillaume de Mortemer et à Robert de Vieuxpont. (*Extr. des Rôles originaux, conservés à la Tour de Londres, et certifiés le* 29 *mai* 1769, *par M. de Bréquigny*).

A. (Adémar ou Arnaud) DE MELLET, chapelain de Raimond de Castelnau, évêque de Périgueux, fut témoin d'une donation faite en 1203, par cet évêque, à l'abbaye de Chancelade. (*Cartul. de Chancelade, fol.* 15, *verso*).

Raimond DE MELLET, fut témoin avec Archambaud

de Felets, chevalier, d'une donation faite en 1220, à l'abbaye de Dalon, en Limosin, par Vital de Monès. (*Bibl. du Roi, Manuscr. de Gaignières, vol.* 200, *fol.* 136).

Adémar DE MELLET, chanoine de Périgueux et chapelain de l'église de Mellet, eut un différend avec B. de Cappol, damoiseau : ce dernier fut excommunié par le Pape, et ses baillis et hommes interdits; mais l'excommunication ayant été levée, ce différend fut terminé par une sentence arbitrale, qui fut rendue en 1231, dans le cimetière de Saint-Pardoux-la-Rivière, par Aymeric Samathie, archidiacre de Périgueux, et Guillaume de Maumont, clerc.

Le même Adémar de Mellet, chanoine de Saint-Etienne de Périgueux, est nommé dans le traité d'alliance et d'union entre la cité et le Puy-Saint-Front de Périgueux, du dimanche avant la fête de Saint-Mathieu, apôtre, 1240. (*Mém. de Périgueux, impr. en* 1775, *in*-4°., *tom.* 2, *preuv.*, *pag.* 44). Il fut nommé, quelque tems après, archidiacre de la même église, et mourut le 20 septembre 1263; suivant son épitaphe, que nous donnons ici (1), et qu'on voit encore gravée sur une pierre, dans le cloître de l'église cathédrale de Saint-Etienne de la cité de Périgueux.

Nicolas DE MELLET, chevalier, fut nommé, en 1250, arbitre d'un différend ou plutôt d'une guerre, élevée entre Guy, évêque de Clermont, et Raimond, comte d'Auvergne. (*Gall. chr.*, *tom.* 2, *col.* 89).

Henri DE MELLET, est nommé dans les lettres de Robert, comte d'Artois, données à Bordeaux, le 17 octobre 1296, par lesquelles ce prince approuve un compte de Geofroi Coquatrix, contenant les sommes par lui dépensées dans les *établies* du pays de Gascogne, pour le service de la guerre.

Amanieu DE MELLET, seigneur de Saint-Pardoux, et frère d'Adémar de Mellet, archidiacre de l'église de Pé-

---

(1) *Epitaphe d'Adémar de Mellet :*

ANNO DEI M. CC. LXIII. XII. KAL.
OCTOB. OBIIT ADEMARUS DE
MELET. ARCHIDIACONUS ET SACERDOS.
ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE.

rigueux, est connu par un acte de l'an 1273, qui a été produit au cabinet du Saint-Esprit. On croit qu'il fut père ou aïeul de Hugues, qui suit, depuis lequel la filiation est suivie.

I. Hugues DE MELLET, damoiseau, reçut une reconnaissance, au mois d'octobre 1334, pour des biens relevants de lui, situés dans la paroisse de Bersac, au diocèse de Périgueux. Il est fait mention de lui, ainsi que d'Aimeric de Mellet (qui pourrait être son frère), dans un terrier du XIVe siècle, conservé dans les archives du château de Peyraux; et ne vivait plus au mois de janvier 1344, que Raymond de Mellet, son fils, passa un bail à rente. Il eut d'une femme dont on ignore le nom, les deux enfants suivants :

1°. Raimond de Mellet, qui suit;
2°. Guillaume de Mellet, clerc, nommé dans un acte de 1355.

II. Raymond DE MELLET, Ier. du nom, damoiseau, habitant de la paroisse de Bersac, passa un bail à rente, au lieu de Beauregard, près de Montignac, le mercredi avant la fête de Saint-Vincent, l'an 1344. Fit donation, le lundi avant les cendres 1355, d'une vigne située dans sa fondalité, au lieu appelé *al Bancharel*, à Guillaume de Mellet, son frère, et ne vivait plus le 15 des calendes de décembre (17 novembre) 1365, que le tuteur de ses enfants passa un bail à rente. Il avait épousé demoiselle Geraude Guinabaud de Montignac, qui lui survécut, et passa des actes en 1371, 1378 et 1383; il en eut quatre enfants, qui sont :

1°. Jean de Mellet, qui suit;
2°. Jean de Mellet, mineur en 1365 et 1371;
3°. Guillème, ou Guillemette de Mellet, mariée à Pierre de Mellet, damoiseau, habitant de la paroisse de Bersac;
4°. Alais de Mellet, épousa Bertrand de Mellet, habitant de la même paroisse de Bersac, (qui était peut-être frère du précédent).

III. Jean DE MELLET, Ier. du nom, damoiseau, était mineur en 1365, suivant un bail à rente que fit, le 15 des calendes de décembre de cette année, Foucher de

Boadonas, habitant de la ville de Montignac, son tuteur. Il reçut une reconnaissance, conjointement avec Jean, son frère, le 12 des calendes de février (21 janvier) 1371 (v. st.); est qualifié fils aîné de Raimond, dans un bail à rente, passé par sa mère, le lundi après la fête de Saint-Hilaire 1378 (v. st.); et est nommé dans un autre bail à rente, passé par sa mère, le jeudi avant la Saint-Vincent 1383. Le dernier acte qui fait mention de lui, est un accord qu'il fit, le lundi avant la fête de l'Ascension 1399, avec Jaubert Flamenc, seigneur de Condat. (*Original aux archives de Peyraux*).

Il laissa d'une femme, dont on ignore le nom, un fils qui suit :

IV. Raimond DE MELLET, IIe. du nom, damoiseau de la paroisse de Bersac, passa un bail à rente, le 16 janvier 1409; et est nommé dans une reconnaissance donnée le 25 avril 1442, à Jaubert de Mellet, son fils. On ignore la date de sa mort et le nom de sa femme; il laissa :

V. Jaubert DE MELLET, Ier. du nom, damoiseau, seigneur de Mellet, ou Meallet, reçut une reconnaissance, le 25 avril 1442. Il en reçut deux autres, le même jour, pour des biens situés dans la paroisse de Bersac, et plusieurs autres, les 27 juin 1444, 8 octobre et 12 février 1445, 14 septembre et 27 février 1446. Il est qualifié *seigneur de Mealet* en partie, près de la paroisse de Bersac, dans un contrat de vente qu'il fit le 15 avril 1456. Il fit un bail à rente, le 17 mai 1462; et un autre, le 13 avril 1463. Il paraît, par une enquête faite contre Hélie, son fils, qu'il mourut vers la fin du mois de septembre de la même année.

Il avait épousé demoiselle N. de Mosnier, de Masdurand, sœur de Pierre et d'Hélie de Mosnier, damoiseaux, seigneurs de Masdurand et de Saint-Pardoux de Drône, et probablement fille de Pierre ou Perrotin de Mosnier et de Brunissende d'Abzac. De ce mariage sont issus :

1°. Hélie de Mellet, qui suit;

2°. Hélie de Mellet, *dit le jeune*, prêtre, fut nommé le 18 juin 1494, un des exécuteurs du testament d'Hélie de Mellet, son frère aîné;

3°. Anne, dite Annette de Mellet, fut mariée à Oudour ou Oudouard de la Vergne, frère d'Odette de la Vergne, femme d'Hélie de Mellet.

VI. Hélie de Mellet, écuyer, seigneur de St-Pardoux-de-Drône, de Bigos ou de la Cour-de-Figeyroux, de Feyta, des Arras, co-seigneur de la Séguinie, dans la paroisse de Saint-Pardoux, de la Peytavinie, dans celle de Siorac, de la Filie, au lieu de Ribérac, du repaire Brunet, dans la paroisse de Saint-Privat, de la Reymondie, dans celle de Saint-Astier, et de Mellet. Il succéda à Jaubert I, son père, vers la fin de septembre 1463, et faisait sa résidence ordinaire à Saint-Pardoux. Il est nommé dans une enquête faite contre lui, le 29 novembre de la même année, ou de l'année suivante, au sujet de la juridiction de Saint-Pardoux-de-Drône. Il fit hommage et serment de fidélité, le 6 mars 1464 (v. st.), à Alain d'Albret, comte de Périgord, pour tout ce qu'il tenait noblement de lui, en la châtellenie de Monpont, et dans le comté de Périgord; sous le devoir d'une paire de gants blancs. Reçut, le 6 octobre 1465, une procuration d'Hélie Mosnier, damoiseau, seigneur de Mas Durand et de Saint-Pardoux, son oncle. Le même Hélie Mosnier lui fit, le 22 juillet 1467, une obligation de la somme de 66 écus d'or neufs, que ledit Hélie de Mellet avait prêtés à feu noble Pierre Mosnier, frère d'Hélie, pour faire l'acquisition de la seigneurie de Saint-Pardoux, vendue par Bernard de Saint-Astier, seigneur de la Cour. Le même Hélie Mosnier, qui était héritier universel de son frère, fit donation, par acte du même jour, de cette terre, avec toute justice, haute, moyenne et basse, droits de péage, cens, rentes, etc., à Hélie de Mellet, qu'il appel *son neveu et filleul*, sous la réserve de l'usufruit sa vie durant. Rendit hommage, le 17 novembre 1470, au chapitre de Saint-Front de Périgueux, à raison de la juridiction du bourg de Saint-Pardoux, *au-dessous des croix*. Il reçut, le 16 novembre 1479, un aveu pour un mainement, ou ténement, appelé du Mas, situé dans la paroisse de Saint-Pardoux; et le 13 février 1481 (v. st.), la donation que lui fit Jean-Meri, dit de Clusel, de tout le droit qu'il avait sur le noble hospice de Figeyroux. Il reçut encore, le 23 janvier 1489 (v. st.), une donation de Catherine de la Vergne, sa

belle-sœur ; fit son testament, le 18 juin 1494, par lequel il choisit sa sépulture devant le grand autel de l'église de Saint-Pardoux, demanda cinquante prêtres à son enterrement ; et mourut peu de tems après.

Il avait épousé avant l'année 1464, demoiselle Odette de la Vergne, fille de noble homme Pierre de la Vergne, damoiseau, seigneur de la Peytavinie, et de dame Marguerite de Sioriac; elle survécut à son mari, et vivait encore le 23 mars 1501 (v. st.). Les enfants issus de ce mariage sont au nombre de sept :

1°. Jaubert de Mellet, qui suit ;
2°. Arnaud de Mellet, nommé dans des actes de 1494 et 1501, fit son testament, le 21 mai 1539, en faveur de François de Mellet, son neveu ;
3°. François de Mellet, } dont on ignore le
4°. Guy ou Guyot de Mellet, } sort;
5°. Philippe de Mellet, marié avant 1494, à noble Hélie de la Barrière ;
6°. Catherine de Mellet, } dont le sort est ignoré.
7°. Jeanne de Mellet, }

Nota. Il est probable qu'une de ces deux sœurs avait épousé N. de Savoyêne, dont la fille Jeanne de Savoyêne, est qualifiée nièce de Jaubert de Mellet, qui lui fit un legs, par son testament, le 7 octobre 1522.

VII. Jaubert de Mellet, IIe. du nom, damoiseau, seigneur des Arras, de Saint-Pardoux-de-Drône, etc., fut institué héritier universel par son père, qui le nomma aussi un de ses exécuteurs testamentaires, le 18 juin 1494 ; il fut nommé, le 9 janvier 1506 (v. st.), un des arbitres ou médiateurs du partage qui fut fait entre Guillaume et Hélie de Fayolle, frères, écuyers ; est mentionné dans le testament de Hugues de Fayolle, damoiseau, seigneur de Douhet et de Saint-Martial-de-Drône, du 4 janvier 1511 (v. st.) ; et fit le sien, le 7 octobre 1522, par lequel il demanda à être enterré dans l'église de Saint-Pardoux, nomme ses enfants, au nombre de six, et assure que sa femme est enceinte.

Il avait épousé, par contrat du 23 mars 1501 (v. st.), demoiselle Catherine de Fayolle, fille de Hugues de Fayolle, écuyer, seigneur de Douhet et de Saint-Martial, et de dame Anne de Lur, dont il eut :

1°. Jean de Mellet, qui suit :

2°. Annet de Mellet, épousa en 1537, demoiselle Marguerite de Beauroire, fille de noble Jean de Beauroire, seigneur de la Peire, et de Marguerite Foucaud ; et vivait encore le 14 janvier 1561 (v. st.) ;

3°. François de Mellet, écuyer, seigneur des Arras, fut institué par son père, héritier de tout ce qu'il possédait dans la sénéchaussée de Guienne, par son testament de l'an 1522 ; fut substitué à Jean, son frère, par le testament d'Annet de Favolle, seigneur de Neuvic, son oncle, en 1532, et fut institué héritier universel d'Arnaud, son oncle, par son testament du 21 mai 1539. Il laissa d'une femme dont on ignore le nom :

Gabrielle de Mellet fut mariée à noble François de Reyssac, écuyer, seigneur de Cadreys et des Arras, dont elle eut une fille unique, nommée Heureuse de Ressac-de-Pons, dame des Arras, mariée en 1638, à Gaspard de Chabans, chevalier, seigneur de Chazerac ;

4°. Jacques de Mellet, écuyer, seigneur, du Chassaing, habitant de la paroisse de Saint-Pardoux, est auteur d'un rameau qui n'a formé que trois degrés, et s'est éteint dans la maison de Lestrade-de-Bouillens. Il fut légataire, par le testament de son père, en 1522, et son nom se trouve dans des actes de 1552, 1561, 1562 et 1571. Hélène du Patouil, dame de Neuvic, sa belle-sœur, lui fit donation, le 5 février 1570, de tous les biens dont elle avait hérité, par le décès de Louise de Mellet, et de ceux qui étaient advenus à Bertrande et Jeanne de Mellet, ses enfants, par le décès d'Annet de Mellet, leur oncle. Raimond de Bardon, écuyer, seigneur de Ségonzac, lui vendit, le 10 mai 1574, des rentes dans la paroisse de Saint-Pardoux. Enfin son nom se lit dans une procuration datée du 10 mars 1577, dans laquelle il est énoncé oncle de François de Mellet, écuyer, seigneur de Neuvic. Il avait épousé demoiselle Jeanne Chancel, veuve, le 1er. avril 1596, dont il eut deux enfants, qui suivent :

A. Jean de Mellet, écuyer, seigneur du Chassaing, épousa, par contrat du 12 août 1612, demoiselle Adrienne d'André, fille de défunt Annet d'André, seigneur du Repaire-Martel, et sœur de Bernard d'André, écuyer, seigneur du Repaire-Martel. De cette alliance provinrent deux filles :

a. Gabrielle de Mellet, principale héritière, mariée par contrat du 22 décembre 1648, à Louis de Lestrade-de-Bouillens, écuyer, seigneur de la Trimouille, frère puîné de Léon de Lestrade, écuyer, seigneur de Bouillens ; elle en eut une fille unique, mariée dans la maison de Bardon de Ségonzac ;

b. Marguerite de Mellet, demoiselle de la Brousse, vivant encore en 1670.

B. Philippe de Mellet fut mariée, par contrat du 8 décembre 1609, à Jean de Ribeyreix, écuyer, seigneur de l'Artige, frère d'Antoine, écuyer, seigneur de Combou et de la Côtebouille ; et fit son testament le 16 août 1632 ;

5°. Jean de Mellet, dit *le Jeune*, écuyer, fut légataire par le testament de son père, en 1522; assista au contrat de mariage de Françoise de Mellet, sa nièce, en 1561, et fit son testament le 14 mai 1572, par lequel il demanda *à être inhumé dans le tombeau de monsieur son oncle, seigneur de Neufvic,* (Annet de Fayolle) ; fait des legs à François, Peyronne, Jeanne et autre Jeanne, ses enfants naturels ; institue son héritier universel, Pierre de Raye, dit la Vaxière, qu'il appelle son ami ; et nomme exécuteurs de son testament, François et Magdelon de Mellet, ses neveux ;

6°. Odet de Mellet, écuyer, seigneur des Arras, né posthume, épousa, le 27 juillet 1573, Marguerite du Bois, dame des Bordes, veuve de Guyon de Fumel, baron de Montségur ; il avait eu d'un premier mariage, demoiselle Barbe de Mellet, mariée le même jour, à Jean de Fumel, baron de Montségur, fils de Guyon ;

7° Marguerite de Mellet, épousa, par contrat passé au bourg de Saint-Martial, le 21 août 1541, Nicolas de Lamberterie, fils de Bertrand de Lamberterie, écuyer, seigneur de la Chapelle-Montmoreau, et de Françoise d'Aubanat.

VIII. Jean DE MELLET, II°. du nom, écuyer, seigneur des Arras, de Saint-Pardoux, la Peytavinie, Neuvic, etc., fut institué héritier universel par le testament de Jaubert II de Mellet, son père, le 7 octobre 1522. Annet de Fayolle, seigneur de Neuvic et de Lenclave, son oncle, n'ayant point eu d'enfants de Charlotte d'Abzac-de-la-Douze, sa femme, le fit son héritier universel, par son testament du 17 avril 1532, à la charge de porter les nom et armes de Fayolle, à perpétuité ; et dans le cas où lui ou ses descendants ne voudraient pas remplir cette condition, il lui substitue François de Mellet, son frère, et à celui-ci, Odet de Mellet, son autre frère, à la même charge et condition. S'étant mis en route pour se rendre à l'armée, il fit son testament dans le monastère de Moissac, le 14 août 1542. L'année suivante 1543, et le 10 septembre, il fut pourvu par Marguerite de France, sœur unique du Roi, et reine de Navarre, de l'état et office de son pannetier ordinaire. Fit de nouveau son testament, au château de Saint-Pardoux, le 16 octobre 1547 ; assista au mariage de Jeanne, sa fille, le 21 juillet 1557 ; et ne vivait plus le 14 janvier 1561 (v. st.).

Il avait été marié deux fois : 1°. par contrat passé au château de Bruzac, en Périgord, le 10 septembre 1534, à demoiselle Jeanne Flamenc, sœur de François Flamenc, seigneur de Bruzac et de Puyberard, et fille de Jacques Flamenc, seigneur de Dôme et en partie d'Agonac, et de Jeanne de Ranconnet; elle fit son testament le 10 juillet 1544, et ne vivait plus en 1547. Il épousa, en secondes noces, demoiselle Hélène du Patouil, qui fit son testament au château de Saint-Pardoux, le 29 juillet 1552, dans lequel elle se qualifie dame de Neuvic, des Foulhoux et de Saint-Méard-de-Drône, habitant du château de Saint-Martial ; elle fit héritier l'enfant dont elle était enceinte ; et vivait encore le 11 juin 1600. De ces deux alliances provinrent les enfants suivants :

Du premier lit :

1°. Jean de Mellet, III°. du nom, écuyer, seigneur de Neuvic, Saint-Pardoux, etc., fut le premier qui prit, dans ses actes, ainsi que ses frères et toute leur postérité, les noms *de Fayolle-de-Mellet*. Il fut institué héritier universel par le testament de son père, en 1547, et celui de Guy, son frère, en 1562. Transigea pour lui et ses frères, le 10 mai 1571, avec François de Reyssac, mari de Gabrielle de Mellet, sa cousine-germaine; et ne vivait plus le 2 juillet 1574. Il avait épousé, en 1563, demoiselle Madeleine de la Tour-d'Auvergne, fille de Gilles de la Tour-d'Auvergne, seigneur de Limeuil, etc., et de dame Marguerite de la Cropte, dame de Lencais, dont il n'eut pas d'enfants. (*Voy. Baluze, Hist. de la maison d'Auvergne, tom.* 1, *liv.* 5, *pag.* 415). Comme ils étaient parents au 4°. degré, ils obtinrent dispense du Pape, pour se marier.

2°. François de Mellet, qui suit;

3°. Jacques de Mellet, légataire de ses père et mère, en 1544 et en 1547.

4°. Magdelon de Mellet, chevalier, seigneur de Neuvic, Saint-Pardoux-de-Drône, Saint-Martial et la Borie, qualifié *baron de Neuvic*; fut envoyé en 1573, par la reine Catherine de Médicis, pour accompagner en Pologne, le roi Henri III son fils; fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre de ce prince, en 1583. (*Voy. Etat des offic. civils et milit. de la maison des Rois, reg.* 3, *pag.* 149); et épousa, par contrat du 18 février 1584, demoiselle Suzanne de Grammont, fille de défunt messire Antoine de Grammont, seigneur et baron du comté de Guiche, souverain de Bidache, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, (7°. aïeul de M. le duc de Grammont), et de dame Hélène de Clermont, dame de Mussidan. Suzanne de Grammont était sœur de Marguerite et de Claire-Suzanne, mariées dans les maisons de Durfort-Duras, et Desprez-Montpezat. Il fut à ses frais, avec François, son frère, à la guerre

contre les Turcs, comme il se voit par le passeport que lui accorda l'empereur Maximilien; enfin, il fut tué à la bataille de Coutras, en 1587; son corps ayant été trouvé sur le champ de bataille, fut embaumé et transporté à Neuvic, où il fut inhumé dans les tombeaux de sa famille, sous le chœur de l'église. Il ne laissa pas d'enfants;

5°. Guy de Mellet fit son testament le 28 août 1562 et mourut sans alliance;

6°. Jeanne de Mellet, épousa, par traité passé le 21 juillet 1557, messire Bertrand du Maine, chevalier, seigneur, baron du Bourg, chevalier de l'ordre du Roi: elle est bisaïeule de M. le maréchal du Bourg;

7° Françoise de Mellet, mariée, par contrat passé au château de Neuvic, le 14 janvier 1561 (v. st.), à noble Jean de Feydit, écuyer, seigneur de Charmens, fils de Pierre de Feydit, écuyer, seigneur de Charmens, de Salles, Vaux, Gurat et la Grimardie, et de défunte dame Marguerite de Lostanges;

Du second lit :

8°. Bertrand de Mellet, chevalier, seigneur de Saint-Martial, etc., gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, et colonel d'infanterie, est auteur d'un rameau, connu sous le nom de Saint-Martial. Il naquit en 1559 ou 1560, et fut reçu, à l'âge de 12 ans, page du roi Henri IV; après y avoir passé 5 ou 6 ans, il entra au service, et fit ses premières armes sous M. de Langoiran; il se trouva au siége de Périgueux, en 1575; et fut bientôt après nommé enseigne de gens à pied. Le roi de Navarre lui donna, le premier janvier 1586, la commission de dresser un régiment de..... compagnies de gens de pied; se trouva, en 1587, à la bataille de Coutras; et mit, en 1589, un régiment sur pied, avec lequel il tint la campagne cinq ou six mois. Etant logé au bourg de Sales, près d'Aubeterre, le duc d'Epernon lui manda de faire avancer son régiment au lieu de la Valette, ou Villebois, qu'il tenait assiégé. Le jour même qu'il arriva, sur l'heure de Vêpres, il fut tué d'un coup d'arquebuse, le.... du mois

de décembre 1589, et son corps fut transporté au lieu de Charmens, où il fut accompagné de deux arquebusiers et de dix hommes à pied. Il avait fait son testament à Grignols, le 15 septembre précédent; et périt à la fleur de son âge, au moment où une carrière brillante s'ouvrait devant lui (1).

Il avait épousé demoiselle Françoise de la Rochefoucauld, de la branche des seigneurs de Chaumont-sur-Loire et de Langheac, fille d'Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Chaumont, etc., chambellan du Roi, chevalier de son ordre, et de dame Cécile de Montmirail : elle fit son testament au château de Saint-Martial, le 14 juin 1600, par lequel elle demande à être enterrée auprès de feu Bertrand de Mellet, son mari, au lieu de Charmens, en Angoumois; et nomme tuteur honoraire de ses enfants, Michel de Lur, seigneur de Longa. Elle vivait encore le 14 août 1604, suivant une transaction datée de ce jour, dans laquelle elle agit comme tutrice de Michel de Mellet, son fils : de son mariage provinrent deux enfants qui sont :

A. Michel de Mellet, chevalier, seigneur de Saint-Martial, qualifié aussi baron de Neuvic, né en 1589, fut institué héritier universel, par le testament de son père, du 15 septembre 1589; et par celui de sa mère, du 14 juin 1600. Il fit le sien le 24 novembre 1648, dans lequel il fait mention de Jeanne d'Amboise, sa femme; fait un legs à Louis de Mellet, son fils aîné, et institue héritier, autre Louis de Mellet, son second fils.

Il avait épousé, en 1619, demoiselle

---

(1) Il est fait mention des seigneurs et dames de Mellet de Neuvic, en plusieurs endroits des Mémoires de Sully; *tom. I, pag.* 96, où il est dit que M. de Sully logea au château de Neuvic, en 1585. — *Ibid., pag.* 195, 432 *et* 435, *édit. de Londres,* 1745, *in-4°.* — *Voy. aussi Hist. univ. de M. de Thou, édit, in-fol. tom. IV, pag.* 181 *et* 182. — *Hist. univ. de d'Aubigné. tom. III, col.* 28, 29, 40, 77, 90 *et* 306, *ann.* 1587 *et* 1589. — *Hist. de Fr. du P. Daniel, tom. II, p.* 14, *etc.*

Jeanne de Clermont-d'Amboise, fille de Louis de Clermont-d'Amboise, marquis de Renel, bailli et gouverneur de Chaumont-en-Bassigny, et gouverneur de Vitry (1), et de dame Anne l'Allemant de Marmaignes. Jeanne d'Amboise vivait encore le 10 mai 1655, suivant un acte de ce jour, par lequel elle confirma un droit de prélation, qui avait été donné ci-devant par le baron de Mellet, son fils aîné, à raison du repaire noble de la Renaudie. Il eut deux fils :

a. Louis de Mellet, fut simple légataire de son père, en 1648 : on ignore son sort ;

b. Autre Louis de Mellet, institué héritier universel par le testament de son père, épousa Barbe de Bayeux, et mourut sans postérité ;

B. Charlotte de Mellet, demoiselle, première fille d'honneur de la reine Marie de Médicis, en 1613 jusqu'en 1630 (2), n'était âgée que de 2 ans, lorsque son père fut tué; elle obtint, au mois de juillet 1654, des lettres-patentes du Roi, données à Sedan, portant permission d'établir des coches d'eau sur la rivière du Tarn, à Gaillac et Moissac, en considération des services par elle rendus à la Reine, et par son père, aux feu rois de France. Elle fit son testament le 4 septembre de la même année ;

9°. Jeanne de Mellet, épousa, par contrat du 26 juin 1572, Jean de Saint-Astier, écuyer, seigneur des Bories, Savignac, etc., fils de Jacques de Saint-Astier, seigneur des Bories, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et de Marguerite de Cauna.

---

(1) Il fut tué le 3 novembre 1615, au combat d'Arcis-sur-Aube (*Hist. du Berri, par la Thaumassière, liv. 2, p. 1081*).

(2) *Etat manuscr. des Officiers civils et militaires des Maisons des Rois, registr. 3, fol. 238, conservé à la Bibliothèque du Roi.*

Bâtarde : *Jeanne de Mellet*, dite mademoiselle de Lambertie, fut avouée par son père, suivant le testament de Bertrand de Mellet, du 15 septembre 1589, par lequel il lui lègue 200 écus, et la qualifie *sa sœur naturelle*; elle épousa Hélie Chaussade de Mussidan, dont elle eut plusieurs enfants ; entr'autres, une fille nommée Anne Chaussade, qui fut mariée, par contrat du premier novembre 1594, à Hélie Lespine, dit le Jeune, habitant du lieu de Grignols.

IX. François DE MELLET, chevalier, seigneur de Neuvic, Saint-Pardoux, Lenclavé, Saint-Martial-de-Drône, etc., fut institué légataire, par les testaments de sa mère, en 1544, de son père, en 1547, et de Guy, son frère, en 1562. Il ratifia, le 24 mai 1571, la transaction passée le 10 du même mois, entre Jean de Mellet, son frère aîné, et François de Reyssac ; fut un des exécuteurs du testament de Jean de Mellet, son oncle, en 1572 ; et fit le sien à Paris, le 18 août 1598, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Neuvic, ès tombeaux de ses prédécesseurs, et ordonna aux habitants de sa terre d'accompagner son corps jusqu'au lieu de sa sépulture. Il fit un second testament le 3 juin 1606, et ne vivait plus le 4 août 1609.

Il avait été marié deux fois : 1°. par contrat du 17 juillet 1571, à demoiselle Antoinette d'Ingrande, fille de défunt noble Henri d'Ingrande, seigneur du Breuil, Ruffignac et Marzac, et de dame Jeanne de Sous-Moulins. Il épousa, en secondes noces, par contrat du 15 octobre 1578, demoiselle Antoinette Picot, fille de François Picot, vicomte d'Ecquisy (ou d'Acquisy), seigneur et baron de Couvay et Saint-Brice, en partie, conseiller du Roi en sa cour de parlement, et de dame Anne Grolier ; et nièce de dame Jacqueline Grolier, femme de messire Jacques de Prunelé, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Machenconville ; elle fit son testament, au château de Saint-Pardoux, le 3 avril 1602, et mourut bientôt après, laissant trois enfants, qui sont :

1°. Philippe de Mellet, qui suit ;

2°. Lucrèce de Mellet, mariée, par contrat du 4 août 1609, à François de Grimoard, écuyer, seigneur de Frâteaux, la Salle, Faugery, etc., dont

elle était veuve en 1658, et vivait encore en 1666;

3°. Gabrielle de Mellet, épousa, par contrat du 30 juillet 1609, Pierre Jay-de-Beaufort, écuyer, seigneur de Saint-Germain de Salembre, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils de feu Bernard Jay-de-Beaufort, et d'Adrienne du Lau; elle était veuve en 1626. Lucrèce Jay, sa fille, porta la terre de Saint-Germain à François de la Baume-de-Forsac, son mari, qu'elle épousa le 12 février 1626.

X. Philippe DE MELLET, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Neuvic, Saint-Pardoux, Lenclave, Saint-Martial, etc., fut institué héritier par les deux testaments de son père, en 1598 et 1606, et par celui de sa mère, en 1602. Il fit le sien, à Saint-Pardoux, le 5 juillet 1631, par lequel il demanda à être enterré dans ses tombeaux, à Neuvic, *près de son très-cher et bien aimé fils Madelon;* fit le 2 octobre 1641, un second testament, qui était clos, et dont l'ouverture fut faite après sa mort, le 28 avril 1642. Il était mort peu de jours auparavant, et fut enterré à Neuvic, dans les tombeaux de sa famille, comme il l'avait ordonné.

Il avait épousé, par contrat passé à Bordeaux, le 24 juillet 1618, demoiselle Marguerite d'Abzac de la Douze, fille de Gabriel d'Abzac de la Douze, écuyer, seigneur, marquis et baron de la Douze, seigneur de Lastours, Reillac, Verg, Barrière, Larue, etc., et dame Jeanne de Lastours; elle fit son testament, le 22 janvier 1671, et deux codicilles, l'un le 9 avril, et l'autre, le 25 novembre de la même année.

De ce mariage sont provenus huit enfants, qui suivent :

1°. Magdelon, ou Madelon de Mellet, mort avant l'année 1631;

2°. Philippe de Mellet, qui suit;

3°. Antoine de Mellet, seigneur de Lenclave;

4°. Jean de Mellet, seigneur de Vallereuil, dit le chevalier de Neuvic;

5°. François de Mellet, seigneur de Villeneuve;

6°. Isabeau de Mellet, demoiselle de Neuvic;

7°. Marguerite de Mellet, demoiselle de Lenclave, fut mariée deux fois, 1°. à noble François de Sio-

rac ; 2°. par contrat du 12 février 1664, à Jacques de Montesquiou, chevalier, seigneur, baron de Fages, fils de Bernard de Montesquiou, chevalier, baron de Sainte-Colombe, Fages, Lussac, etc.

8°. Madelaine de Mellet, demoiselle de Puydepont.

XI. Philippe DE MELLET, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Neuvic, Saint-Pardoux, Lenclave, Saint-Martial, etc., appelé d'abord le chevalier de Puydepont, né vers l'an 1624, fut institué héritier universel, par le testament de son père, en 1641, et par celui de sa mère, en 1671 ; fut maintenu dans sa noblesse, le 17 mars 1667, par jugement de M. Pellot, intendant de la généralité de Guienne, sur titres, remontés à Hélie de Mellet, son quatrième aïeul. Il mourut le 20 août 1679, âgé de 55 ans, et fut enterré à Neuvic.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Mauriac, le 26 avril 1653, Louise de Taillefer, demoiselle de Mauriac, fille de messire François de Taillefer, chevalier, seigneur de Mauriac, Douzillac, Beauronne, etc., et de dame Marie du Marchais ; elle était tante de Marguerite de Taillefer, femme de Gabriel de Talleyrand, comte de Grignols, trisaïeul de M. le prince de Chalais, pair de France; et mourut à Neuvic, le 9 juin 1703, âgée d'environ 72 ans. De son mariage sont provenus :

1°. Antoine de Mellet, mort jeune;

2°. Antoine-Joseph de Mellet, chevalier, seigneur, marquis de Neuvic, mourut sans avoir été marié, le 6 septembre 1736, âgé d'environ 75 ans ;

3°. Henri de Mellet, qui suit ;

4°. Marguerite de Mellet, mariée, par contrat du 30 septembre 1675, à Godefroi-Joseph des Achards-de-Joumard, vicomte de Léger, vivait encore en 1692 ;

5°. Marie de Mellet, épousa par contrat du 1er. mai 1672, Hélie de Foucaud, chevalier, seigneur de Cubjac, la Borie, la Coste, etc.; et mourut à Neuvic, le 5 mai 1721, âgée d'environ 67 ans ;

6°. Hypolite de Mellet, née le 25 juillet 1767, religieuse à Périgueux.

XII. Henri DE MELLET, chevalier, seigneur, marquis de Neuvic, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, appelé d'abord le vicomte de Neuvic, naquit au château de Neuvic, le 10 novembre 1674, et mourut au même lieu, le 26 novembre 1763, âgé de 89 ans et 16 jours. Il avait épousé, par contrat passé à la cité de Périgueux, le 24 décembre 1718, demoiselle Charlotte de Bertin, fille de Jean Bertin, chevalier, seigneur, comte et baron de Bourdeille, Brantôme, des maisons nobles de Périgueux, Badefol, Annesse, la Foucauderie, Branseilhe, Frâteaux, etc., conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et de dame Lucrèce de Saint-Chamans, et sœur de M. de Bertin, ministre du Roi et secrétaire d'Etat. Elle est morte à Neuvic, le 5 juin 1741, âgée d'environ 34 ans, laissant trois enfants, qui sont :

1°. Louis-Raphaël-Lucrèce de Mellet, qui suit ;

2°. Louis-Augustin de Mellet, appelé M. de Puydepont, servit dans la marine et fut enseigne de vaisseau ; s'étant embarqué sur la frégate *la Licorne*, il mourut à Cadix, le 21 août 1765, des suites de la blessure qu'il avait reçue, le 27 juin précédent, à l'affaire de l'Arrache ; il n'avait pas été marié ;

3°. Charlotte-Lucrèce de Mellet, née le 26 octobre 1737 ; épousa, par contrat du 23 août 1758, Alexis de Favard, écuyer, seigneur des Combes, dont elle était veuve, et mère de six enfants, le 23 septembre 1790.

XIII. Louis-Raphaël-Lucrèce DE MELLET, chevalier, seigneur, comte de Mellet, seigneur de Neuvic, Vallereuil, Puydepont, la Servantie, Sanzelles, le Prunier, etc., né à Périgueux le 23 janvier 1727 ; fut successivement colonel à la suite du régiment Dauphin, cavalerie ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; chef de brigade des gardes du corps du Roi de Pologne, duc de Lorraine, ensuite de ceux du Roi de France ; gouverneur du Perche, Maine et comté de Laval, maréchal des camps et armées du Roi ; enfin, lieutenant-général de ses armées, et grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; il est mort à

Constance, le 23 décembre 1804, âgé de 77 ans et 11 mois.

Il avait épousé, par contrat passé à Paris, le 24 avril 1763 (le mariage célébré le 3 mai suivant), demoiselle Elizabeth-Mélanie le Daulceur, fille de Martin le Daulceur, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, et de dame Antoinette-Louise Mignot-de-Montigny; née à Paris, le 14 septembre 1746, morte à Aix-la-Chapelle, le 3 novembre 1793, à l'âge de 47 ans.

De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Louis, mort en bas âge;
2°. Henri-Louis-Philibert-Michel de Mellet, colonel de l'état-major général;
3°. Béatrix-Charles-Magdelon de Mellet, colonel-commandant la légion de l'Aube; marié le 8 novembre 1802, à Louise-Flavie de Fumel-Montségur : de ce mariage sont issus quatre enfants;
4°. Marguerite-Mélanie-Stéphanie de Mellet, mariée à Auguste-Antoine, marquis d'Aramon;
5°. Eléonore de Mellet, mariée en premières noces, à Augustin, marquis de la Faye, et en deuxièmes, à M. Pierre de Meyrignac.

Armes : D'azur, à trois ruches d'argent, qui est DE MELLET. Ecartelé d'azur, au lion d'or, couronné de gueules, qui est DE FAYOLLE.

FERRON, famille noble et ancienne de Bretagne, qui a donné son nom à la terre de la Ferronnays, située près de Dinan, en l'évêché de Saint-Malo. L'histoire de cette province fait mention de cette famille dès l'an 1118, tems où un Ferron fit des fondations en quelques abbayes. Elle a constamment servi nos Rois et les ducs de Bretagne, et elle a produit, dans ces tems reculés, des capitaines d'hommes d'armes et des chevaliers de l'ordre du Roi.

I. Jacques FERRON, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Ferronnays, passa la revue des écuyers avec Jacques de Beaumanoir et autres, le 17 janvier 1356. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

1°. Louis, seigneur de la Ferronnays, qui a continué la branche aînée de cette maison, et sur laquelle nous attendons d'autres renseignements ;

2°. Olivier, qualifié chevalier dans un aveu qui lui fut rendu en 1378 ;

3°. Jean, chevalier, ainsi qualifié, avec Olivier et Geoffroy, ses frères, dans l'association que firent, en 1379, les seigneurs et gentilshommes bretons, pour la garde du droit ducal, en Bretagne ;

4°. Geoffroy Ferron, qui fut du nombre d'une compagnie de dix-neuf chevaliers, parmi lesquels servaient les seigneurs Amauri de Clisson, Robert de Beaumanoir, Robert de Guitté, etc., etc., laquelle passa en revue à Paris, le 27 janvier 1382, suivant l'extrait qui en fut tiré de la chambre des comptes ;

5°. Alain, dont l'article suit.

II. Alain Ferron, écuyer, seigneur de Boutron, épousa, vers l'an 1400, N.... du Vauferrier, fille de Jean du Vauferrier, sieur de la Bassardenne et de Coesplan, et de Jeanne de l'Abbaye. De ce mariage sont issus :

1°. Robert Ferron, mort sans lignée ;

2°. Olivier, dont l'article suit.

III. Olivier Ferron, écuyer, seigneur de Beauchesne, épousa, en 1443, Jeanne du Val, fille de Jean du Val, et de Catherine de Dinan. Il en eut :

IV. Jean Ferron, sieur de Beauchesne et de la Maucelays, marié avec Marguerite le Bouteiller, avec laquelle il vivait en 1484. Elle le fit père de :

V. Simon Ferron, sieur de Beauchesne, qui vivait en 1515, et épousa Catherine Daully, dont il eut :

VI. Julien Ferron, sieur de Beauchesne, qui vivait en 1540. Il s'allia avec Bertranne de Ferré de la Ville-ès-Blanc, fille de Bertrand de Ferré, sieur de la Garays et de la Ville-ès-Blanc, et de Perronnelle du Guémadeuc. De ce mariage sont issus :

1°. Bertrand, dont l'article suit ;

2°. Francois Ferron, seigneur de Beauchesne, qui fut père d'Eustache Ferron, sieur de Guenart. Il épousa Hélène de Tremigon, dont il eut :

a. François Ferron, seigneur de Guenart ;
b. Jacques-Pierre Ferron ;
c. René Ferron, seigneur de la Villandon, président en la chambre des comptes de Bretagne. Il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, conjointement avec François et Jacques, ses frères, par arrêt du 30 octobre 1668.

VII. Bertrand Ferron, seigneur du Chesne, épousa, 1°. au mois de décembre 1559, Françoise de Saint-Cyr, dame de la Sauvagerie ; 2°. Louise de Botterel de la Ville-Geoffroy. Il laissa de sa première femme :

1°. Guillaume, dont l'article suit :
2°. Bertrand Ferron, sieur de la Sauvagère, qui épousa Susanne de Launay, fille d'Alain de Launay, seigneur de Langoellan, et de Françoise du Poulpicquet du Halgoet. De ce mariage sont issus :
a. Jean Ferron, seigneur de la Sauvagère ;
b. Gilles Ferron, seigneur des Ourmeaux ;
c. Guillaume Ferron, seigneur de la Ville-guérin ;
d. René Ferron, seigneurs de la Ville-Roger; tous quatre maintenus dans leur noblesse d'extraction, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne du 6 mai 1669 ;
e. Pierre Ferron, seigneur de la Chesnays, maintenu dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du 20 mars 1669 ;
f. François Ferron, sieur de Guenart :
g. Eustache Ferron, sieur de Pontrion ; tous deux maintenus dans leur noblesse d'extraction, par arrêt du 30 octobre 1668.

VIII. Guillaume Ferron, seigneur du Chesne, épousa, en 1614, Anne Guérin, fille d'Yves Guérin, seigneur du Plessis, et d'Anne Gérard. Il en eut :

1°. Eustache, dont l'article suit ;
2°. René Ferron, seigneur de la Bouyère, maintenu dans sa noblesse d'extraction, par arrêt de la chambre de la réformation, du 8 novembre 1668.

IX. Eustache Ferron, seigneur du Chesne, de la

Bouyère et autres lieux, né le 22 février 1619, épousa, par contrat du 13 mai 1649, passé en la ville de Rennes, devant Berthelot et Mahé, notaires, demoiselle Renée de Lesquen, fille aînée de messire Alain de Lesquen, seigneur de la Villeméneust, la Ville-Aunay et autres lieux, et de feu dame Françoise Ferré. Il plaidait au parlement de Bretagne, contre René Ferron, son frère, en 1657, ainsi qu'il se voit par un acte du 4 juillet 1657, et fut maintenu dans son ancienne noblesse, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 30 octobre 1668. Il fit son testament le 27 septembre 1670, devant Couabon, notaire à Dinan, par lequel il nomme tutrice de ses enfants mineurs, Renée de Lesquen, son épouse, avec René Ferron, frère de lui, testateur. Il ne vivait plus le 31 décembre 1670, que sa veuve, par acte passé devant l'Hôtellier et son confrère, notaires en la baronnie de la Hanaudaye, donna procuration à René Ferron, son beau-frère, qu'elle qualifie tuteur de leurs enfants, au nombre de quatre, savoir :

1°. Yves-Denis Ferron, écuyer, seigneur du Chesne, qui a épousé, en 1679, damoiselle Marie de Serval. Il ne vivait plus le 27 mars 1723, que sa veuve plaidait contre René Ferron, qui avait été son tuteur. Elle se remaria avec Hyacinthe de Tremeureuc, seigneur de Léhen. Elle n'eut de son premier mariage qu'Yves-Marie Ferron, mort peu après avoir été baptisé ;

2°. Louis-François, dont l'article suit ;

3°. Louis Ferron, mort avant 1682 ;

4°. Marie-Anne Ferron, née le 9 novembre 1655.

X. Louis-François Ferron, chevalier, seigneur du Chêne, la Bouyère, la Verrie et autres lieux, né le 19 novembre 1661, et baptisé le 16 janvier 1662, en la paroisse de Saint-Solain, évêché de Dol, était encore sous la tutelle de René Ferron, son oncle paternel, le 2 juillet 1680, ainsi qu'il se voit en un acte passé devant Ruellan, notaire à Dinan, par lequel ce tuteur fait remise des titres et papiers de famille, à Yves-Denis Ferron, frère aîné de son pupille, qui n'eut qu'un fils, mort peu après sa naissance, comme il a été dit. Louis-François Ferron succéda à ses biens et fournit à la dame de Derval, sa veuve, une déclaration des biens de sa

succession, le 4 avril 1682, devant Ruellan, notaire à Dinan. Il avait épousé : 1°. Marie-Nicole Fanigot; 2°. par contrat du 13 juin 1682, passé en la ville de Rennes, devant Bertin et André, notaires, damoiselle Marie du Bouexic, fille aînée de messire Luc du Bouexic, chevalier, seignenr de la Ferronnaye, de la Grésillonaye, etc., major du régiment des gentilshommes de l'évêché de Saint-Malo, et de dame Marie Blohio. Il obtint un jugement, le 22 janvier 1700, au sujet de la succession de son frère aîné, contre sa veuve, qui était alors remariée à messire Hyacinthe de Trémeureuc, seigneur de Léhen. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Joseph-Julien-Nicolas Ferron, qui fut émancipé par lettres de la chancellerie de Rennes, du 20 février 1706; il partagea noblement avec sa belle-mère et ses puînés, le 1er. août 1720. Il avait épousé, par contrat du 27 septembre 1719, noble Marie-Agnès Robinault, fille unique de Jean Robinault, chevalier, seigneur de la Moblière, et de Marie Ravenel. Il mourut en 1723, sans laisser d'enfants;

Du second lit :

2°. Louis-François Ferron, qui suit;
3°. Marie-Angélique Ferron, mariée à messire Anne-Nicolas Botherel, seigneur de la Brétonnière, dont son issus :

a. René-François-Dinan Botherel, seigneur de la Brétonnière, gouverneur de Dinan, etc.
b. Victoire-Hilarion Botherel, reçu chevalier de Malte, en 1759.

XI. Louis-François Ferron, IIe. du nom, chevalier, seigneur du Chêne, Boutron et autres lieux, né le 15 septembre 1698, et baptisé en la paroisse de Saint-Carné, le 20 du même mois, était encore sous la tutelle de sa mère, le 1er août 1720, lorsqu'elle partagea pour lui et pour Marie-Angélique Ferron, sa sœur, les biens de la succession de leur père, avec Joseph-Julien-Nicolas Ferron, leur frère aîné consanguin, devant Jolly, notaire royal à Dinan; étant de-

venu majeur, il transigea, par acte du 12 juin 1724, avec Marie-Angélique Ferron, sa sœur, femme de messire Anne-Nicolas Botherel, chevalier, seigneur de la Brétonnière, au sujet des successions nobles de leurs père et mère, et de défunt Joseph-Julien Ferron, leur frère aîné, décédé sans hoirs ; il passa encore, avec eux un acte à ce sujet, le 3 août 1726, devant Perrin, notaire à Broons. Il épousa, par pactes sous seings-privés, du 4 septembre 1734, damoiselle Marie-Victoire de Lesquen, fille d'écuyer Etienne de Lesquen, et de dame Jeanne-Baptiste de la Vallet-Bordeaux, seigneur et dame de la Brousse. Il obtint un arrêt du Parlement de Bretagne, le 22 août 1750. Lui et sa femme se firent une donation mutuelle de leurs biens, meubles et acquêts, par acte du 10 juillet 1752, passé devant Duval, notaire en la baronnie de Beaumanoir. De leur mariage sont issus quatre enfants :

1°. Etienne-François-Marie Ferron, qui suit;

2°. Victor Ferron ;

3°. Louis-René-François Ferron, chevalier, seigneur de la Verrie ; lieutenant pour le Roi, au gouvernement de la ville et château de Dinan ; il fut fait enseigne au régiment de Normandie, infanterie, par brevet du 21 avril 1757 ; lieutenant, par autre brevet du 20 juillet de la même année ; prit possession de sa lieutenance de Roi, le mardi 9 décembre 1779. Il avait épousé, par contrat du 9 avril 1771, demoiselle Henriette de Gennes, dont il a :

a. Louis-Henri Ferron, né à Dinan, le premier avril 1772 ;

b. François-Marie Ferron, né à Dinan, le 8 février 1775 ;

c. Marie-Etienne Ferron, né à Dinan, le 26 décembre 1776 ; il a épousé, le 27 octobre 1800, demoiselle Agathe-Marie-Olympe du Fournet, fille d'Annibal-François du Fournet, et de Jeanne-Claire Hermans ;

d. Henri-Malo Ferron, né à Dinan, le 16 décembre 1779 ;

e. Jean-Augustin Ferron, né à Dinan, le 15 mars 1787.

XII. Etienne-François-Marie FERRON, chevalier, seigneur du Chêne, la Mancelaye, Langevinaye, Boutron et autres lieux; conseiller honoraire au parlement de Bretagne, né le 5 mars 1736. A obtenu du roi Louis XV, au mois d'octobre 1768, des lettres-patentes, scellées du grand sceau, portant réunion de la justice du fief du bailliage Huart-Mausais, à la haute, moyenne et basse justice de Boutron, qui s'exerçait dans le bourg de Callorguen; il obtint des lettres de dispense d'âge, le 29 juillet 1760, pour se faire pourvoir de la charge de conseiller au parlement de Bretagne, qu'il a exercée jusqu'au 23 juin 1784, que le roi Louis XVI, lui accorda des lettres d'honneur, qui furent enregistrées en cette cour le 12 août suivant. Il a épousé : 1°. par contrat du 16 avril 1771, passé au château de la Houssaye, devant le Gallais, notaire de la juridiction du comté de Couellan, et son confrère, demoiselle Marie-Anne-Françoise Lambert, fille unique de feu messire Joseph-Jacques Lambert, chevalier, seigneur de la Houssaye, du Clos-Neuf, Pallu et autres lieux; fondateur de l'église et cimetière de Saint-Maden, et de dame Renée-Vincente de la Bintinaye; 2°. par contrat du 11 février 1799, Marie-Thérèse-Armandine de la Vie, fille d'écuyer de Joseph de la Vie, et de dame marquise des Saint-Gilles. Il a eu :

Du premier lit :

1°. René-François-Marie Ferron, né le 4 mars 1774; reçu page de monseigneur le duc d'Orléans, sur les preuves de sa noblesse, certifiées par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, au mois de septembre 1787. Il mourut émigré, le 18 décembre 1792;

Du second lit :

2°. Marie-Joseph-Henri Ferron, né le 4 mai 1800, en la paroisse de Saint-Carné;

3°. Marie-François-Victor Ferron, né le 19 juin 1801, en la paroisse de Saint-Carné;

4°. Joseph-Adolphe Ferron, né le 18 décembre 1802, en la paroisse de Saint-Carné;

5°. Armand Charles-Victor Ferron, né le 3 août 1804, en la paroisse de Saint-Carné.

Armes : La branche de la Ferronnays, aînée de la maison, porte : d'azur à six billettes d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois annelets du second émail. La branche des seigneurs du Chêne, de la Verrie, etc., porte : d'azur, semé de billettes d'argent, à la bande d'hermine brochante sur le tout. Supports : deux léopards. Cimier : une rose.

MAIGRE DE LA MOTTE, famille originaire d'Orpierre, Haut-Dauphiné, province où elle réside encore.

I. Elysé Maigre, vivant noblement en 1580, épousa, 1°. par contrat du premier septembre 1608, Madelaine d'Abel, fille de noble Balthazard d'Abel, seigneur de Chevalet ; 2°. Lucrèce de Chaix, fille de noble Nicolas de Chaix, petite-fille de Françoise de Vintimille. Les enfants d'Elysé furent :

Du premier lit :

1°. André Maigre de la Motte ;
2°. Louis Maigre de la Motte ;
3°. Suzanne Maigre de la Motte, mariée à noble Jacques de Maréchal de la Croix, fils de noble Samuel de Maréchal et de Marguerite d'Eyraud, maison dont a hérité celle des Maigre de la Motte, ainsi que les armes, n'ayant laissé aucune postérité ;

Du second lit :

4° Samson, dant l'article suit.

II. Samson Maigre de la Motte, écuyer, juge de la baronnie d'Orpierre, en 1667, pour le prince d'Orange, avocat en sa cour ; épousa Uranie d'Eyraud Magallon, fille de Jean d'Eyraud Magallon, et de Doucette de Pontis d'Artis, sa première femme ; il en eut :

III. André Maigre de la Motte, qui épousa Constance Vial d'Allais, fille de noble Jacques Vial de d'Allais, seigneur de Bonneval, et de Marguerite Bouffier De ce mariage est issu :

IV. Jacques Maigre de la Motte, co-seigneur de la baronnie d'Orpierre et Trécleoux; conseiller, auditeur en la chambre des comptes du Dauphiné, charge qu'il a occupée pendant trente ans; marié avec Marie de Luppé, fille de noble Jean de Luppé, lieutenant de cuirassier, et dame Thérèse de Glasson. De ce mariage sont issus :

1°. Jacques-François Maigre de la Motte de la Croix, décédé;
2° Abel-Damaze, dont l'article suit.

V. Abel-Damaze Maigre de la Motte, capitaine d'infanterie au régiment d'Angoumois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, co-seigneur d'Orpierre et Trécleoux ; a été porté sur la liste des émigrés, en 1791, et ses biens ont été séquestrés. Il a épousé demoiselle Henriette Planely de la Valette, fille de noble Planely de la Valette, écuyer du Roi, ancien capitaine de dragons, chevalier d'honneur à la chambre des comptes du Dauphiné, et de demoiselle Lucrèce de Gratet du Bouchage, sœur du vicomte du Bouchage, ministre de la marine et des colonies. De ce mariage sont issus :

1°. Oronce Maigre de la Motte, officier dans les dragons de la garde royale; il a suivi Sa Majesté à Gand;
2°. Arsène Maigre de la Motte;
3°. Eusèbe Maigre de la Motte;
4°. Césarine Maigre de la Motte.

Armes: D'azur à deux tours rangées d'argent, maçonnées, ouvertes et ajourées de sable, accompagnées de deux croissants du second émail, celui en chef versé; à la croisette d'or en abîme.

DE GAY DE PLANHOL, en Auvergne; famille noble et ancienne, originaire de la province du Vélay. Une ancienne tradition de cette famille porte que le roi Saint-Louis accorda, en 1237, à noble Jean de Gay de

Planhol, en récompense de ses exploits dans les guerres d'outre-mer contre les infidèles, la terre de Planhol, située en Vélay.

Les titres de cette maison ayant été dispersés ou brûlés dans les guerres de religion, et par l'effet de sa translation du Vélay en Auvergne, et encore par la funeste révolution que nous venons d'éprouver, on ne peut établir sa filiation suivie que depuis deux siècles, quoiqu'il soit certain que sa noblesse remonte bien au-delà.

I. Noble Claude DE GAY DE PLANHOL, capitaine de cent hommes d'armes au régiment de Salinis, infanterie, par commission du 12 juin 1645. Ses enfants furent :

1°. Robert de Gay de Planhol, dont l'article suit ;

2°. Marie de Gay de Planhol, mariée avant le 10 janvier 1680 (acte reçu par Maréchal, notaire), avec Jean Fromond, époque de la transaction qu'elle passa avec Robert de Gay de Planhol, son frère.

II. Noble Robert DE GAY DE PLANHOL, dit de la Blache, écuyer, lieutenant, ensuite capitaine de cavalerie au régiment Royal-Roussillon, tué à la bataille de Fleurus, avait épousé, par contrat du 30 août 1660, reçu par Gérault, notaire royal, Françoise de la Rocheneugly, et avait testé devant Roche, notaire royal, le 27 mai 1690, en faveur de Charles, son fils, qui suit :

III. Noble Charles DE GAY DE PLANHOL, écuyer, cadet gentilhomme, fut pourvu d'une sous-lieutenance, ensuite d'une compagnie au régiment de Picardie, ainsi qu'il appert par un certificat de service, du gouverneur de la citadelle de Besançon, du 5 février 1689, épousa, par contrat du 25 février 1691, reçu par Brumard, notaire royal, Marguerite de Miremont ; il passa une obligation devant Manton, notaire, le 18 mars 1695, avec Ignace de Montbrac, et transigea, par acte du 23 mars 1699, reçu par Trévy, notaire royal, en qualité d'héritier de Robert de Gay de Planhol, son père, avec les dames religieuses de Notre-Dame du Puy. Il eut de son mariage ;

IV. Noble Louis DE GAY DE PLANHOL, chevalier, né

le 12 mai 1692, capitaine de cavalerie, par commission du 24 mai 1738. Il passa une transaction devant Shombard, notaire à Annonay, le 13 novembre 1724. Il servit d'abord en qualité de cornette de cavalerie, ensuite dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, où ayant servi l'espace de quinze ans, suivant le certificat de M. le prince de Rohan, il fut obligé de se retirer du service, à cause des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Dettingen. Le Roi lui fit don, par lettres du 24 juillet 1738, du droit de retrait féodal de la terre et baronnie de *Salsuit*. Il est dit dans ces mêmes lettres-patentes : « *Voulant gratifier, et honorablement traiter le* » *sieur Louis de Gay de Planhol, capitaine de cavalerie,* » *gendarme de notre garde*, etc., etc. » Il fit ses preuves de noblesse devant M. d'Hozier, juge d'armes de France, le 30 juin 1727, et a été reconnu noble par sentence contradictoire de l'intendance du Languedoc, rendue en sa faveur, contre le fermier des domaines, le 23 mai 1738; et a fait son testament olographe devant Branche, notaire royal, le premier octobre 1750. Il avait épousé : 1°. par acte du 13 mai 1719, reçu par Jacquet, notaire royal au Puy, demoiselle Marie-Thérèse d'Exbrayat de Prenlas; 2°. par acte du 21 juillet 1749, reçu par Bonfils, notaire à Issoire, Marie-Catherine de la Rochelambert, fille de Claude, comte de la Rochelambert, seigneur du Fieux, la Valette, Vinzelle et Montfort, et de Charlotte de Beauverger de Montgon, sa seconde femme. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Pierre de Gay de Planhol, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Custines, ci-devant Noailles, en 1741, et qui mourut immédiatement après le siége de Berg-op-Zoom, après avoir acheté sa compagnie et l'avoir renouvelée deux fois;

2°. Marguerite-Thérèse de Gay de Planhol, elle avait fait ses preuves le 30 juin 1727, par devant M. d'Hozier, pour être admise dans la maison royale de Saint-Cyr, et fut mariée à Jean de Bordeil, chevalier, seigneur de Cousanier, par acte reçu par Genny, notaire royal à Saint-Germain-Lembrun, le 9 janvier 1760;

Du second lit :

3°. Claude-Louis, dont l'article suit ;
4°. Charlotte de Gay de Planhol ;
5°. Anne-Françoise de Gay de Planhol ;
6°. Charlotte de Gay de Planhol, mariée à Jean-François de Pilacot, seigneur de la Prias et de Salèdes ;
7°. Autre Charlotte de Gay de Planhol, mariée à M. Roche des Escures, écuyer du Roi.

V. Claude-Louis DE GAY DE PLANHOL, chevalier, seigneur de Salsuit, Censac, Rybeyre, Couteuge et la Chasotte, page du Roi, épousa, par acte du 17 février 1772, dame Marie de Laurie d'Explost. Sa noblesse fut reconnue par M. de Balainvilliers, intendant de la province d'Auvergne, le 4 novembre 1756. Il laissa de son mariage :

1°. Pierre-Louis de Gay de Planhol, dont l'article suit ;
2°. Catherine de Gay de Planhol ;
3°. Autre Catherine de Gay de Planhol, mariée à M. Jacques la Chassaigne de Sereys, par acte reçu par Branche, le 31 juillet 1802.

VI. Noble Louis DE GAY DE PLANHOL, reconnu fils de Claude-Louis de Gay de Planhol, par testament du 20 mars 1782, reçu par Fabre, notaire royal à Poulhaguet, né le 5 août 1776, épousa, le 21 avril 1806, par acte reçu par Vigouraux, notaire à Malempise, demoiselle Agnès-Elisabeth de Molen de la Vernède de Saint-Poncy. Il a eu de ce mariage :

1°. Alfred-Pierre-Louis de Gay de Planhol de Salsuit né le 7 juin 1807 ;
2°. Anatol-Marc-Louis de Gay de Planhol, né le 8 décembre 1808.

Armes : D'azur, au lion d'or, adextré d'une étoile du même ; à la divise d'argent, chargée de trois étoiles de gueules. Couronne de comte.

DE LA GARDE DE CHAMBONAS (1), maison des plus anciennes et des plus distinguées de la province de Languedoc, où elle réside encore de nos jours. Elle tire son nom de la terre et seigneurie de la Garde-Guérin, en Gévaudan, au diocèse de Mende.

Les histoires de cette province, ses archives et ses monuments publics attestent, à la fois, le lustre et la haute antiquité de cette maison qui paraît, aux époques les plus reculées, aux rangs des maisons d'ancienne chevalerie et des barons. Mais les guerres civiles et de religion, dont le Languedoc fut pendant si long-tems le théâtre ; le pillage et l'incendie qui résultaient si fréquemment de ces guerres cruelles, ayant dispersé ou détruit la plupart des terriers de familles, des archives et cartulaires des abbayes, on n'a pu remonter la filiation suivie des seigneurs de la *Garde de Chambonas*, au-delà de la fin du douzième siècle. Ces désordres ont porté dans les diverses branches des maisons, une telle confusion dans les titres, qu'une grande partie existe sans connaître authentiquement leur degré de parenté. La maison de la *Garde* s'est divisée en plusieurs branches, dont deux distinctives, celle de la *Garde-Chambonas*, et celle de la *Garde de Malbosc*, également distinguées par leurs alliances et leurs possessions; mais, quoique ces deux branches aient été maintenues dans le même tems et en la même province, dans les mêmes nom et armes, comme on a pu jusqu'à présent trouver l'acte identique et conjonctif qui lie ces deux branches, nous nous bornerons à mentionner celle des seigneurs de Chambonas, l'aînée de cette maison, dont on a une connaissance directe jusqu'à nos jours.

Arnauld DE LA GARDE, chevalier, souscrivit, en 1152, avec Guillaume de Randon, Rostaing de Carbonnières,

---

(1) La seigneurie de *Chambonas*, possédée par cete maison avant le treizième siècle, est située au diocèse d'Uzès, généralité de Montpellier, sur la rivière du Chassezac, qui va tomber dans l'Ardèche, à 8 lieues nord-ouest d'Uzès. On y compte 248 feux.

Pierre de Solommiac, Pons-de-l'Isle, Pierre de Mercœur, Bertrand de Saint-Julien et autres seigneurs, l'acte de donation entre-vifs, faite à Bernard Aton, vicomte de Nîmes et de Béziers, par Pagane, sa sœur, de ce qu'elle pouvait prétendre de la succession paternelle.

Bernard, Gaillard et Bertrand DE LA GARDE rendirent hommage à Raymond VI, comte de Toulouse, pour la bastide de Montsalzat nouvellement bâtie, le 10 juin 1232, en présence de Bernard, comte Comminges.

I. Raymond DE LA GARDE, chevalier, seigneur de la Garde-Guérin, est mentionné dans un acte de vente qu'il fit à Bertrand de Molette, le 18 des calendes du mois de janvier 1237, de plusieurs censives et autres droits, devant Jean G...., notaire. Il eut pour fils :

1°. Thomas, dont l'article suit ;

2°. Pons de la Garde, qualifié gentilhomme du diocèse d'Uzès, qui servit au siége de Gironne, dans les troupes françaises, en 1285. Ce seigneur tenait incontestablement un rang distingué dans l'armée, et devait avoir une fortune considérable, car ayant été taxé à une somme envers le roi d'Aragon, pour certains dommages qu'il avait causés, il fut dispensé de cette restitution par le cardinal-légat, à condition qu'il emploierait la moitié de cette somme à la conquête du royaume d'Aragon ;

3°. Gaucelin de la Garde, doyen de l'église de Brioude, en 1275 et 1285; élu évêque de Lodève, en 1292. Il fut nommé à l'évêché de Maguelonne, par le pape Boniface VIII, au mois d'août 1296.

II. Thomas DE LA GARDE, seigneur de la Garde-Guérin, passa une transaction, le 12 des calendes de novembre 1293, avec Barthélemi de Molette, co-seigneur de la Garde-Guérin, par lequel il céda audit Barthélemi la part des péages et cartelages qu'il avait au lieu de la Garde. A cet acte reçu par Jean Arnal, notaire, assista Odillon de Guérin de Châteauneuf, IIIe. du nom, damoiseau, baron du Tournel. Thomas eut pour fils :

1°. Gilbert, dont l'article suit ;

2° Pons de la Garde, élu évêque de Mende; en 1375, qui en cette qualité, présida les trois états du Gévaudan, au mois de juillet 1378, convoqués pour moyenner la paix avec les Anglais. Il demeura en possession de cet évêché jusqu'en 1387, que Jean d'Armagnac lui succéda.

III. Gilbert DE LA GARDE, chevalier, seigneur de la Garde-Guérin et de Chambonas, épousa, vers l'an 1370, Gabrielle de Châteauneuf, fille d'Odillon de Guérin de Châteauneuf, IVe. du nom, seigneur et baron du Tournel, et d'Yolande de Simiane. De ce mariage est issu :

IV. Gaucelin, *aliàs* Jausselin DE LA GARDE, chevalier, seigneur de la Garde-Guérin et de Chambonas, qui fut déchargé du subside que le Roi leva à l'occasion du mariage d'Elisabeth de France, sa fille, avec le roi d'Angleterre, par lettres du 28 mars 1395 (v. st.). On voit que le Languedoc paya la somme de quatre-vingt mille francs d'or, pour sa part de cette imposition, par des lettres que les élus du diocèse de Mende, donnèrent, le 26 février 1396, en faveur dudit Jausselin de la Garde, seigneur de Chambonas et de la Garde-Guérin, par lesquelles ils le déclarent exempt d'y contribuer, attendu son ancienne noblesse. Il épousa Philippe de Molette, fille de Jean de Molette, Ier. du nom, damoiseau, seigneur de Morangiès, co-seigneur de la Garde-Guérin, et de Jeanne de Peyrbesse. Il eut pour fils :

V. Pierre DE LA GARDE, damoiseau, seigneur de Chambonas, qui épousa, le 14 avril 1455, Catherine de Fraissinet, et fit son testament le 7 septembre 1477. Il eut de ce mariage :

VI. Raymond DE LA GARDE, IIe. du nom, seigneur de Chambonas et du Bouchet, qui succéda à son père, en 1477. Il épousa Catherine de Carteville, dont il eut :

VII. Baptiste DE LA GARDE, seigneur de Chambonas, qui rendit hommage de sa seigneurie de Chambonas, le 28 octobre 1532. Il avait épousé, vers l'an 1520, Simmone d'Hérail, fille de Jean d'Hérail, seigneur de Brésis, et d'Honorade de l'Estang. Il eut pour fils :

VIII. Noël DE LA GARDE, écuyer, seigneur de Chambonas et du Bouchet, qui épousa, par contrat du 9 juin 1547, Louise de Chastel de Condres, fille d'Antoine de Chastel, III°. du nom, seigneur de Condres, et d'Antoinette de Beaune. Il fit son testament retenu par Jullian, notaire à Lanas, en Vivarais, le 12 novembre 1567. Il laissa :

1°. Henri, dont l'article suit;

2°. Antoine de la Garde, seigneur du Bouchet, qui épousa, le 5 juin 1585, Catherine de Jaurand, fille de Jean de Jaurand, seigneur du Vilar, et de Jeanne de Vilaret; étant veuve, elle transigea le 14 octobre 1597, tant pour elle que pour ses enfants, avec Henri de la Garde, seigneur de Chambonas, au sujet des biens de Noël de la Garde, et testa le 30 mars 1624. De leur mariage sont issus :

a. Jérôme de la Garde, seigneur du Vilar, qui épousa, le 18 août 1624, Anne Blachère, et fut maintenu, le 17 mars 1670, par M. de Bezons, intendant du Languedoc;

b. Antoine de la Garde.

3°. Noël de la Garde;

4°. Balthazard de la Garde;

5°. Pierre de la Garde;

6°. Jacqueline de la Garde;

7°. Françoise de la Garde;

IX. Henri DE LA GARDE, chevalier, seigneur de Chambonas, de Planchamp, de Cornillon, de Serres et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, épousa, 1°. par contrat du 24 juillet 1577, Louise de Borne, fille de Pierre de Borne, seigneur de Ligonniers et de Beaumefort, et de Louise Audibert de la Farelle; 2°. Gabrielle de Molette de Morangiès, fille de Claude de Molette, Ier du nom, chevalier, seigneur de Morangiès, co-seigneur de la Garde-Guérin, ambassadeur à la Porte Ottomane, chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise de Grimoard du Boure de Grisac; il testa le 26 septembre 1608. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jacques, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Antoine, qui fonde la seconde branche rapportée en son rang.

X. Jacques DE LA GARDE, seigneur des Poujols, est qualifié fils aîné d'Henri de la Garde, seigneur de Chambonas, et de Louise de Borne, sa première femme, dans son contrat de mariage avec Catherine de Roche, du 5 février 1606, reçu par Borbal et Faget, notaires; il testa devant ce premier, le 22 avril 1635, à Saint-Jean-de Pourcharesses, et eut pour fils :

XI. Paul DE LA GARDE, seigneur des Poujols, de la Chaze, etc., marié, par contrat du 28 décembre 1644, reçu par Barthélemi, notaire à Payssac, et Rochier, notaire à Langogne, avec Marie de Florit de la Tour. Il testa le 17 décembre 1694, en faveur de Jean-Louis, son fils aîné, qui suit :

XII. Jean-Louis DE LA GARDE, seigneur des Poujols, né le 26 décembre 1645, marié, par contrat du 18 juillet 1702, reçu par Martin, notaire de Chaslades, en Gévaudan, avec Anne de la Croix de Castries, dont est issu :

XIII. Louis-Charles DE LA GARDE DES POUJOLS DE CHAMBONAS, chevalier, seigneur des Poujols, né le 4 avril 1704, marié, par contrat du 2 août 1747, reçu par Derozilles, notaire de la ville des Vans, avec Jeanne-Françoise de Bourzes, dont sont issus :

1°. Louis-Joseph, dont l'article suit;
2°. Louis-Scipion, chevalier de la Garde, tué à la redoute de Warbourg, au siége de Cassel, en 1760;
3°. Augustin de la Garde, décédé aux Isles;
4°. Alexis de la Garde, mort sans alliance;
5°. Anne de la Garde, mariée à N.... du Roure;
6°. Césariette-Ursule de la Garde, religieuse, existante.

XIV. Louis-Joseph DE LA GARDE DES POUJOLS-CHAMBONAS, chevalier, seigneur des Poujols, capitaine au régiment de Montpellier, lieutenant-colonel, en 1792; colonel à dater du 5 août 1807, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; est entré au service en 1751,

et a continué ses services jusqu'au premier octobre 1814, époque de sa retraite. A fait les campagnes de Hanovre, en 1757 et 1758, comme volontaire dans le régiment de Condé, infanterie, et en 1762, comme capitaine-volontaire dans les chasseurs de l'état-major aux ordres du baron de Bon; s'est trouvé à la bataille d'Hastembeck, sous le maréchal d'Estrées, en 1757; à celle de Rosback, la même année; à l'attaque de Zell, à la bataille de Crewelt, en 1758; a fait les campagnes de l'émigration dans l'armée des princes, en qualité de brigadier dans la seconde compagnie noble d'ordonnance, ayant émigré en 1791. Au licenciement de ce corps, il a continué ses services, d'abord dans le corps d'Allonville, et au licenciement de ce dernier corps, comme commandant de deux compagnies d'émigrés français, formées à Guernesey, par commission du gouvernement anglais. Il a épousé, 1°. par contrat du 14 novembre 1759, reçu par Goudet, notaire de la ville de Gap, Angélique du Sceau de la Croix; 2°. Marie-Anne Martel, fille de Jean-Louis Martel, et de Marie Chambon; 3°. Marie-Madelaine Kladt, fille de feu messire N.... Kladt, général, commandant à Dusseldorff, et de dame Anne-Régine de Richmann. Il a été admis aux états du Languedoc, en qualité d'envoyé de la baronnie de Saint-Félix, et y a pris séance après ses preuves faites devant les commissaires des états, présidés par l'archevêque de Toulouse, primat de Narbonne, suivant la délibération faite à ce sujet, le dimanche 2 décembre 1770. Il a été maintenu dans son ancienne extraction, par jugement de la cour des comptes de Montpellier, du 20 décembre 1773, dans lequel se trouve relatée sa filiation, depuis Noël de la Garde, seigneur de Chambonas, son cinquième aïeul. Il a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. François de la Garde des Poujols de Chambonas, élevé à l'école royale militaire de Paris, lieutenant au régiment d'Auvergne, infanterie, mort à la Louisiane, sans alliance;

2°. Victoire de la Garde des Poujols de Chambonas, mariée, 1°. à N.... du Sceau de la Croix; 2°. avec M. Bouco;

3°. Césariette-Ursule de la Garde des Poujols de

Chambonas, religieuse à Fontevrault, morte victime d'un jugement révolutionnaire, à Fontainebleau ;

Du second lit :

4°. Louis-Frédéric-Auguste, comte de la Garde des Poujols de Chambonas, qui a été fait officier sur le champ de bataille, en 1809 ;

Du troisième lit :

5°. Louis-François-Joseph de la Garde des Poujols de Chambonas, appelé le vicomte de la Garde, mousquetaire du Roi, aujourd'hui, lieutenant dans la légion du Cantal.

SECONDE BRANCHE.

Marquis de Chambonas.

X. Antoine DE LA GARDE, chevalier, seigneur de Chambonas et de Cornillon, second fils de Henri de la Garde, seigneur de Chambonas, et de Gabrielle de Molette de Morangiès, sa seconde femme, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi par provisions du 3 février 1643. Testa le 27 juin 1637, et fit un codicille le 2 mars 1654. Il avait épousé, par contrat du 19 août 1629, Charlotte de la Baume-Suze, troisième fille de Rostaing de la Baume, comte de Suze et de Rochefort, seigneur d'Eyrieu et de Montfrin, bailli des quatre bailliages du Dauphiné, maréchal des camps et armées du Roi, et de Catherine de Grolée, sa seconde femme. Il eut entr'autres enfants :

1°. Louis-François de la Garde, marquis de Chambonas, lieutenant de Roi en Languedoc, baron de Saint-Jean de Pourcharesse, seigneur de Cornillon, Sausin, Monolgues, Serre et Jangons, qui servit d'abord en qualité d'enseigne dans la compagnie d'ordonnance du duc d'Orléans, par brevet du 12 juin 1651. Il épousa, par contrat du 24 janvier 1659, Louise-Claude de Chaume jean de Fourilles. Il fut maintenu dans son ancienne extraction par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 9 novembre 1668. La seigneurie

de Chambonas fut érigée, en sa faveur, en marquisat par lettres du mois d'avril 1683, enregistrées au parlement et en la chambre des comptes du Languedoc. Il mourut sans postérité ;

2°. Charles de la Garde, comte de Saint-Thomé, seigneur de Cornillon, qui s'établit en Bourgogne et mourut en 1686. Il avait épousé: 1°. Françoise de Vaësc, dame de Saint-Thomé, fille de Nicolas de Vaësc, seigneur de Saint-Thomé, et de Françoise de Lérisse, sa seconde femme, et veuve de Guillaume d'Hautefort de Lestrange, seigneur du Theil; 2° Marie-Victoire de Rochefort d'Ally, née en 1660, fille de Claude de Rochefort d'Ally, comte de Saint-Point et de Monferrant, baron de Senaret, au diocèse de Mende, seigneur de Saint-Chely, de Laval, etc., etc., chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-colonel du régiment de Conti, gouverneur de Saint-Jean de Lône, et d'Anne de Lucinge des Alimes. De ce mariage sont issus :

A. N.... dit le comte de Saint-Thomé, marié en secondes noces à N.... de Montmorillon, dont un fils, appelé le comte de Chambonas, enseigne des gardes-françaises, marié, en 1751, avec N.... de Cheiladet, en Auvergne, dont trois filles :

a. N.... de la Garde de Saint-Thomé, mariée à M. de Lastic, chef de brigade des gardes du corps du Roi, maréchal de camp;

b. N.... de la Garde de Saint-Thomé, mariée à N.... comte de la Rodde ;

c. N.... de Chambonas, mariée à M. le marquis de Balathier-Lantage ;

B. N...., prévôt du chapitre de Brioude;

3°. Henri-Joseph, dont l'article suit ;

4°. Charles-Antoine, évêque et seigneur de Lodève, qui reçut hommage, le 30 avril 1688, de Gabriel Fabre, seigneur de la Tude et de Madières, à cause d'un fief mouvant de l'église de Lodève. Il fut nommé à l'évêché de Viviers, le 14 octobre 1690.

5°. Françoise de la Garde, mariée à Henri de Suarez, d'une ancienne maison originaire d'Espagne, fils d'Henri de Suarez, et de Marie de Massilien.

XI. Henri-Joseph DE LA GARDE, comte de Chambonas, baron des états du Languedoc, lieutenant-capitaine au régiment des gardes-françaises, nommé, en 1706, premier gentilhomme de la chambre du duc du Maine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de Roi de la province de Languedoc, mort le 31 août 1729, avait épousé, le 5 avril 1695, Marie-Charlotte de Fontanges d'Auberoque, dame d'honneur de la duchesse du Maine, morte à Sceaux, le 7 juillet 1738. Il eut pour fils :

XII. Scipion-Louis-Joseph DE LA GARDE, Ier. du nom, marquis de Chambonas, baron de Saint-Félix et des états du Languedoc, lieutenant de Roi de cette province, mort le 27 février 1765. Après avoir servi un an dans les mousquetaires, il obtint, le 31 janvier 1720, une commission de capitaine réformé, à la suite du régiment de Bougard, et passa dans le régiment de Turenne le 28 mai 1724. Il fut ensuite enseigne de la compagnie des gendarmes de la garde, par brevet du 10 mai 1726, avec rang de mestre de camp de cavalerie, par commission du même jour; devint lieutenant de Roi du Languedoc, à la mort de son père, en 1729, et se démit de la charge d'enseigne des gendarmes au mois de décembre 1731. Colonel-lieutenant du régiment d'infanterie du Maine (depuis Eu), par commission du 11 juillet 1734, il le joignit à l'armée d'Italie, et le commanda à la bataille de Guastalla, et à la même armée jusqu'à la paix; à la bataille de Dettingen, en 1743. Brigadier par brevet du 2 mai 1744, il servit à l'armée de Flandre, commandée par le maréchal de Saxe pendant cette campagne. Il était au siége de Tournay, à la bataille de Fontenoy, au siége d'Ostende, où il fut nommé pour commander en 1745. Il se démit du régiment d'Eu au mois de février 1746, et commanda Bruges, sous les officiers généraux, jusqu'à la paix de 1748. Il avait épousé : 1°. le 22 mars 1722, Marie-Hiacinthe, princesse de Ligne, fille de Procope-Hyacinthe de Ligne, prince du Saint-Empire, marquis de Moy,

brigadier des armées du Roi, et d'Anne-Catherine de Broglie; 2°. N... de Grimoard Beauvoir du Roure, fille de Louis-Claude-Scipion de Grimoard Beauvoir, comte du Roure, marquis de Grisac, lieutenant-général des armées du Roi, et de Marie-Antoinette-Victoire de Gontaut-Biron. Il a eu :

Du premier lit :

1°. Melchior-Charles-Scipion, mort le 7 juillet 1732, à l'âge de huit ans;

Du second lit :

2°. Scipion-Louis-Joseph, dont l'article suit;
3°. Un autre fils.

XIII. Scipion-Louis-Joseph DE LA GARDE, IIe du nom, marquis de Chambonas, fut nommé ministre des affaires étrangères, le 17 juin 1792, et se retira de ce ministère le premier août de la même année.

Armes : D'azur, au chef d'argent.

DAUCHEL, famille ancienne, originaire des Pays-Bas, et fixée en Artois, depuis la fin du dix-septième siècle, elle a servi successivement les rois d'Aragon, de Castille, d'Espagne, les archiducs d'Autriche, les ducs de Bourgogne et enfin les rois de France, sous la domination desquels la province d'Artois est passée alternativement.

I. Louis DAUCHEL, écuyer, seigneur d'Enquin, vicomte de la Palme, ainsi qualifié dans divers actes de l'an 1581, eut pour fils :

II. Robert DAUCHEL, écuyer, vicomte de la Palme, qui fut tué en combattant pour le service de l'empereur d'Allemagne. Ses enfants furent :

1°. Bernardin, dont l'article suit;
2°. Robert Dauchel, vivant en 1678.

III. Bernardin DAUCHEL, écuyer, vicomte de la Palme,

né à Malines, en 1649, vint, avec Robert, son frère, se fixer en Artois, peu d'années après que les villes d'Aire et de Saint-Omer furent cédées à Louis XIV, en 1678, par le traité de Nimègue. Il fut père de :

IV. Jacques-Joseph Dauchel, écuyer, vicomte de la Palme, lequel fut père de :

V. Philippe-Amable-Germain Dauchel, écuyer, vicomte de la Palme, allié avec noble dame Madelaine-Louise-Antoinette de Mansel. Leurs enfants furent :

1°. Philippe-Antoine-Joseph-César, qui suit ;
2°. Henri-Louis-Nicolas Dauchel ;
3°. Herman-Amable-Jean Dauchel.

VI. Philippe-Antoine-Joseph-César Dauchel, vicomte de la Palme, né en 1752, est entré page du roi Louis XV, en sa grande écurie, en 1766 ; a été brigadier des gardes du corps de Monsieur, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII, était, en cette qualité, de service, en 1789, et a été témoin des premières horreurs commises à Versailles. Il vit sans postérité.

Cette famille a formé des alliances avec celles de Guiselin, de Chambly, de la Postolle, de Brandt, de Pontieure, de Berlaëre, de Mansel, d'Artois, de Poix, de Pouvillon, etc., etc.

Armes : D'or, à cinq losanges de sable en bande. Couronne de vicomte. Supports : deux lévriers.

DE LA RUE, à Paris, originaire de l'Isle de France.

I. Louis de la Rue, écuyer, né le 21 novembre 1764, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, épousa Marie-Marguerite Sauvage, par acte passé devant Ouvray, notaire à Paris, le 22 juillet 1700. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Louis, dont l'article suit ;
2°. Jean-Toussaint de la Rue ;

3°. André-Marie de la Rue;
4°. Augustin-Joseph de la Rue;
5°. Marie-Marthe de la Rue;
6°. Jeanne-Angélique de la Rue;
7°. Elisabeth de la Rue;
8°. Anne-Thérèse de la Rue;
9°. Adrienne-Charlotte de la Rue;
10°. Amable-Dorothée de la Rue.

II. Pierre-Louis DE LA RUE, écuyer, payeur des rentes, né le 8 décembre 1702, paroisse Saint-Leu-Saint-Gilles, épousa Marie le Gras, par contrat passé devant Doyen, notaire, le 19 novembre 1725, sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Il en eut sept enfants :

1°. André-Philippe, dont l'article suit;
2°. Amable-Toussaint de la Rue;
3°. Marie-Geneviève de la Rue;
4°. Anne-Thérèse de la Rue;
5°. Anne-Marie-Henriette de la Rue;
6°. Agathe-Madelaine de la Rue;
7°. Amadore-Thérèse de la Rue.

III. André-Philippe DE LA RUE, écuyer, payeur des rentes, né le 25 juillet 1727, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, épousa Henriette-Adélaïde Thevenin, par acte devant Fournier, notaire, le 11 janvier 1764, et suivant l'acte de célébration de mariage, du 13 février suivant, paroisse Saint-Roch. De ce mariage sont issus quatre enfants, entr'autres :

1°. André-Toussaint, dont l'article suit;
2°. Adélaïde-Julie de la Rue.

IV. André-Toussaint DE LA RUE, écuyer, capitaine d'infanterie, membre du collége électoral du département de la Seine, membre du conseil-général du même département, ex-adjoint au maire du 8e arrondissement de la ville de Paris, lieutenant-colonel de la 8e légion de la garde nationale de cette ville, administrateur des contributions indirectes, chevalier de la Légion-d'Honneur, né le premier novembre 1768, paroisse Saint-Sauveur, a épousé Amélie-Eugénie Caron de Beaumarchais, par acte passé devant Bertet, notaire, le 26 messidor an 4 (ou 4 juillet 1796). Le mariage a

été publié au 2e arrondissement municipal de la ville de Paris, acte de célébration, du 18 juillet 1796, à l'église Saint-Laurent. Leurs enfants sont :

1°. Charles-Edouard de la Rue, écuyer, né le 9 octobre 1799 ;
2°. Alfred-Henri de la Rue, écuyer, né le 24 mars 1803 ;
3°. Adélaïde-Amélie-Palmire de la Rue, née le 8 juillet 1797, mariée à Jean-Jacques-Eugène Poncet, chef d'escadron, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes d'aigle d'argent. Couronne de comte. Supports : deux lévriers.

DE LANCRAU, famille ancienne de l'Anjou, qui tire son nom de la terre de Lancrau, située dans la paroisse de Champtocé.

I. Pierre DE LANCRAU, écuyer, seigneur dudit lieu, fait son offre de foi et hommage pour le fief de Milandre, dépendant de sadite terre de Lancrau, au seigneur baron de Bescon, en 1386, et déclare avoir pour raison dudit fief, une paire d'éperons d'argent doré. On croit qu'il épousa N.... de Thucé, dame de Boisragot, dans la paroisse de Cossé-Lonvoisien. Il eut pour fils :

II. Girard DE LANCRAU, Ier du nom, seigneur dudit lieu, de la Saudraye et du Boisragot, qui fit un aveu et dénombrement à la baronnie de Bescon, en 1438. Il avait épousé Mathurine de Brie-Serrant. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Yvonnet, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après.

III. Jean DE LANCRAU, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa Guillemine de la Chesnaye. Il eut de ce mariage :

1° Girard, dont l'article suit ;

2°. Thienone, mariée : 1°. à Jean Gastinel, seigneur de Pontvien ; 2°. à Jean de Scépaux ;
3°. Marie de Lancrau, mariée à Jean de Saint-Hilaire, écuyer.

IV. Girard DE LANCRAU, II°. du nom, écuyer, seigneur de Lancrau, épousa : 1°. Jeanne de Saint-Hilaire; 2°. Jeanne de Marne. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. François de Lancrau, qui épousa Gillon de Brie, dont il eut :

a. François de Lancrau, qui vendit, en 1520, la terre de Lancrau, et mourut sans postérité ;

b. Claudine de Lancrau, mariée à Claude d'Andigné, écuyer ;

2°. René, dont l'article suit ;
3°. Louis de Lancrau, mort sans hoirs.

V. René DE LANCRAU, écuyer, épousa Marie Thoreau, fille de N... de Thoreau, seigneur de la Roche-Thoreau, dont il eut :

1°. Claude, dont l'article suit ;
2°. Jean de Lancrau, mort sans enfants de Renée de Percault, sa femme.

VI. Claude DE LANCRAU, écuyer, épousa Renée de Maczon, dont il laissa :

1°. Michelle de Lancrau, mariée à Mathurin Sybille, écuyer, seigneur de la Buronnière ;
2°. Catherine de Lancrau ;
3°. Claude de Lancrau.

SECONDE BRANCHE.

III. Yvonnet DE LANCRAU, sieur de la Soudraye, second fils de Girard, Ier. du nom, seigneur de Lancrau, et de Mathurine de Brie Serrant, épousa, par contrat du 31 janvier 1459, Catherine Cheminart, fille de Jean Cheminart, écuyer, seigneur de la Porcherie, et de Bertrane du Tertre. De ce mariage vint :

IV. Antoine DE LANCRAU, écuyer, seigneur de la Saudraye, marié, par contrat du 31 octobre 1479, avec Catherine Ridouet de Sancé, du consentement de Guillaume Ridouet, son frère, seigneur de Sancé. De ce mariage sont issus :

1°. Mathurin, dont l'article suit ;
2°. François de Lancrau, prêtre ;
3°. Catherine de Lancrau.

V. Mathurin DE LANCRAU, écuyer, seigneur de la Saudraye, épousa, par contrat du 8 mars 1504, Ambroise Boutier de Champroux, fille de Jacques Boutier de Champroux, écuyer, seigneur du Tertre, paroisse de Montbizot, dans le Maine, et de Madelaine le Clerc. Leurs enfants furent :

1°. André, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Lancrau, évêque de Lombez, en 1561, mort le 18 octobre 1598, ayant testé le 10 avril précédent ;
3°. François de Lancrau, chapelain de la Bécassière;
4°. Madelaine, mariée à Jean de Sirac ;
5°. Perrine, religieuse à Savenay ;
6°. Guyonne de Lancrau, mariée à N... Chotard, seigneur du Hardaz, en Touraine.

VI. André DE LANCRAU, écuyer, seigneur de la Saudraye, épousa, par contrat du 14 novembre 1532, Françoise de Porsal, fille unique et héritière de nobles personnes Philippe de Porsal, écuyer, sieur de la Porée, et de Françoise Hulin. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Claude de Lancrau, mariée, en 1575, à noble homme Claude du Pré, sieur de la Mabilière ;
3°. Ambroise de Lancrau, mariée à Mathurin de la Boissière, seigneur des Aulnais.

VII. Jean DE LANCRAU, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Saudraye, transigea, le 11 avril 1572, devant Cossard, notaire de la cour royale à Mayenne, avec ses oncles et tantes, touchant la succession de son père. Il épousa : 1°. par contrat du 3 août 1563, Françoise de la Bouessière, veuve de Maurice de Fauquereau, seigneur de la Colletière ; 2°. par contrat du 26 mars 1576, Catherine

du Châtelet du Rossay, veuve de Jacques le Voyer, écuyer, seigneur de la Haute-Bergère. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit :
2°. Marguerite de Lancrau, religieuse fontevriste à Saint-Laurent, pays de Comminges ;

Du second lit :

3°. Julien de Lancrau, né le 12 mars 1577 ;
4°. Lancelot, qui forme la troisième branche, rapportée ci-après ;
5°. Marie de Lancrau, femme de Gilles Guesdon, écuyer, sieur de la Bizolière.

VIII. Jean DE LANCRAU, IIe. du nom, écuyer, seigneur de la Saudraye, du Tertre, de la Haute-Porée, de la Prévôté, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, transigea, le 7 juillet 1617, avec Lancelot de Lancrau et Marie de Lancrau, ses frère et sœur consanguins du second lit, pour le partage d'une somme de 12,000 liv., qui avait été léguée à Jean de Lancrau, écuyer, leur père, par le testament de Pierre de Lancrau, évêque de Lombez du 10 avril 1598; partagea avec les mêmes, devant Baudriller, notaire à Angers, le 29 février 1624, la succession paternelle, leur ayant fait la proposition de partage devant le même notaire, par acte du 4 août 1617. Il fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de Messieurs d'Etampes et de Bragelongne, commissaires départis pour le régalement des tailles dans la généralité de Tours, du 30 avril 1635. Il avait épousé, par contrat du 5 mai 1598, reçu par Peltier, notaire à Angers, Catherine le Voyer, fille de Jacques le Voyer, écuyer, seigneur de la Haute-Bergère, de la Brechère, et de Catherine du Châtelet de la Pezelière. De ce mariage vint :

IX. Jacques DE LANCRAU, écuyer, seigneur de la Haute-Porée, de Chanteil, du Tertre, du clos Doreau, de la Saudraye, de la Haute-Bergère, etc. Il épousa: 1°. par contrat du 13 avril 1622, Claude de Salles de l'Escoublère, fille de Claude de Salles, chevalier, seigneur de l'Escoublère, au Maine, de Maligny, de la Bellionière, etc., et de Lucrèce Taveau, dont il n'eut point

d'enfants; 2°. par contrat du 21 décembre 1649, Renée de Meaulne, fille d'Urbain de Meaulne, écuyer, seigneur de Rouesse, de Lanchemil, etc., grand-maître des eaux et forêts de France, au département de Touraine, et d'Anne Amellon. De ce mariage sont issus :

1° Alexis, dont l'article suit ;
2° Henri de Lancrau, mineur en 1667, ainsi que son frère, sous la tutelle de Michel du Boul, écuyer, seigneur de la Sionnière.

X. Alexis DE LANCRAU, écuyer, seigneur de Chanteil, de la Motte-Saint-Péan, de la Motte-Boisroyer, de la Grand-Maison, etc., fut maintenu, conjointement avec Henri de Lancrau, son frère, dans la possession de leur noblesse, par ordonnance de M. Voysin de la Noiraye, commissaire départi dans la généralité de Tours, du 22 mars 1667. Il épousa, par contrat du 14 octobre 1686, Françoise-Marie de Bréon, fille de Marc de Bréon, écuyer, seigneur de Bréon, et de Françoise le Picard. Il eut pour fils :

1°. Marc-Antoine de Lancrau, écuyer, seigneur de Chanteil, né le 11 novembre 1688, marié, par contrat du 6 avril 1714, avec Louise-Sophie le Chat, fille d'Henri le Chat, seigneur de Vernée, conseiller au parlement de Bretagne, et de Louise-Renée du Verdier de Genouillac. Il a eu pour fils Marc-Antoine-Alexis-Louis de Lancrau de Chanteil, né le 24 mai 1715, reçu page du Roi dans sa grande écurie, le 30 août 1730, sur les titres produits pour sa réception. Il épousa, le 19 août 1737, Geneviève-Marguerite-Jeanne du Tertre de Mée, fille de René, chevalier, seigneur de Pommerieux, etc., et de Geneviève Rasilly-Mée. Il n'a eu qu'une fille, mariée à M. de Trémigon, d'une très ancienne maison de Bretagne, père d'Achille de Trémigon ;
2°. Alexis-Gabriel, dont l'article suit.

XI. Alexis-Gabriel DE LANCRAU DE BRÉON, chevalier, épousa, le 25 juin 1739, Henriette-Françoise Minault, fille de René-Francois Minault, chevalier, seigneur de la Cherbonnerie, et d'Anne-Henriette du Buat de la Subrardière. De ce mariage est venu :

XII. Alexis-Marc-Henri-Charles DE LANCRAU DE BRÉON, chevalier, seigneur de Marigné, de Peuton, de Chéripéan, etc., né le 21 août 1742, marié, le 17 novembre 1767, avec Geneviève-Françoise de la Barre du Teilleul, fille de Pierre de la Barre, seigneur du Teilleul et autres lieux, et de dame Geneviève du Tertre, dont sont issus :

1°. Alexis-Henri, dont l'article suit ;

2°. Alexis, vicomte de Lancrau de Bréon, né en 1778, capitaine des carabiniers de MONSIEUR, chevalier de Saint-Louis. Il a épousé Marie-Josèphe-Emilie de Coatarel, fille de Joseph-François-Marie, baron de Coatarel, et de Marie-Jeanne-Emilie Penfentennio de Cheffontaine. De ce mariage sont nés :

a. Achille-Alexis, né le 13 avril 1812 ;

b. Hortense-Joséphine-Julie-Alexina, née le 15 mars 1806 ;

c. Mathilde-Henriette, née le 11 décembre 1809 ;

d. Justine-Aline, née le 6 avril 1811.

Tous les quatre nés à Château-Gontier.

3°. Geneviève-Henriette de Lancrau de Bréon, née le 10 octobre 1768, mariée au château de Bréon, par contrat du 25 novembre 1803, à Clément, comte de Tilly, seigneur de la Maulnière, de la Motte-Serchaux, du Plessis, etc.

XIII. Alexis-Henri DE LANCRAU, comte DE BRÉON, né le 28 août 1770, gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, colonel de ses carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, au mois de juillet 1808, Elisabeth-Geneviève-Justine de Pérusse d'Escars, fille de François-Nicolas-René, comte de Pérusse d'Escars, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des gardes de MONSIEUR, gouverneur de la 4e. division militaire, et d'Etiennette-Charlotte-Emilie, comtesse de Ligny. Il a eu de ce mariage :

1°. Marc-Jean-Alphonse de Lancrau de Bréon, né en mai 1809 ;

2°. Antoinette-Clémentine-Alix de Lancrau de Bréon, née le premier janvier 1812.

TROISIÈME BRANCHE.

VIII. Lancelot DE LANCRAU, écuyer, sieur de Piard, fils de Jean de Lancrau, Ier. du nom, et de Catherine du Châtelet de Rossay, sa seconde femme, transigea avec Jean de Lancrau, IIe. du nom, son frère aîné du premier lit, le 7 juillet 1617, pour le partage de la somme de 12,000 livres, dont il a été parlé plus haut, et partagea avec lui et Marie de Lancrau, leur sœur, la succession paternelle, le 29 février 1624. Il épousa, par contrat du 26 juin 1641, reçu par Mesnard, notaire à Beaupréau, Jeanne de Vaugirauld, dont il eut :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Marie de Lancrau, mariée à Joseph Rigault, seigneur de Millepieds et de Bousille.

IX. Jacques DE LANCRAU, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Piard, né le 2 mars 1647, épousa : 1°. Marie de Villeprouvée, dont il n'eut point d'enfants ; 2°. par contrat du 28 février 1683, reçu par Guydon, notaire à Angers, Charlotte Séguin, dont il eut :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Marie-Madelaine de Lancrau, mariée à Jean-François de Cantineau, chevalier, seigneur de la Barischère, dont postérité ;
3°. Pierre de Lancrau ;
4°. Aimée-Charlotte-Françoise de Lancrau, mariée à François de Cuissard de Mareil ;
5°. Isabelle de Lancrau.

X. Jacques DE LANCRAU, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Piard, épousa Anne de la Forêt d'Armaillé, par contrat du 20 septembre 1721. Ses enfants furent :

1°. Jacques-Jean, dont l'article suit ;
2°. Marie-Benoîte-Scholastique-Julie-Jeanne de Lancrau, mariée à Louis-Dauphin-Gilbert-Urbain Martineau de Fromentières.

XI. Jacques-Jean DE LANCRAU DE PIARD, chevalier, épousa, par contrat du 5 juin 1758, Angélique-Louise de la Fontenelle, fille d'Armand-Charles de la Fontenelle, chevalier, seigneur de Vaudoré, et de Louise-Renée-Barnabé de la Boullaye. Il a laissé de ce mariage :

1°. Jacques-Armand de Lancrau, né le 24 mai 1761;
2°. Victor-Marie-Anselme de Lancrau, né le 20 septembre 1762, marié avec Renée-Julie Loyseau de Mauny;
3°. Victor-Anselme de Lancrau, né le 28 janvier 1767;
4°. Victor-Armand-Charles de Lancrau, né le 30 août 1770, marié avec Anne-Marie-Louise-Henriette de Rossy.
5°. Louise-Angélique de Lancrau, née le 12 juin 1761, mariée à N.... Robert.

Armes: D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules, boutonnées de gueules. Couronne de marquis. Supports: deux lions. Devise: *In Deo spes mea.*

CHARBONNEL, en latin *Charbonnelli,* ancienne noblesse du Languedoc, sortie plus anciennement de Bretagne, et dont la généalogie est rapportée dans le tome IX du *Nobiliaire universel de France,* page 155; il faut ajouter, page 159, à l'article de:

XIV. Jean-Baptiste comte DE CHARBONNEL DU BETS, baron de Saussac, qu'il fut l'un des gentilshommes qui se trouvèrent aux ordres du Roi le 28 février 1791, ayant eu l'honneur d'assister ce jour là au coucher de Sa Majesté, et qu'il emigra la même année, après avoir refusé le serment demandé à l'armée, pour rejoindre directement à Coblentz l'armée des princes, dans laquelle il servit jusqu'au licenciement, y ayant fait la campagne de 1792, avec les officiers émigrés du régiment des chasseurs à cheval du Hainault.

Le comte de Charbonnel, maire de sa commune, lors de la première invasion des troupes alliées, courut les plus grands dangers. Il sauva la ville de Monistrol de l'incendie et du pillage dont elle fut fortement menacée, en raison de ce que des particuliers s'étant réunis, tirèrent, des fenêtres de leurs maisons, sur les Autrichiens, le 30 mars 1814.

Ces troupes s'étant retirées le lendemain sur leurs avant-postes, elles laissèrent la ville de Monistrol entre leurs avant-postes et ceux des Français, ce qui l'ayant mise entre deux feux, la fit alternativement visiter par

les deux partis, et sans cesse menacer d'exécutions militaires.

Enfin, quelques jours après, sans calculer les chances des évènements encore incertains, et avant la nouvelle de ceux arrivés à Paris, dont les courriers étaient interceptés, le comte de Charbonnel osa, par une proclamation, inviter ses concitoyens à secouer le joug *du Corse*, et à prendre la cocarde blanche, comme étant le seul moyen d'obtenir une paix solide, et de prouver que le sang français coulait encore dans leurs veines. C'était le 10 avril 1814.

Il courut de nouveau à cette occasion les plus grands dangers, dont les heureuses nouvelles de Paris vinrent le tirer peu de jours après.

Dans l'interrègne, ayant refusé de prêter le serment demandé, il a couru de nouveaux périls et fut destitué de la place de maire.

Par suite de ses invariables principes, il a perdu une fortune très-considérable. Tous ces faits sont de notoriété publique.

Ses deux fils aînés, Henri et Louis, à peine sortis de l'enfance, ont mis leur gloire et leur bonheur à suivre le Roi à Gand, comme Volontaires-Royaux, et sont aujourd'hui officiers, l'un dans la Garde royale, et l'autre dans les dragons du Doubs.

A la lettre que M. le comte de Charbonnel a eu l'honneur de recevoir de mesdames de France, tantes du Roi, qui se trouve mentionnée tome IX, page 159, il faut ajouter celle de S. Ex. M. le marquis de Dreux-Brezé, grand-maître des cérémonies de France, conçue en ces termes :

« Le Roi instruit, monsieur le comte, du dévoue-
» ment que vous avez montré dans le tems pour mes-
» dames Marie-Adélaïde et Victoire-Louise-Marie-Thé-
» rèse de France, en vous rendant à leur passage par
» Fontainebleau, à la tête d'un détachement armé pour
» protéger la retraite de ces princesses, voulant vous
» donner une preuve de sa satisfaction, m'a chargé de
» vous faire savoir que Sa Majesté trouvait bon que
» vous eussiez l'honneur d'accompagner, ainsi que mon-
» sieur votre fils, le corps de Mesdames de France, depuis
» Fontainebleau jusqu'à Saint-Denis.

» Je me félicite, monsieur le comte, d'avoir à vous » faire part de ce témoignage de la bienveillance de Sa » Majesté.

» Agréez, monsieur le Comte, les sentiments avec les- » quels j'ai l'honneur d'être,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé: le Marquis de DREUX-BREZÉ.

» Paris, le 11 janvier 1817. »

Certificats qui attestent la belle conduite de M. Michel-Benoît, et Jean-François-Joseph, comte et vicomte de Charbonnel, mentionnés tome IX, p. 161 *et* 162.

« Nous, colonel en second, commandant la cavalerie » de la légion Roger-de-Damas, ci-devant Mirabeau, » certifions que M. Jean-François-Joseph, vicomte de » Charbonnel, sous-lieutenant de ulhans, a fait en cette » qualité, les campagnes de 1792, 93, 94; qu'il s'est » trouvé à toutes les affaires où ledit corps a été em- » ployé, et notamment à celle du 19 septembre 1793, » où il a été blessé d'un coup de feu à la cuisse, à la » prise des lignes de Wissembourg, où il s'est rendu » maitre d'une pièce de canon; que lors de la retraite » des armées combinées, en 1793, il voulut sauver la vie » à un de ses camarades qui était blessé, qu'il l'empor- » tait sur son cheval lorsqu'un nouveau coup de feu l'at- » teignit et le tua. Certifions de plus, qu'il n'a pas quitté » un instant l'armée de Condé, depuis le mois de mai » 1791, jusqu'au mois de février 1795, où il a donné sa » démission, et que pendant le tems qu'il a servi sous » mes ordres, il a montré beaucoup de capacité et d'in- » telligence pour son métier, et qu'il s'est toujours com- » porté avec le zèle et la bravoure digne d'un officier » français.

» Nous certifions qu'il a eu le malheur, en outre, de » perdre son père, M. Michel-Benoît, comte de Charbon- » nel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint- » Louis, pensionné du Roi pour ses services en Amé- » rique, et lieutenant-colonel, commandant l'artillerie » de la légion, lequel a péri à l'affaire du 17 mai 1793, » avec toute la gloire possible, en défendant jusqu'à son » dernier soupir les pièces que l'étourderie d'un con-

» ducteur avait égarées. En foi de quoi nous avons dé-
» livré le présent certificat, *pro duplicata*, pour servir
« en ce que de droit.

» Fait à Quersbach, le 23 décembre 1795. Vu par nous,
» colonel en second de la cavalerie, signé le comte
» de Chassencourt; approuvé par nous colonel propriétaire, signé le comte Roger-de-Damas. Vérifié par nous,
» major de la cavalerie, signé d'Erslon.

» Nous maréchal de camp, commandant l'avant-garde
» de l'armée de S.A.S. monseigneur le prince de Condé,
» certifions que les signatures apposées au certificat de
» l'autre part, sont véritables, ainsi que les faits qui y
» sont attestés, en foi de quoi nous avons signé les pré-
» sentes auxquelles nous avons fait apposer le sceau de
» nos armes.

» En notre quartier-général à Renchen, le 20 janvier
» 1796, *Signé:* le comte de Lanau. »

Certificat constatant la mort glorieuse de M. Michel-Benoît, comte de Charbonnel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

« Nous, soussignés, attestons à tous et un chacun,
» que Michel-Benoît, comte de Charbonnel, chevalier
» de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine
» au corps royal d'artillerie, nommé par la noblesse
» française de sa province, suppléant aux états-généraux
» de 1789, ayant refusé de remplir ses fonctions en
» cette qualité, à l'assemblée nationale; ayant refusé de
» même de prêter aucun serment, a émigré en mai 1791;
» que depuis cette époque, il a constamment demeuré
» réuni à la noblesse française qui entoure monseigneur
» le prince de Condé; qu'en juin 1792, il fut nommé
» par Leurs Altesses Royales, commandant de l'artillerie
» de la légion de Mirabeau, avec le grade de lieutenant-
» colonel; qu'il a toujours, depuis cette époque, com-
» mandé ladite artillerie, jusqu'au 17 mai 1793; que ce
» jour-là il a péri malheureusement, avec toute la gloire
» possible, en défendant, jusqu'à son dernier soupir,
» les pièces que l'étourderie d'un conducteur avait éga-
» rées.

» Fait à Westheim, le 2 juillet 1793, signé de Ber-

» geret, colonel-commandant de l'infanterie ; le comte » de Viomenil, maréchal de camp, commandant la lé- » gion ; le comte Alexandre d'Ollone, colonel de la cava- » lerie ; et le marquis de la Feronière, colonel-comman- » dant.

» Nous, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, » prince du sang, grand-maître de France, colonel- » général de l'infanterie française et étrangère, duc de » Guise, etc., etc., commandant en chef, sous les » ordres de monsieur le Régent, une division de la no- » blesse et de l'armée française ;

» Certifions que les signatures apposées au certificat » de l'autre part, sont véritables, ainsi que les faits qui » y sont attestés, et que nous avons beaucoup regretté » M. le comte de Charbonnel, que nous connaissions » pour un fidèle sujet du Roi, et pour un militaire » plein de bravoure et d'honneur.

» En foi de quoi nous avons fait expédier le présent » certificat, signé de notre main, contre-signé par le » secrétaire de nos commandements, et scellé du sceau » de nos armes.

» Fait au quartier-général de Schveigheim, le 11 juil- » let 1793.

Signé : Louis-Joseph de Bourbon ;

» Par S. A. S. Monseigneur,

» *Signé :* Drouin. »

Nota. La pièce ci-dessus est tout entière transcrite sur les registres de l'état-civil de la commune de Monistrol (Haute-Loire), de l'année 1815, comme acte de décès de Michel-Benoît comte de Charbonnel.

GAIGNERON. Ancienne famille noble, originaire de Loches, en Touraine. Une branche de cette famille, passée à la Martinique vers le milieu du dix-septième siècle, y a toujours résidé depuis.

Armes : D'argent, à un chevron d'azur accompagné de trois têtes de coq du même, arrachées, barbées et crêtées de gueules.

ACLOCQUE DE SAINT-ANDRÉ ET D'HOCQUINCOURT. Si la noblesse de cette famille n'est pas ancienne, son dévouement à la cause de l'auguste dynastie des Bourbons est digne de tout éloge, et il lui assignera une place des plus honorables dans la classe où la munificence du Roi vient de l'élever.

Branche établie à Paris.

André-Gabriel ACLOCQUE DE SAINT-ANDRÉ, né le 30 avril 1778, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, fut nommé colonel de la XIe. Légion de la garde nationale parisienne, le 15 janvier 1814. Il reçut de S. M. Louis XVIII, le 11 novembre 1814, des lettres de noblesse, en mémoire des services rendus à Louis XVI, par son père André-Arnoult ACLOCQUE, l'un des commerçants les plus estimés de Paris, officier de la garde nationale, au moment de la révolution, puis l'un des six commandants de ce corps. Il ne quitta pas le Roi dans la journée du 20 juin 1792, et au moment où une troupe de furieux pénétra dans l'intérieur du palais, il fit à Louis XVI un rempart de son corps.

Le fidèle Aclocque ne cessa depuis de rendre à cet auguste monarque des services essentiels et désintéressés. Persécuté et incarcéré pendant treize mois, la chûte de Robespierre le rendit à sa famille ; il mourut le 5 août 1802, estimé et regretté de tous les honnêtes gens.

Le 20 mars 1815, le colonel André-Gabriel Aclocque resta auprès du Roi, jusqu'au moment où Sa Majesté monta en voiture. Le Roi, le voyant pénétré de la plus vive douleur, daigna lui dire: « *Je reviendrai bientôt;* » *conservez-moi votre légion*, et dites à ceux qui la com- » posent que je compte sur leur fidélité et leur attache- » ment. » Il resta aux Tuileries jusqu'après le départ des princes.

Pendant l'interrègne, il fut dénoncé plusieurs fois, il répondit avec énergie, et professa toujours la fidélité et la reconnaissance qu'il devait à son Roi.

Au champ de mai, il fit cesser et défendit à la musique

de sa légion, de jouer des airs révolutionnaires, malgré l'ordre qui en avait été donné.

Le 6 juillet, il se rendit auprès du Roi à Arnouville; le monarque lui adressa les paroles les plus flatteuses. En rentrant à Paris, il trouva l'ordre de se rendre à l'état-major général, là on lui présenta à signer l'adresse pour la cocarde tricolore, il s'y refusa, en disant que la garde nationale ne délibérait pas, et ne prenait pas l'initiative; on insista en lui disant que c'était pour assurer la tranquillité dans Paris. Il motiva sa signature *par ordre exprès.*

Le Roi a daigné adresser au chef de la 11°. légion, le 30 décembre 1814, les paroles suivantes :

« Je vous prie de dire à votre légion le plaisir que » j'ai à la voir; j'en ai beaucoup à vous voir vous-même. » Le fils de M. Aclocque me sera toujours cher.

Et le 30 décembre 1815 :

« Monsieur Aclocque, je vois votre légion avec grand » plaisir ; elle est digne de vous avoir pour chef. L'his- » toire dira que ma famille a toujours retrouvé la vôtre, » au 20 juin 1792 et au 20 mars 1815.

M. le colonel Aclocque de Saint-André a épousé mademoiselle Elisabeth-Geneviève Roth, de laquelle il a :

1°. André-Louis-Victor Aclocque de Saint-André, né à Paris le 12 août 1811 ;
2° Geneviève-Apolline, née à Paris le 11 août 1808 ;
3°. Maria, née à Paris le 7 juillet 1814.

Il a pour frères :

Jean-Baptiste Aclocque, né le 26 mars 1780 ;
Marcel-Antoine-Jean-Baptiste Aclocque, né le 13 janvier 1790. L'un et l'autre sans alliance.

Armes de cette branche : Tiercé en fasces, au 1 de gueules, au lys au naturel, adextré d'un bouclier d'or; au 2 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cloches du même; au 3 d'argent, au palmier de sinople. L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

Branche établie à Amiens.

Pierre-Charles ACLOCQUE D'HOCQUINCOURT, mort victime des fureurs révolutionnaires, par suite des excès commis sur sa personne par une populace effrénée qui après avoir pillé et dévasté sa maison, en 1791, voulut lui ôter la vie, a laissé :

Noël-Pierre-François-Charles ACLOCQUE D'HOCQUINCOURT, qui fut persécuté et emprisonné en 1793, pour son attachement connu à la famille royale. Après la terreur de 1798, il fut nommé commandant en chef de la garde nationale d'Amiens ; parvint par sa fermeté à comprimer les diverses factions révolutionnaires, jusqu'en 1800, époque à laquelle il quitta cet emploi ; fut nommé en 1806, chef de cohorte, et fut envoyé, avec la garde nationale mobilisée sur les côtes de l'Océan; fut nommé chef de légion à son retour; refusa la place d'adjoint à la mairie d'Amiens, que le commissaire extraordinaire Quinette lui avait intimé d'accepter pendant les cent jours ; refusa pareillement de paraître au conseil municipal d'Amiens et au collége électoral du département pendant l'interrègne. Au retour du Roi, le conseil municipal d'Amiens, pour le récompenser de sa fidélité, le choisit pour porter aux pieds du monarque l'expression de son allégresse et de son amour ; recut de Sa Majesté, des lettres de noblesse, en date du 30 mars 1816. qui portent en substance : « Voulant donner à notre amé » le sieur Noël-Pierre-François-Charles ACLOCQUE, etc., » ancien chef de légion de la garde nationale d'Amiens, » membre du conseil électoral du département de la » Somme, et du conseil municipal de ladite ville, une » marque de notre bienveillance, et récompenser le dé- » vouement dont il nous a donné des preuves, nous l'a- » vons par notre ordonnance du 29 février dernier, » décoré du titre de noble, etc. » Il a pour fils :

Charles-Louis ACLOCQUE D'HOCQUINCOURT, capitaine d'état-major de la garde royale, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe. Il reçut au mois de février 1810, le brevet de sous-lieutenant, pour servir, en cette qualité, dans un régiment de ligne qui se trouvait

en Espagne ; suivit le même corps en Portugal et en Espagne ; y fut promu au grade de capitaine ; passa, avec ce grade, aide-de-camp du général d'Aigremont, au mois de février 1814, alla, avec son général, au-devant de S. M. Louis XVIII, lors de son entrée en France. Présenté au Roi, par M. le duc de Duras, il en reçut l'accueil le plus flatteur et des marques particulières de bonté (S. M. lui donna sa main qu'il baisa respectueusement). Lors du débarquement de l'usurpateur, il sollicita du ministre de la guerre l'honneur de marcher contre lui, et n'en ayant pas eu de réponse, il partit de son propre mouvement, et rejoignit à Béthune la maison du Roi qui escortait les princes. Au retour, lorsque le licenciement commençait à s'effectuer, il contribua à la conservation de la compagnie des Cent-Suisses, et de la presque totalité de celle des grenadiers à cheval. Pendant les cent jours, il s'occupa sans cesse des intérêts de la bonne cause, et forma, pour la soutenir, un corps de volontaires royaux. Le premier juillet 1815, il traversa, exposé aux plus grands périls, l'armée française qui entourait Paris, portant des dépêches de M. le baron de Vitrolles pour Sa Majesté. Le Roi alors lui adressa encore des paroles de bonté et de satisfaction, tant pour sa conduite que pour celle de son parent, M. Aclocque de Saint-André, chef de légion. Il rentra à Paris deux jours avant le Roi, pour agir contre le gouvernement illégitime qui voulait s'opposer à ce que Sa Majesté fut reçue dans sa capitale. A la fin du même mois, il fut chargé d'une mission importante et secrète dans le département du Puy-de-Dôme et du Cantal.

Armes : Tiercé en fasces, au 1 de gueules, au lys au naturel, terrassé de sinople, sénestré d'un chien couché d'argent, moucheté de sable ; au 2 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cloches du même ; au 3 d'or, à deux épées de sable passées en sautoir ; l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins. Supports : deux lévriers.

TREMOLETI DE MONTPEZAT : maison ancienne, qui florissait au pays de Foix à la fin du XIVe siècle.

Cette famille céda les biens qu'elle possédait dans le comté de Foix, aux seigneurs de Durfort, par un acte du 10 juillet 1415. Elle s'établit en Languedoc et en Gévaudan, où elle compte de longues générations, illustrées par des emplois et des actions militaires, et par plusieurs chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle est représentée aujourd'hui par cinq filles de Jacques-Thimoté Trémolet, marquis de Montpezat, seigneur de Lunelviel, toutes mariées, petites-filles de Jean-Joseph-Paul-Antoine de Tremolet, marquis de Montpezat, duc et jouissant des honneurs et prérogatives attachés à ce rang, à la cour du Saint-Père.

Armes : D'azur, au cygne d'argent, nageant sur une rivière du même, mouvante du bas de l'écu, accompagné en chef de trois molettes d'éperon d'or ; à la bordure du second émail, chargé de seize tourteaux du champ. L'écu timbré d'une couronne ducale, et rehaussé d'un manteau du même. Tenants : deux anges. Devise : *Cignus aut victoria ludit in undis.*

BECA, BECK ou BEC (1), famille noble, ancienne, originaire de Flandre (2), d'où elle passa en France, sous le règne de Louis XI, en 1461, et de là en Provence, où elle réside encore de nos jours. En divers tems, cette maison, sous les comtes de Flandre et d'Artois, a

(1) Dans les vieux contrats de mariage, on trouve ce nom écrit de ces trois façons.

(2) Voici ce que le P. Marc de Beaudun, prédicateur capucin, dans un livre latin intitulé : *Paradisus theologicus et philosophicus,* dit de sa famille, dans la dédicace adressée à son frère Mathieu, sieur de Saint-Barthélemy :

« Sed ne ego, repudiata majorum genesi gentilioque nomine » videar, adhuc carni et sanguine adhœreve, eorum laudibus » supersedeo, et omitto Anthonium Bec utriusque atavum, » qui cum clarissimis ducibus è Belgio olim Lenitin Galliam, » et qui in Provinciâ nobilissimæ familiæ marchionis d'Oraison » consanguinitatem inivit. Neissa falio, et parentis economia » qui majoribus suis similis, similem cum ipsis promeritus est » bellicam dignitatem. Ab aliis denique domesticis titulis absti-

donné des guerriers qui ont eu des honneurs et des distinctions, que leur valeur leur a mérités.

I. Antoine, sire DE BEC, fut le premier qui passa en France. Il suivit, en 1461, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, souverain de la Flandre et de l'Artois, dans l'armée que Louis XI avait demandée pour le soutenir, si besoin était, lors de son sacre (1). Il fut fait chevalier par le duc de Bourgogne, avec une foule d'autres gentilshommes, le jour du sacre du roi de France, au service duquel il s'attacha, comme volontaire. Après l'entrevue de Lyon, entre René, roi de Sicile, comte de Provence, et Louis XI, Antoine, par suite de quelque mécontentement qu'il avait reçu, suivit René en Provence, où il s'allia à la famille des marquis d'Oraison. Il mourut le 25 mai 1495 (2). De son mariage était venu :

II. Bertrand-Claude, sire DE BEC, assista, avec son père, en 1494, au tournois de Lyon, et en qualité d'homme d'armes, suivit, la même année, Charles VIII, dans l'expédition de Naples, où il donna plusieurs fois des preuves de sa valeur. Après la déroute des armées françaises, il repassa les Alpes, et s'établit à Espinouse, où était mort son père; il y épousa noble dame Adélaïde de Barras, en 1499 (3); il rentra dans le Piémont, et mourut les armes à la main, en 1522. De son mariage était venu :

III. Antoine, IIe. du nom, sire DE BEC, ainsi que son père, se distingua dans les armes. En 1536, il marcha,

---

» neo ne hæreditarium solum virtutem habere videaris, quam » propriis auctionibus cumulasti, cumulavitque supremus Pa- » risiensis senatus, dum te in juris asseclas et patronos adlegit. »

Le même P. Marc de Beaudun, dans une de ses lettres, confirme ce qu'il dit ici au sujet de sa famille et du rang qu'elle occupait.

(1) Histoire de France.

(2) Une note ajoutée au testament d'Antoine nous apprend comment il passa en Provence.

(3) Un acte, en date du mois de septembre 1499, où Bertrand est qualifié de noble homme d'armes, nous apprend qu'il partait le même mois de la même année pour le Milanais, et qu'il laissait Adélaïde, sa femme, tutrice d'Antoine, dans le cas qu'il mourût.

pour la seconde fois, comme capitaine, commandant cinquante hommes d'armes, contre les troupes de Charles-Quint, qui envahissaient la Provence. Il fut tué environ en 1575, dans les guerres de la religion. Il avait épousé Raimonde de Jordan, fille de noble homme Claude de Jordan. De ce mariage était venu :

IV. Claude DE BEC, IIe. du nom (1), servit dans les guerres de la religion, d'abord comme homme d'armes, et ensuite comme capitaine (2), commandant cinquante hommes d'armes. Il avait épousé : 1°. Marguerite de...; 2°. en 1591, Diane d'Imberti, fille de Gaspard d'Imberti, et de Marguerite d'Eyssautier. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean-Antoine, suivit la carrière de son père; il mourut jeune, vers 1610. Il avait épousé Anne de Barbaroux, dont il eut deux filles qui héritèrent de tous les biens de la branche aînée, à la mort de Jean, leur père, et portèrent la fortune de cette maison dans des familles étrangères :

a. Anne, épousa Pierre de Firmini, seigneur milanais ;

b. Marguerite, épousa Dominique de Cortès, noble génois ;

Du second lit :

2°. Antoine, qui, par une excessive dévotion et par une grande humilité, se fit capucin, sous le nom de père Marc de Beaudun ; il se distingua dans son ordre ; en 1649, il était gardien du couvent d'Aix, et provincial, en 1651 ; il avait composé plusieurs livres latins de théologie et de philosophie ;

---

(1) Ce Claude nous apprend la manière dont est mort son père, dans une lettre qu'il écrivait à sa mère, Raimonde de Jordan ; il y rappelle en même tems les actions de courage d'Antoine II, et la mort de Bertrand, son aïeul.

(2) Dans tous les actes qu'on a eus de lui, il est qualifié capitaine commandant cinquante hommes d'armes. Dans un, entr'autres, on voit le sceau de ses armes entouré de cette légende : *De Belgio olim in Gallian.*

3°. Mathieu, dont l'article suit;
4°. Marguerite, mariée, en 1622, à Melchior de Baudon, écuyer.

V. Mathieu DE BEC, Ier. du nom, seigneur de Saint-Barthélemi, du Bourguet et Bagaris. Comme cadet, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, avait étudié la théologie, qu'il quitta ensuite pour s'adonner au droit. Il fut reçu avocat au parlement de Paris, en 1648, où il rétablit sa fortune par son talent. Par lettres-patentes du 17 avril 1662, sa terre de Beaudun fut érigée en fief, sous le nom de Saint-Barthélemi; il avait acquis également une partie de la seigneurie du Bourguet et Bagaris (1). Il avait épousé, en 1637, Marguerite de Bermoud, dont il eut :

1°. Pierre-Paul, dont l'article suit;
2°. Marc-Antoine, docteur en théologie à l'université d'Aix, en 1668, ensuite, curé, prieur à Beaudun, mort en 1705;
3°. Joseph, avocat au parlement d'Aix, le 4 octobre 1666, syndic de la noblesse, en 1696. Il fut marié et n'eut qu'une fille :
Marguerite, mariée à Esprit de Blanc, baron de Ventabren, conseiller au parlement;
4°. Jean-Pierre, lieutenant au régiment de la marine, mort à Neufbrisack, en Alsace, en 1676, des suites d'une blessure qu'il avait reçue dans la dernière campagne du maréchal vicomte de Turenne;
5°. Anne-Angélique, religieuse de la visitation, à Aix, morte en 1722.

VI. Pierre-Paul DE BEC, seigneur du Bourguet et de Bagaris, fut conseiller du Roi et visiteur-général des gabelles de Provence et terres adjacentes, en 1669. (Cette charge donnait, en Provence, les mêmes priviléges que celle des officiers de la cour des comptes, par édits du mois de mai 1577 et 1583, et par la déclaration

(1) En 1674, lors de la publication du ban et arrière-ban de Louis XIV, ses enfants furent convoqués comme nobles et possédant fiefs.

du Roi, du 28 janvier 1692). Pierre-Paul mourut en 1713. Il avait épousé Magdelaine de Grognard, fille d'André de Grognard, secrétaire du Roi. De ce mariage vinrent (1) :

1°. André, qui suit ;
2°. Mathieu, mort jeune.

VII. André DE BEC, seigneur du Bourguet et de Bagaris, visiteur-général des gabelles de Provence et terres adjacentes, en 1713. Mort en 1730. Avait épousé Christine de Bœuf, fille de Dominique de Bœuf, trésorier-général de France, et d'Isabeau de Chapus. De ce mariage vinrent :

1°. Bruno-Marius, qui suit ;
2°. Joseph-Pierre, mort jeune.

VIII. Bruno-Marius DE BEC, seigneur du Bourguet et de Bagaris, visiteur-général des gabelles de Provence et terres adjacentes, en 1731, conseiller à la cour des comptes d'Aix, le 23 mai 1758. Mort en 1777. Il avait épousé Thérèse de Bougerel de Fontienne, fille de Dominique de Bougerel de Fontienne, conseiller à la cour des comptes, et de Marie-Anne de Laugier de Beaurecueil. De ce mariage vinrent :

1°. Joseph-Marius, dont l'article suit ;
2°. Bruno-Joseph, docteur en théologie, et prieur de Notre-Dame d'Antraigues, en Provence, mort en 1774 ;
3°. Fortuné-François-Xavier, officier au régiment d'Auxonne du corps royal de l'artillerie, retiré du service avant la révolution, avec une pension du Roi ;
4°. Jean-Louis-Alphonse, officier au régiment de Beauvaisis, qu'il quitta à la révolution, mort en 1809 ;
5°. Antoine-Auguste, sous-lieutenant au régiment de Beauvaisis, mort jeune, en Corse.

---

(1) Sur l'article de Pierre-Paul et les suivants, on peut consulter le Nobiliaire de Provence, et les registres de la cour des comptes, aides et finances d'Aix.

IX. Joseph-Marius DE BEC, fut conseiller à la cour des comptes d'Aix, en 1770, et ensuite conseiller au parlement. Pendant les premiers troubles qui précédèrent les scènes d'horreur de la révolution, Joseph-Marius fut persécuté comme fidèle à son Roi. En 1793, il fut traîné dans les prisons, où déjà gémissaient presque tous les nobles du pays, qui n'avaient pas pu émigrer. Echappé, comme par miracle, au fer de Robespierre, il vécut encore long-tems fugitif et poursuivi. Il est mort le 27 avril 1812. Il avait épousé Marie-Maximin de Perinet. De ce mariage sont venus :

1°. Augustin-Maximin-Marius, qui suit;
2°. François-Xavier-Hypolite;
3°. Thérèse-Christine.

X. Augustin-Maximin-Marius DE BEC, poursuivi par les lois révolutionnaires, ainsi que son père, a toujours su garder son amour à son Roi et aux Bourbons. Il s'est marié en 1796, à Marie-Thérèse de Begue. De ce mariage est venu :

XI. Augustin-Marius-Paul, dit Polidore DE BEC.

Armes : De gueules, à trois bécasses d'or. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

DE CHAVANAT, maison originaire d'Auvergne, et l'une des plus anciennes de cette province. Elle prouve une filiation suivie depuis l'an 1100. Elle est représentée par :

Annet, marquis DE CHAVANAT, seigneur de Montgour, le Chatras, le Monteau, etc., etc. Il a eu pour fils, Gabriel, comte de Chavanat, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur, de l'Aigle rouge de Prusse, 3°. classe, actuellement colonel d'état-major de la garde nationale de Paris.

Avant la révolution, il avait deux frères, chanoines, comtes de Brioude, Alexandre de Chavanat, vicaire-général de l'archevêque, prince d'Ambrun, et Antoine-Louis de Chavanat de Montgour;

Une sœur, chanoinesse, comtesse de Blesle, en Auvergne, et un troisième frère, Alexandre-Léonard-François de Chavanat, chevalier de la Légion-d'Honneur, inspecteur de l'académie de Bordeaux.

Il possédait, avant la révolution, la terre et fief de Montgour dans le pays de Combraille, province d'Auvergne, cette terre était, depuis plus de six cents ans, dans sa famille.

Armes : D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre étoiles d'or. Couronne de marquis, et deux lions pour supports.

D'ENNERY DE LA CHESNAYE, en Orléanais, famille originaire d'Ecosse.

I. Edouard D'ENNERY, Ier. du nom, servait à la cour d'Ecosse en 1544. Il épousa Marie Hesburn, d'une des plus illustres maisons de cette province, sœur de Jacques Hesburn, troisième époux de Marie Stuard, reine d'Ecosse, veuve en premières noces de François II, roi de France. Le comte de Bothwel, soupçonné de la mort de Henry lord Darnley, second époux de Marie Stuard, fut contraint de se sauver en Danemark, pour se soustraire à la fureur du peuple soulevé; ce qui fut cause de la perte de sa maison et de celle d'Ennery, qui lui était alliée. Edouard d'Ennery fut tué dans ce soulèvement. Il eut pour fils :

1°. Edouard, dont l'article suit;
2°. Charles, } qui passèrent en France avec leur
3°. Claude, } frère aîné.

II. Edouard D'ENNERY, IIe. du nom, seigneur de Tremont, passa en France avec ses frères et quantité d'autres gentilshommes Ecossais, entr'autres Jean Hesburn, neveu du comte de Bothwel, qui soumit Saverne, commandant le siége en qualité de maréchal de camp, auquel il fut tué, ainsi qu'Edouard d'Ennery, qui laissa d'Anne de Léviston :

1°. Edouard, seigneur de Tremont, capitaîne d'artillerie, qui se retira à Malsherbes, auprès de François de Balsac d'Entragues, gouverneur de l'Orléanais, qui lui fit don de la terre du Fillay, près Malsherbes. Il épousa Louise des Mazis, et mourut en 1673. Il laissa :

a. Paul, chevalier, seigneur de Tremont, qui épousa Jeanne de Neufcarres, fille de Charles, écuyer, seigneur de Cloux-Girard, en 1663 ;

b. Elie, chevalier, seigneur du Fillay, qui, aussi en 1663, épousa Jeanne de Villiers, fille d'Alexandre, chevalier, seigneur de Boissy, dont il eut Anne de Villiers, qui épousa M. de Morinville, chevalier ;

c. Claude d'Ennery, seigneur de Courboulins, décédé chevau-léger de la garde du Roi, sous la conduite du duc de Chevreuse, en 1675 ;

d. Jacques, seigneur de la Gravelle, mort garçon ;

2°. Charles, seigneur d'Olibon, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise du Roi, décédé sans postérité ;

3°. Claude, dont l'article suit ;

III. Claude D'ENNERY, chevalier, seigneur d'Yart et de la Cour, épousa, en 1662, Marguerite Hesburn, en français Hebron, sa parente, fille de Robert, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise; il laissa :

IV. Edouard D'ENNERY, III°. du nom, chevalier, capitaine au régiment des fusiliers du Roi, laissa :

1°. Patrice, seigneur de la Cour, capitaine au régiment de la Reine, en 1696, de celui de Senneterre en 1715, et décédé chevalier de Saint-Louis, major de Marsal ;

2°. Louis-Henri, chevalier, seigneur de la Cour, lieutenant au régiment de Royal, mort au siége de Bruxelles, en 1693 ;

3°. François-Charles, seigneur de Beauregard, mort gendarme de la garde ;

4°. Louis, chevalier du Roudon, capitaine au ré-

giment de Picardie, mort prisonnier de guerre en Hongrie ;

5°. Edouard-Antoine, dont l'article suit ;

6°. Louise-Claude, qui épousa Bernard de l'Etang, chevalier, seigneur de Fougu, décédé capitaine des chasses du Roi de Pologne ;

7°. Suzanne, qui épousa, en 1723, Henri de Loys, écuyer, mort en 1770, capitaine des chasses du roi Stanislas.

V. Edouard-Antoine D'ENNERY, seigneur de la Cour et de la Chesnaye, officier dans Nicolaï, dragons, où il a fait les guerres d'Italie; se retira du service pour cause d'une blessure qu'il reçut à la main droite. Il laissa de Marie de Bourdeau, son épouse :

1°. Edouard, } ecclésiastiques ;
2°. Guillaume, }
3°. Jacques, dont l'article suit.

VI. Jacques d'ENNERY, chevalier de la Chesnaye, existant, ancien officier d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, émigra en 1790 en Allemagne, servit et fit la malheureuse campagne de 1792, dans le corps noble des gardes de l'institution de Saint-Louis, sous les ordres de M. le comte de Vergennes, avec zèle, courage et distinction, comme le porte le certificat de ce dernier, il y fut fait prisonnier par l'armée républicaine, et fut le septième de trente-sept qui étaient détenus à Verdun, qui échappa à la mort. Le 29 septembre 1781, M. le chevalier de la Chesnaye obtint jugement de l'élection d'Orléans, confirmatif de sa noblesse, pour, par lui, jouir paisiblement des priviléges y attachés; ledit jugement scellé à Orléans, ledit jour 29 septembre 1781. En 1789, il fut appelé pour les états généraux, et fit partie de l'assemblée des nobles du bailliage d'Orléans, ainsi qu'il résulte du cahier dudit ordre. Il a épousé, en 1775, Anne-Marie de Clugny, originaire de Bourgogne, dont il a eu :

VII. Edouard-Jacques D'ENNERY DE LA CHESNAYE, qui, en 1799, épousa mademoiselle de la Ferté-Meun, fille du marquis de la Ferté-Meun, officier-général, ci-devant ambassadeur pour S. M. Louis XVIII, à Saint-Pétersbourg, pendant dix-sept ans, décédé à Paris, à son

retour, peu après celui du Roi. De ce mariage, il existe, entr'autres enfants :

1°. Edouard d'Ennery de la Chesnaye, élève du Roi, à l'école royale militaire de la Flèche ;
2°. Jules d'Ennery de la Chesnaye, encore jeune ;
3°. Deux demoiselles.

Armes : D'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois merlettes du même.

OBERLIN-MITTERSBACH, famille originaire d'Irlande, établie en Croatie et passée dans le duché de Neubourg en Haut-Palatinat, où la branche aînée possédait encore les baronnies de Nabeck et de Spielberg, donnant séance aux états, à l'époque de la dernière dévastation de cette partie de l'Allemagne par les armées françaises, en 1798. La branche cadette s'établit dans le Landgraviat d'Alsace et la Lorraine ; au moment de la révolution, elle y jouissait encore d'une fondation, faite en 1508, à l'université de Fribourg, en Brisgaw, par les deux frères de *Setters*, chanoines de Saverne, parents maternels, pour l'éducation, à perpétuité, des deux fils aînés de ladite branche, et l'entretien de quatre boursiers, chargés de les suivre dans leurs études. Nous avions déjà mentionné cette maison dans le tome X du Nobiliaire de France, mais d'anciens documents de famille, nouvellement retrouvés et mis sous nos yeux, exigent que cet article soit ainsi rétabli :

I. Eric ou Erald Oberlin ou O-Berlin, revenant de la Terre-Sainte, lors de la 8e croisade, vers l'an 1270, s'établit près de Carlstatt, en Croatie, où il épousa noble demoiselle de Mittersbach ; ayant été forcé, ainsi que son père, par les dissentions religieuses, de quitter l'Alsace. De son mariage naquit :

II. Patrice O-Berlin de Mittersbach, qui épousa Catherine-Sophie de Tagatsch, dont est issu :

III. William O-Berlin de Mittersbach, qui épousa Marie-Elisabeth de Baronnaye, dont est issu :

IV. Jean-Thiébaut ou Théobald D'OBERLIN, Ier. du nom, né à Carlstatt, en Croatie, le 21 juin 1398, officier au service de l'empereur Sigismond, épousa, le 9 décembre 1443, Sophie-Anne de Mullenbach, et mourut le 17 juillet 1477; il laissa de son mariage :

V. Mathias D'OBERLIN, né à Schwanbourg, en Styrie, le 13 août 1446, capitaine de Croates, marié le 6 février 1494, avec Catherine de Pleibergen, il mourut le 21 mars 1508, laissant :

VI. André D'OBERLIN, né à Greyn, en Haute-Autriche, le premier mars 1496, commandant un corps de Croates, marié le 28 octobre 1549, à Louise de Weistrits; il mourut le 14 février 1578, ayant eu pour fils :

VII. Thiébaut D'OBERLIN, né à Carlstatt, en Croatie, le 11 avril 1560, il fut aussi chef de Croates, et devint commandant de la ville et forteresse de Benfelden, en Alsace; il se rendit célèbre par la vigoureuse et savante défense de cette place, contre les forces réunies des Suédois, dont l'armée, toujours victorieuse, commandée par le fameux feld-maréchal Gustave Horn, fut arrêtée pendant deux mois, et obligée d'abandonner le siége. Un monument en marbre noir, portant une inscription en lettres d'or, fut élevé dans le chœur de l'église de Benfelden, pour transmettre à la postérité ce fait d'armes, dont la gloire avait été partagée par le baron de Boulach. Il mourut le 29 décembre 1647, et avait épousé, le 10 août 1614, Ursule de Bollender, de laquelle il eut :

VIII. Jean-Michel D'OBERLIN, né à Erstein, en Alsace, le 15 septembre 1621, grand-bailli de Benfeld, et conseiller-aulique et intime de Saverne, mort le 14 mai 1691; il avait épousé, le 14 février 1646, Elisabeth Georgerin, dont est issu :

1°. Jean-Thiébaut d'Oberlin-Mittersbach, IIe. du nom, né à Benfeld, le 15 mars 1648, grand-bailli de Rastadt et de Kuppenheim, qui, après avoir fait trois campagnes sous le margraw de Baden, fut envoyé sept fois à la cour impériale; grand-échanson et chambellan de la cour princière, épiscopale et souveraine de Passaw, en

1693 ; grand-bailli du comté de Konigstetten, en Basse-Autriche ; chef de la branche de la maison d'Oberlin, en Autriche. Désirant pouvoir acquérir des terres et domaines de la noblesse immédiate de l'empire, et y jouir, ainsi que sa famille, des droits de sa naissance d'origine hongroise, se prévalut de l'estime que l'on avait conçue pour lui à Vienne, dans ses missions près de l'empereur Léopold Ier., et en obtint un diplôme qui le rendit et ses ayants-cause, habile à posséder les terres nobles immédiates, jouir de tous droits, honneurs, immunités et prérogatives des chevaliers immédiats du Saint-Empire romain, et de sa *très-ancienne et illustre noblesse*, à laquelle il était incorporé. Ce diplôme mentionnant que la noblesse militaire de la maison d'Oberlin, date du treizième siècle. C'est sur le vu de ces titres et le certificat de M. Chérin, que Georges-André d'Oberlin-Mittersbach a été pourvu de la charge de grand-bailli d'épée du duché-pairie de Château-Thierry, comme on le verra plus bas ;

2° Georges-Adolphe, dont l'article suit.

IX. Georges-Adolphe D'OBERLIN, né à Benfeld, le 13 mai 1649 ; mort le 24 mai 1697 ; avait épousé, le 15 juin 1682, Anne de Hasselt, dont il laissa :

1°. François-Nicolas, dont l'article suit ;

2°. Léopold-Ignace, qui fonde la deuxième branche rapportée ci-après.

X. François-Nicolas D'OBERLIN-MITTERSBACH, né à Molsheim, le 21 août 1683, ancien capitaine au régiment de Bentheim ; épousa le 16 décembre 1716, Anne de Goërtz, et mourut le 11 novembre 1734. Il laissa de son mariage :

XI. Georges-André D'OBERLIN-MITTERSBACH, Ier. du nom, né à Ruffach, en Alsace, le 12 février 1719, capitaine de cavalerie au régiment de Rougrave, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; marié le 21 août 1747, avec Marguerite de Hyffe : il est mort le 15 avril 1802. Ayant eu :

XII. Georges-André, baron D'OBERLIN-MITTERSBACH, IIe. du nom, né à Crune, en Lorraine, le 6 juillet

1753, qui fut pourvu, le 4 décembre 1788, de la charge de grand bailli d'épée du duché-pairie de Château-Thierry d'après ses preuves d'ancienne noblesse, faites par devant M. Chérin. Il émigra le 7 mai 1792, à la tête du régiment de Berchény, hussard, dont il était lieutenant-colonel ; a été aide-maréchal-général-des-logis de l'avant-garde de l'armée des princes, frères du Roi, qui l'ont confirmé dans le grade de colonel, auquel il avait été nommé par le Roi, le premier mai 1792; passé au service d'Autriche, par ordre de leurs Altesses Royales, il y a fait les sept campagnes dites de la révolution, reçu deux blessures, et est rentré en France en 1805, avec l'assurance qu'il reçut de Sa Majesté Louis XVIII, d'être maréchal-de-camp à la première promotion possible, et l'espoir d'être utile à son service dans l'intérieur ; il fut obligé, pour ne pas être enfermé au temple, lors de la déclaration de guerre contre l'Autriche, d'accepter une place de commissaire des guerres, d'où il fut fait ensuite sous-inspecteur aux revues. Il est aujourd'hui inspecteur honoraire de ce corps, et maréchal-de-camp, par brevet du 2 avril 1817 ; grand-prévôt de la cour prévôtale du département du Loiret, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il épousa, le 27 septembre 1775, Louise-Madelaine-Jacqueline-Philippe de Moucheton. De ce mariage est issu :

XIII. Eugène-Valentin, baron D'OBERLIN-MITTERSBACH, né à Bouxweiller, en Alsace, le 25 avril 1785, qui émigra avec son père en 1792, fut cadet au régiment de Bercheny, et lieutenant en premier des chasseurs à pied de Moravie, en 1799, il y fit cette campagne et celle de 1800, rentra avec sa famille en France, devint aide-de-camp du général Dessolle, eut le bras cassé d'un boulet de canon à Borodino. MONSIEUR a daigné le placer dans ses gardes du corps, comme officier supérieur. Il suivit le Roi à Gand, et rentra avec lui dans sa capitale. Il est actuellement lieutenant-colonel du régiment des carabiniers de MONSIEUR, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, le 7 février 1813, Marie-Joséphine-Laure Guyon, fille du marquis de Guercheville, de laquelle il a :

Marie-Georgette-Noémie, née à Dizier, le 7 mai 1815.

SECONDE BRANCHE,

Etablie en Alsace.

X. Léopold-Ignace D'OBERLIN, Ier. du nom, second fils de Georges-Adolphe Oberlin et d'Anne de Hasselt, naquit à Molsheim, fut conseiller de la préfecture de la ville d'Hagueneau, et laissa de N.... Hirzinger :

1°. Léopold-Ignace, dont l'article suit ;
2°. Gaspard-Henri, mort sans lignée ;
3°. François-Xavier, conseiller de la préfecture d'Hagueneau ;
4°. Pierre-Joseph, conseiller au grand sénat de la ville de Strasbourg ;
5°. Marie-Elisabeth d'Oberlin.

XI. Léopold-Ignace D'OBERLIN, IIe. du nom, né à Hagueneau, consul de la ville et banlieue de Weissembourg, épousa N.... Pistorius, dont sont issus :

1°. Léopold-François-Antoine d'Oberlin, né à Weissembourg, officier au régiment d'Esterhazy, puis colonel, adjudant-général. Il s'est marié et a eu postérité ;
2°. Antoine d'Oberlin, né à Weissembourg, ancien officier au régiment des hussards de Mirabeau, en l'armée de Condé. Il a été marié deux fois et a postérité ;
3°. Pierre d'Oberlin, né à Weissembourg, officier supérieur au service de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche ;
4°. Catherine-Elisabeth d'Oberlin, mariée à M. le chevalier de Lajolais, décédé maréchal des camps et armées du Roi, dont elle a eu Auguste de Lajolais, mariée le 10 février 1816 à Claude-Benoît Louvrier, trésorier des salines royales ;
5°. Joséphine d'Oberlin, mariée à M. de Lajolais aîné, ancien capitaine au régiment d'Alsace, décédé ;
6°. N...., née à Weissembourg, mariée à M. le baron

de Striccher, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem de Russie, sous-gouverneur des pages de S. A. S. monseigneur le prince de Condé.

Le diplôme impérial, délivré à la maison d'Oberlin-Mittersbach, est trop honorable pour ne pas le rapporter ici en entier.

Nous, Léopold, par la grâce de Dieu, élu Empereur romain en Allemagne, toujours auguste, roi de Hongrie, Bohême, Dalmatie, Croatie et Sclavonie, etc., archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et du Brabant, de Styrie, Carinthie, Carniole, Luxembourg, Wirtemberg, de la haute et basse Silésie, prince de Souabe, margrave du Saint-Empire romain, de Burgaw et Mœhren, de la haute et basse Lausenitz, comte princier de Habsbourg, Tyrol, Pfird, Kybourg et de Gœrtz, landgrave d'Alsace, seigneur du marquisat de Winden, de Portenau et de Salins, etc.;

Certifions et faisons savoir par les présentes, pour nous, nos successeurs dans le Saint-Empire romain, et en nos royaumes héréditaires, principautés et pays, que quoique la haute puissance de la dignité impériale, que nous devons à la prescience paternelle du Tout-Puissant, soit, par le pouvoir de son illustre trône, accompagnée de plusieurs familles et sujets nobles, cependant plus il y a de familles douées d'honneurs, de dignités et de bienfaits, plus le trône de la Majesté Impériale devient illustre et apparent, et plus les familles et sujets sont, en reconnaissance de la clémence impériale, portés à faire des actions nobles, et rendre de fidèles et continuels services, et comme présentement nous sommes, pour les motifs ci-dessus, et par une suite de notre puissance mpériale et de notre bonté et clémence naturelle, disposé à considérer et à prendre à cœur l'honneur, la dignité et les réceptions des fidèles sujets de notre Saint-Empire romain, de nos royaumes héréditaires, principautés et pays. Nous sommes cependant plus porté à relever à de plus grands honneurs et dignités, les noms, branches et familles de ceux dont les aucêtres, et eux-mêmes, descendent de bonnes familles, et qui, dans notre Saint-

Empire, nos royaumes héréditaires, principautés et pays, se sont distingués et se sont montrés vaillants, fermes et fidèles dans leur service ;

En considérant donc l'honnêteté, l'origine distinguée, la vaillance, la fidélité, les vertus personnelles et la capacité dont est doué notre amé et fidèle Jean-Théobald d'Oberlin, et réfléchissant sur les services signalés que nous ont rendus et cherché à rendre ses ancêtres dans toutes les occasions, à nous, à notre Saint-Empire, et à notre maison archiducale d'Autriche, tant en tems de guerre qu'en tems de paix ; vu que déjà, dans l'avant-dernier siècle et du tems de Charles-Quint, Empereur romain, de glorieuse mémoire, ils ont, comme nobles et militaires, passé de Croatie en Haut-Palatinat et en Alsace, où ensuite, comme conseillers auliques et intimes, ils ont fait les fonctions d'emplois considérables, près les princes évêques de Strasbourg, élus de notre maison archiducale et autres, savoir :

Près de Jean, comte de Manderscheid, jusqu'en 1592;

Près de Charles, le cardinal duc de Lorraine, jusqu'en 1607 ;

Près de Léopold Sigismond, archiduc d'Autriche, jusqu'en 1626 ; et près de son successeur audit évêché, Léopold Wilhelm, aussi de la maison d'Autriche archiducale, jusqu'en 1662 ; et qu'entr'autres, son bisaïeul, Thiébaut Oberlin, second du nom, a rendu à notre maison archiducale et au public, un grand service, pour s'être, en 1632, conservé, pendant deux mois, la ville et forteresse de Benfelden, en Alsace, dont il était commandant, contre le général suédois Gustave Horn qui l'assiégeait, ses autres ancêtres, ayant d'ailleurs de tous tems, tant en tems de paix qu'en tems de guerre, été occupés à rendre à l'Etat tous les services possibles, de façon que, pour marcher sur leurs traces, ledit Jean Théobald d'Oberlin, après avoir fini son droit et avoir soutenu publiquement pour le grade en l'université de Strasbourg, est parti pour la guerre, et a fait trois campagnes sous les ordres de notre général et président du conseil de guerre, margrave Hermann de Baden, où il a fait constamment son devoir avec tant de distinction, que notre lieutenant-général, Louis Wilhelm, margrave régnant de Baden, lui a conféré, dans ledit margraviat, les deux grands bailliages de Cuppenheim et de Rastadt,

qu'il a exercés pendant dix années, après quoi, et lors de la dévastation faite sur la rive du Rhin par les Français, il est entré au service du chapitre de Passaw, où il est encore présentement chambellan et truchsess de la cour princière de Passaw, que pendant cet intervalle, il a été déjà, en différentes occurrences, envoyé jusqu'à sept fois à notre cour impériale, où il s'est toujours acquitté avec zèle, et pour notre propre bien, des affaires dont il était chargé ; c'est pourquoi, et comme dans toutes les occasions il est toujours prêt à nous rendre toute soumission et service, comme il le peut et doit faire; nous, en reconnaissance de son mérite et des services fidèles rendus et à rendre, nous, après une mûre délibération et après avoir pris conseil, avons fait audit Jean-Théobald d'Oberlin, la grâce de le recevoir, lui et ses enfants légitimes présentement existants, et ses descendants en ligne directe, mâles et femelles, pour toujours, comme nobles, et de les incorporer à la *très-ancienne* noblesse de notre Empire romain, de nos royaumes héréditaires, principautés et pays, ainsi qu'à la société et communauté de toutes personnes nobles, de même que si leurs quatre derniers ancêtres, tant mâles que femelles, eussent déjà été reconnus nobles par nous; faisons, déclarons et élevons en Empire ledit d'Oberlin, ses enfants légitimes et ses descendants, tant mâles que femelles, à l'état, grade, honneur et dignité d'ancienne noblesse de notre St-Empire, de nos royaumes héréditaires, principautés et pays, et de notre autorité impériale, les incorporons à la société et communauté des personnes d'ancienne noblesse, voulons et ordonnons que ledit d'Oberlin, ses enfants légitimes et ses descendants en ligne directe, tant mâles que femelles, soient réputés comme tels dans notre Saint-Empire, nos royaumes héréditaires, principautés et pays, et honorés, nommés et reconnus de même de tout le monde, en tous les lieux et en toutes choses et affaires, tant ecclésiastiques que laïques, qu'ils profitent et jouissent de toutes les grâces, honneurs, dignités, libertés, voix, séances, prérogatives, droits, privilége d'ancienne origine, sociétés, statuts, préférences et coutumes dont usent les autres membres de la noblesse immédiate de notre Saint-Empire romain et autres nobles, qu'ils participent aux statuts particuliers de chaque lieu, de tous priviléges, bienfaits,

libertés et grâces quelconques; qu'ils aient un accès libre et sans aucun empêchement à tous emplois nobles, services et fiefs, avec pouvoir de se rendre à tous et chacun tournois; qu'ils aient le droit de posséder tous fiefs, de rendre des sentences, de faire droit; qu'ils soient admis à toutes et chacune affaires nobles et négociations, tant en jugement que dehors; qu'ils soient inscrits dans les livres de noblesse et des tournois, et reçus dans le cercle de la noblesse, dans le cas cependant qu'il s'y sera rendu habile par l'acquisition des biens nobles immédiats de l'Empire, et qu'il se sera montré en tout conformément à sa descendance; qu'ils soient appelés aux assemblées et aux diètes des nobles, et aussi aux assemblées générales, lorsqu'ils habiteront dans quelque électorat, principauté, comité et seigneurie, le tout à l'instar des autres nobles immédiats, et qu'ils possèdent tous biens libres et nobles, avec toute juridiction, franchise accordées aux nobles, exceptions, droits et priviléges attachés aux dits biens, comme les autres membres de la noblesse immédiate de notre Saint-Empire, qui sont déjà compris dans les registres de la noblesse, où tels que ceux nés nobles de quatre quartiers, tant du côté parternel que maternel, les ont possédés et en ont joui, et qu'ils soient réputés comme s'ils étaient déjà incorporés au cercle de la noblesse de notre Empire, ou à une autre matricule; qu'ils participent à tous avantages, libertés, immunités, franchises, bienfaits, priviléges, grâces, affaires, sociétés et communautés qui sont présentement en usage dans notre Saint-Empire, dans ses principautés, comtés et autres seigneuries, dans les villes et sur les sujets, et qui seront accordés à l'avenir aux nobles par nos successeurs, par la noblesse de notre Empire en général, ou par quelque électeur, prince, comte, seigneur, ou Etats; qu'ils en soient réputés et tenus pour *Idoines* et dignes; qu'ils entrent paisiblement dans toutes les affaires nobles, négociation, franchise, société et communauté, tel que cela est octroyé de droit et d'usage à toutes les personnes nobles de notre Saint-Empire, de nos royaumes héréditaires, principautés et pays; quelles soient faites nobles par nous-mêmes, par le glaive et avec les cérémonies usitées, ou d'une autre manière; c'est pourquoi, et pour plus grande authenticité de sa noblesse, nous avons permis à lui d'Oberlin,

ses héritiers descendants légitimes, de se servir de ses armes de noblesse ci-après mentionnées, savoir :

Un écu carré, dont le champ du haut, de derrière, du devant et du bas, seront d'une couleur blanche ou d'argent, et dans chaque champ du dedans, l'aile d'une aigle séparée de façon que la partie tournée en dedans au champ inférieur sera noire, la partie du milieu blanche et les trois plumes supérieures rouges; la partie supérieure tournée en dehors sera rouge d'en bas, dans le milieu blanche, et les trois plumes supérieures vertes, même la partie supérieure en dehors, et rouge en bas, blanche au milieu, avec les trois plumes d'en haut, vers le change du devant et du derrière, par les bas noires dans chacun desquels il y a une porte de ville jaune ou de couleur d'or, reposant sur deux boulets de même métal ; dans le milieu se trouve un petit écusson d'une couleur verte, où se voit, jusqu'à la moitié du corps, une licorne blanche prête à sauter et se tournant en dedans, et sur l'écu carré est un casque de tournois de chevalier, la visière ouverte, bleuâtre, doublée de rouge, orné d'une émeraude, avec des feuillages pendants des deux côtés, à la gauche peinte en couleur blanche et rouge, et à la droite en couleur blanche et noire, comme aussi avec une couronne de couleur jaune ou dorée, d'où sortent des ailes d'aigle tournées au-dedans, étendues et distinguées par des couleurs, de façon que, du côté gauche, la partie inférieure est noire, le milieu blanc et la partie supérieure rouge, et du côté droit, la partie inférieure est rouge, le milieu blanc, et les trois plumes supérieures vertes; entre lesdites ailes se voit, jusqu'aux hanches, un homme vêtu à la mode des Croates, l'habillement duquel est, du côté gauche, de couleur verte, et du côté droit, de couleur noire, bordé en boutons et boutonnières d'or, ayant autour des reins une écharpe rouge, avec des franges d'or, tenant sa main gauche sur les hanches, tenant de la main droite, en l'air, un sabre nu, ayant sur sa tête un bonnet rouge, avec un revers de pelisse blanche, orné d'une émeraude et d'une plume de héron, telles que lesdites armes sont désignées et peintes en couleur dans les présentes lettres. Accordons, en conséquence, la jouissance desdites armes audit Jean-Théobald d'Oberlin, ses enfants et descendants légitimes, comme dit est, et leur permettons de s'en servir et de

les employer dans toutes les affaires nobles et honorables, dans les cas d'injures, dans les cas sérieux, dans les combats, dans les assauts, tournois, jeux nobles, campagnes, érections des champs, et positions des tentes, sceaux, cachets, bijoux, funérailles, peintures, et finalement partout où ils aviseront, sans aucun empêchement ni difficulté; avons aussi, pour plus grande grâce, permis audit Jean-Théobald Oberlin, ses enfants et descendants légitimes, tant mâles que femelles, de se nommer à l'avenir, tant envers nous qu'envers tous autres, dans tous leurs discours, écritures, titres, sceaux, cachets, affaires, négociations, etc., d'*Oberlin de Mittersbach*, ainsi que de tous autres biens, tant présents que de ceux qu'ils acquerront à l'avenir par de justes titres, et de se faire nommer de même de tous, tant en affaires ecclésiastiques que laïques; enjoignons à tous électeurs, princes, prélats, tant laïques qu'ecclésiastiques, comtes, barons, chevaliers, écuyers, maréchaux et capitaines de pays, préfets, capitaines, vices-dômes, administrateurs, baillis, juges, prévôts, bourguemestres, magistrats, annonciateurs d'armes, hérauts, perceveurs, bourgeois, communautés, et à tous les sujets de notre Empire, de nos royaumes héréditaires, principautés et pays, de quelques conditions et états qu'ils soient, et voulons qu'iceux reconnaissent, nomment, écrivent, et réputent pour toujours ledit Jean-Théobald d'Oberlin de Mittersbach, chevalier de notre Saint-Empire, ses enfants légitimes, présents et futurs, tant mâles que femelles, comme des personnes de très-ancienne noblesse, tant pour nous que de notre Saint-Empire, de nos royaumes héréditaires, principautés et pays, et qu'ils les reçoivent et honorent comme tels dans tous les états laïques et ecclésiastiques, chapitres et autres affaires, et qu'ils ne leur portent aucun obstacle ni empêchement dans la jouissance de nos grâces, franchises, droits, sociétés et communautés de la noblesse et du corps noble de notre Empire, et dans leurs susdites armes de noblesse; mais qu'ils les en laissent jouir partout paisiblement, et sans erreur, empêchement ni difficulté, de n'y pas contrevenir ni souffrir qu'il y soit contrevenu, à peine de notre disgrâce et d'une amende de soixante marcs d'or, payable la moitié à notre chambre impériale, et l'autre moitié à notre saint chevalier de notre Saint-

Empire, Jean-Théobald d'Oberlin de Mittersbach, ses enfants et descendants légitimes, présents et futurs, mâles et femelles, sans préjudice cependant à nous, à notre Saint-Empire, nos royaumes héréditaires, principautés et pays, et à nos droits, et aussi sans préjudice à ceux qui auraient les mêmes noms et armes, le tout en vertu des présentes, scellées du grand sceau impérial.

Donné à Vienne, le vingt-cinq mars après la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ de l'année mil six cent quatre-vingt-dix-sept, de notre règne dans l'Empire le trente-neuvième, en Hongrie le quarante-deuxième, et en Bohême le quarante-uniène.

Collationné et trouvé conforme de mot à mot à son original déposé dans les archives de l'Empire impérial; signé H. Alpmannshoven, conseil impérial et régistrateur juré de l'Empire.

Vienne, ce trois février 1759.

La traduction ci-dessus a été collationnée et trouvée conforme en substance à une copie collationnée allemande, pour ce représentée et rendue à l'instant, par le notaire royal, immatriculé au conseil souverain d'Alsace, résidant à Strasbourg, soussigné.

Strasbourg, le 13 mai 1785.

Signé Laquiante, notaire royal.

Nous, Jean-Thomas-d'Aquin Laquiante, conseiller du Roi, et son juge ez-citadelle et fortification de la ville de Strasbourg, certifions à tous qu'il appartiendra que maître Laquiante, qui a signé la traduction ci-dessus et des autres parts, est notaire royal en cette dite ville, et qu'en cette qualité, foi doit être ajoutée à sa signature tant en jugement que dehors, attestons en outre que ni le papier timbré ni le contrôle des actes n'ont point lieu en cette province d'Alsace, en foi de quoi nous avons signé les présentes et apposé le sceau royal de notre siége.

Strasbourg, le premier juillet 1785. LAQUIANTE.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, au demi-vol d'aigle, celui du premier, tiercé en fasces de gueules,

d'argent et de sable ; celui du second, tiercé de même de sinople, d'argent et de gueules ; aux 2 et 3 de sinople, à une porte de ville d'or posée sur deux boulets du même, sur le tout de sinople, à la licorne saillante d'argent, issante du bas de l'écu, casque de chevalier, orné de ses lambrequins, surmonté d'une couronne d'or de marquis, l'écu sommé d'un vol d'aigle qui fait les deux demi-vol de l'écu. Cimier : un Croate issant, la main sénestre appuyée sur la hanche, et tenant de la main dextre un badelaire levé; habillé à dextre de sable, à sénestre de sinople, bordé et boutonné d'or, ceint d'une écharpe de gueules, frangée d'or ; le chef couvert d'un bonnet de gueules, rebrassé d'argent, orné d'une émeraude et d'une plume de héron.

DAULÈDE DE PARDAILLAN, famille des plus anciennes de la province de Guienne, où elle réside encore de nos jours, et où, dès les tems les plus reculés, elle figurait dans la classe de la haute noblesse et des barons. Cette maison, d'ancienne chevalerie, non moins distinguée par ses belles alliances que par ses grandes possessions, a perdu par le fait de notre funeste révolution et pour cause de son attachement à la maison de Bourbon, tout ce qui lui restait d'une immense fortune et de son ancienne splendeur (1). Il ne reste à

(1) Un certificat du maire de la commune de Cars, canton de Blaye, département de la Gironde, donnant un aperçu de la fortune et des sentiments héréditaires de cette famille, nous a paru mériter place dans cet ouvrage, destiné à former un jour les archives de la noblesse. Il est ainsi conçu : « Nous, maire de » la commune de Cars, soussigné, certifions à qui il appartien- » dra que M. Gabriel-Louis Daulède de Pardaillan, héritier et » descendant de l'ancienne maison de ce nom, l'une des plus » illustres et des plus fortunées de notre département, a tou- » jours mené une conduite irréprochable et digne de celle de ses » vertueux et glorieux ancêtres : qu'en 1792, il possédait pour » *quinze cent mille francs de biens-fonds*, sans compter quelques » droits seigneuriaux, mais qui étaient bien peu de chose relati- » vement aux autres immeubles ; que par l'effet de la révolution

ses descendants que les vertus de leurs ancêtres et le souvenir d'une longue prospérité anéantie.

La filiation suivie des seigneurs de la maison Daulède, que nous allons rapporter d'après le jugement de maintenue de M. Pellot de Port-David, intendant de Guienne, du 18 mars 1667, remonte à :

I. Alexandre Daulède, chevalier, grand écuyer de Guillaume, duc d'Aquitaine, ainsi qualifié dans des lettres de ce prince, de l'an 1027, où il est rapporté que « les seigneurs Daulède étaient des gens illustres » et belliqueux, originaires de Grèce, d'où ils étaient » venus par la grande mer se fixer en Aquitaine, depuis » l'an 800, qu'ils portaient sur leurs boucliers un écu » dans lequel était un lion couronné. Guillaume, duc » d'Aquitaine, reconnaît qu'Alexandre Daulède l'a sauvé » des embuches des Normands, aux dépens de sa propre » vie, et en reconnaissance des services signalés, tant » dudit Alexandre Daulède, que de ceux que ses ancêtres » ont rendus, depuis plus de deux cents ans, aux ducs » ses prédécesseurs, il prend sous sa protection spéciale » son fils Frédéric Daulède, et veut que le château, » ravagé par les brigands pendant l'absence dudit noble » Alexandre, qui combattait pour lui et sous ses yeux,

---

» il s'en trouva entièrement dépouillé....; que toutes les vertus » civiles et morales ont été comme héréditaires dans cette res- » pectable maison, ayant de tous tems, et de père en fils, vécu » dans nos campagnes sans faste et sans grandeur, et employant » ses immenses revenus à encourager l'agriculture et à soulager » l'humanité souffrante. Combien de fois, en effet, n'avons- » nous pas vu ses estimables et vertueuses sœurs se transporter, » par des chemins affreux, dans l'humble habitation de nos » pauvres journaliers malades et chargés de famille, nourrir, » vêtir les enfants, et prodiguer aux pères les remèdes et secours » qu'exigeait leur pénible situation !..... Que depuis la perte » de tous ses biens, cette respectable famille a honoré ses mal- » heurs par une résignation vraiment admirable, ne cessant de » nous donner l'exemple de toutes les vertus ; qu'en lui don- » nant, enfin, ce bien faible témoignage de notre estime et de » notre dévouement, nous ne sommes que l'organe de nos ad- » ministrés, ainsi que de tous ceux qui la connaissent.

» Fait à Cars, le 13 décembre 1809.

Le maire, *signé* Lanton.

» soit relevé de ses ruines, alors subsistantes dans la » ville de Saint-Macaire, et rétabli à ses frais. »

II. Frédéric Daulède, chevalier, est rappelé dans des lettres de Godefroy, comte de Poitou, duc d'Aquitaine, de l'an 1077, lequel, en reconnaissance des services dudit Frédéric Daulède, qu'il qualifie son *cousin*, et de ceux de Charles-Henri, son fils, et en dédommagement des grandes pertes qu'ils ont essuyées, leur assigne, sur les revenus du duché d'Aquitaine, une rente annuelle et perpétuelle de cent marcs d'argent.

III. Charles-Henri Daulède, chevalier, mentionné dans les susdites lettres de 1077, eut pour fils :

IV. Jean-Henri Daulède, chevalier, ainsi qualifié dans un acte de l'an 1182. Il fut père de :

V. Archambault Daulède, chevalier, qui souscrivit en cette qualité un acte, en 1198, où il est énoncé qu'il a pour fils :

VI. Jean Daulède, Ier. du nom, chevalier, en faveur des services duquel Henri, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, par lettres de l'an 1266, confirma les grâces accordées aux seigneurs Daulède par Eléonore, reine d'Angleterre et duchesse d'Aquitaine. Il est qualifié dans cet acte homme belliqueux et prudent, et il est dit, qu'ayant consacré à la défense de son prince, ses forces et tous ses biens, il prend sous sa tutelle et protection spéciale Bernard Daulède et ses autres fils, reconnaissant que les attributs et insignes de la maison Daulède sont *un lion couronné dans un champ d'argent, avec deux aigles volantes pour supports de l'écusson*. Ses enfants furent :

1°. Bernard, dont l'article suit ;

2°. Eyrinnus, damoiseau ;

3°. Bonnaffer Daulède, chevalier, qui, dans des reconnaissances qu'il fit avec Eyrinnus, son frère, en 1273, sont qualifiés, le premier *domicellus*, et le second *miles* ; avec ses deux circonstances, que celui qui est qualifié *miles* a ses causes commises devant le sénéchal de Guienne, et celui qui est qualifié *domicellus*, devant le Roi seulement.

VII. Bernard Daulède, Ier. du nom, chevalier, sei-

gneur du Cros et de Beslade, ainsi qualifié dans des actes du dernier novembre 1242, de l'an 1266 et 1279, servit utilement Edouard, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, qui le confirma dans les jouissances des dons et priviléges accordés à ses ancêtres, par lettres de l'an 1288. Il avait fait son testament en faveur de Bernard, son fils aîné, le 15 février 1286. Il fut père de :

1°. Bernard, qui suit ;
2°. Marquise Daulède, mariée, le 4 août 1283, à Arnaud de Pellegrue. Il appert par ce contrat, que le Roi, en considération des services à lui rendus par Bernard Daulède, rétablit ledit Arnaud de Pellegrue, son gendre, dans ses biens, qui avaient été confisqués pour avoir suivi le parti du roi d'Angleterre.

VIII. Bernard Daulède, IIe. du nom, chevalier, seigneur du Cros, de Saint-Macaire, de Beslade, etc., ainsi qualifié dans des actes de 1269, 1273, 1279, du 15 février 1286 et du 3 novembre 1291. Il ratifia, le 2 avril 1273, la vente faite par son père les 7 et 14 septembre précédents (vieux style), au roi d'Angleterre, de tout le pays de Sabre et de Bourdesolles. Il épousa, le 14 mars 1293, Marie de Montferrant, et en eut :

IX. Arnaud-Garcie Daulède, chevalier, seigneur du Cros et de Saint-Macaire, qui souscrivit des actes en 1279 et 1293, et est rappelé, avec ses enfants, dans d'autres des années 1307 et 1308. Il fut père de :

1°. Bonnaffer, dont l'article suit ;
2° Gérauld Daulède, chevalier, à qui le Roi donna commission, le 23 mai 1303, pour rétablir dans leurs biens, selon qu'il avisera, ceux qui avaient suivi le roi d'Angleterre ;
3°. Amanieu Daulède, chevalier, qui souscrivit, avec Bonnaffer Daulède, son frère, la donation faite par Bertrand de Got, évêque d'Agen, frère du pape, à Marquise d'Ilhac, sa nièce, le 3 avril 1311.

X. Bonnaffer Daulède, chevalier, seigneur du Cros, reçut trois reconnaissances de biens mouvants du château du Cros, le 7 novembre 1307 ; épousa, par contrat du

16 juillet 1319, Antoinette du Durfort, et fit son testament le 6 décembre 1331, par lequel il institue son héritier Rostaing Daulède, son fils aîné, et nomme Bezian et Jacques, ses autres frères. Ses enfants furent :

1°. Rostaing, dont l'article suit ;
2°. Bezian Daulède, qui rendit hommage au roi d'Angleterre le 15 juillet 1364 ;
3°. Jacques Daulède, chevalier, qui, en qualité de commissaire et député par le roi d'Angleterre, reçut divers hommages le 18 juillet 1363.

XI. Rostaing Daulède, chevalier, seigneur du Cros et d'Estafort, est qualifié baron de Guienne, dans un hommage qu'il rendit au roi d'Angleterre, le 19 juillet 1363. Il fit son testament le premier mai 1369, en faveur de Garcie Daulède, son fils, qui suit :

XII. Garcie Daulède, donzel, seigneur du Cros, reçut diverses reconnaissances de biens mouvants de son château du Cros, le 25 octobre 1382. Il avait épousé Jeanne de Ségur, qui, de l'autorité de son mari, fit diverses baillettes de certains biens mouvants du château du Cros, le 5 janvier 1400. Il eut pour fils :

XIII. Amanieu Daulède, écuyer, seigneur du Cros, qualifié *donzel* dans son testament du 24 avril 1430. Ses enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Imbert Daulède, qui, avec Jean, son frère, furent députés de la noblesse aux assemblées des trois états, ainsi qu'il consiste d'un acte de ces assemblées, du 13 avril 1436.

XIV. Jean Daulède, IIe. du nom, écuyer, seigneur du Cros, fit son testament le 13 mars 1483, en faveur de Jacques Daulède, son fils, qui suit :

XV. Jacques Daulède, Ier. du nom, écuyer, seigneur du Cros, se maria par contrat du 29 juin 1486, et fut père de :

XVI. Pierre Daulède, Ier. du nom, écuyer, seigneur du Cros, de Meillan, de Castelmoron, de Podensac, de Virlade, etc., qui épousa : 1°. par contrat du 7 mai 1501, N.... de Feydit ; 2°. par contrat du 22 novembre 1534,

et du consentement de Jean d'Aubusson, seigneur de Villac, Jeanne de Millac, veuve de Frotard d'Aubusson, co-seigneur de Villac ; de Pérignac et de la Motte. Il fit son testament à Castelmoron le 14 août 1545, par lequel il substitue tous ses biens à Geoffroy Daulède, son fils aîné du second lit. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Charles, dont l'article suit ;
2°. François Daulède ;
3°. Jean Daulède, qui a fondé la branche du Pison, éteinte ;

Du second lit :

4°. Geoffroy, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après.
5°. Pierre, } qui ont formé la branche de Cal-
6°. Remondin, } lat, éteinte.

XVII. Charles Daulède, écuyer, seigneur du Cros, épousa, par contrat du 12 fevrier 1542, Catherine de Piis de Bazas, qui transigea avec Jean Daulède, son fils, les 19 juillet 1574, 21 mars 1580 et 20 septembre 1581.

XVIII. Jean Daulède, IIIe. du nom, écuyer, seigneur du Cros, fut créé syndic de la noblesse de Guienne, par acte du 10 juin 1594. Il avait épousé, par contrat du 15 février 1582, Françoise de Lestonac, fille de Richard de Lestonac, et de Jeanne de Montagu-Bussaguet. Il fit son testament le 18 décembre 1602, et eut pour fils aîné :

XIX. Pierre Daulède de Lestonac, IIe. du nom, seigneur du Cros, conseiller au parlement de Bordeaux, marié, par contrat du 12 avril 1621, avec Catherine Mulot, fille de Denis Mulot, seigneur de Préjeaux, avocat-général au parlement de Bordeaux, et de Marie de Barjemont. Il fut institué héritier de Guide Lestonac, conseiller au même parlement, par son testament du 16 octobre 1612, à la charge par lui et l'aîné de ses enfants de porter les nom et armes de Lestonac. Il testa le 20 novembre 1653. Ses enfants furent :

1°. Jean-Denis, dont l'article suit ;
2°. Jacques-Joseph Daulède, écuyer ;
3°. Pierre Daulède, chevalier de Malte, reçu en

1655 ; capitaine commandant un des vaisseaux du Roi, nommé *l'Infante ;*

4°. Thibault Daulède, chevalier de Malte et premier lieutenant de Monsieur l'Amiral ;

5°. Olive Daulède.

XX. Jean-Denis DAULÈDE DE LESTONAC, chevalier, baron de Margaux, seigneur du Cros, de Maillan, du Parc et autres places, conseiller, puis président en la cour de parlement de Bordeaux, fut marié, par contrat du 30 septembre 1654, à N....., et eut entr'autres enfants :

XXI. François-Delphin DAULÈDE DE LESTONAC, chevalier, né en 1659, baron de Margaux, seigneur du Cros, de Maillan, etc., marié : 1°. par contrat du 11 août 1713, avec Elisabeth-Antoinette-Julie le Fèvre de Caumartin, fille de Louis-François le Fèvre, seigneur de Caumartin, intendant de la province de Champagne, conseiller d'état, et de Catherine-Madelaine de Verthamon, sa seconde femme ; 2°. par contrat du 11 décembre 1715, avec Antoinette-Charlotte de Lenoncourt, chanoinesse de Remiremont, morte à Paris, le 2 février 1755, fille de Charles-Henri-Gaspard de Lenoncourt, marquis de Blainville, comte de l'Empire, grand-chambellan du duc Léopold de Lorraine, et son envoyé en France et à Rome, et de Charlotte-Yolande de Nettancourt. Il est mort sans postérité, à Paris, le 26 août 1748.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Pardaillan.

XVII. Geoffroy DAULÈDE, second fils de Pierre Daulède, Ier. du nom, seigneur du Cros, de Castelmoron, etc., et de Jeanne de Millac, sa seconde femme, ainsi qualifié dans ses deux contrats de mariage ; fut gouverneur du fort du Ha de Bordeaux, par commissions du Roi, du premier mai 1594 et 4 juillet suivant, ayant cinquante hommes d'armes sous ses ordres. Il épousa : 1°. par contrat du 28 juillet 1568, Marguerite de Pardaillan de Gassie, à la charge de porter, lui et ses descendants, le surnom de Pardaillan, lequel fut donné au château de Nérac, selon les clauses du contrat ; 2°. le 13 janvier 1586, Jacquette de Lestonac. Il eut du premier lit :

XVIII. Richard DAULÈDE DE PARDAILLAN, écuyer, seigneur de la maison noble de Pardaillan, marié, par contrat du 14 août 1608, avec Bonaventure de Chanteloube, descendante de Michel Montagne. Il fut maintenu dans sa noblesse de race, conjointement avec Antoine Daulède, son fils aîné, par arrêt de la cour des aides de Guienne, du 21 mars 1644, et fit son testament le 3 décembre 1663, par lequel on voit qu'il eut pour fils:

1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. Pierre Daulède, qui vivait lors du testament de son père, en 1663. Il fut chevalier de Malte, et fut maintenu avec son frère.

XIX. Antoine DAULÈDE DE PARDAILLAN, chevalier, seigneur de Pardaillan, servit dans les guerres de son tems, sous les ordres du prince de Condé, dont il fit la plupart des campagnes à ses dépens, ainsi qu'il appert par quatre certificats de ce prince, du duc de Saint-Simon, de M. de Monchamps, et de M. Amelot-Beaulieu, du 8 septembre et premier novembre 1639; fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne, du 18 septembre 1666, qui le reconnaît issu de l'ancienne maison Daulède, ainsi que Pierre, son frère, chevalier de Malte. Il épousa, par contrat du 14 août 1641, Marie de Cabjus, dont il eut:

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Jean Daulède, qui transigea avec Pierre, son frère, le 12 mai 1700.

XX. Pierre DAULÈDE DE PARDAILLAN, IIe. du nom, seigneur de Pardaillan, épousa, par contrat du 30 février 1677, Jeanne de Rosier, et fit son testament le 15 février 1701. Il eut pour fils:

XXI. Louis-Bertrand DAULÈDE DE PARDAILLAN, chevalier, seigneur de la maison noble de Pardaillan, élection d'Armagnac, généralité d'Auch, marié le 16 juillet 1706, avec Jeanne de Blondel de Joigny de Bellebrune, fille de Claude-Charles de Blondel de Joigny de Bellebrune, écuyer, seigneur de Bellue en Cusagais, et de Marie Ferrand. Il fut page de la grande écurie du Roi, ainsi qu'il conste d'un acte de ses services, confirmé par

messire Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, pair et grand écuyer de France, le 29 avril 1703. Il fut père de :

XXII. Louis-Julie-Delphin DAULÈDE DE PARDAILLAN, né le 14 juin 1716, reçu page du Roi dans sa grande écurie, le 21 décembre 1731, officier au régiment du Roi, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit son testament en 1791, et avait épousé, par contrat du 15 novembre 1744, Jeanne du Mantet, dont sont issus :

1°. Gabriel-Louis-Frédéric, dont l'article suit ;
2°. Gabriel-Delphin Daulède de Pardaillan, qui a été page du Roi, en 1772 ; émigré, a servi en Allemagne, dans l'armée des princes, dans les Chevau-légers, fut rejoindre, au licenciement de cette armée, celle de monseigneur le prince de Condé, dès le commencement de sa formation, en 1794. On n'en a point eu de nouvelles depuis cette époque ;
3°. Jeanne-Françoise Daulède de Pardaillan ;
4°. Jeanne Daulède de Pardaillan ;
5°. Elisabeth Daulède de Pardaillan.

XXIII. Gabriel-Louis-Frédéric DAULÈDE DE PARDAILLAN, chevalier de Malte, en 1781. A épousé, le 9 novembre 1787, Marie Daulède du Pizon. Il émigra avec son frère, en 1791, et se dirigeait vers Coblentz, où il devait rejoindre le comte d'Artois, lorsqu'il apprit que son absence avait servi de prétexte à la loi anarchique qui avait mis le séquestre sur toutes ses propriétés. Son retour à Bordeaux ne le garantit point de la perte de sa fortune et de la totalité de ses biens, ce qui le détermina de passer en Espagne, avec sa famille, où il s'offrit de servir dans la légion du marquis de Saint-Simon, cavalerie, corps dont la formation ne s'effectua point. Il a eu entr'autres enfants :

1°. Pierre Daulède de Pardaillan ;
2°. Marie Daulède de Pardaillan ;
3°. Jeanne Daulède de Pardaillan ;
4°. Marie-Euralie Daulède de Pardaillan.

Armes : D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules ; à la bordure du second émail chargée de onze besants d'or. Couronne de marquis. Supports : deux aigles.

DE, ou mieux DES GUILLAUMANCHES DU BOSCAGE, en Auvergne.

I. Guillaume, Ier. du nom, *dit le Vieux*, seigneur DES GUILLAUMANCHES, qualifié *de comte* en l'année 954, ainsi qu'on le voit par un acte de 985. Il épousa *Adalgarde* ou *Adomalde*, sœur *du vicomte de Carlat* (1), qui le rendit père de :

II. Guillaume, IIe. du nom, seigneur de Nicer et DES GUILLAUMANCHES (en latin *de Guillelmo-Manco*), vivant en 985. *Haliande de Chabannes*, sa femme, le rendit père de :

III. Raymond, seigneur DES GUILLAUMANCHES (*de Guillelmo-Mancho*), de Nicer, de Pierrefort, qui paraît dans l'acte de 985, et dans un autre après l'an 1032, avait épousé *Ermangarde d'Apchon*, dont il eut :

1°. Raimond, légataire des seigneuries de Nicer et de Pierrefort, on ignore sa destinée ;

2°. Guillaume, qui suit :

IV. Guillaume, IIIe. du nom, qualifié *de chevalier* et de seigneur DES GUILLAUMANCHES (de *Guillelmo-Manco*), ainsi que de Pauliaguet, dans des actes de 1072 et 1095. Epousa *Arsinde de Mercœur*, qui le rendit père de :

1°. Guillaume, dont l'article suit ;

2°. Raymond, *chanoine noble de Saint-Julien de Brioude*, en 1103, 1109.

V. Guillaume, IVe. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES et de Pauliaguet, vivait en 1095, 1110. Dans son testament de 1125, le mot latin *des Guillaumanches* est écrit *de Guillelmanchiis*, et il n'a point varié dans aucun acte latin depuis cette époque. *Florence de Balsac*, sa femme, le rendit père de :

1°. Guillaume dont l'article suit ;

---

(1) Pour les armoiries de toutes les alliances de la maison de Guillaumanches, voyez l'Armorial, tome I, à la lettre alphabétique de chaque nom.

2°. Autre Guillaume, *chevalier hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem*, en 1151, *prévôt de Saint-Julien de Brioude*, en 1160, cette dignité était alors la première de ce chapitre. Il est encore mention de lui en cette qualité, aux années 1161 et 1175. Voyez le *Gallia christiana*, tom. 2, *in instrument*, pag. 134, 483. Il ne vivait plus en 1181, que la dignité de prévôt de Saint-Julien de Brioude, était occupée par Guillaume, fils de Guillaume, comte d'Auvergne ;

3°., 4°., 5°. Trois filles.

VI. Guillaume, V°. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES (*de Guillelmanchiis*), *damoiseau*, est ainsi qualifié dans des actes de 1125, 1142. Almodie de Montaigu (*de Monte acuto*), sa femme, le rendit père de :

VII. Etienne, Ier. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES, *damoiseau*, qui souscrivit, avec cette qualité, des actes de 1152, 1192, 1219. Il s'allia avec Adélaïde de Dienne (*de Diana*), dont il eut :

1°. Bertrand, dont l'article suit ;

2°. Ebles, *chevalier de la Milice du Temple*, en 1207;

3°. Béatrix des Guillaumanches ;

4°. Marie des Guillaumanches.

VIII. Bertrand, Ier. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES, *chevalier*, paraît dans des actes de 1192, 1219, 1250, 1251. *Jeanne de Salers*, sa femme, le rendit père de :

1°. Guillaume, dont l'article suit ;

2°. Autre Guillaume, *chanoine noble de Saint-Julien de Brioude*, en 1266.

IV. Guillaume, VI°. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES, *damoiseau*, souscrivit divers actes de 1251, 1258, 1272. Il épousa *Alix de Murat la Gasse*, dont sont issus :

1°. Guillaume, *frère de l'ordre des chevaliers hospitaliers*, en 1290 ;

2°. Robert, qui suit ;

3°. Marguerite, mariée à Guy de la Roche, *chevalier*, en 1286.

X. Robert, seigneur DES GUILLAUMANCHES, *damoiseau*,

ratifia divers actes des années 1272, 1290, 1296. Il épousa *Béatrix de Montmorin*, qui le rendit père de :

1°. Bertrand, qui suit ;

2°. Raymond, *frère des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, en 1320,

3°. Etienne, *chanoine noble du chapitre de Saint-Julien de Brioude*, en 1320, 1321.

XI. Bertrand, IIe. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES, etc., *chevalier*, vivait en 1318, 1330, 1345, ainsi qu'il conste par différents actes de ces années. Il s'allia à *Marguerite de la Rochette*, dont il eut :

XII. Guillaume, VIIe. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES, etc., *chevalier*, ainsi qualifié dans différents actes des années 1360, 1367, 1370. Il s'allia, par contrat du jeudi après Pâques de l'an 1345, avec *Eléonore de Vialatelle*. L'acte porte substitution des nom et armes de *Vialatelle*. Elle le rendit père de :

1°. Etienne, dont l'article suit ;

2°. Hugues, *frère de l'ordre des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, en 1372 ;

3°. Robert, *chanoine noble de St-Julien de Brioude*, en 1376 et 1379. On voit par un acte de 1370, qu'il n'était point encore chanoine de Saint-Julien, à cette époque (1).

---

(1) Le hasard des évènements de la révolution ayant fait tomber entre nos mains deux certificats des généalogistes de la Cour, où sont détaillés les douze degrés de filiation qui précèdent, nous les avons publiés littéralement ; t. III, pag. 263 de cet ouvrage.

En conséquence, nous avons cru ne devoir ici reproduire ces douze degrés que sommairement, et seulement afin de donner un ensemble complet de la filiation de cette ancienne maison.

A l'égard des degrés qui vont suivre, nous les donnerons plus en détail, d'après :

1°. Les preuves de la Cour faites par la maison des Guillaumanches du Boscage ;

2°. D'après les preuves de pages faites par cette maison devant le juge d'armes de France ;

3°. D'après les preuves faites par cette maison, lors de la recherche générale de la noblesse de la province d'Auvergne, recherche qui a eu lieu : 1°. devant la Cour des aides de Clermont-

XIII. Etienne, IIe. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES, de Malvières, dit *de Vialatelle, damoiseau*, était marié depuis peu avec *Béatrix d'Alègre*, lorsqu'il comparut dans une transaction, passée par son père, le 4 septembre 1367, avec l'abbé de la Chaise-Dieu, au sujet de quelques portions de biens, situés dans la seigneurie des Cuillaumanches. Il transigea en l'année 1270, avec Robert des Guillaumanches, dit *de Vialatelle*, son frère, chanoine noble de Saint-Julien de Brioude, relativement à la succession de leur père. Son même frère l'institua son héritier, en 1379. Il transigea encore la même année 1379, avec Bompart, seigneur de Langheac. Béatrix d'Alègre le rendit père de :

1°. Bertrand, dont l'article suit ;
2°. Jean des Guillaumanches, *chevalier de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, lequel était mort en 1420, ainsi qu'on le voit par un acte de cette date.

XIV. Bertrand, IIIe. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES, de Malvières, de Saint-Pol, *chevalier, capitaine* de cent hommes d'armes. Marié avec *N.... de Flageac*, en 1386, étant âgé seulement de dix-huit ans, ainsi qu'on le voit par une donation du 17 novembre de cette année. Il transigea en 1410, étant père de :

1°. Arnaud, qui suit ;
2°. Guillaume des Guillaumanches, dit de Vialatelle, *chanoine noble du chapitre de Saint-Julien de Brioude*, en 1441 ;

Ferrant, conformément à la déclaration du Roi, du 30 décembre 1656 ; 2°. en exécution de l'arrêt du conseil du Roi, du 22 mars 1666, par devant M. de Fortia, commissaire du Roi pour ladite recherche ;

4°. D'après les preuves faites à Malte par cette maison ;

5°. D'après un Nobiliaire de *Dom Coll.* L'ouvrage de ce religieux de la congrégation de Saint-Maur, héraldiste très-savant et très-estimé, existe dans notre cabinet ;

6°. D'après la chronologie du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude, faite par ce chapitre lui-même ;

7°. Enfin, d'après les notes et documents qui existent dans notre cabinet.

3°. Yves des Guillaumanches, dit de Vialatelle, *chanoine noble de Saint-Julien de Brioude*, en 1441;
4°. Jacques des Guillaumanches, *chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, rappelé, comme défunt, dans des actes de 1470 et 1499;
5°. Aimoin des Guillaumanches, que l'on croit avoir été *chanoine noble de Saint-Julien de Brioude*.

XV. Arnaud, seigneur DES GUILLAUMANCHES, de Malvières, de Saint-Pol, *chevalier*, fit un partage avec ses frères en 1435. On voit par son testament de l'an 1450, qu'il s'était marié dans un âge avancé; *Marguerite d'Oradour*, sa femme, fut instituée, par le susdit testament, tutrice de ses enfants en bas-âge. Il est rappelé avec sa femme et ses enfants dans une transaction de l'an 1495. De son mariage naquirent:

1°. Yves, qui suit;
2°. Bertrand, prieur de Marchillac, lequel était *chanoine noble de Saint Julien de Brioude en* 1522;
3°. Noble Giraud des Guillaumanches, seigneur de Chichex en 1543, époque où il assistait au mariage de François, son neveu, étant alors dans un âge très-avancé. Les cartulaires de Brioude font foi qu'il fut *chanoine noble de cè chapitre en* 1522.

XVI. Yves DES GUILLAUMANCHES, seigneur des Guillaumanches, de Malvières, *écuyer*; il est nommé dans une transaction de 1497; il transigeait le 8 février 1516, étant alors marié. *Gabrielle Dupouget*, sa femme, comparaît dans la susdite transaction. Il stipule dans deux autres transactions de 1516 et 1533. Il est rappelé ainsi que sa femme dans un traité passé entre leurs enfants en l'année 1552. Il est nommé comme mort dans le ban et l'arrière-ban de la noblesse d'Auvergne, et ses enfants y sont rappelés à sa place le premier avril 1552. Gabrielle Dupouget l'avait rendu père de:

1°. François, qui suit;
2°. Noble Jacques des Guillaumanches, 1552;
3°. Robert, cité par Vertot dans l'histoire de Malte comme chevalier de cet ordre en 1547. Il était *commandeur de Morterol*, ainsi qu'on le voit par deux transactions, l'une du 4 mars 1552, et

l'autre du 26 novembre 1569, il y stipule comme tuteur des enfants de son frère aîné, François, seigneur des Guillaumanches. Il combattit au siége de Malte, par Soliman. Enfin, il vivait encore le 20 octobre 1580, qu'il transigeait avec sa belle-sœur, qui, le 14 février de cette même année, l'avait nommé son procureur fondé pour assister au contrat de mariage de Jacques, seigneur des Guillaumanches, fils aîné de ladite dame, et neveu dudit Robert ;

4°. Jean, *hospitalier mage* de la Chaise-Dieu, 1569.

5°., 6°., 7°., 8°. Marguerite, Isabelle, Gabrielle, Anne, 1552.

XVII. François, Ier. du nom, seigneur DES GUILLAUMANCHES et du Pouget, *écuyer*, épousa, le 7 juin 1543, Blanche d'Auger, *dame du Boscage* (1). Il transigea le 4 mars 1552, avec Jacques, son frère ; il était mort le 27 octobre 1559, que sa veuve transigea avec ses enfants au sujet de ses reprises. Elle est rappelée avec son mari dans des actes du 26 novembre 1569, du 13 février 1580, et du 8 août 1600. Il est qualifié de *haut et puissant seigneur*, dans un contrat de vente d'une rente située aux Guillaumanches, consentie par un de ses vassaux au profit de noble Louis Dupatural, le 6 mai 1593. De leur mariage sont issus :

1°. Jacques, qui suit ;

2°. Bertrand, } vivants en 1559, 1569.
3°. Gaspard, }
4°. Antoine, }

---

(1) Le Boscage, situé près Vodable, fut bâti par les Dauphins d'Auvergne, et il donna son nom à plusieurs cadets de cette maison. Cette terre est ensuite passée dans la maison des seigneurs d'Auger, près Souxillanges, et la susdite Blanche d'Auger l'a portée dans celles des Guillaumanches, où elle est restée jusqu'à la révolution, époque où elle a été vendue nationalement par parcelle, comme tous les autres biens du marquis du Boscage, actuellement vivant. On trouve, dans *les Mémoires pour servir à l'Histoire du Rouergue, par L. C. P. Bosse, t. I, pag.* 224, que Louis XI, ayant confisqué le comté de Rodès, le démembra et en donna une partie au *seigneur du Boscage*. Ce prince régnait de 1483 à 1491.

5°. Jean, *chanoine comte de Saint-Julien de Brioude, en* 1580;

6°. Pierre, vivant 1559, 1569.

7°. Robert, dit *du Boscage, chanoine comte de Saint-Julien de Brioude,* 1595.

8°. Yves, *chanoine comte de Saint-Julien de Brioude,* 1580.

9°. Aymond, chanoine, *comte de Saint-Julien de Brioude,* 1582.

10°. Blanche, mariée le 26 novembre 1569, à noble *Antoine de Vertolaye, écuyer,* seigneur de la Marrye, d'Ebde, la Coche et Arzac, lequel étant veuf, se remaria à Magdeleine de Chasterelle de Bonneville, ainsi qu'on le voit par le traité du 29 juillet 1619.

XVIII. Noble Jacques des GUILLAUMANCHES, *écuyer,* seigneur des Guillaumanches, du Boscage, du Pouget, était mineur le 27 octobre 1559; il épousa, le 14 février 1580, Catherine de Vichy, fille de haut et puissant seigneur Antoine de Vichy, écuyer, seigneur de Chanron, et de dame Benigne de Sainte-Sephores de Chamoussel. Un *procès-verbal* daté du 9 décembre 1594, et signé de plus de cent témoins, constate que, pendant les guerres de religion, les protestants ayant à leur tête le *capitaine Merle,* partirent de la ville *d'Issoire* pour aller s'emparer de *la Chaise-Dieu,* afin de piller cette riche abbaye; mais les religieux instruits de leur marche firent porter leur trésor et leur argenterie dans *le château des Guillaumanches,* ainsi qu'ils l'avaient déjà fait en 1562 et 1572, lorsque les protestants révoltés s'étaient portés sur *la Chaise-Dieu;* à ces deux époques le château des Guillaumanches ayant résisté à leurs attaques ils avaient été obligés de se retirer et d'en lever le siége; mais cette troisième fois le capitaine Merle fut plus heureux : informé que les trésors de *la Chaise-Dieu* étaient renfermés *aux Guillaumanches,* il fut attaquer ce château. S'en étant rendu maître de vive force pendant la nuit, il le pilla, y mit le feu et le détruisit (1). *Jacques, seigneur des Guillaumanches,* ayant été fait prisonnier fut conduit les fers aux pieds et aux mains

(1) C'est pourquoi ce château est marqué sur les cartes de France, par Cassini, comme démantelé et renversé.

dans les cachots de la ville d'Ambert, d'où il ne sortit qu'en payant une rançon de 6,000 livres, somme très-forte pour ce temps et surtout pour ce pays. Parmi les pertes que fit alors ce seigneur et qui sont constatées par le susdit procès-verbal, il est mention de *joyaux d'or et dorures*, (ce sont les expressions), évalués à une somme de 6,000 livres. Enfin, on y voit que tous *les terriers* et *titres de terres* furent détruits par l'incendie du *château des Guillaumanches*, ce qui acheva de ruiner ce seigneur. Cet évènement donna lieu à un grand procès entre les religieux de la Chaise-Dieu et le *seigneur des Guillaumanches*. Ces religieux réclamaient de ce seigneur le paiement de leur argenterie et de leurs trésors qui avaient été pillés dans son château, par le capitaine *Merle et sa troupe ;* mais les religieux furent juridiquement déboutés de leur demande après une très longue procédure dont le *procès-verbal* de 1594 cité ci-dessus faisait partie. Ce même *procès-verbal* rapporte en outre que pendant le cours de ces guerres civiles, *le château du Boscage* avait été également pris et pillé par les révoltés de la ville d'Issoire. *Jacques, seigneur des Guillaumanches*, qui, pendant toutes ces guerres, *tint constamment le parti royal et catholique*, se trouvait alors dans son château *du Boscage*, où il fut fait prisonnier et ne recouvra sa liberté qu'en payant (est-il dit dans le procès-verbal), *une très forte rançon*, sans désignation de la somme. Le 5 janvier 1590, le roi Henri IV écrivait de sa propre main à Jacques, seigneur des Guillaumanches, pour lui donner le commandement du ban et de l'arrière-ban des gentilshommes de la province d'Auvergne, et il lui ordonnait de se concerter avec les échevins de la ville de Clermont, pour s'emparer de la ville d'Issoire ; mais il ne put accepter à cause de sa santé qui se trouvait délabrée par suite des fatigues de la guerre. Il fut de nouveau appelé au ban de 1594, mais il en fut déchargé par un certificat du 15 juillet de la même année, auquel est annexé un double de sa demande pour obtenir la susdite dispense du ban, les motifs énoncés sont non-seulement le mauvais état de sa santé, mais encore *le dérangement total de sa fortune*, causé 1°. par les frais de la guerre qu'il avait faite à ses dépens; 2°. par la prise et le pillage des châteaux *des Guillaumanches* et *du Boscage ;* 3°. par les *deux rançons* qu'il avait été obligé de payer; 4°. par la destruction *des terriers et titres de ses terres* qui avaient été

détruits lors de l'incendie des *Guillaumanches*, par le capitaine *Merle*. Ce seigneur se trouva alors tellement ruiné, que le 7 mars 1596, il vendit la terre *du Pouget*. Le 27 juin 1600, il vendit son droit de réméré sur ladite terre du Pouget; il paraît que c'est entre les années 1594 et 1600, *qu'il vendit sa terre des Guillaumanches* et les bois qui en dépendaient ; on voit par plusieurs actes de cette époque *qu'il morcela cette terre* pour en mieux tirer partie. *Depuis, la terre des Guillaumanches, alors morcelée, n'est plus rentrée dans cette maison.* Ainsi, après les guerres civiles, Jacques des Guillaumanches ne conserva de ses propriétés que la seigneurie *du Boscage* qui encore avait été pillée et dévastée. Jacques des Guillaumanches, seigneur du Boscage, fit son testament le 27 décembre 1607, étant alors remarié avec demoiselle HÉLÈNE D'OREILHE, dont il n'eut pas d'enfants. Il est rappelé comme mort ainsi que CATHERINE DE VICHY, sa première femme, dans le contrat de mariage de Françoise, leur fille, du 11 février 1609. Il est encore rappelé dans une transaction du 30 août 1608 entre *Hélène d'Oreilhe*, sa deuxième femme, et les enfants de son premier lit, qui suivent :

1°. Antoine, qui suit ;
2°. François, vivant en 1607 et 1609 ;
3°. Françoise des Guillaumanches, qui épousa, le 11 février 1609, noble Christophe de *la Roux*, fils à noble Claude *de la Roux en Velay ;* Antoine et François ses deux frères comparaissent comme présents dans ledit contrat de mariage. Françoise des Guillaumanches fit son testament le 23 février 1623, elle en fit un second, le 6 février 1634, en faveur de *Christophe des Guillaumanches*, son neveu.

XIX. Noble Antoine DES GUILLAUMANCHES, écuyer, seigneur du Boscage, fut héritier de son père le 27 décembre 1607. Il assista au mariage de sa sœur le 11 février 1609; il épousa, le 17 octobre 1616, *Françoise d'Aurioze*, alias *de St-Quentin*, fille de puissant seigneur *Gilbert d'Aurioze*, alias *de Saint-Quentin*, seigneur *de Saint-Quentin*, baron de Cusse et de Gizet. Il transigeait le 29 juillet 1619, avec son beau-frère; le 23 février 1623, sa sœur le fit son héritier. Il était mort le 6 février 1634, que sa sœur fit un second testament en faveur de ses enfants. Christophe

des Guillaumanches, son fils, est nommé principal héritier. Il est rappelé dans le testament de sa veuve, *Françoise d'Aurioze de Saint-Quentin*, où sont nommés tous leurs enfants, cet acte est du 25 novembre 1638. Enfin, il est encore nommé dans deux actes de famille, l'un du 26 mai 1650, et l'autre du 29 avril 1652 ; il fut père de :

1°. Christophe des Guillaumanches, qui suit :

2°. Françoise, qui le 23 mai 1639, épousa François *de Chaslus*, seigneur de Sansac. Sa dot fut payée le 29 avril 1652. C'est de ce mariage que descend *Françoise de Chaslus, duchesse de Narbonne*, dame d'honneur de madame Adélaïde de France, fille de Louis XV, tante de Louis XVI et de Louis XVIII. — En elle s'éteint l'ancienne maison de *Chaslus*, dont le chef-lieu est la terre de *Chaslus dans le Lambron*. Il existe dans la province d'Auvergne d'autres très-bonnes maisons de Chaslus ; mais elles n'ont point les mêmes armes, et n'ont point prouvé leur jonction avec l'ancienne maison de *Chaslus dans le Lambron*. *Françoise de Chaslus*, duchesse de Narbonne, qui vit encore aujourd'hui, a été mère de deux fils. L'aîné, Philippe-Louis-Innocent-Christophe de Narbonne-Lara, grand d'Espagne, qui vit encore, n'a point d'enfants. Le deuxième, très-connu par son esprit et son amabilité, est feu Louis-Marie-Jacques Almeric, vicomte de Narbonne, chevalier d'honneur de madame Adélaïde de France, ministre de la guerre sous S. M. Louis XVI. Le vicomte de Narbonne n'a eu que deux filles de son mariage avec Marie-Adélaïde de Montholon. L'une est mariée en Portugal à N... *de Brancamo*, l'autre à N... *de Rambuto*, préfet sous le règne de S. M. Louis XVIII.

3°., 4°. Hélène, Marguerite, vivantes en 1634 et 1638.

XX. Christophe DES GUILLLAUMANCHES, écuyer, seigneur du Boscage et du Tillet, fut héritier d'une de ses tantes paternelles, le 6 février 1634 ; héritier de sa mère le 25 novembre 1638 ; assista au mariage de sa sœur le 23 mai 1639, transigeait le 26 mai 1650 ; épousa, le premier juin 1656, *Françoise de Douhet*, fille de Gabriel de Douhet, écuyer, seigneur de *Marlat* et d'*Anne Ducluzel*.

Le 18 juin 1659, il y eut un arbitrage entre *Christophe des Guillaumanches*, chevalier, seigneur du Boscage, etc., et *Gaspard de Canillac*, chevalier, au sujet de la succession de la terre de *Saint-Quentin* et *de la baronnie de Cusse*. Ces biens avaient été substitués le 17 novembre 1610, par *Gilbert d'Aurioze de Saint-Quentin*, à sa fille aînée, épouse de noble *Antoine des Guillaumanches*, et à ses enfants, dans le cas où le fils dudit Gilbert d'Aurioze de Saint-Quentin n'aurait pas d'enfants mâles. Il était mort ne laissant qu'une fille, qui avait épousé Gaspard de Canillac (de la branche aînée de la maison de Montboissier). Gaspard de Canillac s'était emparé des biens substitués, au mépris de l'acte du 17 novembre 1610. Cet acte portait en outre la clause de substitution des nom et armes de Saint-Quentin, qui sont « *d'or à la fleur de lys de gueules.* » La sentence des arbitres prononça en faveur de Christophe des Guillaumanches. — Lors de la recherche générale de la noblesse d'Auvergne, par la *Cour des Aides* de Clermont-Ferrant, en 1656, il fut maintenu dans sa noblesse, et pour prouver l'ancienneté de sa maison, il produisit devant cette cour un traité de l'an 1151, par lequel *Guillaume des Guillaumanches, frère de l'ordre des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, stipulait pour son ordre. Maintenu de nouveau dans sa noblesse, le 14 mai 1668, lors de la nouvelle recherche de la noblesse d'Auvergne, par M. de Fortia, commissaire nommé par S. M. Louis XIV pour ladite recherche générale. Dans la preuve qu'il fit alors, il justifia de celles qui jadis avaient été faites pour faire recevoir dans l'ordre de Malte *Robert des Guillaumanches, lequel était commandeur de Morterol en* 1552. Autre certificat du 31 mai 1668, par Ducoudray, commissaire du Roi pour les certificats des nobles d'Auvergne, *portant filiation* de pères et de mères depuis *Yves, seigneur des Guillaumanches*, vivant en 1497. — On voit *dans la coutume d'Auvergne*, par Chabrol, t. 4, pag. 402, que la maison des Guillaumanches avait fondé une abbaye de religieuses dans le lieu de Nonette, et que ces religieuses se retirèrent en 1666, époque où vivait Christophe des Guillaumanches. Le 17 janvier 1667, il épousa, en secondes noces, Catherine de Pons, dont il n'eut qu'une fille. Foi et hommage, avec aveu et dénombrement, rendus par Francois de *Yssat*, écuyer, seigneur de Servières, au

nom et comme tuteur des enfants de feu noble Christophe des Guillaumanches, écuyer, en date du 18 août 1670, pour la terre et seigneurie du Boscage, relevante de S. A. R., à cause de son *Dauphiné d'Auvergne*. Nommé au testament de Pierre, son fils, du 13 juin 1673, et dans celui de Françoise, sa fille, du 11 septembre 1677; enfin, dans une transaction passée après sa mort, par son fils aîné, le 13 septembre 1686. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Gabriel, qui suit;
2°. Pierre, qui fit son testament, le 13 juin 1673;
3°. Magdelaine;
4°. Françoise, qui testa le 11 septembre 1677;

Du second lit :

5°. Antoinette, qui, le 4 février 1689, épousa François de *Mathieu, écuyer, seigneur de Chabannes.*

XXI. Gabriel DES GUILLAUMANCHES, Ier. du nom, écuyer, seigneur du Boscage et du Clusel, fut institué héritier de son frère, le 13 juin 1673, et de sa sœur le 11 septembre 1677. Il épousa, le 19 mars 1676, *Suzanne de la Haye*, fille de *François de la Haye, écuyer, seigneur de la Batisse de Perrier*, etc., et de demoiselle *Françoise de la Motte du Bos*. Il transigeait le 13 septembre 1686, sur la substitution des terres et baronnies de Cusse et de St-Quentin; transigeait le 11 janvier 1689, avec le tuteur d'Antoinette, sa sœur consanguine, et assista à son mariage, le 4 février de la même année; était veuf de *Suzanne de la Haye*, le 12 février 1689, qu'il transigeait avec Jean de la Haye, écuyer, son beau-frère. Par cette transaction, il devint propriétaire *du fief de la Batisse de Perrier* et autres domaines. Le 7 mars 1695, il transigeait pour la seconde fois avec MM. de *Canillac*, sur la substitution des terres de St-Quentin, et baronnie de Cusse. Cette discussion de famille durait déjà depuis deux générations, et ne fut terminée qu'à cette époque, au moyen de plusieurs sommes payées par la maison de Canillac à celle des Guillaumanches; celle-ci renonça à ses droits sur lesdites terres. En renonçant aux terres, il n'a point *et n'a pu renoncer* aux nom et armes *de St-Quentin*; dès-lors la maison des Guillaumanches *doit en écarteler*; foi et hommage avec aveu et dénombrement

de la seigneurie du Boscage à S. A. R. mademoiselle, en date du 26 juillet 1675, rendus à cause du Dauphiné d'Auvergne, le 7 août 1698, il rendit de nouveau foi et hommage pour les fiefs et seigneuries du Boscage, de Beansac et autres cens et rentes, à Monseigneur le duc d'Orléans, fils de France, à cause du Dauphiné d'Auvergne. Il est nommé avec Suzanne de la Haye, sa femme, dans le contrat de mariage de *Françoise*, leur fille, du 19 octobre 1699, il y assistait en personne. Contrat d'acquisition des droits honorifiques, du droit et faculté de se dire et qualifier seigneur des terres, fiefs et seigneuries, situés dans la paroisse de *Ronzières* et dépendances *(chef-lieu du Dauphiné d'Auvergne)*. Vendus par le Roi, séant en son conseil, à Louis Guibert *de Sainte-Marthe*, Marly, le 10 août 1698. Rétrocession par ledit *Guibert de Sainte-Marthe* à *Gabriel des Guillaumanches, écuyer, seigneur du Boscage*, par acte reçu par Allary notaire royal à Issoire, le 12 juillet 1702, et enregistré le même jour dans ladite ville. Assista le 20 janvier 1706, au contrat de mariage de Joseph, son fils; il fut père de :

1°. Joseph qui suit;

2°. Françoise, qui, le 19 octobre 1699, épousa messire *de Louis Molen de la Vernède*, écuyer, seigneur du Bousquet et d'Hery, major du régiment de cavalerie d'Auriac. Cette branche est éteinte.

XXII. Joseph DES GUILLAUMANCHES, écuyer, seigneur du Boscage, le Clusel, Perrier et autres lieux. Epousa, le 20 janvier 1706, demoiselle *Gasparde de Teraule et de Colange*, fille à messire *François de Teraule*, écuyer, seigneur de Teraule, et à dame *Anne de Mathieu*. Consentit un accord avec son beau-frère et son beau-père, le 9 février 1711, fit son testament le 30 janvier 1719 en faveur de François, son fils. Il était mort le 19 mai 1730, que sa veuve passait une transaction avec messire *Louis de Molen de la Vernède*, son beau-frère; foi et hommage avec aveu et dénombrement rendus de la terre du Boscage, par dame Gasparde de Teraule, au nom de ses enfants mineurs, à monseigneur le duc d'Orléans, à cause du Dauphiné d'Auvergne, le 17 mars 1732. Il est nommé ainsi que Gasparde de Teraule, dans le contrat de mariage de François leur fils, auquel

assista ladite Gasparde, le 21 septembre 1734. Il fut père de :

1°. François, II°. du nom, qui suit ;

2°. Gabriel, posthume, mort en très-bas âge ;

3°. Louise, qui, le 18 mars 1745, épousa messire *Jean Gaston de Bouillé du Chariol*, chevalier, seigneur d'Hauterive, capitaine au régiment de Médoc. Cette branche de la maison de *Bouillé* est la branche aînée, elle subsiste aujourd'hui, 1817, dans la personne de François-Marie-Michel, comte de Bouillé, colonel et aide-de-camp de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, lequel a un fils et une fille, de son mariage avec demoiselle Marie-Louise de Carrère.

4°. Françoise, qui vivait le 30 janvier 1719.

XXIII. François DES GUILLAUMANCHES, II°. du nom, chevalier, seigneur du Boscage, la Batisse de Périer, Dardes, le Clusel et autres lieux, né le 15 juin 1708, fut institué héritier par son père, le 30 janvier 1719. Le 21 septembre 1734, il épousa demoiselle *Magdelaine de Varennes*, fille de messire *Sébastien de Varennes*, écuyer, seigneur de Bunsac, et de dame *Louise de Murat*. Acquit le 31 janvier 1742, la seigneurie de *Dardes*, dont *Charles de Mathieu*, seigneur de Chabannes, écuyer, avait rendu foi et hommage, aveu et dénombrement à très-excellent prince César de Vendôme, le 9 septembre 1734, à cause du duché de *Mercœur*. Cette terre est restée dans la maison des Guillaumanches jusques à la révolution : à cette époque, *elle a été vendue nationalement, ainsi que les autres biens du marquis du Boscage*, actuellement existant. Le 4 avril 1739, il rendit au Roi aveu et dénombrement *pour le fief de Périer*. Il transigeait avec *Louise*, sa sœur, le 14 mars 1742 ; il fit une donation à *Gabriel*, son fils aîné, le 25 novembre 1755 ; mort au château de Périer, le 29 janvier 1762, étant père de :

1°. Gabriel, qui suit ;

2°. François, chevalier de Guillaumanches, prieur d'Alby, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 24 septembre 1742 ; capitaine de vaissaux en 1792 ; reçu *chevalier de Malte*, le 28 juillet 1774. Il était à *Malte* comme chevalier de cet ordre, à l'époque de la prise de cette île

par Buonaparte, le 17 juin 1798, mais il fut du nombre des chevaliers qui conservèrent pure et sans tache la foi qu'ils avaient jurée à leur ordre. Depuis, étant sans asile, il rentra en France, et mourut à *Issoire* en Auvergne, le 29 janvier 1805.

3°. Jean-Baptiste, dit le chevalier du Boscage, né le 19 mars 1750, *chevalier de Malte* le 28 juillet 1774, officier dans Royal-Piémont, cavalerie, le 15 août 1779 ; peu de jours avant sa mort, arrivée au château de Périer, le 1er. décembre 1781, il avait résigné à François de Guillaumanches, son frère, *le prieuré d'Ably*.

4°. Gasparde, qui fut une des plus malheureuses victimes de la révolution, elle était à Lyon pendant le siége de cette ville, elle y fut arrêtée et condamnée à mort. S'étant évadée, elle a fini par mourir à l'hôpital des pauvres de cette ville, en apprenant la nouvelle du 18 fructidor an 5 ;

5°. Magdelaine, morte avant la révolution.

XXIV. Haut et puissant seigneur Gabriel, IIe. du nom, comte DE GUILLAUMANCHES, chevalier, seigneur du Boscage, la Batisse de Périer, du Marchidial de Champeix, de Dardes, seigneur et baron d'Aurière, etc., mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 2 novembre 1747 ; page de madame la dauphine en janvier 1756; capitaine de cavalerie dans Royal-Piémont, le 11 mai 1762, mestre de camp de cavalerie, le 5 octobre 1767; acquit la terre et baronnie *d'Aurière*, le 1 février 1780, par acte reçu par Desyeux, notaire à Paris; acquit du sieur Guérin, particulier d'Issoire, *une dixme et percière*, sur la paroisse *du Marchidial de Champeix*, par acte reçu par *Saulnier*, notaire à Issoire, en 1780 ou 1781 (la date est effacée); bail à ferme desdits objets du 4 novembre 1781, reçu par *Audraud*, notaire royal ; autre bail à ferme, du 27 juin 1783, reçu par Chauvassaigne, notaire royal à Antoing; le 30 janvier 1766, il épousa Marguerite-Olympe-Isidore de Siry, fille de haut et puissant seigneur de *Siry de Marigny*, baron de Couches, seigneur de Champ, de Noiseret en Bourgogne, seigneur châtelain de Crilloire et de Tout-le-Monde en Anjou; seigneur du Quint, de Savigny, l'Hérault et autres lieux en Picardie, conseiller du Roi en

tous ses conseils, président honoraire au parlement de Paris; et de haute et puissante dame *Olympe Lotin de Charny*, marquise de Savigny, dame de Charny; il fut présent au contrat de mariage de son fils, le 13 février 1787; le 24 mars 1786, il obtint, ainsi que son fils, *les honneurs de la cour*, et ils eurent celui de monter dans les carrosses du Roi. *Voyez* le tome II de cet ouvrage, page 474, ces honneurs ne s'obtenaient que sur les preuves d'une ancienne noblesse. Celles que fit alors la maison des Guillaumanches, devant M. *Chérin* père, généalogiste de la cour, sont les mêmes que la présente filiation; il mourut au château de Périer, le 21 septembre 1787, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Ronzière, le 22 du même mois; de son mariage naquirent :

1°. Gabriel-Pierre-Isidore, qui suit;

2°. et 3°. Deux filles mortes en très bas âge, et inhumées, ainsi que leur mère, dans l'église seigneuriale du château d'Herculès, en Picardie, appartenant à leur grand-père et père, M. le président de *Siry de Marigny*.

XXV. Gabriel-Pierre-Isidore, marquis de Guillaumanches du Boscage, seigneur du Boscage, de la Batisse de Périer, du Marchidial de Champeix, de Dardes, seigneur et baron d'Aurière, dit le *marquis du Boscage*, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chevalier de Malte; né le 17 novembre 1766. Toutes les propriétés ci-dessus énoncées *ont été morcelées et vendues nationalement pendant la révolution, en sorte que le marquis du Boscage n'a rien conservé de la fortune de ses père et mère*, et a été entièrement ruiné par les malheurs du tems. Les tours et le château du Boscage ont été démolis et sur leur emplacement, il a été bâti, par l'acquéreur, une chaumière de paysan. Page du Roi le 11 décembre 1780. Officier supérieur des gardes-du-corps, compagnie de Villeroy, le 27 septembre 1789. Sorti de France avec une mission particulière de Sa Majesté Louis XVI, en décembre 1790. Colonel en 1792, à l'armée des Princes.

Entré au service de Russie au commencement de 1794, comme lieutenant-colonel des dragons de Kinburn. Il fut peu de mois après attaché à l'état-major du

célèbre feld-maréchal *Souworow*, dont il écrivit la vie qu'il fit imprimer en 1808. Maréchal des camps et armées du Roi, en 1805. Lieutenant chef de brigade des gardes-du-corps, compagnie d'Havré, alors Ecossaise, le 24 juin 1814, et premier lieutenant de la même compagnie, lors de la réorganisation de ce corps après le retour de Gand, en 1815; a suivi Sa Majesté à Gand, à l'époque de l'usurpation de 1815, et est revenu à Paris avec l'armée royale accompagnant Sa Majesté; certificat de S. A. R. Monseigneur le duc de Berri, en date du 1er. janvier 1816; nommé *maréchal de camp commandant le département de l'Aveyron*, le 8 décembre 1815; *chevalier de Malte, ad honores* (*aliàs* de dévotion), le 11 février 1796. Le grand-maître de Rohan lui accorda cette faveur en février 1796, en considération des services rendus à l'ordre depuis sa fondation, par la maison des Guillaumanches: le 30 juillet 1814, Sa Majesté, par permission *expresse*, l'a autorisé à porter la croix de Malte, conjointement avec celle de Saint-Louis.

Il a acquis la terre de la Gente, département de la Corrèze, le 17 septembre 1810; marié le 13 février 1787, à *Elisabeth-Victoire-Armande de Lostanges*, alors chanoinesse du chapitre noble de l'Argentière, fille d'Arnaud Louis-Marie, marquis *de Lostanges*, maréchal des camps et armées du Roi, premier écuyer de madame Adélaïde de France, et de Marie-Pauline-Charlotte de *l'Hospital Galutchio*, dame de Madame Adélaïde de France, tante du Roi. De ce mariage est née:

XXVI. Ernestine-Pauline-Sophie de Guillaumanches du Boscage, fille unique, non encore mariée.

Armes : D'argent, au taureau de gueules passant, surmonté d'un lambel à trois gouttes d'azur. Couronne de comte. *Devise ;* elle a varié; on en a trouvé trois différentes, savoir: 1°. *Indocilis jugum pati ;* 2°. *Nunquam jugatus ;* 3°. *Indomitus ferit.*

BERNARD, famille originaire de Picardie.

I. Antoine Bernard, Ier. du nom, contrôleur-général des finances de Picardie, en 1594, obtint en récompense

de ses services, des lettres de noblesse, au mois d'octobre 1609. Il eut pour fils :

II. Antoine BERNARD, IIe. du nom, qui fit vérifier les lettres de son père, à la cour des aides de Picardie. Il eut pour fils :

III. Claude BERNARD, qui fut choisi par le Roi de Lombardie, pour être attaché au sérénissime prince et à la princesse de Modène. Il épousa, dans le palais de ce prince, en 1724, contrat signé par la princesse Charlotte-Aglaé d'Orléans, Jeanne de Lancelin, fille de Mathurin de Lancelin, d'une famille noble de Beauce. Il en eut :

IV. Jacques-Marie BERNARD, conseiller-privé, président et intendant-général des postes et relais de Prusse, qui épousa, à Magdebourg, demoiselle Jeanne-Catherine Schaffer. Dans l'acte de mariage, ils sont qualifiés de *très-nobles*, *prœnobilis*. De ce mariage sont issus :

1°. Henri, dont l'article suit ;

2°. Albertine Bernard, mariée à N.... le Blanc de Souville, du pays de Vaud, lieutenant-colonel au service de Prusse.

V. Henri-Bernard-Jean-Jacques-Christophe-Conrad BERNARD, écuyer, ancien officier d'infanterie, né le 19 novembre 1769, capitaine des grenadiers du premier bataillon de la deuxième légion de la garde nationale de Paris, a donné, dans plusieurs circonstances, des preuves d'un dévouement non équivoque à la cause légitime. Il a épousé : 1°. N....; 2°. en 1813, Jeanne-Françoise Piochard de la Brulerie, fille de Jean-Louis Piochard de la Brulerie, chevalier, ancien maréchal-des-logis des gardes du corps, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et de Madelaine-Germaine Coullaut de Berry du Marteau. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1°. Marie-Louise-Frédérique-Henriette ;

Du second lit :

2°. Albert-Louis-Frédéric-Henri Bernard ;

3°. Victorine-Louise-Henriette-Frédérique Bernard;

4° Clémentine-Louise-Marie-Frédérique-Henriette Bernard.

Armes : Coupé, au 1 de sinople, au mouton d'argent ; au 2 d'azur, au chevron d'argent, chargé d'un chevron de sable, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une tête de coq du même, becquée et crêtée de gueules. Couronne de marquis. Support : un renard.

ALOIGNY (D'), en Poitou, en Berri et en Périgord. La maison d'Aloigny (1), une des plus anciennes et des plus illustres de la province de Poitou, dont elle est originaire (2), paraît avoir pris son nom du château et seigneurie d'Aloigny ou Alloingny (3), relevant à foi et hommage de la vicomté de Châtellerault. C'est en effet dans la partie du Poitou, connue sous le nom de Châtelleraudois, et sur les confins de la Touraine, que se trouvent ses plus anciens établisssements. Cette maison a produit un maréchal de France, un capitaine des Gardes, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et a donné à l'état, sous les différents règnes, des personnages de la plus grande distinction ; elle a contracté des

(1) Le nom d'Aloigny est écrit dans les titres de bien des manières ; on y lit : *d'Allogni, d'Alloigny, d'Allongny, d'Allougny, d'Allougni, d'Alogni, d'Alogny, d'Aloigné, d'Alouaigné, d'Aloigny, d'Alongny, d'Alougné, d'Alougni, d'Alougny, de Aluneyo, de Alumpnis,* etc., mais plus communément, et presque toujours *d'Aloigny.*

(3) La plupart des auteurs italiens la font venir du royaume de Naples, et lui donnent pour tige Mauro d'Alougny, ou plutôt d'Alagny, vicaire et dictateur de la république d'Amalphy, vers l'an 930 ; ils prétendent que de lui est issue toute la maison d'Alougny, qui a possédé les premiers emplois de la couronne de Sicile et de Naples. (Voyez le Nobiliaire de Touraine.)

(2) On connaît plusieurs lieux en France qui portent ce nom : 1°. Allogny ou Alogny, paroisse située en Berri, à trois lieues et demie de Bourges ; 2°. Loigny-Saint-Remi, en Touraine ; 3°. Loigny, à six lieux de Châteaudun ; 4°. Loigny, dans la Beauce, diocèse de Blois, etc.

alliances directes, dont quelques-unes sont réitérées, avec les maisons d'Abzac, de Saint-Astier, de Beauvau, de Brichanteau-Nangis, de Chasteigner, de Crévant, Duplessis-Richelieu, de Laval-Boisdauphin, de Marconnay, de Mondion, de Pontevès, de Salignac, de Savary-Lancosme, de Saulx-Tavannes, de la Touche, de la Trémoille, etc. De plusieurs branches qu'elle a formées, la seule qui existe aujourd'hui, est la branche du Puy-Saint-Astier, sortie de la Groye, en Poitou. On va donner d'abord, par ordre chronologique, tous les sujets de ce nom, dont on a pu avoir connaissance; on établira ensuite les degrés de filiation, d'après les titres qui ont été produits.

N.... D'ALOIGNY, seigneur d'Aloigny, en Poitou, dont on ignore le prénom, vivait sur la fin du douzième siècle, et était déjà mort en 1211. Il avait épousé une dame, nommée Denise, dont il eut, entr'autres enfants, Hugues, qui suit :

Hugues D'ALOIGNY (*Hugo de Alugny*), seigneur d'Aloigny, surnommé aussi *de Saint-Flovier*, donna en 1211, un fief à l'abbaye de la Mercy-Dieu, en Touraine, entre les mains de l'abbé Henri ; du consentement de Denise, sa mère, et d'Airaud et Guillaume, ses frères, par acte scellé du sceau de Geoffroi de Pruilly (*ou Preuilly*). Il donna encore à la même abbaye, tout le droit qu'il avait à la Rocheposai, et en hors, dans la paroisse du Vieux-Posai ; il fit cette donation, l'an 1229, en présence de ses fils (qu'il ne nomme pas), et d'Airaud et Guillaume, ses frères (1).

Guillaume D'ALOIGNY, religieux et chambrier de l'abbaye et principauté de Déols, en Berri, peut avoir été fils de Hugues ; il mourut le jour *de Quasimodo*,

---

(1) *Bibl. du Roi, fonds de Gaignières, vol.* 678, *coté Mémoires de Touraine, fol.* 170. On doit remarquer que Hugues d'Aloigny prend la qualité de seigneur d'Aloigny (*dominus de Aluneyo*); ce qui prouve qu'il possédait la terre de son nom. Il prenait, ainsi que ses frères, le surnom de Saint-Flovier (*de Sancto Flodoveo*), sans doute en vertu d'une substitution faite en faveur de quelqu'un de ses ancêtres, par un seigneur de la maison de Saint-Flovier.

en 1227, suivant son épitaphe, qui le qualifie de *noble et religieuse personne* (1).

Jodryn ou Jodoin D'ALOIGNY, chevalier, fut un des seigneurs qui comparurent à Tours, dans la quinzaine de Pâques 1272, pour se rendre ensuite à l'armée du roi Philippe-le-Hardi (2).

Boucher D'ALOIGNY (*d'Alongny*), écuyer, donna quittance, le 20 octobre 1339, à François de l'Hôpital, clerc des arbalétriers, de 4 livres 16 sols, pour lui et un autre écuyer. Cette quittance est scellée d'un sceau en cire rouge, sur lequel sont *trois fleurs de lys*, avec *un lambel de trois pendans* (3). Il était le premier de dix-neuf écuyers de la compagnie de Guichard d'Angle, chevalier, sénéchal de Saintonge, suivant le rôle de la montre de cette compagnie, reçue à St-Jean-d'Angély, le 1er. avril 1351, et se trouve compris, avec la même qualité, dans la montre de Payen d'Angle, chevalier, bachelier, reçue à Saintes, le 6 janvier 1532 (v. st.), (4).

Hugues D'ALOIGNY, servait en qualité d'écuyer dans cette dernière compagnie. (*Ib.*).

Guillaume D'ALOIGNY (*de Loigné*), docteur ès-décrets, est nommé dans une lettre d'Edouard III, roi d'Angleterre, de l'an 1363, qui lui est adressée, ainsi qu'à l'évêque de Saintes et autres (5).

Nicolas D'ALOIGNY, chevalier (*sire de Loigny*), obtint des lettres de rémission du roi Charles V, datées de

---

(1) L'extrait de cette épitaphe fut délivré, le 14 décembre 1619, à Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, à l'occasion de ses preuves de chevalier du Saint-Esprit, par François de Chamborant, sous-prieur de cette abbaye, qui atteste que : *de mémoire d'homme, il ne s'était vu qu'aucun religieux eût entré dans ladite abbaye, qu'il n'eut prouvé être descendu de quatre races nobles.*

(2) *Jodrynus de Alumpnis, miles, comparuit pro se.* (*Cabin. de M. de Clairamb.*).

(3) *Cabin. de M. de Clairamb., voy. le P. Anselme, tom. VII, page* 615.

(4) Il avait un cheval bai, les quatre jambes noires ; et recevait 60 liv. de gages (*Bibl. du Roi*).

(5) *Act. publ. Rym., tom VI, fol.* 403.

Melun-sur-Seine, au mois d'octobre 1372 (1). Le même souverain lui accorda, par ses lettres du 21 mai 1379, le privilége d'avoir une foire, chaque année, le mardi de Quasimodo, *dans sa ville de Loigny, laquelle il disoit estre bonne ville et convenable à ce, et y avoir bon et grant chastel fort, et bien emparé en noblesse de Chastellenie ancienne, etc.* (2). Il est peut-être le même que *noble homme messire Nicolas, seigneur de Loigny, chevalier*, qui donna, le vendredi 6 août 1400, à messire Yves de Vieuxpont (*Viezpont*), un terme de deux ans pour faire le retrait de 100 livres tournois de rente, que ce dernier lui avait vendue. (*Orig. à la Bibl. du Roi.*)

Simon D'ALOIGNY, était écuyer de la compagnie de Louis de Sancerre, chevalier banneret, reçue à Périgueux, le 8 septembre 1376; et est compris dans la revue du même Louis de Sancerre, maréchal de France, reçue à Merpins, le premier février 1387 (3).

Bouchart D'ALOIGNY (*d'Alongny*), est compris, en qualité d'écuyer, dans la montre de la compagnie de messire Guillaume le Bouteiller, chevalier, bachelier, reçue à *Saint-Genier*, le 18 juin 1405 (4).

Guillaume D'ALOIGNY (*d'Alougny*), était écuyer dans la même compagnie; et ne vivait plus en 1433, suivant l'acte qui va suivre.

Boucher D'ALOIGNY, fit, le 8 novembre 1433, à Jean, comte d'Harcourt et d'Aumale, vicomte de Châtellerault, les foi et hommage qu'il lui devait, pour raison *de son fief et hôtel d'Alloigny, à lui échu par le décès de feu Guillaume d'Alloigny, seigneur dudit lieu* (5).

Gaucher D'ALOIGNY, assista, le 28 décembre 1442, au contrat de mariage de Guillaume d'Aloigny, seigneur de Rochefort, avec Marguerite de la Touche; et fut père de Françoise d'Aloigny, dame de Sepmes, en Touraine, qui épousa Jacques de Taix, seigneur de Taix, con-

---

(1) *Trés. des chart., rég.* 103, *pièce* 242.
(2) *Ib., rég* 114, *pièce* 319.
(3) *Cabin. de M. de Clairambault.*
(4) *Ibid.*
(5) *Origin. en parch. conservé parmi les manuscr. de D. Villevieille, à la Bibl. du Roi.*

seiller, chambellan du Roi, aïeul de Jean, seigneur de Taix, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, capitaine de cinquante lances, ambassadeur extraordinaire à Rome grand-maître de l'artillerie de France, et colonel général de l'infanterie française, tué au siége d'Hesdin, en 1553; mais on ignore de quelle branche il était issu.

La filiation paraît suivie depuis :

I. Guillaume D'ALOIGNY, Ier du nom, chevalier, vivait en 1281, suivant un titre du trésor de l'évêché de Poitiers; il est probable qu'il était neveu et tenait son nom de baptême de Guillaume d'Aloigny, religieux et chambrier de l'abbaye de Déols, dont il a été parlé. On ne connaît ni la date de sa mort, ni le nom de sa femme, ni le nombre de ses enfants; mais on a de fortes raisons pour le regarder comme la souche commune des seigneurs de Rochefort et de la Groye. On lui donne pour fils :

1°. Pierre d'Aloigny, Ier. du nom, qui suit (1);
2°. Jean, *dit Galehaut* d'Aloigny, auteur de la branche de la Groye, qui sera rapportée ci-après;
3°. Gace d'Aloigny (*de Loigny*), est compris au nombre des seigneurs à qui le roi Philippe-le-Bel écrivit de se trouver à Arras, en 1303 (2).

Branche de la Millandière et de Rochefort.

II. Pierre D'ALOIGNY, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Millandière, en Poitou, etc., est présumé fils de Guillaume I, chevalier. La Thaumassière assure qu'il vivait en l'an 1300, et qu'il est celui par lequel on peut, avec plus de certitude, commencer la généalogie de cette maison (3); il est sans doute le même qu'un Pierre d'Aloigny, qualifié aussi, *écuyer, seigneur de la Millan-*

---

(1) C'est uniquement pour se conformer à l'ordre que le P. Anselme, la Thaumassière et les autres généalogistes ont établi dans la distribution des branches de la maison d'Aloigny, qu'on placera ici la branche de Rochefort la première, quoi qu'on ne connaisse jusqu'à présent aucun monument qui prouve son droit d'aînesse.

(2) *Manuscr. de l'abbé de Camps, portefeuille 83, fol. 12.*

(3) *Hist. du Berri, liv. II, chap. IV, pag. 837.*

dière, qui acquit, en 1304, plusieurs héritages de Guillaume de la Court, chevalier (1), et mourut la même année. On le croit père de :

III. Guillaume D'ALOIGNY, IIe. du nom, écuyer, seigneur de la Millandière, est connu par un acte de l'an 1304 (2) ; et est jugé père de :

IV. Pierre D'ALOIGNY, IIe. du nom, chevalier, seigneur de la Millandière et de Rochefort-sur-Creuse, dans la paroisse de Sanzelles ; sa femme et lui se firent une donation mutuelle, le 27 septembre 1364, et il mourut bientôt après.

Il avait épousé, en 1350, demoiselle Aglantine ou Aiglantine de la Trémoille (3), dame de Rochefort, fille de Guillaume de la Trémoille, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Rochefort-sur-Creuse (4), et petite-fille de Guy III, seigneur de la Trémoille, de Château-Guillaume, Lussac-les-Eglises et de Rochefort ; c'est par ce mariage que la seigneurie de Rochefort est entrée dans la maison d'Aloigny, parce qu'Aiglantine de la Trémoille était devenue, par le décès de Guillaume II de la Trémoille, seule et unique héritière de sa branche. Elle se remaria à N...Dupuy ; et contracta une troisième alliance avec Louis du Breuil, chevalier Enfin elle fit son testament le jeudi après l'Epiphanie 1390 (5). (Suivant la Thaumassière) : elle ordonna que son corps fut enterré dans l'église de Sanzelles, en Berri, auprès du tombeau de feu Guillaume de la Trémoille, son frère, seigneur de Rochefort ; donna la jouissance dudit lieu et château de Rochefort, au seigneur du Breuil,

---

(1) *Registr. VI de la Nobl. de France, par M. d'Hozier, p.* 2.

(2) *Hist. des Gr. Offic. de la Couronne, par le P. Anselme, t. VII, p.* 615. Le même auteur fait mention ici d'un Pierre d'Aloigny, écuyer, seigneur de la Millandière, vivant en 1314 ; mais il y a apparence qu'il y a erreur de date, et que ce sujet est le même que Pierre I, ou Pierre II.

(3) En latin, *Aglantina de Tremoilhiâ.*

(4) Guillaume de la Trémoille fit hommage de la terre et seigneurie de Rochefort, à Pierre de Naillac, chevalier, seigneur du Blanc, en Berri, l'an 1341.

(5) Du Fourny dit en 1380. Le chevalier l'Hermite dit aussi 1380.

son mari; et institua ses héritiers Guillaume d'Aloigny, Denise Dupuy et Marguerite du Breuil, ses enfants; cet acte fut passé en présence de Guillaume d'Aloigny, damoiseau. Elle mourut environ l'an 1410, et laissa de son premier mari :

V. Guillaume D'ALOIGNY, IIIe du nom, seigneur de Rochefort, la Millandière, etc., nommé au testament de sa mère, en 1390, partagea, le jour de Quasimodo 1391, avec Pierre de Sigongne, écuyer, la terre de la Millandière; et acquit, le 20 janvier 1398 (v. st.), de Louis du Breuil, chevalier, ce que ce dernier possédait en la terre de Rochefort, dont il rendit hommage à Jean de Naillac, seigneur du Blanc, en Berri, le 9 janvier 1410, (v. st.); il avait épousé, dès l'an 1391, demoiselle Jacquette Couraud, dont il eut les enfants suivants :

1°. Eustache D'ALOIGNY, seigneur de Rochefort et de la Millandière, dont il fit hommage au seigneur du Blanc, en 1436; mourut sans postérité;

2°. Guillaume d'Aloigny, IVe du nom, qui suit;

3°. Aiglantine d'Aloigny, mariée par contrat du 29 mai 1435, à Alain de Caraleu, seigneur de Bergeresse, dont elle était veuve en 1457.

4°. Marguerite d'Aloigny.

VI. Guillaume D'ALOIGNY, IVe du nom, écuyer, seigneur de Rochefort-sur-Creuse, la Millandière, Rochefroide, la Varenne, Pontigné (ou *Pouligné*), etc., succéda à Eustache, son frère aîné, mort sans enfants; rendit hommage, le 27 février 1446 (v. st.), à Fregent, seigneur de Preuilly et du Blanc en Berri, pour les terres et seigneuries de Rochefort et de la Millandière; et mourut, à ce qu'il paraît, peu de tems avant le 7 mai 1492, jour auquel ceux de ses enfants qui vivaient encore pour lors, partagèrent sa succession et celle à venir de leur mère. Il avait épousé, par contrat du 28 décembre 1442, demoiselle Marguerite de la Touche, dame de la Varenne, fille de Pierre de la Touche, seigneur de Maille, et de Marguerite de Maurusson (1). Cet acte fut

(1) M. d'Hozier l'appelle Marguerite *de Maussan*.

passé en présence de nobles personnes, Hardouin de la Touche, Mathurin de la Touche, chevalier, Gaucher d'Aloigny, etc. ; elle fit son testament, le 22 février 1499 (v. st), et laissa les enfants suivants :

1°. François d'Aloigny, qui suit ;

2°. Guillaume d'Aloigny, écuyer, seigneur de la Millandière et de Pontigné, terres qui lui échurent en partage, en 1492 ; épousa N....., dont il eut deux filles, qui suivent ;

a. Catherine d'Aloigny, femme de Jean d'Arnac, écuyer (1) ;

b. Marguerite d'Aloigny, mariée à François de Salignac, écuyer, seigneur de Groges.

3°. Jean d'Aloigny, écuyer, seigneur de Rochefroide, qu'il eut par le partage de 1492, était encore vivant le 8 avril 1522. On croit qu'il est auteur de la branche de la Chèze, qui sera rapportée.

4°. Pierre d'Aloigny, écuyer,
5°. Jacques d'Aloigny, écuyer,
} eurent pour leur partage les hôtels et lieux de la Varenne, de la Brière de Cenom et de la Boutière ; et vivaient encore le 27 mars 1508 ;

6°. Marquise d'Aloigny.

7°. Jeanne d'Aloigny, dame de Maille, en 1492, fit son testament le 27 mars 1508, avant Pâques ; et mourut, à ce qu'il paraît, sans avoir été mariée.

8°. Antoinette d'Aloigny, fut mariée à Jean Scolin, et ne vivait plus vraisemblablement en 1492, n'é-

---

(1) Elle est peut-être la même que Catherine *d'Alougny*, femme de Roch le Bloy, écuyer, seigneur de la Pernerie, nommé dans des actes des années 1534, 1560, 1561, 1562, 1565, 1566, 1582 et 1586, qui peut avoir été son deuxième mari.

On trouve vers la fin du XV° siècle, *Jacqueline d'Alligny*, femme de Yon Osmont, écuyer, seigneur d'Asnière et de Mesières ; mais on ne peut pas désigner la branche à laquelle cette dame appartenait.

tant point nommée dans le partage fait en cette année, cité ci-dessus.

Bâtard, Jean, Bâtard d'ALOIGNY, épousa, le 28 octobre 1484, demoiselle Louise Grajon, fille de noble Romme Mery Grajon, seigneur de Saint-Liffort et de dame Jeanne de Douault ; il est probablement le même que *Jeannot, Bâtard d'Aloigny*, lequel avait 100 livres de pension du Roi Louis XII, l'an 1502.

VII. François D'ALOIGNY, écuyer, seigneur de Rochefort-sur-Creuse, de la Millandière et de la Forest, partagea, le 7 mai 1492, avec ses frères et sœurs, les biens provenant de la succession de leurs père et mère; et mourut à ce qu'il paraît, peu de temps avant le 8 avril 1522 ; il avait épousé par contrat du 20 octobre 1484, demoiselle Catherine Guérin, fille de noble homme Révérend Guérin, écuyer, seigneur d'Oinze, (*ou Guince*), et de dame Marguerite du Bouex, (*aliàs du Bois*) ; dont provinrent les enfants suivants :

1°. René d'Aloigny, qui suit ;
2°. François d'Aloigny, écuyer.
3°. Louise d'Aloigny, dame de la Forest, mariée, par contrat du 8 janvier 1515, à Georges le Clerc, seigneur de Varennes, fils de Jean le Clerc ; son père lui donne la terre de la Forest, en faveur de son mariage.

VIII. René D'ALOIGNY, écuyer, seigneur de Rochefort, la Millandière, Rochefroide, Chauverton, *autrement appelé*, le Fief de Gosses et d'Oinze, rendit hommage, le 15 octobre 1529, de la seigneurie de Rochefort, au seigneur du Blanc en Berri ; sa femme et lui se firent un don mutuel de leurs biens, le 11 mars 1541 ; et il mourut avant le 25 juin 1557, jour auquel ses enfants partagèrent sa succession. Il avait épousé, par contrat du 6 juillet 1523, demoiselle Gabrielle de la Trémoille, fille de Philippe de la Trémoille, écuyer, seigneur de Fontmorand, et de dame Marguerite de Salignac, dont il eut cinq enfants, nommés :

1°. Pierre d'Aloigny, III°. du nom, qui suit ;
2°. Louis d'Aloigny, écuyer, partagea, le 25 juin

1557, avec son frère et ses sœurs, la succession de leur père;

3°. Jean d'Aloigny, embrassa, à ce qu'il paraît, l'état religieux; car il est qualifié *religieuse personne frère*, dans le contrat de mariage de Françoise, sa sœur;

4°. Marguerite d'Aloigny;

5°. Françoise d'Aloigny, dame de Vilgaudin, terre que son frère aîné lui donna en dot, en faveur de son mariage, accordé, le 30 mai 1561, avec noble homme François de Piégu, seigneur de Piégu.

IX. Pierre d'Aloigny, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Rochefort, la Millandière, Rochefroide, Vaux et d'Oinze, guidon de la compagnie de 60 lances des ordonnances du Roi, sous la charge du comte de Charny, grand écuyer de France, et gouverneur des villes et château du Blanc en Berri, partagea, le 25 juin 1557, avec ses frère et sœurs, la succession de René, leur père; donna deux quittances de ses gages, au trésorier des guerres, l'une, le dernier avril 1572, et l'autre, le 15 du même mois 1574 (1); fit hommage au roi, comme seigneur du Blanc en Berri, le 30 juillet 1579, pour ses terres et seigneuries de Rochefort et de la Millandière; et mourut vers l'an 1585 (2). Il avait épousé par contrat du 27 (3) janvier 1548 (v. st.), demoiselle Marguerite de Salignac, fille de Jean (4) de Salignac, écuyer, seigneur de la Rochebelusson et de Marguerite de Rabutin; elle fit son testament, étant veuve, le 19 mai 1587; et laissa :

1°. Antoine d'Aloigny, qui suit;

2°. Guy d'Aloigny, auteur de la branche des sei-

---

(1) Ces quittances sont signées *d'Allogny*, et son scel porte *trois fleurs de lys* (*Cabin. de M. de Clairambault*).

(2) Le P. Anselme dit que *Pierre d'Aloigny* continua ses services dans les guerres jusqu'en 1594; mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1587, lorsqu'Antoine, son fils, rendit hommage pour sa terre de Rochefort.

(3) Ou le 7 de janvier, suivant un inventaire des papiers de la famille.

(4) Il est nommé *François*, dans les Gr. Offic. de la Couronne (*t. VII, pag.* 616).

gneurs de Boismorand et de Cherzay, qui sera rapportée ;

3°. Jeanne d'Aloigny, mariée, avant l'an 1587, à François Duplessis, écuyer, seigneur d'Esbreux, (ou des Breux).

4°. Louise d'Aloigny, alliée en 1570, ou 1577, à Désiré Barbe, écuyer, seigneur de Beauregard, qui changea d'Oinze pour Boismorand, avec Gui d'Aloigny, écuyer, seigneur de d'Oinze.

X. Antoine D'ALOIGNY, chevalier, seigneur de Rochefort-sur-Creuse, de Vaux, de Puigiraud et de Rochefroide, chevalier de l'ordre du Roi, et gouverneur pour Sa Majesté, des ville et château du Blanc en Berri (1), fit hommage de ses terres de Rochefort et de Vaux à la dame du Blanc en Berri, le 30 mars 1587, et le 26 mars 1588 ; servit le roi contre la ligue en 1591. Ayant été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le 27 avril 1611, il en reçut le collier, le 15 mai suivant, des mains du prince de Condé, et mourut au mois de janvier 1620 (2) ; il avait épousé, par contrat du 30 juin 1582, demoiselle Lucrèce de Perion, fille d'Antoine de Perion, écuyer, seigneur de la Grange, et de dame Marie de la Roque, sa veuve, alors femme René du Cher, chevalier, seigneur de la Forest, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire du roi ; il laissa de son mariage les enfants suivant :

1°. Louis d'Aloigny, qui suit ;

---

(1) Le même P. Anselme et M. d'Hozier confondent, mal à propos, Antoine d'Aloigny, seigneur de Rochefort, avec Antoine d'Aloigny, seigneur de la Chèze, et un autre Antoine, seigneur de Perey ; ce sont trois personnages différents, faciles à distinguer à la vue des titres qui les concernent.

(2) Il est fait mention de lui, en ces termes, dans les Mémoires de Bassompierre (*t. II, pag.* 61, *n°.* 66) : « Le 20 janvier 1620, la Reine mère fit arrêter à Angers, le comte de Rochefort, et M. de Vendosme le voulait mener devant le château de Nantes, pour le faire rendre, le menaçant, en cas de refus, de lui faire trancher la tête. Que le seul remède pour l'empêcher, était de se saisir de madame de Mercœur, et des enfants de M. de Vendôme, qui étaient à Anet. La Reine ordonna à Bassompierre de l'exécuter ; ce qu'il fit, et les fit mener à Paris, entre les mains de la Reine ».

NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME ONZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE BACHELIN-DEFLORENNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500,000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI.

2°. Anne d'Aloigny, religieuse à Lencloistre;
3°. Marie d'Aloigny, religieuse à Fontevrault;
4°. Marguerite d'Aloigny, mariée à Louis l'Argentier, baron de Chappelaines, bailli de Troyes;
5°. Lucrèce d'Aloigny, épousa, par contrat du 11 mai 1611, René de Bressolles, écuyer, seigneur de la Rochebelusson et de la Godetière, fils aîné de Louis de Bressolles, chevalier, seigneur des Bastides, du Verger, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, l'un de ses capitaines de chevau-légers entretenus, et de dame Louise de Salignac, dame de la Rochebelusson.

XI. Louis D'ALOIGNY, chevalier, seigneur, marquis de Rochefort-sur-Creuse, baron de Rochefort-sur-Loire, de Cors, du Blanc en Berri, et de Craon, et *en cette dernière qualité*, premier baron d'Anjou, seigneur de Roches, d'Alleron, de Rollenier, de Preignier, de la Forest, etc., chevalier des ordres du Roi, grand chambellan du prince de Condé, capitaine-lieutenant de sa compagnie de chevau-légers, grand-bailli et lieutenant de Roi de la province de Berri, lieutenant-général pour S. M. en celle de Poitou, conseiller d'état d'épée, et surintendant des bâtiments, baptisé le 18 novembre 1583, se rendit digne de la confiance dont le Roi Louis XIII l'honorait, et fut aussi en grande considération à la cour du prince de Condé, qui le nomma son chambellan, le 4 mars 1609, et le fit capitaine-lieutenant de sa compagnie de cent chevau-légers, le 8 janvier 1611. Il fut reçu chevalier de l'ordre du S. Esprit, le 31 décembre 1619, en conséquence des preuves de sa noblesse; et fut fait surintendant des bâtiments, arts et manufactures de France, par lettres du 30 mars 1621, sur la démission du duc de Sully, et du comte d'Orval, son frère. Il mourut à Paris, le 2 septembre 1657, d'une fièvre continue, dans la soixante-quinzième année de son âge, et fut enterré aux Minimes de la place royale. Il avait épousé, par contrat du 24 novembre 1626, demoiselle Marie Habert, fille de Jean Habert, seigneur de Montmort, du Ménil et de la Brosse, conseiller d'état, et trésorier de l'extraordinaire des guerres, et d'Anne Hue, dame de la Brosse, dont il eut les enfants ci-après nommés :

1°. Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, *dit* le marquis de Craon, mourut âgé de 20 ans, en 1650 ;

2°. Henri-Louis d'Aloigny, maréchal de Rochefort, qui suit ;

3°. Pierre d'Aloigny de Rochefort, } morts jeunes;
4°. François-Annibal d'Aloigny, }

5°. Antoine d'Aloigny, abbé de Fontcombault, né en 1644, mort en 1687 ;

6°. Marie d'Aloigny, fut mariée deux fois : 1°. le 18 juillet 1651, à Jean de Pontevès, comte de Carces, baron de Cotignac, grand sénéchal et lieutenant de Roi au gouvernement de Provence; 2°. le 15 mai 1569, à Jacques le Coigneux, marquis de Morfortaine, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Paris; elle mourut le 13 mai 1675.

7°. Anne-Angélique d'Aloigny, épousa, par contrat du 21 juin 1656, Claude-Alphonse de Brichanteau, chevalier, marquis de Nangis, seigneur de Mareuil, de Méliant, de Charenton, de Florois, etc., maréchal des camps et armées du Roi, mestre-de-camp du régiment de Picardie, et gouverneur des ville et château de Ham, mort en 1658 ;

8°. Marguerite d'Aloigny, } religieuses ursulines.
9°. Charlotte d'Aloigny, }

XII. Henri-Louis d'Aloigny, chevalier, marquis de Rochefort-sur-Creuse, et du Blanc, en Berri, baron de Cors et de Craon, et *en cette qualité*, premier baron d'Anjou, seigneur de Roches, d'Alleron, de Rollenier, de Preignier, de la Forest, etc., maréchal de France, général des armées du Roi, capitaine des gardes-du-corps de S. M., gouverneur et lieutenant-général des provinces de Lorraine et du Barrois, de Metz, Toul et Verdun, et du pays Messin, et de la ville d'Ath en Flandres, servit, dès sa première jeunesse, sous les ordres de M. le prince de Condé, qui le fit guidon, et ensuite capitaine de sa compagnie de gendarmes. Après la paix des Pyrénées, il passa en Allemagne et en Hongrie, où il servit sous MM. de Colligny et de la Feuillade, et donna des marques signalées de sa valeur dans plusieurs occasions, en l'une desquelles il reçut au visage une blessure considé-

rable, dont il porta toujours depuis la marque. A son retour, le Roi le nomma capitaine-lieutenant des gendarmes de monseigneur le dauphin, par lettres du 13 avril 1665 ; le fit successivement brigadier de la gendarmerie, gouverneur d'Ath, le 14 avril 1667, et maréchal-de-camp, par brevet du premier janvier 1668. Il reçut ordre d'aller servir sous le comte de Duras, et depuis encore dans l'armée de Flandres, sous le vicomte de Turenne; et se trouva aux siéges de Courtray, d'Oudenarde, de Dixmude, de Furnes, d'Armentières, de Bergues, de Douay, de Tournay et d'Ath. Les services qu'il rendit en ces différentes occasions, lui méritèrent, le 29 mai 1668, une pension de 2,000 écus. En 1669, le Roi l'envoya servir sous les ordres du maréchal de Créquy, sur les frontières de Lorraine, et ayant été fait lieutenant-général en 1672, il accompagna S. M. en la guerre de Hollande, se trouva au passage du Rhin et à la prise d'Utrecht ; prit Naerden, le 12 juillet de la même année 1672, et se signala pareillement au siége de Trèves ; il avait été pourvu de la charge de capitaine des gardes-du-corps, et fut nommé en 1673, pour commander les troupes qui étaient soit en Lorraine, soit dans le Barrois, et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun. Il se trouva en 1674, à la bataille de Seneff, obtint, le 27 février 1675, le gouvernement de Lorraine et du Barrois, et des villes et citadelles de Metz, Toul et Verdun; fut élevé, la même année, à la dignité de maréchal de France, et fut choisi, le 10 mars 1676, pour commander en chef un corps d'armée sur les rivières de Meuse et de Moselle. Il mourut à Nancy le 22 mai de la même année 1676, et son corps, criblé de blessures, fut apporté à Paris, et enterré aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques.

Il avait épousé, par contrat du 29 avril 1662, demoiselle Madelaine de Laval-de-Bois-Dauphin, fille de Gilles de Laval-de-Bois-Dauphin, chevalier, marquis de Laval et de Sablé, maréchal des camps et armées du Roi, et de Madelaine Séguier, fille du chancelier Séguier : ce mariage fut célébré le lendemain dans l'hôtel de Séguier. La maréchale de Rochefort fut nommée le 1er. janvier 1674, dame du palais de la reine ; le 8 janvier 1680, dame d'atours de madame la dauphine ; et enfin dame d'honneur de S. A. R. Madame la duchesse

d'Orléans; elle mourut à Paris, le 1er. avril 1729, âgée de 83 ans, laissant deux enfants qui suivent :

1°. Louis-Pierre-Armand d'Aloigny, chevalier, marquis de Rochefort, baron de Craon, premier baron d'Anjou, brigadier des armées du Roi, mourut le 21 juillet 1701, âgé de 31 ans et 3 mois;

2°. Marie-Henriette d'Aloigny-de-Rochefort, comtesse de Gien, vicomtesse de Meaux, baronne de Villemor et de Saint-Liébault, fut mariée: 1°. à l'âge de 12 ans, avec dispense, le 14 septembre 1676, en présence et du consentement du Roi, de la Reine, et de plusieurs princes et princesses du sang, à Louis-Fauste de Brichanteau, chevalier, marquis de Nangis et de Brichanteau, baron de Mareuil, de Méliant, etc.; mestre de camp du régiment royal de la Marine, et brigadier des armées du Roi, son cousin-germain, qui fut tué en Allemagne en 1690. Elle se remaria, par contrat du 3 mai 1691, à Charles de la Rochefoucault-de-Roye, comte de Blanzac, depuis lieutenant-général des armées du Roi, et gouverneur de Bapaume, fils de Frédéric-Charles de la Rochefoucault, comte de Roye et de Roucy, et d'Elisabeth de Durfort de Duras.

Branche des seigneurs de Boismorand, Cherzay, etc.

X. Guy D'ALOIGNY, chevalier, seigneur de Boismorand, de Vaux, d'Oinze, de la Briouze aux Moineaux, etc., chevalier de l'ordre du Roi Louis XIII, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine des gardes du prince de Condé, et lieutenant de sa compagnie d'ordonnance, IIe. fils de Pierre III d'Aloigny, seigneur de Rochefort, et de Marguerite de Salignac, naquit vers l'an 1570; il transigea le 5 juin 1589, avec Antoine, seigneur de Rochefort, son frère aîné, au sujet de la succession de leurs père et mère, et par cet acte il eut pour son partage, la maison noble d'Oinze, au comté de Buzançois en Touraine, et le fief de la Briouze-aux-Moineaux; obtint un brevet du Roi, le 12 octobre 1616, par lequel Sa Majesté lui continua le jouissance des 3,600 livres

d'appointements qu'il avait eus jusqu'alors en qualité de capitaine des gardes du prince de Condé ; et mourut avant le 23 juin 1625 ; il avait épousé, par contrat du 8 février 1603, demoiselle Renée de la Pouge, veuve de noble Philippe de Vallentiennes, secrétaire du Roi, et fille de Claude de la Pouge, écuyer, seigneur de la Pouge et du Bois, en Poitou, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant pour Sa Majesté dans la Basse-Marche, et de dame Marguerite Le Beau: de ce mariage sont issus les enfants suivants :

1° René d'Aloigny, chevalier, seigneur de Boismorand et d'Oinze, baptisé le 30 juin 1605, eut pour son lot, dans le partage de la succession de ses père et mère, le fief des Groges ; il vivait encore le 29 octobre 1670, et laissa de son mariage avec demoiselle N. Poirier, les deux enfants qui suivent :

A. Guy d'Aloigny, chevalier, seigneur de Boismorand et d'Oinze, fit son testament le 6 novembre 1695. Il avait épousé demoiselle Catherine de Brettes, fille de Gédéon de Brettes, chevalier, seigneur, marquis du Crôs, de Masrocher, de Cieux, de la Villate et du Brouillat en Bourgogne, et de Madelaine de Douet ; dont il eut une fille unique qui suit :

Marie d'Aloigny, mariée à François Scourions, écuyer, seigneur de Bégaudelle, mourut le 25 novembre 1752.

B. Eustache d'Aloigny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et enseigne des vaisseaux du Roi, mourut à Rochefort.

2°. Charles d'Aloigny, continua la descendance.

3°. Guy d'Aloigny, chevalier, seigneur de Boismorand et de Louveine, né vers l'an 1609, partagea avec Charles et René, ses frères, la succession de leurs père et mère, le 23 mai 1640 ; il lui échut par ce partage, la moitié de la seigneurie du petit Boismorand, qu'il possédait par indivis avec Isaac Gauldru, écuyer. Il avait été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéru-

salem, au grand prieuré d'Aquitaine, en conséquence des preuves de sa noblesse paternelle et maternelle, faites le 23 juin 1625 ; se qualifiait commandeur d'Ozon et de Praillé-le-Mont, le 2 avril 1666 ; et était, le 12 août 1686, grand bailly de la Morée et de Cury, commandeur de Saint-Jean de Latran et de la Feuillée, etc. ; il mourut le 29 mai 1691, et fut enterré à Saint-Jean de Latran.

XI. Charles D'ALOIGNY, chevalier, seigneur des Bordes, de Lespine, de Boismorand, baptisé le 22 novembre 1607, eut pour son lot dans le partage de la successsion de ses père et mère, fait en 1640, la moitié de la seigneurie de Lespine; il était capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Touraine, en 1638 ; servait encore en la même qualité dans celui d'Amboise, le 23 mai 1640, et mourut avant le 27 juillet 1666; il avait épousé par contrat du 26 avril 1638, demoiselle Marie Ajasson, veuve de Fleurant Petitpied, écuyer, seigneur d'Onzilly, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; dont il eut les enfants suivants :

1°. Charles d'Aloigny, qui suit ;
2°. Marguerite d'Aloigny ;
3°. Renée d'Aloigny, était mariée à Jean Autor, écuyer, seigneur de Saint-Fran, capitaine d'infanterie au régiment de l'Isle de France, le 29 octobre 1670, et ne vivait plus le 28 novembre 1676; elle eut de ce mariage un fils qui devint lieutenant-colonel de ce régiment ;
4°. Anne-Marie d'Aloigny, morte sans alliance, après avoir fait son testament à Poitiers, le 6 mars 1719.

XII. Charles d'Aloigny, IIe. du nom, chevalier, seigneur des Bordes, servit dans les mousquetaires du Roi, et fut tué au siége de Valenciennes, le 17 mars 1677 ; il avait épousé, par contrat du 27 juillet 1666, demoiselle Gabrielle Clabat-de-la-Routte, fille unique de Nicolas Clabat, chevalier, seigneur de la Routte, et de Louise de Hollande ; dont il eut :

1°. Henry-Guy d'Aloigny, mort jeune ;
2°. Charles d'Aloigny, qui suit :

3°. Marie d'Aloigny, fit un accord, le 7 juillet 1695, avec Charles, son frère, qui lui céda pour sa part, dans la succession de ses père et mère, le lieu noble et métairie de la Pillandrie, etc.; elle était alors mariée à Pierre Coytard, écuyer, seigneur de Vignolles.

XIII. Charles D'ALOIGNY, III° du nom, chevalier, seigneur de Boué, de Cherzay, de la Gosselinière et de Ligniers, né à Poitiers, le 22 juin 1668, servait en qualité de lieutenant, dans le régiment du marquis d'Aloigny-de-Rochefort, son parent, colonel du régiment de Bourbonnais, suivant un congé qu'il en obtint au mois de septembre 1694; et se trouva à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy; il acquit, par acte du 30 juin 1706, les terres de Cherzay et de la Gosselinière, et fit hommage de cette dernière, le 21 janvier 1715; il fut maintenu dans son ancienne noblesse, par ordonnance de M. des Gallois-de-la-Tour, intendant de Poitiers, du 30 mai 1716; donna, le 16 octobre 1727, son aveu et dénombrement des hôtel, noble maison et seigneurie du grand Soussai, autrement appelé Cherzay, etc., mouvant de la seigneurie de Chavanne, en Poitou, à dame Marie-Elisabeth le Bascle, dame dudit lieu, veuve de René-Luc Gibot, seigneur de Moulinvieux; et mourut à Poitiers, le 29 mai 1750. Il avait épousé, par contrat du 7 mai 1718, demoiselle Jeanne-Baptiste Jouslard d'Airon (morte le 28 octobre 1720), fille de Jean-Baptiste-Jacques Jouslard, chevalier, seigneur d'Airon, et de Françoise Rogier, dont il eut un fils unique, nommé :

XIV. Charles-Guy D'ALOIGNY, chevalier, seigneur de Cherzay, de Ligniers, de la Gosselinière et des Maisons-Neuves, né à Poitiers, le 15 février 1721, reçu page de la Reine, en 1735, fut nommé ensuite lieutenant réformé dans le régiment de dragons de Vibraye, le 8 février 1738, et le 16 mai suivant, cornette dans le même régiment; il fit hommage au duc de la Trémoille, le 4 juin 1742, du fief et haute-justice de Ligniers, mouvant de son duché de Thouars; et épousa, par contrat du 10 juin 1746, demoiselle Renée-Julie de Beauregard, fille de Charles de Beauregard, chevalier,

seigneur de la Rivière, de Puitaille, de la Maison-Neuve et du Viliers, et de dame Renée Aquet-de-Richemont, dont il eut cinq enfants, qui sont :

1°. Charles-François d'Aloigny, né le 5 avril 1757;
2°. Guy d'Aloigny, né le 28 juillet 1759;
3°. Renée-Françoise d'Aloigny, née le 6 mars 1750;
4°. Marie-Marguerite d'Aloigny, née le premier octobre 1751;
5°. Jeanne-Baptiste d'Aloigny, née le 8 novembre 1753.

Branche de la Chèze.

VII. Jean D'ALOIGNY, écuyer, seigneur de Rochefroide, etc., IIIe. fils de Guillaume d'Aloigny, IVe. du nom, seigneur de Rochefort, et de Marguerite de la Touche, eut, pour son lot, la seigneurie de Rochefroide, dans le partage fait avec ses frères et sœurs, en 1492, et était encore vivant le 8 avril 1522. On ignore le nom de sa femme, mais on présume qu'elle était de la famille de Jedouyn, et que ce fut elle qui lui apporta la seigneurie de la Chèze, qu'il transmit à ses descendants. On le regarde comme l'auteur d'une branche connue sous le nom de la Chèze, que le père Anselme a confondue mal-à-propos avec celle de Rochefort. On trouve, après lui, Léon d'Aloigny, qui suit, et qui était probablement son fils :

VIII. Léon D'ALOIGNY, écuyer, seigneur de la Chèze, fut témoin d'un acte du 27 mai 1525, que Duchesne a publié dans les preuves de l'histoire de la maison de Chasteigner, *page* 154; on le croit père de Louis, qui suit :

IX. Louis D'ALOIGNY, écuyer, seigneur de la Chèze et de Cingé, est nommé dans le contrat de mariage d'Antoine, son fils, du 19 août 1565; il avait donné auparavant sa procuration à Pierre d'Aloigny, écuyer, seigneur de Rochefort, pour assister en son nom à cet acte; il laissa :

X. Antoine D'ALOIGNY (1), écuyer, seigneur de la

---

(1) C'est par erreur que le P. Anselme a confondu Antoine

Chèze, Cingé, l'Islerete, capitaine de la baronnie de Mézières, enseigne de la compagnie de cinquante lances des ordonnances du Roi sous la charge de M. le marquis de Mézières (ou Maizières); il donna, en cette qualité, trois quittances à Benoît Milon, trésorier des guerres, la première, le 23 octobre 1568, de la somme de 50 livres en testons, *à lui ordonnée pour son estat d'enseigne, depuis le 15 novembre qu'il a esté enrollé audit estat, jusqu'au dernier décembre* 1567; la seconde, le 3 août 1569, et la troisième, le 21 février 1571 (1). Il avait épousé, par contrat du 19 août 1565, demoiselle Louise de Vouvant (2), fille de feu Jean de Vouvant, écuyer, et de dame Marguerite Tizon; assistée d'André de Vouvant, écuyer, son oncle, et de Méry de Vouvant, écuyer, son frère aîné, demeurant au lieu de ce nom, en Poitou. Après la mort de son mari, elle se remaria à François de Chasteigner, Ier. du nom, seigneur de la Gabillère, dont elle n'eut point d'enfants. Elle laissa de son premier mariage, une fille unique, qui suit (3) :

Renée d'Aloigny, épousa François de Chasteignier, IIe. du nom, et lui apporta la terre de la Chèze.

Branche de la Groye

II. Jean d'ALOIGNY, Ier. du nom, nommé aussi *Galehaut*, chevalier, seigneur de Chagon, en Châtelleraudois, etc., était descendu, par degrés, des prédécesseurs de Guillaume d'Aloigny, religieux chambrier de l'abbaye de Déols, en Berri, qui mourut en 1227, dans laquelle nul religieux n'était reçu qu'il n'eut fait preuve

---

d'Aloigny, seigneur de la Chèze, avec Antoine, seigneur de Rochefort; ce dernier se maria en 1582, et eut un fils, nommé Louis, qui fut son successeur; au lieu qu'Antoine, seigneur de la Chèze, ne laissa qu'une fille de son mariage, qu'il avait contracté en 1565.

(1) Ces quittances existent en original à la Bibliothèque du Roi.

(2) Duchesne écrit *Vounan*; mais il se trompe, car on lit distinctement *Vouvant*, dans l'original de cet acte, qui est conservé à la Bibliothèque du Roi.

(3) *Hist. de la maison de Chasteignier, par Duchesne, p.* 499.

de noblesse, de la même manière que les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ont accoutumé de les faire. Il est probable qu'il était frère de Pierre I d'Aloigny, que la Thaumassière regarde comme l'auteur de la branche de la Millandière et de Rochefort, et qu'ils avaient tous deux pour père, Guillaume I d'Aloigny, chevalier, vivant en 1281. Il est auteur de la branche de la Groye, qui a donné naissance, au commencement du dix-septième siècle, à une autre branche, connue sous le nom de *Beaulieu et du Puy-Saint-Astier*, qui subsiste encore aujourd'hui.

Il servait dans la guerre de Flandres, sous le règne de Louis-Hutin, suivant une quittance, datée de Saint-Omer, le 25 août 1315, (dans laquelle il est nommé *Jehan d'Alouaigné, chevalier*), qu'il donna à Renier Coquatrix, trésorier des guerres, de la somme de 13 livres 15 sols tournois, *sus le service*, dit-il, *que nous faisons au Roi, nostre seigneur, en ce présent host de Flandres* (1). Il donna à bail perpétuel, par acte passé sous le scel aux contrats, établi à Poitiers, le 22 juillet 1319, à Perrot-Lot, deux pièces de terre, l'une tenant au chemin qui mène de Chagon à Chitré ; sous la redevance de 5 sols et une geline. Il paraît qu'il est le même que *Jean de Lugnye, chevalier*, qui donna quittance, le 15 août 1340, aux trésoriers des guerres, de la somme de 24 livres, sur ses gages, et de quatre écuyers, sous le gouvernement de MM. les maréchaux de France; cette quittance est scellée de son sceau, en cire rouge, *au 1er. et 4 freté; au 2 et 3, trois fleurs de lys* (2). Par une autre, datée de Douay, le 3 juillet 1340, sous le même scel, où il s'appelle *de Lignie*, il reçut 24 livres de *Jean de Sausi*, lieutenant des trésoriers des guerres, en prêt. On ignore le nom de sa femme et le nombre de ses enfants; mais on juge par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il fut père de :

1°. Pierre d'Aloigny, Ier. du nom, qui suit;

---

(1) Cette quittance est scellée d'un sceau en cire rouge, en partie détruit; on n'y aperçoit plus que deux figures qui ressemblent à des quintefeuilles, qui ne sont peut-être que des fleurs de lys mal conformées *(Cabin. de M. de Clairambault)*.

(2) *Manuscr. de Gaign. à la Bibl. du Roi, vol. 773, coté extr. de la ch. des compt. de Paris, quittances scellées, fol.* 29.

2°. Jean d'Aloigny, écuyer, fut un des exécuteurs du testament de Pierre d'Aloigny, son frère, le 23 décembre 1350 ; et fut témoin de son codicille, daté du 16 novembre 1360. Il est regardé comme l'auteur des branches qui ont fait souche en Berri et en Bourgogne ;

3°. N... d'Aloigny, religieuse de Rive, est nommée dans le testament de son frère, en 1350.

III. Pierre D'ALOIGNY, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chagon, etc., fit son testament, sous le scel, établi à Poitiers, le 23 décembre 1350, par lequel il demanda à être inhumé dans l'église de Prinsay, auprès de ses parents ; fit divers legs pieux à cette église, ainsi qu'à celles d'Availle, de Bonneuil-sur-Vienne et de Lezigné, pour l'anniversaire de ses père et mère (qu'il ne nomme pas) ; légua 60 sols à sa sœur, *nonain* de Rive ; institua ses héritiers universels, tous les enfants qu'il avait eus de Marguerite Beisne, sa seconde femme, leur substitua Jean, seigneur d'Aloigny, son frère, et le nomma un de ses exécuteurs testamentaires. Il fit un codicille, sous le même scel, le lundi après la Saint-Martin d'hiver (16 novembre) 1360, en présence du même Jean, son frère, par lequel il ratifia le testament qu'il avait fait, et ajouta au nombre de ses exécuteurs, Hugues le Bœuf, frère de sa femme.

Il avait été marié trois fois : 1°. à Jeanne des Loges, morte avant l'an 1350, sans laisser d'enfants ; 2°. à Marguerite Beisne ou Besne, sœur de Jean Besne, chancelier du comte de Poitou, qu'il nomma exécutrice de son testament, avec Jean, son frère puîné, en 1350 ; 3°. à N.... le Bœuf, sœur de Hugues le Bœuf, qu'il nomma un des exécuteurs de ses dernières volontés, par son codicille de l'an 1360. De plusieurs enfants qu'il avait eus de la seconde de ses femmes, on ne connaît que :

1°. Agravain d'Aloigny, qui suit ;

2°. Jean d'Aloigny, écuyer, seigneur de Vilaré, est auteur de la branche des seigneurs de la Roche-Mabille, suivant le Nobiliaire de Touraine, p. 7.

Nota. On peut encore mettre au nombre des enfants de Pierre d'Aloigny :

3°. Jeanne d'Aloigny qui, suivant quelques généa-

logistes, fut mariée à Jean Gouffier, IIe. du nom, dit *le Jeune*, chevalier, seigneur de Bonnivet, dont elle fut la première femme ; il se remaria, en 1384, à Jeanne Frétard, et vivait encore en 1411. (*Voy. le p. Anselme, tom. 5, p.* 606).

4°. Jeanne d'Aloigny, mariée à Jean le Vicomte, dont elle eut Jeanne le Vicomte, dame du Tremblay, femme de Jean d'Angennes, écuyer de Louis de France, dauphin, duc de Guienne, dont elle n'eut pas d'enfants.

IV. Agravain D'ALOIGNY, écuyer, seigneur de Chagon, etc., est compris dans la montre de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, dont la revue fut faite au mois de juillet 1385 (1) ; il acquit, le 19 mars 1404, une dîme de Guillaume Mitault, habitant de la paroisse d'Aval ; reçut, avec Jocelin, son fils, le vendredi, dernier jour d'août 1408, une procuration de Jeanne de Lézignac, sa femme, pour gérer ses affaires ; et ce fut en vertu de cette procuration et au nom de sa femme, qu'il vendit, le 11 septembre 1408, aux chantres et chanoines de l'église collégiale de Saint-Pierre de Chauvigny, moyennant la somme de 50 livres, une rente de 100 sols, à prendre sur la terre de *Chagon* et ses dépendances, en la paroisse de Prinsay, et sur les biens de sa femme ; savoir : sur sa terre de Létarde, en la paroisse de Châteauponsac, dans la châtellenie de Rouen. Il est nommé *Gravaign* et qualifié seigneur *de Chayaud* (ou *Chagaud*), dans un titre du 4 juin 1409, conservé dans un livre, appelé le *Grand Gaultier*, qui était déposé autrefois au bureau des finances de Poitiers ; enfin, il est nommé et énoncé *père de Pierre d'Aloigny, et habitant de la paroisse de Prinsay,* dans une donation faite à ce dernier en 1421. Il avait épousé demoiselle Jeanne de Lézignac, dame de Létarde, en Limosin, dont il eut :

1°. Pierre d'Aloigny, IIe. du nom, qui suit ;

2°. Jocelin d'Aloigny, vivant en 1408, dont on ignore le sort ;

3°. Gilette d'Aloigny, épousa, par contrat du 8 septembre 1432, Guillaume de la Lande, seigneur

---

(1) *Vol. 58 du Saint-Esprit, fol. 6866.*

de la moitié de la terre et seigneurie de Chesne, en Châtelleraudois, issu de l'ancienne maison de la Lande, en Limosin.

Nota. Agravain d'Aloigny avait pour contemporain et peut-être pour frère ou proche parent, Louis *de Loigny* ou *de Loingny*, chevalier et chambellan de Louis, duc d'Orléans, suivant un mandement que ce prince donna, le 16 septembre 1403, à son trésorier général, de lui payer la somme de 100 francs d'or, pour lui fournir les moyens de l'accompagner en son voyage de Lombardie; de laquelle somme, Louis d'Aloigny donna quittance, le pénultième septembre de la même année (1).

V. Pierre D'ALOIGNY, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Chagon, Létarde, etc., servait déjà du vivant de son père; il donna quittance, le 12 septembre 1420, à Macé Héron, trésorier des guerres, de la somme de 345 livres, sur ses gages et ceux d'un chevalier bachelier, et vingt écuyers de sa chambre et compagnie : sur son sceau, sont *cinq fleurs de lys, avec un lambel de trois pendans* (2) ; reçut, le mardi avant Noël 1421, la donation que noble dame Isabeau de Dercé, dame de Dercé, du Pin et de la Groye, lui fit, *pour lui et pour les hoirs procréés de lui et de Marguerite, sa femme, fille de ladite dame Isabeau ; de l'hôtel et hébergement de la Groix et du Pin, assis ez paroisses d'Ingrande et d'Oyré, avec toutes leurs dépendances, hommages, justice, jurisdiction, etc.* Pierre d'Aloigny ne prenait alors que la qualité d'écuyer, mais il était déjà parvenu au grade *de chevalier*, en 1433, suivant l'acte de partage provisionnel qu'il fit, le 4 décembre de cette année, au nom de Marguerite de Mondion, sa femme, avec Tristan l'Hermite, écuyer, agissant au nom de Guillemette de Mondion, sa femme, nièce de Marguerite, dame d'Aloigny; des biens, domaines et héritages échus à ces deux dames, par le décès de Regnault de Mondion, chevalier, et à échoir par celui

(1) *Titres originaux conservés à la Bibliothèque du Roi.*

(2) *Cab. de M. de Clairamb. Hist. des Gr. Offic. de la Cour., t. VII, p. 615.*

de dame Isabeau de Dercé. Par ce partage, Tristan et sa femme eurent tous les biens immeubles et héritages de la succession de Regnault, à l'exception du fief de Chaignes et la Rencune, situé dans la paroisse de Balerne; et Pierre d'Aloigny et sa femme eurent pour leur lot, la succession future d'Isabeau de Dercé, excepté l'hôtel de la Bruyère, qui fut adjugé à Tristan : ce partage fut fait en présence de messire Hugues de Lezay et autres. On ignore la date de la mort de Pierre d'Aloigny, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 9 décembre 1442. Il avait épousé, par contrat, en forme de donation, daté du mardi avant Noël 1421, demoiselle Marguerite de Mondion, fille de Regnault ou Renaud de Mondion, chevalier, et de dame Isabeau de Dercé (1); elle était sœur de Jean de Mondion, et tante de Guillemette de Mondion, femme de Tristan l'Hermite. C'est par ce mariage, et en vertu de la donation qui fut faite par Isabeau de Dercé, que les terres de la Groye, de Chesne, de Dercé et autres, sont entrées dans la maison d'Aloigny. De cette alliance est issu :

1°. Galehaut d'Aloigny, qui suit;

Nota. Il paraît que Pierre II d'Aloigny fut père aussi des deux enfants, qui suivent :

2°. Antoine d'Aloigny, seigneur de Perey ou Perry, conseiller et chambellan du Roi, était en 1460, homme d'armes dans la compagnie de cent lances de Joachim Rouhaut, sénéchal de Beaucaire; il donna trois quittances à Michel Thainturier, trésorier et receveur des finances de Languedoc, Lyonnais, Forez et Beaujolais : la première, le 12 mars 1479, de la somme de 800 livres tournois, pour sa pension de conseiller-chambellan du Roi, à commencer du premier octobre pré-

---

(1) Isabeau de Dercé, seconde femme de Renaud de Mondion, était fille de Jeanne de Curzay et de Jean de Dercé, issu de la maison des seigneurs de Saint-Loup, alliée à celles de Barrières, de la Rochefaton-Saveilles, de Saint-Gelais, de Lusignan, d'Appellevoisin, de la Roche-du-Maine et de Montalembert; dont était le seigneur de Dercé, lieutenant de Roi de Térouanne, où il fut tué pendant le siége qu'en fit l'empereur Charles-Quint.

cédent; la seconde, le 19 août 1481, et la troisième, l'année suivante 1482;

3°. Marguerite d'Aloigny (*d'Alongné*), laquelle étant veuve de Jean Besdon, seigneur de Travasay, fit hommage au Roi de cette seigneurie, le 3 juin 1462.

VI. Galehaut ou Gallehault D'ALOIGNY (1), chevalier, seigneur de la Groye, de Chagon, Dercé, le Pin, le grand Pouillé, de Chesne et en partie d'Ingrande, Conseiller et Maître d'hôtel des rois Louis XI, qui l'affectionnait beaucoup, et Charles VIII; gouverneur et capitaine de la ville et vicomté de Châtellerault, et pays Châtelleraudois, commandant toutes les troupes entretenues pour le service du Roi, dans les provinces d'Angoumois, Saintonge, Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, et gouvernement de Saint-Jean-d'Angély; il transigea, le 5 octobre 1445, avec Tristan l'Hermite et Guillemette de Mondion, sa femme, sur le partage de la succession échue de feu Regnault de Mondion, chevalier, aïeul de ladite Guillemette, et de la succession future immobilière de dame Isabeau de Dercé, veuve du même Regnault de Mondion; reçut, le 11 août 1449, l'hommage du corps du chapitre de Notre-Dame de Châtellerault, qui lui fut rendu par le doyen et les chanoines de ce lieu, lesquels reconnurent par cet acte que *Galehaut d'Aloigny et ses successeurs avaient droit d'entrer dans le chœur de leur église, l'oiseau sur le poing, bottés et éperonnés, de prendre séance dans les premières places, et d'assister dans le même état à toutes les processions;* il fit, le 10 avril 1452, après la mort d'Isabeau de Dercé, sa belle-mère, un nouvel accord et partage avec Tristan l'Hermite et sa femme. Il est nommé dans un acte de l'an 1457, avec Eustache de Nozay, écuyer, seigneur de Maucreux, et Philibert de Salignac, écuyer, seigneur de Cingé (2); servait, en 1467, en qualité d'homme d'armes du seigneur de l'Isle, au ban des nobles du

---

(1) Le nom *d'Alongné* est donné en la plupart des titres, à *Galehaut*, parce qu'il était établi en Poitou, où, de même qu'en Anjou, les noms terminés en *y* se changent ordinairement en *e*.

(2) *Trésor des chartes du Roi*, sac *Poitou*.

Poitou; et le 17 septembre 1472, il était homme d'armes des ordonnances de la compagnie de Louis de Beaumont, sire de la Forest (1). Il obtint du roi Louis XI, dont il était alors maître d'hôtel, par lettres patentes du mois de mai 1472, signées de sa main, la garde de la prévôté de Saint-Jean-d'Angély, sous une redevance annuelle de 10 livres tournois, pour en jouir sa vie durant. Le même prince lui avait octroyé par lettres datées de Vendôme, au mois d'octobre 1471, expédiées le 5 août 1473, le droit de deux foires par an, au lieu et bourg d'Ingrande, l'une le jour et fête de Saint-Fiacre, et l'autre, le jour de la conversion de Saint-Paul (2); et le maintint, par lettres données à Meaux, le 5 juillet 1474, en la jouissance et exercice de la garde de la prévôté de Saint-Jean-d'Angély, dont il lui avait fait don, comme il a été dit, par lettre du mois de mai 1472. Il était déjà parvenu au grade de chevalier, en 1475, suivant une lettre que le Roi Louis XI écrivit, le 11 août de la même année, aux généraux sur le fait des finances, portant que, *pour la longue maladie de ses amés et féaux Gallehault d'Aloigné, chevalier, et Richard de la Rivière, écuyer, hommes d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge du sire de la Forest, conseiller et chambellan du Roi*, S. M. veut qu'ils soient payés de leurs gages d'hommes d'armes, pour le quartier de janvier dernier, comme s'ils eussent comparu aux montres et revues faites pour ce quartier; donna quittance de ses gages, le 2 décembre de la même année, à Noël le Barge, trésorier des guerres; fonda le chapitre d'Ingrande, le 13 septembre 1477; prenait la qualité de conseiller chambellan du Roi, et capitaine des archers de retenue de l'élection de Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle, dans la quittance qu'il donna le 23 août 1478, à Pierre Furgon, receveur des aides dudit pays, de la somme de 120 livres tournois, pour ses gages de deux quartiers, de son office de capitaine (3).

Le Roi Louis XI donna des lettres, au Plessis-du-Parc,

---

(1) *14 Mémor. de la ch. des compt., cot. O, et vol. 58 du Saint-Esprit, fol. 6869.*

(2) *Trés. des chart., rég. 187, ann. 1468-1474.*

(3) *Cab. de M. de Clairambault.*

en décembre 1482 (1), par lesquelles il déclare qu'il unit à la couronne la vicomté de Châtellerault, qui lui était venue par le testament de feu Charles d'Anjou, roi de Sicile, comte du Maine et de Provence, vicomte de Châtellerault, et y érige un siége royal, qui s'appellera le gouvernement de Châtellerault, et sera tenu et » exercé *par son amé et féal conseiller et chambellan,* » *Gallehault d'Aloigné, chevalier, seigneur de la Groye,* » *et maître d'hôtel de Sa Majesté, lequel il fait gouverneur* » *et capitaine dudit vicomté, où son lieutenant aura la* » *principale autorité et connaissance de la justice ;* » lequel » siége royal ressortira directement et sans moyen de la » cour de parlement, sans que les appeaux dudit juge, » qui sera au lieu du séneschal dudit chastel, ressortissent » plus doresnavant par devant le séneschal de Poictou, » et le juge ordinaire dudit lieu de Chastelleraud, res- » sortira pardevant ledit gouverneur, ou sous-lieute- » nant. »

L'année suivante 1483, le Roi l'envoya en Calabre, avec le prince de Tarente (de la maison de Trémoille), pour amener en France St-François de Paule, qu'il garda à la Groye, pendant qu'il bâtit le couvent des Minimes de Châtellerault (2). Il eut l'intendance des vivres lorsque ce monarque se disposait à faire la guerre au duc de Bretagne ; et fut enfin député pour le rachat de la gabelle de Guienne, avec plusieurs autres seigneurs du royaume. Il était maître d'hôtel du roi Charles VIII, à 700 livres de gages, en 1488, jusqu'en 1492 (3), et est employé pour une somme de 350 livres dans le compte de Gilles Berthelot, maître de la chambre aux deniers du Roi, pour les années 1492 et 1493 ; à côté de son article se trouvent ces mots : « Le chambre ordonne qu'il » (Berthelot) apporte le certificat du jour de la mort » dudit d'*Aloigné* (4). » Il fit un testament commun avec Mathurine de la Touche, sa femme, le 4 mai 1492, par lequel ils choisirent leur sépulture dans léglise pa-

---

(1) *Trés. des chart., rég. cot. 206, ann. 1476-1483.*

(2) *Bibl. du Roi, cart. verts, et Dictionn. de Moréry, t. I, pag. 411.*

(3) *Maison des Rois, vol. 4, fol. 2789.*

(4) *Vol. 10, fol. 690.*

roissiale d'Ingrande, et dans la chapelle de Saint-André, qu'ils avaient nouvellement érigée; ils font par cet acte, toutes les dispositions relatives à leur enterrement et honneurs funèbres; fondent, dans leur chapelle de Saint-André, du consentement exprès d'Aymer de Mourry, curé d'Ingrande, cinq chapelains dont le curé est le doyen, pour y célébrer à perpétuité le service divin; donnent pour leur dotation, les dîmes de Thorigné, de Remillé, de Villiers, deux moulins, etc., se réservent la nomination des chapelains; et nomment pour exécuter leurs volontés, Jacques d'Aloigny, leur fils, Méry de Coué, seigneur de La Roche-Aguet, Christophe de La Touche, seigneur de La Massardière, et Antoine Gueffaut, seigneur d'Argenson (1).

Il est sans doute le *Monsieur de la Groye* qui est dit père de *Jacques d'Aloigné*, employé comme panetier dans le compte de Gilles Berthelot, l'année 1492. Il mourut la même année, comme on l'apprend d'un registre de la chambre des comptes déjà cité, où il est dit que cette chambre ordonna au même Gilles Berthelot, maître de la chambre aux deniers, d'apporter un certificat du jour du décès dudit Galehaut, pour régler ce qui lui pourrait être dû de ses gages de maître d'hôtel.

Il avait épousé, par contrat passé le 9 décembre 1442, demoiselle Mathurine de la Touche (ou de la Tousche) (2), fille de noble homme Guy de la Touche, chevalier, seigneur de la Touche et d'Aurigny (3), et de

---

(1) *Bibl. du Roi, anc. copie sur papier, au Cab. des titres.*

(2) Mathurine de la Touche était cousine, mais d'une branche différente, de Marguerite de la Touche, dame de la Varenne, mariée, dans les mêmes mois et an, à Guillaume d'Aloigny, seigneur de Rochefort. Il y avait aussi, en Angoumois, une ancienne maison de la Touche de la Faye, dont était issue Jacquette de la Touche, mariée, en 1540, à Julien de Tailleyrand, prince de Chalais, vicomte de Fronsac et seigneur de Grignols.

(3) Un des anciens barons de Poitou. Esperte Frottier, sa femme, était issue des anciens barons de Preuilly, et des maisons de la Messelière, d'Azay, le Ferron et du Blanc, en Berri, dont était madame de Marcillac, mère de la duchesse de Mortemart, et aïeule du maréchal de Vivonne et des dames de Montespan et de Thianges.

dame Esperte Frottier; elle eut en dot une rente de 20 livres et une somme de 300 réaux. Ce contrat fut passé en présence de nobles personnes, Charlot de la Touche, écuyer, oncle de la future épouse, de Mathurin de la Touche, chevalier, seigneur des Moours et de plusieurs autres. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. Jacques d'Aloigny, qui suit :

2°. Jean d'Aloigny, était, dès l'an 1471, homme d'armes de la compagnie des 50 lances de la garde de Charles de France, duc de Berri et de Guienne, fils du roi Charles VII, suivant le compte de Jean Gaudette, trésorier des guerres de ce prince. On remarque parmi les autres hommes d'armes de cette compagnie, Jean de Dreux, Claude de la Châtre, Galiot de Genouillac, Jacques Gouffier, André de Mornay, Pierre de Gamaches, Gilles de Rieux, Bertrand d'Aydie, Raimond de Cardaillac, etc. (1). Il entra ensuite dans la maison du Roi; était en 1482 et 1483, un des cent gentilshommes de son hôtel, portant lances pour sa garde; et eut pour successeur, en 1484, messire Louis de Rousset, chevalier;

3° Gillette d'Aloigny, fut mariée, par contrat du 23 octobre 1464, à Christophe de la Touche, seigneur de la Massardière;

4°. Antoinette d'Aloigny, épousa, par contrat du 25 janvier 1475, Méry (ou Emery) de Coué, seigneur de la Roche-Aguet, maître d'hôtel de la Reine, mort en 1502, fils aîné de Jean de Coué, seigneur d'Hillière Berland, de la maison de Jeu;

5°. Marguerite d'Aloigny, alliée, par contrat du 20 janvier 1476, à Antoine Gueffaut, seigneur d'Argenson, fils aîné de Jean Gueffaut (1).

VII. Jacques D'ALOIGNY, Ier. du nom, chevalier,

---

(1) *Etat des maisons des Rois, etc., vol. 2, fol. 219, verso.*

(2) Marguerite d'Aloigny eut d'Antoine Gueffault, François et Geneviève Gueffault; François, seigneur d'Argenson, épousa Marguerite de Coué, dont il eut Jeanne, son unique héritière, qui épousa Jean de Voyer, seigneur de Paulmy, chevalier de l'ordre du Roi, vicomte de la Roche-de-Gennes; dont elle eut René et Pierre de Voyer. René, seigneur de Paulmy, grand-

seigneur de la Groye, Chagon, Dercé, Chesne, Ingrande, Jeu, le Pin, le grand Pouillé, et autres lieux, chambellan du Roi et panetier de M. le Dauphin, Charles Orland, fils du roi Charles VIII, à 240 livres de gages; suivant un état des officiers de la maison de ce prince, depuis le 1er. octobre 1492, jusqu'au 2 janvier 1495 (1); il fut actionné, en 1494, par demoiselle Antoinette de Denais, de la paroisse de Puessay le Joly, pour avoir délivrance de son douaire; et il la lui refusa, disant qu'elle y avait renoncé, *et qu'elle en avait reçu argent* : c'est ce qu'on apprend de l'acte de cette demande, daté du 1er. décembre 1494 (2). Sa femme et lui se firent une donation mutuelle, le 5 août 1504; il assista, le lendemain, 6 août, au contrat de mariage de René, son fils; fit son testament commun avec sa femme, le 2 juin 1513, et ne vivait plus le 11 mars 1529.

Il avait épousé, par contrat du 24 octobre 1460, demoiselle Anne le Roux-de-la-Roche-des-Aubiers, fille de Louis le Roux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, et de Jeanne d'Aubigny (3). Elle était veuve, le 11 mars 1529, suivant un codicille qu'elle fit, le même jour, en la maison noble de Chesne, paroisse d'Ingrande, par lequel elle déclare que, dès le 2 juin 1513, elle et son mari avaient fait leur testament, qu'elle confirme par le présent acte; elle ajoute que par ce testament, ils avaient donné à Emonde de Marconnay, fille de Louis de Marconnay, écuyer, seigneur de Coulombières, et de défunte dame Antoinette d'Aloigny, leur fille, la somme de 500 livres, et qu'ils avaient donné cette

---

bailli de Touraine et gouverneur de Loches, a fait la branche des marquis de Paulmy, en Touraine, par son mariage avec Claude Turpin, fille de Charles Turpin, comte de Crissé, et de Simone de la Roche. Et Pierre de Voyer, son frère, seigneur d'Argenson, a fait celle des comtes d'Argenson de Touraine, par son mariage avec N... de Hurault, de la maison de Chiverny; Geneviève épousa Jean du Plessis, seigneur de Dou, la Cour, Rouardière et la Tramaillère, en Touraine, fils de Jean du Plessis, seigneur des mêmes lieux, écuyer d'écurie du Roi, son ambassadeur à Rome, issu de la maison de Richelieu.

(1) *Maisons des Rois, etc., fol. 2, fol. 290. Vol. 58 du Saint-Esprit, fol. 6871.*

(2) Chevaliers du Saint-Esprit, vol. 58, fol. 6869.

(3) D'où sont sortis les barons de Tigny d'Anjou.

somme de moins à Antoinette, qu'à leurs autres filles ; elle fonda dans la chapelle de la Groye, en l'église d'Ingrande, deux messes par semaine, et affecta à cette fondation une rente de deux setiers de froment, à prendre sur sa dîme appelée de Remillé, ès-paroisses d'Ingrande et d'Oyré, et de 4 setiers de seigle, à prendre sur la métairie du bourg d'Ingrande, qui avait autrefois appartenu à Pierre Joubert; nomma exécuteurs de son codicille, noble homme René d'Aloigny, écuyer, seigneur de la Groye, son fils, et autres; et mourut bientôt après. Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. René d'Aloigny, qui suit (1);

2°. Françoise d'Aloigny, fut mariée deux fois: 1°. par contrat du 22 août 1490, à Jean de Fougères, seigneur des Effes et de Vauléart, en Berri, fils aîné et principal héritier de Marie de Betz, dont elle n'eut pas d'enfants ; 2°. à Georges de Château-Châlons (*ou Château-Challon*), seigneur de Saint-Fallier, dont elle n'eut pas aussi d'enfants : elle ne vivait plus le 31 octobre 1531 ;

3°. Antoinette d'Aloigny, épousa, par contrat du 14 janvier 1504, noble homme Louis de Marconnais, écuyer, seigneur de Pouançay, fils de René de Marconnay, seigneur de Coulombiers, et de Louise de Hées ; elle fut mère de Lancelot de Marconnay, seigneur de Coulombiers, de Froze et de la Barbelinière, et de plusieurs autres enfants; et avait cessé de vivre, lorsque sa mère fit son codicille, le 11 mars 1529 ;

4°. Marguerite d'Aloigny, s'allia, par contrat du 2 janvier 1508, à Pierre de Couagne (ou Coigne), seigneur de la Roche-Couagne, et de Marteau, en Berri, gouverneur de Montluçon, fils aîné de Jean de Couagne (ou Coigne), seigneur de la Roche-Couagne et de Jeanne Bertrand, dame de Marteau, fille de Guillaume Bertrand, seigneur de Marteau, et d'Antoinette de Tranchelion.

---

(1) Le P. Anselme s'est trompé en donnant Antoine d'Aloigny, seigneur de la Chèze, pour second fils à Jacques I, seigneur de la Groye; il est constant que son père s'appelait Louis, et non pas Jacques, comme on peut le voir dans son contrat de mariage, conservé en original à la Bibliothèque du Roi.

VIII. René d'ALOIGNY, écuyer, seigneur de la Groye, Chagon, Dercé, Jeu, Chesne, Ingrande, le Pin, le grand Pouillé et autres terres, qualifié *noble et puissant seigneur*, fut nommé exécuteur du codicille de sa mère, le 11 mars 1526; transigea, le dernier jour d'octobre 1531, avec Georges de Château-Challon, écuyer, seigneur de Saint-Fallier, son beau-frère, touchant la succession de Françoise d'Aloigny, (sœur de René), et femme en secondes noces dudit Georges de Château-Challon; laquelle consistait en la terre et seigneurie du grand Pouillé; donna procuration le 3 octobre 1540, à Joachim de Chairgé, chevalier, seigneur de Busseuil, pour assister, en son nom, au traité de mariage de Louis d'Aloigny, son fils aîné; fit une donation à Antoine, son fils puîné, le 30 novembre 1546; et ne vivait plus le 8 décembre 1547.

Il avait épousé, par contrat passé le 6 août 1504, demoiselle Anne de Crévant, fille de feu Jean de Crévant, seigneur de Crévant et de Bauché, et de dame Catherine de la Jaille (1); en présence de Louis de Crévant, abbé de Vendôme, Bernardin de la Touche, seigneur de la Touche, Pierre le Compte, chevalier, seigneur de Beanvois, Aimar de la Jaille, seigneur de la Roche-Ramé, Guillaume de la Jaille, seigneur de Marsille, Jean de Fougères, écuyer, seigneur des Effes, etc., elle vivait encore, le 5 décembre 1547, et laissa de son mariage, les enfants suivants :

1°. Louis d'Aloigny, qui suit;

2°. Antoine d'Aloigny, écuyer, seigneur de Chagon et de Jeu, passa, le 5 décembre 1547, avec Louis, son frère aîné, un accord relatif à leur partage; et épousa Françoise de Tubervilliers, dame de Chanceaux, en Berri, dont il eut deux filles :

A. Françoise d'Aloigny, épousa, par contrat

---

(1) Catherine de la Jaille était issue de la maison de Sainte-Offange, alliée des Turpins-Crissé, des Tiercelins et d'Appellevoisin, seigneurs de la Roche du Maine; Anne de Crévant était de la même famille que le vicomte de Brigneuil, chevalier des ordres du Roi, père du marquis d'Humières, premier gentilhomme de la chambre, et aïeul du maréchal duc d'Humières, chevalier des ordres du Roi, et grand-maître de l'artillerie.

du 12 mars 1586, Jean du Breuil, seigneur du Breuil et de Chezeau-Gauttier, en Berri ;

B. Marie d'Aloigny, s'allia à Hérat de Seuilly, seigneur de la Font et de Gattebource, près le Blanc en Berri, dont elle eut Ardouin de Seuilly, et Françoise, mariée à Charles-Emmanuel de la Touche, seigneur d'Yverné.

3°. Gabriel d'Aloigny, mort sans avoir été marié;

4°. Claude d'Aloigny, mariée par contrat du 17 mai 1544, à François d'Aux, écuyer, seigneur de la Mattière, fils aîné de René d'Aux, seigneur du Bornais et de Pousieux, en Châtelleraudois ;

5°. Louise d'Aloigny, fut femme de François de Genest, écuyer, seigneur de Puirageon, en Limosin.

IX. Louis D'ALOIGNY, Ier. du nom, écuyer, seigneur de la Groye, Dercé, Chesne, Ingrande, le Pin, Ferrières, Argenson et autres lieux, eut des différents avec Antoine, son frère, pour raison de leurs droits respectifs dans la succession de leur père : pour les terminer, ils en vinrent à un appointement, le 5 décembre 1547, par lequel il fut convenu qu'Antoine aurait, en vertu de la donation que lui avait faite son père, le dernier de novembre 1546, la maison, terre et seigneurie de Jeu et de la Fontaine, sise en la paroisse d'Ingrande, *laquelle a été trouvée d'acquêt;* en échange du fief de la Cossonière, à la charge de l'hommage et devoir féodal envers la seigneurie de Chesne. A l'égard du patrimoine ancien de la famille, il fut convenu que le même Antoine aurait, pour la huitième partie du tout, la maison et seigneurie de Chagon, située dans la paroisse de Prinsay, etc. On ignore la date de la mort de Louis d'Aloigny, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 2 juin 1570.

Il avait épousé, par contrat passé sous le sceau de la cour du Roi, à Chinon, le 5 novembre 1540, demoiselle Jeanne Savary, issue de la maison des marquis de Lancosme, en Berri, fille de feu François Savary, écuyer, seigneur de Saché, du Pont-de-Rouan et de Taissé (ou Tessé), et de dame Marguerite Bonnard ; elle y fut assistée de René Savary, écuyer, seigneur de Saché, du

Pont-de-Rouan, et de la Haute-Chévrière, son frère; qui lui constitua en dot une rente de 300 livres, pour laquelle il lui abandonna le fief, terre et seigneurie de Taissé et Chalumet, en la paroisse de Jarré, les terres et métairies de Clousseignes, la Mothe-Loryaie, les bois de Pierre-Size, en la paroisse de Chaumont, pays d'Anjou, etc.; étant devenue veuve, elle se remaria à Charles Martel, seigneur de la Marin et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal de camp de ses armées, et gouverneur de la ville de Châtellerault; dont elle n'eut pas d'enfants; elle laissa de son premier mariage :

1°. François d'Aloigny, qui suit;

2°. Claude d'Aloigny, dame de Dercé, épousa, en premières noces, Eléonor Martel, seigneur de Tricon, enseigne d'une compagnie de 50 hommes des ordonnances du Roi, fils aîné de Gabriel Martel, et d'Eléonor la Patte-d'Autor, d'une grande maison d'Espagne, dont elle eut Eléonor Martel, IIe. du nom, seigneur de Tricon et de Dercé, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui épousa Anne Taveau, fille de N. Taveau, baron de Mortemer, et de Françoise de La Marck. Ledit Eléonor Martel II, fut père de Philibert, Charles et Marie Martel. Philibert a fait la branche des seigneurs de Tricon; et Charles par son mariage avec Suzanne de l'Andrepoudre, du pays du Maine, auparavant veuve du seigneur de Linières d'Anjou, a fait celle des seigneurs de Dercé; et Marie épousa le seigneur des Combes, en Limosin, de la maison de Breuil-Helion, dont elle eut plusieurs enfants. Claude d'Aloigny, après la mort d'Eléonor Martel, épousa N. de Chevigny, maréchal de camp des armées du Roi, dont elle n'eut point d'enfants; et en troisièmes noces, Antoine Dupré, aussi maréchal de camp, et capitaine d'une des anciennes compagnies du Roi, dont elle n'eut point aussi d'enfants;

3°. Renée d'Aloigny, } mortes sans alliance, avant
4°. Anne d'Aloigny, } l'an 1570.

X. François D'ALOIGNY, Ier. du nom, chevalier, seigneur d'Aloigny, la Groye, Chesne, Ingrande, Dercé, la Chevrière, le Boulay et autres lieux, enseigne

d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, capitaine de deux cents hommes de pied ; chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, colonel de douze cornettes de cavalerie, etc.; fit un accord, le 2 juin 1570, avec sa sœur Claude, sur les droits de celle-ci, dans les successions de leur père, et de Renée et Anne, leurs sœurs ; il fut convenu, par cet accord, qu'elle aurait la maison noble, fief et justice de Dercé, et 400 livres de rente ; elle eut, en outre, une partie de la dîme, appelée Remillé, la maison noble, fief et seigneurie de Montpellier, la métairie de Hautvilliers, etc. Sa femme et lui se firent, le 14 avril 1573, une donation mutuelle de leurs meubles et acquêts, et du tiers de leur patrimoine. Il commanda la compagnie du vicomte de la Guierche, gouverneur de Poitou, et onze cornettes de chevau-légers, à la bataille de Coutras, en 1587, et fut fait gentilhomme de la chambre du roi Henri III. Il assista, le 22 octobre 1605, au contrat de mariage de François, son fils ; et avait cessé de vivre, ainsi que sa femme, le 2 mai 1624.

Il avait été marié deux fois : 1°. par contrat du 6 février 1570, à Jacquette du Plessis, dame de Beaulieu, en Anjou, tante, à la mode de Bretagne, du cardinal de Richelieu (1), fille unique de François du Plessis, sei-

---

(1) François du Plessis, IIe. du nom, seigneur de Richelieu, etc., fut marié deux fois : 1°. en 1489, à Guyonne de Laval ; en 1506, à Anne le Roy, dame du Chilou ; il laissa de la dernière :

Louis du Plessis, Ier. du nom, seigneur de Richelieu, épousa, en 1542, Françoise de Rochechouart, dont il eut :

François du Plessis, IIIe du nom, seigneur de Richelieu, épousa Suzanne de la Porte, dont provint :

Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, né en 1585, mort en 1642.

François du Plessis, seigneur de Beaulieu, épousa Françoise de Trion, dont provint :

Jacquette du Plessis, mariée en 1570, à François d'Aloigny, seigneur de la Groye.

gneur de Beaulieu, et de Françoise de Trion, de la maison de Legurat ; 2°. par contrat du 13 janvier 1600, à dame Marie-Diane de Marconnay, veuve de Pierre Grignon, seigneur de la Pelissonnière, premier maître d'hôtel de la reine Louise de Lorraine, et fille de Pierre de Marconnay, seigneur de Frozé, et de Catherine de Sousmoulins, dont il n'eut point d'enfants. Il laissa de sa première femme :

1°. Jacques d'Aloigny, IIe. du nom, qui suit ;
2°. François d'Aloigny, a fait la branche de Beaulieu et du Puy-Saint-Astier, qui sera rapportée après l'aînée.
3°. Louise d'Aloigny, dame de Beaulieu, de la Vibralière et de la Jouzalière, épousa, par contrat du 26 janvier 1612, Albert le Simple, fils aîné de René le Simple, seigneur de la Cour-au-Berruyer, en Touraine, et de Madelaine de Launay, d'où sont sortis les seigneurs de la Cour-au-Berruyer ;
4°. Renée d'Aloigny, dame d'Aloigny, fut mariée, par contrat du 19 septembre 1619, à Henri de la Barre, seigneur de l'Age et de la Salle, en Gâtines ; et mourut sans enfants.

XI. Jacques d'Aloigny, IIe. du nom, chevalier, seigneur de la Chevrière, écuyer ordinaire du Roi et lieutenant-commandant les gendarmes du duc de Montpensier, était mort le 2 mai 1624, que dame Elisabeth de Marconnay, sa veuve et tutrice de leurs enfants, fut condamnée, avec ses belles-sœurs, par sentence de la sénéchaussée du Poitou, à remplir les conventions du contrat de mariage de François d'Aloigny, son beau-frère. Il avait épousé, par contrat du 13 janvier 1600, demoiselle Isabeau de Marçonnay (1), sœur puînée de Marie-Diane de Marconnay, seconde femme de son père (2), dont il eut trois enfants, nommés :

---

(1) Issue, par les femmes, de l'ancienne maison de Châtillon-sur-Marne, d'où sont sortis les comtes de Blois et de Champagne.

(2) Elle était fille, comme il a été dit, de Pierre de Marconnay, seigneur de Frozé et de Coulombiers, premier maître-

1°. Charles-Martin d'Aloigny, qui suit;
2°. Pierre, destiné à l'église;
3°. François d'Aloigny, seigneur de la Chevrière et du Pas de la Groye, fut élevé page de la reine Marie de Médicis; puis il fut fait cornette de la compagnie du marquis de Lansac, lieutenant, ensuite capitaine et major du régiment de cavalerie de Coislin, et maréchal de bataille. Il épousa demoiselle Louise de Beauvau, fille de Louis de Beauvau, seigneur de la Bessière, et de Louise de Tulé, dont il eut une fille unique :

Marie-Elisabeth d'Aloigny, dame de la Chevrière et du Pas-de-la-Groye, était mariée, en 1667, à Artus de Cherité, seigneur de la Verdrie, en Anjou, fils aîné de N... de Cherité, et de N... de la Cour, fille du seigneur de la Grise, lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté, gouverneur de Pignerol et maréchal de camp des armées du Roi.

XII. Charles-Martin D'ALOIGNY, chevalier, seigneur de la Groye, Chesne, Dercé, Ingrande, Marigny, Oyré, le Pin, Ferrières, Argenson, reçut un ordre du Roi, pour lever l'arrière-ban du Châtelleraudois et le commander sous le marquis de Parabère, gouverneur de Poitou, par provisions, données à Saint-Germain-en-Laye, le 6 novembre 1638. Il épousa, par contrat du 14 avril 1628, demoiselle Françoise Daviau (1), fille de

---

d'hôtel de la Reine, et de Catherine de Sousmoulins, fille de Bertrand de Sousmoulins, seigneur d'Alas, Vibrac, Chamouillac, etc., et de Marguerite de Crue, alliée à la maison de Bourdeille, en Périgord; lequel Bertrand était fils de Robert de Sousmoulins et de Marguerite de Saint-Gelais, parente de la maison de Lansac et de Lusignan; et ledit Robert était fils d'Hélie de Sousmoulins et de Liette de Barbezières, de la maison des comtes de Chemeraud.

(1) Issue, par les femmes, de la maison des anciens comtes de Montfort-l'Amaury, et fille de Louis Daviau, seigneur de Piolans (ou Pyaulant), Douce, la Hauterue, la Cour, Germigny, Beauregard, la Glanchère et autres terres, et de Jeanne Martel, fille de Charles Martel, seigneur de la Marin, et d'Antoinette de Bruzac, sa seconde femme, qui était fille de Jacques

Louis Daviau, seigneur de Piolans, et de Jeanne Martel, dont il eut :

1°. Louis d'Aloigny, IIe. du nom, qui suit;
2°. N... d'Aloigny, } religieuses.
3°. N... d'Aloigny, }

XIII. Louis D'ALOIGNY, IIe. du nom, marquis d'Aloigny, seigneur de la Groye, de Chesne, Ingrande, Oyré, Marigny, le Pin, Argenson, Ferrières et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de Carcado, sénéchal de robe-courte de la ville et duché de Châtellerault; servit, en qualité de volontaire, à l'entreprise de Gigery. Ce fut en sa faveur que la seigneurie de la Groye fut unie à celles de Marigny, du Chesne, d'Ingrande et d'Oyré, et érigée en marquisat, avec établissement de quatre foires, chaque année, par lettres du mois de janvier 1661 (1). Il épousa, par contrat du 8 août 1657, demoiselle Charlotte de Chasteignier, dame de Marsujeau, Chabannes, Richelieu et Coussecq, fille de Roch-François de Chasteignier, comte de Saint-Georges, et de Gabrielle Regnault. De ce mariage sont provenus:

1°. Louis-Gabriel d'Aloigny, dit *le comte de la Groye*, aide-de-camp du Roi, capitaine de chevau-légers dans les régiments de Locmaria, Rouvray, et Saint-Aignan, n'était pas marié en 1684;
2°. Roch-François d'Aloigny, abbé;
3°. Louis d'Aloigny, chevalier de Malte, en 1683 (2);
4°. Alexis d'Aloigny, chevalier de Malte, en 1684;

---

de Bruzac, seigneur de la cour de Ry, et de Charlotte Jau; cette dernière était fille de Jacques Jau, seigneur de Baché et du bois Dévédé, et de Marie de Saint-Gelais.

(1) Le marquisat de la Groye, avec ses dépendances, ayant été acquis par Louis-Claude de la Roche, écuyer, il obtint la confirmation du titre de marquisat, à la terre de la Groye; et y fit encore réunir les fiefs de la Borde, du Pin, d'Argenson, et de Ferrières, par lettres-patentes du mois de juin 1722, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Paris, les 23 août et 11 septembre 1723, et au bureau des finances de Poitiers, le 6 septembre 1724, que le Roi lui accorda pour récompense de ses services et de ceux de ses ancêtres.

(2) *Hist. de Malte, par l'abbé de Vertot; et Almanach de l'Ordre.*

5°. Charles d'Aloigny, dit *le chevalier de la Groye*, lieutenant du détachement de la marine, en Canada, l'an 1684;
6°. Louise-Charlotte d'Aloigny;
7°. Suzanne d'Aloigny.

Nota. On ne connait pas la suite de cette branche; on sait seulement qu'elle est éteinte.

Branche de Beaulieu et du Puy-Saint-Astier.

XI. François D'ALOIGNY, IIe. du nom, dit *le Jeune*, chevalier, seigneur de Beaulieu, du Puy-Saint-Astier, la Rolfie, la Forest et Bonneval, deuxième fils de François d'Aloigny, seigneur de la Groye, et de dame Jacquette du Plessis, eut, en 1624, un procès, avec Elisabeth de Marconnay, sa belle-sœur, veuve de Jacques d'Aloigny, son frère, et avec ses sœurs et beaux-frères; pour raison de ses droits de légitime dans la succession de ses père et mère. Ce procès qui d'abord avait été porté au parlement, ensuite à la sénéchaussée de Poitou, fut jugée par sentence rendue à Paris, le 2 mai 1624. On ignore la date précise de sa mort, mais il est certain qu'il ne vivait plus le 21 mai 1631.

Il avait épousé, étant majeur de vingt-cinq ans, par contrat passé à Poitiers, le 22 octobre 1605, Charlotte de la Porte (1), dame du Puy-Saint-Astier, de la Forest,

---

(1) La famille de la Porte, originaire de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux, est connue depuis l'an 1200, et a toujours tenu un rang distingué dans l'ordre de la noblesse. Le premier qui vint s'établir au Puy-Saint-Astier, est Bertrand de la Porte, damoiseau, marié, avant l'an 1409, à demoiselle Jeanne de Fayolle, dame en partie de Chantérac; il eut de cette alliance, Guillaume de la Porte, damoiseau, seigneur du Puy-Saint-Astier, et co-seigneur de Chantérac, qui se maria deux fois: 1°. avant l'an 1450, à Marie Vigier de Chantérac, avec laquelle il vivait encore en 1475; 2°. à Françoise Joussineau; il fit son testament en 1487, et laissa entr'autres enfants:

François de la Porte, institué héritier universel de son père, en 1487, vivait encore en 1490; il laissa de N....., sa femme:

Jean de la Porte, écuyer, seigneur du Puy-Saint-Astier, etc., est connu par plusieurs actes, depuis l'an 1493, jusqu'au 23

la Rolfie, la Vialle, et en partie de Chantérac, veuve de messire Abel de Regnier, chevalier, seigneur de la Planche et de Vaugoupes, fille de Bertrand de la Porte, seigneur du Puy-Saint-Astier et co-seigneur de Chantérac, et de Jeanne de Vassaigne, dame de la Forest. Elle survécut plusieurs années à son mari, et fit son testament à Périgueux, le 10 octobre 1658, par lequel elle demanda à être inhumée dans l'église Saint-Astier, avec les prédécesseurs de son mari ; et déclara avoir eu, de son second mariage, seize enfants, qui sont :

1°. Claude d'Aloigny, qui suit ;

2°. François d'Aloigny, seigneur de Beaulieu, Bonneval, Charaut, en Angoumois, etc., vivait encore en 1658, avec Charlotte de la Porte, sa femme, dont il eut deux fils :

a. Jean d'Aloigny, mort sans alliance ;

b. François d'Aloigny, seigneur de *Chès-de-May* (1), (ou de Demay), de Charaut et de Noaillac, en Angoumois, consentit, le 5 octobre 1696, une obligation en faveur de Jean Grain-de-Saint-Marsaud, écuyer, seigneur

---

juillet 1538, qu'il fit son testament ; et laissa de Marguerite d'Aytz, sa femme, fille du seigneur du Meymy et de la Feuillade :

Hélie de la Porte, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, co-seigneur de Chantérac, commissaire de l'artillerie du Roi, etc., épousa, par contrat du 18 mai 1540, Françoise de la Roche-chandry, fille de Henri, chevalier, seigneur de Clian ; fit son testament le 17 avril 1544, et vivait encore en 1553 ; sa veuve se remaria à Thomas Froment, et n'était pas morte en 1565. Il eut pour fils aîné et héritier :

Julien de la Porte, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, co-seigneur de Chantérac, etc., épousa, par contrat du 28 juin 1562, Charlotte de Belcier, fille de Bertrand de Belcier, écuyer, seigneur de la Rolfie ; laquelle, étant veuve, se remaria, le 12 septembre 1573, à Philibert de Bourdeille, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Montancès, etc.; dont provinrent deux filles, entrées dans les maisons de Naucaze et de la Touche. Julien de la Porte fit son testament le 7 mars 1562 (v. st.), et ne vécut pas longtemps après. Il fut père de Bertrand de la Porte, IIe. du nom, et aïeul de Charlotte de la Porte, dame d'Aloigny.

(1) Le P. Anselme écrit : *Chef-de-May*.

de la Feuilleterie; et fit son testament, le 24 octobre 1726, par lequel il institua ses légataires universels, Thomas, marquis d'Aloigny, et Joseph d'Aloigny, chevalier, seigneur de Saint-Pardoux, ses cousins; et mourut sans avoir été marié.

3°. Charles d'Aloigny;

4°. Jacques d'Aloigny, chevalier, seigneur de Seyssac, mourut, *ab intestat*, en 1693;

5°. François d'Aloigny.

6°. Jean d'Aloigny, } morts après leur père;
7°. Jean d'Aloigny, }

8°. Isabelle d'Aloigny, mariée à François de la Dague (ou Dugue) de Ségur, chevalier, seigneur et baron de Seiches, en Gascogne, dont elle était veuve et sans enfants, en 1658;

9°. Marguerite d'Aloigny, fut mariée deux fois: 1° à messire Jean de Brie, chevalier, seigneur de Bosfran, dont elle était veuve et mère de quatre enfants, en 1658; 2°. à Henri de Gentil, seigneur de Crognac, dont elle eut un fils, marié à N.... de Châteauroy; et une fille, femme du seigneur de la Valade;

10°. Françoise d'Aloigny, épousa, par contrat du 23 mai 1644, Forton de Saint-Astier, IIe. du nom, chevalier, seigneur du Lieu-Dieu, près de Périgueux (1);

11°. Marie d'Aloigny, }
12°. Renée d'Aloigny, } religieuses professes, en 1658;
13°. Charlotte d'Aloigny, }
14°. Jeanne d'Aloigny, }
15°. Claude d'Aloigny, }

16°. Gabrielle d'Aloigny, morte avant l'an 1658.

XII. Claude D'ALOIGNY, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, la Rolfie, la Forest, etc.,

---

(1) Elle eut de ce mariage, Léon de Saint-Astier, qui épousa, le 16 février 1678, Isabeau de la Cropte, fille unique de François de la Cropte, seigneur de la Meynardie, frère du marquis de Saint-Abre, lieutenant-général des armées du Roi.

fut institué héritier universel par le testament de sa mère, du 10 octobre 1658, *à la charge de porter, lui et les siens, qui recueilliraient son hérédité, les noms et armes d'Aloigny et de la Porte*, et en cas de refus de leur part, de remplir cette condition, il leur substitua l'aîné des descendants de François, son second fils ; fit faire l'inventaire des biens de sa mère, le 7 juillet suivant; fit la production des titres justificatifs de sa noblesse, devant M. Pellot, intendant de la province de Guienne, le 17 janvier 1667 ; comme il n'avait pas en son pouvoir tous les titres nécessaires à cette production, attendu que son père étant un cadet de la maison de Groye, les principaux titres de la famille étaient restés entre les mains de l'aîné; il s'adressa à Louis d'Aloigny, marquis de la Groye, qui représenta devant le lieutenant-général de la sénéchaussée de Poitiers, en présence du procureur du Roi, treize titres originaux, datés des années 1319, 1350, 1360, 1408, 1421, 1433, 1442, 1504, 1529, 1540, 1547, 1570 et 1573, qui furent jugés être en nombre suffisant, pour justifier pleinement sa qualité de noble d'extraction. Il fit son testament, au château de la Rolfie, le 11 février 1691, par lequel il demanda à être enterré dans l'église paroissiale de Saint-Astier, et dans les tombeaux de ses prédécesseurs. Il avait épousé, par contrat passé à Périgueux, le 21 mai 1631, Marie d'Arlot-de-Firbeix, veuve de Jacques d'Eymeric, écuyer, seigneur de Chastaing, et fille de Jean d'Arlot, écuyer, seigneur de Firbeix, et de défunte dame Gabrielle de Lambertie, dont il eut deux enfants :

1°. Charles d'Aloigny, qui suit ;

2°. Charlotte d'Aloigny, fut mariée, par contrat du 23 février 1672, à Gédéon de Roffignac, chevalier, seigneur de Saint-Junien-les-Combes, fils de François de Roffignac, seigneur de Sannat, Baldan, Saint-Junien, etc., et de défunte dame Marie de Brettes, dont elle a eu plusieurs enfants.

XIII. Charles D'ALOIGNY, chevalier, seigneur de la Rolfie, etc., était déjà mort lorsque son père fit son testament, le 11 février 1691. Il avait épousé, par articles passés à Bordeaux, le 8 août 1666, et reconnus le 13 du même mois, demoiselle Marie d'Alesme, fille de feu Guil-

laume d'Alesme, conseiller du Roi, doyen et garde des sceaux au parlement de Bordeaux, et de dame Catherine Perusse-d'Escars-de-Merville, dame de la Mothe et d'Escassefort ; elle y fut assistée de sa mère, et de messire César d'Alesme, seigneur de Limeuil, conseiller du Roi et garde des sceaux au parlement de Bordeaux, son frère ; et vivait encore en 1714, suivant un acte du 24 mai de cette année, dans lequel elle se qualifie *dame de la Rolfie*. On ne connaît d'autres enfants issus de ce mariage, que les deux suivants :

1°. Claude d'Aloigny, qui suit ;
2°. Jacques d'Aloigny.

XIV. Claude D'ALOIGNY, IIe. du nom, marquis d'Aloigny, chevalier, seigneur du Puy-Saint-Astier, la Rolfie, etc., qualifié haut et puissant seigneur, fut institué héritier universel de Claude I d'Aloigny, son aïeul paternel et son parrain, par son testament du 11 février 1691; fit un accord, le 3 avril 1702, au nom et comme curateur de dame Renée-Françoise d'Abzac, son épouse, avec Antoine de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Prémillac, dame Marie d'Abzac, son épouse, et Jean d'Abzac, chevalier de l'ordre de St-Louis, colonel du régiment d'Artois, représenté par Gabriel d'Abzac-de-Pressac, chevalier seigneur de Savignac; sur le partage des biens de la Jouviderie, provenant de la succession de défunte Renée de Lambertie, dame de Villars ; et d'une partie des biens dépendants de la seigneurie de Mézières, etc.; transigea, le 11 juillet 1724, avec Guillaume de Lambert, écuyer, seigneur de la Mayot ; passa des actes en 1736 et 1737, et ne vivait plus au mois d'avril 1741. Il avait épousé, par contrat passé au château de Villars, paroisse de Saint-Pardoux-la-Rivière, en Périgord, le 24 octobre 1701, Renée-Françoise d'Abzac, dame de Villars, Saint-Pardoux-la-Rivière, etc., fille de Jacques d'Abzac, seigneur de Saint-Pardoux, Mézières, etc., et de dame Catherine de Perusse-d'Escars, sa seconde femme : comme ils étaient cousins au quatrième degré, ils avaient obtenu dispense du Pape Clément XI, le jour des ides de janvier de la même année 1701. Renée-Françoise d'Abzac avait épousé, en premières noces, le 20 août 1700, Jean de la Roche-Aymon, son cousin germain, fils d'Antoine de la Roche-Aymon, chevalier

seigneur de Prémillac, et de Marie d'Abzac, dont elle fut veuve, au bout d'un an de mariage. Elle devint héritière par la mort sans enfants, de Jean d'Abzac, son frère, des terres de Villars et Saint-Pardoux, en Périgord, et de Mézières, en Angoumois; et vendit la dernière de ces terres, le 18 août 1724, à Jean du Tillet, seigneur des Vergnes. Les enfants issus de son second mariage, sont :

1°. Thomas d'Aloigny, qui suit;

2°. Joseph d'Aloigny, chevalier, seigneur de Saint-Pardoux, capitaine dans le régiment royal-marine infanterie, fut institué légataire universel avec Thomas, son frère, par le testament de François d'Aloigny, écuyer, seigneur de Demay, du 24 octobre 1726; et vivait encore le 23 avril 1741;

3°. Catherine d'Aloigny, mariée par contrat du 6 mai 1741, à messire Hélie du Reclus, chevalier, seigneur de la Tuilière, Lespinasse, etc., ne vivait plus le 22 juin 1746.

XV. Thomas D'ALOIGNY, Ier. du nom, marquis d'Aloigny, seigneur du Puy-Saint-Astier, baron de Saint-Pardoux-la-Rivière, Château-Gaillard, Villars, la Rolfie, etc.; reçu page du Roi, dans sa grande écurie, le 21 mars 1725; assista au contrat de mariage d'Elisabeth-Catherine, sa fille, avec M. le comte de Chabans-Richemont, le 23 juin 1765, et ne vivait plus le 1er. septembre 1768. Il avait contracté deux alliances, la première, le 23 août 1741, avec demoiselle Marie le Berthon, fille d'André-François le Berthon, premier président du parlement de Guienne, et de dame Elisabeth-Catherine de Baroset; et la seconde, le 23 avril 1754, avec demoiselle Marie-Gabrielle d'Abzac-de-Pressac, fille de Jacques d'Abzac, marquis de Pressac, et de dame Marie Vautier. De ces deux mariages sont provenus six enfants, qui sont :

Du premier lit :

1°. N... d'Aloigny, mort en bas âge;

2°. N... d'Aloigny, mariée à N... de Raïty-de-Trans, marquis de Vitré, chevalier, seigneur de Bois-Doucet, etc., en Poitou;

3°. Elisabeth-Catherine d'Aloigny, épousa, par contrat passé le 23 juin 1765, Nicolas de Chabans-de-Joumard, comte de Richemont, baron

de Condat, seigneur de Saint-Crépin, la Chapelle-Montmoreau, et Ferrière, fils de Pierre de Chabans-de-Joumard, comte de Richemont, etc., et de dame Françoise de la Garde-de-Saigne-Saint-Angel ;

Du second lit :

4°. Thomas-Marie d'Aloigny, qui suit ;
5°. Jeanne-Françoise d'Aloigny, née au commencement de 1755 ; mariée à N.
6°. Gabrielle-Jacquette d'Aloigny, née au commencement de 1756, a épousé N., comte de Brie-de-Lageyrac, en Limousin.

XVI. Thomas-Marie D'ALOIGNY, IIe. du nom, marquis d'Aloigny, baron de Saint-Pardoux-la-Rivière et de Château-Gaillard, seigneur du Puy-Saint-Astier, etc., a été marié deux fois : 1°. le 12 juin 1786, à demoiselle Magdelaine-Bernardine du Sausay, fille de N., marquis du Sausay, et de N. de Blottefierre; il a épousé en secondes noces, le 6 mai 1807, dame Anne-Pauline de Chaspou-de-Verneuil, fille d'Eusèbe-Félix de Chaspou, marquis de Verneuil, grand échanson de France, et de dame Anne-Adélaïde de Harville, et veuve de Louis-Victoire-Hypolite-Luce, comte de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau. Du 1er. mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste-Thomas-Hypolite, comte d'Aloigny, chef d'escadron et capitaine-commandant au régiment des chasseurs de la Garde, né le 6 janvier 1788, a épousé, par contrat du 11 février 1817, signé le 16 suivant, par le Roi et la famille royale (et le mariage célébré le 25 du même mois), demoiselle Louise-Emmeline de Saulx-Tavannes, fille de N., duc de Saulx, et de N. de Choiseul-Gouffier ;
2°. Louis-François-Enguerrand d'Aloigny, né le 13 octobre 1789, est décédé à Leipsick, au mois d'octobre 1813.

Armes d'Aloigny : De gueules, à cinq fleurs de lys d'argent, posées en sautoir 2, 1 et 2 ; *cimier*, un ange en buste. *Tenants* : deux anges.

La branche d'Aloigny-Rochefort portait : *De gueules, à trois fleurs de lys d'argent*, 2 *et* 1.

DU BREIL DU PONTBRIAND. La maison du Breil est non-seulement une des plus anciennes et des plus considérables de la province de Bretagne, mais elle est encore une des plus illustres et des plus distinguées par ses alliances et ses services militaires. Les noms propres n'ayant été en usage dans cette province qu'à dater du onzième siècle, on n'a pu remonter au-delà la filiation des seigneurs du Breil, qui prouvent une lignée directe et non interrompue depuis :

I. Guillaume DU BREIL, Ier. du nom, sénéchal de Bretagne en 1112, charge qui n'était possédée alors que par des seigneurs qualifiés. Il vivait encore en 1172. Dans une fondation faite cette même année par Robert seigneur de Vitré, de la moitié de la foire de St-Blaize au prieuré de Sainte-Croix, et rapportée au tome 2 de l'*Histoire de Bretagne*, par le P. Lobineau, fol. 210. Il est dit que *Willemo du Brillo senescalo* signa comme témoin. On ignore le nom de sa femme, mais il est certain qu'il eut deux fils :

1°. Mathieu, dont l'article suit ;

2°. Eudo du Breil, qui était prieur de Marmoutier, suivant un titre de cette abbaye, de l'an 1196, et l'*Histoire de Bretagne* du père Lobineau, t. 2, fol. 185.

II. Mathieu DU BREIL, *Miles*, ou chevalier, vivait en 1177 (1). On ignore le nom de sa femme; il eut pour fils :

III. Guillaume DU BREIL, IIe. du nom, sénéchal du comté de Penthièvre (2), ce fut lui dont Pierre Mau-

---

(1) Histoire de Bretagne de Dupas, titres de l'abbaye de la Vieuxville, Mathieu du Breil, vivait en 1177, il était miles ou chevalier.

(2) Titre de l'abbaye de Saint-Aubin des Bois, l'an 1232 : *Guillemus du Buillo, senescalus Penthieviæ, notum facit quod Petrus du Bodan, filius Guillemi du Bodan, militis invadiarit omnen contentionem, quod habeat contra monachos Sancti-Albini,*

cler s'est servi aussi bien que de Normand de Guebriac, pour inquiéter l'évêque de Dol, comme il est rapporté dans l'histoire du P. Lobineau, tom. 1, fol. 231, et tom. 2, fol. 387. On ignore le nom de sa femme; il eut pour fils, Collin qui suit;

IV. Collin du Breil, épousa Marguerite d'Aubigné (1), fille de Raoul d'Aubigné, seigneur de Landal, l'an 1249, et eut de ce mariage :

1°. Guillaume du Breil, seigneur du Bois de la Roche, du Binot de Boisbasset et Vauvert, qui épousa Denise d'Anast, sœur de Thomas, évêque de Cornouailles, qui mourut en 1323. Guillaume mourut en 1328, et fut enterré à l'abbaye de la Vieuxville, que les seigneurs de Landal, d'où Marguerite d'Aubigné était sortie, avaient fondée. Leur fille unique, Amice du Breil, héritière de Bois Basset, du Bois de la Roche, du Binot et de Vauvert, épousa messire Renaud de Montauban, troisième fils d'Olivier de Montauban, IIIe du nom, chevalier. Renaud, seigneur du Bois de la Roche, leur second fils, fut un chevalier de grande valeur. Etant capitaine de Ploërmel, en 1373, il défit, près de cette place, les Anglais, qui tenaient le parti du comte de Montfort; la terrre

---

ipsis monochis super decimis de Plestan, quas predictis monachiæ filius alam.

Autre titre du même lieu, qui prouve que Guillaume du Breil avait succédé à Guillaume de Tournemine, sénéchal de Penthièvre, en 1227.

Un autre titre de la même abbaye prouve qu'il possédait encore cette charge en 1235.

Lettre de Jean, duc de Bretagne, à Guillaume de la Lande et à Guillaume du Breil, sénéchal, pour sa très-chère dame Yolande, duchesse de Bretagne, comtesse de Montfort, pour lever la saisie de l'abbaye de Saint-Aubin, faite en 1232.

(1) Le procès-verbal fait en 1612, au sujet de la réception de François du Breil dans la religion de Malte, prouve qu'on représenta alors plusieurs titres anciens de nobles personnes, entr'autres d'Olivier et de Geoffroy du Breil, qui sortaient de Collin, époux de Marguerite d'Aubigné, de la noble maison de Landal.

du Bois de la Roche, passa ensuite par alliance dans la maison de Volvire.

2°. Olivier du Breil qui vécut, mais on ignore s'il laissa de la postérité. Le père Dupas n'a pas entré dans d'autres détails sur les alliances d'Olivier du Breil, second fils de Collin, et de Jean, fils aîné de Geoffroy, dont plusieurs familles de Bretagne ont prétendu être descendues sans pouvoir le prouver à la réformation de 1667.

3°. Geoffroy, dont l'article suit :

V. Geoffroy du Breil, eut pour fils :

1°. Jean du Breil, homme d'armes de la compagnie de N... de Rougé, sire de Derval, nommé dans l'assiette de 200 livres de rente, faite par Gui de Bretagne, à Simon de Montbourcher, au mois d'août 1320 (1), on ne connaît point sa filiation, mais on croit que MM. du Breil de la Mauvaisinière de Landal en sont descendus.

2°. Gaurin, ou Guerrin, dont l'article suit :

VI. Gaurin ou Guerrin du Breil, homme d'armes dans la compagnie de N... de Rougé, sire de Derval, en 1351 (2), eut pour fils :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Roland du Breil, qui servit sous le connétable Bertrand du Guesclin, au nom de 270 écuyers de sa compagnie, ainsi qu'il conste par la revue qui en fut faite à Caen, le 1er décembre 1371.

VII. Jean du Breil, Ier. du nom, écuyer, servit en cette qualité dans la compagnie de Jean, sire du Breil, chevalier, chambellan du Roi, qui fit montre à Paris, le 30 avril après Pâques, de l'an 1380 (3). Il est qualifié procureur du duc de Bretagne, à Dinan, dans les registres de la chancellerie de l'année 1407. Il épousa Gervaise le Borgne, fille de Thébaut le Borgne, seigneur de la chevalerie, de ce mariage sont issus :

---

(1) *Mémoir. pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, par dom Morice, t. I, col. 287.*

(2) *Hist. de Bretagne, par dom Lobineau, t. II, p. 493.*

(3) *Mém. pour servir de preuves à l'Hist. de Bret., t. II, p. 245.*

1°. Bertrand du Breil, seigneur de Gouillon, des paroisses de Pledihen et de Miniac, mourut sans postérité ;
2°. Roland, dont l'article suit ;
3°. Jeanne du Breil, qui épousa messire Jean de Trémigon, chevalier, en 1439, et lui porta en partage le Chalonge et Lusiat en la Boussac.

VIII. Roland du Breil, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Gouillon, épousa, en 1399, Olive Chatel, fille du sieur Pierre Chatel et de N...., dame de la Villeguerrin. Il passa un échange en date du 27 février 1430, avec noble et puissant Briand de Châteaubriand, où Roland du Breil est qualifié petit fils de Gaurin dit Guerrin. Transaction entre noble messire Olivier du Breil, Raoul, Roland et Charles, enfant de noble homme Roland du Breil, et d'Olive Châtel, petit-fils de Jean du Breil et de Gervaise le Borgne ; ledit Olivier, héritier principal, et noble et puissant Jean sire de Coaquin, qui consent que les armoiries desdits du Breil, soient rétablies, tant sur leurs tombeaux au bas du chœur des Jacobins de Dinan, où leurs ancêtres étaient enterrés, et qu'ils en mettent tant qu'ils voudront sur la vitre ; il leur cède une mine de froment qu'ils lui doivent sur une dîme, et eux le reconnaissent pour fondateur des Jacobins. Cette transaction est du 2 mars 1469. Ses enfants furent :

1°. Olivier, dont l'article suit ;
2°. Raoul du Breil, écuyer, mort sans postérité ;
3°. Charles, qui fonde la branche des seigneurs de Plumaugat, rapportée ci-après ;
4°. Roland, auteur de la branche des seigneurs de Rays, rapportée en son rang ;
5°. Jeanne Charlotte du Breil, qui épousa : 1°. Raoul de Richebois, seigneur de Pleurtuit ; 2°. Bertrand de la Ravillais, écuyer, dont elle n'eut pas de postérité. Ces deux noms ont péri dans le dix-septième siècle.

IX. Messire Olivier du Breil, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Chalonge et de Gouillon, fut conseiller d'état des ducs de Bretagne François Ier., Pierre II, Arthus III et François II, leur procureur-général, sénéchal de Rennes, ambassadeur des ducs vers le pape, le

roi de France et le roi d'Angleterre. Il épousa, par contrat du mardi après Pâques, de l'an 1446, Gillette Linfant, fille de messire Jean Linfant, seigneur de la Tendourie, et de Marie le Forestier. Elle partagea avec Jean Linfant, son frère, le 23 mai 1451, et obtint sur séance du duc François II, le 26 juillet 1466 ; reçut de lui un don de vente le 12 mai 1474 ; passa la revue des nobles de l'archidiaconé de Dinan, le 5 mai 1472 ; plaida contre les seigneurs de Châteauneuf et de Maletroit, prétendant, comme seigneur de Pledihen, la mouvance de la Tourniole, le 8 novembre 1463 ; il y a des notes dans l'*Histoire de Bretagne* qui sont de lui. D'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne*, chap. 391, 420, 422, en fait mention en termes honorables au sujet du procès criminel du duc Gilles, et des ambassades où il fut employé. Le père Lobineau, dans sa nouvelle histoire, au tom. 1er, fol. 627, 628, 666, 671, 681, 700, et du tom. 2, fol. 1113, 1192, 1197, 1198 et 1298, rapporte qu'il était procureur-général dès 1446, qu'il fit tant que le duc se désista de suivre en justice son frère, le duc Gilles, dont le procès est très-favorable audit du Breil. En 1457, il fut ambassadeur du duc à Rome ; il était commissaire pour les anoblis des évêchés de Léon et de Tréguier. Il fut ambassadeur du duc en France et en Angleterre, en 1458 ; il fut nommé un des arbitres entre le duc et l'évêque de Nantes, en 1459 ; en 1366, il retourna en ambassade en Angleterre, et en 1468 il fit deux traités avec le Roi Edouard ; en 1469, il était le treizième du parlement tenu à Redon, et fit encore trois mois les fonctions de procureur-général. Dans tous les actes d'Olivier du Breil, il prend la qualité de maître usité par les gens de robe de ce temps, depuis que ces charges sont devenues vénales, ils prennent celle de chevaliers, et y ont été maintenus par la réformation. Il transigea sur partage avec ses oncles, en 1482.

Il mourut en 1479, étant alors sénéchal de Rennes ; ses enfants furent :

1°. Olivier, dont l'article suit ;
2°. Jeanne du Breil, qui épousa : 1°. Guillaume de Margaro, seigneur de Coasconouran ; 2°. Jean Ferron, seigneur du Plessis ;
3°. Bertranne du Breil, mariée à messire François

de Pontrouvaux, chevalier, seigneur de la Coudrais, avec lequel elle est nommée dans des actes des 14 novembre 1444 et 20 mai 1445 ;

4°. Marguerite du Breil, qui épousa, par contrat du 6 juillet 1468, Jean Rageur, seigneur de Montigny.

X. Olivier DU BREIL, chevalier, seigneur du Chalonge, et de Gouillon, épousa Marie de Guébriac, fille de messire Amauri de Guébriac, seigneur de la Boissière ; eut un fils, Raoul, qui suit. Il reçut quittance du rachat, dû à Châteauneuf, des terres, fiefs et seigneuries que possédait son père, le 19 novembre 1479.

XI. Messire Raoul DU BREIL, chevalier, seigneur du Chalonge et de Gouillon, épousa, en 1492, Bertranne D'Yvignac. Charles du Breil, seigneur de Plumauguat, son curateur, transigea, le 20 mai 1493, avec Jean, sire de Coetquen. Raoul du Breil, chevalier, passa une transaction avec Louis d'Yvignac, son beau-père, le 19 mai 1505 ; fut institué tuteur de Roland du Breil, fils de Charles et de Guionne de Pontbriand, lequel Roland, fut enfant d'honneur de la reine Anne, ainsi qu'il est énoncé dans un acte du garde des sceaux de cette princesse, portant décharge de la personne dudit Roland du 22 octobre 1511. Il eut pour fils :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Pierre, } vivants en 1544, morts sans postérité.
3°. Hubert, }

XII. Messire Jean du Breil, IIe. du nom, seigneur du Chalonge et de Gouillon, épousa Jeanne Gilette du Boistravers, fille de N. et de Claudine le Bouteiller. Elle donna partage à sa sœur en 1513. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Bertrand du Breil, écuyer, mort sans postérité.

XIII. Messire Jean DU BREIL, IIIe. du nom, chevalier, seigneur du Chalonge, épousa Jeanne de la Motte, fille de Jean, seigneur de la Vallée-Plumaudan, et de Gillette de Quenellec. Il passa une transaction le 14 janvier 1544, avec Pierre et Hubert du Breil, ses oncles. Il eut de son mariage :

1°. Roland, dont l'article suit;
2°. Michel, mort sans postérité;
3°. Jeanne du Breil, mariée, en 1573, à messire Gilles Ferron, chevalier, seigneur de la Ferronnays;
4°. Marguerite du Breil, mariée, en 1575, à Mathurin de la Prévôté, seigneur de Coutance.

XIV. Messire Roland DU BREIL, chevalier, seigneur du Chalonge, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, par mandement du 14 mai 1576, et de Monsieur, frère du Roi, par autre du 5 mai précédent; épousa : 1°. Jeanne de Gausson; 2°. en 1580, Françoise de Bois-le-Houx; partagea, avec Michel, son frère, en 1578; reçut un mandement de guidon de la noblesse de Saint-Malo, et mourut en 1590, ainsi qu'il conste d'un acte de tutelle de ses enfants, du 29 janvier. Sa veuve, au nom de ses enfants mineurs, rendit au Roi, le 17 avril 1599. Leurs enfants furent :

1°. Gui, seigneur du Chalonge, tué au siége d'Amiens, en 1596, sans avoir été marié;
2°. Toussaint, dont l'article suit;
3°. Jean, rapporté ci-après;
4°. Claude du Breil, demoiselle;
5°. Françoise du Breil.

XV. Messire Toussaint DU BREIL, chevalier, seigneur du Chalonge, épousa, en 1608, Jeanne Tudor, d'une ancienne maison d'Anjou, dont il eut :

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Henriette du Breil, qui épousa, en 1630, messire Georges de Talhouet, chevalier, dont postérité;
3°. Judith du Breil, mariée, par contrat du 31 août 1632, à Yves Uguet, chevalier, seigneur de l'Aumône, fils de Gilles Uguet, seigneur de la Chapelle, et d'Anne Franchet, dame de l'Aumône.

XVI. Messire Louis DU BREIL, chevalier, seigneur du Chalonge, épousa, en 1646, Françoise du Breil-de-Rays, dont il eut :

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Anne du Breil, épousa, en 1664, Michel la Choue, écuyer, seigneur de la Brunais, dont elle eut plusieurs enfants;

3°. N.... du Breil, qui épousa M. de la Garde de la Motte.

XVII. Messire Claude DU BREIL, chevalier, seigneur du Chalonge, épousa Marguerite Doret, dont il eut deux garçons :

1°. N. du Breil, chevalier, seigneur du Chalonge, capitaine de cavalerie, marié, en 1715, à demoiselle Ferré, dont il avait des enfants en 1731;

2°. N.... du Breil, écuyer, qui épousa une demoiselle de Quimper, dont on ignore le nom, et dont il eut trois filles.

XVIII. Messire Jean DU BREIL, fils puîné de Roland et de Françoise du Bois-le-Houx, épousa, par contrat du 22 octobre 1628, Sylvie Massuel, dont il eut :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Gabriel, } morts sans postérité.
3°. François, }

XIX. Jean DU BREIL, IVe. du nom, écuyer, seigneur du Plessis-Chalonge, né en 1635, épousa demoiselle le Chapellier, sœur de M. le Chapellier, abbé de Boquen, grand-pénitencier de Paris, et grand-maître du collége des Quatre-Nations. De ce mariage est issu :

XX. N.... DU BREIL, écuyer, seigneur du Breil et du Plessis-Chalonge, marié : 1°. avec demoiselle de la Lande, fille de messire Florent de la Lande, seigneur du Louptrégomain, et de Jacquemine du Breil-du-Pontbriand, dont il n'eut point d'enfants; 2°. avec mademoiselle Ferron, dame de Villandon, dont il eut une fille, qui épousa, en 1720, M. de Guehenneuc, chevalier, seigneur du Boishue.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Plumaugat.

IX. Charles DU BREIL, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Plumaugat et du Pin, troisième fils de Roland et

d'Olive Chatel, fut procureur du duc de Bretagne, à Dinan. Il épousa Etaise de Champagny; transigea avec Marie de Cœtquen, en 1469; fut nommé procureur du duc de Bretagne, à Dinan, en 1472; partagea en 1482, souscrivit la capitulation de Dinan, en 1488. Gilles du Breil transigea en son nom avec Jean du Chastellier et Jeanne Madeux, sa femme, le 15 septembre 1467. Il acquit la terre de la Boissière, le 28 juillet 1480; acquit la terre du Pin en Saint-Carné, le 3 septembre 1478; possédait en 1477, la terre de Plumaugat en Plaubalai, avec ses bois et son domaine; est nommé dans un acte où les paroissiens de Saint-Malo, de Dinan, transportent à lui, noble homme Charles du Breil, et à Etaise de Champagny, son épouse, deux tombes dans le chœur de leur église, dans la place la plus honorable, après le seigneur de Rohan, avec le consentement de l'évêque, du 24 juin 1492; transigea, le 2 novembre 1490, avec Gillette Linfant, veuve d'Olivier du Breil, son frère; acquit la terre de la Marche, du seigneur de Broons, du 19 novembre 1495, et mourut vers l'an 1499; sa veuve vivait encore au mois de novembre 1500. Leurs enfants furent :

1°. Roland, dont l'article suit;

2°. Françoise du Breil, qui épousa Gilles Ferré, écuyer, seigneur de la Garaye et de la Ville-ès-blancs, qui transigea en qualité de tuteur des mineurs de Roland du Breil, avec Marie de Guébriac, leur mère, le 30 novembre 1505. Autre transaction entre le même et le seigneur de Montmurant, du 10 mai 1503;

3°. Julienne du Breil, mariée à messire Charles Bernier, seigneur de la Chapelle Bernier, dont sortit messire Charles Bernier, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant-général de Normandie, sous le duc de Longueville.

X. Roland du Breil, IIe. du nom, écuyer, seigneur du Pin et de Plumaugat, épousa Marie de Québriac; passa une transaction avec haut et puissant seigneur François, sire de Laval, par l'avis de Roland Gouillon, seigneur d'Artois; de Roland du Breil, seigneur de Rays, et J. Bourneuf, pour tiers, le 19 octobre 1501.

Reçut de François de Cœtquen, trois fiefs, en Pleurtuit, en échange de la terre de la Barbais, le 29 mars 1502. Ses enfants furent :

1°. Gilles, dont l'article suit ;
2°. Charles, } écuyers, morts sans alliance.
3°. François, }

XI. Gilles DU BREIL, écuyer, seigneur du Pin et de Plumaugat, épousa Fleuriette l'Abbé, dame du Clos, près Pleurtuit, qui se remaria à Guillaume de Quelen, cadet de Saint-Richy. Elle laissa, de son premier mariage:

XII. Charles DU BREIL, IIe. du nom, écuyer, seigneur de la Ville-Julienne, du Pin et de Plumaugat, qui épousa, le 17 mai 1534, Claude de Rieux, dame du Roz, fille de messire Jean, bâtard de Rieux, et de Jeanne du Coesquet, en présence de haute et puissante dame Suzanne de Bourbon, dame de Rieux et d'Ascoet; reçut des lettres-patentes du Roi, qui le maintiennent dans les droits de fondation et prééminence de l'église de Saint-Camé, du 30 juillet 1539; est rappelé dans une transaction entre Claude, sire du Châtel, baron de Marié, écuyer; Julien du Breil, seigneur de la Marre, capitaine de Redon; Marie Ferré, tuteur de Gilles Ferré; Charles Ferré; Peronelle de Guemadeuc, sa mère; Claude de Baucé; Claude de Rieux, veuve de Charles du Breil; noble et puissant Pierre de Tournemine et dame Renée de Rieux, sa femme, sœur de Claude; noble et puissant Mauni Gouillon, seigneur de la Moussaye; noble et puissant François du Breil, seigneur des Ormeaux, gouverneur d'Abbeville, et noble homme François de Châteaubriand, seigneur de Baufort, du 30 août 1556. Il mourut sans postérité. Sa succession fut recueillie par Françoise du Breil, dame de la Garaye et de la Ville-ès-Blanc, sa tante, dont la petite-fille rapporta la terre du Pin aux du Breil, en épousant Julien. Claudine de Rieux, veuve de Charles, épousa, en secondes noces, Pierre du Verger, dont elle n'eut point d'enfants.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Rays.

IX. Messire Roland DU BREIL, IIe. du nom, chevalier,

seigneur de Rays et de la Villebonnet, IVe. fils de Roland et d'Olive Chatel, président aux parlements de Toulouse, par brevet du 24 septembre 1488, de Bordeaux et de Bretagne, par brevet du 4 octobre 1498, fut d'abord alloué de Rennes, sénéchal de Dinan, ensuite de Rennes, après la mort de Jacques de la Villéon, qui avait succédé dans cette charge à Olivier du Breil, frère aîné dudit Roland. Il fut aussi conseiller d'état des ducs de Bretagne, et leur ambassadeur en France, il contribua par ses conseils au mariage de la duchesse Anne, avec le Roi Charles VIII. Son fils Charles fut avec le seigneur de Montauban, seul choisi par la princesse pour l'accompagner lorsqu'elle partit de Rennes pour aller épouser le Roi en Touraine. Depuis cette heureuse réunion de la Bretagne, sa famille est toujours demeurée fidèle aux rois de France. Alain de Gast comparut pour lui à la revue des nobles de l'an 1472, arme *o blanc paye o sa lance*, un coustilleur et un archer; comparut aux revues nobles du 5 juin 1480, 4 septembre 1481, 3 mai 1482, fut dispensé de la revue noble de 1487, comme résident au conseil du duc; partagea le 29 octobre 1488, avec Olivier du Breil, seigneur du Chalonge et de Gouillon, fils d'autre Olivier du Breil, en son vivant conseiller d'Etat des ducs de Bretagne, qui était fils aîné et héritier principal et noble de Roland du Breil et d'Olive Châtel, avec ses oncles Charles, qui reconnaissent ledit partage noble et avantageux, et que les successions collatérales appartiennent audit Olivier seul. Fit son testament au mois de mai 1501, par lequel il déclare qu'il veut être enterré aux Jacobins de Dinan, avec pierre tombale armoriée de ses armes; dit que ses premières femmes sont enterrées à Saint-Sauveur de Dinan, et nomme exécuteur de son testament Charles, son fils aîné, Jeanne de Gouillon, sa femme; l'*Histoire de Bretagne* du P. Lobineau, tom. 1, fol. 777, 783, 784, 788, 821, tom. 2, col. 1084, 1198, 1232, 1374, 1484, 1485, 1497, dit que Roland du Breil était alloué de Rennes en 1459; qu'il avait été commissaire pour les anoblis de l'évêché de Saint-Malo, en 1457; qu'il était un des conseillers du parlement tenu à Rennes en 1462; sénéchal de Dinan en 1466; conseiller d'un parlement tenu à Redon, même année; qu'il fut ambassadeur en France en 1487 et 1488; sénéchal de Rennes et dans la ville

de Dinan pendant le siége où il commandait une compagnie de 300 hommes; Jean Chenel, seigneur de Malechat, était son lieutenant; qu'en 1495, il fut nommé premier président du parlement de Bretagne. Il mourut en 1501, et fut enterré aux Jacobins de Dinan, au bas du chœur, du côté de l'épître, dans le tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé: 1° en 1459, Philippote de Quebriac, dont il n'eut point d'enfants; 2° Jeanne de Ferigat, héritière des Ormeaux et de Terlai, fille de Pierre de Ferigat et de Jeanne Bodin; 3° Gilette de Champagné, de la branche de Chambellay; 4° Gilette la Vache, héritière de la Touche à la Vache, veuve du seigneur de Trémigon; 5° Jeanne Goyon, fille du seigneur de Baucorps, cadet de Matignon. Il eut de sa seconde femme:

1° Charles du Breil, chevalier, seigneur de Rays et des Ormeaux, qui suivit son père en France, à Toulouse et à Bordeaux. Il avait pris le parti des armes, et revint en Bretagne lorsque son père y fut nommé premier président. Ce fut lui qui accompagna la duchesse Anne avec le seigneur de Montauban, en 1488. Il épousa, le 20 mars 1496, Guyonne de Pontbriand, dont il n'eut qu'un fils appelé Roland. Il mourut en 1505 (1). Roland du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriand, de Rays et des Ormeaux, fut élevé enfant d'honneur de la reine Anne de Bretagne. Il épousa, en 1519, Guillemette de Landujan, dont il n'eut point de postérité. Il mourut en 1547, âgé de 49 ans. Sa succession fut recueillie en l'estoc paternel, par Julien du Breil, seigneur de la Villemanouel, et en l'estoc maternel, par Antoinette du Pontbriand, dame de Monchenu. Sa veuve épousa Jacques de Visdeloup, seigneur de la Goublaie, dont elle n'eut point d'enfants. Elle transigea avec Madelaine de Begasson, mère et tutrice

(1) Extrait des registres de la paroisse de Pleurtuit. N chr. Charles du Breil, seigneur de Rays, du Pontbriand et des Ormeaux, en son vivant grand et vaillant capitaine, chevalier d'honneur de la duchesse Anne de Bretagne, reine de France, fut inhumé dans cette église le 10 septembre 1505.

de Julien du Breil, héritier dudit Roland, du 4 juin 1550;

2°. Jacques, mort sans postérité;

3°. Roland, dont l'article suit;

4°. Guillaume, qui fonde la branche des seigneurs des Ormeaux, rapportée en son rang;

5°. Guyon du Breil, souche de la branche des seigneurs du Pontbriand, relatée en son lieu;

6°. Bertanne du Breil, qui épousa, le 4 juin 1482, Jean de Lescouet, écuyer, seigneur de la Vieillepie et de Châteaux;

7°. Olive du Breil, qui épousa messire Jean Ferron, seigneur de la Ferronais;

8°. Perrine du Breil, mariée le 16 mars 1489, à Jean Cheuzé, seigneur de l'Aumône, proche Dol. Cette famille est éteinte, la terre de l'Aumône est à messire Uguet, qui descend d'une dame du Breil du Chalonge;

9°. Marguerite du Breil, qui épousa, le 16 mars 1489, Jean Lamour, seigneur de la Verrie et Vilneuve, près Bécherel. Le nom de Lamour existe, cette famille est ancienne, on trouve ce nom parmi les nobles du commencement du quinzième siècle;

10°. Etaise du Breil, mariée à Olivier de la Ravillais en Ploubalai.

X. Roland du Breil, IIIe. du nom, écuyer, épousa Guillemette des Bois, fille de Jean des Bois et de Françoise de Bernier, seigneur et dame de la Villemanouel, de la Villesalon et de la Villejouan; étant veuve, elle rendit aveu au seigneur de Châteaubriant, pour la maison de la Villemanouel, le 29 octobre 1528. Leurs enfants furent :

1°. Olivier, dont l'article suit;

2°. Julienne du Breil, mariée à François Berniguet, écuyer.

XI. Olivier du Breil, seigneur de la Villemanouel, épousa Magdeleine de Begassoux, fille de Jean et de Françoise de la Boissière, seigneur et dame du Bois-Rélant et de Coasura. Elle rendit aveu, tant de la succession de son mari, que de celle de Roland du Breil,

seigneur du Pontbriant, le 23 juillet 1555. Olivier du Breil partagea, avec Julienne, sa sœur, femme de François de Berniguet, le 25 avril 1538. Il mourut dans le voyage du Canada, en l'année 1550, ne laissant qu'un fils, Julien, qui suit.

XII. Messire Julien DU BREIL, chevalier de l'ordre du Roi; gentilhomme de sa chambre, par brevet du 14 mai 1576; mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie; épousa dame Louise de Thomas, fille de messire Pierre de Thomas, chevalier, seigneur de la Caunelaye. Il était alors mineur, sous la tutelle de sa mère, qui rendit aveu au Roi de la succession collatérale de Roland du Breil, le 26 avril 1548. Elle transigea le 29 octobre 1550, avec François du Breil, chevalier, seigneur du Breil-Boutier, dans lequel acte, elle transporte la terre des Ormeaux. Julien du Breil, son fils, transigea avec François du Breil, le 24 juin 1574, et avec Georges de Thomas, son beau-frère, au sujet des successions de Pierre de Thomas et de Françoise du Quellenec, le 20 mars 1572; recueillit la succession collatérale de Roland du Breil, seigneur du Pontbriant, et après avoir passé presque toute sa vie au service, il mourut en 1592, laissant :

1°. François, dont l'article suit;

2°. François-Marie, qui partagea avec François, son frère, le 18 octobre 1593, et passa une autre transaction sur partage, le 10 juillet 1602. Il épousa Julienne Ferron de la Ferronnays, dont il eut :

A. Gui du Breil, écuyer, marié avec Marie Pepin, dont sont issus :

a. N.... du Breil, capitaine d'infanterie, mort en 1596, près de Bordeaux, revenant de Catalogne, sans postérité;

b. N.... du Breil, mort enseigne de vaisseau, dans un voyage à Carthagène, en 1697;

c. Jeanne-Thérèse du Breil, mariée : 1°. en 1686, à N.... de la Lande de Bréfeillac, écuyer; 2°. en 1698, à René de Frelon, chevalier, seigneur de Saint-Aubin;

d. Renée du Breil qui épousa : 1°. Charles de Visdeloup, comte de Bienassis, dont postérité; 2°. N.... de Sanigny de Montméon, conseiller au parlement de Bretagne ;

e. Françoise du Breil, mariée à Louis du Breil de Chalonge, dont postérité ;

f. N.... du Breil, morte religieuse aux bénédictines de Dinan ;

g. Deux autres filles, mortes religieuses à Sainte-Claire de Dinan ;

B. Mathurin du Breil, marié : 1°. en 1686, avec Marguerite Durand; 2°. N.... de Noë, dont il n'eut point d'enfants; il laissa de sa première femme, deux filles dont on ignore la destinée ;

C. François-Julien du Breil ;

D. Anne du Breil, mariée à N.... le Voyer, sieur de la Vallée, dont postérité ;

E. Angélique du Breil, morte sans alliance ;

3°. François du Breil, seigneur de la Geberge, mort sans postérité ;

4°. Julien du Breil, seigneur de la Grandville, qui épousa Hélène Pastour, dame de Keriau, dont il eut Gui du Breil, seigneur de Pennulan, lequel fut capitaine de cavalerie dans le régiment de Lorraine. Il épousa Mathurine Ferron de la Ferronnays, dont sont issus : 1°. N.... du Breil, écuyer, seigneur de Pennulan, gentilhomme de la chambre de M. le prince de Conti, qui épousa demoiselle le Meneuf de Briquini, dont il n'eut point d'enfants; 2°. Sébastien du Breil, seigneur de Pennulan, marié à N.... du Bouexic, fille de M. du Bouexic et de demoiselle du Liscoet-Guerande. Il en eut : *a*. N.... du Breil, seigneur de Pennulan, marié à demoiselle de Kerouan, cadette de la maison de Coetanfao, dont il eut des enfants ; *b*. N.... du Breil, chevalier de Pennulan, qui a servi presque toute sa vie dans le régiment de la Sénclaye ;

5°. Mathurine du Breil, mariée, en 1594, à Jean Bouan, écuyer ;

XIII. Messire François du Breil, chevalier, seigneur de Rays, gourverneur de Guildo, par brevet du 9 mai 1593, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, par brevet du 20 décembre 1593, passa diverses transactions sur partages, avec Jean d'Acigné, son beau-frère, fils de Louis d'Acigné, baron de la Roche-Jagu, par l'avis de M. le baron de Molac, marquis de Coatquin, de MM. de la Prévalais, de l'abbé de Saint-Méleine, de MM. de Trogoff, de Gréez, de Saint-Etienne, conseillers au parlement, des 3 novembre 1598 et 21 novembre 1599. Il avait épousé, par acte du 3 juin 1585, Claude d'Acigné, dont sont issus :

1°. Gui, dont l'article suit ;

2°. Julien du Breil, seigneur de la Gaudinais, marié à demoiselle de Kerado, dont il n'eut qu'une fille, mariée à M. de Cohar ;

3°. François du Breil, qui fut reçu chevalier de Malte et de Saint-Jean de Jérusalem. Ses preuves furent faites le 28 juillet 1612, elles rapportent un grand nombre d'actes honorables et furent encore produites à la réformation de 1667. Il y a plusieurs lettres qui prouvent qu'il était favori du cardinal de Richelieu, qui lui avait confié le gouvernement du Havre-de-Grâce, où il commanda long-tems, et qu'il commandait des vaisseaux du Roi au siége de la Rochelle ;

4°. Françoise du Breil, mariée à François l'Advocat, seigneur de la Crochais ; dont postérité.

XIV. Messire Gui du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, par brevet du 9 avril 1619, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Rays et du Plessis-Balisson, capitaine de cent hommes de pied, par commission du 17 mars 1617 ; épousa dame Claude de Boiséon, fille unique et héritière de Pierre du Bois, seigneur de la Grandville, Beaumanoir, en Plenée, dont il eut Jean du Breil. Il partagea avec Julien du Breil, seigneur de la Gaudinais, et Françoise, dame de la Crochais, ses puînés, le 22 janvier 1636.

XV. Messire Jean du Breil, chevalier, seigneur, comte de Rays et du Plessis-Balisson, par érection de cette terre en comté de l'an 1680, gouverneur de la ville et château de

Dinan, épousa : 1°. Louise de Quengo, fille de René, chevalier, baron de Tonquedec, et de Sylvie d'Epinay; 2°. demoiselle de Pontual, fille de René, chevalier, seigneur de la Villenenaud, président à la chambre des comptes, et de N. Duplessis de Grénédan. Elle devint veuve et mourut en 1721. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. François du Breil, chevalier, seigneur de Rays, qui fit plusieurs campagnes aide-de-camp de M. le vicomte de Turenne, et mourut au service ;

2°. Gui Sylvestre du Breil, mort aussi sans alliance, étant capitaine de dragons ;

Du second lit :

3°. Guillaume, dont l'article suit ;

4°. N.... du Breil, capitaine de dragons, mort en Italie, en 1690, sans avoir été marié ;

5°. Claude du Breil, mariée avec dispense, à Jean Ladvocat, chevalier, seigneur de la Crochais, dont postérité ;

6°. N.... du Breil, mariée à N. de Keroignan, seigneur de Trésel, dont postérité ;

7°. N... du Breil, mariée à N.... le Borgne, seigneur de Rocumement, dont une fille alliée au marquis de Carné-Coetlogon.

XVI. Messire Guillaume Dinan du Breil, chevalier, seigneur, comte de Rays et du Plessis-Balisson, capitaine de dragons au régiment de Bretagne, par commission du mois de janvier 1689 ; capitaine garde-côte, épousa : 1°. en 1682, Sylvie du Quengo ; 2°. en 1689, Marie-Angélique de la Monnerais. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Charles, dont l'article suit ;

Du second lit :

2°. Jean-Baptiste du Breil, qui a été marié. On ignore s'il a eu des enfants ;

3°. N.... du Breil, marié à demoiselle Noële Maignon, dont il a eu des enfants ;

4°. N.... du Breil, mariée à N.... Chrétien, chevalier, seigneur de Tréveneuc et de Pomerio, dont il a eu des enfants.

XVII. Messire Charles du Breil, chevalier, marquis de Rays, né en 1683, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Lazare, épousa demoiselle de la Bouëssière, dont il eut une fille unique :

Yvonne-Sylvie, mariée, par contrat du 30 janvier 1729, à Gui-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Chabot, maréchal de camp, lieutenant-général des armées du Roi, à la promotion de 1734, fils de Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, pair de France, prince de Léon, comte de Porrhoet et de Moret, et de Marie-Elisabeth du Bec de Vardes. Elle mourut à Paris le 15 juillet 1740, âgée de 28 ans, ayant laissé postérité.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs des Ormeaux.

X. Guillaume du Breil, IIe. du nom, écuyer, quatrième fils de Roland et de Jeanne de Férigat; capitaine d'infanterie, en 1506, suivant une commission de cette année, épousa Philippine de Muée, dame du Breil Boutier en Meillac, fille de Gilles de Muée et de Guillemette Boutier. Il passa une transaction sur partage avec Roland-Guyon du Breil, ses frères, le 12 avril 1520. Ses enfants furent :

1°. François du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre; conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, commanda le régiment de Marsignes; fut gouverneur de Saint-Quentin, de Mariembourg (1), d'Abbeville, de Grandville, de Moncontour, en 1554, 1556, 1557. Il épousa : 1°. Marie de Tréal, fille aînée de messire Briand de Tréal et de Fran-

(1) Il était gouverneur de cette place le 30 août 1555, que le roi Henri II lui fit don des confiscations faites, et amendes imposées sur Charles Ferré, sieur de la Garays, et Jean, sieur de Canquoy, son beau-frère, condamnés à icelles pour fait d'hérésie. *Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, t. III, col. 1146.*

çoise Vandel ; 2°. Louise le sénéchal de Rechereau, dont il n'eut point d'enfants ; 3°. il épousa, en 1567, Isabeau de Porcon, fille aînée de la maison de Lampastre, dont il eut un fils unique (1) :

Gui du Breil, chevalier, baron des Ormeaux, qui demeura mineur ; haut et puissant sire Gui de Rieux fut son curateur, ainsi qu'on le voit par un compte-rendu par Isabeau de Porcon, sa mère et tutrice, sous l'autorité dudit haut et puissant Gui de Rieux, son curateur, du 2 décembre 1598. Il épousa dame Gilette Pisnel de Coëtbœuf, dont il n'eut point de postérité ;

---

(1) *Preuves.*

Commission pour lever 300 hommes de pied donnée à François du Breil, le 24 janvier 1551.

Lettre du Roi, du 3 juillet 1554, adressée au capitaine du Breil, gouverneur de Mariembourg.

Provision du gouvernement d'Abbeville, avec la prestation de serment du même du Breil, janvier 1556.

Requête présentée au Roi par François du Breil, capitaine de 300 hommes de vieilles bandes, capitaine de 50 hommes d'armes et de 100 chevau-légers, gouverneur de Sereq, d'Abbeville et de Saint-Quentin, pour être payé de 53,091 liv. qu'il avait avancées pour le service du Roi. Ladite requête envoyée par le Roi en son conseil et à la chambre des comptes, le 20 janvier 1561.

Ordonnance du roi Charles IX, du 18 septembre 1561, pour payer audit du Breil 22,000 livres, lui donner obligation de 13,000 liv., et promesse de le libérer de 25,000 livres envers divers particuliers.

Contrat de mariage du même avec Isabeau Porcon, 28 janvier 1567.

Remboursement au même de l'acquit qu'il avait fait de la baronnie de Malestroit, par H. et P. François d'Alige, du 22 juillet 1564.

Transaction pour le partage d'Isabeau de Porcon.

Plusieurs lettres du Roi audit François du Breil.

M. de Thou en parle dans son Histoire, il le nomme *Franciscus Breillus armoricus.*

Brandôme en fait mention au sujet des siéges de St-Quentin et d'Abbeville, et le nomme le capitaine du Breil, son frère le capitaine la Roche, et son troisième frère le capitaine la Touche.

2°. François, dont l'article suit:

3°. Jean du Breil, chevalier, seigneur de la Touche, dit le capitaine la Touche, qui fut mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et employé dans plusieurs occasions honorables. Il épousa Louise de Châteaubriand, dont il eut un fils:

Jean du Breil, chevalier, seigneur de la Touche, tué à la bataille de Montcontour, guidon de la compagnie de François du Breil, son oncle, capitaine d'hommes d'armes.

XI. Messire François du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Roche Colombière, eut commission pour lever une compagnie de 300 hommes, le 7 novembre 1552; fut mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie; gouverneur de Saint-Lô, de Chassay et de Grandville; transigea le 31 juillet 1567 (1). Il épousa: 1° Catherine de Tréal, sœur puînée de Marie de Tréal, femme de son frère aîné; 2° Françoise le Bouteiller des Landes. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Jeanne du Breil, mariée à Jean de Guihenneuc, sieur de la Barre;

Du second lit :

3°. Hélène du Breil, mariée : 1°. à Messire N... Viguet, seigneur de Lupin; 2°. au seigneur de la Prade-Brune, capitaine, gentilhomme périgourdin.

XII. Messire Jean du Breil, IIe. du nom, chevalier, baron des Ormeaux, transigea avec François de Tréal, son oncle, par l'avis de messire Olivier de Châtellier, seigneur de Préauvé, messire Paul Hay, et messire Fran-

---

(1) Lettre de monseigneur le connétable de Montmorency, adressée à M. le duc d'Étampes, en 1549.

« Vous avez fait chose bien agréable au Roi d'avoir secouru » de vin le capitaine du Breil dans l'isle de Sereq, et ferez en- » core plus, lui envoyant les moutons et vituailles, etc., et les » deux cents hommes que son frère lui envoye. »

çois de Bec-de-Lièvre; épousa Françoise de la Boissière, fille de Pierre, seigneur de la Fosse-aux-loups, et de Françoise de Marcellière, dont il eut :

1°. Renaud du Breil, chevalier, baron des Ormeaux, qui transigea sur partage avec Jean, son frère puîné, le 23 septembre 1622. Il épousa Marie Busnel, fille de René Busnel, avocat général au parlement de Bretagne. Il en eut :

a. N.... du Breil, mort sans alliance ;

b. Françoise du Breil, mariée à N.... Huart, seigneur du Boschet, conseiller au parlement ;

2°. Jean, dont l'article suit ;

3°. Deux demoiselles, religieuses au monastère de Saint-Georges de Rennes ;

4°. Françoise du Breil, qui épousa messire René de Saint-Gilles, chevalier, seigneur du Gage, fils de messire Olivier, seigneur de Perronai, et de Claude de Tournemine.

XIII. Messire Jean du Breil, IIIe. du nom, chevalier, baron des Ormeaux, épousa Anne Quœurd, dont il eut :

1°. Antoine Denis du Breil, chevalier, baron des Ormeaux, né en 1645, qui épousa : 1°. une demoiselle de St-Malo, dont il n'eut point d'enfants ; 2°. demoiselle de Pocilly, de la maison du Tertre-Marin, dont il eut un fils, mort sans postérité ; 3°. il épousa demoiselle N.... Marie-de-la-Higourdais, dont il eut des enfants morts sans postérité. Ses affaires étaient en grand désordre, la terre des Ormeaux fut vendue à des Messieurs de Normandie qui en portent le nom.

2°. Julien, mort sans alliance ;

3°. Charles, dont l'article suit ;

4°. Deux filles mortes sans alliances.

XIV. Messire Charles du Breil, chevalier des Ormeaux, entra fort jeune dans les mousquetaires, il servit ensuite dans les dragons, il reçut plusieurs blessures en 1689, fut fait major et commandait deux villes sur la frontière du Piémont, il mourut sans postérité.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs du Pontbriand.

X. Guyon du Breil, seigneur de la Puselinais, cinquième fils de Roland et de Jeanne de Férigat, sa seconde femme, épousa Marie le Dos, fille de Charles le Dos et d'Alliette l'Abbé. Elle passa un contrat d'échange, le 6 février 1505, avec Jean Olivier, seigneur de la Villemarais. Guyon du Breil transigea, le 2 mars 1507, avec Guillaume, son frère ; acte ratifié par Philippe de Muée, le 10 mai 1515 ; et transigea de nouveau le 12 avril 1520, avec ses frères, sur leurs partages nobles. Leurs enfants furent :

1°. Roland du Breil, seigneur de la Puselinais, qui épousa Tiphaine de Launay, dame de Sereac, dont un fils, Bertrand du Breil, et une fille. L'acte de leur tutelle fut passé le 16 février 1550, devant messire François Glé, seigneur de la Roche, alloué de Dinan, où messire François du Breil, chevalier, est institué tuteur, par l'avis de Charles Ferré la Garais, Charles Bernier de la Chapelle Laurent, Ferron de la Ferronais, Jean du Breil Chalonge, Julien du Breil La Touche, Julien Ferron la Chenais, Julien Ferron la Mettrie, Claude de Beaucé, Julien du Breil, seigneur de la Marre, capitaine de Redon, tous oncles des mineurs. Ces enfants étant morts en bas âge, leurs biens passèrent à Julien du Breil, leur oncle ;

2°. Julien, dont l'article suit :

XI. Messire Julien du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, le 18 février 1568, seigneur de la Marre-Jouan, du Pontbriand, capitaine de Redon, commandant à Dinan (1), capitaine commissaire de la noblesse de Saint-

---

(1) Il commandait en cette place en 1579, selon une lettre à lui adressée par M. de la Hunaudaye, ainsi conçue :

« Monsieur, j'ai avertissement de toute part qu'il y a entre-» prise sur Dinan ; pour cette occasion, incontinent cette lettre

Malo; épousa : 1°. avec dispense, le 2 mai 1551, Marie Ferré, dame du Pin, sa cousine, fille de Bertrand Ferré, et de Perronelle de Guemadeuc; 2°. Julienne de la Villéon, dont il n'eut point d'enfants. Il acquit la terre du Pontbriand, le 27 septembre 1556; transigea sur partages avec messire Ferré, seigneur de la Garaye et de la Villesblancs, par l'avis de plusieurs parents, les 17 juin 1553, et 21 août 1556; eut commission de capitaine de ban et arrière-ban, de l'évêché de Saint-Malo, vacant par le décès de messire Jean l'Evêque, seigneur de Ponterouard, le 4 avril 1562; reçut ordre du Roi de se saisir de la maison forte de Bois-le-Houx, dont le seigneur était dans le parti des huguenots, le 4 juin 1570. Le 29 mai, même année, ledit seigneur du Pontbriand, avait reçu un ordre du Roi pour donner le collier de Saint-Michel à M. le Bois-le-Houx; mais il ne put le décider à changer de parti. Il fut l'objet d'une délibération des habitants de Dinan, portant supplique à la chambre des comptes, de l'exempter de faire hommage en personne, attendu que depuis 15 ans qu'il commande leur ville, il les a préservés des troubles, et que son absence causerait un notable dommage au service du Roi. Du mois de décembre 1576, hommage rendu au Roi dans sa chambre des comptes, par messire Christophe du Breil, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Mauvaisinière, au nom de messire Julien du Breil, aussi chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du Pontbriand, le 23 mai 1577; fit une fondation aux jacobins de Dinan, d'une messe chantée tous les samedis

---

» reçeue pour le service du Roy, vous irez vous mettre dedans » pour la conservation d'icelle; et si voyez bon de faire faire » garde, faites-la faire, et me ferez avertir de tout ce qui se » passera. Je ferai que ce ne sera à vos dépens, et que demourez » content, m'assurant que n'y ferez faute, et s'il est besoin que » je y aille moi-même, je m'y acheminerai, encore que les ha- » bitants de Nantes m'ayent escrit d'aller en leur ville. Je finirai » par mes bien humbles recommandations à vos bonnes grâces; » priant Dieu, Monsieur, vous avoir en sa garde. A la Hu- » naudaye, le 11 octobre 1579; *et plus bas :* votre obéissant » ami à vous servir, *signé* la Hunaudaye. *Et sur le dos :* à mon- » sieur de Pontbrient, chevalier de l'ordre du Roi. » *Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, t. II, col. 1451.*

de l'année, le 2 septembre 1574. Il mourut en 1587, ayant eu de son premier mariage :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Georges du Breil, seigneur de la Garde, fut lieutenant des gens d'armes, dans la compagnie de Gondi, baron de Rays, ensuite capitaine de chevau-légers (1). Il épousa : 1°. Louise Helequen, dame de l'Hôtellerie et des Préaux ; 2°. Anne Boutier de Sevin. Ses enfants furent :

a. Georges du Breil, qui a continué la branche des seigneurs de la Garde, mais dont la filiation jusqu'à nos jours n'est point connue ;

b. Julienne du Breil ;

c. Françoise du Breil.

3°. Tanneguy du Breil, seigneur de Belleville, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes d'armes par commission du 10 août 1627, capitaine de chevau-légers, et colonel d'infanterie. Il épousa Marie Ducoudray, fille de Henri Ducoudray, seigneur de la Roche et de la Saudrais, et de Julienne de la Cornillière ; il mourut en 1648, et eut de son mariage :

a. Louis, } morts sans postérité.
b. Françoise, }

4°. Françoise du Breil, qui épousa, en 1571, Guillaume Ladvocat, seigneur de la Crochais : François l'aîné de leurs fils, épousa Françoise du Breil de Rays, dont sortit Jean Ladvocat, qui épousa Claude du Breil de Rays ;

5°. Julienne du Breil, mariée, le 13 mai 1587, à François Ferron, seigneur de Botron.

XII. Messire Jean du Breil, II°. du nom, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine commissaire de la noblesse de Saint-Malo, épousa : 1°. le 3 février 1574, Claude de Brulon, fille de Pierre Brulon, président au parle-

---

(1) L'histoire de Saint-Malo, du temps de la Ligue, de M. de Mercœur, dit que les habitants s'accommodèrent avec M. de la Garde-Pontbriand, capitaine de chevau-légers, en garnison à Dol, pour protéger leurs moissonneurs.

ment de Bretagne, et de Bonne Tixue ; 2°. Julienne de Launay, héritière de Launay-Commat, dont il n'eut point d'enfants ; il reçut un ordre du prince de Dombes pour mettre garnison au Pontbriand, le 20 août 1589; présenta une requête à Monseigneur le connétable, où il expose qu'il a servi comme enseigne-colonel du régiment du Plessis Melesse, où il fut ensuite capitaine ; qu'il fut lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes ; qu'il servit en qualité de maréchal de camp, au siége et à la réduction de Dinan ; qu'il fut pris deux fois par les ligueurs rebelles, a qui il paya trente mille livres de rançon ; que le sieur de Saint.... fit piller son château, nonobstant la capitulation qu'il avait faite avec les officiers du parti, le 21 juin 1590. Cette requête est du 26 novembre 1596; fit une autre requête au même, le même jour, contre les bourgeois de Saint-Malo, au sujet de l'inexécution de la capitulation du Pontbriand, dont il reçut réponse du connétable, du 26 décembre 1596 ; donna partage à ses puînés, en 1587. Jean du Breil, seigneur du Pontbriand, et ses frères, bien que tous catholiques, soutinrent constamment le parti du roi Henri IV, en Bretagne. Le duc de Mercœur fit mettre le siége devant le château du Pontbriand, et joignit à ses troupes les bourgeois des villes de Saint-Malo et de Dinan, qui tenaient pour la ligue. Jean ne consentit à capituler qu'après que le canon eut renversé une partie des tours de son château, qu'il fut blessé grièvement lui-même, et après vingt-un jours de siége (1). Jean du Breil eut de sa première femme :

---

(1) Cette capitulation est un monument précieux pour la maison du *Breil;* il prouve non-seulement son ancienneté et sa splendeur à une époque déjà reculée, mais encore son dévouement héréditaire à la maison de Bourbon, lequel s'est perpétué jusqu'à nos jours; nous allons la transmettre telle qu'elle est rapportée dans les *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, par dom Morice, t. III, colonne 1511.

Capitulation de la garnison du Pontbrient.

« Monseigneur le duc de Mercœur, ayant commandé au » sieur de la Villeserain, son lieutenant, de venir assiéger la » maison et place de Pontbrient, le seigneur d'icelle et la gar- » nison estant cruels ennemis du saint parti, molestant et fa-

1°. René, dont l'article suit ;

2°. Françoise du Breil, qui épousa, le 6 août 1596, Jean de Pontual, écuyer, dont elle eut plusieurs enfants, l'aîné fut René, président à la chambre des comptes.

» tiguant les circonvoisins et habitans des villes de Saint-Malo, » de Dinan et autres bourgades et chasteaux voisins, comme » Plancoet, Matignon, et le Guildo : ledit sieur de la Villese- » rain, s'y seroit transporté par ledit ordre, le dernier jour de » mai, accompagné de M. de Retz, M. de Launay, M. de la » Gaudinaie, M. de la Mallerie, du sieur de Boisraffier, et » autres gentilshommes voisins de ladite place de Pontbrient; » et comme ledit sieur de la Villeserain seroit demeuré grève- » ment blessé devant ladite place, et le commandement estant » demeuré aux sieurs de Retz et de la Mallerie, auroient con- » tinué le siége avec les forces de Saint-Malo et de Dinan, » battu cette place avec les canons venus de Dinan; auroient » enfin contraint ou obligé le sieur de Pontbrient de rendre » ladite place, manque de secours et d'assistance, ce qu'il n'au- » roit fait sans qu'à la dernière sortie qu'il fit, il fut grièvement » blessé, à la tête et en une main, où il auroit eu deux doigts » d'icelle coupés, sans pouvoir être pansé de chirurgiens, ayants » esté tués et accablés dans la tour devers le bois, ainsi que le » sieur de Pontbrient nous a fait entendre et voulu son dire » estre de la sorte escrit: nous, officiers du saint parti, avons » fait capitulation avec ledit sieur de Pontbrient, par laquelle » est convenu qu'il sortira de cette place et la remettra dans ce » jour entre les mains du sieur de la Gaudinaie, son cousin, » qu'il a choisi entre tous les gentilshommes voisins, ses frères » cadets et autres parents, qui sont sous l'obéissance de Mon- » seigneur de Mercœur, et en outre avons accordé audit sieur » de Pontbrient, que pendant les trois mois prochains, il lui » sera permis d'aller et venir comme bon lui semblera, en toutes » les villes de cette province, sans qu'il lui puisse être imputé » à faute d'avoir manqué à sa parole, ni y avoir prévariqué » pendant les trois mois, parce qu'il promet ne porter les ar- » mes contre le saint parti, et rester pendant lesdits trois mois » sans faire acte d'hostilité; et en cas qu'il voudroit prendre, » devant lesdits trois mois, les armes pour le saint parti, ledit » sieur de Pontbrient, sera volontiers reçu à la bénignité de » mondit sieur le duc de Mercœur, duquel il aura assistance, » aide et consort, même aura rendition de sa place, et pourra » ledit sieur de la Gaudinaie, la remettre par commandement » qui lui en sera fait. Accordé que pendant le temps desdits » trois mois, ledit sieur de Pontbrient jouira de tous ses biens

XIII. Messire René du Breil, chevalier, seigneur du Pontbriand, du Pin et de la Houle, guidon d'une compagnie d'hommes d'armes; capitaine garde-côte de l'évêché de Saint-Malo ; épousa, le 6 septembre 1603, Jacquemine du Guemadeuc, fille de Thomas, sire du Guemadeuc, et de Jeanne de Beaumanoir. Il mourut en 1664, âgé de quatre-vingt-neuf ans, étant aveugle depuis dix ans. Il fut enterré à Saint-Germain de Rennes. Il était au Pontbriand pendant le siége, ainsi que Françoise, sa sœur. Il obtint des lettres-patentes du Roi, du mois de décembre 1650, portant érection de la terre du Pontbriand, en comté, en considération de ses services, de ceux de ses prédécesseurs et ses enfants, dont l'aîné s'était déjà trouvé à sept siéges et à deux batailles, portant qu'ils ne se sont jamais départis du service de leur véritable souverain ; leur maison ayant été assiégée, prise et pillée pendant la ligue, par les troupes du duc de Mercœur. Ses enfants furent :

1°. Tanneguy, dont l'article suit;

2°. René-Noël-Marc du Breil, seigneur de la Garde, fut capitaine au régiment de Rambures, par com-

---

» et fruits de sa terre, comme aussi de tous autres, et sortira de » ladite place tous ses biens meubles ; qu'il tirera à sa commo- » dité pendant lesdits trois mois, ou les laissera par inventaire » audit sieur de la Gaudinaie. Accordé que le sieur de la » Marche, frère dudit sieur de Pontbrient, lequel est compris » auxdites conditions, comme aussi les autres gentilshommes » estants en ladite place, qui se retireront où bon leur sem- » blera, et dans huit jours prendront parti et feront leur » déclaration aux villes de Saint-Malo et de Dinan. Ac- » cordé que ledit sieur de Pontbrient, le sieur de la Marche, » son frère, et les gentilshommes estants dans ladite place, sor- » tiront avec leurs armes, chevaux et équipages, et les soldats » en sortiront la mèche éteinte, fors celui qui marchera le der- » nier, lequel la portera allumée; et néanmoins emporteront » avec eux leurs épées, bandoulières, mousquets, arquebuses » et escoupettes, et se retireront chacun chez eux, auxquels sera » baillé bon et bastant sauf conduit. Fait en la place de Pont- » brient, sous les signes des dessus nommés, et pour les habitants » de Saint-Malo, des signes des sieurs de Graslarron, Bellinays » et Bardelière, capitaines des troupes de ladite ville, le 21 juin » 1590. *Signé*, Jacques du Breil, Jean du Breil, François du » Breil, Pierre de Gaudinays, Guillaume le Fer, Jean Pepin et » Michel Frotet. »

mission du 16 juillet 1651 ; capitaine de cent chevau-légers au régiment de Richelieu, qu'il commanda ensuite plusieurs années, par commission du 13 mars 1652. Il épousa, le 24 novembre 1665, Anne Ameth, héritière de la Rousselaye, fille de Jean et de Françoise Brouet, dont il n'eut qu'un fils unique, Jean-Baptiste. Il devint veuf en 1667, et mourut en 1689, au château du Pontbriant. Son fils, Jean-Baptiste, chevalier, seigneur de Pontérouard, page du Roi, eut la cuisse cassée au siége de Philisbourg, en 1688; il était alors lieutenant de grenadiers au régiment du Roi, ensuite capitaine de cavalerie au régiment de Fiennes; fut fait chevalier de Saint-Louis à la création, et épousa, en 1690, Marie-Thérèse Artur, dont il eut un garçon et une fille. Il mourut à Rennes, en 1699. Son fils épousa une demoiselle de Farci de Cuillé, dont il n'eut qu'une fille, qui épousa monsieur de Rogon de Kercaradec ;

3°. Armand du Breil, seigneur de la Belleville-Pontbriand, capitaine au régiment de Rambures, par commission du 17 avril 1655; épousa le 10 juillet 1660, Hélène de Favecq, dame de Fabry, fille de Louis, seigneur du Fabry, de Pouilly, Montarlan, et de Madelaine de Mornay-Monchevreuil, dont il eut trois garçons et une fille :

a. Pierre-Louis-René, } dont la postérité
b. Guy-Joseph du Breil, } n'est pas connue;
c. Arnaud, lieutenant au régiment de Toulouse, qui fut tué à l'armée;
d. Jeanne-Marie, élevée à Saint-Cyr ; elle se fit religieuse aux carmélites de Pontoise ;

4°. Thomas du Breil, qui commandait aux îles Saint-Honorat, en Provence, et fut tué au service du Roi ;

5°. Mathurine du Breil, qui fit profession, le 7 décembre 1628, dans l'ordre de la visitation à Dol. Cette maison quitta Dol et retourna à Caen, d'où elle sortait. Elle fut prieure du monastère de Caen, d'où elle fut faire un nouvel établissement à Saint-Sauveur-le-Vicomte; elle y décéda en

odeur de sainteté; son corps fut transféré à Caen, où son nom et sa mémoire étaient en vénération. On conservait, dans ce monastère, ses lettres, ainsi que celles des dames de cette maison, qui sont remplies de témoignages de sa sainte vie.

6°. Renée du Breil, qui épousa, le 8 juillet 1639, à dix-huit ans, messire Jean de Saint-Gilles, seigneur de Perronai, dont elle eut plusieurs enfants :

7°. Jacquemine du Breil, qui fut mariée, le 15 juin 1649, à messire Florent de la Lande, seigneur du Loup-Tregomain, fils de Laurent et de Marie de Coëtlogon, dont elle eut plusieurs enfants.

XIV. Messire Tanneguy du Breil, chevalier, seigneur, comte du Pontbriand et du Pin, capitaine d'une compagnie de cent hommes au régiment des galères, par commission du 23 juillet 1635; capitaine garde-côte, en 1656; épousa : 1°. le 9 juillet 1639, Anne des Essars de Lignières, fille d'honneur de la reine, à qui le Roi accorda un brevet de 2,000 livres de pension, le 30 octobre 1639; 2°. le 30 août 1649, Marguerite-Bernard des Greffiers, dame de Monterfil. Il mourut en 1667, âgé de cinquante-cinq ans. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Louis, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Servan du Breil;

3°. Anne du Breil, qui fonde la sixième branche rapportée ci-après.

XV. Messire Louis du Breil, chevalier, seigneur, comte de Pontbriand; capitaine garde-côte de l'évêché de Saint-Malo, par commission de l'an 1691; subdélégué des maréchaux de France, gouverneur de l'île et fort des Hébiens, par provision du 3 octobre 1694; épousa, le 26 mars 1667, Bonaventure de Nevet, fille de Jean et de Bonaventure du Liscoet, dont il n'eut qu'un fils unique, Joseph du Breil, qui suit. Il mourut en 1698, âgé de cinquante-huit ans. Louis XIII lui avait fait l'honneur de lui donner son nom, en 1640, madame la maréchale de la Meilleraie, Louise de Cossé, était sa marraine.

XVI. Messire Joseph-Yves du Breil, chevalier, seigneur, comte du Pontbriand, né le 8 septembre 1669; entra dans les mousquetaires, en 1687; leva une compagnie de chevau-légers, par commission du 15 août 1688; fut gouverneur des Hébiens, en survivance de son père; capitaine garde-côtes, par provisions du 1er. mai 1698. Il épousa, le 12 mai 1696, Marie-Angélique Sylvie Marot, fille de Messire Guillaume Marot, comte de la Garaye, et de Françoise de Marbœuf; fut nommé, par brevet, inspecteur garde-côtes des évêchés de Dol, Saint-Malo et Saint-Brieuc, en 1709.

Le nom de la Garaye est bon; le véritable est Marot; ils étaient sénéchaux de Dinan, lors de la ligue. Dans ce tems, M. de Marot empêcha les habitants de Dinan de se révolter de nouveau, et les retint dans le parti du Roi. Le roi Henri IV, pour récompense, l'anoblit lui et les siens. M. Marot, comte de la Garaye, frère de madame du Pontbriand, épousa, le 5 janvier 1701, demoiselle Marie-Marguerite Picquet, fille de M. de la Motte-Picquet, greffier en chef du parlement de Bretagne. Frappé de la mort subite de M. le comte du Pontbriand, son beau-frère, arrivée au château du Pontbriand, où il était alors, le 2 février 1710, il résolut, ainsi que son épouse, de consacrer le reste de sa vie au service de Dieu. Il établit un hôpital dans son château de la Garaye, près Dinan, où il entretint toujours quarante à cinquante malades, il prenait, en outre, soin, lui-même, de tous les pauvres et malades des paroisses voisines. Sa charité ne pouvait être rebutée par les maladies les plus dégoûtantes. Louis XV lui fit présent de cinquante mille francs, en 1731; il les employa à acheter des froments de rente, pour être, tous les ans, distribués aux pauvres. Il fut un des fondateurs de l'hôpital de Dinan. Il mourut en odeur de sainteté au château de la Garaye, le 2 juillet 1755, âgé de quatre-vingt-un ans. Sa femme consacra aux mêmes soins les deux années qu'elle lui survécut, et mourut le 20 juin 1757, âgée de soixante-seize ans. Ils furent enterrés l'un et l'autre au bas de l'église de Taden, et n'ayant point laissé d'enfants, tout le bien de la Garaye passa dans la maison du Pontbriand. Joseph-Yves du Breil eut onze enfants, entr'autres :

1°. Guillaume-Marie du Breil du Pontbriand, prêtre, docteur en théologie à l'université de

Toulouse, chanoine théologal de Rennes, abbé commendataire de Lanvaux; mourut à Rennes, en 1767 (1).

2°. Malo-Joseph du Breil du Pontbriand, qui fut pris en amitié par M. le marquis de Nevet qui, ayant perdu tous ses enfants, l'adopta et obtint des lettres-patentes du Roi, par lesquelles Malo-Joseph du Breil fut autorisé à changer son nom en celui de Nevet; ensuite il lui fit épouser, en 1739, Marie-Rose de Triouret-Kerstrat, veuve de M. le marquis de Tinteniac, dont il eut trois fils et une fille :

A. Hyacinthe-Malo du Breil de Nevet, lieutenant de dragons, mort à Quimper, le 12 février 1781, sans alliance;

B. Urbain du Breil de Nevet, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, mort sans alliance;

C. Jean-Malo-Hyacinthe du Breil de Nevet, qui épousa, en 1771, Félicité-Marie-Françoise Mallet de Châteauletard, dont il eut un garçon et quatre filles. Il émigra avec toute sa famille, en 1791. Tout son bien fut vendu. Il ne revint en France qu'en 1805. Il est mort dans la misère, en 1811.

a. Malo-Julien du Breil de Nevet, qui émigra avec son père, et épousa, en 1808, Marie-Françoise-Hyacinthe de Guerry, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut le 16 août 1811;

b. Marie-Anne du Breil de Nevet, émigrée

---

(1) Lettres de docteur de l'université de Toulouse, de 1728. Brevet du Roi, accordé à Guillaume-Marie du Breil, en 1728, pour être théologal de Rennes; procuration du chapitre de Rennes, de l'année 1730, qui le nomme député aux états de Saint-Brieuc. Délibération des états de Bretagne, qui le nomma pour travailler à l'arrangement des archives de la cathédrale, et qui le députe pour l'examen des ouvrages publics de la province de Bretagne. Certificat de l'académie des jeux floraux de Toulouse, qui atteste qu'il emporta le prix de la poésie, pour lequel il lui fut délivré une églantine d'argent.

avec son père ; elle épousa, en Angleterre, M. Henri-Marie-Joseph-Annibal de Busnel de Montorai, elle est morte en 1813, et a laissé trois enfants ;

c. Corantine-Rosalie-Louise-Marie du Breil de Nevet, qui a épousé, en Angleterre, M. Clément de Lustrat de Condam, dont elle a eu deux garçons ;

d. Angélique-Félicité-Marie de Nevet, émigrée avec son père. Elle est morte depuis son retour en France, sans avoir été mariée ;

e. Brigitte-Marie du Breil de Nevet, qui n'est pas mariée.

D. Maclovie du Breil, mariée à M. de Geslin, seigneur de Kerulat.

3°. Léon du Breil du Pontbriand, lieutenant au régiment de Périgord, tué au siége de Berg-op-Zoom ;

4°. René du Breil du Pontbriand, qui entra dans l'état ecclésiastique, et établit à Paris une école de charité pour les Savoyards, d'où vient qu'il fut nommé *le Savoyard*. Il était abbé de St-Martin d'Auxerre ;

5°. Henri du Breil du Pontbriand, prêtre bachelier de l'université de Paris, évêque de Québec, en Canada, en 1740. Il y mourut en 1760 ;

6°. Louis-Claude, dont l'article suit ;

7°. Trois demoiselles mortes religieuses au premier monastère de la Visitation de Rennes.

XVII. Messire Louis-Claude du Breil, chevalier, comte du Pontbriand, baron de la Houlle, vicomte de Parga, seigneur de la Garde, le Pin, la Ville au Prévôt, Richebois, capitaine-général garde côte du département du Pontbriand, qui s'étend entre les rivières de Rance et l'Arguénon, et le grand chemin de Dinan à Jugon, gouverneur de l'île et fort des Hébiens, fut en 1708 capitaine d'une compagnie franche sous son père, et pourvu en juillet 1710, de la charge et gouvernement ci-dessus. En 1717, il entra cadet dans les gardes du corps, com-

pagnie de Villeroy, brigade de Montesson (1), d'où il sortit pour entrer cornette dans la colonelle-générale-dragons, qu'il ne quitta qu'à cause de ses infirmités. Il épousa, le 21 juillet 1721, dame Françoise d'Epinai; 2°. Renée-Isabelle du Breil, seconde fille de François du Breil, seigneur du Pin Pontbriand. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1°. Sylvie du Breil, qui épousa M. de Bruc, dont elle eut deux filles qui ont épousé MM. de Guehenneuc et de Boishuc;

2°. Pélagie du Breil du Pontbriand, morte sans alliance;

Du second lit :

3°. Toussaint, dont l'article suit :

XVIII. Messire Toussaint du Breil, chevalier, comte du Pontbriand, baron de la Houlle, seigneur de la Garde, le Pin, la Garaye, la Motte Olivet, capitaine général garde côte, gouverneur de l'île et fort des Hébiens, épousa demoiselle Marie-Josèphe Quimper de Lanascole. Quoique doué d'un bon naturel, se trouvant fort jeune à la tête d'une grande fortune, il ne tarda pas à la dissiper. Il vendit successivement les terres de la Garaye, de la Motte Olivet, puis l'antique héritage de ses pères, et enfin la terre du Pontbriand. Il mourut misérablement, en 1779, âgé d'environ trente ans, sans laisser de postérité. Madame du Pontbriand, sa veuve, épousa M. Bernard de la Gatinais, dont elle n'eut point d'enfants. Le château du Pontbriand, acheté par un négociant de Saint-Malo, a été démoli depuis la révolution.

SIXIÈME BRANCHE.

XV. Anne du Breil, écuyer, vicomte du Pin-Pontbriand, fils puîné du second mariage de Tanneguy et

---

(1) Certificat de M. le duc de Villeroy, du 19 avril 1719, qui justifie que le seigneur du Pontbriand a servi deux ans dans sa compagnie, en qualité de cadet garde du corps, avec honneur et distinction.

de Marguerite Bernard, devint l'aîné par la mort de son frère Servan. Il avait été prieur commendataire de Brest, qu'il résigna, et épousa, en 1683, Marguerite Ferron, héritière de la Brousse, de la Bouyère et de Bouan. Il transigea sur partages avec Louis du Breil, fils unique du premier mariage de Tanneguy, fondé dans une sixième partie de la succession, par l'avis de M. la Garde du Pontbriand, leur oncle, du 20 août 1688. Il fut tué à Rennes, en 1698. Ses enfants furent :

1°. Louis-François-Mathurin, qui suit ;
2°. Tanneguy du Breil, qui servit longtemps dans la marine, et mourut sans s'être établi ;
3°. Marie-Thérèse du Breil, morte sans alliance ;
4°. Judith du Breil, religieuse aux bénédictines de Dinan, où elle mourut ;
5°. Louise du Breil, qui épousa : 1°. M. de Robien, seigneur de la Boulaye; 2°. Monsieur de Kervigan, dont elle n'eut point d'enfants.

XVI. Messire Louis-François Mathurin du Breil, vicomte du Pin-Pontbriand, seigneur de Monterfil, de la Brousse, fut élevé page du Roi, ensuite passa garde-marine, acheta en 1708 l'aide majorité de la capitainerie du Pontbriand, fut fait lieutenant colonel en 1719. Il acheta en 1718 la terre et seigneurie de la Caunelaye, la Marche et Vaucouleur en Corseul. Il mourut en 1762. Il avait épousé, en 1713, Marie-Anne de Saint-Gilles Perronai, fille de messire Jean-Baptiste de Saint-Gilles, marquis de Perronai, et de dame Sainte-Jeanne du Guesclin. Elle était tante de M. l'abbé du Guesclin, évêque de Cahors, et de madame la duchesse de Gesvres, la dernière de l'illustre nom de du Guesclin. Louis François Mathurin du Breil, eut quatorze enfants, entr'autres :

1°. François du Breil, vicomte du Pontbriand, seigneur de la Caunelaye, la Marche, Vaucouleur et Monterfil, lieutenant-colonel de la garde-côte. Il fut marié et mourut sans postérité au château de la Caunelaye, en 1762 ;
2°. René du Breil du Pontbriand, abbé de Cahors, vicaire-général du diocèse de Saint-Malo, mort en 1778 ;

3°. Jean du Breil du Pontbriand, élevé page de madame la princesse de Condé. Mort au service;

4°. Joseph-Victor, dont l'article suit:

5°. Renée-Isabelle du Breil, qui épousa Louis Claude du Breil, seigneur, comte du Pontbriand, dont elle eut un fils, Toussaint, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Elle mourut à Josselin, en 1792.

6°. Marie-Anne du Breil du Pontbriant, morte à Dinan, en 1799, dans un âge très-avancé, sans alliance;

7°. Louise-Marie du Breil du Pontbriand, qui épousa messire Jérôme-Thomas de la Reignerais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, qui mourut pendant l'émigration en Angleterre. Elle est décédée à Dinan, en 1803, sans postérité;

8°. Sylvie-Marie-Adélaïde du Breil, qui fut mariée à messire Jean-Baptiste de Fallois, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, dont elle n'eut point d'enfants. Elle mourut à Dinan en 1803;

9°. Marie-Anne du Breil du Pontbriand, qui épousa Monsieur le chevalier de Rainon, dont elle n'eut point d'enfants, elle mourut à Dinan en 1786.

XVII. Messire Joseph-Victor du Breil, comte du Pontbriand, seigneur de la Caunelaye, la Marche, Vaucouleur en Corseul, de Monterfil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie de cavalerie au régiment de Lorraine, devint l'aîné par la mort de tous ses frères, le chef de sa branche et héritier des titres, par celle de son neveu Toussaint du Breil, comte du Pontbriand. Il avait été élevé page de monseigneur le prince de Condé; fut à 16 ans sous-lieutenant de cavalerie; se trouva à la bataille de Fontenoi, acheta une compagnie, fit toutes les guerres du Hanovre, et ne quitta le service qu'après la mort de ses frères, en 1768. Il épousa, le 17 avril 1769, demoiselle Agathe Duplessis, fille de Charles-Marie Duplessis, marquis de Grénedan, et d'Elisabeth de Montaudouin. Il mourut à Dinan en 1785. Ses enfants furent:

1°. Augustin-Marie-Joseph-Prosper, qui suit;

2°. Louis-Marie-Victor du Breil, seigneur de la

Caunelaye, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui émigra en 1791, servit avec son frère, dans les compagnies bretonnes, où il fit la campagne de 1792, ensuite celle de Quiberon et suivantes, dans le corps du prince de Léon. Il rentra en France en 1802, son bien avait été vendu et racheté avec celui de son frère. Il épousa en 1803, demoiselle la Vigne de la Hague-Morais. Il se réunit également à son frère en 1815, et fut nommé chef de bataillon dans son corps, grade que le Roi lui a confirmé en 1816, en le nommant chevalier de Saint-Louis. Il a eu de son mariage, trois enfants, dont un mort au berceau, les deux autres sont :

a. Louis-Marie du Breil ;
b. Caroline-Marie du Breil.

3°. Toussaint-Marie, rapporté après ;

4°. Marie-Ange du Breil du Pontbriand, a servi avec son frère dans l'armée royale de Bretagne en 1799 et 1800, et depuis, a toujours été, ainsi que sa famille, dévoué à son légitime souverain ; il a épousé, en 1801, demoiselle Marie-Anne-Perrine-Caroline Duplessis de Grénedan, sa cousine germaine. La famille Duplessis de Grénedan, une des plus anciennes de Bretagne, s'est distinguée pendant la révolution, par son inviolable fidélité au roi et à sa famille. Il a de son mariage :

a. Ange-Marie du Breil ;
b. François-Marie du Breil ;
c. Charlotte-Marie du Breil ;
d. Marie-Anne du Breil ;

5° Gérome-Marie-Mériadec du Breil du Pontbriand qui a servi avec son frère en qualité de capitaine, en 1799 et 1800, et se distingua dans diverses circonstances ; il fut breveté chef de bataillon en 1815, il leva et organisa un corps de volontaires royaux, dans le pays de Ploërmel, et fit cette campagne sous les ordres de M. le colonel le Douarin, dans l'armée du général de Sol de Grisolle, commandant le Morbihan. Il n'a cessé depuis son enfance, de donner des preuves de son zèle et de son dévouement pour le service

du Roi. Il a épousé en 1807, dame Jeanne Picaut de Queheon, veuve de M. de Poulpicquet du Halguet. La famille Picaut de Queheon est très-ancienne dans la Bretagne. MM. du Halgouet, fils du premier lit, ont fait la campagne de 1815 dans l'armée royale, avec M. Jérôme du Breil. Il a de son mariage:

a. Auguste-Marie du Breil;
b. Amélie-Marie du Breil.

6°. M. Marie-Joseph du Breil du Pontbriand, qui a servi avec son frère Toussaint, en qualité de capitaine en 1799 et 1800, s'est distingué par sa bravoure et son activité: en 1815, il a couru plusieurs fois des dangers, et il n'a jamais cessé, dans toutes les occasions, de donner des preuves de son inviolable fidélité à la cause de son Roi. Il a épousé, en 1812, demoiselle Eléonore de Poulpicquet du Halgouet, fille de M. de Poulpicquet du Halgouet, et de Jeanne Picaut de Gueheon dont il a trois garçons:

a. Marie-Joseph du Breil;
b. Henri-Marie du Breil;
c. Hypolite-Marie du Breil.

7°. Charlotte-Marie-Agathe du Breil, qui a épousé M. Guillaume Ferradau, ancien officier, dont elle a un garçon et deux filles. Elle est restée veuve en 1815;

8°. Sainte-Sylvie-Angélique du Breil, mariée en 1802, à M. Victor-Marie de Lesquen de la Menardais, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, major d'infanterie, dont elle a cinq enfants, quatre garçons, Victor, Louis, Ange, François, et une fille, Agathe.

La famille des Lesquen est très connue, et s'est surtout distinguée pendant la révolution. M. Victor de Lesquen émigra en 1791, et fit toutes les campagnes à l'armée de S. A. R. monseigneur le prince de Condé, où il servit pendant dix ans, avec son père qui y fut tué à une affaire en Bavière, et son frère qui est mort à la suite des fatigues qu'il a éprouvées, quatre de ses cousins

du même nom, servaient également à l'armée de Condé, où il y avait ainsi sept Lesquen. M. Victor de Lesquen, à son retour en France, a trouvé tout son bien vendu, et depuis il a encore éprouvé tant de persécutions sous le gouvernement de Buonaparte, qu'on lui a enlevé presque tout ce que sa famille était parvenue à lui conserver.

XVIII. Messire Augustin-Marie-Joseph-Prosper DU BREIL, comte du Pontbriand, seigneur de la Caunelaye, la Marche, Vaucouleur et Monterfil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de bataillon, émigra en 1791, et entra au service dans les compagnies bretonnes à l'armée des princes, où il fit la campagne de 1792, il fit celle de Quiberon en 1795, et les suivantes dans le corps du duc de Rohan. Il rentra en France en 1801; tout son bien avait été vendu, mais acheté par ses frères pendant l'intervalle des guerres civiles, néanmoins il a perdu plus des deux tiers de sa fortune par la suppression des fiefs et droits seigneuriaux. Il avait épousé en Angleterre demoiselle Thérèse-Marie Hay de Boutville, fille de Messire N... Hay, comte de Boutville, et de Thérèse d'Orsis : au mois d'avril 1815, il se réunit avec son fils aîné, à M. le vicomte du Breil du Pontbriand, son frère, il fut nommé par lui chef de bataillon, dans le corps qu'il forma pour la cause du Roi dans le pays de Dinan. Le Roi, pour récompenser ses services et sa fidélité, l'a confirmé dans ce grade, et l'a décoré de la croix de Saint-Louis, en 1816. De son mariage sont issus :

1°. Auguste du Breil, sous-lieutenant dans la légion des gardes-côtes ;
2°. Achille du Breil ;
3°. Victorine du Breil ;
4°. Thérèse du Breil ;
5°. Amélie du Breil ;
6°. Marie-Josèphe du Breil ;
7°. Elisa du Breil.

XVIII. Messire Toussaint-Marie DU BREIL, vicomte du Pontbriand, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel d'infanterie, émigra en 1791, rentra en France à la fin de 1792, où après un an de

prison il échappa à une condamnation à mort, et entra dans l'armée royale de Bretagne, où il fit la guerre dans le pays de Vitré et de Fougères, sous les ordres de M. le colonel, comte de Couesbouc, et du général Picquet du Boisguy. Il fut nommé chef de canton dans la division de Vitré, au mois de mai 1795, et breveté lieutenant-colonel, le 10 mars 1796. Il profita des trèves qui eurent lieu en 1794 et 1796, pour acheter, de concert avec ses trois jeunes frères, le bien de ses frères aînés, qui fut vendu par la république. Il reprit les armes en 1799, fut nommé, le 2 novembre, colonel commandant l'arrondissement de Dinan, où il leva une légion qu'il habilla et entretint à ses frais pendant six mois. Au mois de février 1800, le château de la Caunelaye, où il demeurait, fut pris et entièrement pillé et dévasté par les troupes de la république (il avait éprouvé le même sort en 1794, et il avait été fait une vente publique de tout ce qui s'y trouvait.) Deux de ses frères, Marie-Ange et Joseph, faillirent y perdre la vie et sauvèrent par leur intrépidité, avec une poignée d'hommes, les armes et munitions qui s'y trouvaient et qu'ils enlevèrent au milieu des colonnes ennemies; son autre frère, Jérôme, échappa presque miraculeusement le même jour à celles qui s'emparent de Plancoët. Au mois de mars 1800, après une dernière affaire, voyant presque toute la Bretagne et la Vendée soumises, il signa une convention avec les généraux de la république, le 11 mars 1800, pour préserver son pays d'une entière dévastation, et sauver ses soldats. Il repoussa les offres du général en chef Brune, qui lui proposa, ainsi qu'au général du Boisguy, de servir avec les grades qu'ils occupaient dans l'armée royale, et de leur rembourser les pertes qu'ils avaient éprouvées pendant la guerre. De retour chez lui, sa maison continua d'être l'asile des émigrés, des prêtres et des proscrits. En 1801 il fut chargé par les généraux Georges et le Mercier, d'une mission importante et dangereuse à Paris, il fut souvent persécuté pour son dévouement à la cause du Roi, et le 8 décembre 1802, il fut sur le point d'être assassiné par neuf des plus ardents révolutionnaires de Fougères, qui le surprirent auprès du château de Boisguy, qui tirèrent et manquèrent à dix pas un seul paysan qui l'accompagnait, circonstance qui seule lui sauva la vie. Il passa tout le règne Buonaparte au

sein de sa famille. Au mois de février 1814, il organisa une nouvelle insurrection contre lui dans le département des Côtes-du-Nord ; fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance du 7 septembre. Au mois de décembre suivant il fut nommé pour accompagner le général du Boisguy, son beau-frère, l'un des commissaires nommés par le roi en Bretagne, pour constater les droits que les soldats blessés dans l'armée royale, pendant les guerres civiles, avaient aux bienfaits de Sa Majesté, et fut chargé de tous les rapports relatifs à l'insurrection qui eut lieu à Rennes le 10 de janvier 1815 (1), dont la mission du général du Boisguy fut le prétexte, et qui n'était en effet que le prélude de la défection générale qui eut lieu deux mois après. Il éclaira, autant qu'il fut en lui, le gouvernement sur les projets des factieux, et fut un des premiers à reprendre les armes pour le Roi à cette époque

---

(1) Rapports à S. Exc. le ministre de la guerre, sur l'insurrection arrivée à Rennes le 10 janvier 1815, et sur la situation de la Bretagne, où il était en mission, par ordre du ministre, des 12, 22, 27 et 29 janvier, 2 et 17 février 1815. Commission qui lui fut donnée par M. le prince de la Trémoille, commissaire extraordinaire du Roi en Bretagne, pour lever des troupes dans l'arrondissement de Dinan et Moncontour, afin de défendre le pays contre Buonaparte, du 20 mars 1815. Convention conclue entre le général prussien baron de Wrangel, et M. le vicomte du Pontbriand, qui fixe les limites que ne pourront dépasser les troupes prussiennes en Bretagne, et lieux qui seront occupés par les troupes royales aux ordres de M. du Pontbriand, signée à Dinan, le 14 septembre 1815. Ordonnance du Roi du 25 octobre, et lettres de service de S. Exc. le ministre de la guerre, qui le nomme colonel de la légion des Côtes-du-Nord, du 10 novembre 1815. Lettres de service pour aller prendre le commandement de la légion du Jura, du 29 février 1816. Lettres de service pour aller aux îles de Porquerolles, Yères, comme colonel-lieutenant du Roi, du 9 septembre 1816, d'après ordonnance du Roi du 28 août. Ordonnance du Roi, du 11 novembre 1816, et lettres de service du 19 novembre pour aller prendre le commandement de l'île de Ré. Plusieurs lettres de M. le maréchal de Vioménil et des généraux et autres qui prouvent les intrigues qui ont été ourdies contre lui pour le faire quitter la légion des Côtes-du-Nord, et les persécutions que les ennemis du Roi lui ont fait éprouver à cause de son dévouement.

désastreuse. Chargé alors du commandement de l'arrondissement de Dinan, il y leva et organisa une légion de volontaires royaux. Toute la noblesse du pays et les jeunes gens des villes de Saint-Malo, Dinan et Lambelle, se réunirent à lui, et ils firent rentrer cette partie du département sous l'obéissance du Roi. Il conserva ses troupes sous les armes, les nourrit et entretint à ses frais jusqu'au 25 novembre suivant. Au mois de septembre les troupes prussiennes vinrent occuper Dinan, il fit et signa une convention avec le général baron de Wrangel, qui les commandait, et préserva ainsi une partie de la Bretagne de leur invasion. Au mois de novembre il fut nommé colonel de la légion des Côtes-du-Nord, il l'organisa 1er. décembre, et la composa presque entièrement des volontaires royaux du département qu'il fit entrer à St-Brieuc. Il y plaça une partie des braves et fidèles officiers qui l'avaient suivi. La discipline, le bon esprit et conduite de cette légion, valut à son chef les éloges les plus flatteurs de M. le maréchal de Vioménil, gouverneur de la division, qui lui écrivit plusieurs fois pour lui témoigner sa satisfaction, ainsi que les autres généraux. Cette légion est une des meilleures de France. Au mois de mars 1816, il fut appelé à commander celle du Jura ; mais les pertes qu'il avait éprouvées pendant la guerre ayant épuisé ses ressources, chargé d'une nombreuse famille, éprouvant d'ailleurs un vif chagrin de quitter la légion qu'il avait formée, des officiers et soldats dont il était aimé, il demanda à Son Excellence le ministre de la guerre de passer à l'état-major, et fut d'abord nommé colonel lieutenant de Roi, aux îles d'Yères, en Provence, et au mois de novembre 1816, à l'île de Ré, où il est actuellement.

M. le vicomte du Pontbriand a épousé le 2 septembre 1796, demoiselle Colette-Apolline-Marie-Picquet du Boisguy, fille de M. Alexandre-Marie-Picquet du Boisguy et de Bonne-Joséphine du Bois-le-Bon. Madame du Pontbriand est sœur du brave général du Boisguy, un de ceux qui s'est le plus distingué dans l'armée royale de Bretagne, qui commande aujourd'hui le département des Ardennes ; elle est petite nièce de madame de la Garaye, et de M. le comte de la Motte Picquet, chef d'escadre. Le vicomte de Pontbriand a de son mariage :

1°. Edmond-Marie du Breil, } sous-lieutenants dans
2°. Camille-Marie Mériadec } la légion des Côtes-du-Nord.

3°. Isidore-Marie du Breil qui, avec ses deux frères aînés et son père, a fait la campagne de 1815 dans les volontaires royaux ;
4°. Victor-Louis-Marie du Breil ;
5°. Frédéric-Louis-Marie du Breil ;
6°. Stanislas-Marie du Breil ;
7°. Joséphine-Marie-Céleste du Breil ;
8°. Bonne-Marie-Angélique du Breil ;
9°. Rosalie-Marie-Charlotte du Breil.

Armes : D'argent, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules.

RIVALLIÈRE (DE LA), maison de REIGNAC-LAUGERAC originaire de Touraine. Messire Charles de Reignac de la Rivallière a été créé comte, par une ordonnance du Roi, du 22 juin 1816. Cette maison, très-ancienne, porte, depuis la révolution française, le titre de baron de *Reignac Frauendorff*, qui lui a été concédé par le roi de Prusse : elle jouit des droits de patronat et de juridiction sur la ville de Goeritz, et les treize villages qui composent la seigneurie de Frauendorff dans la Nouvelle-Marche ; fief direct, dont la population est de 4500 âmes. Les comtes de la Rivallière sont par conséquent sujets mixtes de France et de Prusse.

Nous reviendrons sur la généalogie historique de cette famille.

Armes: D'or, à deux crosses armées ou lances antiques, de gueules passées en sautoir, un ancre du même en bande brochante sur les lances, et une étoile aussi de gueules en chef, qui sont les armes DE FRAUENDORFF ; sur le tout, partie au 1er. d'or, au lion coupé d'azur et de gueules, qui est de REIGNAC-LAUGERAC ; ou 2°., d'azur, à trois quintefeuilles d'argent, qui est DE LA RIVALLIÈRE. L'écu timbré d'un casque taré de front, sommé d'une couronne ducale, et orné de ses lambrequins ; cimier, un ancre issante de gueules.

DE CASTERAS, DE CASTELLAS, DE CASTERATS, DE CASTELRAS (1), maison des plus anciennes de la province du Languedoc, qui s'est divisée en cinq branches distinctives. 1°. Celle de *Casteras de la Rivière*, dont l'état actuel n'est pas connu. 2°. Celle des seigneurs de *Seignan*, qui subsiste encore. 3°. Celle de *Casteras de Villemartin*, qui a possédé cette seigneurie depuis 1482 jusqu'en 1794, époque où cette terre fut séquestrée par cause d'émigration. 4°. Celle de *Casteras de Sournia*, qui s'est éteinte peu avant la révolution. 5°. Celle de *Castellas de Serviers*, en Auvergne, qui existe de nos jours. Elles prouvent toutes une filiation non interrompue depuis.

I. Wilhem DE CASTERAS, chevalier, vivait en 1175; il souscrivit, avec plusieurs autres seigneurs, l'acte d'une donation faite à l'abbaye de Nizors, au diocèse de Comminges, au mois de janvier 1205, et vivait encore en 1225; il eut pour fils :

II. Arnaud de CASTERAS, Ier. du nom, chevalier, qui souscrivit, avec son père, une charte d'Arnaud Siadour de l'octave de Notre-Dame; et un autre acte du même Arnaud Siadour, par lequel il engagea ses biens à Etienne abbé de Nizors; il épousa Judith Bertrande, dont il eut :

III. Pierre DE CASTERAS, Ier. du même nom, chevalier, épousa N..... de Saman d'Almande, du consentement de laquelle et de Guilhem, son fils aîné, il donne

(1) Le nom de CASTERAS s'est écrit de ces différentes manières, selon la corruption des temps et des idiomes. Les auteurs ont également varié sur l'orthographe de ce nom. La branche de *Castellas de Serviers*, établie en Auvergne, est nommée *Casterats* dans le Nobiliaire manuscrit de dom Coll, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, que je possède en mon cabinet ; et dans la recherche de M. de Fortia, intendant de la province d'Auvergne, ce nom est écrit *Castellas*, comme cette branche l'a effectivement porté depuis sa transplantation en Auvergne.

au monastère et à l'abbé de Nizors, Pierre, son autre fils, pour être religieux, et tous les biens qu'il avait dans le terroir de l'Isle du droit de sa femme, par acte du mois d'avril 1236; pour garant duquel il donne Guillaume Nepcis et Bautus, son neveu.

IV. Guilhem DE CASTERAS, seigneur de Scanecrabe, qui fut marié trois fois, et n'eut que des filles de ses deux premières femmes, et de la troisième, N.... de Vernède, qu'il épousa par pacte de l'an 1315, il eut Gaston de Casteras, qui continue la lignée; il fit un don à l'abbaye de Nabbas, dont la comtesse de Benque était abbesse en 1287. Ce titre est rapporté dans le nouveau *Gallia Christiana*, pag. 1121, lettre A. Par les coutumes du pays de Scanecrabe aux années 1278 et 1283, on voit que les co-seigneurs de cette terre étaient le comte de Comminges, le seigneur de Benque et de Siadour, Guilhem-Fortoneri de Casteras et Guilhem-Garni de Vernède.

V. Gaston DE CASTERAS, écuyer, servit dans les guerres de son temps, et fut l'un des vingt-quatre écuyers du duc d'Alençon, frère du roi Philippe de Valois, selon une montre faite à Saint-Omer, et se trouva en cette compagnie à la bataille de Crécy, perdue contre les anglais, en 1346. Il épousa, par pacte du 11 février 1352, Françoise de Cardaillac; il en eut:

VI. Arnaud DE CASTERAS, écuyer, qui épousa, en 1381, N..... N..... de Cazaux; dont il eut:

1°. Raymond-Arnaud, dont l'article suit;
2°. Pons de Casteras, qui fonde la branche des seigneurs de Villemartin, rapportée ci-après.

VII. Raymond-Arnaud de Casteras, écuyer, épousa le 2 mars 1419, Hélène de Domazan, dont sont issus:

1°. Pierre de Casteras, seigneur de la Rivière, de Cazaux, etc., marié en 1450, avec Elix de la Loubière, dame de la Rivière;
2°. Jean, dont l'article suit.

VIII. Jean DE CASTERAS, Ier du nom, seigneur de

Domazan, de Cazaux, de la Loubière, de la Rivière, etc., épousa : 1°. vers 1450, Marguerite, fille du seigneur de Jeincas ; 2°. en 1460, Marguerite de la Gorce d'Ambyonne, et mourut en 1490. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Guillaume de Casteras, seigneur de Cazaux, qui épousa Iphigénie-Exile de la Cassagne, dont il eut Françoise de Casteras, mariée à Jean de Béon du Mazet, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances ;
2°. François de Casteras, mort sans alliance ;
3°. Vesian, dont l'article suit ;

Du second lit :

4°. Gaspard, mort jeune ;
5°. Pierre de Casteras, auteur de la branche de Seignan, rapportée ci-après ;
6°. Paule de Casteras ;
7°. Jeanne de Casteras ;
8°. Bertrand de Casteras ;
9°. Françoise de Casteras, mariée à noble Guilhem de Mossoti, seigneur de Mansemes.

IX. Vesian DE CASTERAS, seigneur de la Rivière, épousa : 1°. par contrat du 2 avril 1531, Eléonore de Tercas de Montbereau ; 2°. par contrat du 19 mars 1536, Gabrielle d'Isalguier ; 3°. par contrat du 2 juilllet 1540, Marie de Béon du Mazet. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Françoise de Casteras ;

Du second lit :

2°. Paul, dont l'article suit ;

Du troisième lit :

3°. Antonie, qui épousa le seigneur du Guet, en 1561 ;
4°. Catherine, mariée à N..., seigneur de Saint-Geran ;
5°. Gabrielle de Casteras, épouse de N..... du Montpouzet, seigneur de Château-Verdun.

X. Paul DE CASTERAS, seigneur de la Rivière, épousa,

par contrat du 25 mars 1571, signé par le seigneur de la Loubière, par Jean de Béon, seigneur de Cazaux, et par Pierre du Mazet, chevalier de l'ordre du Roi, Gabrielle de Malhac, dame de la seigneurie du Palays. Il fit son testament le 6 janvier 1573, dans lequel il dit qu'il veut disposer de ses biens avant de partir, ayant résolu d'aller rendre service au Roi, contre les rebelles. Il y fut tué, et laissa :

1°. Jean DE CASTERAS, seigneur de la Rivière et de Saint-Julien, gouverneur de Paris et de Saix en Bresse, écuyer d'Henri IV, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIII, mort sans s'être marié, ayant fait son testament le 20 décembre 1625, par lequel il lègue à Jean Louis, son neveu, 10,000 livres et l'épée à bouton que le Roi lui avait donnée.

2°. Pierre, dont l'article suit :

XI. Pierre DE CASTERAS, IIe. du nom, seigneur de la Rivière et de St-Julien ; lieutenant pour le Roi au pays de Saix en Bresse, reçut une lettre du roi Louis XIII, du 14 août 1615, qui lui mande qu'il veillât à la conservation de la ville et du château de Saint-Julien, à la place de Jean, son frère, qui devait suivre Sa Majesté dans le voyage qu'elle allait faire. Il épousa, le 12 février 1614, Andrée-Françoise de Montesquiou d'Artagnan, fille de Jean de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, enseigne au régiment des Gardes Françaises, et de Claude de Basillac. De ce mariage sont issus :

1°. Arnaud, dont l'article suit;

2°. Paul de Casteras, mort page du Roi ;

3°. François de Casteras, qui fut tué au siége d'Amiens ;

4°. Jean-Louis de Casteras, seigneur de la Rivière, brigadier des armées du Roi, sous-lieutenant des Mousquetaires, qui épousa Anne de Bellune, dont il eut deux fils morts jeunes, et *Pierre de Casteras de la Rivière*, mort le 8 avril 1760, âgé de 83 ans. Mousquetaire en 1691, il se trouva au siége de Mons et au combat de Leuse; au siége de Namur et au combat de Steinkerque en 1692 ; à la bataille de Nerwinde et au siége de Charle-

roy en 1693; à la marche de Vignamont au pont d'Espierre en 1694; au siége de Bruxelles et au combat de Tongres en 1695; il accepta une compagnie de grenadiers dans les troupes d'Espagne au mois de février 1702, et la commanda à la bataille de Luzzara, à la prise de cette place et de Bergo-Forte et dans les expéditions du Trentin en 1703; repassé en France à la fin de cette campagne, il obtint, le 4 novembre, une compagnie dans le régiment de Barville, et la commanda à l'armée de Flandre en 1704. Passé à la compagnie des grenadiers du même régiment au mois de mars 1705, il la commanda à l'armée de Flandre pendant cette campagne, à la bataille de Ramillies en 1706. Colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, par commission du 20 février 1707, réformé par ordre du 31 décembre 1713, il fut entretenu colonel réformé à la suite du régiment Royal, par ordre du 26 janvier 1714, et créé brigadier des armées du Roi par brevet du premier février 1719. Il était, à sa mort, capitaine et gouverneur du château royal de Blois. Il avait épousé, le 11 avril 1705, Diane-Charlotte de Chaumont, de Quitry, fille de Gui de Chaumont, marquis d'Orbec, seigneur de Quitry, et de Jeanne de Caumont la Force, il a eu de ce mariage: *a.* Antoine de Casteras, mort jeune; *b.* Charlotte de Casteras; *c.* Elisabeth de Casteras; *d.* Rose de Casteras; *e.* Anne-Charlotte de Casteras, morte à Paris le 20 décembre 1780, seconde femme de Michel-Jean-Baptiste Charon, marquis de Ménars, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Blois, fils de Jean-Jacques Charon, marquis de Ménars, président à mortier au parlement de Paris, et de Françoise de la Grange-Trianon.

XII. Arnaud DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE, gouverneur de Saint-Julien, épousa, le 13 septembre 1638, Marguerite de la Mazire, dont il eut:

XIII. Henri-Arnaud DE CASTERAS, seigneur de la

Rivière, gouverneur de Saint-Julien, qui épousa, le 26 janvier 1673, Anne de Montesquiou de Saint-Pastour, fille d'Antoine de Montesquiou, seigneur de Saint-Pastour, et de Gabrielle de Cardaillac. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph, dont l'article suit ;
2°. Joseph-Arnaud, rapporté ci-après.

XIV. Joseph DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE, capitaine au régiment de Normandie, infanterie, épousa Claire de Bassabat de Port-Dieu, fille du marquis de Port-Dieu, d'une ancienne maison de Gascogne. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Joseph de Casteras, lieutenant dans le régiment Royal Vaisseaux ;
2°. Jean-Louis-Paul de Casteras, lieutenant dans la légion de Saint-Domingue ;
3°. Alexandre, dont l'article suit.

XV. Alexandre DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE, sous-aide-major au régiment de Beaujolais, épousa : 1°. Anne de Bousquet ; 2°. Anne-Joséphine d'Aubuisson de Voisins. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Bernarde-Claire-Anne de Casteras, morte en bas-âge.
2°. Elisabeth-Françoise-Jeanne de Casteras, mariée à Tristan-Jean-Joseph-Henry de Ferrand Visols, en 1799, dont pour fille unique Alexandrine-Antoinette-Henriette-Elisabeth de Ferrand Visols.

Du second lit :

3°. Jeanne-Françoise-Elisabeth-Alexandrine de Casteras, mariée par contrat du 20 septembre 1814, à Jean-Jacques-Marie-Eugène, comte de Raymond, capitaine d'infanterie, fils de François de Raymond, IIe. du nom, marquis de Lasborde, et de Jeanne Marie Thérèse Claire Alexandrine Loubats des Plats. *Voyez page 343.*

XIV. Joseph-Arnaud DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE,

second fils de Henri-Arnaud, épousa Jeanne du Buisson, dont il eut:

1°. Henri-Guillaume, dont l'article suit;
2°. N... de Casteras de la Rivière, mariée à noble Roch de Resseguier.

XV. Henri-Guillaume DE CASTERAS DE LA RIVIÈRE, épousa Marguerite de CISTAC, dont sont issus:

1°. Marie-Edme-Jean-Baptiste de Casteras;
2°. Joseph-Gratien de Casteras;
3°. Pierre-Germain-Thérèse de Casteras;
4°. Joseph de Casteras;
5°. Louise de Casteras.

Les *armes* de cette branche sont: écartelé, au 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, qui est de CASTERAS; au 2 d'azur, à trois massues d'or; au 4 d'or, à deux tourteaux de gueules, qui est de MONTESQUIOU.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Seignan.

IX. Pierre DE CASTERAS, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Plancat et de Seignan, cinquième fils de Jean de Casteras, seigneur de Domazan, de Cazaux, de la Rivière, etc., etc., et de Marguerite de la Gorce d'Ambyonne, sa seconde femme, partagea la succession paternelle avec ses frères et sœurs, par acte du 2 avril 1530, en présence de noble André de Barreau, oncle des enfants, par la volonté de Corbeyran de Rocfort, seigneur de la Hillière, et Guillaume du Faur, oncle et tuteur des enfants mineurs, pardevant le sénéchal de Foix et Lanne, notaire à Varilles; obtint des lettres de grâce, au mois d'avril 1537, pour l'enterrinement desquelles il en obtint de jussion au parlement de Toulouse, le 17 janvier 1544; fit un accord le 17 avril 1538; reçut une quittance le 4 novembre 1540; dénombra en 1551

et 1554, et testa le 29 octobre 1564. Il eut pour enfants :

1°. Jean, qui suit ;
2°. Toinette de Casteras, qui épousa Jean de Loménie, qui reçut une donation en faveur de son mariage, le 31 décembre 1554, de Jeanne Dorart.

X. Jean DE CASTERAS, seigneur de Seignan, épousa, au mois de juin 1557, Germaine d'Espagne, fille naturelle d'Arnaud d'Espagne, IVe. du nom, seigneur de Montespan. Elle testa le 4 décembre 1605. De leur mariage sont issus :

1°. Lisier, dont l'article suit ;
2°. Une fille, née en 1558.

XI. Lisier DE CASTERAS, seigneur de Seignan, épousa, le 4 novembre 1592, Louise de Vendomois, et en eut :

XII. Jean-Antoine DE CASTERAS, écuyer, seigneur de Seignan, héritier de Germaine d'Espagne, son aïeule. Il épousa Anne de Serres, vers l'an 1620, fille de François de Serres, seigneur d'Aulix. De ce mariage sont issus :

1°. Philippe, dont l'article suit ;
2°. Catherine de Casteras, mariée à Nicolas-François de la Croix, comte de Castries, mestre-de-camp de cavalerie, tué au combat de la porte Saint-Antoine, le 2 juillet 1652, fils de Jean de la Croix, comte de Castries, baron de Gourdièges, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, colonel des légionnaires du Languedoc, et de Louise de l'Hôpital de Choisy.

XIII. Philippe DE CASTERAS, seigneur de Seignan, épousa, le 12 avril 1652, Anne Berthier de Bernet, fille d'Hypolite Bertier, seigneur de Bernet, et d'Isabeau de Galaube. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant du Languedoc, du 6 novembre 1669. Cette branche, qui subsiste encore, mais dont on ignore l'état actuel, porte : écartelé, aux 1 et 4 de gueules : à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable ; aux 2 et 3 d'or, au lion de gueules.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Martin.

VII. Pons DE CASTERAS, Ier du nom, seigneur de Campagnac, second fils d'Arnaud de Casteras, et de N.... de Cazaux, assista, en qualité de gentilhomme, aux états de Foix, en 1429 et 1436. Il fit hommage au Roi, touchant la seigneurie de Casteras, dont le titre original est aux archives de la cour des comptes de Montpellier, n° 36. Il fut convoqué avec la qualité de seigneur de *Campania*, aux états de Foix, en 1448, et reçut, avec les autres seigneurs de cette province, le serment de Gaston, comte de Foix, à son nouvel avènement. Il eut pour fils :

1°. Pons, dont l'article suit ;
2°. Arnothon de Casteras, qui fonde la branche des seigneurs de Serviers, rapportée en son lieu ;
3°. Pons-Arnaud de Casteras, seigneur de la Fayolle, au diocèse de Lincours, qui assista, avec Pons de Casteras, IIe du nom, au contrat de mariage de Nicolas de Casteras, avec Séguine de Séverac, du 7 juillet 1512.

VIII. Pons DE CASTERAS, IIe du nom, seigneur de Campania *(Campagnac)*, épousa, en 1482, N..... de Testoris, dame de Villemartin, héritière des biens et armes de son nom, qu'elle apporta à son mari. Il passa un bail emphytéotique d'une pièce de terre (Herm), contenant quatre stérées, situées à Combelombine, en faveur de Pierre Condret, le 16 décembre 1493 ; dénombra la terre de Villemartin, en 1507, et fit son testament en 1516. Il laissa de son mariage :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Nicolas, auteur de la branche des seigneurs de Sournia, rapportée en son rang.
3°. Charles de Casteras,
4°. Guillaume-Arnaud,
} qui furent présents à un acte passé entre Nicolas de Casteras et Séguine de Séverac, du 2 juillet 1533.

IX. Jean DE CASTERAS, Ier. du nom, seigneur de Villemartin, fit son testament à Fontarabie, ayant été blessé par les Espagnols, le 10 janvier 1522. Il avait épousé Jeanne d'Hautpoul, qui testa le 18 septembre 1570, fille de Georges d'Hautpoul, seigneur de Renes, et de Marguerite de Mauléon. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Marguerite de Casteras, mariée à Henri d'Arces.

X. Jean DE CASTERAS, IIe. du nom, seigneur de Villemartin, épousa : 1°. le 30 juin 1548, Jeanne de Chambert, fille de Bertrand de Chambert, seigneur de Bisanet, et de Jeanne d'Alban ; 2°. le 25 avril 1558, Antoinette de la Redorte, fille de François Nigri, *aliàs*, le Noir, seigneur de la Redorte. Il fut nommé au gouvernement de Pierrepertuse, sur la frontière d'Espagne, par provisions du 4 mai 1578 ; il était gouverneur du château de Pierrepertuse, le 18 août 1568, qu'il reçut un brevet du roi Charles IX ; il reçut encore un brevet pour le gouvernement de la même place, en 1579, et une commission, le 20 novembre 1586. Il testa le 22 août 1578, et laissa de sa seconde femme :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Guillaume de Casteras, co-seigneur de Villemartin, qui donna quittance, en qualité de capitaine du château de Pierrepertuse, à Gabriel Gilbert, trésorier du domaine du Roi, le 23 juillet 1579 ;
3°. Bernard de Casteras, qui testa le 23 juin 1613, en faveur de noble Henri, fils de Jean de Casteras, son frère ;
4°. Marguerite de Casteras, mariée vers l'an 1590, à noble Henri du Vivier de Montferrat, seigneur du Vivier et de Montfort, qui testa le 1er avril 1634, fils de Guillaume du Vivier, seigneur des mêmes terres ;
5°. Jeanne de Casteras, mariée à N.... de Ferreyroles.

XI. Jean DE CASTERAS, IIIe. du nom, seigneur de Villemartin, capitaine de Pierrepertuse, en 1612, suivant une lettre à lui adressée par la reine Catherine de Médicis, du 9 août de la même année, capitaine d'une

compagnie de cent hommes de guerre, par commission de l'an 1615; avait épousé, par acte du 20 août 1593, Jacquette de Casteras, sa cousine, fille de Louis de Casteras, seigneur de Saint-Martin, et de Louise de Montesquieu de Sournia. Elle testa en faveur de Henri, leur fils aîné, le 20 septembre 1631. Leurs enfants furent :

1°. Henri, dont l'article suit ;
2°. François, seigneur de Tailleboux ;
3°. Jeanne, chanoinesse de Sainte-Marthe ;
4°. Diane, } mortes en bas âge.
5°. Charlotte, }

XII. Henri DE CASTERAS, Ier. du nom, seigneur de Villemartin, gouverneur du château de Pierrepertuse, en 1618, capitaine au régiment Royal-Roussillon, infanterie, fut grièvement blessé au siége de Leucate, en 1637; reçut, en qualité de gouverneur de Pierrepertuse, un ordre signé du Roi, en 1642; fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère et son neveu, par jugement de M. Bazin de Bezons, intendant du Languedoc, du 20 septembre 1669; fit le dénombrement de la terre de Villemartin, en 1671. Il avait épousé, par acte du 20 octobre 1618, Françoise du Lac de Boutenac, fille de Bertrand du Lac, seigneur de Boutenac, de Prat-de-Bosc, de Careguilles, etc., et de Marguerite de Saix. De ce mariage sont issus :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Louis, qui fut archidiacre de Narbonne ;
3°. Marie, qui fut mariée à N.... de Crestia ;
4°. Jeanne, } mortes en bas âge.
5°. Marguerite, }

XIII. François DE CASTERAS, seigneur de Villemartin, colonel héréditaire des milices bourgeoises des diocèses de Limoux et d'Alet par arrêt du conseil d'état du Roi, du mois de décembre 1694; reçut une lettre de M. de la Lande, lieutenant-général en Languedoc, portant ordre de former quatre compagnies dans le pays de Sault, pour le couvrir et empêcher l'insulte de l'ennemi. Epousa, par contrat du 8 juillet 1689, Gabrielle Dax, qui étant veuve de lui, épousa messire François de Bruyère le Chatel-Joyeuse, marquis de Chalabre, le 6 juillet 1729, et fit son testament le 20 décembre 1730, par lequel elle cons-

titue son héritier, noble Pierre-Paul de Casteras, son petit-fils, fils de Henri, tous ses autres enfants étant morts. De ce mariage sont issus :

1°. Henri, dont l'article suit ;
2°. Anne de Casteras, prébendé au chapitre d'Alet ;
3°. Louis-Dominique de Casteras, lieutenant dans Royal-Roussillon ;
4°. François de Casteras, lieutenant au même corps.

XIV. Henri DE CASTERAS, II°. du nom, seigneur de Villemartin, d'abord lieutenant dans Royal-Roussillon, infanterie, par brevet du 17 mars 1706, ensuite colonel des milices des diocèses de Limoux et d'Alet, en 1709, épousa, le 22 avril 1721, Jeanne Dalmais de Curnieu, et fit son testament le 5 octobre 1732, par lequel il institua son héritier, Pierre-Paul de Casteras, son fils unique, qui suit :

XV. Pierre-Paul DE CASTERAS, seigneur de Villemartin, lieutenant dans le bataillon de Valence, fut fait prisonnier dans les guerres d'Italie, par les Barbets, et fit son testament le 24 avril 1767. Il avait épousé Jeanne de Russon, qui testa le 4 décembre 1765. Il en eut :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Gabrielle de Casteras, né le 16 février 1753, capitaine dans Royal-Picardie, qui s'émigra, et fut tué d'un éclat d'obus, en défendant une des portes de Lyon, pour le Roi, en 1794. Il avait épousé : 1°. N..... Roques ; 2°. N..... d'Espésès Roquetaillade. Il a eu :

Du premier lit :

a. Louis-Auguste, marié avec N.... de Caudeval, dont il n'a eu que des filles ;
b. Eléonore, mariée à Denis-Gabriel de Casteras, son cousin-germain ;
c. Thérèse de Casteras, mariée à M. Pérès ;

Du second lit :

d. Aimé de Casteras, tué d'un coup de canon, en 1814 ;

3°. Jeanne de Casteras, mariée à noble Alexandre de Cardevaque d'Havrincourt-de-Gouy, chevalier de Saint-Maur, en novembre 1769.

XVI. Jacques DE CASTERAS, seigneur de Villemartin, Segourre, Faste et Cardière, épousa, par contrat du 26 juin 1767, Elisabeth de Polastron de la Hillière, dont sont issus :

1°. Denis-Gabriel, qui suit ;
2°. Louis-François, qui fonde la quatrième branche rapportée ci-après :
3°. Marc-Antoine de Casteras, célibataire ;
4°. Alexandrine de Casteras, mariée à M. de Fonclare des Pradels ;
5°. Jacquette de Casteras, non-mariée.

XVII. Gabriel-Denis DE CASTERAS a fait, en Espagne, toutes les campagnes de l'émigration ; est entré dans les gardes du corps du roi Charles IV ; a été agrégé capitaine de cavalerie à la place de Castel-Léon, vallée d'Aran, par brevet du 20 mars 1801. A épousé : 1°. en Espagne, Elisabeth de Lessé ; 2°. Eléonore de Casteras, sa cousine-germaine ; 3°. N..... Bonet de Salleles. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1°. Honorine de Casteras ;

Du second lit :

2°. Alexandre de Casteras, encore fort jeune.

QUATRIÈME BRANCHE.

XVII. Louis-François, chevalier DE CASTERAS, second fils de Jacques, seigneur de Villemartin, et d'Elisabeth de Polastron de la Hillière, a émigré et fait les campagnes de la première guerre d'Espagne ; est entré, à la paix, dans les gardes du corps du roi d'Espagne, en 1801 ; a été fait capitaine de cavalerie, attaché à la place de Castel-Léon, vallée d'Aran, par brevet du 20 mars de la même année ; fut adopté pour fils par madame de Russon, veuve Saint-Laurent ; a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, après avoir ramené S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême à Toulouse, par brevet de ce prince, du 3 août 1815. Il a épousé, en Espagne, Marie-Anne de Banyuls de Montferré, dont sont issus :

1°. Angèle-Louis-Amédée de Casteras, né en 1801 ;

2°. Zilia de Casteras, née en Espagne, pendant l'émigration.

CINQUIÈME BRANCHE.

IX. Nicolas DE CASTERAS, second fils de Pons de Casteras, IIe. du nom, seigneur de Campagnac, et de N..... de Testoris, épousa, par contrat du 7 juillet 1512, Seguine de Séverac, fille de Gilbert de Séverac, chevalier. Il en eut:

X. Marc DE CASTERAS, seigneur de Saint-Martin, qui épousa Jacquette, *aliàs*, Jacqueline de Narbonne, qui le fit père de:

XI. Louis DE CASTERAS, seigneur de Saint-Martin et de Saint-Rome, lequel s'allia avec Louise de Montesquieu, dame de Sournia, fille de pierre de Montesquieu, seigneur de Sournia, et d'Antoinette de Galindes. Il en eut:

XII. Jean-Pierre DE CASTERAS, seigneur de Sournia, marié avec Gabrielle de Montredon, fille de Bernard de Montredon, seigneur de Montrabiez, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, colonel d'infanterie, et de Léonarde de Ferroul de Celle. De ce mariage est issu :

XIII. Esprit DE CASTERAS, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, reçu au grand prieuré de Toulouse, en 1646. Cette branche s'est éteinte dans la personne de N... de Casteras-Sournia, premier page de monseigneur le Dauphin, capitaine du régiment de Clermont-Prince. Il fit ses preuves pour les honneurs de la cour, et monta dans les carrosses du Roi. Il ne fut point marié.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Serviers, en Auvergne.

VIII. Arnothon DE CASTERAS, second fils de Pons de Casteras, Ier du nom, seigneur de Campagnac, servit utilement Catherine, reine de Navarre, comtesse de Foix, etc., laquelle, pour les loyaux services qu'il lui avait rendus

pendant la minorité de son fils, lui octroya, le 28 avril 1491, des concessions de mille stérées de terre, dans la juridiction du mas d'Azé, dans le comté de Clermont, où il fonda une nouvelle branche (1). L'acte de cette donation s'est conservé dans la quinzième armoire des archives royales de la ville de Toulouse. Il eut pour fils :

IX. Bernard DE CASTELLAS, écuyer, seigneur de Serviers, vivant en 1524, mentionné dans le contrat de mariage de Pierre de *Castellas*, son fils, qui suit :

X. Pierre DE CASTELLAS, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Serviers, marié par contrat du 15 février 1546, reçu par Malet, notaire royal, avec Marie d'Apchier. Il eut entr'autres enfants :

XI. Louis de Castellas, écuyer, seigneur de Serviers, marié par contrat du 19 octobre 1578, reçu par Boutet, notaire royal, avec Françoise de Chastel de Longuery. Il fut père de :

XII. Pierre DE CASTELLAS, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Serviers, qui servit dans la compagnie de cavalerie du seigneur de Villeneuve, en 1630, se trouva au secours de Cassal, et servit au ban de la noblesse d'Auvergne. Il épousa, par contrat du 11 juillet 1620, reçu par Monteil, notaire royal, Françoise de Saunier. Il eut entr'autres enfants :

XIII. François DE CASTELLAS, chevalier, seigneur de Serviers, qui servit dans le régiment d'infanterie du marquis de Dorne, dans une compagnie de cavalerie de M. de Curton, en 1646, et dans une autre compagnie de la même arme, au régiment de la Ferté, sous M. de Saint-Clément, en 1648. Il épousa, par contrat du 15 février 1653, reçu par Borel, notaire royal, Claude de la Fage, et fut maintenu en 1666, par M. de Fortia, intendant de la province d'Auvergne.

Les *armes* de cette branche sont : écartelé aux 1 et 4

---

(1) Ce fait confirme la tradition qui s'est toujours conservée dans cette branche, qui est : qu'elle est originaire du comté de Foix, ainsi qu'on le voit dans le *Calendrier des Princes et de la noblesse de France*, pour l'année 1763, page 51.

de gueules, à la tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable; aux 2 et 3 d'azur, à trois maillets d'or.

Cette branche était représentée, en 1763, par :

1°. Jean-Antoine de Castellas, chanoine, comte de Lyon, né le 8 juillet 1735 ;
2°. Jean de Castellas, né le 8 août 1741, cornette au régiment de Clermont-Prince, cavalerie ;
3°. Guillaume de Castellas, né au mois de décembre 1744, chanoine et comte de Lyon ;
4°. Henri de Castellas, ancien chanoine comte de Lyon, né au mois d'avril 1746 ;
5°. Antoine, né le 2 juin 1748 ;
6°. Isabelle de Castellas ;
7°. N...., mariée, en 1758, à N.... de Gueffier ;
8°. Philippine de Castellas, pensionnaire à Notre-Dame de Saint-Flour ;
9°. Marie de Castellas.

On trouve encore plusieurs seigneurs du nom de Castellas, distingués dans la carrière des armes, entr'autres, François-Nicolas-Albert *de Castellas*, lieutenant-général des armées du Roi, le 29 mars 1710, mort le 11 juin 1722 ; Rodolphe *de Castellas*, lieutenant-général des armées du Roi, le 17 décembre 1759, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, en 1761, inspecteur-général des Suisses et Grisons ; Rodolphe *de Castellas*, maréchal de camp le premier mars 1738, mort le 28 février 1743 ; on ignore de quelle branche ils sortent, mais il paraît qu'ils se sont établis en Suisse depuis leur séparation de la souche commune.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, aux 2 et 3 d'or, à trois massues de gueules. L'écu timbré d'un casque taré de profil. Supports : deux licornes. Devise : *si consistant adversum me castra non temebit cor meum.*

RAIMOND ou RAYMOND DE LASBORDES, en Languedoc. Cette maison est rapportée tome X, page 1 et suivantes de cet ouvrage ; mais des additions à la

branche aînée nous étant parvenues, nous les transmettrons ici pour faire le complément de cet article. Il faut rétablir ainsi, page 16, le degré dix-septième.

XVII. François DE RAYMOND, IIe. du nom, né le 13 avril 1758, marquis de Lasbordes, officier au régiment de Savoie-Carignan, infanterie, en 1778; a épousé, par contrat du 16 février 1786, Jeanne-Marie-Thérèse-Claire-Alexandrine Loubat des Plats, fille de Jean-Jacques-Marie Loubat des Plats, lieutenant principal du sénéchal de Castelnaudary, morte le 22 mai 1802. Il est vivant, et a de ce mariage :

1°. Jean-Jacques-Marie-Eugène, qui suit :
2°. Jean-Jacques-Marie-Casimir de Raymond, né le 20 octobre 1788, qui a servi dans la marine. Il a épousé, par contrat du 20 décembre 1814, Yves-Marie-Lydie de Baillot d'Acher, fille de noble Jean-Georges-François-Dominique-Marie de Baillot d'Acher, capitaine au corps royal du génie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et d'Anne-Marie-Antoinette-Joséphine Boyer (créole);
3°. Antoine-Victor de Raymond, né le 24 février 1791;
4°. Jean-Marie-Charles-Alexandre de Raymond, né le 26 janvier 1802, vivant;
5°. Marie-Jacquette-Antoinette-Alexandrine de Raymond, née le 23 novembre 1789; mariée le 30 mai 1811, à Jean Rodière, vivante, sans enfants;
6°. Françoise-Caroline de Raymond, née le 2 juin 1796, vivante.

XVIII. Jean-Jacques-Marie-Eugène, comte DE RAYMOND, né le 9 décembre 1786, élève de l'Ecole militaire de Fontainebleau, en 1804, sous-lieutenant au 81e. régiment d'infanterie, le premier mai 1806, lieutenant au même régiment le 10 avril 1808, capitaine aide-de-camp du lieutenant-général de Montrichard, le 10 août 1809; a fait les campagnes de 1806, 1807, 1808 en Dalmatie, et celle de 1809 en Allemagne, où il fut blessé; a continué de servir en 1810, 1811, 1812 et 1813; a été mis en retraite avec pension, le 13 mai

1813; a épousé, par contrat du 20 septembre 1814, Jeanne-Françoise-Elisabeth-Alexandrine de Casteras de la Rivière, fille de noble Alexandre de Casteras de la Rivière, et de dame Anne-Joséphine d'Aubuisson de Voisins. *Voyez* page 331.

BRANCHE CADETTE.

XVII. Jacques-Noël DE RAYMOND, frère puîné de François de Raymond II, marquis de Lasbordes, né en 1762, élève de l'Ecole royale militaire, en 1783, sous-lieutenant d'infanterie au régiment de la Marine, a émigré en 1791; capitaine dans un régiment d'émigrés à la solde anglaise; a épousé, par contrat du 20 novembre 1799, à l'île de la Grenade, Elisabeth de Varnier, fille de noble Pierre de Varnier. Il a eu de ce mariage:

1°. Jacques-François de Raymond, né le 23 janvier 1808;
2°. Joseph de Raymond, né le 11 juillet 1810;
3°. André de Raymond, né le 30 novembre 1811;
4°. Françoise-Elisabeth-Clémentine de Raymond, née le 28 juin 1801, morte le 27 janvier 1817;
5°. Alexandrine-Thérèse de Raymond, née le 11 novembre 1803;
6°. Caroline de Raymond, née le premier avril 1806.

Armes: D'or, à trois mondes de gueules, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du champ, couronne de marquis. Tenants, deux anges.

GUYOT DE SAINT-MICHEL DE VERSEILLES, en Champagne, originaire de Lorraine.

I. Georges GUYOT, né en Lorraine, huissier d'armes de René IIe, duc de Lorraine et roi de Sicile, fut anobli par son souverain. (Lettres-patentes du 19 août 1481, accordées en mémoire des bons et fonctueux services rendus tant en temps de paix qu'en temps de guerre, etc. *Voyez* le nobiliaire général de Lorraine, par dom Ambroise Pelletier, bénédictin, fol. 340). Eut pour fils:

II. Alexandre GUYOT, écuyer, né en 1470, seigneur

de l'Isle en Rigault, qui fut pourvu, en 1521, de la charge de président (*Voyez* le même nobiliaire).

III. Claude Guyot, Ier. du nom, écuyer, fils du précédent, né en Lorraine le 12 juin 1520, vint s'établir près Langres, à Villegusien. Il épousa damoiselle Marie Perrenot, le 9 mars 1547, et mourut le 7 octobre 1598. Il fut enterré auprès de sa femme dans l'église de Villegusien, où leurs enfants firent élever un mausolée sur lequel ils firent graver l'épitaphe suivante, surmontée des armes de Claude Guyot, accolées à celles de Marie Perrenot, sa femme.

D. O. M.

Hic Jacent clare. V. Claudius
Loth.gus Guyot. Miles Eques
Obiit oct. 6. ano. Dom MDXCVIII.
Et D. Maria Perrenot ejus uxor.
Posue. Cum luctu Christiano
Anto. Guyot in promptuario
Salari. — Montis Cons. et procurator
Requies.
Et D. Joan. Buffet ejus uxor.
D. Simon. Guyot hug. Argenton
Ducat. Ling. Saltuarii uxor.
Dionis Guyot ins. Eccle. Ling.
Cognitor venealis.
Et D. Joan. Argenton ejus uxor.
Et Claudius Guyot Ling. Judex.
Prim. et D. Petron. Gousselin
Ejus uxor.
Liberi, et hæredes, utinàm
Et virtutum œmuli !
Requiescant in pace.

Traduction :

Ci-gissent très-illustres personnes Claude Guyot de Lorraine, écuyer militaire, mort le 7 octobre de l'an du Seigneur 1598 ; et dame Marie Perrenot, son épouse :

Animés d'un pieux regret :

Antoine Guyot, conseiller procureur du Roi au grenier à sel de Montsaugeon, et dame Jeanne Buffet, son épouse ;

Dame Simonne Guyot, épouse de Hugues Argenton, inspecteur des forêts du duché de Langres ;

Denis Guyot, agent du chapitre cathédral de Langres, et dame Pétronille Gausselin, son épouse ;

Tous leurs enfants: puissent-ils être les héritiers et les émules de leurs vertus !

(*Voyez* l'expédition délivrée par Me Royer, notaire à Langres, sur la minute conservée dans ses études, sous la date du 15 avril 1778). Claude eut de son mariage:

IV. Denis Guyot, mentionné dans l'épitaphe ci-dessus, né à Villegusien le 16 janvier 1551. Il fut agent du chapitre cathédral de Langres. Il épousa, le 29 janvier 1579, demoiselle Jeanne Argenton. Il mourut à Langres, le 19 juillet 1626, et fut enterré dans un caveau de l'église paroissiale de Saint-Amâtre de cette ville.

V. Antoine Guyot, écuyer, son fils, né à Langres le premier mars 1592, épousa, par contrat de mariage du 20 juin 1627, reçu par Pierre Mongin et son confrère, notaires royaux à Langres, damoiselle Marguerite Monginot. Il mourut le 15 août 1665, et fut enterré auprès de son père dans le caveau de la famille, paroisse Saint-Amâtre de Langres. Il eut deux fils :

1°. Antoine Guyot, écuyer, sieur de Corgirenon, né en 1641, fils d'Antoine Guyot et de Marguerite Monginot. Il fut avocat en parlement, conseiller du Roi en la chancellerie, présidial de Langres. Il épousa Didière Magnier. Il mourut le 30 novembre 1704, et fut enterré à l'église paroissiale de Saint-Amâtre de Langres, dans le caveau de ses pères. Il eut pour fils, Antoine Guyot, écuyer, capitaine au régiment de Berri. Il mourut en 1702, dans la campagne de Flandre, sous les ordres de M. le duc de Bourgogne, sans hoirs ;

2°. Claude, dont l'article suit.

VI. Claude Guyot, second du nom, né le 9 octobre 1644, fut avocat en parlement, juge premier de la mairie de Langres, conseil du chapitre cathédral de la même ville, conseiller-secrétaire du Roi, maire-lieutenant à la garde des clefs de la ville de Langres. Il épousa

damoiselle Marguerite Boisselier, acte reçu Bizot, notaire royal à Langres, le 10 juin 1668; 2° Damoiselle Nicole Michet, acte reçu Pierre Jacquinot, notaire royal à Langres, le 9 février 1685. Il mourut à Langres, le 22 décembre 1705, à l'âge de 61 ans.

A la nouvelle de sa mort, le chapitre de Langres se réunit et envoya une députation à la famille, pour lui offrir la sépulture dans l'église cathédrale, honneur qui n'avait encore été fait à aucun laïque, et dont il n'y a pas eu d'exemple depuis.

Sur la tombe, placée dans la chapelle Saint-Jean, aujourd'hui la crêche, on lisait cette inscription :

Insignis hujusce Ecclesiæ Jurisd.
Index major
Claud. Guyot causarum Patr.
Vitâ functus anno rep. sal.
MDCCV. X°. cal. Jan.
Duoque ex ejus liberis
Petrus Guyot Can.
III°. cal. aug. M. DCCXXXVIII.
Et
Steph. Guyot Can. Archid. Bass.
Prid. non sept.
MDCCXLV.
Requiescant in pace.

Traduction :

Ci-gît Claude Guyot, avocat, conseil et premier juge de cette église distinguée, mort le 22 décembre 1705 ;
Et deux de ses fils :
Pierre Guyot, chanoine, mort le 20 juillet 1738 ; et Etienne Guyot, chanoine, archidiacre du Bassigny, mort le 4 septembre 1745. (*Voyez* l'expédition délivrée par Me Royer, notaire à Langres, le 4 octobre 1777, sur la minute déposée en son étude).

Claude Guyot eut plusieurs enfants.

Du premier lit :

1°. Pierre, } chanoines relatés dans l'épitaphe
2°. Etienne, } ci-dessus ;
3°. François Guyot, écuyer, né le 17 novembre 1673, capitaine dans le régiment de Chartres,

commandé par M. le comte d'Etampes, brigadier des armées du Roi. Ce François Guyot fut chevalier de St-Louis, et périt, à l'âge de 40 ans, englouti sous une mine au siége de Landau, le 8 août 1713, sans hoirs;

4°. Louis Guyot, dont l'article suit;

Du second lit :

5°. Antoine, qui fonda la seconde branche rapportée ci-après.

VII. Louis Guyot, écuyer, né le 2 août 1669, fut juge de la mairie de Langres. Conventions matrimoniales du 6 mars 1698, entre Louis Guyot et damoiselle Pierrette de Mongeot, déposées chez Me Mariet, notaire à Langres, le 12 juillet suivant; il mourut en 1732. Il eut pour fils :

1°. Pierre-Charles Guyot, écuyer, né le 4 novembre 1724, capitaine au régiment de Berri, infanterie, mort sans hoirs, au service.

2°. Pierre Guyot, dont l'article suit :

VIII. Pierre Guyot, écuyer, né en 1700, fut d'abord officier dans le régiment de Lyonnais, ensuite bailli d'épée au duché-pairie de Langres, puis maire, lieutenant à la garde des clefs de la ville. Il épousa damoiselle Marie-Madeleine Gaucher, et mourut le 4 février 1780. Il eut pour fils :

1°. Louis-Marie Guyot, écuyer, né le 26 juillet 1727. Il fut officier au régiment de Luxembourg, et mourut au service sans postérité;

2°. Didier, dont l'article suit;

3°. Louis-Auguste Guyot, écuyer, né le 23 mars 1732, capitaine au régiment de l'Isle-de-France; il s'est établi à l'île Bourbon; il a eu plusieurs enfants; mais les évènements politiques ont empêché de se procurer des renseignements sur cette branche.

IX. Didier Guyot, écuyer, né le 27 juillet 1730, attaché à la compagnie des Indes. Il passa à Pondichéry, où il épousa damoiselle Marguerite Boutet, et y mourut, laissant pour fils :

10°. Alexandre Didier Guyot, écuyer, né à Pondichéry

en 1766, marié à Paris en 1789, à damoiselle Jeanne de Sornay, native de Madras, mort à Paris, laissant un fils en bas âge, nommé :

11°. Achille-Honoré Guyot, écuyer, né à Paris le 8 avril 1791, lequel est maintenant à Pondichéry.

SECONDE BRANCHE.

VII. Antoine Guyot, écuyer, né le 14 novembre 1700, fils de Claude et de damoiselle Nicole Michet, sa seconde femme, fut avocat du Roi au bailliage et siége présidial de Langres, et maire de ladite ville. Malgré les occupations de sa place, qu'il remplissait avec exactitude et distinction, il ne laissa pas de consacrer ses loisirs à la recherche des antiques. Il fut en relation avec les savants de son temps, et notamment avec M. le comte de Caylus, qui en parle avec éloge dans son *Recueil d'Antiquités*. Le 5 août 1725, conventions matrimoniales entre ledit Antoine Guyot et damoiselle Jeanne-Catherine Gousselin, le 7 septembre suivant, dépôt desdites conventions chez Me. Renaudot, notaire royal à Langres. Antoine Guyot mourut le 7 septembre 1773. Cette demoiselle Jeanne-Catherine Gousselin descendait de Jean Roussat, maire de la ville de Langres sous le règne de Henri IV. C'est en raison de cette filiation que MM. Guyot ont hérité et conservent précieusement quatre-vingt-douze lettres que Henri IV écrivit à ce maire de Langres pour le remercier de ses services, et lui faire part de ses succès. Ces lettres prouvent la confiance entière que ce monarque avait dans le dévouement, le zèle et les talents éclairés de Jean Roussat, qui eut le bonheur de lui être utile dans des missions aussi importantes que délicates. Cette précieuse collection vient d'être publiée sous les auspices de monseigneur le duc de Berri, qui a bien voulu en accepter la dédicace.

Antoine eut pour fils :

VIII. Guillaume-Marie Guyot, né le 17 mai 1736, qui succéda à son père dans la charge d'avocat du Roi au bailliage et siége présidial de Langres, fut maire de la ville, et membre honoraire de l'académie de Dijon.

Il épousa, le 4 octobre 1762, damoiselle Pierrette Augier, dame de Saint-Michel.

Les principes moraux et religieux dont il avait hérité de ses pères, fixèrent ses opinions sur la révolution : il fut donc exposé à toutes les vexations réservées à ceux qui demeuraient attachés aux vrais principes. Sa femme et lui furent incarcérés ; il se vit dépouillé d'une partie de sa fortune, par l'émigration de trois de ses fils. Les chagrins et les inquiétudes qu'il éprouva, lui occasionnèrent une maladie de langueur, à laquelle il succomba le 13 mars 1799, à l'âge de 63 ans. Il avait eu quatre enfants :

1°. Guillaume-Augustin-Jean-Marie, qui suit :

2°. Antoine-Guillaume-Jean, qui forme la troisième branche ;

3°. Pierre, qui forme la quatrième branche ;

4°. Marie-Vinceslas Guyot, écuyer, né le 30 septembre 1774.

Ses études n'étaient pas encore finies à l'époque de la révolution. Son attachement à la dynastie des Bourbons lui inspira le projet de tromper la surveillance de ses maîtres, et de venir offrir ses services à S. A. S. monseigneur le prince de Condé, sous les drapeaux duquel il se rangea d'abord. Il passa ensuite dans le régiment de Salm, et fit partie du débarquement de Quiberon. Il fut fait prisonnier le 16 juillet 1795, conduit dans les prisons de Vannes. Il fut traduit devant une commission militaire, le 26 août suivant, et condamné à mort à l'âge de 21 ans.

IX. Guillaume-Augustin-Jean-Marie Guyot de Saint-Michel, écuyer, ancien officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, par brevet de S. M. Louis XVIII, du 18 janvier 1815 ; né le 27 août 1767. Ayant fini son droit, il se disposait à suivre l'état de ses pères, lorsque la révolution commença, et que tous les gentilshommes dévoués à leur souverain s'empressaient à se rallier aux drapeaux des Bourbons. Il suivit ce parti honorable, et rejoignit, en 1791, le corps commandé par monseigneur le prince de Condé. Rentré en France, il fut nommé maire de Langres, en 1808, et eut à supporter tous les désagréments attachés à cette place pen-

dant la double invasion des alliés. Au mois de mars 1815, il fut suspendu de ses fonctions par le commissaire Thibaudeau ; mais il les reprit au retour de l'autorité légitime. Par contrat de mariage du 27 août 1802, reçu Jonrdheuille et son confrère, notaires à Langres, il a épousé Anne-Marie de Serrey, demoiselle, fille de M. Jean-Baptiste de Serrey de Chatoillenot, écuyer, bailli d'épée du duché-pairie de Langres, et subdélégué de l'intendance de Champagne. De ce mariage sont issus deux fils :

1°. Jean-Baptiste-Léon Guyot, écuyer, né le 14 août 1803 ;
2°. Nicolas-Paul Guyot, écuyer, né le 8 janvier 1805.

TROISIÈME BRANCHE.

X. Antoine-Jean-Baptiste-Charles Guyot de Verseilles, écuyer, ancien officier de cavalerie, né le 17 juillet 1770. Il se disposait à entrer au service, lorsque la révolution commença. Il partit avec son frère aîné pour rejoindre l'armée de Condé, s'épuipèrent l'un et l'autre à leurs frais, et entrèrent dans une des compagnies de gentilshommes, cavalerie.

Par contrat de mariage, du 18 janvier 1808, reçu Me Lanjorois, notaire à Langres, il a épousé Françoise-Florentine de Huvé, demoiselle, fille de M. Mathieu-Denis-Nicolas de Huvé, écuyer, ancien capitaine de hussards, chevalier de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Marie-Barbe Le-Cler de Vodonne. De ce mariage sont issus :

1°. Denis Guyot, écuyer, né le 13 juin 1809 ;
2°. Théophile Guyot, écuyer, né le 30 octobre 1810 ;
3°. Antoine Guyot, écuyer, né le 12 juillet 1812 ;
4°. Théodore Guyot, écuyer, né le premier juin 1815.

QUATRIÈME BRANCHE.

IX. Pierre Guyot, écuyer, né le 30 octobre 1771. Ses principes et son inclination l'eussent porté à suivre ses frères au-delà du Rhin ; mais il crut devoir rester auprès

de ses parents pour leur servir de soutien dans ces temps orageux. Il éprouva toute la bourrasque révolutionnaire. Par contrat de mariage du 29 décembre 1795, reçu Dupont, notaire à Chaumont, il a épousé Catherine-Henriette de Giey de Villars, demoiselle, fille de M. Joseph-François Gabriel de Giey de Villars, écuyer, ancien maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Françoise de Révol. De ce mariage sont issus :

1°. Françoise-Marguerite-Zoé Guyot, demoiselle, née le 7 juin 1797 ;
2°. Marie-Joséphine Guyot, demoiselle, née le 3 décembre 1798 ;
3°. Pierre-Joseph Guyot, écuyer, né le 13 novembre 1804.

La famille de MM. Guyot a toujours conservé les armes qui ont été accordées à Georges Guyot, par René II, duc de Lorraine, le 19 août 1481, ainsi qu'on peut s'en assurer par celles qui ont été reconnues sur le mausolée de Claude Guyot, écuyer, mort à Villegusien en 1598, et par celles placées à l'entrée du caveau de famille, situé dans l'église de Saint-Amatre de Langres; ainsi que le tout est certifié par procès-verbal des gentilshommes qui en ont fait la vérification, et l'ont attesté, le 24 novembre 1777.

Armes: D'azur, à la perdrix d'or, membrées de gueules, au chef du second émail, l'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambreqûins. Cimier, un faucon essorant d'or.

THOMAS DE LA REIGNERAIS (DE), famille ancienne originaire de Bretagne, province où elle réside encore de nos jours.

I. Guillaume Thomas, écuyer, est compris, en cette qualité, pour la somme de vingt sous huit deniers, dans l'assiette de deux cents livres de rente, faite par Gui de Bretagne, seigneur de Penthièvre, à Simon de Montbourcher, au mois d'août 1320. Il eut pour fils :

1°. Robin, dont l'article suit;

2°. Guillemet ou Guillaume Thomas, écuyer, qui fut un des treize archers armés de la compagnie de Jean de Tournemine, ainsi qu'il paraît par la montre de ladite compagnie, faite à Saint-Arnoul, en Iveline, le 21 novembre 1356.

II. Robin Thomas, écuyer, servit aussi dans les guerres de son temps, en qualité d'archer de la compagnie de sire de Montfort, qui fit montre le 19 juillet 1351. Ses enfants furent:

1°. Olivier, dont l'article suit;

2°. Jean Thomas qui, en qualité d'archer, comparut dans la montre de Jean, sire de Beaumanoir, faite à Saint-Lô, le premier février 1369. Il servit, avec la même qualité, dans la compagnie de Pierre de Tournemine, sire de la Hunaudaye, destinée au siége de Becherel, laquelle fit montre devant cette place, le premier août 1371;

3°. Eon Thomas, qui fut du nombre des dix-huit écuyers de la compagnie de Pierre de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, reçue à Pontorson, sous le gouvernement du connétable du Guesclin, le premier mai 1371;

4°. Raoul Thomas, l'un des deux cent soixante-dix écuyers de l'ost, de Bertrand du Guesclin, duc de Moline, connétable de France, qui fit montre à Caen, le premier octobre 1371. Il servait encore, en cette qualité, dans la compagnie de Geoffroy de Kerimel. chevalier, reçue devant Brest, assiégé par le connétable du Guesclin, le premier juin 1373;

5°. Eonnet Thomas, écuyer, qui paraît, avec cette qualité, dans le rôle de la montre de la compagnie de Jean, sire de la Hunaudaye, faite à Dreux, le 10 avril 1371.

III. Olivier Thomas, Ier. du nom, seigneur de la Caunelaye, se distingua dans les guerre de son temps, ayant, sous sa charge, une compagnie de onze écuyers, dont la revue fut faite à Saint-Cloud, le 20 mars 1413. Il suivit l'armée destinée par le Roi, aux siéges de Sois-

sons et de Compiègne, sous la charge du duc de Bourbon. Il eut pour fils :

1°. Robert, dont l'article suit ;
2°. Guillaume, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après.

IV. Robert Thomas, écuyer, seigneur de la Caunelaye, épousa, vers l'an 1400, Aliette Bernier, des seigneurs de la Chapelle-Bernier, du Latuy et de la Chapelle-Vaucouleurs. Il eut de ce mariage :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Perrot, *aliàs*, Pierre Thomas, écuyer, compris pour la somme de douze livres, dans l'ordonnance du duc de Bretagne, pour le paiement des seigneurs qui l'accompagnèrent en son voyage en France, au mois d'avril 1418.

V. Jean Thomas, Ier. du nom, seigneur de la Caunelaye, servit, dans les guerres de son temps, en la compagnie de Guillaume de la Motte, qui fit montre à Bourges, le 20 juin 1418. Il est nommé, avec la qualité d'écuyer, parmi les hommes d'armes destinés à accompagner en France, Richard de Bretagne, suivant un mandement du 22 octobre 1419, portant paiement d'un demi-mois des gages desdits hommes d'armes, chevaliers et écuyers de la même compagnie. Il prêta serment au duc de Bretagne, en 1437, conjointement avec les autres nobles et seigneurs de Montcontour, de Rohan et de Porhoet. Il avait épousé, l'an 1429, Perrine de la Goublaye, dont il eut :

1°. Olivier, dont l'article suit ;
2°. Jean Thomas, écuyer, auquel il fut fait don, le 4 août 1487, des biens confisqués sur Robert de Préguérin, qui avait tenu le parti contraire au duc de Bretagne ;
3°. Perrine Thomas, mariée, vers l'an 1480, à Gilles de la Choue, sieur de la Ville-au-Provost, fils d'Hervé de la Choue, écuyer, seigneur du même lieu, et de Jeanne Hingant.

VI. Olivier Thomas, IIe. du nom, seigneur de la Caunelaye, épousa, au mois de décembre 1472, Jeanne Goyon de Launay, fille de Bertrand Goyon, chevalier,

sire de Launay-Goyon et du Vaudoré, auteur de la branche des marquis de la Moussaye, de l'illustre et ancienne maison de Goyon de Matignon, et de Marguerite Madeuc du Guémadeuc. Il eut de ce mariage :

1°. Bertrand, dont l'article suit ;
2°. Pierre Thomas, compris pour la somme de soixante livres, dans l'état de la diminution des gages et pensions du duché de Bretagne, pour subvenir aux frais de la conquête du royaume de Naples, de l'an 1493.

VII. Bertrand Thomas, chevalier seigneur de la Caunelaye, commandant de la forteresse de Montafilant ; épousa Catherine Abbé, dont il eut :

1° Jean, dont l'article suit ;
2°. Julien Thomas, mort sans alliance ;
3°. Françoise Thomas, mariée, en 1534, avec Olivier de Vaunoise, fils de François de Vaunoise, écuyer, et de Gillette du Boisadam.

VIII. Jean Thomas, IIe. du nom, seigneur de la Caunelaye, commandant la forteresse de Montafilant ; chevalier de l'ordre du Roi ; capitaine des francs archers de l'évêché de Saint-Malo ; grand pensionnaire de la province. S'étant distingué dans plusieurs circonstances, et notamment par la défense du château de Montafilant, attaqué par les Espagnols, qu'il repoussa, le roi Charles IX, en considération de ses grands et fidèles services, et de ceux rendus aux Rois ses prédécesseurs, par les seigneurs de la Caunelaye, qui y avaient sacrifiés leurs biens et leur vie, érigea, par lettres-patentes du mois de février 1554, la seigneurie de la Caunelaye, en châtellenie et vicomté. Il avait épousé Marguerite de la Choue, fille de Gui de la Choue, écuyer, seigneur des Mettries, connétable de Saint-Malo, en 1559. De ce mariage est issu :

IX. Pierre Thomas, seigneur de la Caunelaye, de la Gaudinaye et du Plessis-Caunaye ; chevalier de l'ordre du Roi ; gentilhomme ordinaire de sa chambre, en 1565 ; capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Saint-Malo ; gouverneur de la ville et du château de Dinan, et de Saint-Lo, en Normandie ; *maréchal* des camps et

armées du Roi. Il eut commission de S. M. François II, de lever trois cents hommes d'armes, pour les mener en Piémont, où il eut la cuissé cassée d'un coup de canon. Il avait épousé Françoise du Quellenec de Bienassis, fille de Jean du Quellenec, écuyer, seigneur de Penormin, et de Françoise Couffon de Colledon. De ce mariage sont issus :

1°. Georges, dont l'article suit ;

2°. Jean Thomas, seigneur de Launay-Caunelaye, qui fut tué au siége de Poitiers, où il commandait trois cents hommes de guerre pour le service du Roi. Il avait épousé Gillette de Vaunoise, fille de Guillaume de Vaunoise, seigneur de la Ferronnays, et de Barbe Chouart. Il eut pour fils unique, Charles Thomas, dit le capitaine Launay-Caunelaye, qui fut tué au service du Roi, au siége de Creny, à l'âge de vingt-deux ans, sans avoir été marié ;

3°. Louise Thomas, mariée à Julien du Breil de Rais, seigneur de la Ville-Manouel, de la Ville-Salloux, de l'Esvinaye, chevalier de l'ordre du Roi ; gentilhomme ordinaire de sa chambre ; capitaine et mestre de camp de six compagnies pour le service du Roi, fils d'Olivier du Breil, seigneur des mêmes lieux, et de Madelaine le Bégassoux. Il mourut l'an 1592.

X. Georges Thomas, seigneur de la Caunelaye, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ; capitaine des francs-archers de l'évêché de Saint-Malo ; gouverneur des ville et château de Fougères, député aux états-généraux de l'an 1588 ; *maréchal* des camps et armées du Roi ; épousa Mathurine de Vaunoise, fille d'Arthur de Vaunoise, écuyer, seigneur de Belleville, et de Mathurine Blouet. De ce mariage sont issus :

1°. Jean Thomas, chevalier des ordres du Roi, en 1570 ; surintendant des côtes, ports et hâvres des évêchés de Saint-Malo et de Dol. Il fut commissaire pour la convocation de l'arrière-ban, en 1636 ; capitaine de cent chevau-légers ; capitaine des francs-archers de l'évêché de Saint-Malo, du ban et arrière-ban ; gouverneur de Fougères, et

fut tué au siége de Saint-Briai, étant maréchal de camp. Il avait épousé: 1°. N... de la Vallée-Saint-Jouan, dont il n'eut point d'enfants; 2°. Sylvie de Roncherolles, née en 1618, fille de Charles de Roncherolles, baron de Heuqueville et de Montfiquet, seigneur de la Bazoque, de Planquery, d'Orgeville, etc.; gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi; chevalier de son ordre; capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances; gouverneur des ville et château de Crotoy, et de Marguerite de Guémadeuc, sa seconde femme. De ce mariage est issu François-Hyacinthe Thomas, comte de la Caunelaye, mort le 8 juillet 1716. Il entra sous-lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, le 26 mars 1671; fit la campagne de 1672, en Hollande, et se trouva dans tous les siéges de cette campagne, à la prise de plusieurs places de l'électeur de Brandebourg, en 1673, puis au siége de Maestricht, la même année; à la conquête de la Franche-Comté et à la bataille de Seneff, en 1674; aux siéges d'Huy, de Dinant et de Limbourg, en 1675. Lieutenant, le 9 septembre de cette année, il servit aux siéges de Condé, de Bouchain et d'Aires, en 1676; de Valenciennes et de Cambray, en 1677; de Gand et d'Ypres, en 1678; à l'armée de Flandre, qui couvrit le siége de Luxembourg, en 1684. Capitaine au régiment des Gardes, le 19 février 1689, il commanda sa compagnie à l'attaque de Valcourt; à la bataille de Fleurus, en 1690; au siége de Mons, puis à l'armée de Flandre, en 1691; au siége de Namur et au combat de Steinkerque, en 1692; à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy, en 1693; au bombardement de Bruxelles, en 1695; au siége d'Ath, en 1697; au camp de Compiègne, en 1698; au combat de Nimègue, en 1702; et obtint le grade de brigadier des armées du Roi, par brevet du premier décembre de cette année. Employé à l'armée de Flandre, il combattit à Eckren, en 1703, continua de servir en Flandre, en 1704. Obtint le grade de maréchal de camp, par brevet du 26 octobre; alla commander à Ostende, en 1705, 1706 et 1707, et fut prendre le com-

mandement de Nieuport et de la Flandre maritime, par lettres du 18 octobre de la même année. Pourvu du gouvernement de Belle-Isle, qu'on rétablit en sa faveur, par provision du 28 février 1709, il quitta Nieuport à la fin de la campagne, pour prendre possession de son gouvernement, qu'il a conservé jusqu'à sa mort. Il avait épousé Anne-Marie Colbert du Terron, morte en 1719, fille de Charles Colbert, seigneur du Terron, marquis de Bourbonne, conseiller d'état, et veuve de François du Prat de Nantouillet, comte de Barbançon, marquis de Cany. Cette branche s'est éteinte par leur mort sans postérité ;

2°. René Thomas, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre; capitaine de l'arrière-ban et des francs-archers de l'évêché de Saint-Malo. Il avait épousé Marguerite de Quistriny. Il mourut sans postérité ;

3°. Julien, dont l'article suit ;

4°. Louise Thomas, mariée à Gilles de Saint-Gilles, seigneur de Peronnay, de la Durantaye et de la Ville-Auffray, fils de Guillaume de Saint-Gilles, seigneur de Peronnay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi ;

5°. Suzanne Thomas, mariée, le 25 novembre 1639, à Julien des Merliers, seigneur de la Longueville et de Boivert.

XI. Julien Thomas, seigneur de Launay-Caunelaye, épousa Olive le Bouteiller de la Gautrays. De ce mariage sont issus :

1°. François Thomas, sieur de la Ribaudière, qui épousa demoiselle le Gal, le 7 décembre 1668, dont il eut Pierre et Jean Thomas, sieur de la Ribaudière, et Marie Thomas, épouse de Julien de la Haye, seigneur de la Ville-Davy. Cette branche est éteinte par le mariage de l'héritière, avec le marquis du Grego.

2°. Mathurin, dont l'article suit.

XII. Mathurin Thomas, seigneur de Launay-Caunelaye, marié, au mois d'août 1645, avec Jeanne Hervochon, dame de la Reignerais. Il fut maintenu dans sa

noblesse d'ancienne extraction, par arrêt rendu à la réformation, le 7 décembre 1668. Il eut de son mariage :

XIII. René-Jean Thomas, seigneur de la Reignerais, lequel épousa, en 1676, Péronnelle le Noir de Carlan. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Mathurin Thomas, dont l'article suit ;
2°. Anne-Péronnelle Thomas, femme de René Bernard, écuyer, sieur de la Houssaye ;
3°. Julien-Alexis Thomas, qui épousa Pélagie Halna, dont il eut plusieurs enfants, qui n'ont point laissé de postérité.

XIV. Jean-Mathurin Thomas, seigneur de la Reignerais et de la Caunelaye, épousa Isabelle le Mintier. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Jérôme, dont l'article suit ;
2°. Jérôme-Mathurin, chevalier de Saint-Louis ; major d'infanterie ; ayant fait la guerre de sept ans, blessé à Prague. Il avait épousé une demoiselle du Breil. Il est mort en émigration sans enfants.

XV. Jérôme-Pierre Thomas de la Reignerais, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Berri, infanterie ; ayant fait toute la guerre de sept ans, où il se distingua et fut blessé au siége de Fribourg. Il avait épousé Gillette de Saint-Gilles, dont il eut :

1°. Jean-Baptiste-Jérôme-Gilles, dont l'article suit ;
2°. Ambroisine Thomas, dame du Touchet..

XVI. Jean-Baptiste-Jérôme-Gilles Thomas, seigneur de la Reignerais, chevalier, officier au régiment d'Aquitaine ; épousa Anne-Louise de Lesquen de la Villemeneu, fille de messire René de Lesquen, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Mayly, infanterie. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
2°. Louise Thomas, mariée à messire Hypolite de Lorgeril.

XVII. Jean-Baptiste Thomas, chevalier, sieur de

la Reignerais; chef de bataillon; fait chevalier de Saint-Louis, le 15 mai 1796, à l'âge de seize ans; ayant commencé à servir dans les armées royales de Bretagne, à treize ans, y ayant eut une jambe cassée en délivrant un officier supérieur. Il fut détenu dans l'affaire des généraux Georges, Pichegru et Moreau; puis exilé par l'usurpateur. Il est maintenant le dernier du nom.

Armes : D'or, à la bande engrêlée d'azur.

SECONDE BRANCHE.

IV. Guillaume THOMAS, écuyer, IIe du nom, second fils d'Olivier Thomas, seigneur de la Caunelaye, servit dans les guerres de son temps, en la compagnie d'Alain d'Eschalle, reçue à Montiervilliers, le 24 mai 1415, et accompagna le comte de Richemont à Angers, en 1424. Il avait épousé, vers l'an 1410, Marie de la Fruglays, fille de Perrot de la Fruglays, seigneur de la Ville-au-Baut, et de Guillemette de Saint-Maloir. Il en eut :

1°. Simon, dont l'article suit;
2°. Pierre, } qui prêtèrent serment de fidélité au
3°. Alain, } duc de Bretagne, en 1437.

V. Simon THOMAS, écuyer, épousa Olive Bernard, dont il eut :

VI. Pierre THOMAS, écuyer, marié avec Marie Gouyon, qui le fit père de :

VII. Bertrand THOMAS, écuyer, seigneur de la Ville-Gratien, marié, en 1552, à Jeanne de la Fruglays, fille de noble écuyer Bertrand de la Fruglays, et d'Anne Rouxel. Il en eut :

VIII. Vincent THOMAS, seigneur de la Ville-Gratien, qui épousa Charlotte de la Lande, fille de Gilles de la Lande, seigneur de Carlan, et d'Olive Berthon. Il eut pour fils :

IX. Jean THOMAS, seigneur de la Ville-Gratien, qui fut père de :

1°. Charles Thomas, sieur de la Vallée, 2°. Alain Thomas, sieur de Saint-Georges, 3°. Jean Thomas, sieur de Saint-Georges,	maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du 3 janvier 1669.

Cette branche, comme puînée, portait : D'or à la bande d'azur, engrêlée de sable.

GABORIT DE LA BROSSE, en Poitou.

Jean Gaborit fut condamné, en 1437, à la somme de... Ceci est extrait d'un rôle original, déposé à la bibliothèque du Roi, salle des manuscrits, portant taxe contre un grand nombre de nobles, qui ne se sont rendus aux armées lorsqu'ils en étaient requis.

N... Gaborit, écuyer, seigneur de la Bonnetière, vivait en 1651.

Anne de Gaborit, était veuve, en 1668, de Jacques de Brouillac.

Jacques de Gaborit, écuyer, seigneur de la Thibaudière, vivait en 1668.

Louis de Gaborit, écuyer, seigneur de la Bonnetière, ville des Sables d'Olonne, vivait en 1668.

Louis de Gaborit, écuyer, seigneur de la Préaudière, élection de Thouars, fut maintenu avec les quatre précédents, par M. de Barentin, intendant du Poitou en 1668.

Jacques de Gaborit, seigneur de la Bonnetière, comparut au ban de la noblesse du Poitou, en 1695.

Jacques de Gaborit, écuyer, comparut au ban des gentilshommes du Poitou, en 1695.

Luc de Gaborit, écuyer, seigneur de la Thibaudière, est compris au ban des nobles du Poitou, de l'an 1691.

I. Jean Gaborit, écuyer, seigneur de la Brosse et des Magny, conseiller d'honneur au présidial de Poitiers, eut pour enfants :

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
2°. N.... Gaborit de Trié ;

3° Marie-Aimé, mariée à René Moreau, écuyer, seigneur des Moullières, conseiller du Roi, bailli, lieutenant-général, civil et criminel, commissaire enquêteur au bailliage, et siége royal de Vouvant, et subdélégué de l'intendance de Poitiers ;

4°. N... mariée à N... Légier.

II. Jean-Baptiste Gaborit, Ier. du nom, écuyer, épousa dame Marie-Anne-Hilaire Haloux de la Galinière. Il en eut :

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit ;

2°. Jean-Baptiste-Hilaire, qui fonde la branche puînée rapportée ci-après ;

3°. Jean-Benjamin Gaborit, mort prêtre ;

4°. Augustin Gaborit, mort sans postérité ;

5°. Marie Gaborit ;

6°. Abre Gaborit ;

7°. Catherine Gaborit ;

III. Jean-Baptiste Gaborit, écuyer, fils aîné, fut convoqué au ban de la noblesse, en 1758, sous les ordres de M. le marquis de Chasteignier, il fut pouvu de la charge de son père, de conseiller au présidial de Poitiers. Il a épousé, le 11 mars 1755, Thérèse-Marguerite de la Chesnaye, fille mineure de messire Florimont-Georges de la Chesnaye, chevalier, seigneur du Gué, et de dame Marguerite de Sauzay (1), sous l'autorisation de messire Pierre-Louis de la Chesnaye des Pins, son oncle paternel et son curateur. Il a eu de ce mariage un fils unique :

IV. Jean-Baptiste-Louis Gaborit, écuyer, seigneur de la Brosse et des Magny, né le 20 janvier 1756. Entré le 27 juin 1783, dans les gardes du corps du Roi, compagnie écossaise. Il a épousé, par contrat du 17 juin 1789, demoiselle Madelaine-Angélique-Yolande de Vaucelle, fille majeure de messire Pierre-André-René de Vaucelle, chevalier, seigneur de la Varanne, ancien capitaine de carabiniers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

(1) La branche aînée de l'ancienne maison de Sauzay ayant fini dans la personne de Marguerite, la terre de Beaurepaire et les armes de Sauzay passèrent dans la maison de Gaborit, qui en est aujourd'hui en possession.

Louis, et de dame Angélique Perside de Chabot. Jean Baptiste-Louis Gaborit de la Brosse a émigré en 1791; fait la campagne de 1792, en sa qualité de garde du corps, à l'armée royale du centre, sous les ordres de LL. AA. RR. A concouru à la défense de la ville de Maëstricht, dans une des compagnies poitevines, en 1793. A été au secours de la ville de Liége en 1794, sous les ordres de M. le général comte de Lamberty; est entré la même année dans le régiment français de Mortemart, à la solde de S. M. Britannique, et y a fait les campagnes de 1794 et 1795; s'est réuni à la personne du Roi, en 1814, lors de sa rentrée en France; a repris le service dans les gardes du corps du Roi, a été fait chevalier de Saint-Louis et colonel, par les ordonnances royales du 29 juin et 9 août 1814, époque où le Roi lui a accordé sa retraite, et a fait hommage de sa pension à Sa Majesté. Il a été nommé provisoirement, au mois de février 1815, colonel, chef d'état-major des gardes nationales du département de la Vienne. Pendant les cent jours il a été mis sous la surveillance de la haute police, pour s'être refusé à prêter le serment de fidélité à l'usurpateur, et à signer les articles additionnels.

Il a maintenu la tranquillité dans le département, en 1815 et 1816, pendant le licenciement de l'armée de la Loire, sous les ordres de M. le comte de Vaucelle, général-inspecteur. Enfin il a été confirmé dans son emploi de colonel chef d'état-major, par ordonnance royale du 5 mai 1816, et en a reçu le brevet le 1er avril. Il a eu de son mariage :

1°. N... de Gaborit, mort en 1813;
2°. Adolphe de Gaborit, né le 15 mars 1815.

Branche puînée.

III. Jean-Baptiste-Hilaire DE GABORIT, écuyer, seigneur de Monjoux, deuxième fils de Jean-Baptiste Gaborit, écuyer, seigneur de la Brosse, et de Marie-Anne-Hilaire Haloux, fut un des gendarmes de la garde ordinaire du Roi. Il a épousé en 1767, demoiselle Jeanne-Marie-Andrée Nazaire, duquel mariage il a eu plusieurs enfants :

1°. Jean-Baptiste-Hilaire-Benjamin Gaborit de

Monjoux, écuyer, qui a fait toutes les campagnes à l'armée de Condé ; a été fait chevalier de Saint-Louis, et s'est marié à mademoiselle d'Argence ;

2°. N... Gaborit de Monjoux, écuyer, mort à l'armée de Condé ;

3°. Jean-Baptiste-André Gaborit de Monjoux, écuyer, non marié ;

4°. Dominique de Monjoux, écuyer, marié à mademoiselle du Ronce ;

5°. René-Sincère Gaborit de Monjoux, lieutenant de la garde royale ;

6°. Marie-Anne-Victoire ;

7°. Anne-Honorine ;

8°. Marie-Emilie Gaborit.

Armes : D'azur, à trois têtes de lion arrachées d'or, accompagnées en chef d'un croissant d'argent, surmonté d'une étoile du second émail. Supports : deux griffons.

DE RIVIÈRE DE LA MURE, en Dauphiné. La maison de Rivière, originaire du royaume d'Aragon, répandue en Provence, en Languedoc, au comtat Venaissin et en Dauphiné, est une des plus anciennes maisons du royaume. Elle portait originairement en Espagne, le nom de *Fluviano*, qui est le même que celui de *Riveria*, en latin, et de *Rivière*, en français. Elle a donné à l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, des conservateurs et des commandeurs, etc., et un grand maître en la personne d'Antoine *Fluviano*, élevé au magistère, en 1421.

Raimond-Bernard *Fluviano* et Raimond *Fluviano*, deux des principaux seigneurs du comté d'Urgel, assistèrent, en 1099, à la consécration de l'église de Gisson, au diocèse d'Urgel à laquelle ils donnèrent les dîmes de leurs terres. On trouve dans le comté d'Empuries, une seigneurie du nom de *Fluviano*, et une abbaye de *Saint-Michel de Fluviano*. Marca Hispanica, p. 1209, 1210.

I. Rainaud Fluvianus ou *Fluviano*, chevalier, passa d'Aragon, en Provence, à la suite du roi Alphonse Ier,

en 1166, lorsque ce prince vint prendre possession du comté de Provence, après la mort de Raimond-Berenger, dernier comte de Provence, de la maison de *Barcelonne*, lequel fut tué au siége de Nice. Alphonse I, roi d'Aragon, son cousin-germain, prétendit à sa succession, tant en vertu de l'inféodation que l'empereur Frédéric en avait donnée au comte de Provence et au comte de Barcelonne, son père, en 1162, que par les droits du sang. Il prit alors le titre de marquis de Provence, et en vint prendre possession à la tête d'une armée considérable, sur la fin de 1166. Ce prince, pour reconnaître les importants services de Raimond *Fluviano*, lui donna la seigneurie de la Charce, dépendante du comté de Forcalquier, en fief héréditaire, ce qui le fixa en Provence. Il épousa Philis de Rosans, fille et héritière de Perceval de Rosans, seigneur de Montmaurin, en Dauphiné, dont il eut:

II. Jacques DE RIVIÈRE, Ier. du nom, changea son nom de *Fluviano* en celui de *Rivière*, sans doute pour se conformer à l'idiome du pays. Il succéda à son aïeul maternel, en la seigneurie de Montmaurin, et fut marié, en 1230, avec Cécile d'Agoult, fille de Raimond d'Agoult, seigneur de la Vallée de Sault, qui la dota de plusieurs biens considérables, dans le comtat Venaissin et dans la Vallée de Sault. Il eut de ce mariage:

1°. Hugues, dont l'article suit;
2°. Randonne de Rivière, qui épousa Jourdain, seigneur de Rosans, en Dauphiné.

III. Hugues DE RIVIÈRE, seigneur de la Charce, de Montmaurin, vivant en 1260 et 1291; fut père de:

IV. Jacques DE RIVIÈRE, IIe. du nom, seigneur de la Charce, de Montmaurin et de Pomerols, lequel, par traité fait par Bertrand Cavalier, notaire royal d'Alfinal de Laval-d'Ol, le 17 octobre 1320, acquit d'Arnaud Flotte, seigneur de la Roche-Arnaud, le territoire d'entreconsors; et par ce même acte, Arnaud Flotte ratifia la vente qu'il lui avait faite auparavant de la terre de Pomerols, et s'obligea de forcer, par la voie des armes, les vassaux de cette seigneurie, à le reconnaître et à lui rendre hommage. *Nobilis Jacobus de Riveria*, dit ce titre,

miles, dominus de Carcere et de Montemaurino filius à hœres nobilis quondam Hugonis, militis, acquisivit... Il souscrivit, comme témoin, la charte par laquelle Louis, comte d'Oëttinghen, ambassadeur de l'empereur Louis de Bavière, fit offre du titre de roi de Vienne, au dauphin Humbert II (1). *Acta fuerunt hœc apud Balmam Lugdunensis diœcesis in domo Delphinali, et in camera Aulœbassœ, et in prœsentia, et testimonio potentium et nobilium virorum dominorum Jacobi de Riveria, Petri de Herbessio, Geraudi Neuffastegen, militum, die XVI aprilis anni* 1335, signée par Jean Nicolati, clerc du lieu de Cremieu, notaire au diocèse de Vienne. Il avait épousé, par contrat passé devant Alfanti, notaire d'Aix, en Provence, le 10 janvier 1306, Sanche, *aliàs*, Sanchette du Puget d'Albanes, fille de Bertrand, seigneur du Puget, au diocèse de Toulon, et d'Emenjarde, dame de Roquebrune, de Taradel, de Villepeys, de Paleisson et de Brenon, en Provence. Ses enfants furent :

1°. Rainaud, dont l'article suit ;

2°. Jacques de Rivière, successivement commandeur de Sainte-Croix de Marseille et de Navarre, dans l'ordre de Saint-Antoine de Viennois. Il fut premier conseiller du Dauphin Humbert II, et signa, en cette qualité, des actes passés par ce prince, tels que le contrat de mariage de Sybille de Baux, parente du Dauphin, avec Jacques de Savoie, du 9 juin 1330 ; les lettres de ministralie de l'abbaye de Montfleury, près de Grenoble, du 4 juillet 1345 ; l'acte de transport que ce prince fit de ses états au roi Philippe de Valois, le 13 avril 1343 ;

3°. Hugues de Rivière, chanoine de Cap ;

4° Augier de Rivière, damoiseau, servant d'armes du roi Jean (2), qui eut ordre d'aller tirer du

---

(1) L'empereur, voulant mettre le dauphin dans ses intérêts et augmenter ses partisans contre le pape, lui fit offrir la dignité royale ; mais ce prince refusa de l'accepter, jusqu'à ce que l'empereur eût été reconnu et couronné par le pape.

(2) Ce terme au singulier, signifie l'écuyer du Roi, qui combattait à ses côtés, et les *servientes armorum* étaient les gardes qui approchaient de plus près la personne du Roi. Cette garde

trésor de l'église de Grenoble, l'épée et la bannière de Saint-Georges, qu'il apporta à Sarcelle, où il les remit à Charles de France, nouveau dauphin de Viennois, le 25 novembre 1355 ;

5°. Eléonore de Rivière, mariée, par contrat passé au château de la Charce, le 5 novembre 1340, sous la garantie de Jean de Cots, évêque de Tivoli, ci-devant chancelier du Dauphin, de Guillaume de la Baune et d'Humbert d'Alleman, chevaliers *(Fide jussores restitutionis Vercheriæ)*, avec Jourdain de Rosans, seigneur de Ribiez.

V. Rainaud DE RIVIÈRE, IIe. du nom, seigneur de la Charce, de Montmaurin, d'Ancezune, de Pomerols et d'Arzelliers, était capitaine de la châtellenie de Sarres, lors du transport du Dauphiné dans la maison de France, en 1343 et 1344. Il transigea devant Guillaume Rosier, notaire d'Aubahac, le 11 août 1327, avec Arnaud Flotte, au sujet de la vente qu'il avait faite à son père, de la terre de Pomerols ; et acquit, par deux actes passés devant le même, et Audoard, notaire au Buix, les 27 avril 1337 et 20 septembre 1350, de Bertrand de Comps, seigneur d'Aubahac, et de Perceval Flotte, seigneur de la Roche, la seigneurie de Laval-Sainte-Marie, dans le Gapençois, dont il rendit foi et hommage à Charles de France, dauphin de Viennois, par acte passé devant Humbert Pelati, greffier au parlement, en 1352. Il reçut au mois de juin de la même année, l'hommage de ses vassaux, auxquels il donna diverses investitures pour des fiefs mouvants de lui, contenues dans deux cahiers, signés par Guillaume Jordani et Pons Forest, notaires de la Motte. Il épousa, en 1330, Berenger de Rosans dame d'Alons, fille unique et héritière de Jourdain de Rosans, seigneur d'Alons. De ce mariage sont issus :

1°. Jacquemet, dont l'article suit ;

2°. Hugues de Rivière, qui fonda la branche des *seigneurs du Puget d'Albanèz*, laquelle s'est alliée aux maisons de Flotte, de Meoillon, de Beau-

---

tait composée de gentilshommes distingués et accoutumés à la guerre, dont la valeur et la fidélité étaient connues du prince.

vezet, du Puget, de Castellane, de Saqui, de Glandevez, etc., etc., etc.;

3°. Jourdain de Rivière, seigneur d'Alons et de Pomerols, co-héritier de son père, mort sans alliance. Sa succession échut à Jourdain, son neveu;

4°. Jacques-Rainaud de Rivière, religieux de l'ordre de Saint-Antoine, commandeur de Navarre;

5°. Augier de Rivière, chanoine infirmier de l'église de Vienne;

6°. Randonne de Rivière, mariée, le 2 juillet 1359, avec Jean Hilaire, damoiseau;

7°. Annette de Rivière, religieuse à l'abbaye de Montfleury, près Grenoble, etc.

VI. Jacquemet DE RIVIÈRE, seigneur de Laval-Sainte-Marie, etc., épousa, en 1367, Philippine de Laval, dame, en partie, de Remusat, fille de Jacques de Laval, seigneur de Remusat. De ce mariage sont issus:

1°. Jourdain, dont l'article suit;

2°. Hugues, dont on ignore la destinée;

3°. Françoise de Rivière, mariée avec Jean Silve, seigneur de Ventavon, dont les petits-fils, Jean et Antoine Silve, enfants de Jourdain, donnèrent quittance de sa dot, devant Antoine Issoard, notaire, le 27 novembre 1493.

VII. Jourdain DE RIVIÈRE, dit aussi *Jourdanon*, seigneur de Laval-Sainte-Marie, reçut l'hommage de ses vassaux, et donna à quelques-uns d'entr'eux, ce qu'on appelle, en Dauphiné, l'*acasement*, c'est-à-dire, le droit de bâtir une maison dans ses terres, avec certains priviléges (*Albergamentum*), par des actes du 1er décembre 1406 et autres de la même année, reçus par Michel Ripti, notaire de Montmaur. Il acquit la terre de Brueix, (*de Broxio*), contiguë à celle de Sainte-Marie, et en rendit hommage au roi Dauphin, le 5 décembre 1413, dont il fut donné acte par Pierre Pomet du lieu de Beaumont, clerc de la chambre des comptes. On ne sait en quelle année il fut marié avec Béatrix du Puy-Montbrun; mais on voit par son testament, reçu par Blaon, notaire à Rosans, le 6 janvier 1433, qu'il laissa de cette alliance:

1°. Giraud, dont l'article suit;

2°. Pierre de Rivière, seigneur de Pomerols, dont il donna le dénombrement, le 29 novembre 1413. Il fut père de Gabriel et de Françoise de Rivière, qui moururent sans alliance;

3°. Dauphine de Rivière, qui épousa Antoine d'Upays, seigneur de Gouvernet;

4°. Randonne de Rivière, femme de Jacques de Bonne, seigneur de Saint-Bonnet, en Campsaur.

VIII. Giraud DE RIVIÈRE, seigneur de Laval-Sainte-Marie, de Brueix, de Remusat, paya la dot de sa sœur Randonne, par contrat passé devant Jean Richard, notaire à la Mothe, en Diois, le 6 juin 1463. Il épousa Jeannette de Saint-Ours, fille de Marron de Saint-Ours ou de *Saint-Oursin*, seigneur de Châteaudouble; on voit, par son testament, fait devant Charenci, notaire, le 16 janvier 1489, qu'il en eut huit enfants:

1°. Antoine de Rivière, seigneur de Brueix, qui épousa, par contrat passé devant Charenci, le 29 août 1484, Catherine de Pouteves, dont il eut :

a. Jean de Rivière, qui rendit hommage pour sa terre de Brueix, le 12 septembre 1541, et fut un des grands capitaines de son temps. Le roi François Ier, par des lettres, datées de Chambort, du 8 mai 1544, lui donna le commandement des galères, qui étaient restées dans les ports de Provence, les autres étant passées dans l'Océan, pour renforcer l'armé navale que la France avait destinée contre les Anglais. Il obtint, par brevet donné à Saint-Germain-en-Laye, le 18 mai 1547, le gouvernement des îles de Lerins, et celui de la citadelle de Toulon, par brevet donné à Villers-Cotteretz, le 19 avril 1548; il parvint enfin, par ses services, à la charge de lieutenant-général des galères, sous le comte de Tende, et mourut sans alliance, dans une grande réputation de valeur.

b. Marie de Rivière, épousa, en 1489, Etienne d'Aultane, seigneur de Piégon;

2°. Claude, dont l'article suit;

3°. Jean de Rivière, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1461 ;
4°. Guillaume de Rivière, religieux de Cluny, prieur de Brueix ;
5°. Marguerite de Rivière, mariée, par contrat passé devant Barthélemi Agrivoli, notaire de Die, le 5 novembre 1475, avec Chabert Faure, seigneur de Vercors ;
6°. Lucie ou Lucques, femme de Jean Albert, seigneur de Lux, en Dauphiné ;
7°. Randonne de Rivière, qui épousa Raimond de Bonne, seigneur de Lesdiguières, aïeul de François, connétable de France ;
8°. Dauphine de Rivière, religieuse de l'abbaye de Montfleury.

IX. Claude DE RIVIÈRE, seigneur de Laval-Sainte-Marie, de Remusat, etc., épousa, par traité passé dans la ville de Carpentras, devant Cabrioli, notaire, le 24 février 1484, Alix d'Agoult, fille d'Antoine d'Agoult, seigneur de Piégon et de la Baume, et de Louise Raimbert. Ce mariage est énoncé dans le testament de Giraud de Rivière, son père, du 16 janvier 1489. Leurs enfants furent :

1°. Antoine, dont l'article suit ;
2°. Laurent de Rivière, moine bénédictin, prieur de Brueix, de Saint-May et de Remusat ;
3°. Jean de Rivière, seigneur de Vaudrome, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mort commandeur ;
4°. Claudine de Rivière, femme de Jean de Féléon, seigneur de Beaulieu.

X. Antoine DE RIVIÈRE, reçut, au nom de son père, les aveux et les reconnaissances des vassaux de Laval-Sainte-Marie et d'une partie de Remusat, par des actes passés devant Pierre Reynier, notaire d'Elfinal, le 29 mai et autres jours de l'an 1501. Il épousa, par contrat passé dans le château de Montbrun, devant Elzéar Riperti, notaire de Carpentras, le 23 octobre 1520, Jeanne du Puy-Montbrun, fille de Faulquet du Puy, seigneur de Montbrun et de Ferrassières, et de Louise d'Urre de Molans. Antoine de Rivière mérita les bonnes grâces du

roi François Ier, par les services qu'il rendit à l'Etat, dans toutes les guerres de ce prince, où il commanda une bande de cinq cents hommes de pied, ce qui engagea le Roi à le choisir pour défendre la ville d'Arles, lors de l'irruption de Charles-Quint, en Provence, et à lui donner, dans la suite, le commandement de mille hommes, sous le nom de *bande de Sainte-Marie*. Il mourut en 1550, laissant entr'autres enfants :

1°. Claude, dont l'article suit ;

2°. François de Rivière, seigneur de Remusat, qui fut élevé auprès de Jean de Bourbon, duc d'Enghien, qui l'envoya en Italie, faire ses premières armes, sous le fameux maréchal de Brissac, à qui ce prince le recommanda, en lui marquant *qu'il voulait savoir de lui toutes les actions de Sainte-Marie, comme d'un gentilhomme qu'il lui appartenait*. Il fut fait gouverneur de Dourlens en Picardie, par Charles IX qui lui témoigna dans plusieurs lettres, la satisfaction qu'il avait de ses services. Henri III, à son retour de Pologne, le fit chevalier de son ordre. Il épousa, par contrat passé devant Antoine Fabry, notaire d'Avignon, le 26 juillet 1591, Marguerite Filleul, remariée à Baltazar de Quiqueran, seigneur de Ventabren, et fille de Simon Filleul, sieur de la Madelaine, et d'Hélène de Rhodès, de la ville de Carpentras, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut après avoir été honoré par le roi François Ier, de la commission d'une compagnie de cent cinquante hommes de pied, avec laquelle il servit dans les guerres d'Italie ; par le roi Henri II, du commandement de cinq cents hommes, sous le nom de *bande de Sainte-Marie* ; par le roi François II, de la charge de gentilhomme de sa chambre ; par le roi Charles IX, du gouvernement de Dourlens ; et enfin, par le roi Henri III, du collier de l'ordre de Saint-Michel, et avoir servi cinq de nos rois, dont il fut également estimé ;

3°. Guillaume de Rivière, moine de Cluny, prieur de Brueix et de St-May ;

4°. Thomas de Rivière, reçut chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en 1550, mort au service de son ordre ;

5°. Laurent de Rivière, chevalier du même ordre, fut gouverneur du Pont St-Esprit, qu'il défendit avec beaucoup de valeur contre les calvinistes.

6°. Geneviève de Rivière, qui épousa, en 1566, François-Artau de Montauban, seigneur de la Roche.

X. Claude DE RIVIÈRE, II°. du nom, seigneur de Ste-Marie, de Brueix, etc., eut la terre de Vaudrome, de Jean de Rivière, chevalier de Rhodes, son oncle, qui le fit élever à la cour, où il s'acquit tellement la bienveillance et l'estime du roi Henri II, que ce prince l'envoya, en 1552, en ambassade avec Gabriel de Luels, seigneur d'Aramon, auprès du Grand-Seigneur, pour le porter à rompre la trêve, que la Porte avait conclue avec l'empereur, à quoi ils réussirent. Claude de Rivière revenant en France avec le sieur d'Aramon, son collègue, et obligé de relâcher dans l'île de Chio, qui était alors au pouvoir des Gênois, y épousa, par contrat du 17 juin 1553, Espinette de Franchis, d'une maison grecque d'origine, qui a possédé une partie du Péloponèse et de Lacédémone, et qui s'était établi dans l'île de Chio, après la conquête de la Grèce par les Turcs. Elle était fille de Cassano de Franchis, gouverneur de cette île, et petite fille de Georges de Franchis, doge de la république de Gênes. A son arrivée à la cour, il fut nommé conseiller d'Etat, et employé dans diverses négociations. La reine Catherine de Médicis, qui l'estimait, l'emmena avec elle à la rencontre du roi Henri III, qui le reçut gracieusement, et le retint auprès de sa personne, jusqu'à l'assemblée des états de Blois, en 1576, d'où ce prince le fit partir pour aller appaiser les troubles survenus en Provence, ce que du Pleix confirme en ces termes: *Le Roi dépêche en Provence le sieur de Ste-Marie, gentilhomme du Dauphiné, capable de servir aux affaires d'Etat et aux armes.* Il fit son testament devant Piot, notaire à Serres, en 1587, dans lequel il prend entr'autres qualités, celle de chevalier de l'ordre du Roi. Ses enfants furent :

1°. Claude, dont l'article suit ;

2°. Antoine de Rivière, qui fonde la branche des seigneurs de Brueix, qui a formé des alliances avec les maisons de Berenger, de Montainard, d'As-

toaud, de Lauris-de-Castellane, de Vincens-de-Mauléon, etc., etc.

3°. Guillaume de Rivière, prieur de Saint-May et de Remusat;

4°. Diane de Rivière, mariée avec Claude d'Agoult, seigneur de la Baume-des-Arnauds, en Dauphiné.

XII. Claude DE RIVIÈRE, III°. du nom, seigneur de Laval, Sainte-Marie, etc., capitaine de deux cents arquebusiers à cheval dans les guerres de Henri III et Henri IV, fut marié, par contrat passé devant Jean Bronderi, notaire à Pernes, au diocèse de Carpentras, le 30 avril 1584, avec Esprite de Vachères, fille de Louis de Vachères, dit de Saint-Paul, co-seigneur de Venasque et de Saint-Didier, colonel-général des troupes du pape, au comtat Venaissin, pendant les guerres civiles, et de Madelaine d'Alleman de Châteauneuf. De ce mariage sont issus :

1°. Gaspard, dont l'article suit;

2°. Félice de Rivière, femme de Louis de Vincens de Mauléon, seigneur de Propiac;

3°. Jeanne de Rivière, mariée en 1600, avec François-Léon de Quiqueran de Beaujeu.

XIII. Gaspard DE RIVIÈRE, seigneur, baron de Laval-Sainte-Marie, surnommé le *brave capitaine*, mérita par ses services, la charge de mestre de camp général de l'infanterie entretenue en Dauphiné, dont le roi Louis XIII l'honora. Il porta dans ses drapeaux un ciboire et un sceptre, passés en sautoir, et une épée au milieu, liés ensemble, avec la devise : *pro utroque*, c'est-à-dire *pour les deux*. Aussi, jamais homme n'eut plus de zèle pour sa religion, ni plus de fidélité pour son prince. Le château de Sainte-Marie fut l'asile des curés et des religieux pendant les troubles des religionnaires, et il s'y trouva, en 1621, jusqu'à 20 ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, qui furent nourris et entretenus à ses dépens. Il mourut dans la ville de Pernes, couvert de blessures, le 18 décembre 1654, et avait épousé: 1° en 1610, Lucrèce de Guillaumont, fille de Guillaume de Guillaumont, seigneur d'Ambonil, et de Jeanne d'Alleman de Châteauneuf; 2°. par contrat passé à Pernes devant Arnaudi, notaire, le 27 juin 1627, Richarde de Quiqueran, fille de

noble Balthazard de Quiqueran, seigneur de Ventabren, et de Marguerite Filleul, dame de Remusat. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean-Marc de Rivière, mort sans alliance ;
2°. Jeanne de Rivière, mariée avec Pierre de Tritis, à Carpentras ;

Du second lit :

3°. François-Emmanuel,
4°. Thomas de Rivière,
5°. Antoine de Rivière,
} reçus chevalier de Malte, en 1661 ;
6°. Gaspard, dont l'article suit ;
7°. Anne de Rivière, mariée, en 1663, à François-Antoine Barbier, seigneur de Valaisse ;
8°. Marguerite, femme de Barthélemi de l'Eglise, de la ville d'Avignon ;
9°. Autre Marguerite, qui fut religieuse.

XIV. Gaspard DE RIVIÈRE, IIe. du nom, baron de Laval-Sainte-Marie, épousa, par contrat passé devant Jean Roche, notaire, vers 1680, Perrine de Baud, fille de Jacques de Baud, seigneur de Pilio et de Saint-Laurent-de-la-Roche, en Franche-Comté. Il mourut en 1701, laissant de ce mariage :

1°. Anatole-Henri, dont l'article suit ;
2°. Jeanne-Marie, morte en bas âge.

XV. Anatole-Henri DE RIVIÈRE, chevalier, seigneur de Sainte-Marie, baron de Laval, capitaine d'infanterie, mort en 1757, avait épousé : 1°. par contrat du 27 décembre 1710, Anne de Beaulieu-Martichon, fille de noble Aymard de Beaulieu de Martichon, et d'Antoinette de Chassaud, du lieu de Montdragon en Provence; 2°. Rose de Choisy, fille de Jean de Choisy. Il a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Joseph-Antoine-Balthazard, mort sans postérité;
2°. Alexis, dont l'article suit ;
3°. Thérèse-Ursule de Rivière ;
4°. Jeanne-Marie de Rivière ;

Du second lit :

5°. Pierre-Joseph-Marie de Rivière ;

6°. Joseph-Marie de Rivière;
7°. Laurent-Joseph-Thérèse de Rivière;
8°. Jean de Rivière.

XVI. Alexis DE RIVIÈRE, chevalier, conseiller du Roi, retiré du service d'Espagne, mort en 1757, avait épousé, le 29 septembre 1738, Paula Célis-de-Quirogua, fille de noble capitaine dom Jean Célis-de-Quirogua, de la ville de la Très-Sainte-Trinité et port de Buenos-Ayres, en la province de la Plata, domination d'Espagne, et de noble dona Jeanne Avias de Mazilla. De ce mariage naquit:

XVII. Pierre-Charles DE RIVIÈRE DE LA MURE, chevalier, conseiller du Roi, garde des sceaux de la province du Dauphiné, ancien officier de cavalerie, mort le 24 juillet 1804. Il avait été marié le 9 août 1773, à Marie-Catherine-Scolastique de Vencenty de Monsaveny, fille de noble seigneur Gabriel de Vencenty de Monsaveny, et de noble Catherine de Justé de Sardige. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-François-Regis, officier de cavalerie à l'armée française, qui disparut à la campagne de Russie, en 1812;
2°. Pierre-François-Frédéric, dont l'article suit;
3°. Gabriel-Maurice, qui disparut à la campagne de Russie, en 1812;
4°. Marie-Antoinette-Pauline, mariée à Joseph-Jacques Monteil;
5°. Marie-Charlotte;
6°. Marie-Henriette.

XVIII. Pierre-François-Frédéric DE RIVIÈRE DE LA MURE, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement de Montélimart, commandant de la garde nationale, célibataire, habitant près Montélimart (Drôme).

Armes: De gueules, à la croix componée d'or et d'azur, de neuf pièces. Couronne de comte.

DE ROCHEFORT, maison originaire de Forez et une des plus anciennes et illustres de cette province. Lamure, dans son Histoire du Forez, rapporte dans l'éloge qu'il fait de Guillaume de Rochefort, forésien, doyen, en 1306, de Saint-Jean-Baptiste, comte de Lyon, que Hugues de Rochefort fit hommage de son château à Gui, IIIe du nom, comte souverain du Forez ; que par le même acte, il fut stipulé avec ce prince une ligue défensive contre le seigneur de Couzan, et arrêta que si l'un d'eux était attaqué par ce seigneur, ils se porteraient secours l'un à l'autre; Eustache de Rochefort fit après Hugues, la prétation de ce château à Gui IVe; après Eustache, un Jean de Rochefort vendit au comte la terre de Saint-Georges sur Couzan, et aux archives du prieuré de Jouasse, on trouve Vitelme de Rochefort, qu'il stipulait avec la qualité de chevalier, et qui vivait en l'année 1200.

Cette famille a servi le Roi et l'Etat dans ses armées, fait des ligues défensives avec des princes souverains dans les siècles reculés. Elle a donné au chapitre de Saint-Jean Baptiste, des doyens chanoines comtes de Lyon, ainsi que des religieux dans l'abbaye de l'Isle Barbe, anciennement souveraine, et des chevaliers commandeurs à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. La branche aînée actuelle de cette maison, originaire du Forez, est établie à Rochemaure en Vivarais, diocèse de Viviers, généralité de Montpellier, à la faveur d'un mariage que Jean IIIe de Rochefort, seigneur de la Tuillière, Poulli, et de la Chaussonnière, contracta le 27 novembre 1648, avec noble demoiselle Anne-de-Guiou de Geix de Pampellone, native de ces contrées.

I. Falcon DE ROCHEFORT, Ier. du nom, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-de-la-Nouaille, était frère des seigneurs Girard, et d'illustre Henri de Rochefort, doyen, en 1334, du chapitre de l'église primatiale, métropolitaine et cathédrale de Saint-Jean-Baptiste, comte de Lyon, y fonda son anniversaire, qui se fait le 20 de septembre. Son oncle, Guillaume de Rochefort, foré-

sien, était doyen avant lui dans la même église, en 1306. Falcon Ier. épousa Madame Yolande, à laquelle Henry, doyen de Lyon, fit un legs mentionné dans son testament du mercredi 2 novembre 1334, par lequel on voit qu'il fonda deux chapelles pour le repos de l'âme de Guillaume de Rochefort, doyen de l'église de Lyon, l'une dans sa maison de Montarboux, et l'autre dans l'église de Saint-Pierre-de-la-Nouaille, qui était la maison de ses prédécesseurs, et dans laquelle il avait été baptisé; donne à Arthaude, sa sœur, religieuse à Marcigny, une coupe d'argent pesant un marc, une cuiller d'argent et une pension viagère de quarante sols par an; à madame *Yolande*, femme de messire Falcon, son frère, chevalier, six gobelets d'argent avec une aiguière de même; à Girin, son écuyer, dix livres; et pour héritiers, il institue ledit Falcon, chevalier, son frère aîné, et Girard de Rochefort, son cadet, et pour exécuteurs, il nomme Pons Mitte, présenteur de la cathédrale, Jean de Mazzé, le jeune, et Jean de l'Orgue, chanoines de la même église. Falcon Ier. eut pour fils.

II. Falcon DE ROCHEFORT, IIe. du nom, qui fut héritier universel des seigneurs de la Curée du nom de Fillet, ce qui persuade qu'Yolande, sa mère, était de cettte maison. Il eut pour fils:

III. Guillonnet DE ROCHEFORT, chevalier, seigneur d'Espercieu; de Villette et du Fay. Il épousa, en 1376, Égline ou Hélène de la Vallette, dame dudit lieu qu'elle apporta en dot avec Neysieu et Charpenay, fille de Hugues de la Vallette et de Béatrix de Godeschaux, et petite fille du seigneur Robert de la Vallette, et d'Agnès de Garitaude. Ils eurent plusieurs enfants:

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Louis de Rochefort, seigneur de Charpeney;
3°. Ponce, qui fonde la seconde branche, rapportée en son lieu.

IV. Jean DE ROCHEFORT, Ier. du nom, seigneur de la Vallette, épousa Béatrix Morette, fille unique de Jean Morette, seigneur de Maleval. Il testa en 1453, et laissa:

1°. Jean, dont l'article suit.
2°. Guillaume de Rochefort.

3°. Antoine de Rochefort, moine de l'Isle-Barbe, nommé dans deux actes concernant l'infirmerie du monastère, en 1451.

4°. Claudine de Rochefort, mariée à Claude de Chaneins.

5°. Marguerite de Rochefort, religieuse au couvent des Salles.

V. Jean DE ROCHEFORT, IIe. du nom, seigneur de la Valette, épousa Isabeau de Fay, fille de Perronon ou Perrot du Fay de Gerlande, dont six fils et quatre filles:

1°. Guillaume, dont l'article suit;

2°. Jean de Rochefort, chevalier de Rhodes, commandeur d'Aumonières.

3°. Briand de Rochefort, prieur du Bourbonnais.

4°. Jean de Rochefort, le jeune, prêtre-lourrier de Saint-Maurice de Vienne.

5°. Pierre de Rochefort, seigneur de Cenas, qui eut en partage la maison noble de ce nom, épousa Claude de Saint-Romain, fille de Guillaume de Saint-Romain, et de Beraude de Châteauneuf; il en eut: Charles de Rochefort, seigneur de Cenas, marié avec noble Marie-Parent de la Gour en Jareys, issue des seigneurs d'Espeisses, de Tournadieu, de Vourles, etc. Il en eut: *a*. Jean de Rochefort, seigneur de Cenas, décédé sans alliance. Pierre de Rochefort, seigneur de la Valette, son cousin, fut son héritier. *b*. Claude de Rochefort, mariée avec François-Alleman, seigneur de la Leuratière, le 11 mai 1500. *c*. Louise de Rochefort, femme d'Antoine de Gumin, seigneur de Romanesche. *d*. Isabeau de Rochefort, religieuse à Chazaux;

6°. Jacques de Rochefort, chanoine régulier;

7°. Marguerite de Rochefort, abbesse de Chazaux.

8°. Eustache de Rochefort, femme de Jean de Saint-Priest, seigneur de Fontanais.

9°. Claude, } religieuses à Clavas.
10°. Jourdanne, }

VI. Guillaume DE ROCHEFORT, chevalier, seigneur de la Valette, s'allia par mariage avec Jeanne Mitte, fille

de noble Louis Mitte, seigneur de Chevrières, et de Françoise de Miolans. Il eut un fils et quatre filles :

1°. Pierre de Rochefort, qui suit ;
2°. Françoise de Rochefort, mariée à noble Annet de Mastin, seigneur de Villeneuve;
3°. Rose de Rochefort, femme d'Antoine de Sainte-Colombe, seigneur de Pinay, fils d'Antoine de Sainte-Colombe, et de Catherine de l'Orgue;
4°. Blanche de Rochefort, religieuse de Chazaux;
5°. Lyonnette de Rochefort, religieuse à Clavas.

VII. Pierre DE ROCHEFORT, seigneur de la Valette, épousa Antoinette Reybe de Saint-Marcel, fille de Hugues Reybe, seigneur de Saint-Marcel, et veuve de Girard de Roussillon, seigneur de la Motte de Galaure. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine, dont l'article suit ;
2°. Pascal-Antoine de Rochefort, seigneur de Cenas;
3°. Claude de Rochefort, reçu chevalier de Malte en 1530, mort en 1550;
4°. Jean de Rochefort ;
5°. Louis de Rochefort ;
6°. Yolande de Rochefort, mariée, par contrat du 22 avril 1533, à Simon de Ronchevol, seigneur de Pramenou et de Saint-Pierre-de-la-Nouaille, fils d'Antoine de Ronchevol, seigneur des mêmes lieux, et de Françoise de Maucreux;
7°. Françoise de Rochefort, femme de Jean du Bost, seigneur du Moulin, le 23 mars 1539;
8°. Gabrielle de Rochefort, femme d'Antoine de la Bastie, seigneur de Magnieu Haute-Rive ;
9°. Lyonnette de Rochefort,
10°. Marguerite de Rochefort,
11°. Jeanne de Rochefort,
12°. Françoise de Rochefort, } religieuses.
13°. Louise de Rochefort,
14°. Catherine de Rochefort,
15°. Antoinette de Rochefort,

VIII. Antoine DE ROCHEFORT, chevalier, seigneur de la Valette, épousa Claude de Gaste, de la maison de Luppé de la Grasse ; il eut six fils, et cinq filles :

1°. Claude dont l'article suit ;

2°. Claude de Rochefort, le jeune;
3°. Jean de Rochefort;
4°. Antoine de Rochefort;
5°. Nicolas de Rochefort, seigneur de Vaudragon. Il épousa Huguette de la Tour;
6°. Antoine de Rochefort, abbé de Valbenoite, prieur de Saint-Albin, comte de l'église de Lyon;
7°. Jeanne de Rochefort, religieuse à Saint-Paul, en Dauphiné, depuis abbesse de Soyon;
8°. Louise de Rochefort, femme de Laurent Alleman, seigneur de la Levratière, près Lyon;
9°. Anne-Marie de Rochefort, mariée avec Bernard de Barjat;
10°. Isabeau de Rochefort, épouse de François de Barjat;
11°. Jeanne de Rochefort le jeune.

IX. Claude DE ROCHEFORT fut marié deux fois: 1°. avec Françoise d'Urfé, fille de Jacques, bailli de Forez, et de Renée de Villard, comtesse de Tende; 2°. avec Hugonette de Saconnay; il mourut avant son père, laissant des enfants de ses deux femmes.

Du premier lit:

1°. Jacques, dont l'article suit;
2°. Marguerite de Rochefort;

Du second lit:

3°. Catherine, } religieuses à Soyon, en Vivarais.
2°. Diane, }

X. Jacques DE ROCHEFORT recueillit la succession de son grand-père, seigneur de la Valette; il épousa: 1°. Eléonore de Castin, dont il n'eut point d'enfants; 2°. Renée Papon, dont pour fille unique:

Jeanne de Rochefort, en qui s'éteignit la branche aînée.

SECONDE BRANCHE.

IV. Ponce DE ROCHEFORT, Ier. du nom, chevalier, seigneur d'Espercieu et de Villette, 3e. fils de Guionnet Ier, chevalier, seigneur d'Espercieu, et d'Église de la Valette. Il épousa noble dame Isabelle Descotay; ils eurent

plusieurs enfants mentionnés dans son testament, fait à Montbrisson, au mois de novembre 1421 :

1°. Guillaume, prieur claustral dans l'abbaye de l'Isle Barbe, en 1428 ;
2°. Jacques, héritier universel, par substitution à Guiard, marié avec Isabelle de Thorigny ;
3°. Guillard Ier., qui suit ;
4°. Guyonne de Rochefort.

V. Guillard DE ROCHEFORT, seigneur d'Espercieu et de la Villette, que son père avait désigné par son testament pour être chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, eut une autre vocation. Il se maria, et eut :

1°. Jean, chevalier de Rhodes, dit de Malte, commandeur d'Aumonières ;
2°. Jean, qui suit ;
3°. Marguerite de Rochefort, abbesse de Cazaux.

VI. Jean DE ROCHEFORT, est qualifié d'écuyer dans ses lettres de sauve-garde, à lui accordées par le roi Louis XI, en 1470, enregistrées par le juge de Forez, et dans une transaction qu'il passa à Espercieu avec noble Isabelle de Thorigny, veuve du seigneur Jacques de Rochefort, son oncle, le 1er. juin 1474. Il épousa noble demoiselle Philippine de la Rivière, qui passa une vente d'achat du consentement de son mari, dans sa maison d'Espercieu, le 15 septembre 1482. Ils eurent pour fils :

VII. Bertrand DE ROCHEFORT, écuyer, seigneur de Sauvivain et de la Villette, qui fit son testament, à Fœurs, le 14 janvier 1551, et son codicille, le 19 septembre 1557, et dans lequel il élit sa sépulture dans le tombeau de ses pères, et institue Jacques son héritier universel.

VIII. Jacques Ier. DE ROCHEFORT, fils de Bertrand Ier., chevalier, seigneur de Sauvivain et de la Villette, fut confirmé dans son ancienne noblesse par jugement des commissaires du Roi. Il épousa, le 14 octobre 1556, noble demoiselle Anne de Monchal, fille du seigneur de Monchal, écuyer, seigneur de la Tuillière. Ils eurent plusieurs enfants :

1°. Pierre, qui suit ;
2°. Catherine de Rochefort, mariée avec le seigneur Barthélemi de Plausançon ;
3°. Jeanne de Rochefort, abbesse de Soyon ;

IX. Pierre DE ROCHEFORT, seigneur de la Tuillière Poully et de la Chaussonnière, servit dans les guerres de Savoye en qualité de maréchal-de-logis de la noblesse du gouvernement du Lyonnais pendant deux campagnes. Il rendit sa foi et hommage à la chambre des comptes, le 3 janvier 1614, pour les fiefs de Chaussonnière et de la Voirette. Il épousa, le 6 juin 1588, noble demoiselle Françoise de Morel, fille de Pierre de Morel de Thysi, et de demoiselle Pernette de Severne. Ils eurent plusieurs enfants :

1°. François, capitaine dans le régiment de Beaujolais, par commission du 15 juillet 1667, antérieurement chanoine, comte de Brioude ;
2°. Jean de Rochefort, qui suit ;
3°. Renée de Rochefort, mariée avec le seigneur d'Aix, marquis de la Chaise.

X. Jean DE ROCHEFORT, II°. du nom, seigneur de la Tuillière Poully, et de la Chaussonnière, fut confirmé dans son ancienne noblesse par arrêt du parlement de Paris, le 14 août 1625, conjointement avec Jacques son oncle, par autre jugement rendu à Roannes, le 25 mai 1635, et enfin par un jugement des commissaires du Roi, rendu à Lyon le 26 mars 1641. Il servit dans l'arrière-ban de la noblesse du gouvernement de Lyon; il fut fait capitaine dans le régiment du chevalier de Brison ; il épousa, à Saint-Myond, le 17 juin 1617, noble demoiselle de Lagier, fille du seigneur de Lagier, et de noble demoiselle Gabrielle de Crod-Delay, dont sont issus :

1°. François, qui a servi à la place de son père par l'arrière-ban de la noblesse du Forez, dans l'armée du maréchal de la Force.
2°. Pierre de Rochefort, capitaine dans le régiment Lyonnais, mort au service, en Italie ;
3°. Antoine de Rochefort, seigneur de la Voirette, de Séverné et de Beauvoir ; sa postérité s'établit à Fœurs, en Forez ;
4°. Jean III°., qui suit.

XI. Jean DE ROCHEFORT, III°. du nom, capitaine dans le régiment de Buscot, cavalerie, en 1641, seigneur de la Tuillière, Poully, et de la Chaussonnière, fut confirmé dans son ancienne noblesse avec le seigneur Antoine de Rochefort, son frère cadet, seigneur de la Voirette, par

jugement de l'intendance de Lyon, en 1667. Un autre par jugement de celui du Languedoc, à cause des fiefs qu'il possédait de noble N... de Guyon de Geix, dame de Pampelonne, qu'il épousa le 27 novembre 1648. Elle était fille du feu seigneur de Guyon de Geix, et de noble demoiselle Louise de Saurin. Ils eurent plusieurs enfans:

1°. Jacques, chevalier de la Tuillière, capitaine de grenadiers dans le régiment Lyonnais;
2°. Louis, officier dans le même régiment, tous les deux tués au siége de Mons, sous le règne de Louis XIV;
3°. Pierre IIe., qui suit;
4°. Henriette, mariée avec le seigneur de Montquin, écuyer de la maison forte dudit Montquin, diocèse de Vienne, en Dauphiné, au mois de décembre 1693.

XII. Pierre DE ROCHEFORT, IIe. du nom, capitaine dans le régiment de Navarre, par commission du 12 avril 1693, seigneur de Lestel et du Freydier, épousa noble demoiselle Jeanne de Sautel de Monteillet, fille du seigneur de Sautel de Monteillet, écuyer, et de noble demoiselle Duvernai. De ce mariage sont issus:

1°. François qui suit;
2°. Louise de Rochefort.

XIII. François DE ROCHEFORT, Ier. du nom, baron de Rochefort, seigneur de Lestel et du Freydier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionné de l'état, commissaire provincial de l'artillerie, avec rang de lieutenant-colonel, et l'un des officiers de ce corps privilégié du Roi, nommé par ses commissions et provisions, en date du 22 novembre 1744 et celle de privilégié du Roi, du 22 février 1735, et lors de la réunion du régiment royal artillerie avec le corps de l'artillerie, les commissaires provinciaux de l'artillerie eurent, par ordonnance du Roi, en 1755, la dénomination de capitaines en pied, du corps royal de l'artillerie. Il épousa en 1727, demoiselle Jeanne de Bouvier. Il eut pour fils:

XIV. François DE ROCHEFORT, IIe. du nom, baron de Rochefort, seigneur de Lestel et du Freydier, capitaine au régiment de Querci, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionné de l'Etat, qui épousa

en 1764, noble demoiselle Louise de Moreton de Chabrillant, sœur de l'abbé de Chabrillant, aumônier du Roi, et chanoine honoraire de l'abbaye royale de Saint-Denis. Ils eurent plusieurs enfants :

1°. Louis-Clément de Rochefort, officier dans le régiment de Guienne. Mort au service;
2°. Jean-François-Clément, qui suit;
3°. Madelaine-Charles-Paul de Rochefort, officier d'un régiment d'infanterie de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, mort au service à la retraite de la Hollande, en 1794;
4°. Pauline de Rochefort, qui épousa en 1791, noble de Barruel, seigneur de Bavatz. Ils n'ont point eu d'enfants;
5°. Henriette-Madeleine qui épousa noble Bénigne Thierry de Mont-Richy, officier de cavalerie dans le régiment Dauphin de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé;
6°. Louise-Caroline-Jacqueline-Rosalie de Rochefort, mariée, en 1800, à Jean-Scipion Fleury, vicomte de Barrès du Molard, chef de bataillon de l'artillerie, à Valence, fils de François-Scipion Laurent de Barrès, chevalier, seigneur du Molard, maréchal des camps et armées du Roi, et de Marie-Anne-Josèphe Tardy de la Brossay.

XV. Jean-François-Clément DE ROCHEFORT, deuxième fils de François Ier., baron de Rochefort, officier de cavalerie du 1er. régiment de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé en 1796, épousa noble demoiselle Ludivine de Fontenay. Elle était fille de Paul de Fontenay, mousquetaire gris, seigneur de Saint-Ammant en Bourgogne. Ils eurent plusieurs enfants :

1°. Clémence-Antoinette-Ludivine de Rochefort;
2°. Pauline de Lidie de Rochefort.
3°. François-Arthur de Rochefort.

François de Rochefort, prévôt, chanoine de la noble église collégiale d'Esnée de Lyon, était le grand oncle de noble Pierre de Rochefort.

Les papiers de la famille de Rochefort ont été, pour la plupart, incendiés et égarés dans les troubles des guerres des siècles passés, et au commencement de cette révolu-

tion. Différents auteurs nous ont fourni des principaux monuments qui constatent l'ancienneté de noblesse de cette maison, la seule de son nom dans la province du Forez, rapportée tout au long dans le livre des Mazures de l'Isle Barbe par Le Laboureur, tome 2, page 513, ainsi que dans l'extrait de l'histoire du Forez par Lamure, p. 329, chap. 3.

Armes : Parti au 1er d'azur, à trois fleurs de lys d'or; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules, qui est de ROCHEFORT : au 2e plein de vair, qui est de LA VALETTE. Cri de guerre: *Lilia sustinet virtus.*

CALVIMONT, maison qui s'est établie, vers la fin du treizième siècle, en Périgord, où elle réside encore de nos jours, et d'où elle s'est étendue dans le Bordelais et le Querci. Elle est originaire du Bassigny, et descend de Hugues de Calvimont (*Hugo de Calvimonte*), nommé dans le Recueil de Duchesne, parmi les chevaliers du Bassigny, portant bannière du temps de Philippe II, roi de France, de 1181 à 1223. Ses fils, Alvet et Guillaume de Calvimont (*Calvimonte*), sont mentionnés dans les anciens titres du Bassigny, année 1260. Il y a tout lieu de croire qu'Alvet ou Guillaume était père de Pierre de Calvimont, chevalier (*Petrus de Calvimonte miles*), le premier de ce nom, dont on ait connaissance en Périgord; car un titre de 1307, cité par Belleforest, dit positivement, que ce Pierre de Calvimont, chevalier, était venu du Bassigny, et s'était établi à Plazac, en Périgord. On commencera la filiation par Pierre.

I. Pierre DE CALVIMONT, Ier. du nom, (*Petrus de Calvimonte miles*), vint du Bassigny, se maria à Plazac, en Périgord, et acquit plusieurs seigneuries. Il fut présent à un acte, daté de l'an 1295, le samedi après la fête de la bienheureuse Marie-Madeleine : dans cet acte, il consent, comme seigneur de Campagnac (*de Campania*), à la vente faite par Gerard Guarrel, à Adémar de Veyrines, damoiseau, de certains fonds, situés dans sa mouvance, et en investit ledit Adémar. Il est fait mention de Pierre de Calvimont dans un titre de 1307, rapporté par Belleforest. Il eut un fils nommé :

II. Bernard de CALVIMONT (*de Calvimonte*), seigneur de Campagnac et de la maison noble de Plazac, ne vivait plus en 1356. Il eut pour fils :

III. Arnaud de CALVIMONT (*de Calvimonte*), seigneur de Campagnac, de la maison noble de Plazac, était aussi seigneur de Buxieres. Une reconnaissance de l'an 1356, en faveur d'Arnaud de Calvimont, rappelle Bernard, son père. Il fut père de :

IV. Pierre DE CALVIMONT (*de Calvimonte*), IIe. du nom, seigneur de Campagnac et de la maison noble de Plazac, fit son testament en 1403. Il avait épousé, en 1387, Germaine, fille du seigneur du Cheylard. De ce mariage vinrent :

1°. Alexandre, dont l'article suit;
2°. Pierre;
3°. Germaine.

V. Alexandre DE CALVIMONT, seigneur de Campagnac et de la maison noble de Plazac, fit son testament en 1444. Il avait épousé, en 1415, Marguerite de..... De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Jean, qui mourut célibataire dans un âge très-avancé, car il fut présent, en 1500, au mariage de Jean II de Calvimont, seigneur de la Labenche, son neveu.

VI. Jean DE CALVIMONT, Ier. du nom, seigneur de Lern (l'Herm), de la Labenche et de la maison noble de Plazac, avait épousé, en 1448, Catherine de Preuillac (ou de Prouillac). De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Sardon, qui embrassa l'état ecclésiastique;
3°. Jean, qui a fait la branche de Chabans;
4°. Jean, tige de la branche du Cheylard.

La postérité des deux derniers sera rapportée après celle de leur frère aîné.

Jean de Calvimont ne vivait plus en 1490, ainsi qu'il paraît par une transaction de cette année, entre Catherine de Preuillac, mère, et Jean, fils aîné, majeur.

Catherine y prend la qualité de veuve, et agit comme tutrice de ses autres enfants, mineurs.

VII. Jean DE CALVIMONT, IIe. du nom, seigneur de l'Herm, Turzac, Renhac et de la maison noble de Plazac, rendit hommage, le 7 janvier 1499, à Alain d'Albret, comte de Périgord, pour la seigneurie de Lern, et fit son testament le 31 mars 1511; par ce testament, il fonda une chapellenie dans l'église de Plazac. Il avait épousé, en 1484, Anne du Puy (*de Podio*), fille de noble Hélie du Puy, seigneur de la Jarthe, et d'Hélis de Guasques. De ce mariage vinrent:

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. François, mort jeune;
3°. Hélie, qui épousa, le 10 février 1538, Catherine de Talleyrand, fille de François de Talleyrand, prince de Chalais, et de Gabrielle de Salagnac. Sa postérité est éteinte;
4°. Louis,
5e. Charles,
6°. Philippe,
7°. Gui,
8°. Yolande,
} morts sans postérité.

VIII. Jean DE CALVIMONT, IIIe. du nom, chevalier, seigneur de l'Herm, de la Double, de la maison noble de Plazac, vicomte de Roussille, fut envoyé par Louis XII à Rome, en 1512, pour négocier la paix avec Jules II, et à Genève, en 1514, pour traiter avec les Suisses. François Ier. le nomma second président au parlement de Bordeaux, et en 1526, son ambassadeur auprès de Charles-Quint, avec ordre d'offrir 1,200,000 écus d'or, pour la rançon des enfants de France qui étaient en otage à Madrid, et en cas de refus, de déclarer la guerre. Il rendit, le 6 février 1551, avec Marguerite de Talleyrand, sa première femme, hommage au roi de Navarre, pour tous les fiefs qu'ils possédaient dans la mouvance de ce prince; et fit son testament le 31 janvier 1556. Il avait épousé, en premières noces, en 1522, Marguerite de Talleyrand, fille de Jean de Talleyrand, prince de Chalais, et de Marguerite de la Tour Turenne; et en secondes noces, le 20 avril 1555, Marguerite de Fargues, fille du seigneur de Fargues. Il eut, de son premier mariage, plusieurs enfants qui moururent très-jeunes. De son second mariage vint:

IX. Jean DE CALVIMONT, IVe. du nom, chevalier, seigneur de l'Herm, Tursac, Saint-Paul, la Double; transigea, le premier mars 1579, avec Hélie de Chassarel, seigneur de Grésignac, au sujet de la seigneurie de la Double, et mourut avant 1586. Il avait épousé, le 22 septembre 1582, Anne d'Abzac de la Douze, fille de Gabriel d'Abzac, seigneur de la Douze, chevalier de l'ordre du Roi, laquelle épousa, en secondes noces, le 14 janvier 1588, Foucault d'Aubusson, seigneur de Beauregard. Jean eut de son mariage :

Marguerite de Calvimont, dame de l'Herm, Tursac, St-Paul, qui fut la première femme de François d'Aubusson, fils aîné de Foucault d'Aubusson, seigneur de Beauregard, et de Françoise de Pompadour. Elle mourut peu de jours après la célébration de son mariage, et ses biens passèrent aux d'Aubusson, ses frères, nés du second mariage de sa mère. Marguerite de Calvimont était le dernier rejetton de la branche des seigneurs de l'Herm. A la mort de Jean IV, son père, la branche des seigneurs de Chabans était devenue l'aînée de la maison de Calvimont.

Branche de Calvimont Chabans, devenue l'aînée en 1585.

VII. Jean DE CALVIMONT, IIe. du nom, seigneur de Chabans et de la Labenche, co-seigneur de Campagne, troisième fils de Jean I, seigneur de l'Herm, de la Labenche et de la maison noble de Plazac; fit un testament le 3 mars 1534, et un second, le 10 juillet 1543. Il avait épousé, en premières noces, le 10 septembre 1500, Anne du Cros, fille du seigneur du Cros; et en secondes noces, en 1512, Jeanne de Chalup. Il eut pour enfants :

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Jean, qui a formé la branche des seigneurs de Saint-Martial, rapportée ci-après.

VIII. Jean DE CALVIMONT, IIIe. du nom, seigneur de Chabans et du Cros, co-seigneur de Campagne, rendit hommage, en 1558, au roi de Navarre, comte de Périgord, des terres qu'il possédait dans la mouvance de ce

prince ; fit son testament le 10 mars 1562, et mourut la même année. Il avait épousé, le 8 février 1542, Jeanne de Prouhet, fille de Jean Prouhet, seigneur de Saint-Clément. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Léon, qui a fait la branche des seigneurs du Cros, barons des Tours de Montaigne, rapportée après celle-ci ;
3°. Jean, chanoine de Saint-André de Bordeaux ;
4°. Jacques, mort célibataire ;
5°. Etienne, seigneur de la Boriane ;
6°. Isabeau, mariée à Jean de Canolle, seigneur d'Andron ;
7°. Jeanne, mariée à François de Bars, seigneur de la Gazaille ;
8°. Catherine de Calvimont.

IX. Jean DE CALVIMONT, IVe. du nom, chevalier, seigneur de Chabans et du Chalard, co-seigneur de Campagne, capitaine d'une compagnie de gens de pied; suivit le parti du Roi, pendant les troubles de la ligue, et lui demeura constamment attaché, aussi son château de Chabans fut-il pris et dévasté par les ligueurs. Il fit son testament le 22 avril 1634. Il avait épousé : 1°. en 1582, Louise de Salignac, dont il n'eut point d'enfants; 2°. le 14 mai 1588, Jeanne de la Tour, fille de Jacques de la Tour, seigneur du Bousquet. De ce mariage vinrent :

1°. Gaspard, dont l'article suit ;
2°. Jean, qui épousa, le 22 juillet 1636, Marie d'Amelin, fille d'Antoine, seigneur de Rochemaurin, et de Françoise de la Marthonie, dont il n'eut point d'enfants ;
3°. Charles, mort célibataire ;
4°. Marie, mariée à Jean de Meynard, seigneur de Chanzenège ;
5°. Jeanne, mariée à François de Plas, seigneur de Falgues.

X. Gaspard DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Chabans, du Chalard, co-seigneur de Campagne, fit son testament le 14 janvier 1660, et mourut le lendemain. Il avait épousé, le 12 avril 1629, Charlotte de Blanzay. De ce mariage vint :

XI. Benjamin DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Chabans, du Chalard, co-seigneur de Campagne, mourut du vivant de son père. Il avait épousé, le 30 septembre 1653, Jeanne d'Aubusson de Miremont, fille de Jacques d'Aubusson, baron de Miremont, chevalier de l'ordre du Roi, et de Diane de Royere. De ce mariage vinrent :

1°. Louise, qui épousa : 1°. François de Calvimont, baron des Tours de Montaigne, son cousin ; 2°. François de Losse, vicomte de Losse ; 3°. Jean de la Brousse, seigneur de Saint-Front ;

2°. Antoinette, mariée à Jean de la Borye, seigneur de Campagne.

A la mort de Gaspard de Calvimont, seigneur de Chabans, en 1660, la branche des seigneurs des Tours de Montaigne devint l'aînée.

Branche des Tours de Montaigne.

IX. Léon DE CALVIMONT, Ier. du nom, seigneur du Cros, baron des Tours de Montaigne, second fils de Jean III de Calvimont, seigneur de Chabans, rendit hommage au Roi le 19 février 1607 pour la baronnie de Montaigne. Fit son testament le 10 février 1613, et mourut en 1614. Il avait épousé, le 22 juin 1577, Marguerite De la Lanne, fille de Sarran de la Lanne, seigneur de la Roque, président à mortier au parlement de Bordeaux, et de Perrine de Paréage. De ce mariage vinrent :

1°. Jacques, dont l'article suit ;

2°. Léon, mort célibataire ;

3°. Lancelot, qui épousa Jacquette de Courilleau, dont il eut :

a. Jean, seigneur de la Tour Ceron, qui se maria, et fut père de Catherine, épouse de Jean de Calvimont St-Martial, son cousin ;

b. Marie-Magdeleine, mariée à Louis de Malet, seigneur de Puy-Valier.

4°. Jean, prieur de Montravel ;

5°. Louis, reçu chevalier de Malte, en 1605, mort prisonnier en Turquie ;

6°. Isabeau, mariée à Pierre de Bosredon, seigneur de Bayac ;
7°. Marguerite, épouse du seigneur de la Fayardie;
8°. Eléonore, mariée : 1°. à Jean Delanau, seigneur de Taris ; 2°. à Charles de Durfort, baron de Civrac ;
9°. Catherine, religieuse.

X. Jacques DE CALVIMONT, chevalier, baron des Tours de Montaigne, seigneur du Cros et de la Motte Montravel, capitaine d'une compagnie de gens de pied en 1619, rendit hommage au Roi, le 4 avril 1634, pour la baronnie de Montaigne ; fit son testament le 15 mai 1657. Il avait épousé : 1°. le 12 novembre 1613, Marguerite de Lansac, fille de René de Lansac, baron de Roque-Taillade, premier baron du Bazadois, et de Marie de Lescours ; 2°. le 4 avril 1644, Marguerite de Ségur, fille de Gabriel de Ségur, seigneur de Pitray, et de Jeanne de Grailly. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Léon, dont l'article suit ;
2°. Jacques,
3°. Gabriel, } morts jeunes;
4°. Sarran,
5°. Charles, seigneur de Montaignac, qui épousa Jacquette de la Lanne, dont il n'eut point d'enfants. Charles défendit Castillon en 1653 pendant la guerre de la Fronde, avec la compagnie qu'il commandait ;
6°. Marguerite, supérieure et fondatrice d'un couvent d'Ursulines à Périgueux ;
7°. Marie, mariée le 15 juillet 1639, à Jacques de Foucault, baron d'Auberoche ;

Du second lit :

1°. Gabriel, dont la postérité sera rapportée;
2°. Léon, qui servit dans les mousquetaires du Roi, mort sans postérité ;
3°. Honoré, qui ne se maria point.

XI. Léon DE CALVIMONT, IIe. du nom, chevalier, baron des Tours de Montaigne, seigneur du Cros, rendit hommage, le 6 août 1663, pour la baronnie de Mon-

taigne; reconnut, le 10 septembre 1687, tenir en fief féodalement de l'Archevêque de Bordeaux, la dîme de la paroisse de Néac; fit son testament le 16 octobre 1707, et mourut le 3 août 1711, à quatre-vingt-dix-sept ans. Il avait épousé, le 18 juin 1635, Marie de Beynac, fille de Jacques de Beynac, seigneur de Tayac et de Gabrielle de la Brousse, ladite de Beynac autorisée par Diane D'Hautefort, son aïeule. De ce mariage vinrent :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Jean-François, qui a formé la branche de Tayac aujourd'hui aînée et deuxième branche des Tours de Montaigne, rapportée après celle-ci ;
3°. Charles, capitaine de cavalerie, mort sans enfants de son mariage avec Marie de Lanau, fille de Louis de Lanau, seigneur de Taris et de Marguerite de Lur-Saluces ;
4°. Marie-Thérèse, mariée : 1°. à François de Lescours, seigneur de Savignac; 2°. à François-Louis de Beynac ;
5°. Ivette, mariée à Charles de Lamberterie ;
6°. Françoise, mariée à Jean de Calvimont-Saint-Martial, son cousin ;
7°. Françoise, non mariée ;
8°. Marguerite, } religieuses.
9°. Éléonore, }

XII. François de Calvimont, chevalier, baron des Tours de Montaigne, seigneur du Cros, page de Louis XIV, capitaine au régiment des Gardes Françaises, fit la campagne de 1675 en Flandres, et fut tué à l'âge de vingt-huit ans, d'un boulet de canon au siége d'Hui, visitant les batteries. Il avait épousé, le 1er. août 1668, Louise de Calvimont-Chabans, sa cousine, fille de Benjamin de Calvimont, seigneur de Chabans, et Jeanne d'Aubusson de Miremont. De ce mariage vint :

XIII. Jean de Calvimont, chevalier, baron des Tours de Montaigne, seigneur de Néac, servit dans les mousquetaires, et fut ensuite capitaine au régiment de Périgueux, par commission du Roi, du 26 mai 1689. Il avait épousé, le 27 octobre 1695, Louise de Rochon, fille de Guillaume de Rochon, seigneur de Saint-Félix, et de Jeanne de la Gaubertie. De ce mariage vint :

XIV. Jean-François, marquis DE CALVIMONT, baron des Tours de Montaigne, co-seigneur du Cros, lieutenant au régiment d'infanterie du Roi, fit la campagne de 1719 en Espagne, en qualité d'aide-de-camp de M. le duc de Duras, il fut une seconde fois aide-de-camp de cet officier général en 1722, lorsqu'il accompagna mademoiselle d'Orléans, dont le mariage était arrêté avec le prince des Asturies, et eut la commission flatteuse d'aller annoncer à Monseigneur le duc d'Orléans régent, l'heureuse arrivée de la princesse sa fille. Il fit son testament le 2 mai 1780, et nomma Jean-François-Jacques de Calvimont-Tayac son héritier universel. Il avait épousé le 11 avril 1730, Marie de Brachet, fille de Pierre de Brachet, seigneur de la Jalesie et de Marguerite de Solminiac. Il n'eut point d'enfants, et à sa mort, la branche des seigneurs de Tayac devint branche aînée et deuxième branche des Tours de Montaigne.

Branche de Calvimont Tayac, aujourd'hui aînée et deuxième branche des Tours de Montaigne.

XII. Jean-François DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Tayac, second fils de Léon de Calvimont, IIe. du nom, baron des Tours de Montaigne et de Marie de Beynac, capitaine au régiment de Champagne, cavalerie, en 1674, fit les guerres de Flandres et d'Italie, et fut blessé grièvement à la bataille de la Marsaille. Il fit son testament le 30 juillet 1735, et mourut en 1737. Il avait épousé: 1°. le 13 juin 1690, Isabeau de la Gaubertie, fille de Gabriel de la Gaubertie, seigneur de Laborie et de Barbe de Chaumont; 2°. le 13 octobre 1711, Louise de Jouglains, fille de Samuel de Jouglains, seigneur de la Cave, et de Louise Achard de Mauconseil. De ce dernier mariage vinrent:

1°. Jacques-Léon, dont l'article suit;
2°. Marie-Anne, morte sans avoir été mariée;
3°. Marie-Catherine, chanoinesse du chapitre noble de Sainte-Marie de Metz.

XIII. Jacques-Léon DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Sainte-Sabine, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, se trouva à six combats, et mourut en 1764. Il avait épousé, le 1er. août

1749, Geneviève de Roché, fille de Pierre de Roché, propriétaire à Saint-Domingue, et de Geneviève Robillard. De ce mariage vinrent :

1°. Jean-François-Jacques, dont l'article suit ;
2°. François-Antoine-Léon, mort en bas âge ;
3°. Marie-Catherine-Geneviève, mariée à Étienne-Nicolas de Cairon, comte de Merville, lieutenant de vaisseaux, chevalier de Saint-Louis. Elle est veuve ;
4°. Marie-Victoire, mariée à François-Xavier, marquis de Chasteigner de la Roche-Posay, enseigne de vaisseaux. Elle est veuve ;
5°. Marie-Charlotte, morte en bas âge.

XIV. Jean-François-Jacques, marquis DE CALVIMONT, baron des Tours de Montaigne, seigneur de la Chaise et de Néac, major des vaisseaux du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, est devenu l'aîné de sa maison en 1782, par le décès de Jean-François, marquis de Calvimont, baron des Tours de Montaigne, son cousin. Il a épousé, le 25 octobre 1785, Marie-Magdeleine-Louise de Rigaud de Vaudreuil, fille de Louis de Rigaud, comte de Vaudreuil, lieutenant-général des armées navales, chevalier de l'ordre de St-Louis, commandant de la marine à Rochefort, et d'Anne-Marie du Breuil de Théon. De ce mariage sont venus :

1°. Marie-Catherine-Louise ;
2°. Marie-Joséphine ;
3°. Marie-Geneviève-Louise.

Branche de La Motte Montravel, issue de celle des Tours de Montaigne.

XI. Gabriel DE CALVIMONT, chevalier, seigneur du Château Vieux de la Motte Montravel, fils aîné du second lit de Jacques de Calvimont, baron des Tours de Montaigne, et né de son mariage avec Marguerite de Ségur, avait épousé, le 20 février 1664, Françoise de Queux de Saint-Hilaire. De ce mariage vinrent :

1°. Honoré, dont l'article suit ;
2°. François, enseigne des vaisseaux du Roi, qui

épousa une fille du seigneur de Rosne, dont il eut :

a. Louis, mort sans postérité ;

b. Françoise, qui épousa N... de l'Étrange;

c. Marguerite, morte sans avoir été mariée.

XII. Honoré DE CALVIMONT, chevalier, seigneur du Château Vieux de la Motte Montravel, avait épousé Isabeau de la Porte-Puifferrat, fille du seigneur de Puifferrat. De ce mariage vinrent :

1°. Marie-Françoise, qui épousa Charles de Durfort, marquis de Durfort-Civrac, et fut mère d'Emery-Joseph de Durfort, duc de Civrac, mort en 1786.

2°. Marie, qui épousa le seigneur de Puifferrat, son cousin.

Branche des seigneurs de Saint-Martial.

VIII. Jean DE CALVIMONT, IIIe. du nom, seigneur de St-Martial, fils du second lit de Jean II de Calvimont, seigneur de Chabans, né de son mariage avec Jeanne de Chalupe, rendit hommage pour ses terres en 1572; et fit son testament le 9 septembre 1586. Il avait épousé, le 8 février 1542, Léonarde de Prouhet, fille de Jean de Prouhet, seigneur de Saint-Clément; de ce mariage vint :

IX. Jean DE CALVIMONT, IVe. du nom, seigneur de Saint-Martial et de la Labenche, lieutenant de la mestre-de-camp du régiment de Piémont, obtint de Charles IX, en 1574, commission pour le commandement de trois cents carabins; rendit hommage au Roi, le 6 mai 1610, pour la terre de Saint-Martial; et fit son testament le 25 septembre 1616. Il avait épousé, le 7 septembre 1572, Madelaine de Montagnac, fille du seigneur de Montagnac. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Gabriel, reçu chevalier de Malte en 1605, et mort prisonnier en Turquie avec Louis, son cousin, de la branche de Montaigne;

3°. Arnaud, mort sans postérité.

X. Jean DE CALVIMONT, Ve. du nom, seigneur de St-Martial et de la Labenche, avait épousé, le 18 septembre

1597, Charlotte de Cailhaud, fille de Charles de Cailhaud. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jean, d'abord capitaine au régiment de Vaillac ; ensuite lieutenant-colonel de celui de Thoneins, lequel épousa Jeanne de Loudat, veuve de Charles d'Aubusson de Beauregard, et mourut sans postérité.

XI. Jean DE CALVIMONT, VI°. du nom, chevalier, seigneur de Saint-Martial et de la Labenche, eut commission du Roi, le 30 juillet 1635, pour mettre sur pied un régiment d'infanterie, en qualité de mestre-de-camp ; rendit hommage pour ses terres, le 6 juin 1648. Il avait épousé, le 13 juin 1634, Louise d'Almais, fille de Jacques d'Almais. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jean, qui épousa, en 1695, Françoise de Calvimont, fille de Léon de Calvimont, II°. du nom, baron des Tours de Montaigne. Sa postérité masculine a fini à la deuxième génération, dans la personne de Jean-Bonaventure, qui se maria avec Louise de Saint-Exupéry, et mourut laissant Marguerite, qui a épousé Jean-Marc de Beauroire, baron de Villac.

XII. Jean DE CALVIMONT, VII°. du nom, chevalier, baron de Saint-Martial, fut maintenu dans sa noblesse, le 18 octobre 1666, par ordonnance du commissaire délégué. Il avait épousé, le 7 février 1664, Marguerite de Rouffignac, fille du seigneur de Rouffignac. De ce mariage vint :

XIII. Jean DE CALVIMONT, VIII°. du nom, chevalier, baron de Saint-Martial, avait épousé, en 1689, Catherine de Calvimont, fille de Jean, seigneur de la Tour-Ceron, issu de la branche des Tours de Montaigne. De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jean, religieux aux Grands-Augustins ;
3°. Jean-Grégoire, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa Marie de la Porte. Sa postérité masculine est éteinte ;

4°. Charles, capitaine au régiment de Bourbonnais, tué à l'attaque d'Ypres;
5°. Jean, dit le chevalier de Laubrecourt, capitaine dans le même régiment, chevalier de Saint-Louis, décédé sans avoir été marié;
6°. Jean-Alain-Grégoire, qui a fait la branche de Saint-Robert, rapportée après celle-ci;
7°. N. } religieuses.
8°. N. }

XIV. Jean DE CALVIMONT, IXe du nom, chevalier, baron de Saint-Martial, seigneur de la Labenche et de la Tour-Ceron, avait épousé, en 173..., Louise de Peyronenc de Saint-Chamarans, fille de Bertrand de Peyronenc, comte de Saint-Chamarans, et de Françoise de Bourbon-Lavédan. De ce mariage vint:

1°. Jean-François, dont l'article suit;
2°. Catherine, mariée à Jean d'Anglars-de-Montpillar.

XV. Jean-François DE CALVIMONT, chevalier, baron de Saint-Martial, seigneur de la Labenche et de la Tour-Ceron, servit dans les chevau-légers de la garde du Roi. Il avait épousé, en 176..., Cécile de Rafin, fille de Charles de Rafin, seigneur de..... De ce mariage vint:

XVI. Jean-Augustin-Armand DE CALVIMONT, chevalier, baron de Saint-Martial, comte de Saint-Chamarans, fut page du Roi, et ensuite capitaine dans le régiment de Royal-Piémont, cavalerie. Il est mort en 1812. Il avait épousé, le 18 septembre 1796, Jeanne-Sophie de la Salle, fille de Jean-Martin de la Salle, chevalier, conseiller au parlement de Bordeaux. De ce mariage sont issus:

1°. Jean-Hypolite-Armand;
2°. Jean-Louis-Armand, mort;
3°. Louise-Claire, décédée;
4°. Louise-Claire-Cécilia;
5°. Antoinette de Calvimont;
6°. Géorgine de Calvimont, décédée.

Branche de Saint-Robert.

XIV. Jean-Alain-Grégoire DE CALVIMONT, chevalier,

seigneur de Saint-Robert, sixième fils de Jean de Calvimont, VIIIe. du nom, baron de Saint-Martial, et de Catherine de Calvimont de la Tour-Ceron, fut capitaine des grenadiers dans le régiment de Bourbonnais, et chevalier de Saint-Louis. Il fit les guerres de Flandre, d'Italie et d'Allemagne, et reçut plusieurs blessures. Il avait épousé, en 1756, Marie de Chassagnac, fille de Mathieu de Chassagnac et de Marie de Peyrissac. De ce mariage vinrent :

1°. Jean-François-Maurice, dont l'article suit ;
2°. Marie, non mariée.

XV. Jean-François-Maurice, baron DE CALVIMONT, chevalier, seigneur de Saint-Robert et de Saint-Antoine, d'abord page du Roi, ensuite capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, a épousé, le 24 février 1783, Antoinette de Soyris Saint-Géry, fille de Jacques de Soyris, seigneur de Saint-Géry et d'Elisabeth du Battu-de-la Peyrouse. De ce mariage sont venus :

1°. Jean-Baptiste-Albert ;
2°. Marie-Isabelle, qui a épousé N.... de la Rochette, capitaine de cavalerie ;
3°. Marie-Henriette, qui n'est point mariée ;
4°. Marie-Caroline, épouse de N.... de Trémizot.

Branche du Cheylard.

VII. Jean DE CALVIMONT, IIe. du nom, seigneur de Javerzac, quatrième fils de Jean de Calvimont, Ier. du nom, seigneur de l'Herm et de Plazac, et de Marguerite de Preuillac, fit son testament le 29 août 1518. Il avait épousé, en 1502, Jeanne du Cheylard, fille d'Antoine du Cheylard, seigneur du Cheylard et de Lascos, et de Jeanne de Guos. De ce mariage sont venus :

1°. Bardin, dont l'article suit ;
2°. Jean, qui épousa une demoiselle de la maison de Melhac, et ne laissa qu'une fille nommée Marguerite.

VIII. Bardin DE CALVIMONT, seigneur du Cheylard,

fit son testament le 8 août 1552. Il avait épousé: 1°. le 14 mars 1527, Marguerite de Campnhac, fille d'Hébrard de Campnhac, seigneur de Marzac, et de Jeanne-Hélie de Colonges; 2°. le 18 octobre 1540, Catherine de Chantemerle, fille d'Antoine de Chantemerle, seigneur de Monsec, et de Marguerite de Foucault. Il eut plusieurs enfants :

Du premier lit :

1°. Pons, mort sans avoir été marié;
2°. Jeanne, qui épousa Jean de Luziers, seigneur du Cluzeau;
3°. Anne, qui épousa Gilles de Galabert, seigneur de Chorniac;
4°. Charlotte, mariée à Jean de Crespolent;

Du second lit :

1°. Paul, mort sans avoir été marié;
2°. Sardon, mort jeune;
3°. Pierre, dont l'article suit;
4°. Jean, } qui ne se marièrent point;
5°. François, }
6°. Sicarie, qui épousa, le 26 mai 1575, Gabriel de Bonneguise, seigneur du Breuilh.

IX. Pierre DE CALVIMONT, seigneur du Cheylard, de la Fest, co-seigneur de Chanteyrac, fit son testament le 31 mai 1609. Il avait épousé: 1°. le 11 mai 1571, Jeanne de Vigoureux, fille de François de Vigoureux, seigneur de Grézélon; 2°. le 22 novembre 1583, Souveraine de Souillac, fille de Nicolas de Souillac, seigneur de Montmège, et de Gabrielle de Meillac. De ces deux mariages vinrent :

Du premier lit :

Marguerite, qui épousa Samuel de Testard, seigneur du But.

Du second lit :

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. François, qui fut ecclésiastique;
3°. Jean, seigneur de Carsac;
4°. Jean, religieux;
5°. Gabrielle, qui épousa Antoine de la Clergerie, seigneur de Ferrière;

6°. Marguerite, } religieuses.
7°. Catherine, }

X. Louis DE CALVIMONT, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Cheylard et de la Fest, fut maintenu dans sa noblesse, le 16 mai 1635, par ordonnance des commissaires délégués, et fit son testament le 26 janvier 1664. Il avait épousé, le 31 décembre 1610, Magdeleine de Reilhac, fille de Gaspard de Reilhac, seigneur de Pelevézi, et de Françoise de Dienne. De ce mariage vinrent :

1°. Gaspard, dont l'article suit ;
2°. Jean, enseigne de mestre-de-camp, mort sans avoir été marié ;
3°. François, lieutenant au régiment de Rambures, mort célibataire ;
4°. Jean, mort au service à Turin, à 13 ans ;
5°. Françoise, qui épousa Jean de Carbonnières, seigneur de Jayac ;
6°. Gabrielle, } religieuses.
7°. Françoise, }

XI. Gaspard DE CALVIMONT, chevalier, seigneur du Cheylard et de Rouffignac, se trouva au siége de La Rochelle, en 1628, fut capitaine au régiment de Rambures, en 1641, et maintenu dans sa noblesse, le 11 décembre 1666, par le commissaire délégué. Il avait épousé, le 10 novembre 1643, Françoise de Gravier, fille de François de Gravier, seigneur de la Merletie. De ce mariage vinrent :

1°. François, mort sans postérité ;
2°. Louis, dont l'article suit ;
3°. Magdeleine, qui épousa François de Boussac, seigneur de Ver.

XII. Louis DE CALVIMONT, IIe. du nom, chevalier, seigneur du Cheylard et de la Fest, fut officier dans une compagnie de chevau-légers au régiment de Nanteuil en 1668. Il avait épousé, en 1680, Marguerite de Froidefon. De ce mariage vint :

Anne, qui épousa, le 7 décembre 1711, François de Lamberterie, seigneur de Montaignac, fils de Charles de Lamberterie, seigneur du Cros, et d'Ivette de Calvimont des Tours de Montaigne.

Anne était le dernier rejeton de la branche du Cheylard, et par son mariage, tous les biens de cette branche passèrent dans la maison de Lamberterie.

Armes: Écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'or.

DE PASSAC, maison ancienne citée par Froissard, Vely et autres, originaire de la Marche, où est située la terre de son nom, et où elle possédait, en 1376, la forteresse de Viellevigne, ce qui est prouvé par une transaction à la suite du contrat de mariage de Jean de Cluis, *aliàs* le Bergue, accordé, le mardi d'après la fête de saint Macé, de l'an 1376, avec Marguerite de Passac, fille de Foulques de Passac, seigneur de Viellevigne. Ce contrat est reçu par Pierre Aubery, notaire, sous le scel de la prévôté de Bourges. (Cette Marguerite de Passac épousa, en secondes noces, l'an 1394, Pierre Savary, seigneur de Lancosme, et en troisièmes noces, en 1406, messire Guillaume Foucault, chevalier, seigneur de Saint-Germain).

La transaction précitée porte que Jeanne de Passac, sœur de ladite Marguerite de Passac, et épouse de messire Philippe de Passac, tiendrait le lieu et fief de Viellevigne, et parce que ledit lieu avait besoin de réparations qu'elle ne pourrait pas faire, et qu'elle en serait grevée, il fut arrêté entre elle et sa sœur, qu'elles s'en rapporteraient à ce que jugeraient et trouveraient bon des amis en conscience, savoir: messire Gaucher de Passac, chevalier, seigneur de la Crouzette, père dudit Philippe de Passac, et messire Guillaume le Grouin, chevalier, élus par les parties.

On trouve encore un Raoul de Passac, chevalier, qui vivait en 1249.

I. Gaucher DE PASSAC, Ier. du nom, chevalier, seigneur de la Crouzette en la Marche, chambellan du Roi, servit dans les guerres de 1368 avec la compagnie de cinquante hommes d'armes, sous les ordres de messire Louis de Sancerre, maréchal de France. Les troupes

que commandait ledit maréchal, ayant été licenciées par ordre de Charles V, du 8 janvier 1371, le Roi conserva la compagnie de Gaucher de Passac, pour la garde et défense du Croisé, et de plusieurs autres forts en Limosin, et lui accorda pour son état, outre et par-dessus les gages de lui et des gendarmes de sa compagnie, la somme de cent francs d'or par mois, à commencer du premier janvier 1371. (Cette ordonnance se trouvait à la bibliothèque du Roi, cabinet de M. de Gaignières, art. 148, ainsi que l'ordonnance des maréchaux de France pour le faire payer de la montre du premier janvier 1371; une quittance dudit Passac pour le premier paiement de 1300 fr., du 13 janvier dudit an, et la revue du premier février suivant). Il fut sénéchal du Limosin, et se démit de cette charge en 1380, en faveur d'Aimé de Rochechouart. Il fut capitaine de la garde-du-corps du roi Charles VI, en 1383. Nommé par le Roi, avec Guillaume de Naillac, il conduisit le secours envoyé au roi de Castille contre le duc de Lancastre et le roi d'Aragon, le 26 janvier 1386. Au retour de cette expédition, sa compagnie fut encore conservée pour donner la chasse aux brigands et aux compagnies franches qui désolaient la Marche, le Limosin et le Berri; il ne leur faisait point de quartier, et en délivra ces provinces. Il paraît dans un titre original, du 28 novembre 1394, avec le Besgue, de Villaines, et il y est fait mention de leurs voyages d'Espagne et de Navarre. Il fut choisi, en 1400, pour accompagner monseigneur le Dauphin. Il est qualifié chevalier et chambellan du Roi, dans les articles du mariage de Jean d'Armagnac, vicomte de Lomagne, avec Blanche de Bretagne, sœur de Jean V, duc de Bretagne, lesquels articles il souscrivit à Nantes le pénultième juillet 1406. Il mourut en 1409. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de la Prée, près d'Issoudun, et l'on y voyait encore son tombeau en 1789. Il était connu en Berri sous le nom du Grand-Gaucher. Il eut pour enfant Philippe de Passac, qui suit:

II. Philippe DE PASSAC, chevalier, avait épousé en premières noces, comme le prouve la transaction de 1376 précitée, Jeanne de Passac. Il se maria en secondes noces, en 1377, à demoiselle Flore ou Florinde de Guerets, dame du Chêne en Sologne, dont ils firent

hommage au seigneur de la Ferté-Imbault. (Voyez le VIe. tome de l'histoire des Chanceliers de France, généalogie de Roger de Beaufort, dont sont sortis les marquis de Canillac et de Montboissier). Philippe de Passac est qualifié *chevalier* dans le partage qu'il fit le dimanche 6 novembre 1412, avec Godefroy d'Orléans, sir de Rère, de quelques serfs nés du mariage d'un homme de corps de l'un, et d'une femme de corps de l'autre. Il eut pour enfants :

1°. Gaucher, qui suit ;
2°. Louis de Passac, abbé de St-Benoît-sur-Loire ;
3°. Jean de Passac, chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris ;
4°. Jeanne, mariée à Etienne, seigneur de Néris, desquels une fille épousa Louis de Beaufort, marquis de Canillac.

III. Gaucher DE PASSAC, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Viellevigne en Marche, du Chêne et du Thou en Sologne, épousa, le 22 septembre 1411, par contrat devant Feussemaigne, notaire royal à Bourges, demoiselle Jacquette de la Châtre, fille de N... de la Châtre, chevalier, seigneur de Nançay, de laquelle il eut :

1°. Jean de Passac, qui suit ;
2°. Gillette, mariée à Pierre Dupuis, seigneur de Dacier. Il épousa en secondes noces, Jeanne de Châtillon, dame de la Palisse en Bourbonnais. (Le P. Anselme, tome VII, page 81). Il paraît qu'il n'en eut point d'enfants ; et Jeanne de Châtillon épousa ensuite Louis de Culant, amiral de France, avec lequel elle obtint, par acte du 8 mars 1431, la terre de la Crouzette, des biens de son premier mari, pour remploi de sa dot ;
3°. Guillemette de Passac.

IV. Jean DE PASSAC, seigneur de Viellevigne, etc., épousa Louise d'Alignac, et fit hommage de sa terre du Chêne, tant pour lui que pour Guillemette de Passac, sa sœur, en 1450, à Madame Anne de Montmorenci, dame de la Ferté-Imbault.

Jean de Passac, seigneur de Viellevigne, et Jean de Passac, chanoine de Paris, son oncle, passèrent une transaction devant Louis, notaire à Bourges, le jeudi d'après le dimanche de la Quasimodo, le 16 avril 1439,

avec noble homme Pierre Dupuis et Gillette de Passac, sa femme, pour raison de conventions matrimoniales accordées à ladite Gillette. Jean de Passac eut pour enfants:

1°. Pierre de Passac, qui eut la terre de Viellevigne, et continua la branche de Viellevigne, dont on n'a plus de connaissance jusqu'en 1616, que Jean de Noblet, écuyer, seigneur de Tersillac et de Villermont, fils d'Annet de Noblet, écuyer, seigneur des mêmes lieux, homme d'armes de la compagnie du seigneur de la Roche-Posai, et d'Antoinette Bertrand-du-Chassin, épousa, le 3 juillet, Marguerite de Passac, fille de François de Passac, chevalier, seigneur de Viellevigne, et de Gilberte de la Roche-Aymon. Cette dernière, veuve de lui, le 4 avril 1609, était fille de Jean de la Roche-Aymon, seigneur de la ville du Bois, de Malleville, de Chastras, de la Motte-du-Breuil, etc., et de Louise de Rochefort-d'Ally. Le 23 décembre 1544, Marc de Passac-de-Viellevigne fit ses preuves, et fut reçu chanoine comte de Lyon. (*Registre des actes capitulaires de l'église de Saint-Jean de Lyon*, n°. 14, fol. 363);

2°. François de Passac, qui suit (*Voyez* l'Armorial général de M. d'Hozier, deuxième partie du premier volume, généalogie de Noblet).

V. François DE PASSAC, chevalier, seigneur du Chêne en Sologne, épousa, le 13 novembre 1491, Françoise d'Aligny, fille de noble homme Blaise d'Aligny. Il eut pour enfants:

1°. Abel, qui suit:

2°. Pierre, qui forma la branche du Thou, qui ne subsiste plus que dans les enfants de messire d'Almont, seigneur de Thou, qui avait épousé la dernière héritière de cette branche;

3°. Guillemette de Passac.

VI. Abel DE PASSAC épousa Jeanne de Magnac. Le contrat de ce mariage ne se trouve point; mais il est prouvé par une transaction du 8 janvier 1531, entre Jeanne de Magnac, veuve de noble homme Abel de Passac, chevalier, seigneur du Chêne, et Pierre de Passac, seigneur du Thou, oncle paternel de Pierre, et Anne de Passac,

enfants dudit Abel et de ladite Jeanne de Magnac, qui perdit leur garde-noble par son second mariage avec messire Jacques de Bordier, chevalier, seigneur du Fourneau. Les enfants furent :

1°. Pierre de Passac, qui suit ;
2°. Anne de Passac.

VII. Pierre DE PASSAC, chevalier, seigneur du Chêne, épousa, le 12 janvier 1526, demoiselle Louise de Pothin, fille de feu Jean de Pothin, écuyer, seigneur de la Mothe, et de dame Marie de Saint-Albin, dame des Marais. Il fit hommage de la terre du Chêne à Robert et à Jean d'Etampes, seigneur de la Ferté-Imbault, le 6 mai 1541. Il mourut en 1571. Ses enfants furent :

1°. Robert de Passac, qui suit ;
2°. Jacques-Edme de Passac ;
3°. Jacques de Passac ;
4°. Plusieurs filles.

Par l'extrait du nécrologue des officiers tués pendant le siége de Poitiers, en 1569, conservé chez les cordeliers de cette ville, on trouve parmi les morts le capitaine de Passac, et le jeune de Passac, lieutenant, son frère.

VIII. Robert DE PASSAC, épousa, le 8 juin 1577, demoiselle Lucinde de Vigny, fille de Florentin de Vigny, écuyer, seigneur de la Guérinière, et de demoiselle Anne de Forget. Il fut bessé au siége de Graçai, en Berri, mourut de ses blessures le 25 août 1590, à Issoudun, et fut enterré dans l'église de Saint-Cyr de la même ville. Ses enfants furent :

1°. Henri, dont l'article suit ;
2°. César, qui a formé la branche établie en Touraine, rapportée ci-après ;
3°. Robert, seigneur de Grosbois, mort sans enfants, enterré à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, près d'Amboise ;
4°. Anne de Passac, mariée à messire Louis d'Etampes, chevalier, seigneur de la Mothe, maréchal-des-logis de la compagnie des gendarmes de monseigneur le comte Gaston de France. (*Voyez* Desmarets, de la Grange, et un partage du 12 mai 1628).

IX. Henri DE PASSAC, Ier. du nom, chevalier, seigneur du Chêne, épousa : 1°. le 20 octobre 1612, demoiselle Jeanne de Paumard, fille de feu Jean de Paumard, écuyer, seigneur de Hurtebise, et de Catherine de Gaudefroi; 2°. Marie le Comte, veuve de Robert de Passac, chevalier, seigneur du Thou. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1°. Henri, dont l'article suit ;

Du second lit :

2°. Antoine de Passac, seigneur de Grosbois, mort sans postérité, et enterré à Meslan, en Blaisois; étant tuteur des enfants de Henri II de Passac, il obtint, le 8 octobre 1668, de M. de Machault, intendant de la généralité d'Orléans, une sentence de confirmation de noblesse, pour lui et ses mineurs, sur le vu des titres qui furent produits devant lui.

X. Henri DE PASSAC, IIe du nom, chevalier, seigneur du Chêne et de la Garde, épousa, le 8 mars 1639, demoiselle Marie de la Thuille, fille de Gabriel de la Thuille, chevalier, seigneur de Courgevais, gentilhomme servant Sa Majesté, et de demoiselle Anne Hâté. Leurs enfants furent :

1°. Edme de Passac, mort sans postérité en 1646;
2°. Jean, qui suit ;
3°. François, mort en 1662 ;
4°. Suzanne, morte en 1651.

XI. Jean DE PASSAC, chevalier, seigneur du Chêne, épousa, le 16 mai 1688, demoiselle Marie Salomon, fille de feu Pierre Salomon, avocat en parlement et au présidial d'Orléans, et de demoiselle Anne Davaud. Il en eut :

1°. Michel, dont l'article suit :
2°. N... de Passac, seigneur de la Garde et de Montbadant, qui n'a laissé qu'une fille.

XII. Michel DE PASSAC, chevalier, seigneur du Chêne, est mort ne laissant qu'une fille, comme son frère.

SECONDE BRANCHE,

Etablie en Touraine.

IX. César DE PASSAC, chevalier, seigneur des Marais, second fils de Robert de Passac et de Lucinde de Vigny, épousa, le 18 décembre 1622, demoiselle Marie de Perrelles, fille de messire Jacques de Perrelles, écuyer, seigneur de la Mérie, et de demoiselle Marie Guillereau. Il mourut en 1631, et eut pour fils :

X. Jacques DE PASSAC, chevalier, seigneur de la Haute-Métairie, capitaine au régiment d'Infanterie de Normandie. Il épousa, le 19 avril 1669, demoiselle Marie Cottin, fille de feu messire Gilles Cottin, écuyer, seigneur de Martigny, la Roche et la Noue, en Vendômois, et de demoiselle Bulet, morte à Vendôme en 1723. Jacques de Passac mourut en 1671. Il eut pour fils :

XI. Pierre-Jacques DE PASSAC, chevalier, seigneur de la Haute-Métairie, Martigny, etc., qui épousa : 1°. le premier avril 1692, demoiselle Françoise Bourguineau, fille de feu Alexandre Bourguineau, seigneur de la Boisnière ; 2°. en 1696, Françoise Chambellan, fille de noble François Chambellan, seigneur d'Avisay et de la Thomasserie, officier de la maison de la reine, et de demoiselle Catherine Ovillard. Pierre-Jacques de Passac mourut au château d'Aviray, en 1738. De son premier mariage est issu Pierre-Alexandre de Passac, qui suit, et du second, il eut une nombreuse postérité, qui s'éteignit au même degré.

XII. Pierre-Alexandre DE PASSAC, Ier du nom, chevalier, seigneur de Beauregard, Martigny et la Roche, né le 15 janvier 1693, capitaine au régiment d'infanterie de Tournaisis, épousa, le 23 novembre 1723, demoiselle Marie-Anne-Jaquine Voulge, fille de Pierre Voulge, seigneur de Pinchat, en Touraine, et de demoiselle Madelaine Cottin. Il mourut au mois d'avril 1747. Ses enfants furent :

1°. Pierre-Alexandre, qui suit ;

2°. Louise de Passac ;
3°. Catherine de Passac, mariée, en 1759, à Philippe, baron de Channoir, écuyer, seigneur de Breuillard ;
4°. Un garçon et trois filles morts en bas âge.

XIII. Pierre-Alexandre DE PASSAC, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Pinchat, né le 19 novembre 1725, lieutenant au régiment d'infanterie de Tournaisis en 1744, lieutenant des maréchaux de France à Tours, par commission du 20 février 1759 ; épousa, le 17 janvier 1757, demoiselle Marie-Françoise-Suzanne Hogu, fille unique de M. François-Jacques Hogu, président de l'élection de Vendôme, morte au mois de décembre 1765, et lui en 1772. Il eut pour enfants :

1°. Pierre-Alexandre-Adrien de Passac, chevalier, seigneur de Pinchat, né le 27 janvier 1761 ; il épousa, en 1781, Luce Mayaud de Rassai, fille de messire Mayaud de Rassai, et nièce de messire Mayaud de Boislambert. seigneur de Rassai, en Touraine, lieutenant de Roi des villes et château de Loches. Elle mourut à Loches en 1782, n'ayant eu qu'une fille qui ne vécut qui six semaines. Ledit Pierre-Alexandre-Adrien de Passac émigra en 1791, servit en 1792 dans l'armée de Leurs Altesses Royales, et périt à Vannes en 1795, à la suite de l'expédition de Quiberon dont il faisait partie ;
2°. Philippe-Jérôme-Gaucher, qui suit ;
3°. Deux filles, mortes en bas âge.

XIV. Philippe-Jérôme-Gaucher DE PASSAC, chevalier, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, servit d'abord au régiment de Toul, artillerie, émigra en 1792, et servit dans l'armée de Leurs Altesses Royales, puis à la suite de l'armée anglaise en Hollande et en Portugal, fut nommé en 1815, commandant d'artillerie à Laon, et obtint sa retraite pour raison de santé. Il avait épousé, le 10 juin 1790, Catherine-Françoise-Adélaïde Buscheron de Boisrichard, fille d'Antoine-René Buscheron de Boisrichard, officier de la maison du Roi, puis conseiller au bailliage royal de Vendôme, et maire de cette ville. Il en a eu :

1°. Philippe-Antoine de Passac, né en 1804, mort à sept mois ;
2°. Deux filles mortes en naissant ;
3°. Françoise-Adélaïde de Passac, née le 30 octobre 1802.

Armes : Echiqueté d'argent et d'azur ; à trois pals de gueules, brochant sur le tout. Couronne de comte. Supports : deux lévriers.

VILLIERS L'ISLE-ADAM, VILLIERS-LAUBERDIÈRE, branche puînée de l'Isle-Adam.

Cette maison, aussi ancienne qu'illustre, a fourni un grand-maître de l'ordre de Malte, un maréchal de France, et autres grands-officiers de la couronne, ou hommes célèbres. Le P. Anselme, dans son histoire généalogique des grands-officiers de la couronne, a donné des notes généalogiques sur deux branches éteintes en 1550, et vers 1580. Pour former le complément de l'histoire généalogique de cette maison, nous rapporterons la branche des seigneurs de Lauberdière, dont Robert de Villiers l'Isle-Adam, seigneur de Valmondois et de Lauberdière en 1441, fils de Pierre II de Villiers l'Isle-Adam, et de Jeanne de Châtillon, et frère puîné de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France sous les rois Charles VI et Charles VII, fut la tige ou l'auteur, et qui s'est fondue en 1687, dans la maison du Pontaubevoye, par le mariage de Renée-Marie de Villiers-Lauberdière, desdits seigneurs de l'Isle-Adam, héritière et dernière de la branche aînée d'Anjou, de son nom, avec Mathieu du Pontaubevoye, chevalier, seigneur de la Roussière, de la Chénaye au Maine, etc. Nous rapporterons également sommairement la branche de Villiers du Teil, issue de celle de Lauberdière, et qui subsiste encore.

Un tableau original généalogique de la maison de Villiers, où la parenté de Perrennelle de Villiers, troisième femme de Charles de Montmorenci est incluse, et dans lequel la branche de Lauberdière est mentionnée jusqu'à la date de 1586, fut produit à cette époque aux commissaires réformateurs de la noblesse, par Jacques III de

Villiers Lauberdière, gentilhomme d'honneur de la Reine, chevalier de l'ordre du Roi, et fut paraphé *ne varietur*, en 1668, lors d'une nouvelle reproduction des titres de cette maison, par M. Voysin de la Noiraye, commissaire départi par le Roi en la généralité de Tours, pour la recherche et réformation de la noblesse. C'est en consultant ce titre original, le P. Anselme, les preuves faites à Malte dans les 16e. et 17e. siècles, les contrats de mariage et autres titres originaux mis entre nos mains, que nous avancerons dans notre travail, sans entrer dans beaucoup de détails autres que ceux honorables pour le nom, ou nécessaires à la filiation.

La maison de Villiers, possédait dans les 12e. et 13e. siècles, les terres et seigneuries de Villiers-le-Bel, gros village près d'Ecouen, en latin *Villare belli*, de Villiers-le-Sec, et de Daumont; des fondations, des sépultures; des transactions féodales à ces époques reculées, en font foi. Nous ne ferons mention ici, à peu d'exceptions près, que de la ligne directe, et nous ne la remonterons qu'à :

I. Jean, seigneur DE VILLIERS, vivant en 1324; il épousa Marie de l'Isle, dont il eut plusieurs enfants, entr'autres :

II. Adam, seigneur DE VILLIERS, mort en 1339, et enterré ainsi que sa femme Alix de Cressy, morte en 1352, sous le clocher du prieuré de Daumont. Leurs enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Adam de Villiers, dit le Bègue, seigneur de Villiers-le-Bel, de Vitry en Brie, et de la Cour de Chaumont, châtelain du Château de Metz-le-Maréchal en 1359, lequel servait sous les comtes de Tancarville en 1364. Les mémoires qui le qualifient seigneur de Daumont, disent qu'il fut tué à la bataille de Nadres et de Navarret en Espagne, l'an 1365. Ses filles furent partagées le 7 avril 1372; il avait épousé Alexis de Méry, dont;

a. Perrennelle de Villiers, dame de Vitry, de la Cour de Chaumont, de Beileglise et de Bercy-ès-Charenton, troisième femme de Charles, seigneur de Montmorency, maréchal de France, dont elle eut Jacques de Montmorency, chambellan du roi Charles VI, qui épousa Philippine

de Melun; et Denise de Montmorency, mariée à Lancelot Turpin, seigneur de Crissé. Elle se remaria à Guillaume d'Harcourt, seigneur de la Ferté Imbault et de Civry.

b. Léonore de Villiers, épouse de Gilles de Poissy, chevalier.

III. Pierre, seigneur DE VILLIERS, Ier. du nom, seigneur de l'Isle-Adam, qu'il acquit le 6 novembre 1364, porte-oriflamme de France, et souverain maître-d'hôtel du roi, épousa: 1°. *Jeanne de Beauvais*, dame de Macy, inhumée à Daumont, à côté du cœur; 2° *Marguerite de Vendôme*, fille de Bouchard de Vendôme, seigneur de Segré, et de Marguerite de Beaumont-Brienne.

De Jeanne de Beauvais, il eut:

1°. Pierre de Villiers, archidiacre de Sologne en l'église d'Orléans, qui plaidait contre son frère en 1390;

2°. Jeanne de Villiers, dame de Macy, femme de Jean de Garancières, chevalier;

3°. Isabeau de Villiers, mariée à Pierre Bournel, seigneur de Thiembrune;

4°. Catherine de Villiers, marraine d'une des filles du roi Charles V.

De Marguerite de Vendôme, il eut:

5°. Pierre de Villiers, qui suit;

6°. Perrennelle de Villiers, première femme de Philippe de Beaumont, seigneur de Luzarches, fils de Jean de Beaumont, seigneur de Luzarches, chambellan du Roi.

IV. Pierre DE VILLIERS, IIe. du nom, seigneur de l'Isle-Adam et de Valmondois, chambellan du Roi, intenta un procès contre l'archidiacre de Sologne, son frère, pour les seigneuries de l'Isle-Adam et de Valmondois qu'il obtint enfin, et en jouissait en 1396. Il mourut en 1400, et avait épousé Jeanne de Châtillon, fille de Charles de Châtillon, seigneur de Souvain et de Jonchéry, souverain maître des eaux et forêts, grand-queux de France; de ce mariage sont issus:

1°. Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam et de Villiers-le-Bel, maréchal de France, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, mort en 1437. Il épousa

Jeanne, héritière de Vallengoujart, dont il eut Jacques Ier. de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, chambellan du Roi, garde de la Prévôté de Paris, en 1461, qui a continué la branche aînée, et qui eut de Jeanne de Nesle, sa femme, entr'autres enfans, Antoine de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, marié à Marguerite de Montmorency, et Philippe de Villiers l'Isle-Adam, élu à Rhodes, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1521, et mort à Malte le 21 août 1534. On peut consulter sur cette branche éteinte, et sur celle des seigneurs de Livry et de Chailly, qui a fourni un grand louvetier de France, l'histoire des grands officiers de la Couronne, tome VII, page 14.

2°. Robert, seigneur de Valmondois, auteur de la branche puînée dite des seigneurs de Lauberdière, dont l'article suit;

2°. Jeanne de Villiers, mariée à Lyonnel de Bournonville, seigneur du château de la Bretêche, fils de Baudouin de Bournonville.

V. Robert DE VILLIERS, DE L'ISLE-ADAM, seigneur de Valmondois, de Boucherville, de Lauberdière, épousa, le 25 juillet 1441, Jeanne de Saulaye, héritière et dame de Lauberdière, au pays d'Anjou, fille de Jean de Saulaye, chevalier, seigneur de Lauberdière, auquel cette terre échut par acte du 27 juin 1381, depuis lequel temps elle est possédée par ses descendants sans interruption, et en ligne directe, jusqu'à ce jour. Il paraît qu'à cette époque la branche de Lauberdière, comme puînée de l'Isle-Adam, prit pour armes, *d'argent à la bande de gueules, accompagnée en chef d'une rose du même*. Ses enfants furent :

1°. Jacques, dont l'article suit;

2°. Gérard de Villiers, père de Christophe de Villiers, auteur de la branche des seigneurs de la Graffinière, éteinte vers 1660, dans la personne de Louise de Villiers, qui avait épousé Ambroise-Louis de Perriers, chevalier, baron de Saint-Georges;

3°. Mathurin de Villiers;

4°. Jean de Villiers, mort sans alliance;

5°. Marie de Villiers, qui épousa, en juillet 1462, noble homme Pierre Hamart, seigneur de la Boivinière, en présence de plusieurs gentilshommes, entr'autres Jean du Pontaubevoye, Jean, son fils, dénommés au contrat.

VI. Jacques DE VILLIERS, Ier. du nom, seigneur de Lauberdière, épousa, le 10 novembre 1472, damoiselle Jeanne de Chemans, fille de haut et puissant Geoffroy de Chemans, dont la seconde fille épousa Jean de Dureil, chevalier, seigneur de la Barbée. De ce mariage sont issus:

1°. Robert, dont l'article suit;

2°. Jean de Villiers Lauberdière, chevalier de Rhodes, ou de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vers l'an 1500.

VII. Robert DE VILLIERS, IIe. du nom, seigneur de Lauberdière, épousa, par contrat du 5 septembre 1518, damoiselle Catherine du Puy-du-Fou, dont le frère, René du Puy-du-Fou, épousa Catherine de la Rochefoucault. Il eut de ce mariage:

1°. Jacques, dont l'article suit;

2°. Marthe de Villiers de Lauberdière, mariée à François du Puy-du-Fou. Cette maison était alors une des plus illustres et des plus puissantes du Poitou.

VIII. Jacques DE VILLIERS, IIe. du nom, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, etc., chevalier de l'ordre du Roi en 1565, sous Charles IX, gentilhomme d'honneur de la reine Louise, femme de Henri III, par brevet du 10 janvier 1581; épousa, par contrat du 12 juillet 1550, damoiselle Louise de Mallemouche, fille de Louis de Mallemouche, écuyer, seigneur de Mondoy dans le Mirabalais, et de Renée de la Roche-d'Aillon. Il fit toutes les guerres de la ligue sous les rois Henri III et Henri IV, le prince de Condé, le duc de Mercœur, le duc de Montpensier, et reçut de ces princes différentes sauve-gardes pour son château de Lauberdière, et autres lettres, *signées* Henri, des dates de 1575 à 1595, existantes en original. De son mariage vinrent:

1°. René, dont l'article suit;

2°. Catherine de Villiers, mariée à François de

Razilly, seigneur de Razilly, de Lury, de Curon, de Saumesles, etc.; maître-d'hôtel de la Reine, fils de Gabriel de Razilly, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des mêmes terres, et de Jeanne du Reynier de la Tour.

IX. René DE VILLIERS, Ier. du nom, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, du Teil, etc., chevalier de l'ordre du Roi, épousa, par contrat du 12 avril 1590, damoiselle Renée de Bellanger, fille de François de Bellanger, seigneur de Thorigny, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie d'Armilly. Il en eut :

1°. René, dont l'article suit;
2°. Jacques, qui fonde la branche des seigneurs du Teil, rapportée ci-après;
3°. Eusèbe de Villiers Lauberdière, ecclésiastique.

X. René DE VILLIERS, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, etc., épousa, par contrat du 10 février 1620, Gilberte Rigault de Millepied, fille de Jacques Rigault, chevalier, seigneur de Millepied, de Bourilly, etc., et de Gilberte de Vaugirault; étant veuve, Gilberte Rigault donna procuration notariée, le 18 novembre 1645, à Charles de Pontaubevoye, chevalier, seigneur de la Nouë, de la Roussière, etc., capitaine de cent hommes d'armes, etc., de la représenter en Poitou au mariage de François de Villiers, son fils, auquel elle ne pouvait se rendre pour raison de maladie. Leurs enfants furent :

1°. François, dont l'article suit;
2°. Charles de Villiers, dit le commandeur de Lauberdière, chevalier de Malte, en 1647.

XI. François de Villiers, chevalier, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, chevalier de l'ordre du Roi, épousa, par contrat du 22 novembre 1645, au château de Faimoreau en Poitou, damoiselle Gabrielle Petit de la Guerche de Saint-Amant, dont le frère aîné, seigneur de la Guerche et de Saint-Lambert, fut premier gentilhomme de monseigneur le prince de Condé; et le second, François Petit, chevalier de Malte, commandeur de l'Isle-Bouchard. De ce mariage sont issus :

1°. François-Gabriel de Villiers, seigneur de Lauberdière, mort sans alliance;

2°. Charles de Villiers Lauberdière, reçu chevalier de Malte, le 10 septembre 1661 ; il commanda les vaisseaux de la religion sous les grands-maîtres Adrien de Wignacourt et François de Pérellos, par commissions spéciales de 1694 à 1700 ; après la mort de son frère aîné, il se retira de Malte. Il mourut en 1704, après avoir épousé Marie-Toussaint le Jumeau, fille du baron de Blou, dont il n'eut point de postérité, et laquelle se remaria en secondes noces à Jacques du Pontaubevoye, seigneur de la Roussière ;

2°. Renée-Marie, dont l'article suit.

XII. Renée-Marie DE VILLIERS LAUBERDIÈRE, née en 1656, *héritière et dernier rejeton de la branche aînée d'Anjou de son nom*, dame de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, épousa, par contrat du 25 avril 1687, Mathieu du Pontaubevoye, chevalier, seigneur de la Roussière, de la Chénaye-au-Maine, etc. Leurs enfants furent :

1°. François-Charles, dont l'article suit ;

2°. Charles-Mathieu du Pontaubevoye, chevalier de Lauberdière, capitaine de cavalerie, mort sans alliance.

XIII. François-Charles DU PONTAUBEVOYE, chevalier, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, de la Chénaye-au-Maine, né en 1690, et mort en 1774 ; épousa, par contrat du 6 janvier 1723, damoiselle Marguerite-Charlotte Giroust du Tronchet, dame de Miré et de Vaucor, et en eut :

1°. François-Charles-Mathieu, dont l'article suit ;

2°. François-Louis du Pontaubevoye, chevalier de Lauberdière, chevalier de Saint-Louis, major des canonniers de la capitainerie de Saint-Nazaire ; marié en Bretagne, avec demoiselle N... de Michiel, dame de Condest, du Deffais, etc., dont postérité mâle ;

3°. Marguerite-Louise-Gabrielle du Pontaubevoye, mariée à Louis-Hervé-Charles-René, comte de Faudoas, seigneur de Sérillac, de Charancé, etc., dont elle a eu postérité mâle.

XIV. François-Charles-Mathieu DU PONTAUBEVOYE,

chevalier, seigneur de Lauberdière, du Guédeniau, de la Haye, du Grand-Mandon, de la Chénaye-au-Maine, de la Gouberie, de Champagne; né en 1723; mort en 1795; épousa, par contrat du 16 novembre 1750, demoiselle Louise-Jeanne-Claire le Gros de Princé. De ce mariage sont issus:

1°. Louis-François-Bertrand, dont l'article suit;
2°. Marie-Louise-Françoise du Pontaubevoye de Lauberdière, née le premier novembre 1755; mariée, le 2 juillet 1780, à Henri-Charles du Pontaubevoye, comte d'Oysonville, son cousin, dont elle a postérité;
3°. Claire-Henriette-Charlotte du Pontaubevoye de Lauberdière, née le 4 décembre 1757, décédée en 1813.

XV. Louis-François-Bertrand DU PONTAUBEVOYE, chevalier, seigneur, comte de Lauberdière, etc.; né le 27 octobre 1759; lieutenant-général des armées du Roi. Il est le représentant *de la branche puînée de l'Isle-Adam de Villiers de Lauberdière*, et descend, au dixième degré maternel et direct, de Robert de Villiers de l'Isle-Adam, seigneur de Valmondois, de Boucherville, de Lauberdière, etc., frère puîné de Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France; et au douzième degré, de Pierre Ier., seigneur de l'Isle-Adam, porte-oriflamme de France, et souverain maître-d'hôtel du Roi, et de Marguerite de Vendôme. Il a été présenté à Sa Majesté, le 5 avril 1789, d'après ses preuves faites devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi. *Voyez* tom. 7 de cet ouvrage, page 103.

Branche des seigneurs du Teil.

X. Jacques DE VILLIERS-LAUBERDIÈRE, IIIe. du nom, chevalier, seigneur du Teil et du Plessis, né en 1597; second fils de René de Villiers, seigneur de Lauberdière, et de Renée de Bellanger; épousa, en 1632, Anne le Gouz, dame de la Calvinière, et en eut:

XI. Jacques VILLIERS, IVe. du nom, chevalier, seigneur du Teil, de la Cacheboutonnière, qui épousa N... le Maire, dont est issu:

XII. Jean-Baptiste DE VILLIERS, seigneur du Teil, de Riou, de la Cacheboutonnière, qui épousa damoiselle Thérèse Bitault, dame de Riou. Il en eut :

XIII. Marie-Jacques DE VILLIERS, chevalier, seigneur du Teil, de Riou, de la Cacheboutonnière, marié avec N... de Vrie. Il mourut au château du Teil, paroisse du Guédeniau, en 1762, laissant :

1°. Jacques-Marie, dont l'article suit ;

2°. Marie-Jacques, dit le chevalier de Villiers du Teil ; capitaine de cavalerie ; chevalier de Saint-Louis ; mort en 1782, sans alliance.

XIV. Jacques-Marie DE VILLIERS, chevalier, seigneur du Teil, de Riou, et autres lieux ; né au château du Teil, en 1724. Il fut inscrit, en 1789, sur les registres des gentilshommes, et représenta et siégea à l'assemblée générale de la noblesse d'Anjou, sous le nom de *Villiers de l'Isle-Adam*. Il mourut en 1794, dans les prisons révolutionnaires. Il avait épousé demoiselle le Bel de la Jaillière, dame de Launay et autres lieux, dont est issu :

XV. Marie-Marguerite-Rose DE VILLIERS DU TEIL, dame du Teil, de la Cacheboutonnière, de Riou, de Launay, etc. ; héritière et dernier rejeton de la branche de son nom, puînée des seigneurs de l'Isle-Adam et de Lauberdière ; née en 1757, au château du Riou. Elle descend, au dixième degré paternel et direct, de *Robert de Villiers de l'Isle-Adam*, et au douzième, de *Pierre de Villiers*, premier seigneur de l'Isle-Adam, et de Marguerite de Vendôme. Elle a épousé, le ... octobre 1781, Erasme-Gaspard, chevalier, comte de Contades, maréchal des camps et armées du Roi, pair de France (1), petit-fils aîné du maréchal de France de ce nom, dont elle a postérité, et dans la maison duquel se fond, de nos jours, cette dernière branche des Villiers d'Anjou.

---

(1) *Voyez tome premier de cet ouvrage, page 105.*

DE MONTALEMBERT, maison originaire du Poitou, où sont un château et une paroisse du même nom, sur les confins du Poitou et de l'Angoumois. Par quatre titres latins qui étaient dans le trésor du marquis de Montalembert-de-Vaux, aîné de cette maison, il est prouvé qu'elle existait dès l'an 1050; mais elle n'a des titres filiatifs que depuis :

I. Jean DE MONTALEMBERT, Ier. du nom, chevalier, seigneur dudit lieu, qui épousa, l'an 1250, Sibille de Gourville, d'une ancienne maison d'Angoumois, éteinte, et en eut :

II. Guillaume DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Montalembert, qui se maria avec Honorée de Linière, d'une famille alliée aux maisons de la Rochefoucauld, de Vernon, d'Appelvoisin, de Taveau, etc. Ces deux premiers degrés sont prouvés par une reconnaissance de Jean de Puypaulin, à Guillaume de Montalembert, du lundi après la Saint-Michel, 1282, et par une autre reconnaissance, avant la Saint-Cyprien de l'an 1311. Il eut pour fils :

III. Jean, IIe. du nom, seigneur de MONTALEMBERT, qui reçut une reconnaissance, le mardi avant Pâques de l'an 1317. Il épousa Hélise de Montalembert, sa parente, laquelle reçut un hommage, le lundi d'après la Trinité de l'an 1329. Il en eut :

1°. Guillaume, dont l'article suit ;
2°. Hugues, recteur de Limalonges, distant d'une lieue de Montalembert.

IV. Guillaume, IIe. du nom, chevalier, seigneur DE MONTALEMBERT, fut convoqué par le sénéchal du Poitou, le jeudi après la St-Cyprien de l'an 1332, et reçut un dénombrement de Colin Suyreas de la Villatte, le mardi avant la Toussaint 1345. Il épousa Marguerite d'Appelvoisin, d'une ancienne et illustre maison de Poitou, alliée à celles de Chabot, Montfaucon, Turpin-de-Crissé.

Saint-Offange, Chateignier, Sainte-Maure, etc. Ils eurent pour enfants :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Mabile de Montalembert, mariée avec Constant de Goulard, écuyer.

V. Jean, IIIe. du nom, seigneur DE MONTALEMBERT et de Saveilles, qualifié chevalier dans un acte du 7 juin 1390, qui rendit hommage au duc de Berri, à cause de son château de Sivray, et mourut vers l'an 1411, après s'être distingué dans la profession des armes. On trouve dans le compte de Jean le Flamenc, trésorier des guerres du Roi, du premier juillet 1381, qu'il servait sous Louis de Sancerre, maréchal de France, avec neuf écuyers, à Cognac, pendant les années 1381 et 1382 ; pareillement devant Tonnay-Charente, avec huit écuyers. Dans un compte du même Jean le Flamenc, du 7 septembre 1387, on trouve Jean de Montalembert, reçu à Poitiers, avec neuf écuyers ; le 15 juin 1387, à Saint-Jean-d'Angely ; le premier décembre suivant, et le premier août 1388, il fut reçu à Mantes, avec un chevalier et vingt-huit écuyers. Il épousa : 1°. Jeanne de Barrière, dame de Saveilles, nièce du cardinal Pierre de Barrière, d'une ancienne maison de Périgord, qui donne aux Montalembert des alliances avec les Châteignier, Gouffier et Baradin, etc. ; 2°. Jeanne-Hélise, dame de Grandzay et de Ferrières, laquelle étant veuve dudit Jean, se remaria à Hugues du Puy-du-Fou. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Gui, dont on ne voit point de postérité. Il y avait, avant la révolution, dans le clocher de l'église paroissiale de Cognac, une cloche sur laquelle était écrit : *l'an* 1401, *je fus faite pour Saint-Sulpice, près Cognac, mon parrein fut Gui de Montalembert ;*

3°. Marguerite, mariée le premier mai 1397, à Perraut Cleret de la Rigaudie ;

Du second lit :

4°. Méry, rapporté après son aîné ;

5°. Jacques, seigneur de Beauregard, d'où sont sortis les Montalembert-d'Essé, d'Espanvilliers, rapportés en leur rang;

6°. Jean de Montalembert, fut évêque de Montauban;

7°. Guillaume, auteur des branches établies en Agénois, Périgord et Bretagne, rapportées à leur rang. C'est ce qui est prouvé par une transaction du 8 janvier 1416, entre messire Hugues du Puy-du-Fou, chevalier, et Jeanne-Hélise, dame de Grandzay, sa femme, d'une part, et Méry, Jacques, Jean et Guillaume de Montalembert, écuyers, enfants de Jean de Montalembert, IIIe. du nom, chevalier, et de ladite Jeanne-Hélise, par laquelle transaction, demeurent auxdits enfants, les terres de Marsay et de Montalembert.

VI. Jean de Montalembert, IVe du nom, *dit le Jeune*, seigneur de Saveilles, servit sous le duc de Guienne, au voyage de Laon, en 1414, avec neuf écuyers, comme il est prouvé par un compte de Jean le Flamenc, §. 524. Il épousa : 1°. Jeanne d'Archiac, fille de Foucaud d'Archiac, chevalier, seigneur d'Availles, et d'Hélix de la Marche, et nièce du cardinal Simon d'Archiac, archevêque de Vienne; 2°. Hardouine de Beaumont, veuve de Manhault d'Yère. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Jacques de Montalembert, seigneur de Saveilles, épousa Françoise de la Rochefoucauld, fille de Gui de la Rochefoucauld, seigneur de Verteuil, Barbezieux, Rosines et Montaut. Elle était dame de Mucidan, Montendre, Montguyon et de Blaye. Elle était grosse à la mort de son mari, et son fils posthume, nommé Guyot de Montalembert, mourut en bas âge. Après sa mort, Jeanne de Montalembert, sa tante, femme de Thibaud de la Rochefaton, hérita de la terre de Montalembert, qui, depuis ce temps, est sortie de la maison qui en porte le nom, et son mari en fit hommage, le 4 septembre 1426, à Maurice de Volvire, seigneur de Ruffec. Quant à Françoise de la Rochefoucauld, veuve de Jacques de Montalembert,

elle se remaria : 2°. à Gilles d'Appelvoisin, et 3°. à René Chabot, seigneur de Jarnac ;

2°. Jeanne, mariée, le 28 avril 1411, à Thibaud de la Rochefaton, écuyer.

VI. Méry DE MONTALEMBERT, nommé aussi Mérigot et Emery, dans différents titres, fils de Jean III, et de Jeanne-Hélise, sa seconde femme, seigneur de Grandzay. Passa deux accords avec ses frères et sœurs, les 20 juin 1405 et 20 juin 1415. Il épousa Fortunée du Puy-du-Fou, dont il eut :

1°. Gilles, dont l'article suit ;
2°. Pierre, mort sans postérité ;
3°. Louis, auteur de la branche des seigneurs de la Rivière, Coulonges, mentionnée ci-après ;
4°. Jeanne, mariée, en 1445, à Jacques Goullard ;
5°. Mabille, mariée la même année, à Colas Goullard, frère du précédent.

VII. Gilles DE MONTALEMBERT, seigneur de Grandzay, la Rivière, La Ferté, du Breuil-Millon, Paysay et d'Aumaignes, est employé en qualité d'homme d'armes, en 1451, sous messire Jean du Puy-du-Fou, chevalier, seigneur du Bois, et épousa Marie Clavelle, dame de Champagnies, fille de Jean de Clavelle, seigneur de la Rivière et d'Artenay, dont il eut :

1°. Bertrand, marié en 1494 à Louise Isoré, fille de messire Jean Isoré, et de Jeanne de Cambarret ;
2°. Pierre, marié le 28 septembre 1474 à Marguerite de Beauvilliers, fille de Jean de Beauvilliers, et d'Isabeau Poussart ;
3°. Elie de Montalembert ;
4°. Marie, femme de Jean de Berlan.

Cette branche, dite de Grandzay, est éteinte.

Branche des seigneurs de la Rivière, Coulonges, etc.

VII. Louis DE MONTALEMBERT, seigneur de la Rivière, troisième fils de Mery et de Fortunée du Puy-du-Fou, est employé dans le compte d'Antoine Raguier, trésorier des guerres, depuis le 7 janvier 1460, jusqu'au dernier

juillet 1461, sous Joachim Ravaen, écuyer d'écurie du Roi, sénéchal de Beaucaire. Louis comparut avec Gilles de Montalembert, son frère aîné, à l'arrière-ban, convoqué en 1467 pour lui et son beau-père Jean de Vaux, ce qui est prouvé par le rôle de l'arrière-ban, dont l'original se trouve au cabinet des ordres du Roi. Il épousa, le 20 février 1450, Jeanne de Vaux, fille unique, héritière de Jean, seigneur de Vaux, et de Marie de Mortier. Il était veuf le 10 novembre 1471, qu'il donna un aveu et dénombrement pour la terre de Vaux, en qualité de tuteur de son fils Jacques qui suit, à Louis Chabot, seigneur de Jarnac.

VIII. Jacques DE MONTALEMBERT, seigneur de Vaux de la Rivière et de Varaise, partagea le 20 mai 1486 la terre de Varaise avec Françoise de la Personne, transigea le 10 mars 1505, avec Jacques de Goullard, seigneur du Breuil-Millon, fils d'autre Jacques de Goullard, et de Jeanne de Montalembert, et assigna à Jean de Goullard certaines rentes sur la terre de la Rivière, ce qui prouve que Louis de Montalembert n'avait pas eu de son frère Gilles, la terre de la Rivière en entier, et qu'il redevait à ce sujet quelques sommes à ses frères et sœurs, dont son fils Jacques s'acquitta par cette vente à Jean de Goullard, son cousin germain. Jacques de Montalembert fit hommage au comte d'Angoulême, le 17 juillet 1484, de la justice de la terre de Vaux, dont il avait donné l'aveu et dénombrement à François Chabot, seigneur de Jarnac, le 12 juin 1483. Il avait épousé, le 30 septembre 1476. Jeanne du Bouchet, fille de messire François du Bouchet, chevalier, seigneur de Pioger et de la Chassée, même maison que les comtes de Sourches, et d'Isabeau du Puy-du-Fou. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jacques, auteur de la branche des seigneurs de Vaux, rapportée ci-après.

IX. Jean DE MONTALEMBERT, chevalier, fut seigneur de Varaise en partie. Jeanne du Bouchet, sa mère, en qualité de tutrice, transigea avec François de la Roche-beaucourt, et Bonaventure de la Personne, sa femme. Il est dit dans cette transaction, qu'on viendrait à de

nouveaux partages de la terre de Varaise. Jean épousa Jeanne de la Chambre, dont il eut :

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Andrée, mariée dans la maison de Chateignier, de laquelle descendaient les seigneurs de Coulonges;
3°. Catherine, mariée à Jean de la Tour, seigneur de Geay, en Saintonge.

X. Pierre DE MONTALEMBERT, seigneur de Coulonges et de Varaise, gouverneur des ville et château de Cognac, épousa Renée Desmier, de la maison d'Olbreuse, éteinte en la personne de la dernière duchesse de Zell, d'où descendent les rois d'Angleterre et de Prusse. Il eut de ce mariage :

1°. Gui, dont l'article suit;
2°. Catherine de Montalembert, mariée : 1°. à Gui de Lambertye, seigneur de Vitré en Poitou; 2°. à François de Puyrigaud, dont vint:

Marie de Puyrigaud, qui épousa Daniel de Pressac-Lioncel.

XI. Gui DE MONTALEMBERT, seigneur de Coulonges, se maria avec Madeleine Rigou, et en eut :

Jonas de Montalembert, mort sans postérité.

Les biens de cette branche passèrent dans la maison de Pressac-Lioncel.

Branche des seigneurs de Vaux.

IX. Jacques DE MONTALEMBERT, second fils de Jacques et de Jeanne du Bouchet, fut seigneur de Vaux, de la Rivière et de Varaise en partie. Il épousa, le 30 juin 1506, demoiselle Marguerite de Limoges, fille de Martial de Limoges, écuyer, seigneur du Pallet, de Mezgial et de la Gorce, diocèse de Limoges, et de demoiselle Louise de Tarsac, de la maison des anciens comtes de Limoges, dont vinrent :

1°. André, dont l'article suit;
2°. Jean, auteur de la branche des seigneurs des Essards, rapportée en son rang;

3°. Gabriel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1543 ;

4°. René de Montalembert, marié : 1°. le 26 décembre 1559, avec Marguerite de Montberon, dont il n'eut point d'enfans, et 2°. avec Renée de Barbezières, de laquelle sont sortis les Montalembert, seigneur d'Estrade. Cette branche finit dans deux filles : la première, nommée Jeanne de Montalembert, fut mariée avec Jacob de la Porte-aux-Loups, en Périgord ; la seconde, nommée Marie, épousa Jean de Montalembert, son parent, dont un des descendants a possédé le fief des Vergences, dans la paroisse de Montaubœuf en Angoumois. La terre de Vaux resta en commun et par indivis entre Jean et André, et dans la suite, la portion de Jean de Montalembert fut acquise par Robert, son neveu, fils d'André, dont nous allons parler.

X. André DE MONTALEMBERT, seigneur de Vaux, se maria le 26 décembre 1559, avec Jeanne de Montberon (1), fille de Gui de Montberon, seigneur des Essards en Poitou, et d'Antoinette Ravard, dont :

---

(1) Elle était petite-fille d'Antoine de Montberon et de Perrette le Fevron. Cet Antoine de Montberon, fils de Louis, et de Guyonne de Merichon, sa seconde femme ; petit-fils de François de Montberon, et de Louise de Clermont, fille de Jean de Clermont, en Beauvoisis, vicomte d'Aunay, et d'Eléonore de Périgord, d'où, remontant au bisaïeul d'Eléonore, on trouve Bouchard VI, comte de Vendôme, et Alix de Bretagne, sa femme, dont la petite-fille, Catherine de Vendôme, épousa Jean de Bourbon, comte de la Marche, septième aïeul de Louis XIV ; mais comme on trouve encore, en remontant, que ce même Bouchard VI, comte de Vendôme, avait pour cinquième aïeul Louis VI, dit le Gros, roi de France, il suit que les descendants de François de Montberon, et de Louis de Clermont, ont, avec la maison de France, ce Roi pour père commun, et pour deuxième père commun, à un degré plus proche, Bouchard VI, comte de Vendôme.

Parmi les descendants de Bouchard VI, on trouve les princes de Rohan-Montbazon, Rohan-Soubise, le duc de Charost, le prince de Beauvau, le prince de Chimay, le duc de Choiseul, les duc et comtes de Noailles, maréchaux de France, les duc de Béthune, Sully, Charost, et le duc de la Vauguyon,

1°. Robert, dont l'article suit ;
2°. Marie, mariée dans la maison des Essards en Poitou.
3°. Autre Marie, femme de Jean de Planas, seigneur de Plessis de Veuil, près d'Angoulême.
4°. Elisabeth, épouse de Cibard de Chargé.

XI. Robert DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Vaux, partagea avec ses sœurs le 10 février 1592, et avait épousé, par contrat du 22 février 1589, Jeanne de Livenne, de la branche de Verdile, fille de Charles de Livenne, chevalier, seigneur de Verdile, et de Françoise de Livenne, sa parente. De ce mariage vinrent :

1°. Jacques, dont l'article suit ;
2°. Jean, auteur de la branche des seigneurs de Cers, rapportée ci-après ;
3°. Gui, auteur de celle des seigneurs de Saint-Simon, dont il sera aussi parlé ;
4°. René dont on ne connait point de postérité ;
5°. Eléonore, mariée à Pierre de Chièvre, seigneur de Vouillac.
6°. Marie, alliée, le 6 avril 1611, avec le marquis de Saint-Gelais de Lusignan, seigneur de Monchaude près Barbezieux, dont vinrent un fils et une fille : le fils était le marquis de Saint-Gelais, aïeul du dernier, mort en 1767. La fille épousa N.... Poussart, marquis d'Anguittard. Celui-ci eut deux filles et un garçon. Une des filles se maria avec Pierre de Montalembert, seigneur de Vaux, comme il sera dit ci-après. La seconde fut femme du marquis de Saint-Gelais-de-Seligny ; du fils sont venues madame la marquise du Chillaud et madame la marquise du Mesnil-Simon ; celle-ci avait épousé en premières noces N... de Chenel d'Escoyeux, fils du chef d'escadre, dont il n'eut point d'enfants : en ce dernier a fini la branche de Chenel de Saintonge.

---

le marquis de Tessé, leurs frères, sœurs, enfants, neveux, nièces, cousins et cousines de même nom, et enfin, les marquis et comte de Montalembert, de la branche de Vaux et de celle de Cers.

XII. Jacques DE MONTALEMBERT, seigneur de Vaux, épousa, le 8 octobre 1621, demoiselle Françoise de Festivaux, fille de messire Elie de Festivaux, seigneur des Landes, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Marie de Fouchy. Leurs enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Joelle, mariée avec N..... de Queux, seigneur de Saint-Hilaire ;
3°. Françoise de Montalembert, femme d'Alexandre de Saint-Martin, seigneur des Granges, près Saint-Jean-d'Angély.
4°. Marie de Montalembert, alliée, en 1655, à Jean de Curzay, seigneur de Villers, Saint-André, et de Bourdeville ;
5°. Charlotte, épouse de N... du Chapitre.

XIII. Pierre DE MONTALEMBERT, seigneur de Vaux et de Plaisac, épousa, le 7 octobre 1662, Jeanne de Sarragan, fille de Jean de Sarragan, chevalier, seigneur du Breuil, d'Esevan, la Crignolée et du Plessis, et de Jeanne de Tesseraux de la Rochelle, dont :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Jean, ecclésiastique;
3°. Mathieu, seigneur du Breuil, rapporté après la postérité de son aîné ;
4°. Jacob, auteur de la branche des seigneurs de la Vigerie, dont il sera parlé en son rang ;
5°. Alexis, capitaine au régiment de la marine ; marié à Verdun en 1717, avec Catherine Grevet-de-Florimont, dont deux filles, savoir :
   a. Marie de Montalembert, mariée à N... de Cosiat, chevalier, seigneur de Vermont, brigadier des armées du Roi, et lieutenant-colonel au régiment Royal-Italien ;
   b. Et Anne, morte non mariée.
6°. Paul, mort sans postérité.

XIV. Pierre DE MONTALEMBERT, II°. du nom, seigneur de Vaux et de Plaisac, lieutenant des vaisseaux du Roi, épousa, le 8 février 1695, Françoise-Angélique Poussart, veuve de messire Jean de Saint-Gelais, fille de messire Auguste Poussart, chevalier, seigneur d'An-

guittard, et de Jeanne de Saint-Gelais-de-Lusignan, dont deux filles :

1°. Jeanne de Montalembert, dame de Vaux, mariée avec feu Jean de Montalembert, son cousin germain, mentionné ci-après :
2°. Marie, fut femme, le 26 janvier 1726, de Philippe du Lau, chevalier, seigneur de Lagebaton, dont six filles et un garçon.

XIV. Mathieu DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur du Breuil, lieutenant des vaisseaux du Roi, troisième fils de Pierre I et de Jeanne de Sarragan, épousa, le 27 février 1697, Mathurine-Gertrude Gaydon, et en eut :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Pierre, lequel n'a laissé de Marie Saussier, qu'il avait épousée au mois de juin 1732, que trois filles, dont deux mortes sans alliance.

XV. Jean, marquis DE MONTALEMBERT-DE-VAUX, seigneur du Breuil, épousa, le 6 août 1724, Jeanne de Montalembert, dame de Vaux et de Plaisac, sa cousine germaine, et est mort le premier novembre 1771. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Jean, ancien officier au régiment de Boulonnais, marié, en 1769, avec demoiselle Jeanne-Françoise Chausse de Lunesse ;
3°. Françoise, } religieuses ursulines à Angou-
4°. Jeanne, } lême ;
5°. Catherine, religieuse à Chizay ;
6°. Marie de Montalembert ;
7°. Anne de Montalembert.

XVI. Pierre, marquis DE MONTALEMBERT, seigneur de Villars, le Tillet, Saint-Amand, de Bonneure, lieutenant des vaisseaux du Roi, et chevalier de Saint-Louis, a épousé, en 1762, Jeanne de Gayot, fille de N... de Gayot-de-la-Bussière, ancien major de la Rochelle. Il est mort le 17 mai 1778, ayant eu de son mariage :

1°. Jacques, marquis de Montalembert, né le 13 août 1773, élève de l'Ecole royale Militaire,

puis garde du Roi jusqu'en 1792 ; a émigré et est entré dans la légion de Mirabeau en qualité de chasseur-noble, le 13 avril 1793 ; a fait, en cette qualité, les campagnes de 1793 et 1794 ; a eu un cheval blessé sous lui à l'expédition de Boudenthal; reçu sous-lieutenant de hussards à ladite légion, le 4 mars 1795 ; il fut ensuite joindre M. le baron de Montalembert, colonel de la légion britannique, dans laquelle il servit en qualité de lieutenant. Il mourut le 25 août 1797, à bord du vaisseau *le Génie*, sans postérité.

2°. Jeanne-Marie, dont l'article suit ;

3°. Jeanne-Marguerite, née le 16 janvier 1771 ;

4°. Marie-Adélaïde de Montalembert, née le 4 août 1774.

XVII. Jeanne-Marie DE MONTALEMBERT, mariée le 28 octobre 1786 à Joseph Couturier, comte de Fournoue, capitaine de vaisseau, brigadier des armées navales, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de celui de Cincinnatus, perdit un bras en 1759 sur la frégate l'Aréthuse; commandant le vaisseau le Vengeur, en 1779 sous les ordres du comte de la Motte-Piquet ; il fut un des deux capitaines qui ont soutenu le combat du Fort-Royal, pour sauver le convoi qui venait de France. Il est mort le 29 juin 1801. Sa veuve, Jeanne-Marie, dernière de la branche aînée de Montalembert-de-Vaux a obtenu par ordonnance du Roi du 8 novembre 1814, qu'il serait permis à son fils unique Bernard-Paul Couturier, comte de Fournoue, capitaine de cavalerie, d'ajouter à son nom celui de Montalembert ; cette ordonnance est ainsi conçue :

« LOUIS, par la grâce de Dieu, etc., etc., sur le rap-
» port de notre amé et féal chevalier, chancelier de
» France, le sieur *Dambray*,

» Sur ce qui nous a été exposé par la dame Jeanne-Ma-
» rie née *de Montalembert*, veuve du comte de *Fournoue*,
» capitaine de vaisseau, brigadier des armées navales,
» chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,
» qu'elle désire qu'il soit permis à son fils, *Bernard-Paul*
» *Couturier de Fournoue*, capitaine de cavalerie, d'ajou-
» ter à son nom celui *de Montalembert*, ayant égard aux
» motifs sur lesquels cette demande est fondée, etc.

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Article 1er. Il est permis au sieur Bernard-Paul *Couturier*, comte de *Fournoue*, capitaine de cavalerie, » d'ajouter à son nom celui de Montalembert.

» Art. 3. Notre amé et féal chevalier, chancelier de » France, le sieur *Dambray*, est chargé de l'exécution de » la présente ordonnance, qui sera insérée au bulletin » des lois. »

Donné au château des Tuileries, le 18 novembre 1814.

Signé LOUIS.

Par le Roi,

Le chancelier de France, *signé* Dambray.

XVIII. Bernard-Paul COUTURIER, comte de FOURNOUE-MONTALEMBERT, a été autorisé, en vertu de l'ordonnance précitée, par jugement du tribunal civil et correctionnel du département de la Charente, en date du 28 décembre 1815, d'ajouter à son nom celui *de Montalembert*, ce qui a été porté en marge sur son acte de naissance du 6 septembre 1787. Il est aujourd'hui capitaine dans le second régiment de cuirassiers de la garde royale, avec rang de chef d'escadron dans la ligne.

Seigneurs de la Vigerie, etc.

XVI. Jacob, comte DE MONTALEMBERT, chevalier, quatrième fils de Pierre I, et de Jeanne de Sarragan, seigneur de la Vigerie, Juignac et Maumont, capitaine au régiment de la marine, épousa, le 30 décembre 1705, Marie-Jeanne Vigier, fille de Théophile Vigier, chevalier, seigneur de la Vigerie, capitaine de vaisseaux, du Roi, dont :

1°. Alexis, gentilhomme de la chambre de Monseigneur le prince de Conti, mort jeune ;
2°. Marc-René, dont l'article suit ;
3°. Paul, rapporté après la postérité de son aîné ;
4°. Elisabeth, morte sans alliance.

XV. Marc-René, marquis DE MONTALEMBERT, seigneur de Maumont de Juignac, de Saint-Amand, de Montmoreau en Angoumois et de la Vigerie en Sain-

tonge, du fief de Forgeneuve en Périgord, né à Angoulême le 16 juillet 1714, mort à Paris, le 22 mars 1802, commença à servir en qualité de cornette au régiment de Conti, cavalerie, le premier juin 1733, à la conquête de la Lorraine et à la prise de Nancy la même année, capitaine au même régiment par commission du 25 mars 1734, il commanda sa compagnie à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg, cette même année ; à l'affaire de Clausen, en 1735, à l'armée de Westphalie, au mois d'août 1741. Il quitta sa compagnie en 1742, pour être capitaine des gardes de M. le prince de Conti, et suivit ce prince à l'armée de Bavière, où il se trouva au secours de Braunau, au ravitaillement d'Egra, à la défense de Deckendorf, en 1743. Il servit auprès du prince, à la prise des retranchements et des villes de Montalban, Villefranche et Nice, au mois d'avril 1744; aux siéges de Château-Dauphin, de Demont, de Cony, à la bataille de Madona-del-Ulmo, et obtint le 8 octobre une commission pour tenir rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il fit la campagne de 1745 sur le Bas-Rhin ; servit aux siéges de Mons, de Saint-Guilan et de Charleroi, en 1746; fut fait chevalier de Saint-Louis en 1747. On lui donna, par provisions du 4 janvier 1748, le gouvernement du château de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon en survivance de son père, et entra en possession à sa mort, le 30 avril 1751. Il fut pourvu de la lieutenance générale du gouvernement de Saintonge et d'Angoumois, sur la démission du comte de Jonzac, par provision du 20 mars 1752, de la charge de troisième cornette de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, par brevet du 4 juillet, et prêta serment pour sa charge de lieutenant-général, le 24 août. Nommé peu après associé libre de l'académie royale des sciences. Il alla faire la campagne de 1757, à l'armée de Suède, en Poméranie, se trouva à toutes les actions de cette armée; se rendit à Stockholm au mois d'avril 1758, obtint le grade de brigadier par brevet du 1er. mai, devint deuxième cornette de la compagnie des chevau-légers le 7, et fit encore la campagne de cette année en Poméranie, à l'armée de Suède, d'où il partit au mois de décembre pour passer l'hiver en France. Il prit congé du Roi le 19 mai 1759 pour aller servir à l'armée de Russie, où il se trouva aux différentes

batailles qu'elle donna au roi de Prusse; il fut élu en 1760 membre de l'académie impériale des sciences de Pétersbourg, où il continua de servir jusqu'à la paix ; maréchal de camp par brevet du 20 février 1761, il devint premier cornette de sa compagnie le 11 juillet suivant, et deuxième enseigne le 15 octobre 1762. On l'envoya en Bretagne à l'île d'Oleron, qu'il fortifia suivant le système perpendiculaire qu'il avait imaginé ; ce fut surtout aux siéges d'Hanovre et de Brunsvick, qu'il employa avec succès ses innovations. Il fut aussi chargé, en 1779, de faire construire à l'île d'Aix un fort en bois; il ne lui fallut pas deux ans pour achever cet ouvrage d'une solidité et d'une perfection étonnantes. Il épousa: 1°. au mois d'avril 1770, Marie de Commarieu, fille de Pierre de Commarieu, inspecteur-général des domaines de la couronne; il mourut à Paris le 22 mars 1802, doyen des généraux et doyen de l'académie des sciences. Quelques mois avant sa mort, il lut à l'Institut un *Mémoire sur les affûts de la marine*, le prononça d'une voix forte, et développa ses idées avec une clarté qui excita la plus vive admiration. Il écrivit aussi des *Réflexions sur le siége de St-Jean-d'Acre*. Outre les différents *Mémoires ou correspondances avec les généraux et les ministres*, depuis 1757 jusqu'en 1761, et un ouvrage immense sur la *Fortification perpendiculaire*, et *l'Art défensif*, auquel il a travaillé vingt ans, il a cultivé la poésie légère, et on a de lui divers contes et pièces qui annoncent une imagination riante.

XV. Paul, comte DE MONTALEMBERT, frère du précédent, ancien officier au régiment de Normandie, mort à la fin de l'année 1766, avait épousé demoiselle Jeanne Ainslik, fille de messire Georges Ainslik, écuyer, seigneur de Durfort en Médoc, et de Piton en Ecosse, et de dame N... d'Anstruther, dont il a laissé :

Marc-René-Georges de Montalembert, chevalier, mort en juin 1773, âgé de 10 ans.

Branche des seigneurs de Cers.

XII. Jean DE MONTALEMBERT, second fils de Robert et de Jeanne de Livenne, chevalier, seigneur de la Grange et de Chantemerle, lieutenant de Roi des ville

et château d'Angoulême, épousa, le 18 février 1620, Charlotte Chenel, fille de Louis Chenel, de la maison d'Escoyeux, chevalier, seigneur de Cers, et de Catherine de la Tour. Ce Louis Chenel était fils de Jacques Chenel, écuyer, seigneur de Monimes, et de Marie d'Othon, dame de la Cavonerie. Jean eut de son mariage :

1°. Jean, seigneur du Plessis, qui servit longtemps le Roi en qualité de capitaine de cavalerie, fut ensuite colonel des milices du gouvernement de Rochefort, en 1682. Il épousa, le 3 août 1653, Charlotte Bossuet, de la même maison que le célèbre évêque de Meaux, dont il ne laissa point de postérité ;

2°. Autre Jean, seigneur de Chantemerle, tué à la guerre ;

3°. Jean, dit le Jeune, dont l'article suit ;

4°. Cinq filles, l'une religieuse à Perpignan, et les quatre autres mortes sans alliances.

XIII. Jean DE MONTALEMBERT, dit le Jeune, IIe. du nom de sa branche, troisième fils de Jean et de Charlotte Chenel, fut capitaine au régiment d'Estissac, et ensuite dans celui d'Angoulême. Il épousa, le 14 janvier 1673, Catherine de la Barrière, et en eut :

1°. Jean, dont l'article suit ;

2°. Autre Jean, enseigne de vaisseaux, tué à la prise de l'Isle de Vienne, faisant les fonctions de major-général de l'armée de mer ;

3°. Jean, rapporté après la postérité de son aîné ;

4°. Anne, morte sans alliance ;

5°. Charlotte, élevée dans la maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr, mariée à Pierre de Nogerée, chevalier, seigneur de la Fillière, dont il ne reste point d'enfants ;

6°. Marie, femme d'Antoine de Laurhent, chevalier, seigneur de Lesignac, dont un fils, vivant en 1775.

XIV. Jean DE MONTALEMBERT, IIIe. du nom, capitaine au régiment d'Angoulême, épousa Françoise de Maulde, dont il a eu deux garçons morts en bas âge, et Anne de Montalembert, mariée avec François des

Bordes, chevalier, seigneur de Jansac, Teillé et Cers, qui a été page du Roi, et mousquetaire dans la première compagnie. Leurs enfants furent :

1°. François des Bordes, seigneur de Teillé, major de la première compagnie des mousquetaires;
2°. Pierre des Bordes, seigneur de Verdilles, ancien capitaine au régiment de Rouergue, après avoir été lieutenant au régiment de Champagne, marié à Anne de la Dhouette, dame de Verdilles, dont deux enfants ; l'aîné mousquetaire dans la première compagnie ;
3°. Jeanne des Bordes, mariée à Pierre de Chateignier, seigneur de la Rocheposay, dont trois garçons ; l'aîné lieutenant au régiment de Foix ; le second sous-aide-major au régiment de Bretagne ; le troisième ecclésiastique.

XIV. Jean DE MONTALEMBERT, IV°. du nom, troisième fils de Jean II, dit le Jeune, et de Catherine de la Barrière, fut capitaine au régiment de Beauvaisis, et épousa, le 5 mars 1710, Marie-Anne Broussard de Fontmarais, fille de Bertrand, écuyer, sieur de Fontmarais, et d'Elisabeth Jansen, tante de M. le chevalier de Jansen, de Chaillot-lès-Paris. De ce mariage sont sortis dix-huit enfants, savoir :

1°. Jean-Charles, dont l'article suit ;
2°. Pierre, rapporté après son aîné ;
3°. Marie-Madeleine, mariée à Pierre-Placide de la Place, seigneur de la Tour-Garnier, près d'Angoulême, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais ;
4°. Autre Marie-Madeleine, morte religieuse aux dames de l'Union Chrétienne d'Angoulême ;
5°. Charlotte, morte sans alliance ;
6°. Treize enfants morts jeunes.

XV. Jean-Charles DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur du Groc, de Fouquebrune et Houme, a commencé à servir le premier janvier 1727, dans la compagnie des cadets de Metz, a été aide-major et ensuite capitaine au régiment de Saint-Simon, depuis Beauce ; s'est trouvé aux siéges de Pezzighitone et de Novare, en

Italie, aux deux attaques du château de Colorno, aux batailles de Parme et de Guastalla, reçut à cette dernière un coup de fusil au visage, s'est trouvé au dernier siége de Fribourg; a eu la croix de Saint-Louis en 1758, et la majorité des ville et château d'Angoulême, la même année. Il a épousé, le 18 novembre 1743, Marie-Suzanne Hynault, dont treize enfants, savoir :

1°. Jean-Charles, sous-lieutenant au régiment d'infanterie d'Aquitaine en 1771, mort de la petite vérole à Perpignan;
2°. Nicolas-Prosper, élève au collége royal de la Flèche, où il est entré à la fin d'octobre 1770, puis officier au régiment de Rouergue;
3°. Casimir de Montalembert;
4°. Suzanne-Rosalie, mariée, le 29 juillet 1771, à Etienne du Rousseau, chevalier, seigneur de la Mercerie et Magnac, près la Valette;
5°. Marie-Françoise, mariée, le 23 février 1778, à Auguste-Anne César, comte de Mastin, chambellan du duc d'Orléans, seigneur d'Aigne;
6°. Marie-Madelaine-Dorothée, mariée, le 21 décembre 1773, à Jean de Mauny, seigneur du Maine-Grotrier;
7°. Dorothée-Euphrasie, élève de la maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr;
8°. Six autres enfants morts jeunes.

XV. Pierre DE MONTALEMBERT, chevalier, second fils de Jean, IVe. du nom, et de Marie-Anne Broussard de Fontmarais, a aussi servi dans la compagnie des cadets à Metz, en 1730, est ensuite entré dans le régiment de Saint-Simon, depuis Beauce, en 1734, y fut capitaine en 1744, et le quitta en 1745, pour passer à l'Isle-Royale, où le Roi lui donna une compagnie franche. Il a eu la croix de Saint-Louis en 1752, et est mort en 1757. Il avait épousé, le premier septembre 1755, Charlotte Chassin de Thyerry, dont il a laissé :

XVI. Jean-Charles, baron DE MONTALEMBERT, élevé à l'école royale militaire, pourvu en avril 1775, d'une cornette dans la compagnie des chevau-légers de la garde du Roi. Il épousa la même année Marthe-Joséphine de Commarieu, seconde fille de Pierre de Commarieu,

inspecteur-général des domaines de la couronne. Il servit dans les chevau-légers avec le grade de colonel, fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare, en 1792, émigra, joignit les princes à Coblentz, et fut envoyé par eux en mission particulière près du roi d'Espagne à la fin de 1792 ; passa en Angleterre, et fut employé par le gouvernement britannique à Saint-Domingue, comme brigadier général, il s'y distingua par sa bravoure et ses talents militaires. Peu de temps après l'évacuation de cette île, il partit pour la Trinité où il mourut en 1809. Il a eu de son mariage.

Marc-René, marquis de Montalembert, fils unique du précédent, né à Paris en juillet 1777. Sa famille ayant émigré en Angleterre, au commencement de la révolution, il entra très jeune au service Britannique comme cornette dans le premier régiment des gardes à cheval. Bientôt après attaché à l'état-major, il fut envoyé en Egypte. Ayant obtenu le grade de capitaine, il passa aux grandes Indes avec son régiment en 1804; et en revint, en 1808, avec le grade de major. A cette époque il fut attaché à l'état-major de l'armée du duc de Wellington, et fit les campagnes de 1808 et 1809, en Portugal et en Espagne. Revenu en Angleterre, il fut employé dans l'expédition de Walchren, et en 1811 promu au grade de colonel : en avril 1814, il eut le bonheur d'être le premier individu qui annonça officiellement de la part du prince régent à Sa Majesté Louis XVIII, alors résident à Hartwell, son rétablissement sur le trône de France. Le roi d'Angleterre, en reconnaissance de ses services et de ceux de son père, et pour rendre hommage à sa mémoire, lui conféra le titre de *baron*.

Rentré au service de son roi et de sa patrie, en mai 1814, il y conserva son grade de colonel, fut nommé second secrétaire de l'ambassade de France à Londres et décoré de la croix de Saint-Louis ainsi que de celle d'officier de la Légion-d'Honneur. Les évènements du 20 mars 1815, lui procurèrent l'occasion de signaler son zèle pour la cause royale, et l'avantage d'être envoyé

à Bordeaux en mission particulière auprès de Madame, duchesse d'Angoulême. Il y retourna une seconde fois en juin 1815, avec trois frégates et plusieurs transports chargés d'armes, de munitions et d'effets d'équipement pour les royalistes du Midi. Cette petite expédition, dont la direction lui avait été confiée, accéléra éminemment la soumission du général Clausel. Au mois de septembre de la même année, il retourna à Londres comme premier secrétaire de l'ambassade de France ; et en juillet 1816, il fut nommé par le Roi son ministre plénipotentiaire, et envoyé extraordinaire à la cour de Wurtemberg.

Le baron, qui avait succédé au titre de son père, épousa en 1809, Elise-Rosée Forbes, demoiselle anglaise d'une bonne et ancienne famille. Il en a eu trois enfants, savoir :

a. Charles-Forbes de Montalembert, né le 29 mai 1810.

b. Marc-Arthur de Montalembert, né le 6 août 1812.

c. Elise-Rosalie-Clara de Montalembert, née le 19 août 1814.

Branche de Montalembert Saint-Simon.

XII. Guy DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Saint-Simon, troisième fils de Robert et de Jeanne de Livenne, eut pour enfants :

1°. Pierre, dont l'article suit ;

2°. Marie de Montalembert, mariée en 1717, avec Pierre du Mergey, chevalier, seigneur de Rochepine, dont sont issus :

a. L'aîné N.... du Mergey, capitaine dans le bataillon des milices d'Angoumois ;

b. N... du Mergey, capitaine-lieutenant de la mestre-de-camp du régiment royal des carabiniers ;

c. N.... du Mergey, prieur de Montignac-Charente.

XIII. Pierre DE MONTALEMBERT, seigneur de Saint-Simon, épousa, en 1723, Catherine Tison, dame de

Coulonges, dont sont issus deux garçons et une fille. On ne peut donner la filiation de cette branche faute de renseignements. Nous dirons seulement qu'il y a eu trois de leurs enfants qui s'établirent à Orlut, dans la paroisse de Cherues près Cognac, savoir : N... de Montalembert, chevalier, a épousé N... de Beaupoil Saint-Aulaire, de laquelle il a eu deux garçons et deux filles, entr'autres, pour fils aîné, N... de Montalembert, chevalier, officier dans le régiment de Chabot, dragons.

Seigneurs des Essards.

X. Jean DE MONTALEMBERT, second fils de Jacques, seigneur de Vaux, de la Rivière, etc., et de Marguerite de Limoges, épousa Isabeau Isle-de-Beauchesne, et en eut:

XI. Jean DE MONTALEMBERT, lieutenant de roi des provinces de Saintonge et d'Angoumois, capitaine de cent hommes d'armes, tué à la bataille de Coutras, en 1587. Il avait épousé : 1°. le 24 février 1578, Louise de la Rochefoucauld, fille de Louis de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Montguyon et de Montendre, et de Jacquette de Mortemart, et, 2°. le 2 août 1581, Anne de Lestang, dont :

1°. Jean, dont l'article suit;

2°. Louise de Montalembert, mariée, le 27 décembre 1609, avec Pierre de Cardillac, dont Jeanne de Cardillac, mariée le 27 décembre 1627, à Constant d'Aubigné duquel elle eut un garçon et une fille nommée Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon. Le garçon nommé Charles, marquis d'Aubigné, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Cognac et de la province de Berri, se maria le 17 février 1678, avec Geneviève de Piètre, dont vint N... d'Aubigné, mariée le 17 février 1698, au maréchal de Noailles.

XII. Jean DE MONTALEMBERT, seigneur de Vaux, épousa : 1°. Marie de Montalembert, sa cousine-germaine, dont il n'eut point d'enfant; 2°. Marie de Joubert, dont il eut :

XIII. César DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur

de Vaux et des Essards en Poitou, qui se maria avec Elisabeth Pascauld-de-Poléon, dont :

XVI. Charles-César DE MONTALEMBERT, seigneur des Essards, qui commença à servir dès sa jeunesse. Il eut l'honneur, au siége de Namur, en 1692, sous les yeux de Louis XIV, de faire les fonctions de major-général de la cavalerie, et fut tué près de la Mirandole, étant mestre-de-camp de la cavalerie. Il avait épousé, à Metz, Marianne de Saint-Just-de-Mercy, de la même maison dont était le général de Mercy, qui commandait l'armée impériale à la bataille de Parme en 1734, où il fut tué.

Branche des seigneurs d'Essé, d'Espanvilliers, etc.

VI. Jacques DE MONTALEMBERT, seigneur de Beauregard, second fils de Jean III du nom, chevalier, et de Jeanne-Hélise, dame de Grandzay et de Ferrières, sa seconde femme, épousa, en 1434, Marguerite de Varaise, et en eut :

VII. Charles DE MONTALEMBERT, marié l'an 1470, à Jeanne Bertrand, de laquelle vint :

VIII. Charles DE MONTALEMBERT, II°. du nom, seigneur d'Essé, d'Espanvilliers et de la Rivière, qui épousa le 20 juillet 1488, Charlotte Jay, fille de Jean, chevalier, seigneur de Bois-Seguin, dont :

1°. Jacques, marié à Suzanne de la Roche-Andry, de laquelle il n'eut point d'enfant ;
2°. André, dont l'article suit ;
3°. Augier, reçu en 1542 chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il portait pour brisure deux losanges de sable au premier canton de ses armes ;
4°. Léon, aussi chevalier du même ordre, lequel était à Messine en 1525, et fut grand-prieur de Champagne en 1551 ;
5°. Gabrielle, mariée le 4 avril 1516, à Pierre de Tryon, chevalier, seigneur de Légurat et d'Ardillières, guidon de cent hommes d'armes des

ordonnances du Roi ;

6°. Françoise, épouse de François du Plessis-Richelieu, chevalier, seigneur de Beaulieu et de Savigny, près Foix-la-Venaise ;

7°. Marie de Montalembert, mariée le 17 janvier 1518, à Jacques d'Allonhe, seigneur du Breuil-Coiffaud, fils de Guiot d'Allonhe, seigneur du Breuil-Coiffaud, et de Jeanne de Parthenay.

IX. André DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur d'Essé, d'Espanvilliers et de la Rivière, connu sous le nom d'*Essé*, naquit en 1483 ; chevalier de l'ordre du Roi, et général de ses armées, fit ses premières armes sous Charles VIII, à la bataille de Fornoue, en 1495, à l'âge de 12 ans; défendit la ville de Landrecies en 1543. Sa bravoure était si connue, que François Ier. le choisit dans un tournoi pour un de ceux qui devaient soutenir l'effort des quatre plus rudes lances qui se présenteraient. Aussi ce prince disait-il souvent : *Nous sommes quatre gentilshommes de la Guyenne qui combattons en lice et courrons la bague contre tous allans et venans de la France, moi, Sansac, Montalembert et de la Châtaigneraye.*

En 1536, il se jeta avec une compagnie de chevau-légers dans la ville de Turin, menacée d'un siége et n'en sortit que pour aller emporter Ciria par escalade. L'année 1543 lui fut encore plus glorieuse, il défendit Landrecies contre une armée qui réunissait toutes les forces d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre et de Flandre, commandée par l'empereur Charles-Quint. Quoique les fortifications fussent mauvaises, que la garnison manquât de tout, il donna le temps, par une vigoureuse résistance, à l'armée du Roi de venir le dégager. Ce héros fut blessé au bras, pendant le siége. François Ier le récompensa de sa valeur par une charge de premier gentilhomme de sa chambre, et donna aux soldats de la garnison les priviléges de la noblesse leur vie durant (chose unique) ; et ceux qui avaient commis des crimes eurent leur grâce. On dit au sujet de la charge de premier gentilhomme de la chambre dont François Ier le récompensa, qu'*il était plus propre à une camisade à l'ennemi qu'une chemise au Roi.* Après la mort de ce prince, le Roi Henri II lui donna, en 1548, le commandement de la belle armée qu'il envoya en Ecosse au

secours de la reine contre les Anglais. Il mit le siége devant Haddington, tailla en pièces les Anglais et en moins d'un an leur enleva tout ce qu'ils possédaient dans ce royaume. Aussi compatissant que courageux, il vendit jusqu'à sa vaisselle d'argent pour faire subsister son armée. Henri II qui avait besoin de son bras dans son royaume, le rappela en France, où il avait fait passer la jeune reine d'Ecosse qui n'avait alors que 10 ans, et qu'on destinait pour épouse au dauphin, depuis François II, roi de France. André de Montalembert-d'Essé, à son retour d'Ecosse, fut fait chevalier de l'ordre du Roi, et suivit S. M. à la guerre du Boulonnais, contre les Anglais. Ambleteuse, place forte, ayant été prise d'assaut, André de Montalembert sauva de la fureur du soldat les femmes et les filles qui réclamèrent sa protection. La paix ayant été conclue en 1550, ce général se retira dans une de ses terres du Poitou. En 1553, l'empereur menaçant d'assiéger Thérouenne, ville très-forte alors, le Roi ayant fort à cœur de conserver cette place, crut ne pouvoir mieux faire que d'en confier la défense à Montalembert-d'Essé, auquel il ordonna d'aller s'y jeter, ce qu'il fit avec François de Montmorency, fils du connétable, et nombre d'autres seigneurs qui voulurent servir sous ce général, à ce fameux siége. Dans le transport de la joie que lui causa cet ordre, il dit à ses amis : *Voilà le comble de mes souhaits; je ne craignais rien tant que de mourir dans mon lit. Je mourrai en guerrier... si Thérouenne est prise* dit-il au Roi, en prenant congé de lui, *Essé sera mort.* Il tint parole : la place fut attaquée avec une ardeur incroyable ; et après avoir soutenu trois assauts redoublés pendant dix heures, il fut tué sur la brêche, le 12 juin 1553. Sa mort entraîna la perte de Thérouenne, dont le commandement avait passé après lui à François de Montmorency. Les écrits du temps nous apprennent que si d'Essé n'eût pas été tué, le Roi l'aurait fait maréchal de France. On peut, pour un détail historique, plus développé, consulter les annales d'Aquitaine, qui rapportent son épitaphe en vers français ; Davila, dans le parallèle de Charles-Quint et de François Ier. ; Brantôme, dans ses Mémoires des hommes illustres ; de Serre, Mézeray du Haillan, le P. Daniel, Histoire de François Ier. ; les Mémoires de du Bellay ; et du Pleix, Histoire de Henri II. Il avait épousé, le 7 octobre 1540,

Catherine des Adrets, fille de Jean d'Illiers, seigneur des Adrets, et de Madelaine de Joyeuse, dame d'honneur de la reine de Navarre, dont :

X. Gabriel DE MONTALEMBERT, seigneur d'Essé, d'Espanvilliers et de la Rivière, gentilhomme d'honneur du dauphin, depuis François II. Il fut tué à la journée des Provençaux, où commandait Timoléon de Cossé, comte de Brissac. Il avait épousé Françoise des Essards, de la maison du Sautoir, de laquelle il laissa un fils posthume, qui mourut sans postérité. Les biens de cette branche passèrent dans la maison de Tryon, qui possède aujourd'hui la terre d'Espanvilliers, dont hérita Gabrielle de Montalembert, femme de Pierre de Tryon, IIe. du nom, seigneur de Légurat, d'Ardillières, etc.; cette branche, de la maison de Tryon, subsiste dans Louis-François-Joseph-Bonaventure, comte de Tryon-Montalembert, officier de la légion-d'honneur, ancien membre de la chambre des députés ; et dans Athanaïs-Bernard-Louis-Claude, vicomte de Tryon-Montalembert, son frère, chevalier de Saint-Louis, commandeur et commissaire-général de l'ordre noble du Phénix de Hohenloye, colonel-commandant en second l'école royale militaire de Saint-Cyr. *Voyez tom. X. de cet ouvrage, p. 396 et suiv.*

Branche des Seigneurs de Roger, établie en Agenois, éteinte.

VI. Guillaume DE MONTALEMBERT, chevalier, quatrième fils de Jean, IIIe. du nom, seigneur de Montalembert, chevalier, et de Jeanne-Hélise, dame de Grandzay, sa seconde femme, comme il est prouvé par la transaction du 8 janvier 1416 (dont nous avons parlé degré V de la branche aînée), fut marié à Isabelle de Combaret, et en eut :

VII. Jean-Elie DE MONTALEMBERT, chevalier, lequel fut du nombre de plusieurs seigneurs qui accompagnèrent le comte de Nevers, fils de Philippe de Bourgogne, lorsque le roi Charles VI envoya une armée au secours de Sigismond, roi de Bohême, pour l'aider dans la guerre contre les Turcs. Jean-Elie y fut blessé à la bataille qui s'y donna, et se maria avec Catherine de Magné, fille de Moreau de Magné, et d'Isabeau de Magnisle, dont :

1°. Etienne, dont l'article suit;
2°. Jacques, auteur de la dernière branche éteinte, rapportée ci-après.

VIII. Etienne DE MONTALEMBERT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Ferrières, chevalier du Saint-Sépulcre, capitaine d'une bande de francs-archers; se trouva à la bataille de Formigny, et épousa, le 18 janvier 1441, Marie d'Estouteville, fille de Nicolas d'Estouteville, et de Jeanne de Blanville, fille du maréchal de ce nom. (Cette branche de Blanville est fondue dans celle de Luxembourg, comtes de Brienne). De ce mariage vinrent :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Guillaume, auteur de la branche établie en Bretagne, rapportée ci-après.

IX. Jean DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de la Mothe, en Berri, et de Villemort, en Limosin; capitaine d'une compagnie de gens de pied, épousa Jacquette de Buel, fille d'Aiguemont de Buel, chevalier, seigneur de Marmande, petit-fils de Jean III, sire de Buel, comte de Sancerre, amiral de France, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Cherbourg, et de Françoise de Laval, dont sont issus :

1°. Silvestre, dont l'article suit;
2°. Jean, } morts sans alliance;
3°. Etienne, }
4°. François, prieur de Bonne-Nouvelle et doyen de Pujols;
5°. Georges, prieur de la Grâce et du Ledat, protonotaire du Saint-Siége;
6°. Marie, épouse d'Adrien de la Dhuse, seigneur de Marecots.

X. Silvestre DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Roger, en Agenois, de la Mothe, en Berri, et de Villemort, en Limosin; fut enseigne de cent archers de la garde du Roi, sous Antoine Raffin, dit Poton, et lieutenant des gardes du Roi, en 1553, compagnie de Chalmazel. Il épousa, le premier février 1529, Jeanne de Morlion, fille de Pierre de Morlion, chevalier, seigneur de Sevinsac, en Rouergue, et de Catherine de Roquefeuille, dont il eut :

1°. Christophe, dont l'article suit;
2°. Antoine, tige des seigneurs de Monbeau, rapportés ci-après;
3°. Jacques, mort sans alliance;
4°. Françoise, mariée à N..... Sailgniac, en Rouergue;
5°. Claudine, femme de N... de Cour-de-Pauliac, même province;
6°. Isabeau, religieuse.

XI. Christophe DE MONTALEMBERT, seigneur de Roger, chevalier de l'ordre du Roi, son conseiller d'Etat, conseiller de la reine de Navarre et son maître d'hôtel, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Pennes, épousa, le 28 octobre 1558, Anne de Malvin-de-Montazet, fille de Charles de Malvin, seigneur de Sessac, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne de Gaillard. Il en eut:

XII. Charles DE MONTALEMBERT, seigneur de Roger, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, en 1614, et capitaine au régiment de Picardie. Le Roi lui donna la jouissance de l'abbaye d'Essey, de l'ordre de Cluny, diocèse d'Agen, par lettres du 12 janvier 1600. Il avait épousé, le 29 novembre 1579, Françoise de Ferrand, fille de noble Etienne de Ferrand, baron de Mauvesin et de Chaumont, et de Marguerite de Beaune, dont:

1°. François, dont l'article suit;
2°. Pierre, auteur des seigneuries des Rouets, rapporté après la postérité de son aîné;
3°. Françoise, mariée avec le seigneur de Gironde de la Mellonnière;
4°. Antoinette, femme de Nicolas de Pontajon, seigneur de la Chapelle-Trentet;
5°. Marthe, épouse de Léon de Laval, baron de Madailas;
6°. Marguerite, mariée à N... des Guerres;
7°. Claire, alliée à Jean de Ciautat, baron de Tombeboue, chevalier de l'ordre du Roi, et lieutenant-général d'artillerie.

XIII. François DE MONTALEMBERT, seigneur de Roger et de Montgaillard, gouverneur de Pennes, et capitaine

de cent hommes de pied, épousa, le 20 mai 1613, Melchiore de Lart, fille de Bertrand de Lart, chevalier, seigneur de la Rigoulière, Fresspa, Castelgaillard, et de Marguerite Montalembert, dont :

Anne de Montalembert, dame de Roger et de Montgaillard, mariée à Jean de Bouran, la postérité duquel subsiste.

Seigneurs des Rouets, etc.

XIII. Pierre DE MONTALEMBERT, seigneur des Rouets, second fils de Charles, seigneur de Roger, et de Françoise de Ferrand, fut capitaine de cent hommes de pied et gouverneur de Pennes. Il épousa, le 17 novembre 1624, Françoise d'Escorailles, fille de Jacques d'Escorailles, en Agenois, et de Marguerite de Burre, et en eut :

1°. Bertrand, dont l'article suit ;
2°. Jean, auteur des seigneurs de la Bourlie, rapporté ci-après ;
3°. Catherine, mariée à Jean de Vassal, chevalier, seigneur des Dondas, de Sounalon, etc.

XIV. Bertrand DE MONTALEMBERT, seigneur de la Mothe et des Rouets, capitaine de cent hommes de gens de pied, en 1641, dans le régiment de Lauzun, épousa, le 7 avril 1664, Madelaine de Masparaud, fille d'Octavien de Masparaud, seigneur de Servason et du Buy, et de Jeanne de Castillon, fille de Jean de Castillon, seigneur de Carbottié en Condomois, et de Marguerite d'Obezolle, dont :

1°. François de Montalembert, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Villeneuve-d'Avignon, mort sans alliance ;
2°. Claude, dont l'article suit.

XV. Claude DE MONTALEMBERT, seigneur des Murres et de Montmarets, colonel d'infanterie, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, commandant à l'arrière-ban de la noblesse, en 1704, et lieutenant des maréchaux de France, fut blessé en 1690, à la bataille de Stafarde, en Piémont; est mort sans postérité de son mariage contracté avec Louise de Barattets, fille de Jacques, président au Parlement de Bordeaux.

Seigneurs de la Bourlie.

XIV. Jean DE MONTALEMBERT, fils puîné de Pierre, seigneur des Rouets, et de Françoise d'Escorailles, seigneur des Murres, épousa, le 29 août 1672, Suzanne de Saint-Ours, dame de la Bourlie, fille et unique héritière de Henri de Saint-Ours, seigneur de la Bourlie, Lancinade, Frigonnand en Périgord, et de Françoise du Puy. Leurs enfants furent:

1°. Bertrand, dont l'article suit;
2°. Jean, dont on ne voit point de postérité;
3°. Henriette, religieuse;
4°. Catherine, mariée à Joseph de Baudet, chevalier, seigneur de Cardon;
5°. Marie, femme de Jean-Louis d'Abzac-de-la-Douze.

XV. Bertrand DE MONTALEMBERT, seigneur de la Bourlie, servit en qualité de capitaine d'infanterie, et épousa, le 16 juin 1701, Marguerite de Baudet, fille d'Antoine, seigneur de Cardon, et de Marthe de Laval. De ce mariage sont issus:

1°. Joseph, dont l'article suit;
2°. Louis, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Nivernais;
3°. Catherine, mariée avec Joseph du Gravier, seigneur de Guirad.

XVI. Joseph DE MONTALEMBERT, seigneur de la Bourlie, lieutenant des maréchaux de France en la province de Périgord, a servi dans le régiment de Nivernais, et a épousé, le 27 octobre 1731, Anne d'Arlot-de-Frugies, fille de Jacques d'Arlot-de-Frugies, seigneur de Linde et Cumont, et de Marie-Claire de la Doyre, dont des enfants.

Seigneurs de Monbeau, sortis des seigneurs de Roger.

XI. Antoine DE MONTALEMBERT, second fils de Sylvestre, chevalier, seigneur de Roger en Agenois, etc., et de Jeanne de Morlion, fut capitaine de cent arque-

busiers à cheval, en 1574, de cinquante pistoliers à cheval armés de casques, cuirasses et jambars, en 1582, et servit toujours le roi avec distinction dans ses armées. Cette maison conserve deux lettres de Henri, roi de Navarre, depuis roi de France, sous le nom de Henri IV, l'une qui finit par ces mots: *De la part de votre bien bon ami Henri;* et l'autre par ceux-ci: *Qui, certes, priera: Dieu vous tenir, monsieur de Monbeau, en sa très-sainte garde.* Le 11 février, à Agen, 1577. *Votre bon et asseuré ami Henri.* Une autre lettre de Henri III, du dernier avril 1585, et une quatrième lettre de la reine Marguerite, conçue en ces termes: *Monsieur de Monbeau, l'asseurance que M. de Roger, notre frère, m'a donné de la bonne volonté que vous me portés, me fait vous écrire la présente, pour vous prier de vous assurer de tous de vos amis que vous pourrez et vous tenir près, attendant de mes nouvelles, qui sera bientôt, et que vous pourrez vous assurer de même comme de votre parfaite amie Marguerite,* en 1586, à Agen. Une autre de cette princesse, finit par ces mêmes mots: *Votre plus parfaite et meilleure amie Marguerite*, 10 août, à Agen 1586. François, duc d'Alençon, frère unique du Roi Henri III, lui écrivit aussi une lettre datée de Bergues, le 3 août 1582, qui finit par ces mots: *Votre bon ami François.*

Antoine de Montalembert épousa Isabeau de la Veissière, unique héritière de la terre de Monbeau, dont:

1°. Charles, dont l'article suit;
2°. Melchior, tige des seigneurs de Nagezouls, rapportés ci-après;
3°. Catherine, mariée avec Bertrand de Lart, baron de la Rigoulière.

XII. Charles DE MONTALEMBERT, seigneur de Monbeau, capitaine de cinquante chevau-légers, en 1614, épousa: 1°. N.... de Causot, dont il n'eut point d'enfant; 2°. en 1638, Marguerite de Bar-de-Maussac, laquelle s'étant trouvée veuve lui, et ses enfants en bas âge, dans le temps des guerres civiles, fut toujours du parti du Roi, et se soutint avec beaucoup de résolution dans son château de Monbeau. Henri de Lorraine, comte de Harcourt, lui écrivit à ce sujet une lettre fort flatteuse, du camp de Villeneuve, le 26 juillet 1651, en la priant de lui envoyer cinquante paysans de ses terres,

pour faire quelques retranchements autour de son camp. Elle eut de son mariage :

1°. Jacques, qui suit;
2°. Marguerite, épouse de Jean de la Goutte, vicomte de la Poujade et du Cours ;
3°. Marie, femme de Jean, seigneur de Bonnal ;
4°. Catherine, morte sans alliance.

XIII. Jacques DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Monbeau, fut choisi pour lieutenant des maréchaux de France, lorsque, par ordre du Roi, ils firent choix dans les provinces de seigneurs et gentilshommes pour remplir cet emploi, et être, en cette qualité, juges du point d'honneur. Il épousa, en 1664, Anne de Belsunce, fille d'Armand, marquis de Belsunce, et seigneur de Born en Agenois. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Armand, dit Saint-Georges, capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, tué au siége de Turin ;
3°. Jean-Armand, dit de Monbeau, tué à la bataille d'Hochstet, en 1704, étant major au régiment de Nivernais ;
4°. Jean-Charles, rapporté après la postérité de son aîné ;
5°. Gratien, mentionné ensuite ;
6°. Charlotte, mariée à François de Beaumont-Touche-Bœuf, comte de Junies.

XIV. Jean DE MONTALEMBERT, seigneur de Monbeau, servit plusieurs années capitaine au régiment de Normandie, et fut lieutenant des maréchaux de France. Il épousa Jeanne-Blanche de Pierrebuffière, marquise de Lostanges, de Nedes, de Giousbouch et de Bouillac, fille de Claude de Pierrebuffière, marquis de Lostanges, lieutenant des gardes du Roi, officier-général, et lieutenant pour le Roi de la province de la Marche, dont :

1°. Charles de Montalembert, marquis de Lostanges, capitaine des grenadiers au régiment de Normandie, mort sans alliance ;
2°. Gratien, dont l'article suit ;
3°. Jacqueline, mariée à Léonard, baron de Neuvik,

seigneur de Mallion, en Limosin, morte sans postérité.

XV. Gratien DE MONTALEMBERT, capitaine au régiment de Normandie ; épousa Françoise de la Goutte, fille unique et héritière de Henri de la Goutte, marquis de la Poujade, vicomte de Cours, duquel mariage il a eu deux garçons.

Rameau des Seigneurs de Monbeau.

XIV. Jean-Charles, dit le chevalier DE MONTALEMBERT, quatrième fils de Jacques, seigneur de Monbeau, et d'Anne de Belsunce; commandant du second bataillon du régiment de Normandie, mort au Puy-en-Velai; avait épousé Catherine de Lart de la Rigoulière, dont il eut :

1°. Charles, capitaine au régiment de Normandie;
2°. Olimpe de Montalembert, morte sans alliance;
3°. Jeanne de Montalembert.

XV. Gratien DE MONTALEMBERT, (frère puîné de Jean-Charles ci-dessus); lieutenant-colonel du régiment de Vassé, ci-devant Beringhen, cavalerie; épousa Anne Bidaud du Doignon, dont il eut :

1°. N... de Montalembert, capitaine au régiment du Roi, infanterie;
2°. Une fille, mariée à N... de Cardaillac, en Querci.

Seigneurs de Nagezouls, sortis des seigneurs de Monbeau.

XII. Melchior DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur d'Argenton, fils puîné d'Antoine, et d'Isabeau de la Veissière ; épousa Jeanne de Bap, héritière de Nagezouls, et en eut :

XIII. François DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Nagezouls, qui se maria avec Marguerite du Chateigner, fille de Méric-Melchior du Chateigner, de la branche des marquis de Sainte-Foy, et de Marquise Gaulejac. De ce mariage vinrent :

1°. Jean-César, seigneur de Nagezouls, mort sans enfants de Marie d'Espans-d'Estignol, son épouse;

2°. N... de Montalembert-de-la-Serenne, tué au combat naval qui se donna près Cherbourg, en 1692;

3°. Jean, dont l'article suit;

4°. N... de Montalembert, lieutenant au régiment de Locmaria, tué à la bataille d'Hochstet;

5°. N... de Montalembert, lieutenant au régiment d'Auxerrois, aussi mort à la guerre.

XIV. Jean DE MONTALEMBERT, épousa Marie de Guillem, dont il eut:

1°. François, dont l'article suit;

2°. Marc, mort capitaine dans le régiment Royal-artillerie;

3°. Paul, capitaine dans le corps Royal d'artillerie.

XV. François DE MONTALEMBERT, seigneur de Castus, a épousé: 1°. Françoise de Pontajon; et 2°. Marie de la Brunie. Du premier lit, sont issus:

1°. N... de Montalembert, sous-lieutenant au régiment royal d'artillerie;

2°. Une fille non mariée; et du second lit, il y a aussi des enfants.

Branche établie en Bretagne, éteinte:

IX. Guillaume DE MONTALEMBERT, fils puîné d'Etienne, chevalier, seigneur de Ferrières, et de Marie d'Estouteville, alla s'établir en Bretagne, paroisse de Châteauteband, en 1462, et épousa Jeanne de Goulaine, fille et héritière de messire Jean de Goulaine, chevalier, dont:

1°. Gilles, dont l'article suit:

2°. Françoise de Montalembert, mariée à René de Viesque, seigneur dudit lieu, au pays de Rays.

X. Artus DE MONTALEMBERT, seigneur de Bellestre, qui se maria avec Anne de Liré, et en eut:

XI. Gilles DE MONTALEMBERT, seigneur de la Bourdelière, épousa, l'an 1535, Marie de Bouteillier, dont:

1°. André, dont l'article suit;

2°. Jean, tige des seigneurs de Saint-Gravier et de Montmayer, rapportés ci-après;

XII. André DE MONTALEMBERT, seigneur de Bellestre, épousa Marguerite de Bataille, et en eut deux fils :

1°. Tobie, que le mémoire qu'on nous a fait passer dit mort jeune, et qu'un manuscrit in-folio des généalogies de Bretagne, dit marié à Claudine le Marquis, dont Jacques de Montalembert, seigneur de la Motte-des-Rochers, marié à Françoise Hellandière, de laquelle vint Noël de Montalembert, seigneur de Trégaret ;

2°. Jean, dont l'article suit.

XIII. Jean DE MONTALEMBERT, épousa Françoise de Tissié, et en eut :

XIV. André DE MONTALEMBERT, marié avec Françoise Vallain, dont une fille, Madelaine de Montalembert, femme de René de Montboucher, seigneur de la Meignane, conseiller au Parlement de Rennes, fils d'Olivier et de Gabrielle Girault.

Seigneurs de Saint-Gravier et de Montmayer.

XII. Jean DE MONTALEMBERT, fils puîné de Gilles, seigneur de la Bourdelière, et de Marie de Bouteillier, épousa Jeanne de Chambellay, dont :

XIII. Pierre DE MONTALEMBERT, qui se maria avec Françoise Renouil, et en eut :

1°. Pierre, dont l'article suit ;

2°. Jacques, rapporté après la postérité de son aîné.

XIV. Pierre DE MONTALEMBERT, seigneur de Saint-Gravier, major au régiment d'Auvergne, et maréchal de bataille, épousa Madelaine de Goujon, dont :

Charles, seigneur de Saint-Gravier, tué en Flandre, étant capitaine de dragons.

XIV. Jacques DE MONTALEMBERT, seigneur de Montmayer, fils puîné de Pierre et de Françoise Renouil, fut conseiller au Parlement de Rennes, et épousa Françoise de Moisant, dont :

1°. Pierre, aussi conseiller au Parlement de Rennes, mort sans alliance ;

2°. René, chanoine de la cathédrale de Rennes, et docteur en Sorbonne ;

3°. Jacques, aussi docteur de Sorbonne, et vicaire au diocèse de Rennes.

Cette branche, qui est éteinte, a été déclarée noble d'ancienne extraction, par arrêt rendu en la chambre de la réformation, le 17 novembre 1668, au rapport de M. des Cartes.

Dernière branche aussi éteinte :

VIII. Jacques DE MONTALEMBERT, chevalier, seigneur de Ferrières, fils puîné de Jean-Élie, chevalier, et de Catherine de Magné, épousa Catherine, dame de Nucheze, dont :

1°. Christophe, dont l'article suit ;
2°. Catherine, mariée avec Pierre Regnier, seigneur de Bourgneuf en Gastines.

IX. Christophe DE MONTALEMBERT, seigneur de Nucheze, épousa Pernelle de Dercé, de laquelle il eut:

1°. N... de Montalembert, mort sans postérité ;
2°. Isabeau, mariée avec Antoine de Vallory, seigneur de la Peyrière, elle était dame de la Rochevineuse, près Hérisson ;
3°. Françoise, dame de Ferrières, mariée avec Jean de Barbezières ;
4°. Jeanne, dame des Isles et de la Mesnière, femme de Jean de Puygiraud ;
5°. Louise, épouse de Jean Rabaud, seigneur de la Saussaye ;
6°. Marguerite, religieuse de Saint-François ;
7°. Madelaine, dont l'article suit.

X. Madelaine DE MONTALEMBERT, dame de Nucheze, épousa Jean de la Roche-Aymon, seigneur de Chabannes, bailli de Macon, et sénéchal de la Marche Limousine, dont vinrent deux filles, savoir: Marguerite de la Roche-Aymon, mariée avec Louis-Pierre de Buffière, chevalier, seigneur de Châteauneuf en Limosin, et de Perac, et Gabrielle de la Roche-Aymon, qui se maria avec Antoine de Calvisson, en Baujolais.

Armes: D'argent, à une croix ancrée de sable. Supports: une autruche et un singe.

DE SAINT-DIDIER, maison des plus anciennes et des plus illustres de la province de Bretagne, qui s'est divisée en plusieurs branches répandues dans diverses provinces du royaume, telles que le Languedoc, l'Auvergne et le Lyonnais.

Haimon DE SAINT-DIDIER, chevalier, vivait en 1070; il est mentionné dans le cartulaire de Saint-Florent.

Collin DE SAINT-DIDIER, est nommé dans un ancien rôle d'hommages et de services militaires dûs au mont Saint-Michel, de l'an 1154.

Robert DE SAINT-DIDIER, chevalier, souscrivit, l'an 1196, l'accord fait entre les moines de Sainte-Croix, et André de Vitré, leur seigneur, selon les archives de Marmoutiers. Il ratifia, vers 1199, une donation faite au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, par Jacques du Bois-Sohon.

Luc DE SAINT-DIDIER, chevalier, est mentionné dans un titre de Châteaubriand, portant fondation du prieuré de la Primaudière, ordre de Grandmont, faite en 1207.

Ruellan DE SAINT-DIDIER, chevalier, vivait en 1240, époque à laquelle il parait dans l'acte de la dot de Thomase de Pouancé, femme d'André de Vitré.

Michel DE SAINT-DIDIER, épousa Erenberge, qui était veuve de lui en 1245, suivant les registres de la chambre des comptes. Elle est nommée pour la somme de 70 sols dans l'assiette de trente livres de rente, faite à Raoul de Fougères par André de Vitré.

Pierre DE SAINT-DIDIER, fils de N... de Saint-Didier et de dame N... Bertrandi qui, avec Pierre de Moustiers et Pierre d'Alouesco, tous qualifiés damoiseaux, furent armés chevaliers dans la ville de Rome, par l'empereur Charles IV, en 1345.

Jehan DE SAINT-DIDIER, Ier. du nom, seigneur de Montigné, épousa, en 1360, demoiselle Jeanne Raguenel, de la maison des vicomtes de la Bellière, en Pludiheu, lesquels descendaient des vicomtes de Dinan,

Cette Jeanne Raguenel, devenue veuve de Jehan de Saint-Didier, se remaria avec Raffray, sire de *Coetquen*, et eut de ce mariage, Raoul, sire de Coetquen, qui fut père de Jehan, sire de Coetquen. Du mariage de Jehan de Saint-Didier avec Jeanne de Raguenel, vint :

Jean DE SAINT-DIDIER, IIe. du nom, dit le chevalier *Brisart*, à cause de sa valeur, qui eut fils, nommé Thiébaud de Saint-Didier, aussi seigneur de Montigné, qui épousa Catherine le Vayer, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

Seraine DE SAINT-DIDIER, sœur de Jehan Ier., épousa Gohier de Champeigné, seigneur de la Montagne, qui vivait en 1368, et signa, en 1379, l'association des seigneurs de Bretagne.

Jehan DE SAINT-DIDIER, chevalier, se trouva, en qualité de chevalier-bachelier, avec une compagnie de quatre-vingts écuyers, à la bataille de Rosebecque, en 1382, et il signa, le 28 mai 1384, le traité de mariage de Gui XII, seigneur de Laval et de Vitré, avec Jehanne de Laval, sa cousine, dame de Tinteniac, fille de Jean de Laval, seigneur de Châtillon, et son héritière. A ce contrat de mariage, furent présents nobles et puissants *homs Gui de Laval*, seigneur de Pacy, *Jehan et Thébaut de Laval*, *Guillaume de Mathefelon*, *Robert Busson*, *Robert d'O*, et *Jehan de Saint-Didier*, *chevalier*.

Jehan de SAINT-DIDIER, chevalier, fut nommé arbitre, le 7 novembre 1389, pour la fixation du douaire de Mahaut d'*Aubigné*, dame de Montauban et de Landal. Il avait épousé Jeanne d'*Aubigné*, fille de Guillaume d'Aubigné, et eut un fils qui suit :

Jehan DE SAINT-DIDIER, seigneur de Mué et de la Haye de Torcé, qui vivait en 1408, et eut pour sœur:

Cateline DE SAINT-DIDIER, qui épousa Julian Colin, seigneur de la Bryaie et de la Herbetière, capitaine de cent hommes d'armes. Elle fut fondatrice, en 1400, avec son mari, de la chapellenie de Sainte-Catherine, dans l'église de Saint-Julien de Vouventes, au diocèse de Nantes. L'acte de cette fondation porte un sceau à queue, avec l'empreinte d'un écusson de *trois merlettes* d'un côté, et d'*un lion* de l'autre. Cateline de Saint-Didier, devenue veuve dudit Julian, présenta, en cette

qualité, l'an 1401, cette châtellenie, à messire Louis de Saint-Didier, son cousin-germain. Le titre de cette présentation, signé sur le replis, Morel, par le commandement de ladite dame, et scellé d'un sceau à queue, de cire, avec le même écusson que celui attaché à l'acte de fondation de ladite chapellenie.

Guyot DE SAINT-DIDIER était un des archers de la compagnie de Pierre de Rohan, chevalier, comte de Porcien, suivant l'extrait du septième compte de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres de Bretagne, commencé le premier janvier 1481.

Thibaud DE SAINT-DIDIER, chevalier, fut nommé avec Robert du Guesclin, et Hervé de Mauny, exécuteur testamentaire de Jeanne de Malemains, dame de Sens, femme dudit Robert du Guesclin et mère du célèbre Bertrand du Guesclin, connétable de France. Ce testament est du mois de juin 1350; et Thibaud y est nommé *Theobaldum de Sancto Didiero*. Ce même Thibaud de Saint-Didier se trouva à la montre de Bertrand du Guesclin, en 1371; et en 1377, il avait sous lui six écuyers; en 1378, trois chevaliers et vingt-quatre écuyers, et l'année d'ensuite deux chevaliers et vingt-six écuyers; il n'eut qu'une fille nommée :

Tiburge, dame DE SAINT-DIDIER, qui fut, le 26 mai 1379, la seconde femme de Louis, baron de Joyeuse; elle lui porta des terres considérables, et le mariage se fit sous la condition que la maison de Joyeuse écartelerait à l'avenir ses armes avec celles de Saint-Didier, qui sont *d'azur, au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de 8 fleurs de lys d'or*. Cette bordure et ces fleurs de lys sont une concession honorable faite à cette maison par le roi de France Charles VI. Henriette-Catherine, arrière-petite fille de Tiburge de Saint-Didier et de Louis de Joyeuse, fut mariée : 1°. en 1599, à Henri de Bourbon, duc de Montpensier ; 2°. en 1611, à Charles de Lorraine, duc de Guise, auquel elle porta le duché de Joyeuse. Louis de Joyeuse, dont il est ici question, avait eu pour première femme, Marguerite de Chalençon, fille de Guillaume de Chalençon, et de Walpurge de Polignac. Il testa le 27 octobre 1390.

Plusieurs auteurs, en mentionnant le mariage de Tiburge de Saint-Didier, seule héritière de la *branche aî-*

née de cette ancienne et illustre maison, ont cru que la maison même était éteinte, et qu'elle s'était ainsi fondue dans celle de Joyeuse. C'est à tort ; une branche d'une famille peut se fondre dans une autre, avec la condition d'écarteler de ses armes sans, que pour cela, les autres branches de la même famille puissent être frappées d'extinction, et nous avons mille exemples de ce fait dans l'histoire de la noblesse de France ; et ce qui prouve que la maison de Saint-Didier n'a point fini en 1379, par le mariage de Tiburge avec Louis de Joyeuse, c'est que nous voyons: 1° en 1415, une JEANNE DE SAINT-DIDIER contracter alliance avec *noble homs* André Colin, chevalier, seigneur de la Bryaie et de la Herbetière, de la même maison dont nous avons parlé pag. 452 ; et 2°. le 15 janvier 1648 (environ 300 ans plus tard), une autre JEANNE DE SAINT-DIDIER épouser Gabriel *de Roquelaure*, seigneur de Pompignac et de Lavaur, qui mourut en 1668.

Il n'y a donc aucun doute que la branche établie en Bretagne ait pu s'éteindre, sans que celles qui s'étaient fixées dans le Languedoc, l'Auvergne et le Lyonnais, aient subi le même sort ; et ces branches répandues dans les provinces que je viens de citer y jouissaient d'une telle illustration que l'on trouve :

Guillaume DE SAINT-DIDIER, chevalier, nommé dans l'accord fait entre Pons, vicomte de Polignac, Héracle, son fils, et l'évêque du Puy, par la médiation de Thibaut comte de Blois, et de Maurice, évêque de Paris, l'an 1169, par lequel, entr'autres clauses, ce vicomte s'engagea à renoncer à l'hommage qu'il avait exigé des vassaux de l'église du Puy, entr'autres de Guillaume de Saint-Didier, etc.;

Jean DE SAINT-DIDIER, nommé avec une compagnie de dix hommes d'armes sous l'état de la principale noblesse du bailliage de Beaucaire, convoqué par Philippe-le-Bel, en 1304, pour la guerre de Flandre ;

Aimar de Poitiers, Josseran DE SAINT-DIDIER, chevaliers, Roger, seigneur de Clerieu, Eudes, sire de Tournon, damoiseaux qui souscrivirent l'accord fait le 23 janvier 1285, entre Robert II, duc de Bourgogne, et Humbert, sir de la Tour-du-Pin, dauphin de Viennois ;

Maurice de SAINT-DIDIER, chevalier, mentionné dans le nobiliaire d'Auvergne, manuscrit de dom Coll, sous la date de 1320.

La branche établie en Lyonnais qui est en possession de plusieurs titres originaux qui nous ont été exhibés, se trouve représentée aujourd'hui par messire ANTOINE, comte DE SAINT-DIDIER, fils de messire Pierre-Antoine de Saint-Didier, à qui la ville de Lyon décerna une épée, en 1786, à raison des services qu'il avait rendus à cette cité en diverses circonstances.

Armes : D'azur, au lion d'argent ; à la bordure de gueules, chargée de huit fleurs de lys d'or.

BLIN (DE) ; cette Maison, une des plus anciennes de Picardie, est, selon l'opinion de plusieurs, originaire de Normandie, où elle était connue dès le XIe. siècle ; mais cette origine n'a rien de certain, puisqu'elle ne remonte à une filiation non interrompue et bien prouvée, comme on le verra plus bas, que jusqu'à Jean de Blin, écuyer, seigneur de la terre de Rainvillers dans le Beauvaisis, à environ cinq quarts de lieues au sud-ouest de Beauvais, et par conséquent en Picardie, et du fief de Blin, situé au territoire dudit Rainvillers ; lequel Jean de Blin, vivait au 13e. siècle.

Le nom de cette famille, de même que celui du fief dont nous venons de parler, s'est écrit anciennement ainsi, *Belin ;* comme on le voit dans beaucoup d'actes des plus authentiques, même encore dans quelques-uns qui datent de la fin du 16e. siècle et que nous citerons plus bas aux articles de Pierre et de Charles de Blin. Il est à croire qu'elle aura tiré son nom du fief de Blin, ou qu'elle lui aura donné le sien.

Il existe en France plusieurs familles de ce nom, mais dont les armes diffèrent. Il serait cependant très-possible qu'elles eussent une origine commune avec celle dont il est question, si, comme le veut une ancienne tradition de famille, Jean de Blin, Ier. du nom, était de la branche cadette de sa maison ; dès-lors la branche aînée, dont nous ne connaissons point la filiation, aura pu donner naissance aux diverses familles de ce nom.

Celle pour laquelle nous écrivons, est connue aujourd'hui assez généralement sous le nom de *Blin de Bourdon* à cause de la terre de Bourdon, située sur la Somme, entre Amiens et Abbeville, qu'elle possède depuis longtemps. Elle s'est acquis beaucoup de considération dans sa province, soit par ses services militaires, soit par ses alliances distinguées, comme on le verra plus bas; elle a été maintenue dans sa noblesse, par arrêt du 19 avril 1670.

I. Jean DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, vivait en 1254. Il fut bienfaiteur de l'église de Beauvais. (*Voyez* l'ouvrage de Louvet, intitulé : *Anciennes remarques sur la noblesse beauvaisine, etc.....* qui est à la bibliothèque royale.) Jean de Blin, si l'on en croit une ancienne tradition de famille, était de la branche cadette de la maison, et d'après la même tradition, la branche aînée aurait acquis une certaine illustration. Il fut père de :

II. René-Claude DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, lequel mourut en 1310. Il fut père de :

1°. Pierre, qui suit;
1°. Antoine de Blin, écuyer, seigneur de Rainvillers. Il paraît qu'il mourut sans postérité, puisque sa terre de Rainvillers revint à Adrien, son neveu, fils de Pierre, son frère aîné;
3°. Adrienne de Blin;
4°. Marguerite de Blin.

III. Pierre DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur du fief de Blin, né en 1290, marié en 1327 à demoiselle Adrienne de Roncherolles, maison très-anciennement connue, mort en 1358, fut père de :

IV. Adrien DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, né en 1330, marié en 1367 à demoiselle Adrienne Lebouracher. Il se distingua dans la profession des armes, et mourut en 1412, laissant :

1°. Antoine, qui suit :
2°. Anne de Blin;
3°. Marguerite de Blin.

V. Antoine DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, né en 1373, épousa, en 1402, demoiselle Elisabeth Bacheux, et mourut en 1445, laissant plusieurs enfants, entr'autres Claude qui suit.

VI. Claude DE BLIN, IIe. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, né en 1405, marié en 1452 à demoiselle Madelaine de Louvencourt, mourut en 1469, étant encore au service et laissant un fils.

VII. Pierre DE BLIN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, né en 1461, marié en 1499, à demoiselle Charlotte de Fouquesolles d'une des plus anciennes familles du Boulonnais, mort en 1543, laissant deux fils :

1°. Pierre, qui suit ;

2°. Jean de Blin, prêtre, chanoine de l'église de Beauvais, qui acheta la terre d'Hénonville, de noble homme Jean le Bourracher et de demoiselle Andrée de Latour, veuve de Hector le Bourracher, par contrat devant Mallet et Pusart, notaires en la prévôté d'Augy, du 8 janvier 1513 ; cette terre est dans le Vexin français, à environ cinq lieues au midi de Beauvais. Il mourut en 1521 ; ayant été le bienfaiteur de l'église de Beauvais ; ce qui est prouvé par un dénombrement fourni le 3 février 1528, par les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Beauvais, comme donataires dudit de Belin, pour deux fiefs sis en la paroisse d'Auneuil, à *noble et puissant seigneur Louis de Roncherolles, seigneur d'Auneuil.*

VIII. Pierre DE BLIN, IIIe. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers et du fief de Blin, devint en outre, et probablement par suite de la mort de Jean le chanoine, son frère, seigneur de la terre d'Hénonville, titre qui lui est donné, non-seulement dans trois contrats d'acquisition, l'un du 25 avril 1549, devant Devaulx et Cavemecher, notaires à Beauvais, le second du 24 février 1550 devant Macaire, notaire à Beauvais, le troisième du 26 juin 1549, devant Devaulx et Macaire, mais encore dans la maintenue de noblesse obtenue par cette famille en 1670.

Il épousa par contrat du 7 mars 1543, devant Lorset et Delbourg, notaires à Beauvais, demoiselle Marie de Boncourt, qui était veuve de lui, lorsque, le 1er février 1566, après s'être fait autoriser par son juge immédiat, le juge d'Auneuil, elle vendit par acte devant Pierre Macaire et François Thureau, notaires à Beauvais, comme tutrice et ayant la garde noble de ses enfants mineurs, et se portant fort de noble homme Jean le Vaillant, et Marguerite de Belin, son épouse, de noble homme Jean de Lamotte, et de Marie de Belin, sa fiancée, à Charles de Bucy, écuyer, seigneur de Gournay en France, le fief de Blequemont, autrement appelé le fief des Pies, situé à Hénonville. Pierre de Blin laissa de son mariage quatre enfants :

1°. Charles, qui suit ;
2°. Marguerite de Blin, mariée à noble homme Jean le Vaillant ;
3°. Marie de Blin, mariée à noble homme Jean de la Motte.
4°. Antoinette de Blin, qui mourut sans alliance.

IX. Charles DE BLIN, Ier. du nom, écuyer, seigneur de Rainvillers, de Blin et de Courcelles-sous-le-Bois, épousa par contrat du 6 octobre 1585, devant Brigot, notaire à Clermont, demoiselle Marie de Berles, fille aînée de Nicolas de Berles, écuyer, seigneur de Courcelles-sous-le-Bois, d'une ancienne famille de Champagne, et devint seigneur de Courcelles après la mort de son beau-père. Courcelles est sur la paroisse de Savigny, à deux lieues environ au nord-ouest de Beauvais. On voit dans son contrat de mariage, ainsi que dans un acte de partage du 7 juillet 1584, entre lui et sa sœur Antoinette, que leur nom s'écrivait alors ainsi *Belin*. Charles de Blin est cité avec ces titres et qualifications, non-seulement dans les contrats que nous venons de citer, mais encore dans la maintenue de noblesse obtenue en 1670 par Claude, son petit-fils, et même dans l'ouvrage de Louvet que nous avons déjà cité, où l'on voit que Charles de Belin, écuyer, seigneur de Courcelles, comparut au ban et arrière-ban de la ville de Beauvais, l'an 1635. Il eut de son mariage :

1°. Pierre de Blin, écuyer, seigneur de Courcelles

tige de la branche dite des seigneurs de Courcelles, né à Courcelles, le 9 septembre 1586, épousa, par contrat du 17 mars 1627, devant Me Dénisart, notaire à Neuf-marché, demoiselle Elisabeth Legrand, fille de messire Adrien Legrand, chevalier, seigneur de Montersy et de Neufville, d'une ancienne famille du pays de Caux. Il eut de ce mariage :

a. Philippe de Blin, } On croit qu'ils vécurent
b. Antoine de Blin, } sans alliance.

c. René-Claude de Blin, chevalier, seigneur de Courcelles, lieutenant d'une compagnie de dragons, lequel est cité avec ces titres et qualifications dans la procédure relative à l'arrêt de maintenue de noblesse, obtenu par Claude de Blin, son cousin-germain, en 1670. Il fut père de Claude de Blin, qui épousa demoiselle Suzanne de Halluin, d'une des plus anciennes maisons des Pays-Bas, qui a donné des gouverneurs à la Picardie, un évêque à Amiens, en la personne de François Halluin ; un gentilhomme de la chambre ; un duc, en la personne de Charles Halluin. Cette Suzanne de Halluin comparaît avec son mari *Claude de Blin, chevalier et seigneur de Courcelles*, au contrat de mariage de Charles Halluin, son neveu, avec demoiselle Françoise de Braque, passé devant Delâtre, notaire à Boulogne, le 31 juillet 1702.

d. Guillaume de Blin, mariée à Jacques Sallé, écuyer, seigneur de Crosmont ;

e. Anne de Blin, qui était encore sans alliance le 13 mars 1638.

2°. Antoine, qui suit, auteur de la branche dite des seigneurs de Bourdon ;

3°. Catherine de Blin, qui ne contracta aucune alliance. Plusieurs monuments, qui existent dans l'église de Savigny, nous laissent des traces de la piété de Catherine et de Marie sa sœur, qui suit ;

4°. Marie de Blin, qui, comme sa sœur, vécut dans le célibat.

5°. Madelaine de Blin, qui, comme les précédentes, mourut sans alliance ;

6°. Adrienne de Blin.

X. Antoine de Blin, IIe. du nom, chevalier, seigneur de Rainvillers et de la terre de Bourdon, située sur la Somme, entre Amiens et Abbeville, épousa, en premières noces, demoiselle Charlotte Lagrénée, et en deuxièmes, par contrat devant Duval et Caron, notaires à Amiens, du 7 juin 1638, demoiselle Madelaine de Bertin, fille de Charles de Bertin, écuyer, seigneur de Bourdon, d'une ancienne famille de Picardie, qui compte, parmi ses membres, des conseillers d'Etat, des colonels, etc. Antoine devint, par ce mariage, seigneur de Bourdon, et fut la tige de la branche dite des *seigneurs de Bourdon*, pour laquelle nous écrivons. Il prit, comme l'avaient fait plusieurs de ses ancêtres, le parti des armes, obtint, le 8 août 1636, un brevet de capitaine au régiment de Bachevilliers, et servit longtemps avec distinction. On en trouve la preuve dans une lettre flatteuse que lui écrivit le Roi Louis XIII, le 11 juin 1637; et dans une autre que lui fit écrire Louis XIV par le duc d'Elbœuf, le 10 août 1654, dans laquelle il lui dit, entre autres choses : « Vous ferez trouver au » rendez-vous indiqué le nombre d'hommes le plus con- » sidérable que vous aurez pu rassembler, selon la force » et la puissance des lieux de votre gouvernement. Je ne » vous recommande rien du zèle et de l'affection avec les- » quels vous devez agir, puisque la présence du Roi est » un assez puissant motif pour vous faire agir dans une af- » faire aussi importante avec des sentimens dignes d'hon- » neur tels que vous avez usé par le passé. » On voit dans le registre de la fabrique de l'église de Bourdon, pages 16 et 49, un éloge pompeux d'Antoine de Blin, bienfaiteur de l'église de Bourdon. Il mourut le 28 juin 1663, ayant eut :

Du premier lit :

1°. Louis de Blin, décédé très jeune ;

Du second lit :

2°. Claude, qui suit ;

3°. Jean de Blin, lieutenant en 1673 de la compagnie des chevau-légers de M. Montluc Lagarde, au régiment de Prouville ;

4°. Marguerite de Blin, mariée à Charles Godart, sieur des Planty;

5°. Madelaine de Blin; on ne sait ce qu'elle est devenue.

XI. Claude, vicomte DE BLIN, chevalier, seigneur de Bourdon et du fief de Bequigny, qu'il possédait du chef de sa mère, et dont il a fourni relief au comté de Corbie, le 10 août 1666, né à Bourdon le 19 février 1645, suivit, comme ses ancêtres, la carrière militaire, et fut nommé, par brevet du premier janvier 1668, cornette en la compagnie de chevau-légers du sieur de Martigueville; il se distingua en plusieurs circonstances par sa bravoure et ses talents militaires, aussi le roi Louis XIV l'en récompensa en lui conférant le titre de vicomte, ce qui est constaté dans les lettres-patentes confirmatives de ce titre que le roi Louis XVIII a accordées le 17 janvier 1817, à Marie-Louis-Alexandre, vicomte de Blin de Bourdon. Il avait été maintenu, lui et les siens, dans sa noblesse et dans la possession du titre d'écuyer, par arrêt du 19 avril 1670. Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1669, devant Limeu, notaire à Amiens, demoiselle Madelaine Cagé, dont il eut un seul fils, qui suit:

XII. Pierre-Claude DE BLIN, chevalier, vicomte de Domart en Ponthieu, seigneur de Bourdon, de Bouin en Artois, Bequigny et autres lieux, né à Amiens le 21 mai 1670, suivit, comme ses pères, la carrière militaire, et obtint, en 1693, une commission de cornette au régiment de Chartres, cavalerie. Il épousa par contrat du 3 janvier 1703, devant M. Bailleul, notaire à Arras, demoiselle Marie-Antoinette de Herly, d'une ancienne famille d'Artois, fille de Jean de Herly, ancien mayeur d'Hesdin, et de dame Barbe Galbart, qui eut l'honneur de donner l'hospitalité au roi Jacques II, lorsqu'obligé de quitter son royaume en décembre 1688, il vint débarquer à Ambleteuse, et passa à Hesdin, pour aller chercher un asile à la cour de Louis XIV. Pierre-Claude de Blin, mourut en son château de Bourdon, le 25 septembre 1742, laissant de son mariage :

1°. Pierre-Louis qui suit;

2°. Claude-Joseph de Blin, né le 7 juillet 1710,

capitaine d'infanterie, marié à Hesdin le 5 mai 1742 avec demoiselle Marie-Catherine-Angélique Prévost, mayeur de la ville d'Hesdin où il mourut le 27 prairial an 2, ayant eu de son mariage:

a. Gaspard-Joseph de Blin, né le 22 février 1744, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major au régiment de l'Isle-de-France avant la révolution, émigré, ayant fait toutes les campagnes de l'émigration, pendant lesquelles il fut promu au grade de colonel; mort célibataire le 18 septembre 1814;

b. Claude-Marie-Gaspard de Blin, né le 12 mars 1745, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Artois infanterie, ayant fait comme le premier toutes les campagnes de l'émigration; marié à demoiselle Marie-Anne-Josèphe Hanocy; n'ayant point d'enfants;

c. Marie-François Joseph de Blin, sieur de Dordunctun, né le 23 août 1755, lieutenant d'infanterie, marié, en 1793, à demoiselle Françoise-Agathe Fuzélier, de laquelle il a deux filles: Françoise-Maxime-Aimée de Blin, née le premier octobre 1796, et Adelie-Scholastique de Blin, née le 3 août 1798;

d. Antoine-Adrien-Joseph de Blin, sieur de Saint-Quentin, né le 13 mars 1760, lieutenant au régiment d'Artois infanterie, marié, le 21 septembre 1793, à demoiselle Sophie de Ribeaucourt, de laquelle il a Claude-Antoine-Joseph de Blin, né le 30 août 1794; entré aux gardes du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, en 1814.

e. Marie-Françoise-Catherine de Blin, née le 13 février 1743, morte en bas âge;

f. Marie-Catherine-Séraphine de Blin, née le 26 mars 1746, morte à vingt-deux ans;

g. Marie-Thérèse-Julie de Blin, née le 4 mars 1747, morte en bas âge;

h. Marie-Catherine-Charlotte de Blin, née le

17 février 1748, mariée à M. Abraham, capitaine du Génie ;

i. Marie-Françoise-Aldegonde de Blin de Saint-Quentin, née le 17 janvier 1749, morte le 24 brumaire an 9 (14 novembre 1800) ;

k. Marie-Thérèse-Angélique de Blin, née le 11 juin 1750, morte le 24 octobre 1751 ;

l. Marie-Louise-Catherine de Blin, née le 14 février 1752, morte le 20 avril 1759 ;

m. Elisabeth-Ambroisine de Blin, née le 7 décembre 1753, morte en bas âge ;

n. Marie-Séraphine-Gaspardine de Blin, née le 25 octobre 1758, morte enfant ;

o. Marie-Cécile-Nicole de Blin, née le 7 juillet 1757, mariée à M. de Locher, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment suisse de Diesbach, infanterie, en 1781, émigré, ayant eu de ce mariage deux garçons et deux filles, dont on ignore les noms ;

3°. Marie-Cécile de Blin de Lavassarie (nom d'un fief, situé à Bourdon), morte sans alliance.

XIII. Pierre-Louis DE BLIN DE BOURDON, chevalier, vicomte de Domart, seigneur de Bourdon, Bouin, Aubin et Gézaincourt, né en 1706 ; épousa, le 16 décembre 1748, demoiselle Marie-Louise-Claudine de Fouquesolles sa cousine, fille de messire Louis de Fouquesolles, chevalier, vicomte de Doullens, seigneur de Gézaincourt et Hulleux ; ancien mousquetaire du Roi, et de dame Marie-Louise d'Ammerval, d'une ancienne famille originaire du Hainault. La sœur puînée de ladite demoiselle Claudine de Fouquesolles, épousa, par contrat du 20 septembre 1767, devant Butin, notaire à Doullens, messire Louis-Alexandre Bazin, comte de Bezons, fils de messire Louis-Gabriel Bazin de Bezons, maréchal des camps et armées du Roi ; gouverneur de Cambray, et fils du maréchal de France du même nom. Pierre-Louis de Blin, fut malgré son grand âge, en butte à toutes les persécutions de la révolution, et traîné, à plusieurs reprises, dans les prisons d'Amiens. Il mourut le 13 plairial an 5, laissant de son mariage :

1°. Louis-Marie-César, qui suit ;

2°. Marie-Louise-Aimée de Blin, mariée, en 1781, à M. Louis-Gaspard Félix, écuyer, dont elle a trois fils, Auguste, Jules et Alphonse, les deux derniers, officiers de marine ;

3°. Marie-Louise-Françoise de Blin, fondatrice de l'ordre dit *des sœurs de Notre-Dame*, dont la maison mère, qui d'abord était à Amiens, est aujourd'hui à Namur, où réside maintenant madame Françoise de Blin.

XIV. Louis-Marie-César, vicomte DE BLIN DE BOURDON, chevalier, seigneur de Bourdon, de Bouin et de Gézaincourt, né à Gézaincourt, près Doullens, le 12 septembre 1753 ; a pris, comme ses ancêtres, le parti des armes, est entré le premier septembre 1771, au régiment d'Artois, dragons, où il a servi jusqu'en 1781. Il a épousé, en 1781, demoiselle Catherine-Elisabeth Pingré, fille de messire Vincent-Pantaléon Pingré, chevalier, seigneur de Fieffes, Bonneville et Montrelet, d'une ancienne famille noble de Picardie et parent de Guillaume Pingré, dont la fille, Marie, épousa Gérard Colbert, desquels sont descendus les Desmarets, les Bechameil, les Démery, les Phélypeaux de la Vrillière. Le vicomte de Blin a failli être la victime des persécutions, que lui ont attirées pendant les orages de la révolution, sa naissance et son dévouement connu à la maison de Bourbon ; car, jeté dans les prisons dès le 28 pluviose an 2, traîné ensuite devant le tribunal révolutionnaire de Rouen, il allait périr lorsque la journée du 9 thermidor est venu délivrer la France du monstre qui l'opprimait. Il n'a eu de son mariage qu'un seul fils, qui suit.

XV. Marie-Louis-Alexandre, vicomte DE BLIN DE BOURDON, chevalier, seigneur de Bourdon, de Gézaincourt, de Bouin et du Quesnel ; maire de la ville d'Amiens ; membre du conseil-général du département de la Somme ; colonel chef d'état-major des gardes nationales du même département ; député à la chambre, en 1815, né à Amiens le 27 avril 1782 ; a épousé, en 1805, demoiselle Marie-Charlotte-Ursule Lefort du Quesnel, fille unique de M. Marie-Jean-Baptiste-Charles-François-Léonor-Augustin Lefort du Quesnel, écuyer, et de dame

Marie-Charlotte-Alexandrine Dufresne, d'une ancienne famille de Picardie, qui compte parmi ses membres, le célèbre Dufresne du Cange et messire Pierre-François Dufresne, écuyer, conseiller d'état et lieutenant-général au bailliage d'Amiens, grand-oncle de la vicomtesse de Blin. Le vicomte de Blin, encore enfant quand la révolution commença, suivit cependant le sort de ses parents dans les prisons. Depuis sa sortie, il a vécu retiré à la campagne, jusqu'à la restauration. A l'époque fatale du 20 mars, lorsque le Roi quitta la capitale pour sortir de son royaume, il se rendit à Abbeville, auprès de Sa Majesté, dans l'intention de la suivre; mais par suite des instructions qu'elle lui fit donner, il resta en France, pour y établir une correspondance entre Paris et Gand, et pour s'assurer, en Picardie, d'un certain nombre de personnes dévouées à la cause des Bourbons, qui, armées en secret, devaient opérer un mouvement quand le Roi en donnerait le signal. Ces démarches l'ayant compromis, il fut obligé, pour se soustraire aux persécutions, d'errer dans les campagnes, jusqu'au moment où M. le lieutenant-général comte de Bourmont et M. le prince de Croy Solre entrèrent dans les départements du Nord, avec des pouvoirs extraordinaires du Roi, pour se mettre à la tête du parti royaliste. Alors, d'après les instructions qu'il alla prendre de ces généraux, à la frontière du royaume, il revint hâter la levée des volontaires royaux de Picardie, et se rendit, avec eux, dans le port de Calais, où il se rangea et servit sous les ordres de M. le prince de Croy Solre, jusqu'à ce qu'il fut entré à Amiens. Alors le prince de Solre, en vertu de ses pouvoirs extraordinaires, le nomma préfet provisoire du département de la Somme, fonctions qu'il exerça dans des circonstances difficiles (car les alliés inondaient alors ce département), et jusqu'à ce que le Roi, par ordonnance du 26 juillet 1815, le nomma président du collége électoral de Doullens; il fut nommé candidat, le 15 août à l'heure même où le collége d'Amiens lui donnait le même témoignage de confiance; et le 23 du même mois, il fut nommé par le collége du département, député à la chambre. Le Roi l'a nommé, par ordonnance du 20 mars 1816, colonel, chef d'état-major des gardes nationales du département de la Somme; par une seconde du 9 mai même année, membre du conseil-général du même

département ; par une troisième en date du 13 dudit mois, maire de la bonne ville d'Amiens, et par une quatrième du 24 décembre même année, Sa Majesté l'a *maintenu et confirmé dans son titre de vicomte, que possédaient ses ascendants, depuis et compris son trisaïeul;* elle a daigné lui en faire expédier les lettres-patentes, le 17 janvier 1817. Le vicomte de Blin a encore eu l'honneur de présider, en 1816, le collége électoral de Doullens. Il a de son mariage :

1°. Marie-Louis-Charles de Blin, né le 25 septembre 1809;
2°. Marie-Louis-Charles-Paul de Blin, né en octobre 1812, mort en août 1814;
3°. Marie-Louise-Charlotte de Blin, née le 10 décembre 1806;
4°. Marie-Josèphe-Elisabeth-Charlotte de Blin, née le 18 mars 1808 ;
5°. Marie-Louise-Eléonore-Octavie de Blin, née le 27 février 1817.

Armes : D'argent, à trois trèfles de sable, les queues en haut et posées deux et un, surmontés de trois merlettes aussi de sable rangées en chef. Supports : deux levrettes. Couronne de vicomte. Elles sont enregistrées ainsi dans l'Armorial général de la généralité d'Amiens, à la date du 8 août 1568.

TROUARD DE RIOLLE, famille originaire du Beauvaisis, puis transplantée en Champagne et en Lorraine ; elle a fourni :

Jean-François Trouard de Riolle, seigneur du fief du même nom, chevalier de l'ordre du Roi, maire royal de Pont-à-Mousson ; il émigra en 1791, fut colonel au service de l'empereur d'Autriche, sous le nom d'Orelli ; il mourut à Naples en 1806. Il avait épousé Anne Catherine Cupers, de laquelle il laissa :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Charles Trouard de Riolle, marié avec Jeanne-Marie Barbe Mahuet de Bettainviller ; il a servi

d'abord comme cadet gentilhomme avec Pierre, son frère aîné, et fit avec lui une campagne sur l'Escaut dans le régiment Wallon de Vierset, infanterie, et ensuite les campagnes de l'émigration à l'armée des princes, en 1791 et 1792, en qualité de garde-du-corps du Roi ;

3°. Catherine-Thérèse Trouard de Riolle, mariée à M. Antoine-Benoît-Sébastien Cachedenier de Wassimont, conseiller au parlement de Nancy, et réformateur des salines de la Lorraine.

Pierre Trouard de Riolle, né le 18 avril 1763, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814, capitaine par brevet du premier octobre 1791, mis en retraite par le Roi, en 1816, qui l'a admis au rang des brigadiers de ses gardes, ancien conseiller et gouverneur des salines de Château-Salins, a émigré et a fait en qualité de garde-du-corps de Sa Majesté, les campagnes de 1791 et 1792. A l'époque de la révolution, persécutés pour leur attachement connu à la famille royale, son père et lui furent longtemps détenus. Son dévouement à la piété filiale, à son Roi et à sa Patrie est consigné dans les écrits du temps, et le journal de *M. du Rosoy*, en parle d'une manière fort honorable. Le 14 juillet 1790, il aida à sauver la vie à M. le comte de Mailly qui était foulé et étouffé sous les pieds des soldats au passage du pont du Champ-de-Mars. Ce maréchal lui fit don d'une médaille d'or de la valeur de 1604 livres, représentant d'un côté le roi de Navarre, et de l'autre Minerve armée, pour lui donner, dit-il, entrée chez lui à toute heure du jour et de la nuit. Plusieurs années auparavant, au retour d'un voyage qu'il avait fait avec son père en Amérique, il sauva, sur les attérages du Croisic, l'équipage du navire dit *le Bon Courreur*, monté par le capitaine Preudtout. De retour de l'émigration, le 15 mai 1802, il n'a pris aucune part active à ce qui s'est passé pendant l'interrègne. Au retour de S. M. Louis XVIII, il a été un des premiers à rejoindre son corps; quoique non de service, il voulut, le 21 janvier 1815, prendre part à la cérémonie imposante de la translation des restes du Roi et de la Reine, et fut un des gardes de la compagnie Ecossaise qui portèrent le cercueil de cette princesse jusque dans l'église

de Saint-Denis ; il est chevalier de l'ordre royal hospitalier militaire du Saint-Sépulcre ; il a épousé Marie-Henriette Clossinte Willemin.

Armes : D'azur à la gerbe d'or. Couronne de marquis. Tenants : deux sauvages.

DE LAIZER DE SIOUGEAT, en Auvergne et en Artois, maison des plus anciennes de la province d'Auvergne, des mieux alliées, et également distinguée par ses services militaires et par les charges honorables qu'elle a occupées à la cour dans tous les temps. Ses alliances sont avec les maisons d'*Apchier*, d'*Alègre* de *Tourzel*, de *Veyssière*, de *Landouze*, de *la Tour-d'Oliergues* et du *Cripel*, de la *Guesle*, de *Saulx Tavannes*, en Bourgogne, d'*Oradour*, de *Besse* de *la Richardie*, des *Roziers Montcelet*, de *la Châtre* en Berri, d'*Eschallard* de la *Boullaye*, comtes de la Marck, de *Broglie*, de *Beaufort-Canillac*, de *Tana*, en Piémont, de *Pons-Tollendre*, de *Becket*, en Angleterre, de *Miremont*, *Vedrines*, d'*Espinchal* de *Saint-Mexant*, etc., etc.

Le premier seigneur de ce nom, dont on ait connaissance, est Guillaume DE LAIZER, chevalier, qui rendit foi et hommage au comte d'Auvergne, en 1227, cet acte est aux chartes du Roi, chapitre 2.

Jean DE LAIZER est qualifié *chevalier*, dans un acte passé en 1295, déposé à la bibliothèque du Roi, à Paris, dont copie collationnée.

Roland DE LAIZER servait dans les guerres contre les Anglais, en 1338, avec les gentilshommes d'Auvergne.

Jean DE LAIZER fut du nombre des gentilshommes convoqués au ban de la noblesse, le 13 septembre 1352.

Ambladon DE LAIZER est compris sur la liste des gentilshommes convoqués au ban à Lille, le 16 octobre 1386, la filiation établie par titres successifs remonte à :

Yves DE LAIZER, qui vivait, en 1370, avec Marguerite d'Apchier, son épouse, fille de N..... d'Apchier et de

Claudine de Tourzel d'Alègre. Parmi les quinze générations issues d'Yves de Laizer, on remarque :

Jacques de Laizer, Ier du nom, maître-d'hôtel de Jean de Bourbon, en 1494, bailli du comté d'Auvergne.

Falconnet de Laizer, écuyer, seigneur du Drac, de Siougeat, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, ensuite maître-d'hôtel du Roi, en 1507 ;

Martin de Laizer, gentilhomme servant de la reine Catherine de Médicis, en 1575 ;

François de Laizer, écuyer de la grande écurie du roi Louis XIII, en 1641, et aide-de-camp de Gaston duc d'Orléans, frère du Roi, mort de ses blessures au siége de Gravelines, en 1644 ;

Jean de Laizer, seigneur de Siougeat, de Château Gay, de Montauron, de Ribains, comte de Brion et baron de Compains, écuyer de la grande écurie du roi Louis XIII. Les biens furent substitués en faveur de son fils ainé, et fils aînés de ses descendants ;

Jean de Laizer, marquis de Siougeat, qui fit successivement et avec distinction de 1689 à 1734, vingt-une campagnes ou siéges, et mourut lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Thionville ;

François de Laizer, *comte de Brion*, seigneur de Siougeat, de Ribains, de Montauron, baron de Compains, chevalier de Saint-Louis, en 1711 eut un bras emporté à l'affaire de Denain, et se retira du service avec 3,000 fr. de pension, reversibles à ses enfants.

Charles de Laizer, qui obtint des lettres-patentes données à Versailles en 1759, régistrées le 23 janvier 1760, portant « création de la qualité de » comte, en sa faveur, ensemble, les aînés mâles, » nés et à naître en légitime mariage, sans qu'il soit » tenu d'affecter le même titre de comté à aucune » terre, ni d'en faire ériger pour cet effet en comté, » à la charge que ledit titre et qualité personnelle » de comte sera et demeurera relevante du Roi, en » considération des services rendus par sa famille

» l'une des plus anciennes et des mieux alliées de la » province d'Auvergne. » Il fut maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et commandeur des ordres royaux militaires hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de St-Lazare.

Jean-Charles de Laizer, seigneur de Siougeat, de Ribains, de la Chapelle-Laurent, baron de Compains et de Montaigu-le-Blanc, dit le comte de Brion, fit les preuves de la cour par devant M. Chérin, fut présenté et monta dans les carrosses du Roi, le 26 septembre 1773. Il avait épousé Louise-Françoise d'Espinchal, fille de Thomas d'Espinchal, marquis d'Espinchal, seigneur de Massiac, du Mive, de Saint-Marcelin, de Vernet, etc., etc., lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des ville et château de Salses en Roussillon, et de Françoise de Chavagnac. La maison d'Espinchal est une des plus anciennes et des mieux alliées du royaume; Louise d'Espinchal était, par la maison de Daillon, au huitième degré de consanguinité avec le roi Frédéric-Guillaume de Prusse, au même degré avec Victor-Amédée, roi de Sardaigne, et avec plusieurs autres maisons souveraines. Jean-Charles de Laizer eut d'elle :

1°. Louis-Gilbert, dont l'article suit;
2°. Joseph-François Félix, dit le *chevalier de Laizer*, officier aux Gardes-Françaises, chevalier de Saint-Louis, colonel en retraite, marié, sans enfants.

Louis-Gilbert de Laizer, seigneur de Siougeat, de Montaigu-le-Blanc, de Compains, de Saint-Julien, comte de Brion, etc., dit marquis de Laizer, page du Roi à la petite écurie, en 1771, capitaine de dragons, puis colonel de cavalerie à la suite, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1790, fut, en 1791 et 1792, l'un des chefs de la coalition d'Auvergne, servit ensuite à l'armée de S. A. S. Monseigneur le prince de Condé jusqu'au licenciement en 1801; il avait épousé par contrat signé du Roi et de la famille royale, et reçu par De la Rue et Ledoux, notaires au Châtelet de Paris, le 1er juillet 1779, demoiselle Alexandrine de Malleret de Saint-Mexant, fille unique et héritière de Jean-Louis de Malleret, marquis de Saint-Mexant, alors brigadier des armées du Roi, depuis maréchal de camp, et de dame

Marie-Catherine de la Brosse. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Louis-Maurice, dont l'article suit ;
2°. Marie-Alexandrine de Laizer, dite de Saint-Julien, chanoinesse-comtesse de Neuville ;
3°. Agathe-Perette de Laizer, chanoinesse-comtesse du même chapitre, décédée.

Jean-Louis-Maurice, comte DE LAIZER, sous-lieutenant à l'armée de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, en 1795 ; a fait les campagnes suivantes, jusqu'en 1800 ; passé, en 1801, au service de Russie, aide-de-camp du général baron de Bennigsen, qui commandait en chef les armées de Russie ; major à la suite de la campagne de 1807 ; passa à l'état-major du ministère de la guerre ; fut avancé lieutenant-colonel et colonel d'état-major, hors de ligne, pour les services distingués, rendus par lui, pendant la campagne de 1812 ; chevalier de Saint-Louis, de Malte, des ordres du Russie de Saint-Wladimir et Sainte-Anne, du Mérite militaire de Prusse, etc., etc. Il est le dernier et seul rejeton de la maison de Laizer.

Armes : De sable, à bande d'or, accompagnée en chef, d'une étoile et d'une rose du même, et en pointe d'une rose et d'une étoile d'argent. L'écu surmonté d'une couronne de comte. Devise : *A tavis et armis.* C'est ainsi que les portait Jacques de Laizer, seigneur de Siougeat, lequel les fit inscrire à la chambre des comptes de Riom, en 1520.

Pour la filiation et les preuves détaillées, on peut consulter, sur cette famille, *l'Armorial général de France*, par M. le président d'Hozier, juge d'armes de France, registre 1, partie 1re, page 323 ; le *Dictionnaire de la Noblesse*, par la Chesnaye-des-Bois, in-4°, tome 8, page 377 ; la *Recherche d'Auvergne*, manuscrite, par M. de Fortia, à la Bibliothèque du Roi ; les *Tableaux historiques de la Noblesse*, par Waroquier, tome 2, page 265, etc., etc.

BLANQUET DE ROUVILLE ET DU CHAYLA, maison ancienne, connue en Gévaudan avant l'an 1400; elle a, comme beaucoup d'autres familles du Languedoc, perdu la plupart de ses titres par le fait des guerres de religion qui désolèrent si longtemps ces provinces; et ceux qui avaient échappé aux désastres causés dans ces temps calamiteux furent égarés ou brûlés pendant la peste de 1720 qui désola le Gévaudan. Cette famille fut même livrée au pillage, et Jean Blanquet Amanzé de Rouville obtint de M. de Bernage, intendant de la province du Gévaudan, en raison des pertes qu'il avait faites, une indemnité considérable.

Messire Etienne DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE, chevalier, épousa Delphine de Bresson, dont est issu :

François DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE, chevalier, qui épousa, le 25 novembre 1637, Jeanne de Rochemure, fille d'Aimard de Rochemure, chevalier, et de dame Antoinette de Michel, famille aujourd'hui connue sous les noms et titres de Duroc, marquis de Brion. Ayant été poursuivi par un procès devant les ordinaires du Gévaudan, il intervint sentence en 1642, qui renvoya la cause et les parties devant le sénéchal de Nîmes, comme juge des nobles, sur la requête dudit François de Blanquet Amanzé de Rouville, qui prouva qu'il était *noble et issu de noble race*, avant l'an 1400, laquelle sentence fut confirmée par arrêt du parlement de Toulouse. Il mourut en 1653, et fut père de Jean qui suit.

Jean DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE épousa, le 11 mai 1682, Anne de Guyot. Ayant été inquiété pour le franc-fief, à raison de sa terre d'Altès, il obtint une ordonnance de M. de Basville, intendant du Languedoc, du 1er. décembre 1715, qui le décharge de la taxe, comme étant *noble et issu de noble race*. Il mourut en 1728, et eut entr'autres enfants :

1°. Pierre, dont l'article suit ;

2°. Samuel, marié avec Antoinette de Teste. Sa veuve a obtenu de M. le comte de Saint-Priest, intendant du Languedoc, une ordonnance du 28 octobre 1757, qui la déclare *exempte du logement des gens de guerre*, excepté dans le cas de foule, où personne n'est exempté. Cette ordonnance fut accordée sur les titres qu'elle exhiba, lesquels *justifiaient sa noblesse et celle de son mari* remontant avant l'an 1400.

Pierre DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE, chevalier, seigneur et baron d'Altès, par la donation que lui en fit son père, sous la réserve de l'usufruit, mort en 1747, épousa, le 14 août 1714, Jeanne d'Eymar, fille de messire Samuel d'Eymar, et de dame Anne de Guyot. De ce mariage sont issus :

1°. Jean, né le 13 octobre 1716, docteur de Sorbonne, archidiacre et chanoine de Lavaur et vicaire-général de ce diocèse, puis de celui de Chartres ;
2°. François, dont l'article suit ;
3°. Pierre-Aimar de Blanquet-d'Altès, chanoine de l'église de Mende, né le 11 juillet 1727, vicaire-général de l'archevêché d'Alby, et conseiller-clerc au parlement de Toulouse ;
4°. Dominique, qui fonda la seconde branche rapportée ci-après.

François DE BLANQUET AMANZÉ DE ROUVILLE, né le 17 décembre 1717, chevalier, baron d'Altès, seigneur des villes de Montgaillard et de Villenouvelle, des lieux de Trébons, Esquilles, Mauremont, Puyrens, Saint-Vincent et autres, conseiller au Parlement de Toulouse, a épousé, le 11 octobre 1753, Marie-Marguerite d'Espechiers, dame dudit lieu, née au château d'Espechiers, le 6 janvier 1740. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, qui suit ;
2°. Antoine-René, dont l'article viendra ci-après.

Charles DE BLANQUET, baron DE ROUVILLE, vicomte de Trébons, chevalier, né à Marvejols, le 15 décembre 1756, fut conseiller au Parlement de Toulouse. Ennemi des innovations, et attaché à la monarchie, il protesta, dès 1790, contre les décrets de l'assemblée nationale. Consi-

déré depuis cette époque comme un royaliste, il fut arrêté et traité comme suspect dans sa commune, en 1793, puis transféré à Paris, avec plusieurs de ses collègues, et enfin traduit au tribunal révolutionnaire, et mis en jugement par Fouquier-Tinville. Les arrêts dont il fut signataire ayant été qualifiés de *liberticides*, il fut condamné à mort le 7 juillet 1794, à l'âge de 37 ans. Il avait épousé mademoiselle de Vieux, fille du Baron de Vieux et de N... de Fumel, dont il a laissé six enfants.

Antoine-René Blanquet de Rouville, baron d'Altès, frère du précédent, ancien officier au régiment de l'Isle de France; épousa dame Jeanne-Félicité de Blanquet du Chayla, sa cousine, de laquelle il a laissé :

1°. Charles Blanquet de Rouville, né le 29 août 1792, bachelier;
2°. René Blanquet de Rouville;
3°. Dominique Blanquet de Rouville;
4°. Flavien Blanquet de Rouville;
5°. Eulalie, mariée à messire André, membre de la chambre des députés;
6°. Julie de Rouville;
7°. Joséphine de Rouville.

SECONDE BRANCHE.

Dominique de Blanquet, dit *le chevalier de Rouville*, fils de Pierre de Blanquet de Rouville et de Jeanne d'Eymar, dont il a été question plus haut, né le 6 septembre 1728, officier de la deuxième compagnie des mousquetaires du Roi; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 31 janvier 1758, Marie Bombernat du Chayla, née au mois de décembre 1737. De ce mariage sont issus :

1°. Armand-Simon-Marie, dont l'article viendra;
2°. Jean-Baptiste-Joseph de Blanquet du Chayla, mort jeune, à l'âge de trois ans;
3°. Charles-Gilles-Marie Blanquet du Chayla, prêtre, né le 20 juillet 1765;
4°. Etienne de Blanquet, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Chartres, curé de la ville

de Meyruéis, né le 18 juin 1768;

5°. Athanase-Louis-Marie de Blanquet de Fabrèges, né le 20 décembre 1771, qui a servi pendant toute la révolution dans la cavalerie noble de l'armée de Condé et de Russie, a eu le brevet de capitaine de cavalerie au retour du Roi, et est à présent juge de paix du canton et de la ville de Marvejols, et chevalier de Saint-Louis. Il a épousé, en 1805, N... Desfours, dont il a eu plusieurs enfants;

6°. Charles-Dominique-Marie de Blanquet du Chayla, né le 3 juillet 1773, docteur ès-sciences, et recteur de l'académie universitaire de Montpellier, marié à Joséphine-Marie de Blanquet du Chayla, en 1813, dont est née une demoiselle;

7°. Achille-Etienne-Marie de Blanquet du Chayla, né le 31 août 1775, capitaine d'infanterie, tué à la guerre en 1794;

8°. Jeanne-Félicité de Blanquet du Chayla, née le 26 avril 1761, mariée à Antoine-René de Blanquet de Rouville, baron d'Altès;

9°. Marie-Louise-Marguerite de Blanquet du Chayla née le 9 août 1762, décédée;

10°. Marie-Eulalie de Blanquet du Chayla, née le 14 novembre 1766, mariée à Gaston-Aimé, marquis de Buisson d'Aussonne, son cousin, morte en 1810, sans postérité.

Armand-Simon-Marie DE BLANQUET, comte DU CHAYLA, né le 9 mai 1759; entré au service du Roi, dans la marine, en 1775; a fait les campagnes de la guerre d'Amérique, sous les ordres des comtes d'Estaing et de Grasse; continua ses services pendant la révolution, et se prononça toujours pour la cause du Roi, dont il prit, avec succès, la défense, en 1791, dans une assemblée électorale tumultueuse, contre des vociférateurs, échos stipendiés de la faction qui renversa le trône, pour y substituer le gouvernement de la tyrannie populaire; il fut destitué, pour cause de sûreté générale, par le gouvernement révolutionnaire, et fut rappelé au service par le directoire, ou plutôt par le ministre de la marine, qui l'employa successivement près de lui, et au commandement d'une escadre à Brest. Le directoire envoya, à Toulon, en 1798, M. le vice-amiral Blanquet

du Chayla, alors contre-amiral, comme inspecteur-général des côtes de la Méditerranée, et pour y prendre le commandement de la deuxième division de la flotte, commandée par l'amiral Brueys ; il lui fut ordonné d'arborer le pavillon de vice-amiral sur le vaisseau le *Franklin*.

La flotte, après sa relâche à Malte, étant parvenue au mouillage sur la côte d'Egypte, et ayant débarqué les troupes qu'elle portait, l'amiral convoqua plusieurs conseils d'officiers supérieurs, pour l'aider à déterminer la position de la flotte, dans le cas où l'ennemi paraîtrait.

Le vice-amiral du Chayla, consulté sur cet objet, manifesta, sans cesse, l'opinion, qu'aussitôt l'ennemi aperçu, il fallait mettre à la voile et aller à sa rencontre, étant fondé sur ce principe, qu'une escadre au mouillage et embossée, ne peut y être en sûreté, fut-elle supérieure en forces, si elle n'est soutenue par des forts.

L'opinion contraire ayant prévalu, M. le vice-amiral du Chayla ne demanda d'autre grâce à l'amiral Brueys, que d'employer le vaisseau le *Franklin* à la défense la plus immédiate du pavillon amiral.

Le *Franklin* fut placé, en conséquence, en avant du vaisseau amiral, et ce fut, dans cette position, que ce vaisseau eut à combattre plusieurs vaisseaux ennemis, qui, ayant fait rendre les vaisseaux français qui le précédaient, se réunirent jusqu'à cinq, pour réduire le *Franklin*.

Mais ce vaisseau, soit avant la blessure grave que son vice-amiral reçut au visage, soit pendant que l'état de cet officier-général l'empêcha d'influer directement sur sa défense, ce vaisseau fut défendu avec la plus grande vigueur, et son pavillon n'y fut jamais amené. Cependant les Anglais qui jugèrent son mauvais état, montèrent à bord et s'en déclarèrent les maîtres; mais ce ne fut qu'après que le vaisseau-amiral, incendié pendant le combat, eut sauté en l'air, et lorsque le *Franklin* eut perdu son grand mât et son mât d'artimon, et eut eu son mât de misaine tellement criblé, qu'il fallut l'abattre, et ce ne fut qu'alors que fut amené le pavillon de vice-amiral, qui flotta tant que le mât fut debout.

Cependant le charlatan, qui commandait alors l'armée française en Egypte, et qui depuis, devenu usurpateur

de la couronne des enfants de Saint-Louis et d'Henri IV, osa diriger contre le *Franklin*, le reproche peu mérité, qu'il s'était rendu sans se battre et sans avoir éprouvé aucune avarie.

Convaincu de son erreur ou honteux de sa perfidie, il n'eut la bassesse, étant consul, d'en faire des excuses à M. le vice-amiral du Chayla, que pour le plonger plus facilement, en l'amusant par des promesses, dans cet état d'oubli, qui ne lui permit jamais de rendre ses services utiles à sa patrie, qu'il ambitionnait pour confondre authentiquement le tyran exécrable, qui a fait gémir tant de Français.

M. le vice-amiral du Chayla demanda et obtint sa retraite qui lui fut allouée au maximum de celle des vice-amiraux, comme ayant été blessé grièvement dans les fonctions de vice-amiral. Il désira cependant être employé pour contribuer à arrêter la ruine de la marine; mais l'usurpateur n'écouta aucune de ses demandes, et il perdit les colonies et les flottes françaises, et peu après le trône qu'il avait usurpé.

A la restauration, M. le vice-amiral du Chayla fut envoyé par la ville de Marvejols, à la tête d'une députation, pour complimenter le Roi sur son avènement au trône de ses ancêtres. Il eut l'honneur de soumettre à Sa Majesté, son désir d'être utile à son service.

Le Roi daigna lui accorder successivement le grade d'officier de la Légion-d'Honneur, la croix de Saint-Louis et le brevet de vice-amiral en retraite.

L'insolente usurpation des cent jours, n'a pu faire connaître M. le vice-amiral du Chayla, que comme l'un des sujets du Roi, les plus fidèles et les plus religieux observateurs des serments qu'il avait prêtés à S. M.

Il a épousé, en octobre 1790, Louise-Joséphine Brochard du Frêsne. De ce mariage sont issus :

1°. Armand de Blanquet du Chayla, mousquetaire de la garde du Roi, en 1814; officier du génie; né le 26 février 1794;
2°. Joseph-Jacques-Marie de Blanquet du Chayla, officier des carabiniers de Monsieur, né le 20 janvier 1798;
3°. Achille-Dominique-Marie, né le 8 avril 1801;
4°. Etienne-Henri, né le 26 mars 1809;

5°. Joséphine, mariée à Charles-Dominique-Marie Blanquet du Chayla, dont il a été question page 475 ;
6°. Claire-Marie, née en 1796 ;
7°. Marie-Louise, née en juillet 1802 ;
8°. Mélanie, née le 18 septembre 1803 ;
9°. Félicité, née le 18 décembre 1807.

Armes : D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois roses du champ, et accompagnée de deux croissants du second émail, celui en chef versé.

C'est ainsi qu'on les voit dans la *Vraie et parfaite Science des Armoiries*, par Paillot, édition de 1660, page 75.

BETBEZÉ-DE-LA-RUE-DE-SAUVIAC. Famille originaire de la ville de Mirande, en Astarac.

Messire Jean-Joseph Betbezé-de-la-Rue, seigneur de Sauviac, Viozan et autres lieux, chevalier, conseiller du Roi et procureur de S. M. au bureau des finances d'Auch, avait trois frères, dont deux ont péri avec le grade d'officier, dans les campagnes du Nord de la France ; le troisième fut archiprêtre ; il est qualifié de *noble* dans tous les actes qu'on a de lui. Leur père fut secrétaire du roi, et leur aïeul, nommé Guillaume, qui fut capitaine au régiment de Montaigu, prenait également la qualité de noble, ce qui est constaté par un acte de l'an 1702. Jean-Joseph Betbezé de la Rue a épousé Marie Catherine de Laborde, dont sont issus :

1°. Jean-François Betbezé-de-la-Rue-de-Sauviac, écuyer, marié en 1787, avec demoiselle Anne d'Arque, sœur de noble Jacques-Joseph d'Arque, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Barrois. Il habite à Bagnères, en Bigorre. De ce mariage vinrent un garçon, mort en bas âge, et une fille appelée Joséphine.
2°. Joseph-Alexandre Betbezé de la Rue de Sauviac, général de brigade, qui commanda le génie, lors de la conquête de la Hollande : M. de Chateauneuf, dans la *Galerie militaire*, fait l'éloge de son talent et de son courage ;

3°. Jean-Dominique Betbezé-de-la-Rue, chevalier de Sauviac, né le 3 juin 1763, à Auch, marié le 1er. floréal de l'an 3 avec Thérèse de Saint-Julien, fille du baron de Momery. Il eut de ce mariage, Anne-Léontine de Sauviac.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de gueules, au chef d'azur, chargé de trois étaies ou chevrons d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, au globe d'argent.

D'HERBEMONT, maison des plus anciennes et des plus illustres, originaire de Chiny ; elle possédait avant l'an 1200, comme seigneurie, la petite ville et comté d'Herbemont en Ardennes, qui ressortait de la chambre impériale et prévôté de Bastogne.

Cette famille étant étrangère, puisqu'elle habitait la province des Ardennes, depuis un temps immémorial, n'a point été comprise dans les anciens relevés de la noblesse de France, quoique la seule branche de cette famille existante maintenant soit établie au comté de Stenay, province du Clermontois, vers l'an 14 à 1500.

Divers membres de cette famille possédant des terres, tant dans le pays dont ils sont originaires que dans les duchés de Luxembourg et de Bar, s'attachèrent successivement aux souverains des pays qu'ils habitèrent.

Cette maison peut prouver, par acte authentique, que le bisaïeul de *Jean d'Herbemont*, ascendant paternel au septième degré du dernier rejeton de cette famille, était reconnu par lettres patentes à lui délivrées par Philippe II, roi d'Espagne, et par les pairs jugeables de la chambre de Bastogne, comme étant un des leurs, et comme ayant joui des titres et prérogatives y annexés, ainsi que ses ancêtres l'avaient été de temps immémorial.

Jean le Carpentier, dans son histoire de Cambray, tome 2, l'Histoire des comtés de Luxembourg et de Chiny, tome 6, et en parlant des grands vassaux de ces provinces, cite :

Winfride d'Herbemont, qui assista comme témoin au mariage de Waleran de Limbourg et d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg, en 1214. *Voir aussi* Bertholet, tome 6, *etc.*

La branche aînée de cette maison s'éteignit à défaut

d'héritiers mâles, et la seigneurie d'Herbemont, qui lui appartenait en propre, passa, par alliance, dans la maison de Rochefort.

I. Tassin D'HERBEMONT, chef de la branche puînée, vint s'établir avant l'an 1500 au comté de Stenay, et y acquit la seigneurie de Charmoye ou Charmois. Il épousa Jeanne de Wampach, de laquelle il eut :

II. Guillaume D'HERBEMONT, qui épousa Jeanne de l'Hostel, dont est issu :

III. Jean D'HERBEMONT, marié à Marguerite de Villers-de-Gudnert, fille de Philippe de Villers-de-Gudnert, et de Claude de Pouilly. De leur mariage vinrent:

1°. Fery, dont l'article suit ;
2°. Jean, mort sans postérité.

IV. Fery D'HERBEMONT, né en 1567, fut marié en 1596 à Anne de Orey, fille de Jean-François de Orey et d'Hélène de Wal, de laquelle il eut :

1°. Fery d'Herbemont, seigneur de Villers, mort sans postérité ;
2°. François, qui suit ;
3°. Charlotte d'Herbemont, chanoinesse au chapitre noble de l'abbaye royale de Juvigny, en 1616.

V. François D'HERBEMONT, marié le 3 novembre 1636 à Charlotte de la Fontaine d'Harnoncourt, fille de Jacques de la Fontaine d'Harnoncourt, et de Jeanne de Burthé. De ce mariage vinrent :

1°. Simon-François, qui suit ;
2°. Anne-Charlotte, religieuse à l'abbaye réformée de Juvigny, en 1657.

VI. Simon-François D'HERBEMONT, né en 1739, épousa Reine de la Fontaine, sa cousine, le 6 juillet 1664. De ce mariage vinrent :

1°. Nicolas, né en 1672, lieutenant-colonel au régiment de Chépy, (rang de mestre-de-camp de cavalerie), chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité.
2°. Adrien, dont l'article suit ;
3°. Marie-Gillette d'Herbemont, née en 1666, mariée à André de Pouilly, baron de Cornay ;

4°. Françoise-Charlotte, née en 1667, mariée à Charles de Pouilly, seigneur de Fléville.

VII. Adrien D'HERBEMONT, née en 1669, capitaine d'une compagnie de cavalerie entretenue pour le service du roi, au régiment d'Imécourt, marié, le 8 février 1699, à Françoise de Saint-Ignon, fille de messire Anselme de Saint-Ignon et de Jeanne de Zeuiffeld de Suève; duquel mariage sont issus :

1°. Nicolas-Bernard, dont l'article suit;
2°. Reine d'Herbemont, née en 1704. } mortes
3°. Jeanne d'Herbemont, née en 1707. } sans pos-
4°. Françoise d'Herbemont, née en 1709. } térité.

VIII. Nicolas-Bernard D'HERBEMONTT, né le 5 décembre 1713, cornette de cavalerie, en 1728, a fait plusieurs campagnes dans les guerres d'Hanovre comme capitaine de cavalerie au régiment de Chépy; marié le 4 septembre 1743 à Barbe de Failly, fille de messire Henry de Failly, seigneur de Vinay, et de Françoise de Fravin, de laquelle il a eu :

1°. Henry, qui suit;
2°. Marie-Françoise-Claire, mariée à messire François-Henry de Paviet.

IX. Henry, comte D'HERBEMONT, né en 1746, est entré au service en 1760, comme cornette au régiment de Trasignies, capitaine au régiment de Chartres, cavalerie, en 1776, émigré en 1792, a fait les campagnes suivantes jusqu'au licenciement. Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut marié, en 1784, à demoiselle Edmée-Joachime-Victoire Ducauzé de Nazelle. Veuf l'année suivante, il épousa en secondes noces, le 14 novembre 1786, Marie-Françoise-Agnès de Miremont, née le 8 décembre 1752, fille de messire Alphonse-César-Emmanuel-François de Miremont, marquis de Berrieux, et de dame Madelaine-Françoise-Louise Moet de Louvergny, vicomtesse de Berthenay. La maison de Miremont est des plus anciennes et des plus illustres; elle a fourni des commandeurs à l'ordre de Malte. Il eut de son second mariage:

1°. Louis-Victor-François, né le 20 août 1787. Officier au sixième régiment de chasseurs à cheval, tué au combat de *Fontana-Fréda* (armée d'Italie), le 16 avril 1809.

2°. Exupert-Alphonse-François, né le 8 octobre 1788, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en qualité de page du grand-maître. Gendarme de la garde ordinaire du Roi, en 1814, lieutenant de cavalerie de sa garde, chevalier de l'ordre d'ancienne et illustre noblesse dit des quatre Empereurs.

La famille d'Herbemont est alliée à beaucoup de familles de la Lorraine, du pays Messin et du duché de Luxembourg. Nous nous contenterons d'en citer un petit nombre connu ; savoir :

La Fontaine d'Harnoncourt, porte : d'or aux deux bourdons d'azur passés en sautoir.

Wampach : De gueules, à trois chevrons brisés, d'argent, accompagnés de deux étoiles du même.

De l'Hostel : D'azur au chevron d'argent, brisé.

De Villers de Gudnert : D'argent à trois mouchetures d'hermine de sable.

De Xanok : De gueules, à la tour d'argent.

De Hennemont : D'azur, aux trois orles d'or.

De Pouilly : D'argent, au lion d'azur.

Du Hautoy : D'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or.

De Nave : De sable, à la croix de Bourgogne d'or.

De Saint-Ignon : De gueules aux trois tours.

De Orey : De gueules, semé de fleurs de lys d'or ; à l'écusson d'argent, brochant.

De Wall : D'or aux trois merlettes de sable.

De Stainville : D'or, à la croix ancrée de gueules.

D'Apremont : De gueules, à la croix d'argent.

De Leuse : De gueules, à la bande d'argent.

De la Ruelle : De gueules, losangé d'or, de 13 pièces.

Pour établir d'une manière certaine les alliances et filiations, il faut avoir recours aux auteurs, tels que Baudier, Sainte-Marthe, Carpentier, Paillet, Caumartin, d'Hozier, etc.

Armes : D'azur, à trois bandes d'or, cimier, un pélican.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

ERRATA

ANDRÉE DE RENOARD, tome VIII, page 149. Le nom d'*Andrée* se trouve dans les divers traités conclus entre la ville d'Ivrée et celle de Verceil, et avec les marquis de Montferrat, dans les registres de la ville d'Ivrée, on trouve noble Pierre d'Andrée, abbé de Saint-Étienne en 1211 ; André d'Andrée ambassadeur, en 1310, auprès du roi des Romains Henri VII, pour lui prêter serment de fidélité, et en 1313, auprès d'Amédée, comte de Savoie, pour traiter de la paix.

VIe. degré. Jérôme d'*Andrée*, des comtes de Troia, surnommé *le capitaine Baudon*, du nom de sa mère, commandant 300 hommes, par commission du roi Charles IX, du 6 avril 1562, défendit Carpentras avec Sainte-Jalle, contre le baron des Adrets.

XIIe degré. Joseph-Marie-Basile d'Andrée de Renoard, ancien officier au régiment de la vieille marine, etc., etc., a épousé, le 4 novembre 1804, à Tournon, Henriette-Charlotte-Philippine de Fay-Solignac, fille de Charles, baron de Fay, dont les ancêtres étaient comtes du Velai, dans le douzième siècle, ancien major au régiment de Foix, et d'Anne Brunel, des seigneurs de Vachères.

M. d'*Andrée de Renoard* est héritier de la noble et ancienne maison des Achards de la Baume, qui, parmi plusieurs hommes recommandables, a produit Elzéar des Achards, évêque d'Halicarnasse, visiteur apostolique à la Cochinchine, mort à Koë, capitale de ce royaume, confesseur de la foi, et Louis-Joseph-Crépin des Achards, dernier évêque de Cavaillon.

CASTET. Cette maison ancienne, comprise dans le tome VII de notre nobiliaire universel pour la branche

de *La Boulbène*, relatée dans les titres originaux de la bibliothèque du Roi, et citée par don Vaissète dans son Histoire générale du Languedoc, tome III, preuves, pages 136, 263, 279; tome IV, preuves, pages 182, 183, 248, 267; Histoire générale, pages 320, 321; preuves, pages 278, 279, 323, 324, 325, appartient au Couserans, et au pays de Foix, d'où elle s'est successivement répandue en Comminges, dans le Béarn, en Gascogne, dans le haut Languedoc, et à Saint-Domingue. Ses différentes branches ont été, et sont connues sous les noms de Biros, Miramont, La Boulbène, Lauabe, Alas, Vareilhes. Elle sont aujourd'hui établies à Saint-Lizier, à Miramont, au Mas-d'Azil, à Lezat, à Alas, département de l'Ariége, qui comprend le pays de Foix et le Couserans; à Rieux, ex-évêché, à Ox près Muret, département de la Haute-Garonne, lequel comprend le Comminges et le Haut-Languedoc; au quartier de Jacquezy près le Fort-Dauphin, au quartier du Cul-de-sac, paroisse de la Croix-des-Bouquets, juridiction du Port-au-Prince, île de Saint-Domingue, et dans la presqu'île de Samana, partie espagnole de la même colonie.

Ces différentes branches ont possédé la vallée de Biros, les terres de Castillon, de Sor, de Vareilhes, de Bérat, d'Ilertein, d'Alas, la plupart dans le Couserans, et celles du Fossat de Miramont, de Roquebrune, dans le pays de Foix; cette dernière donnait entrée aux états de ce pays.

Elles ont contracté des alliances avec des maisons de Comminges, de Méritens, de Roquemaurel, de Marsollier, de Joubert-Bérat, de Vielfort, de Sieuras, de du Pac, de Mauléon, de Casteras-Larrivière, d'Abadie, de Léran, de Miglos, de Roquefort, de Cazals, de Falentin-Sentenac, de d'Amboix, de Gavarret-Saint-Léon, de Vigier, de Touille-du-Gabé, de Debaud, de Lézat-Brugnac-Marquefave, de Le Meilleur, de O Gorman, de Saint-Martin, de Cazeneuve, etc.

Leurs mariages les ont de plus alliées aux maisons de Lajonquière, de la Croix, de Montcalm, d'Albaret del Ponte, de Montegat d'Argin, de Lor, de Niar, de la Passe, de Pontot, de Fauré-de-Niac-Massabrac, de Celles, de Tersac, d'Ustou, de la Tour de Lorde de

la Murasse, de du Pesqué, de Gurand, de Bordéria, de Dufaur-de-Bérat, de Binos, de Hunaut de Houettes, de Beaumont en Lezadois, de Foix-Fabas, de Villemur-Pailhés, de Cabalby La Trape Montfaucon, de Roquette-Varagne, de Ribonnet, Lartigue, de la Fage-Pailhés, de Durand-Monestrol, de Mun, de Pestre, *etc.*, *etc.*, *etc.*

Armes : De gueules, au château d'argent, crênelé, surmonté de trois tours d'argent aussi crênelées et maçonnées de sable; le château et les tours ajourées de sable, au chef d'or, chargé de deux corneilles affrontées de sable, becquées et membrées de gueules.

CHASTEAU, Edme-Thérèze-Jean-Baptiste de Chasteau entra dans la garde nationale à cheval de Paris à l'époque de l'entrée du roi, il a eu l'honneur d'aller au-devant de S. M. et de S. A. R. Monsieur; il a fait le service auprès du Roi et de la famille royale jusqu'à l'époque où la maison du Roi fut formée ; il entra dans la compagnie des chevau-légers, et fut nommé par S. M. secrétaire d'ambassade en 1814, près S. M. le roi de Sardaigne, où il est resté jusques après le retour du roi dans sa capitale.

LE COMPASSEUR-DE-COURTIVON, tome X, page 46, degré XI. Elisabeth de Tussey, *lisez* de Fussey. Page 47, régiment de ligne, *lisez* de Ligne. Page 48, degré X, M. le duc de Damas, *lisez* M. le comte Charles de Damas. Page 49, degré XIII, Poiveau, *lisez* Boiveau.

DE LA CROPTE, tome XI, page 1, note 2, *au lieu de :* Dans Châteauvieux de Grignols, *lisez* : dans le château vieux de Grignols. Page 61, ligne 33, *au lieu de*: X ans, *lisez* Xans. Page 69, ligne 18, *au lieu de* : 1743,

lisez: 1739. *Ibid.*, ligne 19, *au lieu de* le prince de Condé, *lisez* le prince de Conti. Page 82, ligne 22, *au lieu de* Saran, *lisez:* Surun. Même page, ligne 33, après ces mots: son fils, *ajoutez* : ils firent ensemble la campagne de 1792, dans le corps des chevau-légers ; ensuite ils entrèrent dans l'armée de Condé. Il est mort le 17 mai 1796, à Berndorf, où son fils aîné est resté jusqu'au licenciement en 1801. Même page, ligne 35, après ces mots: Laurens-de-Gorce, *ajoutez* : morte le 14 mai 1806. Page 83, ligne 8, après ces mots: chef-d'escadron, *ajoutez* : le 14 février 1815.

FOURIER-DE-BACOURT, tome IX, page 400. Jean-Fourier, IIe. du nom, a épousé Françoise Talon, au lieu de Tulon, issue d'une famille noble de Paris; son grand-père étant venu en Lorraine comme officier à la suite de la princesse Catherine de Bourbon, sœur du roi de France, Henri IV, épouse du duc de Lorraine Henri II.

Avant l'article de François-Godefroy-Fourier de Bacourt, mettez ainsi l'article : son frère aîné Jean-Louis Fourier d'Aincourt, fils de Jean-Pierre Fourier et de Marie-Catherine Protin, conseiller au parlement de Lorraine, a épousé Joseph-Barbe-Ursule de Marcol, fille de messire Philippe-Pascal de Marcol, conseiller au parlement de Lorraine, procureur-général au même parlement.

A l'article François-Godefroi Fourier-de-Bacourt, *au lieu* d'avocat à la cour, *il faut mettre* : lieutenant-général au bailliage royal de Commercy en Lorraine, charge qu'il a exercée jusqu'à sa suppression, arrivée par suite de la révolution. Son contrat de mariage est du 26 septembre 1785.

DE GIRONDE, maison des plus anciennes de France, mentionnée tome VII de cet ouvrage, page 73. Il appert par les preuves qu'elle a faites à la commission du sceau, lesquelles se trouvent déposées dans les bureaux, du 2

avril 1816, et enregistrées sous le n°. 405, qu'elle remonte au dixième siècle, le comte de Gironde de Pilles, chef de la branche aînée de cette maison, a obtenu des lettres patentes qui lui confirment le titre de comte héréditaire, d'après une ordonnance du Roi, ainsi conçue :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront : salut.

Vu la requête à nous présentée par le sieur Bernard-Silvain de Gironde, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, par laquelle il nous supplie de confirmer en sa personne, et de rendre héréditaire dans sa famille le titre de comte;

Vu les pièces produites à l'appui de la requête, desquelles il résulte que ledit sieur de Gironde est issu d'une famille noble de temps immémorial, et que les titres de marquis, de comte et de vicomte ont été successivement portés par les diverses branches de sa famille, depuis une époque très-ancienne ;

Considérant que cette famille s'est acquise une très-haute considération par les alliances honorables qu'elle a contractées ; qu'elle s'est illustrée par les services que plusieurs de ses membres ont rendus aux Rois nos prédécesseurs ;

Voulant donner un témoignage de notre bienveillance audit sieur de Gironde, et récompenser sa fidélité et son dévouement à notre personne :

Sur le rapport qui nous a été fait par notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, chargé par *intérim* du portefeuille de la justice, nous avons confirmé audit sieur de Gironde, et nous lui confirmons ledit titre de comte, lequel titre sera transmissible à ses enfants, postérité et descendance en ligne directe, nés et à naître en légitime mariage, et ce, de mâle en mâle par ordre de primogéniture; à la charge par le sieur de Gironde, de se retirer pardevant notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur Dambray, pour obtenir des lettres patentes nécessaires.

Donné au château des Tuileries, le cinquième jour

de juin de l'an de grâce 1816, et de notre règne, le vingt-un.

Signé LOUIS.

Par le Roi, le Chancelier de France, chargé du portefeuille de la justice,

Signé DAMBRAY.

Voyez le Moniteur du 13 juillet 1816.

CRELING, tome VI, page 159, lignes 38 et 40, et page 160, ligne 3, Philip, *lisez* de Philip. Aux armoiries, ajoutez : l'écu timbré d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins ; supports : deux lions.

DE GUILHEN DE LAGONDIE, tome VIII, page 479, et tome IX, page 543. Il faut ajouter à cet article que Noël-André de Guilhen de Lagondie, lieutenant-général des armées du Roi, a été créé comte, par ordonnance du 12 mars 1817, en récompense de ses anciens et honorables services, et le titre transmissible à sa descendance légitime de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

DU HALLAY, tome X, page 328, ligne 11, Lusignan, *lisez* : Lésignan; ligne 16, Coesm, *lisez* : Coesmes; lignes 18 et 19, Geoffroy ; *lisez* : Geffroy ; ligne 30 ; Montmarran ; *lisez* : Montmurran ; ligne 35, Ancelot, *lisez* : Amelot.

DU HOUX, tome III, article de Nicolas du Houx, seigneur de Vioménil, page 207, ligne 32. *Au lieu de* : Nicolas retourna à l'obéissance de son souverain, qui lui en restitua une partie, *lisez* : Nicolas retourna à l'obéissance de son souverain qui lui restitua une partie de ses biens.

Mettre en alinéa, qui formera la cinquième ligne de la

page 216, à l'article de M. le comte de Vioménil, ou immédiatement après les mots : *Pair de France*. Après la seconde chûte de Buonaparte, en 1815, occasionnée par la défaite complète de son armée à Waterloo : à sa rentrée dans ses Etats, S. M. Louis XVIII a nommé M. le comte du Houx de Vioménil, gouverneur de la 22e. division militaire, dont le chef-lieu est Bordeaux, et ensuite de la 13e dont le chef-lieu est Rennes. Enfin, en juillet 1816, il l'a promu au grade de maréchal de France.

A la fin de l'article de Charles du Houx, chevalier, comte du Houx de Gorhey, page 220. *Ajoutez* : le comte Charles du Houx de Gorey a épousé, le 7 janvier 1817, Louise-Thérèse de Wignacourt fille de défunt Louis-Joseph comte de Wignacourt et de Morimont, chevalier, et de dame Anne-Geneviève de Nettancourt, son épouse ; cette dernière a figuré sur son contrat de mariage passé au château de Bussemont, arrondissement de Vitry le Français.

La maison de Vignacourt est une des plus illustres des Pays-bas, dont une branche habite la province de Champagne, qui a fourni deux grands-maîtres à l'ordre de Malte. Il conste d'ailleurs que Racel, Ier. du nom, seigneur de Vignacourt, seizième aïeul de Louise-Thérèse dont il s'agit, suivit Saint-Louis, IXe. du nom, roi de France, à son premier voyage de la Terre-Sainte, étant alors capitaine de ses gardes; qu'il fut pris par les Sarrasins, ou à la bataille de la Massoure, en 1249, ou à celle de Pharanie, en 1250, et que ces infidèles lui firent crever les yeux, et ensuite massacrer avec les 299 seigneurs ou officiers français qui furent pris avec lui. Ce saint Roi de retour en France, pour récompenser Racel de Vignacourt, IIe. du nom, son fils, du dévouement de son père, lui permit, pour lui et ses descendants, de porter pour armes les fleurs de lys, et en effet, cette maison porte d'argent à trois fleurs de lys de gueules, au pied nourri, posées deux et une; et pour devise : *Durum patientiâ frango.*

RIOUFFE DE THORENC, tome IX, page 247,

ligne 21, le 16 octobre 1813, *lisez* : le 4 juin 1813; ligne suivante, au lieu de : il fut fait prisonnier le même jour, *lisez* : et le 16 octobre il fut fait prisonnier, étant resté cinq heures sur le champ de bataille, etc., etc.

ROUILLÉ D'ORFEUIL, tome X, page 353, ligne 6, Riveran, *lisez* Riveray.

FIN DE L'ERRATA.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MAISONS ET FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

Pag.

ACLOCQUE. 186
D'ALOIGNY 238
D'ANDRÉE DE RENOARD, ... 483

B.

DE BACOURT (FOURIER), ... 486
DE BEC, ... 190
BETBEZÉ DE SAUVIAC, ... 478
DE BLANQUET DE ROUVILLE, ... 472
DE BLIN DE BOURDON, ... 455
DU BOSCAGE (DES GUILLAUMANCHES), ... 220
DE BOURDON (DE BLIN), ... 455
DE BOURZAC (DE LA CROPTE), ... 54
DU BREIL DU PONTBRIAND, ... 284
DE BRÉON (DE LANCREAU), ... 174
DE LA BROSSE (GABORIT), ... 360

C.

DE CALVIMONT, ... 384
DE CASTERAS 326
DE CASTET 479
DE CÉZAN, ... 111
DE CHAMBONAS (DE LA GARDE) 162
DE CHANTÉRAC (DE LA CROPTE) 84
DE CHARBONNEL, ... 181
DE CHASTEAU, ... 485
DE CHAVANAT, ... 195
DU CHAYLA (DE BLANQUET) 474
DE LA CHESNAYE (D'ENNERY) 196
LE COMPASSEUR DE COURTIVRON. . . 485
DE LA CROPTE, ... 1 et 485

D.

DAUCHEL, ... 171
DAULÈDE DE PARDAILLAN, ... 211

E.

D'ENNERY DE LA CHESNAYE, ... 196
D'ESPONDEILHAN 129

F.

FERRON, ... 150
FOURIER DE BACOURT 482

G.

GABORIT DE LA BROSSE 360
GAIGNERON, ... 185
DE GALLWEY 125
DE LA GARDE DES POUJOLS DE CHAMBONAS, ... 162
DE GAY DE PLANHOL, ... 158
DE GIRONDE, ... 486
DE GRELING, ... 488
DE GUILHEN DE LAGONDIE, ... 488
DES GUILLAUMANCHES, ... 220
GUYOT DE SAINT-MICHEL. 343

H.

DU HALLAY, ... 488
DE LA HAULLE (THOUMINI) 112
D'HÉMÉRIC D'ESPONDEILHAN 129
D'HERBEMONT 479
D'HOCQUINCOURT (ACLOCQUE), ... 186
DU HOUX, ... 488

L.

DE LAIZER DE SIOUGEAT, ... 468
DE LANCRAU DE BRÉON, ... 174
DE LASBORDES (DE RAIMOND), ... 341
DE LAUBERDIÈRE (DE VILLIERS), ... 408

M.

MAIGRE DE LA MOTTE. 157
DE MAISONCELLE 109
DE MELLET, ... 132
DE MITTERSBACH (D'OBERLIN) 199
DE MOLEN DE LA VERNÈDE, ... 114
DE MONTALEMBERT 417
DE MONTPEZAT 189
DE LA MOTTE (MAIGRE), ... 157
DE LA MURE (DE RIVIÈRE), ... 363

O.

D'OBERLIN DE MITTERSBACH, ... 199
D'ORFEUIL (ROUILLÉ), ... 490

P.

DE PARDAILLAN (DAULÈDE), ... 211
DE PASSAC 400
DE PLANHOL (DE GAY) 158
DU PONTBRIAND (DU BREIL) 284
DE LA PORTE-BELVIALA, ... 124
DES POUJOLS DE CHAMBONAS (DE LA GARDE), ... 164

R.

DE RAYMOND DE LASBORDES, ... 341
DE REIGNAC LAUGERAC, ... 325

DE LA REIGNERAIS (THOMAS) 351
DE RENOARD (D'ANDRÉE), ... 483
DE RIOLLE (TROUARD), ... 466
DE LA RIVALLIÈRE (DE REIGNAC-LAUGERAC). 325
RIOUFFE DE THORENC 489
DE LA RIVIÈRE (DE CASTERAS), ... 326
DE LA RIVIÈRE DE LA MURE. 363
DE ROCHEFORT 375
ROUILLÉ D'ORFEUIL, ... 490
DE ROUVILLE (DE BLANQUET) 472
DE LA RUE, ... 172
DE LA RUE DE SAUVIAC (BETBEZÉ). . . . 478

S.

DE SAINT-ABRE (DE LA CROPTE), ... 81
DE SAINT-ANDRÉ (ACLOCQUE), ... 186
DE SAINT-DIDIER, ... 451
DE SAINT-MARTIN (DE CASTERAS), ... 334
DE SAINT-MICHEL (GUYOT), ... 343
DE SAINT-PONCY (DE MOLEN), ... 120
DE SAUVIAC (BETBEZÉ), ... 478
DE SEIGNAN (DE CASTERAS), ... 332
DE SIOUGEAT (DE LAIZER), ... 468

T.

DU TEIL (DE VILLIERS), ... 415
THOMAS DE LA REIGNERAIS, ... 351
THOUMINI DE LA HAULLE, ... 112
TREMOLETI DE MONTPEZAT, ... 189
TROUARD DE RIOLLE, ... 466

V.

DE LA VERNÈDE (DE MOLEN), ... 114
DE VERSEILLES (GUYOT), ... 343
VIEL DE MAISONCELLE, ... 109
DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM ET DE LAUBERDIÈRE, ... 408

FIN DE LA TABLE DES FAMILLES.

CATALOGUE

ALPHABÉTIQUE

DES

CHANOINES COMTES DE LYON

Depuis l'an 1000, jusqu'en 1788.

L'ÉGLISE de Lyon était regardée comme une des plus illustres de l'Europe, tant à cause de son ancienneté, qui remonte au second siècle du christianisme, qu'à cause de la noblesse de son chapitre, de laquelle les membres ont toujours été obligés de faire des preuves rigoureuses.

Ces preuves étaient de huit quartiers, dont quatre paternels et quatre maternels ; la ligne paternelle remontée à l'an 1400 inclusivement, sans principe d'anoblissement connu, de quelqu'époque qu'il pût être. La ligne maternelle devait prouver huit générations, et les six autres devaient être nobles de deux cents ans, à compter du jour de la présentation. Tous les actes qu'on produisait pour constater ces preuves devaient être originaux et porter les qualifications propres aux maisons nobles d'épée et d'ancienne extraction ; ils devaient encore être accompagnés d'un arbre généalogique, avec les armes blasonnées de chaque quartier.

Le roi était le premier chanoine de ce chapitre, qui était composé de trente-deux canonicats, y compris les dignités, et une personnat, qui était le maître du chœur.

Philippe-le-Bel avait érigé en comté les biens de cette église, en 1311. Les chanoines, en conséquence, ont eu le titre de *comtes* depuis cette époque.

La marque distinctive était une croix d'or, émaillée, à huit pointes terminées par quatre couronnes comtales, anglées de quatre fleurs de lys, avec un médaillon représentant, d'un côté, Saint-Jean-Baptiste, patron de cette église : entouré de la devise : *Prima sedes Galliarum;* et de l'autre, Saint-Etienne, également entouré de la devise : *Ecclesia Comitum Lugdoni.* Elle était suspendue à un ruban rouge moiré, liseré de bleu.

La prévôté était à la nomination du Roi ; les dignités de grand-sacristain et de grand-custode était à celle de l'archevêque. Le chapitre nommait aux dignités et aux prébendes.

NOMENCLATURE

A

Ann. de récept.

1247. Acre, *Berard d'*
1362. Aglier *ou* Aiglier, *Berard d'*
1382. Albert, *Eléazar d'*
1392. Albert, *Jean d'*
1363. Albon, *Gillet d'*
1398. Albon, *Henri d'*
1399. Albon, *Renaud d'*
1442. Albon, *Guichard d'*
1465. Albon, *Philibert d'*
1476. Albon, *Jean d'*
1482. Albon, *Louis d'*
1483. Albon, *Guy d'*
1507. Albon, *Antoine d'*
1531. Albon, *Henri d'*
1540. Albon, *René d'*
1595. Albon, *François d'*
1609. Albon, *Guillaume d'*

1642. Albon, *Claude d'*
1645. Albon, *François d'*
1653. Albon, *Gilbert-Claude d'*
1679. Albon, *Claude-Joseph d'*
1693. Albon, *Charles d'*
1695. Albon de Saint-Marcel, *Claude d'*
1707. Albon, *Alexandre d'*
1464. Alinges, *Louis d'*
1320. Allant *ou* Arlent, *Guillaume d'*
1375. Allemand, *Arthaud ou Archimbaud d'*
1392. Allemand, *Gallois d'*
1406. Allemand, *Louis d'*
1411. Allemand, *Claude d'*
1426. Allemand, *Boniface d'*
1733. Allemand de Champier, *Joseph-Abel d'*
1739. Allemand de Champier, *Pierre d'*
1401. Amanzé, *Jean d'*
1414. Amanzé, *Berard d'*
1423. Amanzé, *Pierre d'*
1432. Amanzé, *René d'*
1438. Amanzé, *Jean d'*
1448. Amanzé, *Jacques d'*
1454. Amanzé, *Antoine d'*
1515. Amanzé, *Claude d'*
1526. Amanzé, *Jean d'*
1555. Amanzé, *Antoine d'*
1596. Amanzé, *Jacques d'*
1476. Amoncourt, *Jacques d'*
1787. Andlau, *Frédéric d'*
1320. Anton, *Aimar d'*
1254. Aoust, *Pierre d'*
1284. Aoust, *Boniface d'*
1320. Aoust, *Pierre d'*
1544. Apchon, *Antoine d'*
1760. Apremont, *Jean-Baptiste-Oriol d'*
1379. Arenthon, *Jean d'*

Arlent, *voyez* Allant.
1339. Arric, *Geoffroi d'*
1349. Ars, *Humbert d'*
1401. Ars, *Antoine d'*
1455. Ars, *Antoine d'*
1496. Ars, *Antoine d'*
1244. Arnulphe, *Pierre d'*
1420. Avaugour, *Henri d'*
1363. Aubespin, *Simon de l'*
1373. Aubespin, *Jacques de l'*
1383. Aubespin, *Jean de l'*
1383. Aubespin, *Guillaume de l'*
1574. Aubespin, *Antoine de l'*
1693. Aubespin de Sainte-Colombe, *Franç.-Ferdinand de l'*
1450. Aulhac, *Guillaume d'*
Aycelin, *voyez* Montaigu.

B

1096. Baffic, *Guillaume de*
1746. Bailleul, *Charles-Casimir-Maximin de*
1471. Balme-Vertrieux, *Robert de la*
1117. Balmey, *Ponce du*
1275, Baneins, *Hugues de*
1757. Barbier de Lescoët, *François-de-Sales-Louis-Augustin*
1525. Barge, *Louis de la*
1542. Barge, *Gilbert de la*
1545. Barge, *Guillaume de la*
1553. Barge, *Etienne de la*
1581. Barge, *Louis de la*
1307. Bastie, *Guillaume de la*
1462. Baternay, *Jacques de*
1275. Baume-Valufin, *Guichard de la*
1307. Baume-Fromente, *Geoffroi de la*
1319. Baume-Valufin, *Etienne de la*
1336. Baume-Fromente, *Humbert de la*

1501. Baume-Montrevel, *Pierre de la*
1561. Baume-Montrevel, *Claude de la*
1712. Baume-Suze, *Antoine-Louis-François de la*
1574. Beaufort, *Gilbert de*
1094. Beaujeu, *Guigues de*
1127. Beaujeu, *Hugues de*
1300. Beaujeu, *Guillaume de*
1304. Beaujeu, *Thomas de*
1306. Beaujeu, *Humbert de*
1349. Beaujeu, *Guillaume de*
1349. Beaujeu, *Louis de*
1732. Beaumont, *Christophe de*
1761. Beaumont de Saint-Quentin, *Claude-Hyacinthe*
1763. Beaumont, *Gabriel-Bertrand de*
1209. Beauvoir, *Dreux de*
1460. Beauvoir, *Guillaume de*
Bellegarde, *voyez* du Pac.
1767. Bernard de Rully, *Marie-Agatange-Ferdinand de*
1766. Bertrand de Richemont, *Gabriel de*
1771. Bertrand de Richemont, *Georges-Henri de*
1771. Bertrand de Poligny, *Georges-Henri*
1615. Besserel, *Charles de*
1723. Blot de Chauvigny, *Pierre-François de*
1362. Bochaille, *Barthélemi de*
1395. Bochaille, *Barthélemi de*
1310. Boczozel, *Humbert de*
1399. Bois, *Tristan du*
1431. Bois, *Rodolphe du*
1779. Bois-Boissel, *Toussaint-Joseph-Pierre de*
1596. Bonnay-Vomas, *Philibert de*
1644. Bonnay-Vomas, *Bertrand de*
1193. Bonnet, *Guillaume de*
1424. Bornant, *Charles de*
1381. Bouillé, *Guillaume de*
1722. Bouillé-de-Saint-Gerron, *Nicolas de*
1151. Bourbon, *Pierre de*

1443. Bourbon, *Charles de*
1323. Bourdin ou Burdin, *Humbert de*
1480. Bourgeois, *Guigues de*
1523. Bournel, *Pierre de*
1379. Brancas, *Nicolas de*
1261. Bressieu, *Hugues de*
1209. Brienne, *Ponce de*
1254. Briord, *Humbert de*
1307. Briord, *Humbert de*
1250. Bron, *Isouard*
1410. Bron, *Hugues*
1573. Bron, *Guillaume de*
1372. Brosse, *Pierre de*
1274. Brun, *Hugues de*
1473. Brye, *Charles de*
1209. Buenc, *Achard de*
1275. Buenc, *Guy de*
1284. Busseul, *Guigues de*
1593. Busseuil de Molins, *Charles de*

C.

1280. Cajetan, *Benoît*
1151. Capponai, *Ponce de*
1753. Castellas, *Jean-Antoine de*
1761. Caslellas de la Roche, *Henri de*
1763. Castellas de Naussargues, *Guillaume de*
1767. Castellas, *Jean-Antoine de*
1760. Caumont, *Olivier-Eugène-François de*
1761. Chabannes, *Sylvain-Léonard de*
1750. Chabans, *Annet de*
1763. Chabans, *Arnaud de*
1106. Chal, *Girin de*
1193. Chal, *Girin de*
1335. Chalamont, *Thibaut de*
1454. Chalant, *Georges de*
1250. Chamartin, *Chatard de*

1302. Chamartin, *Girard de*
1319. Chambre, *N... de*
1320. Chandée, *Jacques de*
1328. Chandée, *Pierre de*
1254. Chandieu, *Etienne de*
1356. Chandieu, *Pierre de*
1579. Chantelot, *Jean de*
1595. Chantelot, *Guichard de*
1706. Cantelot, *Gilbert-Michel de*
1361. Chapelle, *Pierre de la*
1436. Charles VII, roi de France.
1564. Charles IX, roi de France.
1224. Charnay, *Arthaud de*
1650. Charpin de Genetines, *Emmanuel de*
1683. Charpin de Genetines, *Louis de*
1690. Charpin de Genetines, *Antoine de*
1193. Charpinel, *Guillaume de*
1226. Charpinel, *Pierre-Bérard de*
1449. Chastel, *Gabriel de*
1451. Chatel, *Jean de*
1173. Chategnier de la Chataigneraye, *Germain*
1506. Châteaubriant, *François de*
1630. Châteauneuf de Rochebonne, *Charles de*
1669. Châteauneuf de Rochebonne, *J. Christophe de*
1691. Châteauneuf de Rochebonne, *Charles-François de*
1708. Châteauneuf de Rochebonne, *Louis-Joseph de*
1307. Châtelars, *Jean de*
1183. Chavannes, *Olivier de*
1361. Chavannes, *Guillaume de*
1527. Chaugy, *Georges de*
1723. Chaugy de Roussillon, *Claude-François de*
1411. Chavirey, *Guillaume de*
1447. Chavirey, *Philippe de*
1448. Chavirey, *Pierre de*
1320. Chevelut, *Guillaume de*
1701. Chevriers, *Joseph de*

1209. Chiel, *Aroud de*
1396. Chiel, *François de*
1450. Chiel, *Charles de*
1232. Clermont, *Raymond de*
1284. Clermont, *Geoffroy de*
1318. Clermont, *Guillaume de*
1335. Clermont, *Humbert de*
1565. Clermont-Chattes, *Charles de*
1570. Clermont-Chattes, *Jean de*
1632. Clermont-Montoison, *Jean-François de*
1751. Clugny, *François de*
1772. Clugny, *César de*
1761. Clugny de Thenissey, *Louis de*
1761. Clugny de Thenissey, *François de*
1115. Cocy *ou* Couy, *Foulques de*
1213. Coligny, *Guillaume de*
1336. Coligny-d'Andelot, *Jacques de*
1365. Coligny-d'Andelot, *Simon de*
1389. Coligny-d'Andelot, *Antoine de*
1438. Coligny-d'Andelot, *Jean de*
1571. Colombier, *Antoine de*
1193. Colomne, *N... de*
1193. Colonge, *Guillaume de*
1240. Colonge, *Arnoud* ou *Arnulphe*
1250. Colonge, *Arnulphe de*
1431. Comborn, *Jacques de*
1479. Comborn, *Louis de*
1276. Conflans, *Guillaume de*
1770. Cordon, *Henri de*
1266. Corrent, *Jacques de*
1320. Corgenon, *Hugues de*
1369. Corgenon, *Guillaume de*
1374. Corgenon, *Edouard de*
1307. Cossenay, *Humbert de*
1375. Cossenay, *François de*
1220. Cozant *ou* Colizant, *Arnaud de*

1588. Cremeaux, *Hector de*
1604. Cremeaux, *Antoine de*
1621. Cremeaux, *Marc de*
1636. Cremeaux, *François de*
1349. Crozet, *Pierre de*
1363. Crozet, *Perrin de*
1310. Crussol, *Amédée Bastet de*
1465. Crussol, *Girard de*

D.

1258. Damas, *Jean de*
1320. Damas, *N... de*
1599. Damas, *Claude de*
1614. Damas de Thiange, *Claude de*
1690. Damas-Roger, *Joseph de*
1684. Damas-du-Rousset, *Claude de*
1378. Digoine, *Hugues de*
1712. Digoine-du-Palais, *Claude-Marthe de*
1390. Dortans, *Louis de*
1712. Dortans, *Jean-François de*
1150. Dreux, *****
1284. Duin, *Pierre de*

E.

1378. Emoin, *Guillaume d'*
1550. Epinac, *Pierre d'*
1441. Escherenne, *Guillaume de l'*
1619. Escures, *François des*
1319. Espagne, *Alphonse d'*
1341. Espinasse, *Guillaume de l'*
1349. Espinasse, *Guichard de l'*
1446. Estaing, *Jean d'*
1489. Estaing, *François, d'*
1495. Estaing, *Antoine d'*
1522. Estaing, *Charles d'*
1530. Estaing, *Jean d'*

1608. Estaing, *Joachim d'*
1616. Estaing, *Louis d'*
1678. Estaing, *Joachim-Joseph d'*
1645. Estampes, *Roger d'*
1433. Estouteville, *Guillaume d'*
1109. Eudes III, duc de Bourgogne.
1598. Eurre de la Touche, *Gaspard d'*

F.

1136. Falcon.
1193. Faletz, *N... de*
1272. Farnay, *Guichard de*
1284. Farnay, *Guichard de*
1307. Farnay, *Hugues de*
1372. Farnay, *Offroy de*
1596. Faulquier de Vitrée, *Aimé de*
1584. Fauverges, *François de*
1718. Fay de Maubourg, *Joseph de*
1389. Faye, *Bernard de la*
1447. Fayette, *Jean de la*
1603. Fayette, *Jacques de la*
1610. Fayette, *François de la*
1106. Ferlay, *Rostaing de*
1306. Ferlay, *Henri de*
1499. Feurx, *Antoine de*
1410. Fitigny, *Jean de*
1431. Fitigny, *François de*
1659. Fontanes, *François-Hector de*
1695. Fontanes de Chemé, *Joseph de*
1253. Fontaneys, *Aroud de*
1259. Fontaneys, *Josserand de*
1193. Forest, *Humbert de*
1244. Forest, *Renaud de*
1319. Forest, *Renaud de*
1349. Forest, *Guy de*
1580. Forest-Bouillon, *Georges de la*

1254. Foudras, *Pierre de*
1599. Foudras, *Gaspard de*
1599. Foudras, *Christophe de*
1626. Foudras, *Antoine de*
1634. Foudras, *François de*
1672. Foudras, *Gaspard de*
1674. Foudras, *François de*
1705. Foudras de Courcenay, *Jérôme de*
1448. Fougères, *Claude de*
1476. Fougères, *Achilles de*
1486. Fougères, *Pierre de*
1502. Fougères, *Claude de*
1541. Fougères, *Gérard de*
1275. Franchelins, *Guillaume de*
1307. Franchelins, *Gui de*
1261. François, *Raimond de*
1515. François I, roi de France.
1559. François II, roi de France.
1648. Froulay de Tessé, *Emmanuel de*
1711. Froulay, *Charles-Louis de*
1719. Fuligny de Damas, *Emmanuel-Thomas de*
1716. Fuligny de Damas, *Jean de*

G.

1753. Gain de Linars, *Jean-Pierre de*
1773. Gain de Linars, *Charles-Marie de*
1446. Gaste, *Claude de*
1483. Gaste, *Antoine de*
1484. Gaste, *Jean de*
1490. Gaste, *Pierre de*
1060. Genève, *Guy de*
1283. Genève, *Guy de*
1319. Genève, *Amédée de*
1349. Genève, *Jean de*
1377. Genève, *Robert de*
1579. Gilbertès, *Antoine de*

1630. Gilbertès, *Charles de*
1193. Givors, *Foulques de*
1349. Glavenac, *Guigues de*
1367. Gorrevod, *Guillaume de*
1777. Gourcy, *Joseph-Isaïe de*
1779. Gourcy de Mainville, *Paul-Joseph de*
1390. Grancey, *Milon de*
1349. Grandmont, *Geoffroy de*
1254. Gandson, *Girard de*
1504. Grilly, *Charles de*
1590. Groing de Villeneuve, *Jean de la*
1318. Grolée, *Guy de*
1406. Grolée, *Aimar de*
1419. Grolée, *Pierre de*
1425. Grolée, *Jean de*
1446. Grolée, *Humbert de*
1450. Grolée, *Jean de*
1750. Gruel du Villars, *François de*
1569. Guiche, *Pierre-Calais de la*

H.

1786. Hamel-Bellenglise, *Jean-François-Jérôme de*
1548. Henri II.
1574. Henri III.
1600. Henri IV.

I.

1578. Jaillon, *Claude de*
1120. Jarest, *Gaudemar de*
1239. Jarest, *Gaudemar de*
1277. Jarest, *Guigues de*
1357. Jarroles, *Hugonin de*
1392. Jean, *duc de Berri.*
1318. Illins, *Louis d'*
1410. Joinville, *Amblard de*
1738. Jouffroy d'Ozelles, *Louis de*

1729. Joumard de Chabans, *Jean de*
1477. Jousseaume, *René de*
1254. Irrignins, *Gui d'*
1296. Juges, *Jean de*
1349. Juis, *Guillaume de*
1425. Juis, *Pierre de*

L.

1274. Lagnieu, *Guillaume de*
1521. Langeac, *Jean de*
1662. Langeron, *Jean de*
1676. Langeron, *Charles de*
1315. Langouste, *Arnould de*
1274. Lavieu, *Bérand de*
1465. Lavieu, *Bertrand de*
1318. Laurent, *Louis de Saint*
1307. Laye, *Philippe de*
1539. Laye de Vessimieux, *Lambert de*
1349. Layre, *Guillaume de*
1362. Layre, *Etienne de*
1406. Layre, *Guichard de*
1784. Lentillac, *Hubert de*
1446. Levis, *Antoine de*
1468. Levis, *Eustache de*
1513. Levis, *Eustache de*
1518. Levis, *Christophe de*
1525. Levis, *Antoine de*
1572. Levis-Cousan, *Jacques de*
1716. Levis-de-Lugny, *Hector de*
1723. Levis-de-Lugny, *Antoine-René de*
1.... Lezay, *Claude Gaspard de*
1728. Lezay de Marnezia, *Louis-Albert de*
1760. Lezay de Marnezia, *Claude-Gaspard de*
1284. Liattard, *Raimond de*
1401. Lignières, *André de*
1274. Lignon, *Guillaume de*

1349. Lobet, *Raimond de*
1287. Lorgue, *Girard de*
1319. Lorgue, *Jean de*
1339. Lorgue, *Guillaume de*
1408. Lornay, *Pierre de*
1499. Louis XII, roi de France.
1622. Louis XIII.
1658. Louis XIV.
1715. Louis XV.
1349. Lugny, *Robert de*
1360. Lugny, *Hugonin de*

M.

1773. Magdelaine de Ragny, *Anne-Ebard-Paul-Antoine de la*
1728. Maître de la Gallaye, *François-Marie le*
1151. Malenus.
1752. Marbœuf, *Yves-Alexandre*
1362. Marbos, *Philippe de*
1275. Marchamp, *Louis de*
1402. Marchamp, *Antoine de*
Marcreux, *voyez de Poix*
1261. Mareschal, *Pierre de*
1284. Mareschal, *Hugues de*
1307. Mareschal, *Pierre de*
1484. Mareschal, *Jean de*
1763. Mareschal, *Jean-Antoine de*
1545. Mars de Luxembourg, *Jacques de*
1151. Marzé, *Guillaume de*
1209. Marzé, *Guillaume de*
1209. Marzé, *Guichard de*
1237. Marzé, *Simon de*
1254. Marzé, *Etienne de*
1287. Marzé, *Hugues de*
1320. Marzé, *Jean de*
1336. Marzé, *Jean de*
1339. Marzé, *Guillaume de*

1708. Maugiron, *Gui-Joseph de*
1749. Mauléon, *Marc-Antoine-Louis de*
1326. Mays, *Girard de*
1728. Mealet de Fargues, *Joseph de*
1571. Mellet de la Bennerie, *Jean de*
1193. Mentels, *Pierre de*
1585. Meschatin, *Thomas de*
1655. Meschatin, *Guillaume de*
1677. Meschatin, *Joseph de*
1681. Meschatin, *Philippe-Louis de*
1786. Messey, *Gabriel-Melchior de*
1096. Milon, *Bérard de*
1151. Miolon, *Rotolo de*
1193. Miribel, *N... de*
1214. Mitte de Monts, *Ponce*
1336. Mitte de Monts, *Ponce*
1509. Mitte de Chevrières, *Jean*
1548. Mitte de Chevrières, *Gaspard*
1642. Mitte de Saint-Chamont, *François*
1136. Montaigny, *Aroud de*
1209. Montaigny, *Guillaume de*
1307. Montaigny, *Geoffroy de*
1328. Montaigny, *Jean de*
1371. Montaigny, *Thibaud de*
1418. Montaigny, *Louis de*
1558. Montaigny, *Théodore de*
1361. Montaigu, *Gilles Aycelin de*
1209. Montargieux, *Aroud de*
1320. Montbel, *Amédée de*
1284. Montbellet, *Renaud de*
1139. Montboissier, *Héracle de*
1471. Montboissier, *Guillaume de*
1483. Montboissier, *Gilbert de*
1518. Montboissier de Canillac, *Claude de*
1411. Montchenu, *Geoffroy de*
1460. Montchenu, *Amédée de*

1196. Mont-d'Or, *Albon de*
1514. Mont-d'Or, *Claude de*
1209. Montelier, *Pierre de*
1319. Montfavent, *Bertrand de*
1693. Montferrant, *Marc de*
1381. Montjeu, *Pierre de*
1480. Montjeu, *Claude de*
1715. Montjouvent, *Jacques-Alexandre de*
1738. Montjouvent, *Marie-Eugène de*
1284. Montluel, *Humbert de*
1450. Montmartin, *Jean de*
1455. Montmartin, *Quentin de*
1711. Montmorillon, *Antoine de*
1729. Montmorillon, *Laurens-François de*
1738. Montmorillon, *Antoine-Bernard de*
1756. Montmorillon, *Gabriel de*
1760. Montmorillon, *Simon de*
1428. Montmorin, *Jean de*
1209. Morancé, *Jean de*
1244. Morel, *Dalmace de*
1481. Morel, *Etienne de*
1396. Mornay, *Jean de*
1307. Moschon, *Pierre de*
1787. Monstuéjouls, *Claude-Charles de*
1261. Moyria, *Hugues de*
1318. Moyria, *Hugues de*

N.

1529. Nagu de Varennes, *Pierre de*
1637. Nagu de Varennes, *Alexandre de*
1497. Nanthon, *Etienne de*
1106, Noilly, *Bertrand de*
1390. Norry, *Jean de*
1763. Nussargues, *Guillaume de Castellas de*

O.

1209. Oing, *Dalmace de*

1590. Oncieux de Matiernos, *Claude de*
Oriot, *voyez* d'Apremont.
1398. Orly, *Louis d'*
1743. Osmond, *Claude-Antoine-Gabriel d'*

P.

1758. Pac de Bellegarde, *Guillaume du*
1761. Pac de Bellegarde, *Gabriel de*
1706. Palais de la Marlée, *Jérôme de*
1226. Palatin, *Ulric.*
1274. Palatin, *Simon.*
1209. Palud, *Guillaume de la*
1243. Palud, *Guy de la*
1254. Palud, *Guy de la*
1284. Palud, *Jean de la*
1319. Palud, *Perceval de la*
1382. Palud, *Pierre de la*
1519. Palud, *Hugues de la*
1633. Palud-Boulignieux, *Claude de la*
1307. Parent, *Girin de*
1544. Passach, *Marc de*
1425. Pélerin, *Thibaud de*
1296. Pesens, *Aimond de*
1380. Philippe le Hardi, *duc de Bourgogne.*
1750. Pierre de Bernis, *François-Joachim de*
1106. Piney, *Foulques de*
1275. Piney, *Robert de*
1742. Pingon de Prangin, *Gaspard de*
1170. Pizais, *Bérard du*
1274. Pizais, *Hugues de*
1380. Poitiers, *Philippe de*
1434. Poitiers, *Louis de*
1752. Poitiers de Chabans, *Annet de*
1765. Poix Marécreux, *Louis-François de*
1452. Pompadour, *Geoffroi de*
1499. Pompadour, *Geoffroi de*

1643. Pons de la Grange, *Charles de*
1649. Pons de la Grange, *Pierre de*
1261. Porprières, *Huet de*
1304. Porprières, *Lancelot de*
1318. Porprières, *Louis de*
1349. Porprières, *Louis de*
1400. Porprières, *Hugues de*
1536. Poulchre, *Charles de*
1261. Poype, *Guillaume de la*
1307. Poype, *Barthélemi de la*
1636. Poype, *Jean de la*
1678. Poype, *Jean-Claude de la*
1209. Puy, *Durand du*
1244. Puy, *Geoffroi du*

Q.

1284. Quart, *Aimon du*
1473. Queille, *Guyot de la*

R.

Ragny, *voyez* de la Magdeleine.
1259. Rairieu, *Guy de*
1306. Raimond, *Guillaume de*
1598. Rebé, *Jacques de*
1601. Rebé, *Claude de*
1623. Rebé, *François de*
1319. Revois, *Hugues de*
1320. Revois, *Gaudemar de*
Richemont, *voyez* de Bertrand.
10... Richo.
1501. Rière de Vitry, *Jacques de la*
1461. Rieux, *Thibaud de*
1282. Rigaud, *Antoine de*
1290. Rigaud, *Anselme de*
1209. Riverie, *Girard Asbraud de*
1420. Rivoire, *Aimar de*

1530. Rivoire, *Etienne de*
1543. Rivoire, *Jean de*
1254. Roanne, *Guillaume de*
1020. Roannois, *Durand de*
1115. Roannois, *Chatard de*
1115. Roannois, *Théodard de*
1304. Roche, *Jacques de la*
1569. Roche, *Claude de la*
1140. Rochebaron, *Ponce de*
1209. Rochebaron, *Guillaume de*
1240. Rochefort, *Falcon de*
1304. Rochefort, *Guillaume de*
1307. Rochefort, *Henri de*
1151. Rochetaillé, *Etienne de*
1302. Rochetaillé, *Etienne de*
1379. Rochette, *Jacques de la*
1307. Romestaing, *Mathieu de*
1349. Roset, *Bertrand du*
1425. Roue, *Pierre de la*
1193. Rovère ou Rouvère, *Aimon de*
1645. Rougemont, *Bertrand de*
1244. Roussillon, *Guy de*
1296. Roussillon, *Guillaume de*
1390. Roussillon, *Amédée de*
1407. Roussillon, *Adémar de*
1793. Roux, *Guillaume de*
1378. Roye, *Dreux de*
1292. Ruffat, *Guillaume de*
Rully, *voyez* de Bernard.
1584. Rye, *Joachim de*

S.

1406. Saconay, *Henri de*
1440. Saconay, *Jacques de*
1445. Saconay, *François de*

1483. Saconay, *François de*
1527. Saconay, *Gabriel de*
1572. Saconay, *Louis de*
1609. Saconay, *François de*
1254. Saconins, *Bernon de*
1565. Saconins, *Marc de*
1603. Saconins, *Gaspard de*
1614. Saconins, *Rodolphe de*
1363. Sachins, *Gaspard de*
1349. Saint-Alban, *Jean de*
1190. Saint-Amour, *Etienne de*
1349. Saint-Amour, *Guillaume de*
1354. Saint-Amour, *Jean de*
1433. Saint-Aulbin de Paligny, *Jacques de*
1609. Saint-Aulbin de Saligny, *Aimé de*
1729. Saint-Aulbin de Saligny, *Gabriel-César*
1540. Saint-Chamond, *Jean de*
1237. Sainte-Colombe, *Guillaume de*
1590. Sainte-Colombe de Saint-Priest, *N.... de*
1621. Sainte-Colombe de Nanton, *François de*
1687. Sainte-Colombe, *Antoine de*
1630. Saint-Georges, *Claude de*
1694. Saint-Georges, *Claude de*
1697. Saint-Georges, *Claude-Marie de*
1780. Saint-Georges, *François-Olivier-Hector de*
1193. Saint-Germain, *Hugues de*
1433. Saint-Germain d'Apchon, *N.... de*
1463. Saint-Germain, *Antoine de*
1254. Saint-Germain, *Hugues de*
1470. Saint-Marcel, *Claude de*
1371. Sainte-Marie-Blanche, *Jacques de*
1701. Saint-Martin-d'Aglier, *Bonaventure de*
1402. Saint-Point, *Gilles de*
1193. Saint-Priest, *Flore de*
1481. Saint-Priest, *Antoine de*

1511. Saint-Priest, *Jacques de*
1244. Saint-Prix de Richard, *Barthélemi de*
1461. Saint-Prix, *Jean de*
1511. Saint-Prix, *Laurens de*
1512. Saint-Romain, *Jean de*
1193. Saint-Symphorien, *Ponce de*
1244. Saint-Symphorien, *Dalmace de*
1254. Saint-Symphorien, *Girin de*
1274. Saint-Symphorien, *Guichard de*
1275. Saint-Symphorien d'Ozon, *Hugues de*
1319. Saint-Symphorien, *Pierre de*
1331. Saint-Symphorien de Cham, *Bertrand de*
1151. Saint-Trivier, *Dalmace de*
1151. Saix, *Guichard du*
1310. Saix, *Josserand du*
1502. Saix, *Hugues du*
1561. Saix, *François du*
1383. Salens, *Etienne de*
1318. Salgas, *Raimond de*
1575. Sallmard, *Claude de*
1598. Sallmard, *Claude de*
1320. Salornay, *Pierre de*
1584. Salornay, *Claude de*
1373. Saluces, *Amédée de*
1402. Saluces, *Pierre de*
1424. Saluces, *Georges de*
1465. Saluces, *Frédéric de*
1469. Saluces, *Charles de*
1525. Saluces *Gabriel de*
1545. Saluces, *Henri de*
1580. Saluces, *Adrien de*
1614. Saluces, *Adrien de*
1307. Sarraval, *Aimond de*
1320. Sarraval, *Guillaume de*
1509. Sarron, *Jean de*

1640. Sarron, *François de*
1689. Sarron, *Jacques-Hugues de*
1705. Sarron, *François de*
1776. Sartiges, *Pierre-Antoine de*
1778. Sartiges, *Charles de*
1072. Sassenage, *Ismion de*
1307. Sathonay, *Guichard de*
1296. Savoye, *Pierre de*
1307. Savoye, *Aimon de*
1318. Savoye, *Thomas de*
1339. Savoye, *Amé* ou *Amédée de*
1488. Savoye, *Charles, duc de*
1511. Savoye, *Charles, duc de*
1559. Savoye, *Emmanuel-Philibert de*
1360. Semur, *Etienne de*
1458. Semur, *Jacques de*
1479. Semur, *Pierre de*
1483. Semur, *Rollin de*
1485. Semur, *Philippe de*
1492. Semur, *Charles de*
1507. Semur *Rollin de*
1525. Semur, *Jean de*
1558. Semur, *Rollin de*
1585. Semur, *René de*
1307. Senecey, *Jean de*
1544. Senneterre, *Georges de*
1516. Serpens, *Jean de*
1751. Seytres de Caumont, *Louis-Auguste de*
1592. Simiane, *Laurent de*
1646. Simiane, *Antoine-François de*
1542. Sivriac, *Louis de*
1307. Sivrieux, *Jean de*
1520. Soleichaut, *Ponthus de*
1335. Soloignac, *Léotard de*
1040. Suran.

1193. Sure, *Odet de*
1307. Sure, *Beraud de*
1319. Sure, *Guillaume de*

T.

1151. Talaru, *Girin de*
1167. Talaru, *Guy de*
1349. Talaru, *Philippe de*
1354. Talaru, *Jean de*
1389. Talaru, *Amédée de*
1390. Talaru, *Hugues de*
1401. Talaru, *Mathieu de*
1405. Talaru, *Guillaume de*
1418. Talaru de Chalmazel, *Louis de*
1440. Talaru, *Amédée de*
1443. Talaru, *Philippe de*
1453. Talaru, *Mathieu de*
1460. Talaru, *Hugues de*
1496. Talaru, *Antoine de*
1506. Talaru de Chalmazel, *François de*
1509. Talaru, *Jean de*
1519. Talaru de Chalmazel, *Jean de*
1548. Talaru de Chalmazel *Claude de*
1638. Talaru de Chalmazel, *François de*
1647. Talaru de Chalmazel, *Laurent de*
1687. Talaru de Chalmazel, *Charles-Laurent de*
1318. Thelis, *Guillaume de*
1370. Thelis, *Geoffroi de*
1393. Thelis, *Etienne de*
1640. Thenay de Saint-Christophe, *Alexis de*
1666. Thenay de Saint-Christophe, *Marc-Hilaire de*
Thenissey, *voyez* Clugny.
1261. Thiern, *Guy de*
1349. Thinières, *Guillaume de*

1498. Tholigny, *Guichard de*
1336. Thurey, *Guillaume de*
1349. Thurey, *Renaud de*
1369. Thurey, *Pierre de*
1371. Thurey, *Philippe de*
1362. Toulonjon, *Henri de*
1230. Tour, *Guy de la*
1243. Tour, *Hugues de la*
1244. Tour, *Humbert de la*
1349. Tour d'Auvergne, *Bernard de la*
1372. Tour d'Auvergne, *Jean de la*
1408. Tour d'Oliergues, *Guillaume de la*
1519. Tour Saint-Vital, *Bertrand de la*
1553. Tour Saint-Vital, *Bertrand de la*
1553. Tour Saint-Vital, *Jean de la*
1261. Tournon, *Hugues de*
1501. Tournon, *Charles de*
1514. Tournon, *Jacques de*
1400. Trezette, *Antoine de*
1410. Trezette, *Pierre de*
1784. Turpin, *Jean-Joseph de*

U.

1607. Urfé, *Anne d'*
1193. Urgel, *Henri d'*
1244. Urgel, *Josserand d'*
1254. Urgel, *Urgel d'*

V.

1360. Varax, *Humbert de*
1151. Varennes, *Hugues de*
1284. Varennes, *Jean de*

1585. Varennes, *Philibert de*
1151. Vassalieu, *Pierre de*
1184. Vassalieu, *Thibaud de*
1307. Vassalieu, *Guillaume de*
1310. Vassalieu, *Etienne de*
1295. Vaudrey, *Hugues de*
1665. Vaurion, *François de*
1232. Vaux, *Hugues de*
1255. Vaux, *Milon de*
1319. Vaux, *Dreux de*
1514. Vecchio, *Thomas de*
1694. Veissière de Cantoinet, *Antoine de la*
1472. Veres, *Guillaume de*
1672. Vergne de Tressan, *Alphonse de la*
1693. Vergne de Tressan, *Louis de la*
1209. Vert, *René de*
1243. Vert, *Aimon de*
1397. Vert, *Estorge de*
1320. Vesc, *Pierre de*
1533. Vichy, *Théodore de*
1620. Vichy Champron, *Antoine de*
1193. Viego ou Vego, *Simon de*
1399. Viego, *Guichard de*
1320. Vienne, *Hugues de*
1416. Vienne, *Antoine de*
1485. Vienne, *Olivier de*
1080. Villars, *Gladin ou Bladin de*
1173. Villars, *Uldric ou Ulric de*
1174. Villars-Thoire, *Ponce de*
1274. Villars, *Henri de*
1287. Villars, *Louis de*
1296. Villars, *Jean de*
1318. Villars, *Henri de*
1335. Villars, *Louis de*

1349. Villars, *Jean de*

1193. Villon, *René de*

1510. Viry, *Claude de*

1254. Visconti, *Thibaud de*

1726. Vivier de Lanzac, *Pierre-Hypolite du*

FIN DU CATALOGUE DES COMTES DE LYON.

IMPRIMERIE DE PONS (CHAR^le-INF^re). — NOEL TEXIER.

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

NOEL TEXIER. — IMPRIMERIE DE PONS (CHARENTE-INFÉRIEURE).

CS
587
S2
1872
t.11

Saint-Allais, Nicolas
Viton de
Nobiliaire universel de
France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY